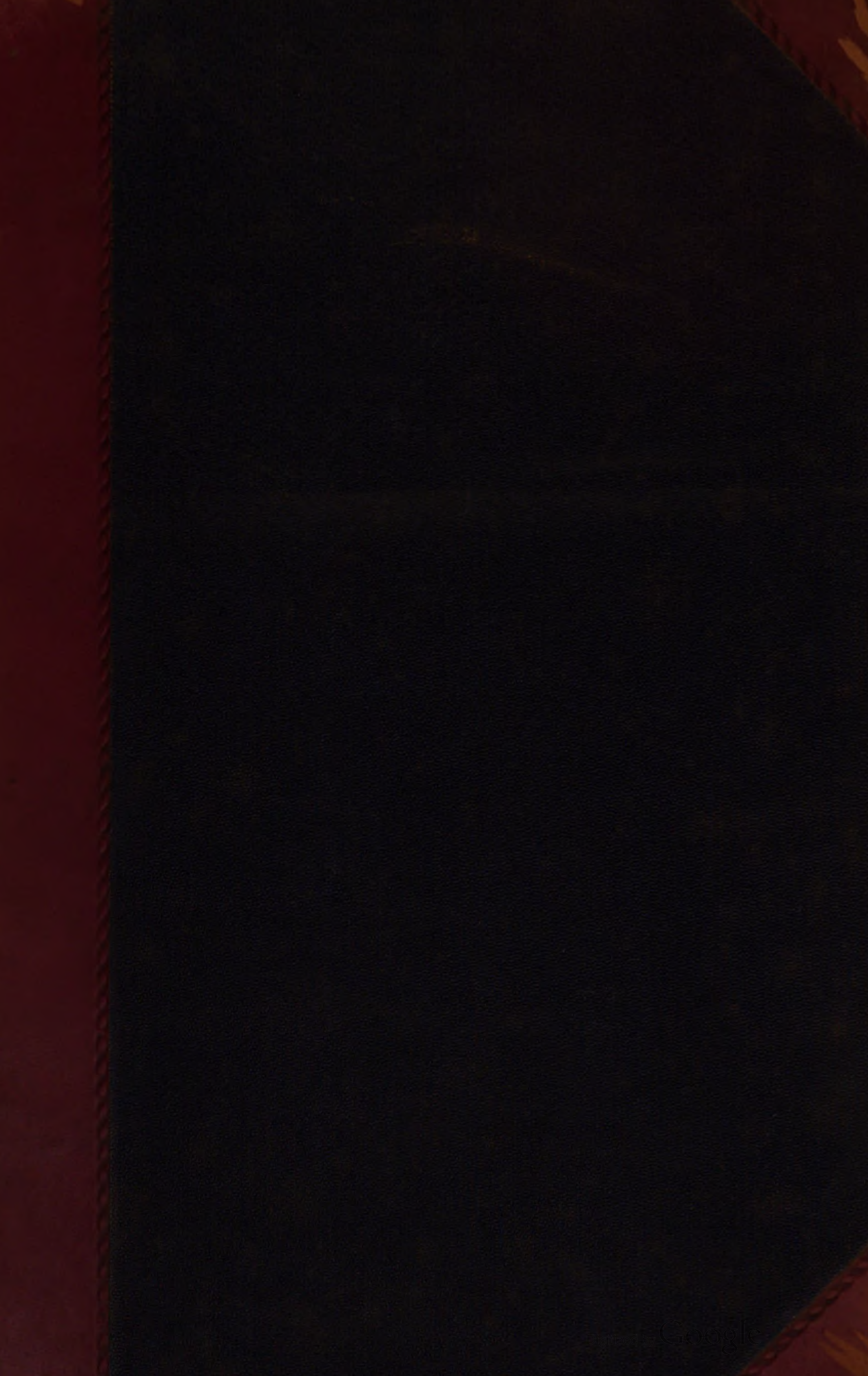
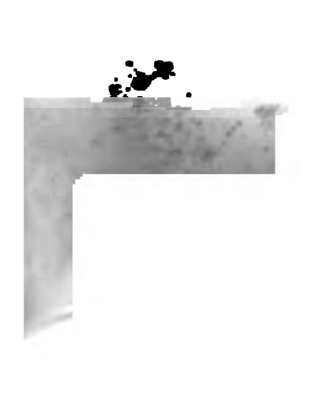










HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en août 1874.

PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. C. DARESTE

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LYON
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

DEUXIÈME ÉDITION

TOME DEUXIÈME

DEPUIS LES CROISADES JUSQU'A CHARLES VI

Ouvrage auquel l'Académie Française a décerné deux fois le Grand Prix Gobert





PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE

1874

LIVRE HUITIÈME.

LA CROISADE, LOUIS VI ET LOUIS VII.

I. — L'islamisme inspirait depuis longtemps aux nations chrétiennes des sentiments d'effroi et de haine. Elles se souvenaient que ses conquêtes avaient menacé leur existence ; elles appréhendaient les retours d'un prosélytisme fanatique, dont le onzième siècle vit en effet éclater la terrible puissance en Asie et en Afrique tout à la fois. Ces sentiments, naturels et populaires dans l'Europe entière, étaient particulièrement entretenus par les plaintes de l'Église sur l'état déplorable du tombeau du Christ, resté aux mains des infidèles. Les moines chargés de veiller près de ce tombeau et d'y recevoir les pèlerins imploraient continuellement l'assistance des princes de l'Occident[1]. Gerbert s'était fait leur interprète ; dans une de ses lettres il personnifie l'Église de Jérusalem s'adressant à l'Église universelle pour lui demander des secours, en attendant l'heure de la délivrance.

Chaque fois donc que les bruits lointains de profanations *exercées* dans la Palestine arrivèrent en Europe, les esprits s'en émurent comme d'un crime à punir et d'une insulte à venger. Lorsqu'en 1009 un kalife fatimite renversa l'église du Saint-Sépulcre, le pape Sergius IV sonna l'alarme et annonça publiquement, dans une lettre adressée au clergé et aux princes, son intention de s'embarquer pour délivrer la Terre sainte. Lorsqu'en 1076 les Turcs entrant à Jérusalem y commirent des violences inouïes contre les chrétiens et les pèlerins, les sentiments qui animaient la chrétienté éclatèrent avec une force nouvelle. L'agitation fut extrême, et depuis ce moment, elle ne cessa plus ; car on apprit chaque année un nouveau progrès des Turcs dans l'Asie Mineure, et les musulmans d'Espagne,

[1] En 881, Hélie, patriarche de Jérusalem, fit porter des lettres « à tous les rois des pays des Gaules » pour implorer leur appui et leur concours pécuniaire à la restauration des églises latines.

jusque-là contenus et dégénérés, redevinrent tout à coup menaçants par le terrible renfort que leur apporta la secte africaine des Almoravides.

La sollicitude pour le sort des lieux saints était d'ailleurs entretenue par la fréquence des pèlerinages d'Orient; ces pèlerinages devinrent communs au onzième siècle, parce que l'Église les substitua aux anciennes pénitences publiques. Le voyage de la Palestine fut l'expiation la plus ordinaire imposée à ceux qui violaient les lois, et le vœu formé par ceux qui les observaient. Le clergé paya d'exemple; les clercs, les moines, se crurent dans l'obligation de visiter Jérusalem, au moins une fois dans leur vie, et d'en rapporter des reliques. Les princes et les grands favorisèrent ces entreprises, établirent sur les routes des hospices, des auberges gratuites, firent des traités avec les infidèles, et leur payèrent différents droits pour obtenir que les pèlerins ne fussent soumis à aucun tribut, à aucune rançon dans les villes d'Asie.

Les pèlerins d'Orient ne se mettaient en marche que par bandes nombreuses qui ressemblaient à des armées. Un abbé de Saint-Vannes de Verdun en conduisit à Jérusalem une composée de sept cents personnes, dont faisaient partie presque tous ses moines. En 1054, Lietbert, évêque de Cambrai et d'Arras, partit pour la Palestine à la tête de trois mille hommes. En 1064, des seigneurs et des évêques de la Germanie entreprirent le même voyage avec des forces deux fois plus considérables. La conversion récente des rois de Hongrie au christianisme permettait aux pèlerins de suivre la route de terre, plus facile, moins coûteuse que celle de mer, la seule d'ailleurs qui fût alors réellement praticable pour des bandes un peu nombreuses. Ces bandes descendaient le long de la vallée du Danube, protégées par l'engagement qu'avaient pris les souverains du pays, successeurs de saint Étienne, de garantir leur sécurité.

Toutefois ces expéditions sous forme de pèlerinages ne furent guère que des essais destinés à préparer une plus grande entreprise. Elles habituèrent les esprits à la pensée de la croisade et firent croire à la possibilité que cette pensée se réalisât. Il ne paraît pas que le plan en ait été conçu antérieurement à Sylvestre II; mais les peuples du onzième siècle, habitués à rattacher toutes les grandes conceptions au nom de Charlemagne, ne firent aucune difficulté de la lui attribuer. La vérité était

que Charlemagne avait reçu du kalife de Bagdad les clefs du saint sépulcre, et couvert les chrétiens orientaux de son protectorat. La légende raconta qu'il avait visité la Terre sainte en personne, et fait frayer une grande route pour les pèlerins, d'Aix-la-Chapelle à Jérusalem.

Grégoire VII n'avait pu demeurer étranger à de pareils projets. L'homme qui, préoccupé de tous les grands buts à atteindre, les annonçait hautement sans s'arrêter aux moyens d'exécution, déclara, dès l'an 1074, qu'il irait à la tête d'une armée secourir l'empire menacé de Constantinople et délivrer les lieux saints.

Enfin, en 1095, la croisade, longuement préparée, s'accomplit à la voix de deux Français, un pape et un moine, Urbain II et Pierre l'Ermite. Elle fut à la fois l'œuvre d'une politique calculée, et l'effet d'un entraînement populaire dont l'histoire n'offre pas antérieurement de pareil exemple. Ce double caractère est facile à reconnaître dans les deux prédications. Pierre l'Ermite s'adressait directement à la foi, à l'imagination aventureuse et mobile des masses populaires; il parlait à leurs sentiments les plus puissants, les plus nobles et les plus simples; il exaltait leurs espérances, au besoin leurs passions. Ces sentiments, ces passions éclatent avec une vivacité singulière dans les récits que de nombreux témoins oculaires nous ont laissés des préparatifs de l'expédition. Les chroniqueurs étaient trop frappés de la grandeur du spectacle auquel ils assistaient pour ne pas en reproduire un miroir fidèle. Puis, à côté de cette prédication qui soulevait les peuples comme par enchantement, il y en eut une autre plus réfléchie et plus élevée. La croisade fut pour les papes le couronnement d'une politique déjà presque séculaire. Par elle ils s'emparèrent des forces de la société, suspendirent les guerres entre les nations ou entre les princes, et dirigèrent les armées de l'Europe vers un but chrétien[1]. En plaçant à la tête de ces armées un légat du saint-siége, ils s'en assurèrent la direction et en firent comme un instrument dans leurs mains.

On trouve dans Guibert de Nogent, Albert d'Aix, Foucher de Chartres, Guillaume de Tyr et les autres chroniqueurs plus ou moins contemporains des croisades, le sentiment et même l'expression frappante de cette politique. Aussi sont-ce de véritables historiens, infiniment supérieurs aux annalistes, leurs

[1] On peut lire à ce sujet les lettres de Grégoire VII.

devanciers. Ils peuvent être imbus de l'esprit de leur temps, en partager les préjugés, même les erreurs : n'importe; une pensée commune les domine; ils comprennent que l'événement qu'ils racontent est unique dans le monde, et que l'antiquité ne peut rien lui opposer, ni pour le chiffre des armées, ni pour la grandeur du but, ni pour le caractère sacré de l'entreprise. Leurs efforts pour imiter l'antiquité et ses chefs-d'œuvre donnent la mesure du mouvement que la croisade imprima aux idées et de l'effet qu'elle eut sur les imaginations.

II. — Pierre l'Ermite, originaire de la Picardie, avait visité Jérusalem et vu les outrages journaliers que les Turcs infligeaient aux chrétiens. Comme le patriarche Siméon exprimait devant lui son désespoir à la pensée qu'aucun terme ne serait mis aux maux des fidèles, il le rassura. Il s'embarqua sur un bâtiment qui faisait voile pour l'Italie, et alla solliciter à Rome d'Urbain II la permission d'accomplir cette parole de Gerbert : « Qu'il se trouve un homme d'initiative qui embouche la trompette pour entraîner la sainte milice, lorsque les temps seront opportuns. » L'autorisation pontificale obtenue, il prêcha la croisade dans la plus grande partie de la France. Il marchait tête nue, pieds nus, couvert d'une robe et d'un manteau de bure, vénéré partout où il passait, parce qu'il ramenait la concorde dans les familles désunies et parlait un langage à la portée de tous. Sa prédication était puissante par la simplicité même. Les populations étaient émues par l'horreur de ses récits; elles se pressaient sur ses pas et arrachaient les poils de sa mule pour les garder comme des reliques[1].

Urbain II tint de son côté un concile à Plaisance, en Italie. On y compta deux cents évêques et quatre mille personnes d'Église. Les laïques, au nombre de trente mille, couchèrent sous des tentes dans la plaine. Urbain lut dans cette immense assemblée les lettres que lui écrivait l'empereur d'Orient, Alexis Comnène. Les Turcs dominaient le Bosphore des hauteurs de Nicée; Alexis implorait l'appui des Occidentaux, pour empêcher la ruine de son empire, et s'engageait, s'il l'obtenait, à travailler au rétablissement de l'union entre les deux Églises grecque et latine. Le Pape, cette lecture faite, annonça que la croisade était résolue et qu'elle aurait lieu.

Mais le concile de Plaisance ne fut que le prélude d'un autre

[1] Guibert de Nogent, liv. I.

concile, plus nombreux encore, celui de Clermont. C'était en France que la voix d'Urbain II devait trouver le plus d'écho, parmi le peuple et parmi les princes. Il choisit la terre du comte d'Auvergne, à cause de sa proximité des monastères de Cluny et de la Chaise-Dieu, des flots de population que de grandes foires d'automne y attiraient de toutes les provinces voisines, enfin pour éviter de s'arrêter sur les domaines particuliers du roi de France, alors sous le coup d'une excommunication. Il parut à Clermont entouré de plusieurs cardinaux, de treize archevêques, de plus de trois cents évêques et prélats mitrés. Comme à Plaisance, les seigneurs, les laïques, les étrangers, campaient dans les plaines, sous des tentes ou sur des chariots. Le concile eut des séances privées et des séances publiques. Dans les séances privées, il renouvela l'obligation de la trêve de Dieu, les censures contre les guerres féodales et l'excommunication déjà prononcée à Autun contre Philippe Ier. La croisade fut ensuite annoncée publiquement; Urbain, Français de naissance et ancien moine de Cluny, parla en français à la multitude. Les historiens contemporains lui prêtent des discours différents, mais dont le sens est toujours le même; après avoir présenté le tableau des progrès menaçants de l'armée turque et du triste état de la Palestine, il expliqua qu'il se proposait pour but l'union et la direction des forces militaires de la chrétienté.

« Jusqu'à présent, dit-il aux seigneurs dans le récit de Guibert de Nogent, vous avez fait des guerres injustes; dans vos fureurs insensées vous avez lancé réciproquement sur vos maisons les traits de la cupidité ou de l'orgueil... Maintenant nous vous proposons des guerres qui portent en elles-mêmes la glorieuse récompense du martyre, qui seront à jamais l'objet des éloges du temps présent et de la postérité. »

Les assistants répondirent à cet appel par le cri de *Dieu le veut,* et le chroniqueur ajoute « que toutes les passions de la discorde furent calmées par l'inspiration de la croix qui venait du ciel, comme un grand vent est apaisé par une légère pluie. »

Quelque grande, quelque surprenante qu'elle paraisse, la croisade était plus naturelle que nous ne le pensons. Le siècle y était tout porté. La France avait marqué dans l'époque précédente, au moins sur son propre territoire, les limites que les invasions des Barbares ne devaient plus franchir; depuis lors, elle se sentait à l'étroit dans ses frontières, et poussée de conquête en conquête comme l'ancien empire romain, elle deve-

nait envahissante à son tour, au nom de la civilisation et du christianisme qui en était la forme vivante. Ce fut en ce sens qu'elle prit l'initiative européenne et qu'un historien des croisades a pu intituler son histoire *Gesta Dei per Francos*. Le sentiment commun de la chrétienté était de repousser ou de prévenir l'agression de l'islamisme et de la barbarie. En face du croissant qui s'avançait à l'Orient et à l'Occident, et que des milices sauvages faisaient briller sur les montagnes de l'Espagne ou les rives du Bosphore, la France n'hésita pas à prendre les armes à son tour pour défendre sa foi et la propager, en portant ou plutôt en rétablissant le christianisme dans le pays où il était né et qui lui avait si longtemps appartenu.

Toutes ces idées fermentaient au onzième siècle dans les esprits. On sentait que la conquête de la Palestine était une entreprise nationale et sainte à la fois, une expiation des vices et des crimes du temps, une réaction de l'Europe et de la civilisation européenne contre la barbarie musulmane. On entrevoyait la portée qu'elle devait avoir et ses grands résultats à venir. Instruments d'une pensée supérieure, les croisés n'étaient rien moins que des instruments aveugles; témoin tous les monuments de l'époque, les récits historiques et poétiques qu'elle nous a laissés; témoin jusqu'au sens ingénieux dans lequel la poésie altéra les souvenirs de Charlemagne, le héros des épopées populaires, pour l'accommoder à l'esprit nouveau.

Un morceau de drap découpé en forme de croix et attaché sur l'épaule servit de signe pour distinguer les pèlerins. L'enthousiasme fut tel qu'on vit des hommes s'imprimer une croix sur la chair nue. Le comte de Toulouse, absent du concile de Clermont, y fit annoncer par procuration qu'il irait en Palestine, et Urbain II désigna l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, pour son légat, avec pleins pouvoirs sur l'armée du Christ. Le rendez-vous général fut fixé au mois d'août 1096. Une indulgence plénière accordée par le Pape dispensa les croisés des pénitences canoniques; d'autres priviléges leur furent assurés par l'Église ou par les princes; on déclara qu'ils ne seraient justiciables que des tribunaux ecclésiastiques; ils furent libérés de leurs dettes et affranchis des poursuites qu'ils pouvaient encourir à ce sujet.

Rien de plus curieux que le tableau offert par les contemporains de l'entraînement des populations. On vit arriver en France des hommes de tout pays, de tout costume, de toute

langue, qui mettaient leurs doigts l'un sur l'autre en forme de croix pour faire comprendre qu'ils venaient prendre part à la délivrance de la Terre sainte. La contagion de l'enthousiasme gagnait de proche en proche. Chevaliers, hommes d'armes, bourgeois, paysans, se croisaient à l'envi et faisaient leurs préparatifs de départ, chacun à sa manière; des moines sortaient de leurs couvents, soit par lassitude de la règle, soit par effet du zèle religieux; des brigands même, et des gens perdus, venaient s'enrôler, comme si la croisade devait purifier l'Europe. Quelques voix s'élevèrent pour protester contre cette confusion [1]; mais l'émigration ne choisissait plus. Toutes les passions étaient en jeu, jusqu'à celles des aventures et du brigandage. L'ignorance aussi y aidait. L'enthousiasme fut irréfléchi chez les classes populaires, qui ne calculaient ni la durée, ni les périls du voyage. Chacun vendait son bien pour acheter des chariots, des armes, des provisions. Le prix des terres baissa énormément, tandis que celui des objets nécessaires à l'équipement des pèlerins s'éleva dans une proportion égale. Des femmes, des enfants, des vieillards, des familles entières, partaient pour la Palestine, comme dans les grandes migrations des peuples de l'antiquité. « Vous eussiez vu en cette occasion des choses vraiment étonnantes et bien propres à exciter le rire; des pauvres ferrant leurs bœufs à la manière des chevaux, les attelant à des chariots à deux roues, sur lesquels ils chargeaient leurs minces provisions et leurs petits enfants, et qu'ils traînaient ainsi à leur suite; et ces petits enfants, aussitôt qu'ils apercevaient un château ou une ville, demandaient avec empressement si c'était là cette Jérusalem vers laquelle ils marchaient [2]. »

Cette foule inquiète accueillait le récit de tous les prétendus miracles que l'on rapportait. Le ciel était pour elle plein de signes et de présages. Entre autres apparitions merveilleuses, on disait qu'à Aix-la-Chapelle l'ombre de Charlemagne était sortie de son tombeau pour reprendre le commandement des armées chrétiennes.

III. — Comme on ne pouvait faire marcher l'immense multitude des croisés en une seule armée, il fallait échelonner les départs successifs. Pierre l'Ermite réunit, dès le mois de

1 « Excessit medicina modum, » dit l'évêque de Dol Baudri.
2 Guibert de Nogent, liv. II.

mars 1096, aux environs de Cologne, un corps de soixante mille hommes environ [1], composé de Français, d'Allemands et de Lorrains (la Lorraine comprenait alors les Pays-Bas). C'était une foule populaire, médiocrement équipée, dans laquelle on ne comptait qu'un petit nombre de chevaliers et de gens exercés à la guerre. Un de ces chevaliers, qui était de la Picardie et se nommait Gauthier Sans-avoir, prit le commandement de l'avant-garde. Pierre le suivit à quelque distance.

Ce premier flot des croisés s'écoula par la vallée allemande du Danube, la Hongrie et la Bulgarie. Le passage à travers l'Allemagne, pays ami et très-peuplé, s'opéra sans difficulté. Il n'en fut pas de même dans la Hongrie et la Bulgarie, contrées couvertes de marais et de forêts étendues; les croisés rencontrèrent chez les habitants des dispositions peu favorables. Leur avant-garde ayant été maltraitée dans la ville hongroise de Semlin, ils voulurent en tirer vengeance, se jetèrent sur la place, l'enlevèrent et la pillèrent. Ils se rendirent maîtres de Belgrade de la même manière, malgré leurs chefs, qui ne purent les retenir. A Nissa, en Bulgarie, Pierre l'Ermite traita avec le gouverneur grec pour obtenir des vivres; pendant ce temps des soldats allemands commirent des violences. Les Grecs coururent aux armes, eurent l'avantage, et tuèrent plusieurs milliers d'hommes à leurs adversaires. Depuis ce jour, l'armée, qui s'était mise en marche avec des ressources insuffisantes, et qui les avait consommées ou perdues, ne vécut plus que de pillage. Heureusement l'année 1096 fut d'une abondance remarquable qui parut une preuve de la faveur du ciel; les croisés eurent la ressource de couper les blés mûrs sur leur passage, et de se nourrir de grains torréfiés. L'empereur Alexis leur fit distribuer quelque argent et régla la manière dont les vivres leur seraient fournis; il leur défendit toutefois d'approcher des villes et de demeurer devant Constantinople plus de cinq jours.

Les corps mal disciplinés de Gautier Sans-avoir et de Pierre l'Ermite furent suivis à peu de distance par deux bandes d'Allemands, l'une de quinze mille hommes environ, conduite par le moine Gottschalk, l'autre ayant à sa tête un comte Émicon, de Mayence. La bande de Gottschalk, à peine arrivée dans la Hongrie, y commit tant d'excès que le roi et le peuple du pays

[1] Ces chiffres ne sont bien entendu qu'approximatifs (Voyez l'*Histoire de la première croisade*, par Peyré.)

s'armèrent pour l'exterminer. Aussi les chroniqueurs s'empressent-ils de renier de tels auxiliaires[1]. Quant à la bande du comte Émicon, elle marqua son passage par les plus odieuses cruautés. Sur les bords du Rhin, à Cologne, à Mayence, dans la Souabe, même dans la Lorraine et plusieurs villes françaises, le fanatisme des émigrants débuta par un massacre presque général des juifs. Ce n'était rien à leurs yeux de délivrer le tombeau du Christ, si on laissait vivre ses bourreaux. « Quoi! disaient-ils, nous allons chercher les ennemis de Dieu outre mer, tandis que les juifs, ses plus cruels ennemis, sont près de nous[2]? » L'archevêque de Mayence voulut sauver ceux de sa ville, et faillit être jeté avec eux dans les eaux du Rhin.

Les croisés de ces premières bandes avaient donc fait des pertes nombreuses quand ils atteignirent Constantinople. L'empereur Alexis, qui se défiait de leur rapacité, les établit sur l'autre rive du bras de Saint-Georges en Asie Mineure, dans un camp retranché à Civitot, en face du sultan de Nicée. Bien conduits et disciplinés, ils eussent pu lui rendre d'utiles services; mais ils achevèrent de se perdre par leur turbulence et leurs pillages, dont les Grecs étaient victimes aussi bien que les Turcs. Les chefs n'avaient aucune autorité sur eux. Gauthier-Sans-avoir périt dans un combat que ses soldats le forcèrent à livrer malgré lui, et les Turcs n'eurent pas de peine à détruire un ramas d'hommes qui ne possédaient aucune des qualités d'une armée. Pierre l'Ermite n'en ramena que trois mille à Constantinople; les autres marquèrent de leurs ossements blanchis la route de l'Orient.

Mais les historiens des croisades ne voient dans ces enfants perdus que l'ivraie destinée à périr et séparée avec raison du bon grain. La véritable armée était celle des princes qui avaient équipé leurs chevaliers et leurs hommes. Ceux-là ne se mirent en route qu'après des préparatifs sérieux et complets. Dans le nombre les Français étaient en grande majorité. Le roi Philippe Ier s'était abstenu, à cause de l'excommunication qui pesait sur lui; mais on y voyait son frère Hugues, qui portait le titre de comte de Vermandois et commandait les vassaux de

[1] « Que les cœurs fidèles, dit Albert d'Aix, se gardent de croire que le Seigneur Jésus veuille que le sépulcre où reposa son corps très-saint soit visité par des bêtes brutes et dépourvues de sens, et que ces bêtes servent de guides aux âmes chrétiennes, que lui-même a daigné racheter au prix de son sang. »

[2] Guibert de Nogent.

la couronne. Venaient ensuite Godefroi de Bouillon, duc de basse Lorraine, dont les vassaux allemands ou français formaient à eux seuls un corps nombreux, Baudouin et Eustache de Boulogne, ses frères, Robert Courteheuse, duc de Normandie, le comte Robert II de Flandre, fils de Robert le Frison, Baudouin, comte de Hainaut, Étienne, comte de Blois, de Troyes et de Chartres, qui avait, disait-on, autant de châteaux que l'année comptait de jours; Raymond de Saint-Gilles enfin, le puissant comte de Toulouse, auquel obéissaient une foule de seigneurs méridionaux.

Ces princes divisèrent leurs troupes en plusieurs corps, qui, pour éviter l'encombrement, suivirent des routes différentes. Les uns descendirent la vallée du Danube; d'autres passèrent par l'Italie du nord et l'Illyrie; quelques-uns s'embarquèrent sur la Méditerranée; le rendez-vous général était marqué à Constantinople. Partout sur leur passage, les croisés recrutèrent des auxiliaires. L'Italie méridionale était alors occupée par des Normands, qui avaient conservé l'esprit de la France avec ses institutions et avec sa langue. Bohémond, prince de Tarente et fils naturel de Robert Guiscard, fut entraîné par l'exemple du comte de Vermandois et du duc de Normandie, qui traversaient ses États. Un grand nombre de chevaliers de la Pouille étaient réunis avec lui au siége de la ville libre d'Amalfi; il déchira en leur présence son plus beau manteau, et y découpa de petites croix qu'il leur distribua; puis il passa l'Adriatique avec son cousin Tancrède et plusieurs milliers d'hommes.

Parmi les croisés, et les plus puissants, plus d'un émigrait pour toujours, et se proposait, comme les conquérants de l'Angleterre et de l'Italie, de chercher la fortune d'un établissement nouveau. Plusieurs étaient accompagnés de leurs femmes, et emmenaient leurs meutes et leurs oiseaux de chasse. Quelques-uns avaient vendu tous leurs biens. La plupart avaient été obligés d'en aliéner ou d'en engager une partie. Ainsi le duc de Lorraine et le comte de Hainaut laissaient des domaines considérables hypothéqués aux églises. Robert de Normandie avait engagé son duché à son frère Guillaume II, roi d'Angleterre, pour lui emprunter dix mille marcs. D'autres avaient établi de lourds impôts sur les terres de leurs seigneuries.

Jusqu'à Constantinople le voyage présenta peu de difficultés. Des traités avec le roi de Hongrie et les princes des autres pays qu'il fallait traverser, la discipline sévère que maintinrent Gode-

froi de Bouillon et les autres chefs, permirent aux croisés d'échapper aux dangers qu'avaient courus les bandes précédentes. Les Normands d'Italie, que commandaient Bohémond et Tancrède, furent les seuls qui eurent à se frayer un passage les armes à la main, en traversant les provinces de l'empire grec, avec lequel ils étaient en hostilité depuis longtemps.

Les différents corps arrivèrent successivement sous les murs de Constantinople, les uns avant l'hiver, qu'ils passèrent en vue de la ville, les autres au printemps de 1097. L'aspect de la capitale byzantine, si riche en souvenirs et si différente des villes de l'Occident, frappa les imaginations. Les historiens de la croisade ne manquent pas d'étaler en en parlant leur érudition classique, et d'énumérer les grands événements de l'histoire, surtout de l'histoire sacrée, que leur rappela la présence de ces lieux célèbres. D'ailleurs, il y avait là autre chose que des souvenirs. Les Grecs conservaient une partie de leur splendeur passée. Sans doute, leur civilisation, en s'isolant de plus en plus, en élevant autour d'elle, surtout du côté de l'Occident, une barrière à peu près impénétrable, s'était condamnée à une immobilité qui devait un jour lui être fatale; mais ses plus plus beaux monuments étaient encore debout.

L'empereur Alexis Comnène avait appelé lui-même les *Francs*, c'est le nom sous lequel les Orientaux désignèrent toujours les croisés; il avait sollicité les secours du Pape et ceux du comte de Flandre Robert Ier, conviant ce dernier à venir disputer aux Turcs et aux Tartares les débris d'un empire chrétien dont il redoutait la chute prochaine[1]. Il se montra cependant peu rassuré quand il vit une armée si nombreuse et si bien ordonnée faire autour de sa capitale un campement d'hiver. Jamais peuples n'avaient été plus étrangers l'un à l'autre, plus différents de mœurs et même de costumes, que les Grecs et les Francs. Ils se traitaient réciproquement de barbares. Les Grecs surtout observaient leurs hôtes avec une inquiétude très-vive, justifiée par la manière dont les bandes de Pierre l'Ermite avaient agi. Anne Comnène, fille d'Alexis, laisse percer dans ses Mémoires les sentiments divers de dédain et d'effroi qu'éprouva la cour de son père en présence de ces princes occidentaux qui, couverts d'or, de pourpre et d'hermine, affectaient de lutter de faste et de magnificence avec les héritiers des grandes familles byzantines.

[1] Voyez ces lettres citées par Peyré, t. II.

Alexis commença par s'emparer du comte de Vermandois Hugues de France, qu'une tempête avait jeté sur la côte de ses États; il voulait le garder en captivité, comme un otage qui lui répondît de la conduite des autres princes; mais Godefroi de Bouillon le contraignit par ses menaces à délivrer le prisonnier. La défiance n'était pas moindre du côté des croisés, témoins de l'hypocrisie de la cour de Byzance. A un moment donné l'armée se crut trahie; elle voulut incendier les faubourgs de la ville; les chefs eurent besoin de toute leur prudence pour prévenir une collision. On dut se donner des otages de part et d'autre.

L'empereur voulut imposer aux Francs deux conditions rigoureuses; l'une de lui faire une sorte d'hommage ou de témoignage public de soumission, l'autre était l'engagement de lui restituer les anciens domaines de son empire qu'ils auraient reconquis sur les Turcs. Les seigneurs traitèrent d'abord ces propositions d'injurieuses. Pourtant ils avaient besoin de ménager les Grecs, qui étaient pour eux des guides, des interprètes nécessaires, qui pouvaient seuls assister, ravitailler leur armée, et faciliter leurs communications avec l'Europe. Ces raisons décidèrent les chefs à céder malgré leur répugnance; ils prêtèrent presque tous hommage à l'empereur, moyennant quelques obligations qu'Alexis s'engageait de son côté à remplir. Il leur promit le concours de ses trésors, de ses flottes et de ses armées, et les combla de présents, tout en ayant soin de semer entre eux des germes de jalousie et de désunion.

IV. — Vers la fin d'avril 1097, les croisés traversèrent le bras de Saint-Georges, et les différents corps allèrent successivement dresser leurs tentes autour de la grande et forte ville de Nicée, célèbre par la réunion du premier concile œcuménique. L'empereur leur avait fourni des guides pour marquer la route avec des pieux à travers les montagnes qui séparent Nicomédie et Nicée. Nicée ou Isnik faisait partie depuis peu d'années de l'empire du sultan turc d'Iconium ou Konieh, appelé aussi le sultan de Roum, c'est-à-dire du pays des Romains (l'Asie Mineure). Ce sultan, qui était alors Kilidge Arslan, fils de Soliman, annonçait qu'il allait venir de l'Orient, à la tête d'une nombreuse armée. En attendant qu'il arrivât au secours de la place, il comptait sur la solidité de ses remparts, dont une partie était baignée par les eaux d'un grand lac, le lac Asca-

nien. Comme la proximité de ce lac ne permettait pas aux croisés d'entourer et de bloquer la ville, ils entreprirent de faire une brèche aux murailles et de brusquer l'assaut.

Quand les corps de l'armée assiégeante furent tous réunis, les chefs en firent le dénombrement. Malheureusement, les résultats de ce dénombrement ne sont pas connus, et il est impossible de s'en faire une idée exacte. Les auteurs du temps ne s'accordent jamais sur les chiffres. Tandis qu'Urbain II compte dans ses lettres trois cent mille hommes sous les armes, Foucher de Chartres, chapelain du comte Baudouin, estime vaguement qu'ils étaient six cent mille, outre les prêtres, les moines, les femmes et les enfants. Non-seulement aucun de ces chiffres ne peut faire autorité, mais ceux que les mêmes auteurs donnent pour les armées turques, évidemment fabuleux, nuisent beaucoup à la valeur de leur témoignage [1]. Il faut se contenter, avec la princesse Anne Comnène, de comparer les croisés aux nuées de sauterelles et aux grains de sable de la mer.

En revanche, tous les contemporains et les témoins oculaires s'accordent à décrire avec complaisance et admiration les circonstances diverses du siége de Nicée, le bon ordre qui régnait dans l'armée chrétienne, l'éclat de ses tentes et de ses bannières, la régularité de ses opérations, accomplies au son des clairons; les travaux du siége, poussés avec vigueur malgré la difficulté de fabriquer les machines d'attaque; ces machines à l'aide desquelles les murailles étaient sapées, battues en brèche ou escaladées, à peu près comme dans les siéges de l'antiquité; enfin les assauts successifs et les vaillants faits d'armes qui signalèrent un premier combat livré à Kilidge Arslan en vue de la place. Déjà plusieurs tours étaient renversées, quand l'apparition d'une flottille grecque dans le lac Ascanien ôta aux défenseurs de Nicée l'espérance de résister plus longtemps. Les barques qui composaient cette flottille avaient été transportées à dos d'animaux de la mer de Marmara dans le lac. Aussitôt les bannières grecques furent hissées sur les principaux édifices (20 juin 1097). L'empereur combla de présents les chefs des croisés, et partagea aux troupes latines le butin trouvé dans la ville. Mais quoique ce résultat eût été sans aucun doute con-

[1] Ainsi l'un d'eux attribue au sultan des Turcs, Soliman, qui combattit à Dorylée, 360,000 hommes de cavalerie. L'armée de Kerbogah, au combat de l'Oronte devant Antioche, est évaluée par Albert d'Aix à 200,000 hommes, et par Raoul de Caen à 400,000.

venu d'avance, ainsi que toutes les opérations du siége, la masse de l'armée témoigna. un vif mécontentement de voir Alexis profiter d'une victoire commune, et le camp retentit de plaintes sur sa duplicité et sa perfidie.

L'armée poursuivit sa marche, assez difficile à retrouver exactement aujourd'hui, à travers l'ancienne Phrygie et le centre de l'Asie Mineure. Les historiens de la croisade, la plupart acteurs ou témoins de ce grand drame, continuent de vanter la précision de ses mouvements, quoique les princes qui la dirigeaient formassent un conseil et qu'aucun d'eux n'exerçât alors de commandement supérieur, « Dieu, dit Guibert de Nogent, ayant voulu être seul le chef du peuple. »

A Dorylée, en Phrygie, le sultan des Turcs Kilidge Arslan, à la tête d'une innombrable cavalerie armée d'arcs et de flèches, vint fondre sur une colonne que commandait Bohémond, et la mit presque en déroute. Godefroi de Bouillon et le reste des cavaliers survinrent à temps pour refouler l'ennemi et décider la victoire (1er juillet). Dans cette sanglante rencontre, chacun des deux peuples fut frappé de la valeur de son adversaire. Les Francs rendirent hommage à la bravoure et à l'habileté militaire des Turcs, tandis que ceux-ci, habitués à vaincre depuis soixante ans, s'effrayèrent d'avoir à combattre une nation aussi aguerrie. Dès ce moment, les exploits des principaux chevaliers, des Baudouin, des Godefroi et surtout des Tancrède, prirent aux yeux des chrétiens un caractère et des proportions héroïques. Les récits qui nous en ont conservé le souvenir ne sont plus des histoires, mais des poëmes remplis de merveilleux. Celui de Raoul de Caen, chapelain et biographe de Tancrède, est une véritable épopée.

Les vainqueurs pillèrent le camp du sultan, où ils trouvèrent de la soie, de l'or, des chevaux et des troupeaux en abondance; car les armées asiatiques étaient obligées de porter avec elles tout ce qu'il fallait pour vivre. D'un autre côté, les Turcs avaient eu soin de ravager le pays en se retirant. Aussi les croisés, qui ne rencontrèrent plus d'ennemi dans tout le passage de l'Asie Mineure, ne purent-ils continuer leur route sans souffrir de la faim et de la soif, sur une terre aride et brûlée par un soleil ardent. La population chrétienne les accueillait comme des libérateurs; mais, éparse dans des villes que de longues distances séparaient les unes des autres, elle ne pouvait leur prêter qu'un faible secours. Ils durent sacrifier dans des marches

difficiles, surtout au passage des montagnes, une partie de leurs chevaux, de leurs chariots, de leurs bagages. En traversant la Pisidie et la Cilicie, ils furent réduits à enlever les moutons, les chèvres, les chiens du pays, sur lesquels ils chargeaient tout ce qu'ils avaient. Les chevaliers eux-mêmes marchaient à pied; quelques-uns, couverts de leurs armes, s'avançaient montés sur des bœufs [1]. On n'observait plus ni ordre ni rang.

A Tarse, la garnison turque se rendit. Tancrède et Baudouin voulurent chacun hisser leur étendard sur les murailles, et Baudouin fit jeter à bas celui de Tancrède. Cette querelle, la première qui s'élevât dans l'armée chrétienne, faillit amener une collision entre les troupes des deux compétiteurs; mais Tancrède, étant le plus faible, fut obligé de céder. On commença dès lors à sentir l'inconvénient du manque d'unité dans le commandement. D'ailleurs quelques-uns des chefs se montraient impatients de fonder des gouvernements en Asie. La Cilicie, dont Tarse était le chef-lieu, les séduisait par sa fertilité et sa richesse, si différentes de l'aridité des provinces précédentes; elle comptait beaucoup de villes habitées par des Grecs, qui s'empressèrent de chasser les garnisons turques. Baudouin s'y établit et en fit le centre d'une seigneurie importante. Il s'allia ensuite étroitement à un chef chrétien, grec d'origine, qui gouvernait Édesse ou Orfa. Comme il lui prêta son appui pour combattre les infidèles, ce chef l'adopta et le désigna pour son successeur. Par l'effet de cette adoption, et le succès de ses armes, il devint maître en peu de temps d'une principauté qui comprit, outre Tarse et la Cilicie, Samosate et une partie de la Mésopotamie au delà de l'Euphrate. Alors il quitta la résidence de Tarse pour celle d'Édesse, épousa la nièce d'un chef arménien, prit peu à peu les usages et le costume de l'Orient, et renonça aux fatigues de la croisade [2]. Quoique ce fût une défection et que l'exemple dût en être contagieux, la fondation de cette première seigneurie latine eut des avantages réels pour le reste des croisés. Car ils avaient négligé jusque-là d'occuper des places et de laisser des colonies militaires derrière eux.

Au sortir des défilés du Taurus, l'armée, déjà décimée par le climat et la famine, par les combats et les défections, entra dans la Syrie. Les émirs qui gouvernaient ce pays et qui dépen-

[1] Tel est le tableau qu'en fait Foucher de Chartres.

[2] Guibert fait une description curieuse du cortége oriental de Baudouin (liv. VI).

daient du sultan turc, maître de Bagdad et de la Perse, se voyant hors d'état de tenir la campagne, s'enfermèrent dans Antioche. Antioche avait trois lieues de tour et de fortes murailles. Elle était l'ancienne capitale des rois de Syrie et le siége d'un patriarche grec dont l'autorité s'étendait sur vingt provinces. Malgré les vicissitudes qu'elle avait traversées, elle demeurait encore une des plus belles villes de l'Asie, et on l'appelait « la reine de l'Orient ».

Les croisés en entreprirent le siége au mois d'octobre 1097, dans la saison où le pays leur offrait des ressources. Mais le siége dura plus de six mois ; les ressources s'épuisèrent, et les rigueurs d'un hiver très-rude furent aggravées par la faim, par les inondations et les maladies pestilentielles que causaient les émanations de marais voisins. On fut réduit pour subsister à enlever des bestiaux en faisant des razzias à de grandes distances, malgré les partis de Turcs et d'Arabes qui couraient le pays dans tous les sens, et auxquels il fallait livrer de nombreux combats. La longueur du siége d'Antioche devait conduire les historiens de la croisade à le comparer au siége de Troie ; ils n'y ont pas manqué et n'ont pas hésité non plus à placer les exploits journaliers de Godefroi, de Tancrède et de Bohémond au-dessus de ceux d'Achille, de Diomède ou d'Ajax. La chevalerie chrétienne se distinguait d'ailleurs par des traits qui n'avaient rien d'antique. Tancrède défendit par humilité à son écuyer de divulguer ses hauts faits. Du moins, le bruit en courut dans le camp et y fut accrédité. Il y avait un certain merveilleux, à la fois chrétien et chevaleresque, que les esprits étaient disposés à accepter, de même qu'ils l'étaient à prendre pour des prodiges les phénomènes naturels ordinaires en ce climat, par exemple les tremblements de terre et les aurores boréales.

Cependant l'armée perdit presque tous ses chevaux ; il en restait à peine deux mille après l'hiver [1] ; les chevaliers furent réduits à se battre à pied contre la cavalerie turque. Toutes les tentes avaient été détruites par les inondations. Les chefs souffrirent de la faim comme les soldats, qui se nourrissaient d'animaux immondes ou arrachaient les herbes dont la terre était couverte. Chacun, dit Foucher de Chartres, éprouva le supplice de Job. La famine et le progrès croissant de la mortalité dé-

[1] Guibert de Nogent, Bernard le trésorier. — Ce dernier dit que les chevaux furent réduits de soixante-dix mille à deux mille.

truisirent toute discipline; le camp ne présenta plus d'autre spectacle que celui de la démoralisation et du désordre. Le légat dut faire, de concert avec les princes, un règlement punissant des peines les plus sévères le jeu, l'ivresse et la débauche. Mais il arrivait alors ce qui arrive dans toutes les grandes déroutes; les chefs avaient perdu leur autorité. Le clergé s'efforçait de ranimer l'enthousiasme religieux et la foi dans le succès final, en représentant les maux des chrétiens comme un châtiment de leurs péchés et une épreuve que Dieu leur envoyait avant leur entrée dans la Terre sainte. Guibert se demande si ceux qui périssaient par la faim étaient martyrs au même degré que ceux qui tombaient sous le fer des Turcs, et il conclut affirmativement. « Ils allaient, dit-il, au ciel pour se nourrir du pain des anges. »

Le commandant des Grecs auxiliaires abandonna le camp et retourna à Constantinople, annonçant de plus ou moins bonne foi qu'il allait chercher des secours. A partir de ce moment les croisés se crurent trahis par Alexis, et le découragement les gagna. Plusieurs seigneurs commencèrent à se retirer. Tancrède arrêta le vicomte de Melun et Pierre l'Ermite lui-même, au moment où ils faisaient des préparatifs d'embarquement. Quand on apprit que Pierre l'Ermite avait voulu fuir, « ce fut, dit un chroniqueur, comme si les étoiles étaient tombées du ciel. » Les chefs s'assemblèrent et menacèrent des plus sévères châtiments quiconque songerait à les imiter. Après cette déclaration les défections se ralentirent, mais elles ne cessèrent pas. Étienne de Blois, qui avait présidé quelque temps le conseil des princes, se retira à Alexandrette, alléguant une maladie vraie ou simulée, et y fut suivi par ses vassaux.

Le printemps, en ramenant l'abondance, ranima aussi les courages. On reçut des vivres et des chevaux envoyés par le nouveau prince d'Édesse Baudouin et les monastères d'Arménie. Des vaisseaux italiens chargés d'approvisionnements débarquèrent à l'embouchure de l'Oronte. Bohémond, Robert de Normandie, Godefroi, battirent dans plusieurs engagements les émirs turcs. Bohémond finit par gagner un traître, c'était un renégat arménien du nom de Phirouz; il ouvrit secrètement la porte d'une tour, et les princes montèrent à l'escalade conduits par un chevalier que l'on compara à un aigle guidant ses petits. Antioche, enlevée d'assaut (juin 1098), devint le théâtre d'un épouvantable massacre. L'émir fut tué par les siens; les vain-

queurs, que rien ne contenait plus, se vengèrent cruellement des souffrances qu'ils avaient éprouvées.

Pendant les sept mois et plus que le siége avait duré, la guerre avait pris un caractère plus cruel; les supplices que les Turcs infligeaient aux chrétiens tombés entre leurs mains avaient habitué les croisés à exercer de terribles représailles. Les chevaliers francs coupaient les têtes des ennemis qu'ils avaient tués, et suspendaient ces têtes comme un trophée au poitrail de leurs chevaux [1].

Il était en ce moment d'autant plus urgent d'occuper Antioche qu'on attendait l'arrivée de Kerbogah, prince de Mossoul et lieutenant du sultan de Bagdad. On savait qu'il approchait à la téte d'une armée aussi nombreuse que celle qu'on avait déjà battue dans l'Asie Mineure. Cette armée, formée de contingents levés dans toutes les provinces qui obéissaient au sultan de Perse, s'était réunie dans la Mésopotamie; elle comptait, s'il faut croire les écrivains contemporains, jusqu'à deux cent mille cavaliers. Kerbogah s'arrêta quelques jours au siége d'Édesse, qu'il croyait enlever sans peine. Trompé dans son espérance, il résolut de poursuivre sa marche, pour ne pas arriver trop tard au secours d'Antioche. Mais les chrétiens avaient mis ce délai à profit; il les trouva depuis trois jours maîtres de la place et occupés à s'y fortifier. Il n'hésita pas à les assiéger à son tour.

Malgré la grandeur d'Antioche, la richesse de ses palais et celle du butin qu'ils y avaient fait, les croisés s'y trouvèrent dans une situation très-critique, à peu près dépourvus de ressources, exposés à une famine imminente et à des travaux inouïs, La confiance, à peine rétablie, ne tarda pas être de nouveau ébranlée. Les désertions recommencèrent. Des soldats, des chevaliers même se faisaient descendre la nuit à l'aide de cordes en bas des murailles, et couraient rejoindre, les uns les troupes du comte de Blois qui se retirait par la route de l'Asie Mineure, les autres les vaisseaux à l'ancre en face de l'Oronte. Cependant la masse restait animée par le péril même; les soldats que deux années de marche, de guerre et de privations avaient endurcis, et qui commençaient à agir et à parler très-librement, donnèrent aux fugitifs le sobriquet injurieux de danseurs de corde.

La situation déjà difficile des assiégés fut bientôt aggravée par les progrès de Kerbogah, qui coupa leurs communications avec

[1] Raymond d'Agiles.

la mer, et par l'abandon définitif où les Grecs prirent le parti de les laisser. Alexis Comnène s'était d'abord mis en marche pour les secourir ; mais quand il apprit du comte de Blois l'extrémité à laquelle ils étaient réduits, il s'arrêta dans l'Asie Mineure, à Konieh, et renonçant à poursuivre sa route, ne s'occupa plus que de protéger la Bithynie contre les Turcs, en ravageant une certaine étendue de pays tout à l'entour.

On fit alors courir dans l'armée assiégée le bruit de miracles prétendus qui lui annonçaient la protection du ciel. Les récits d'apparitions et de révélations se multiplièrent ; un prêtre soutint avoir trouvé la lance qui avait percé le flanc du Sauveur. La découverte fut contestée, et son authenticité défendue par les uns, attaquée par les autres. Ces bruits, ces controverses, montrent quel était le genre de sentiments, d'idées, de passions sous l'empire desquels l'armée agissait ; les esprits y étaient actifs, et toutes les préoccupations s'y rapportaient au but de l'entreprise poursuivie. Aussi n'est-ce pas sans raison que les historiens contemporains insistent avec une sorte de prédilection sur les faits de ce genre, qui ne sont pas seulement, comme on l'a dit, le merveilleux d'une grande épopée, mais qui révèlent l'esprit dont était animée cette masse d'hommes transportée sous un ciel nouveau pour accomplir, avec des vicissitudes et des fatigues infinies, une œuvre qui n'avait de précédent dans aucun siècle.

Il fallait évidemment compter avec l'opinion et les défiances d'une pareille armée. Les princes se crurent obligés d'aller au-devant des soupçons que certaines défections semblaient autoriser. Ils prêtèrent entre les mains du légat le serment de rester fidèles à leur vœu jusqu'au dernier jour, puis mettant à profit l'espèce d'enthousiasme produit par cette scène, ils résolurent de livrer à Kerbogah une bataille sans plus tarder et avant qu'il eût avancé les travaux du siége. La bataille fut livrée le 28 juin, sur les bords de l'Oronte ; elle dura tout un jour et se termina par une victoire éclatante et décisive. L'armée turque fut complétement mise en déroute, ainsi que les corps auxiliaires des émirs d'Alep et de Damas. Le camp fut pillé ; on s'empara des armes et de toutes les richesses que renfermaient les tentes des émirs. Les chevaliers se remontèrent avec les chevaux enlevés à l'ennemi.

Les vainqueurs se trouvèrent maîtres de la Syrie entière jusqu'à Damas, car les Turcs, dispersés de toutes parts, ne repa-

rurent plus. Presque toutes les garnisons qu'ils avaient mises dans les villes se rendirent; quelques-unes, en petit nombre, essayèrent de tenir, mais les croisés purent occuper, sans engagements mémorables, une vaste étendue de pays à l'entour d'Antioche, et y attendre que la fin de l'été leur permît de reprendre leur marche en avant.

Le légat, Adhémar de Monteil, s'empressa de rétablir le culte chrétien dans la grande cité, qui n'avait pas cessé d'être une des métropoles de l'Orient; mais il succomba presque aussitôt à la maladie épidémique qui décimait l'armée. Guibert ne manque pas de le comparer à Moïse, qui vit la Terre sainte et ne put y entrer. Les chroniqueurs ecclésiastiques parlent sans cesse du long pèlerinage des Juifs et des épreuves auxquelles Dieu avait soumis dans le désert son peuple élu. Seulement, en évoquant les souvenirs historiques de la Palestine, ils n'oublient pas de marquer la supériorité de la croisade sur les événements les plus célèbres de l'histoire sacrée, comme ils l'ont déjà fait pour ceux de l'histoire profane. L'imagination frappée à l'approche de la terre promise, ils appliquent aux croisés les versets de la Bible et les antiques prophéties.

Quand on quitta la Syrie et qu'on se mit en marche vers la Judée, à la fin de l'automne, dans la saison qui paraissait la plus favorable, l'armée était très-réduite, mais c'étaient les plus forts et les plus intrépides qui persévéraient [1]. La victoire de l'Oronte et la proximité de Jérusalem avaient ranimé les courages. Tous les princes donnèrent l'exemple, excepté Bohémond, qui s'était ménagé depuis longtemps la souveraineté d'Antioche, et le comte de Vermandois, Hugues de France, qui fut envoyé à Constantinople pour stimuler l'empereur. Ceux qui, comme Tancrède, avaient épuisé leurs ressources, se mirent à la solde du riche comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles.

Après avoir enlevé plusieurs villes, entre autres celle de Marrha, dont ils massacrèrent les habitants, les croisés convinrent de ne pas s'arrêter au siége des petites places et de marcher droit vers la cité sainte. Ils s'avancèrent en bon ordre par Tortose, Archis et Acre. Ils avaient choisi, malgré ses difficultés, le chemin qui longe la mer en traversant les premiers contre-forts du Liban, parce qu'ils pouvaient recevoir de ce côté les

[1] M. Peyré estime qu'à leur arrivée à Jérusalem les croisés pouvaient compter de quarante à soixante mille personnes, en y comprenant les pèlerins, les valets d'armée, etc.

approvisionnements que des navires italiens leur apportaient. Ils trouvaient aussi des ressources dans la richesse du pays et le voisinage des communautés chrétiennes, dont ces montagnes renfermaient un grand nombre. Les chrétiens de Syrie leur servaient de guides et leur faisaient de tristes récits des barbaries exercées contre leurs coreligionnaires. La journée de l'Oronte ayant chassé les Turcs de la Palestine comme de la Syrie, un lieutenant du kalife fatimite était rentré à Jérusalem, et la Palestine n'avait pas eu à se féliciter du retour de ses anciens maîtres. Les Égyptiens, menacés par les croisés, redoublaient de cruauté à l'égard de leurs sujets chrétiens, faisaient le dégât autour de la ville et empoisonnaient les citernes.

Foucher de Chartres peint en deux phrases poétiques les sentiments qu'éprouvaient les chrétiens orientaux à la vue des Francs. « Ils pleurent, nous dit-il, parce qu'ils craignent qu'une si petite poignée d'hommes ne soit facilement égorgée par la multitude innombrable des païens qu'ils savent être dans le pays. Ils chantent, parce qu'ils se félicitent de l'arrivée de ceux dont ils souhaitent depuis si longtemps la venue. »

Le 7 juin 1099, Jérusalem parut aux yeux des croisés, et sa vue fut saluée avec un enthousiasme digne d'être un jour chanté par le Tasse. Mais le siége coûta quarante jours de souffrances, de combats et d'efforts persévérants. Un premier assaut, tenté immédiatement par Gaston de Béarn, ne réussit pas. Il fallut construire des machines de siége. Une flotte génoise avait amené des ingénieurs et des charpentiers. Le Liban fournit les bois nécessaires. On éleva des tours d'attaque, pareilles à des citadelles mouvantes, pendant que le clergé faisait des processions autour des murs et que les cérémonies religieuses se mêlaient aux opérations militaires. Enfin, un vendredi de juillet, à l'heure de la passion du Christ, et après un assaut tenté sur plusieurs points à la foi, les chevaliers de Godefroi entrèrent dans la ville sainte, où ils furent suivis aussitôt par ceux de Tancrède, de Robert de Normandie et des autres princes. Le carnage fut épouvantable, comme si les vainqueurs eussent voulu venger le christianisme des outrages que les infideles, maîtres de Jérusalem, lui avaient infligés si longtemps. Ils massacrèrent sans pitié la garnison, qu'ils ne jugeaient pas sûr d'épargner, car on craignait la venue d'une armée, envoyée par le kalife fatimite d'Égypte. La grande mosquée d'Omar, où la population musulmane alla s'entasser comme dans un asile, devint le théâtre d'une affreuse

boucherie. Suivant les chroniqueurs, coupables, il faut le dire, d'une exagération perpétuelle, les chevaux marchaient dans le sang jusqu'au poitrail; mais on peut juger de l'esprit qui animait les chrétiens par ce que dit de ces scènes Foucher de Chartres : « Les infidèles tombèrent comme tombent d'une branche qu'on secoue les fruits pourris du chêne, les glands agités par le vent. » Tancrède et le comte de Toulouse montrèrent cependant quelque humanité et essayèrent d'arrêter les massacres.

V. — Dès leur entrée dans les murs de Jérusalem, Godefroi et les croisés visitèrent l'église du Saint-Sépulcre et purifièrent la ville par une procession solennelle. Lorsqu'on eut rétabli le culte chrétien, dont l'interruption avait duré près de cinq siècles, on s'occupa de constituer un gouvernement. Après avoir conquis, il fallait assurer la conquête. La Palestine, colonie lointaine isolée au cœur des pays musulmans, avait besoin d'un souverain dont le nom fût également respecté de ses sujets et de ses ennemis, des chrétiens et des infidèles, et qui abandonnât toute pensée de retour en Europe. Les dix principaux chefs se réunirent comme dans un conclave et donnèrent la royauté du nouvel État fondé par leurs armes à Godefroi de Bouillon, que sa piété, sa valeur, la fermeté dont il avait fait preuve, le dévouement de ses chevaliers, désignaient comme le futur souverain de Jérusalem délivrée. Nul choix ne pouvait être plus populaire. On ne manqua pas de raconter de prophétiques visions qui avaient annoncé le couronnement du duc de Lorraine. Un de ses serviteurs avait vu descendre du ciel une échelle miraculeuse, que Dieu lui tendait lui-même, afin de l'élever jusqu'à lui[1].

Godefroi accepta le pouvoir qui lui était conféré par le vœu des princes et qui fut ratifié par celui de l'armée. Cependant il ne voulut prendre que le titre d'*avoué et baron du saint sépulcre,* et refusa, dit-on, de porter une couronne royale dans la ville où le Seigneur avait porté une couronne d'épines.

Les chrétiens de la Syrie, de la Mésopotamie et des autres provinces orientales, sortant d'un long asservissement, accoururent visiter Jérusalem rendue à leur culte. Les musulmans de ces pays espéraient encore dans la venue d'Afdal, le lieutenant du kalife fatimite d'Égypte. Afdal arrivait en effet avec

[1] Albert d'Aix.

des forces nombreuses, et se proposait de reprendre la ville sainte qu'il n'avait pu secourir à temps. Mais les croisés battirent les Égyptiens à Ascalon, comme ils avaient battu les Turcs de l'Asie Mineure à Dorylée et ceux de Bagdad à Antioche. Cette victoire assura l'existence du nouveau royaume.

Ce fut alors seulement que les princes crurent leur œuvre achevée et songèrent au retour. Godefroi ne garda près de lui qu'un petit nombre de chevaliers, entre autres Tancrède, qui avait fait le vœu de ne plus quitter la Terre sainte. Bohémond était devenu prince d'Antioche. Raymond de Saint-Gilles ne tarda pas à devenir comte de Tripoli. Le reste reprit la route de l'Europe, rapportant des palmes ou des reliques, comme témoignage d'une conquête qui enthousiasma l'Occident. Toutes les grandes familles françaises mirent leur gloire à compter quelqu'un des leurs parmi les héros de la croisade.

Le royaume de Jérusalem se constitua sur le modèle de la France. Jérusalem, Antioche, Édesse, où commandait Baudouin, Tripoli, où s'établit Raymond de Saint-Gilles, devinrent les chefs-lieux de quatre gouvernements ou grands fiefs. Seulement l'un des quatre souverains, celui de Jérusalem, reçut en qualité de roi l'hommage des autres, et s'entoura d'officiers de la couronne.

Les conquérants durent faire un terrier de la Palestine, analogue à celui que Guillaume le Bâtard avait fait pour l'Angleterre. Ils divisèrent le territoire conquis en deux parties, l'une pour les fiefs laïques, et l'autre pour les bénéfices ecclésiastiques. Les obligations des feudataires et des bénéficiers furent réglées comme elles l'étaient en France. Le principe en était exprimé par cet adage : « Entre le Seigneur et l'homme il n'y a que la foi. »

Ce fut sans doute par l'addition successive des usages du pays à ce terrier primitif que se forma le code ou recueil de lois appelé les *Assises de Jérusalem*. Nous n'avons de ces lois que des copies faites au treizième siècle, à une époque où elles avaient été modifiées sur bien des points; car elles furent souvent revisées et augmentées. Mais elles ont une importance historique facile à comprendre, puisqu'elles sont un des plus anciens codes écrits de la féodalité[1]. On les conserva dans un

[1] Deux cours souveraines furent établies à Jérusalem, l'une, la haute cour ou la cour des barons, pour juger les vassaux du roi; l'autre, la cour des bourgeois, pour juger les roturiers. Des cours analogues existèrent dans chaque

coffre placé dans le trésor du Saint-Sépulcre, où un comité de neuf personnes avait seul le droit de les ouvrir et de les consulter.

Toutefois la rédaction des Assises de Jérusalem, si elle eut lieu dès l'origine, passa peu aperçue. Les historiens des croisades n'en parlent pas, et la situation précaire où se trouva Godefroi de Bouillon après la retraite des autres princes fait comprendre que les chrétiens d'Asie eussent alors d'autres préoccupations plus urgentes. Leur premier soin devait être d'assurer l'occupation militaire du pays, et de se concilier de quelque manière les indigènes. En effet, la Palestine proprement dite ne devait fournir à son roi qu'une armée de trois cent vingt-huit chevaliers et de cinq à six mille sergents ou servants d'armes; les contingents des principautés de Tripoli, d'Antioche et d'Édesse étaient peu considérables et ne pouvaient être aisément réunis. D'un autre côté, les chrétiens n'étaient pas maîtres de toutes les places fortes; les émirs musulmans en tenaient encore plusieurs; ceux même d'entre ces derniers qui s'étaient soumis obéissaient à regret, comptant qu'ils verraient un jour revenir les Fatimites d'Égypte, ou les Turcs, qui avaient conservé Damas. Dans une situation aussi critique, il importait de s'attacher les indigènes; Godefroi leur assura le libre exercice de leur culte et protégea leur commerce avec Jérusalem et Jaffa, qui devinrent des marchés européens.

Baudouin Ier, frère de Godefroi, que les seigneurs de la Terre sainte élurent, en 1100, pour lui succéder, ne put un seul instant poser les armes. Les chrétiens furent obligés d'être sans cesse en campagne pour s'emparer des lieux forts, en débusquer les émirs rebelles, leur arracher le payement des tributs auxquels ils se refusaient, empêcher ou déjouer leurs coalitions [1]. Il fallut étendre l'occupation bien au delà de ses premières limites; il fallut que Tancrède s'emparât de Tibé-

seigneurie. Il y avait une troisième sorte de cours qui appliquaient d'autres lois : c'étaient les cours de justice des chrétiens indigènes; mais elles devaient toujours être présidées par les barons.

Les *Assises* renfermaient les usages suivis dans ces cours, usages qui furent recueillis, dit-on, par l'intermédiaire des barons; toutefois il n'est ni certain ni probable que l'enquête entreprise à ce sujet ait été ouverte et terminée dès l'époque qui suivit la conquête. Les *Assises* mêmes n'eurent jamais de force impérative; elles constataient les usages sans les imposer.

[1] Baudouin combattit deux coalitions d'émirs, l'une en 1104 en Haran en Mésopotamie, où il fut vaincu, et l'autre en 1113 à Génésareth.

riade, et Baudouin de Césarée, de Ptolémaïs, de Byblos, de Sarepta, de Beyrouth et de Sidon. La prise de Tyr, qui eut lieu un peu plus tard sous Baudouin du Bourg[1], acheva la série des conquêtes nécessaires aux croisés, mais sans mettre de terme à un état de guerre qui devait être perpétuel.

Cette perpétuité de la guerre eût exigé que les princes demeurassent unis. Il n'en fut rien, et le royaume de Jérusalem eut avec la France cette ressemblance de plus.. Ses divisions arrêtèrent ses progrès et enhardirent ses ennemis. Les princes et les grands feudataires le troublèrent de leurs rivalités. Des luttes non moins fâcheuses s'élevèrent entre les rois et le clergé. Le clergé voulait gouverner; il se plaignait de sa dépendance et revendiquait divers priviléges. Baudouin repoussa ces prétentions; il l'obligea surtout à contribuer aux charges qu'imposait la défense de Jérusalem, charges considérables auxquelles les revenus de sa couronne étaient loin de suffire[2]. A toutes ces causes de faiblesse il faut ajouter la mésintelligence constante entre les chrétiens de la Palestine et les Grecs. L'empereur de Constantinople, non content d'avoir recouvré par les armes des croisés une grande partie de l'Asie Mineure et d'avoir vu briser par eux la puissance conquérante des Turcs, contre laquelle il avait jusque-là vainement lutté[3], prétendait maintenant que les Latins lui fissent hommage de leur conquête. Il refusait de reconnaître l'indépendance d'un royaume fondé sur une terre qui avait appartenu à ses prédécesseurs.

Les contemporains furent persuadés que l'intervention du ciel pouvait seule assurer à une poignée de chrétiens la supériorité sur des multitudes d'infidèles, comparables aux nuées de sauterelles qui dévorent les moissons. La Terre sainte ne leur parut conservée que par un miracle perpétuel[4].

1 Baudouin du Bourg, parent de Godefroi et de Baudoin Ier, régna de 1118 à 1131.

2 Albert d'Aix, liv. VIII.

3 Les Turcs avaient été repoussés jusqu'à Konieh (Iconium).

4 Foucher de Chartres. — « Nous n'avions pas plus de trois cents chevaliers et autant de fantassins pour garder Jérusalem, Joppé, Ramla et le château de Caïphas, et lorsque nous voulions dresser quelques embûches à nos ennemis, nous n'osions rassembler tous nos guerriers, de peur qu'en laissant nos places sans garnison il ne nous arrivât quelque malheur. C'était pour nous tous un véritable miracle qu'au milieu de tant de milliers d'hommes nous fussions assez forts et assez puissants pour faire les uns nos tributaires et pour confondre les autres, soit en les tuant, soit en les pillant. Cette force et cette puissance ne pouvaient nous venir que du Très-Haut, » etc.

Il est vrai que les princes de l'Occident, sollicités chaque année de prendre part à ces luttes glorieuses, continuèrent de répondre à l'appel qui leur était adressé. La nouvelle de la prise de Jérusalem surexcita naturellement l'enthousiasme guerrier et religieux de l'Europe ; dès lors toutes les pensées se tournèrent vers l'Asie. Les rêves ambitieux y trouvaient aussi leur compte ; l'événement avait prouvé qu'ils pouvaient se réaliser. On lisait avidemment les lettres où Baudouin énumérait les châteaux et les richesses dont il était devenu possesseur [1].

Dès l'an 1101, Guillaume d'Aquitaine, comte de Poitiers, engagea ses domaines et prit la croix. Les comtes de Nevers et de Bourges, le duc de Bourgogne, les comtes de Vermandois et de Blois, déserteurs d'Antioche, se joignirent à lui avec plusieurs prélats allemands et italiens. Raymond de Saint-Gilles se rendit à Constantinople pour recevoir ces nouveaux croisés et leur servir de guide. Malheureusement, dans la pensée de faire des conquêtes pour leur propre compte, ils s'aventurèrent au delà d'Ancyre et de Gangras, dans une partie difficile et montueuse de l'Asie Mineure, où les Turcs les mirent en déroute et les massacrèrent. Les comtes de Toulouse et de Poitiers regagnèrent presque seuls, le premier la Palestine, le second la France.

Bohémond avait été retenu plusieurs années captif chez les Turcs et remplacé pendant ce temps par Tancrède dans la principauté d'Antioche. Après sa délivrance, dont les historiens ont accompagné le récit de circonstances romanesques, il entreprit de visiter l'Europe et d'y lever encore des troupes pour la Palestine. Il vint en France dans ce but en 1106, parcourut l'Auvergne, le Limousin, se rendit à Paris, et fut reçu partout avec les honneurs dus à un héros de la croisade. Il épousa, malgré son âge, Constance, fille de Philippe Ier, et réunit une armée. Mais comme il prétendait tirer une vengeance des Grecs, il commença par assiéger la place de Durazzo qui leur appartenait ; il y éprouva un échec sérieux et fut repoussé. Sa mort, qui suivit de près, fit avorter son entreprise.

Ces mauvais succès ralentirent le mouvement imprimé en France aux expéditions d'outre-mer, ou plutôt en changèrent la forme. Au lieu de s'enrôler en masse sous la bannière d'un prince, pour traverser l'empire grec et poursuivre les Turcs sur leur territoire, les chevaliers et les pèlerins allèrent désor-

[1] Guibert, liv. VI.

mais se mettre individuellement au service des rois de la Palestine, en gagnant par mer les ports de cette contrée. Bientôt on institua pour les plus zélés une milice nouvelle, celle des ordres religieux militaires.

Godefroi de Bouillon avait imposé à l'hospice de Saint-Jean de Jérusalem l'obligation d'équiper des hommes d'armes; telle fut l'origine des hospitaliers ou chevaliers de Saint-Jean, moines guerriers, armés, dit saint Bernard, de foi au dedans et de fer au dehors. « Sans ornements, ajoute-t-il, sur leurs habits ni sur les harnais de leurs chevaux, leurs armes sont leur unique parure. » Une croix de toile blanche à huit pointes, sur un manteau noir en temps de paix, sur une cotte d'armes rouge en temps de guerre, leur servait seulement de signe distinctif. L'ordre des Templiers fut fondé, quelques années après, en 1118, sur le même modèle. Ces deux ordres reçurent de tous les princes d'Europe des donations considérables et devinrent le bouclier de la Terre-sainte. Toutes les familles nobles de l'Occident, surtout de la France, leur fournirent des recrues. Ce furent eux qui conservèrent l'alliance de la religion et des armes tant que durèrent les guerres de la Palestine.

Les ordres religieux militaires sont une institution née avec les croisades, qui a vécu avec elles et même plus longtemps qu'elles, qui en a conservé et perpétué l'esprit.

Faibles à l'origine, comme toutes les choses qui commencent, ils prirent en peu de temps un développement rapide et considérable. Il fallait en effet pour les guerres d'Orient une milice particulière, ayant des habitudes et une tactique en rapport avec le pays où elle devait vivre et l'ennemi qu'elle devait combattre. Il fallait que cette milice fût permanente, contrairement à l'ordinaire instabilité des armes féodales. Il fallait qu'elle eût une dotation spéciale, que lui assurèrent à l'envi les princes, les papes, et la piété des fidèles. Mais comme c'était l'Europe qui la dotait, et qu'on voulait la maintenir dans la tradition première, c'est-à-dire empêcher qu'elle s'écartât du but de son institution, elle fut placée sous l'autorité du Pape, et non sous celle du roi de Jérusalem.

Ce fut donc une chevalerie d'un genre nouveau, ou plutôt une application nouvelle des vues de l'Église à l'égard des chevaliers[1]. Les membres de ces ordres religieux, soumis à des

[1] On distingua les moines chevaliers et les frères servants d'armes. Les pre-

règles comme ceux des autres ordres, faisaient les vœux ordinaires de pauvreté, d'obéissance et même de célibat. Ils devaient servir la religion par leur vie et par leur mort ; et Gibbon, un de leurs détracteurs, a dû leur rendre ce témoignage, que s'ils négligèrent quelquefois de remplir la première de ces obligations, ils n'hésitèrent jamais à accomplir la seconde.

Ainsi la première croisade, en ouvrant la route de l'Orient, en délivrant l'empire grec, en détruisant les armées des trois sultans de l'Asie Mineure, de la Perse et de l'Égypte, en élevant enfin un royaume latin à Jérusalem, pouvait être considérée comme ayant atteint son but. A ces résultats s'en ajoutaient d'autres. Elle avait eu un grand retentissement dans toute l'Europe, et particulièrement en France. Elle était destinée, en se perpétuant, à exercer sur les idées et les mœurs de l'Occident la plus remarquable influence.

Les imaginations étaient frappées. La vue de la Grèce, celle de l'Orient, l'évocation de l'antiquité romaine, grecque, juive ou chrétienne, la conscience de la grandeur d'une entreprise dont les contemporains transformèrent eux-mêmes le récit en épopée, remuèrent profondément les esprits.

La papauté, dont la main puissante avait dirigé les armes des croisés et donné à l'Europe en général, à la France plus particulièrement, des intérêts nouveaux, voyait sa politique triomphante. En Asie, la domination des Turcs refoulée sur elle-même ajournait pour plus de deux siècles les dangers que l'islamisme inspirait. La conquête de l'Orient assurait aussi le repos de l'Occident à un autre titre ; elle faisait une forte diversion aux guerres féodales.

La croisade est un de ces faits dominants auxquels il faut rattacher, dans une certaine mesure, tous les autres faits d'une même époque. Elle favorisa le progrès de l'Eglise et de la royauté, parce que l'Église et la couronne achetèrent à des conditions ordinairement favorables les seigneuries ou les domaines vendus par les croisés. Nous verrons l'Église, par ce motif et d'autres encore, plus forte au douzième siècle qu'au onzième. Quant à la royauté française, l'année 1100 fut précisément celle où elle sortit d'une léthargie séculaire et entreprit de regagner l'autorité qu'elle avait perdue.

Un mouvement simultané s'opérait à l'autre extrémité de

miers devaient être de race noble, c'est-à-dire de race militaire, et avoir reçu en outre la consécration personnelle de la *chevalerie* de l'ordre.

l'échelle sociale. Le réveil de la royauté était accompagné de celui des communes. La population des villes, et dans une certaine mesure celle des campagnes, commençaient à se montrer sur la scène historique, aspirant à étendre leurs droits de toute espèce et à élargir le cadre où les institutions du temps les tenaient enfermées. La bourgeoisie et même la roture gagnèrent ce que perdit la noblesse. La féodalité fut modifiée à sa base, en même temps qu'à son sommet[1].

Ce sont là des événements généraux trop complexes pour qu'il faille y voir le résultat de la croisade seule; mais elle favorisa et précipita leur accomplissement. Elle fut comme le levier qui arracha la France à l'anarchie dissolvante de la féodalité, et lui permit de reconstituer son gouvernement d'une manière plus solide et plus durable.

VI. — C'est à la fin du onzième siècle et au commencement du douzième qu'a éclaté dans plusieurs villes du nord de la France un mouvement remarquable de liberté qui aboutit à l'établissement des chartes de communes.

La plus ancienne de ces chartes appartient à l'an 1070. Les bourgeois du Mans étaient alors en guerre avec Guillaume le Conquérant. Se trouvant mal défendus par la chevalerie du pays, ils firent entre eux une association militaire, dont le comte Geoffroy de Mayenne reconnut et garantit les statuts; ils s'engagèrent à se prêter une assistance mutuelle et se donnèrent un gouvernement commun, qu'ils conservèrent ensuite.

Six ans après, en 1076, on trouve à Cambrai une association du même genre, formée entre les bourgeois de la ville qui soutiennent le chapitre dans une guerre contre l'évêque. Puis ces exemples se multiplient, et en moins d'un demi-siècle la France septentrionale se remplit de villes de communes. Les plus considérables, et en même temps les plus célèbres, furent celles de l'ancien Vermandois, Beauvais, Noyon, Laon, Saint-Quentin, Soissons.

Si la révolution communale s'était bornée à un certain nombre d'insurrections locales, elle aurait un intérêt secondaire; mais ces insurrections ne sont qu'un épisode ou plutôt le pre-

[1] Je n'indique ici que les effets immédiats et certains de la première croisade. Je ne parle pas du développement donné aux intérêts commerciaux ou maritimes, parce que je ne vois aucun résultat sérieux obtenu en ce sens avant le treizième siècle.

mier symptôme d'un mouvement très-général et très-étendu, qui porta la population des villes et celle des campagnes à augmenter les droits civils dont elles jouissaient et à s'assurer des libertés et des garanties nécessaires. Il faut donc exposer ici les origines et les caractères de ce mouvement, qui prit à cette époque une accélération remarquable, et c'est par les villes qu'il faut commencer, parce que c'est dans leur sein qu'il se manifesta de la manière la plus frappante.

On peut d'abord affirmer comme un fait général que la condition des villes était allée en empirant jusqu'au dixième siècle. D'une part les corps municipaux avaient vu diminuer leurs attributions et leur liberté au profit des officiers du roi ou de ceux des seigneurs; quelquefois ils avaient été frappés dans leur existence même et supprimés comme un rouage inutile. D'un autre côté l'industrie et les corporations industrielles étaient en déclin. Beaucoup d'anciens colléges d'ouvriers n'existaient plus. L'État n'entretenait plus de manufactures comme sous les Romains, excepté peut-érte les atéliers monétaires. La préférence donnée par les familles riches au séjour des champs, les franchises de certaines seigneuries, celles des monastères ou des églises particulières, avaient attiré dans les campagnes une partie des métiers qui s'exerçaient autrefois dans les villes, en sorte qu'il s'était opéré un grand déplacement de populations et d'intérêts, bien que d'une manière inégale et en raison de circonstances extrêmement variées.

Il s'en fallait cependant que toutes les industries eussent été atteintes. Plus on étudie l'histoire des deux premières races, plus on demeure convaincu que les historiens modernes se sont beaucoup exagéré la barbarie prétendue de cette époque. Il est certain qu'indépendamment des métiers usuels, il y avait en France des industries florissantes avant les croisades, par exemple celle de la fabrication des armes, celle de la préparation des objets de chasse, celle de l'orfévrerie et de l'ameublement, suscitées par l'éclat dont cherchaient à s'entourer les cours seigneuriales. Il est certain aussi que les ateliers et les fabriques organisés par les grandes abbayes avaient donné naissance à des bourgs et même à des villes populeuses. Témoin Saint-Riquier, en Picardie, qui appartenait à l'abbaye du même nom et comptait au temps des Carlovingiens 14,000 habitants séculiers, c'est-à-dire infiniment plus qu'aujourd'hui.

Mais le régime féodal, accompagné du morcellement de la

France en petites souverainetés, de l'établissement de barrages sur les rivières, de péages sur les routes, de l'élévation de châteaux forts sur une infinité de points, n'était favorable ni aux anciennes villes romaines, ni aux nouvelles villes ecclésiastiques et à leur industrie. La révolution communale fut une réaction contre les vices de ce régime; elle restaura les anciennes franchises, les étendit considérablement et fit peu à peu disparaître les servitudes nouvelles. Elle voulut établir la paix avec des garanties contre les violences des gens de guerre, la liberté municipale avec des garanties contre les abus de pouvoir, l'ordre au moyen de la fixité des usages judiciaires, enfin la régularité administrative qui devait mettre les sujets à l'abri de certaines exigences du gouvernement. Le gouvernement était-il donc alors plus tyrannique et plus arbitraire que par le passé? Cela est difficile à dire; mais ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que les populations urbaines ou rurales étaient infiniment moins disposées à en souffrir les excès.

Car si les corporations de métiers dans les villes étaient moins considérables et moins puissantes qu'autrefois, elles différaient aussi des colléges romains sur un point essentiel. Elles étaient plus libres, elles vivaient mieux de leur vie propre. Elles n'étaient plus aussi adroitement dépendantes des curies, ni soumises avec la même rigueur aux règlements de l'autorité publique. Ce progrès de la liberté doit être attribué à l'esprit chrétien, qui avait pénétré fortement les associations industrielles, et donné à leurs membres un sentiment plus élevé de leurs droits comme de leurs devoirs. On peut y voir aussi un effet de l'influence des institutions germaniques, moins savantes que celles de Rome, mais beaucoup plus favorables à l'indépendance individuelle. La Germanie avait anciennement des corporations particulières appelées *ghildes*, qui étaient comme autant d'assurances mutuelles protégeant la personne et les biens des associés, et dont les membres se juraient secours, assistance et protection réciproques. Au onzième siècle, la plupart des corporations dans le nord de la France et dans la Lorraine étaient des ghildes et en portaient le nom.

De ces associations entre hommes d'un même métier aux associations entre habitants d'une même ville, il n'y avait qu'un pas à franchir. La charte communale ne fut souvent que la traduction littérale des statuts des ghildes. C'était ce qu'on appelait, dans le langage du temps, *une loi d'amitié et une insti-*

tution de paix[1], et c'est ce que nous appellerions aujourd'hui une assurance mutuelle des petits contre les grands. Il n'y avait d'ailleurs rien de plus naturel, dans le siècle où la trêve de Dieu s'était rétablie. Quand l'Église avait entrepris d'associer les seigneurs pour la répression des brigandages, il était simple que ler bourgeois s'associassent également dans le même but.

Ce fut pendant les dernières années du règne de Philippe Ier et sous celui de Louis VI son fils, que des *communes jurées*, c'est-à-dire de petites républiques municipales, s'organisèrent dans quelques villes du Vermandois, de l'Ile de France et de la Champagne. En général les habitants de ces villes commencèrent par vouloir se défendre contre les agressions, puis arrivèrent à secouer le joug de leurs seigneurs et à constituer eux-mêmes leur gouvernement. L'histoire des communes jurées ne comprend donc qu'une série d'insurrections, de petites guerres locales ou de traités par lesquels les villes obtiennent des seigneurs ou leur achètent, le plus souvent à prix d'argent, la reconnaissance des constitutions qu'elles se sont données. Reconnaissance d'ailleurs plus ou moins complète; car il arriva souvent que la *commune* ou la nouvelle juridiction ne comprit pas la ville entière, mais un seul quartier, comme à Beauvais, qui fut partagé entre quatre juridictions différentes, celle du seigneur, celle de l'évêque, celle du chapitre et celle de la commune.

Mais le nombre de ces communes jurées ne fut jamais considérable et ne s'étendit pas beaucoup au delà d'une zone intermédiaire entre la Somme et la Seine. Au nord de cette zone, dans la Flandre et la Lorraine, il s'établit un système mixte. L'administration continua d'être exercée par les agents des seigneurs, avec le concours des corps de métiers, représentés par un conseil électif ou échevinage. C'est sous ce régime que prospérèrent Gand, Ypres et d'autres cités flamandes, déjà florissantes par le travail de la draperie.

Dans le centre de la France, dans la Bourgogne et les pays riverains de la Loire et de la Seine, ainsi qu'en Normandie, le système qui prévalut fut différent. La plupart des villes n'eurent ni conseil municipal ni juridiction propre. Elles continuèrent d'être gouvernées par des prévôts[2], c'est-à-dire par les agents ordinaires du roi, des évêques ou des seigneurs; mais elles

[1] *Lex amicitiæ* ou *Institutio pacis.*

[2] Prévôt, *præpositus.*

prirent part à la révolution communale en faisant rédiger par écrit et confirmer leurs lois particulières ou leurs *priviléges*. C'est pourquoi elles sont appelées tantôt *villes prévôtales* et tantôt *villes privilégiées*. Elles assurèrent par leurs chartes toutes les garanties de bonne administration et de bon ordre qui leur étaient nécessaires.

Enfin dans le Midi, surtout dans le Languedoc et une partie de l'ancien royaume d'Arles (Provence et Dauphiné), la révolution communale eut un autre caractère. Là s'étaient conservées mieux qu'ailleurs les constitutions municipales romaines. Malgré le progrès de l'autorité des évêques ou des chapitres, malgré la ruine ou tout au moins la diminution de l'aristocratie, le régime de la curie antique était si vivace qu'on le retrouvait debout à Arles et à Narbonne. On a pu suivre sa trace persistante dans les histoires de Marseille, de Toulouse, de Lyon, de Périgueux, de Bourges et d'Angers.

Quand les villes romaines de la Lombardie eurent profité de la guerre des investitures pour former autant de petites républiques plus ou moins libres vis-à-vis du gouvernement impérial, les villes romaines du royaume d'Arles, qui était pays d'empire, suivirent cet exemple et s'empressèrent de faire confirmer leurs usages, leurs libertés et surtout leur régime municipal par les évêques ou les princes. On retrouve les noms romains de sénat, de prétoire, de consulat, accolés dans les chartes qu'elles se donnèrent alors, aux noms ordinaires des magistratures du moyen âge[1]. Ce mouvement s'étendit ensuite aux villes du Languedoc et de l'Aquitaine.

Les chartes du Midi furent presque partout le résultat d'un libre accord entre les bourgeois et les seigneurs. Mais ce qui les distingue mieux de celles du Nord, c'est que les nobles s'associèrent fréquemment aux bourgeois et entrèrent dans les communes, comme cela s'était fait en Italie. A Aix, à Arles, ils se réservèrent le tiers des places de consuls. A Toulouse, la moitié des capitouls devait être choisie parmi les personnes les plus qualifiées de la ville[2].

Les communes du Midi se distinguèrent encore par un autre caractère. Elles avaient conservé l'usage du droit romain ou

[1] Aug. Thierry, *Histoire du tiers état* et *Recueil des documents inédits du tiers état*, Préface du tome II. — Il donne la liste des villes de consulat qui reçurent des chartes au douzième siècle.

[2] Déclaration du comte Raymond, 1247.

droit écrit: Jamais ce droit n'avait cessé d'y être appliqué par les tribunaux. A Lyon et dans toute la contrée environnante, il s'était maintenu à l'état de droit municipal avec une persistance. invincible. Une des meilleures preuves de l'importance et de la vie que les anciennes municipalités romaines reprirent au douzième siècle après de longs temps d'obscurité et d'oubli, c'est que le droit romain recommença précisément à cette époque à être enseigné dans les écoles. Or il n'y était pas étudié alors comme une lettre morte, mais comme une loi vivante.

Telle est ce qu'on peut appeler la géographie des chartes communales, comprenant plusieurs groupes distincts, chacun avec ses caractères particuliers. Mais, en dépit de cette diversité dont il faut tenir compte, ces chartes ont toutes en définitive un objet commun et des caractères généraux qui sont les plus importants.

En premier lieu, elles constatent et elles garantissent les droits personnels et réels de la *bourgeoisie*, droits très-étendus et très-complets. Les restrictions que pouvaient souffrir encore la liberté ou la propriété des bourgeois ne furent plus que des restrictions de simple police. Les chartes urbaines sont nos plus anciens codes de droit civil, de droit criminel, de procédure ou de commerce. Il est clair d'ailleurs que tout dans ces codes ne fut pas nouveau, et que le plus souvent on se contenta de reproduire et de fixer des usages déjà anciens.

En second lieu, elles comprennent les règles suivant lesquelles les cités doivent être administrées, les charges, les obligations qui doivent peser sur les habitants. Elles déterminent plus particulièrement la manière dont l'impôt municipal doit être établi, consenti et perçu, chose d'autant plus importante que beaucoup de services administratifs, aujourd'hui confiés à l'État, étaient alors abandonnés aux villes. A ce point de vue, les chartes communales présentent le plus grand intérêt; car elles ont plus tard servi de modèle au gouvernement lorsqu'il a fait des ordonnances administratives générales, et l'on y trouve exprimés de la manière la plus formelle plusieurs de nos principes de droit public, par exemple celui qui veut que tout impôt soit consenti par les contribuables.

Enfin, et en dernier lieu, ces chartes assurent à un grand nombre de cités une organisation municipale particulière, avec une juridiction ou tout au moins un partage étendu de

l'autorité administrative en ce qui les concerne, et un droit de contrôle.

Tels sont les caractères les plus frappants et surtout les plus durables de la révolution connue sous le nom de révolution communale. Elle nous montre la partie de la population qui s'est appelée plus tard le tiers état, fixant ses lois civiles, réglant les charges administratives qui pèsent sur elle, enfin déterminant son organisation municipale.

Le plan de cette histoire ne permet pas d'entrer dans des détails plus particuliers, ni de raconter les différentes péripéties de l'établissement de la liberté dans telle ou telle ville. Il sera question un peu plus loin de quelques-unes des luttes qui s'engagèrent à ce sujet, et qui, mêlées à des événements d'un autre genre, ont eu assez d'importance pour mériter d'exercer la plume d'un de nos historiens les plus brillants et les plus ingénieux. Il sera nécessaire également d'exposer la politique successive des rois à l'égard des communes et du tiers état. Mais la révolution communale ayant commencé en France un peu avant la croisade, il fallait d'abord en déterminer la nature et en faire comprendre l'esprit.

Elle se rattache d'ailleurs par des liens étroits à la croisade même, comme à la renaissance intellectuelle qui eut lieu dans la première moitié du douzième siècle, et qui donna aux écoles de Paris une célébrité et une puissance européennes. Tous ces événements ont des caractères communs; tous attestent le mouvement et la vie qui régnaient dans les différentes classes de la nation. Cette vie, ce mouvement s'étendaient jusqu'aux populations rurales, dont la condition était moins stationnaire et moins passive qu'on ne l'a longtemps supposé.

VII. — Les populations des campagnes passèrent par les mêmes vicissitudes que celles des villes. Elles suivirent, d'un peu loin peut-être, mais avec la même assurance, l'exemple de leurs aînées. Elles étendirent leurs libertés et leurs droits; elles obtinrent que les usages qui les régissaient fussent déterminés par des chartes, premier essai de lois écrites.

Les villages, ou agglomérations rurales, s'étaient multipliés depuis l'époque des invasions. Il s'en était formé autour des châteaux ou des monastères, qui offraient en temps de guerre une protection et un abri, et alimentaient certains métiers pendant la paix. La création successive de nouvelles paroisses avait

aussi contribué à ce résultat, les fermes, les habitations étant venues se grouper peu à peu autour de chaque clocher.

La diversité d'origine explique celle que présenta longtemps l'organisation administrative des bourgs. Ils étaient gouvernés par les seigneurs, laïques ou ecclésiastiques; quelquefois le seigneur laïque et l'Église gouvernaient en commun. L'autorité était déléguée à un *villicus*, chef de village [1], ou *ministerialis*, officier, agent seigneurial, qui remplissait à la fois, comme son double titre l'indique, les fonctions d'intendant et celles de maire. Cet agent administrait les domaines de la seigneurie et percevait les redevances qui lui étaient dues [2]; en même temps il était magistrat municipal et juge de ses subordonnés. Quoiqu'il fût en général de la même condition qu'eux, il avait des pouvoirs très-étendus, parce que, à peu d'exceptions près, les habitants des campagnes, même les plus riches et les plus libres, étaient soumis à la directe du seigneur, c'est-à-dire qu'ils étaient concessionnaires à long terme, mais non pleinement propriétaires du sol qu'ils cultivaient. Les concessions étant limitées par des conditions et grevées par des charges particulières, il y avait peu de cultivateurs qui ne fussent dans une dépendance étroite de la seigneurie.

A ces diverses juridictions seigneuriales se joignait la juridiction particulière de l'église du village. Car les attributions du gouvernement ecclésiastique étaient plus nombreuses au moyen âge qu'elles ne le sont aujourd'hui; les curés exerçaient une partie des pouvoirs maintenant réservés aux maires.

La condition des villages offrait sous ce régime beaucoup d'analogie avec celle des villes, et leur histoire devait présenter le développement des mêmes faits. Il était naturel que de simples bourgs obtinssent la fixité de leurs usages, celle des charges auxquelles leurs habitants étaient soumis, quelquefois un conseil municipal avec des pairs ou des jurés.

Souvent aussi la condition d'un district rural était liée à celle d'une ville. La ville avait un faubourg ou une banlieue, c'est-à-dire un territoire soumis à sa juridiction ou à sa dépendance, et dont les habitants jouissaient de ses franchises en tout ou en partie.

Les associations défensives contre les brigandages ne furent

[1] Quelquefois le chef de village porte encore d'autres titres, tels que ceux de *decanus*, de *judex*.

[2] Capitulaire de Villis.

pas plus rares dans les campagnes que dans les villes. On vit les paysans de la Flandre sous Louis le Débonnaire, ceux de la Normandie et de la Bretagne au temps de Hugues Capet et de Robert, se coaliser, s'armer des instruments de leur travail, et attaquer les gens de guerre et les chevaliers qui ravageaient leurs champs [1]. Mais ces révoltes, quelque explicables qu'elles soient par la nécessité où chacun était ou croyait être de se faire justice soi-même, étaient un véritable danger social. Les masses populaires, soulevées ainsi, se livraient à des excès, et les excès amenaient une répression souvent terrible. Les chevaliers et leurs sergents d'armes venaient toujours à bout des paysans insurgés, par la raison qu'une force militaire organisée triomphe toujours de bandes irrégulières et mal équipées. Les chefs des soulèvements étaient massacrés, pendus, ou pour le moins mutilés.

La trêve de Dieu arrêta ces insurrections. Elle établit une répression légale des brigandages et des désordres de toute espèce. Elle donna aux campagnes une première garantie de justice et d'ordre public. Or cette garantie en appelait une autre, c'est-à-dire des chartes données par les seigneurs. Les chartes d'affranchissement furent pour les campagnes ce que les chartes de communes étaient pour les villes, des déclarations de droit civil et des règlements administratifs.

Au douzième siècle, les paysans sont presque tous des hommes libres; l'esclavage ancien a disparu à peu près partout. Cent ans plus tard, les légistes le considéreront comme une exception devenue très-rare. Ses dernières traces se rencontrent dans les lois françaises faites pour des pays conquis, comme l'Angleterre ou la Syrie, dans lesquelles son existence ou son maintien peuvent être regardés comme un effet de la conquête elle-même.

Les paysans sont donc libres; mais les uns ont une liberté restreinte, tandis que d'autres jouissent de la liberté complète.

Les premiers sont les mainmortables, dont la condition rappelle celle des colons sous les Romains. Ils ne peuvent ni se marier, ni tester, ni abandonner la seigneurie sans l'autorisation du seigneur [2]; ils sont ainsi placés dans une sorte de minorité et de tutelle perpétuelles, conformément à l'usage ancien, for-

[1] Guillaume de Jumiéges et Orderic Vital, an 997.

[2] C'est ce qu'on appelait les droits de *formariage*, de *mainmorte* et de *poursuite*.

tifié par des raisons d'administration et de police, et par l'intérêt qu'ont les seigneurs à retenir chez eux les habitants de leurs seigneuries[1].

Toutefois, ces restrictions étaient destinées à être réduites de plus en plus et devaient finir par disparaître. En 1159, le pape Alexandre III déclara valables canoniquement les mariages que les mainmortables contractaient sans le consentement des seigneurs, et réduisit le *formariage*, ou le droit du seigneur de s'opposer aux unions ainsi formées par des hommes ou des femmes dépendant de lui, à une simple amende pécuniaire, équivalente au préjudice qu'il éprouvait[2].

Les paysans libres étaient ordinairement appelés *villains*, c'est-à-dire habitants des villages, ou *francs hommes de poste*, c'est-à-dire hommes libres sous le gouvernement d'un seigneur. Le nombre des hommes de cette classe, si peu considérable autrefois, augmentait tous les jours; les chartes des douzième, treizième et quatorzième siècles leur assurèrent le même genre de garanties qu'aux bourgeois des villes.

Quand on parle de la misère des campagnes au moyen âge, il faut comprendre que cette misère tenait beaucoup moins au manque ou à l'insuffisance des libertés qu'aux exigences du gouvernement seigneurial et aux difficultés de la condition économique.

On a dit du gouvernement d'alors beaucoup plus de mal qu'il n'en mérite. Quand le seigneur établissait et levait des impôts, créait des servitudes d'utilité commune et obligeait les paysans à se servir des fours et des moulins banaux, à faire des corvées, à garder les bois et quelquefois le château, il exerçait ces droits comme souverain ou délégué du souverain, et parce qu'il était le pouvoir public de la seigneurie; il les exerçait d'ailleurs en se conformant aux usages locaux et sous la surveillance du pouvoir supérieur dont il relevait.

Le seigneur n'était pas non plus étranger au pays qu'il gouvernait. Il y possédait ordinairement de grands domaines; il y avait même la directe ou la nue propriété des biens cultivés par des censitaires. De cette manière, ses justiciables étaient aussi ses concessionnaires, ses métayers, ses fermiers. Il confondait en partie ses intérêts et son budget particuliers avec les

[1] J'ai exposé ce sujet au long dans mon *Histoire des classes agricoles*.

[2] Par exemple, si une des femmes de la seigneurie la quittait pour aller vivre dans celle de son mari.

intérêts et le budget de la seigneurie. Cette solidarité offrait des avantages réels pour les cultivateurs. Le seigneur était doublement intéressé à leur faire une condition favorable, à régler avec équité leurs coutumes et leurs obligations; il devait s'efforcer de se les attacher et d'attirer les étrangers sur ses domaines pour augmenter le nombre de ses sujets et de ses tenanciers, chose possible presque partout en raison de la grande quantité de terres infertiles qu'on trouvait encore en France.

Ce gouvernement n'avait donc en soi rien de plus oppressif qu'un autre; mais il pouvait, comme tout autre, avoir en certains temps de dures exigences et ne pas remplir toutes les obligations que l'opinion publique, plus exigeante à son tour, lui imposait. Il avait aussi ce tort que les exigences du propriétaire étaient soutenues et fortifiés par celles du souverain; que les usages locaux n'étaient pas toujours respectés; que la surveillance du seigneur supérieur était souvent illusoire. En un mot, ce qui manquait aux paysans, c'était une garantie contre les abus ou l'inertie du pouvoir. C'est toujours à la faiblesse des institutions judiciaires qu'il faut attribuer les plaies de la société du moyen âge. Les paysans ne trouvaient aucune protection légale contre un arbitraire possible, et comme habituellement ils ne portaient point d'armes, ils étaient exposés au mépris, sinon aux mauvais traitements, des satellites armés dont les seigneurs s'entouraient, de même qu'ils l'étaient aux attaques ou aux ravages de l'ennemi. Les chartes d'affranchissement eurent pour objet de constituer d'une manière plus ou moins efficace ce genre de garanties.

Mais le plus grand mal des campagnes tenait aux vices de leur condition économique. Les progrès de la culture étaient empêchés ou pour le moins très-gênés par la manière dont la propriété était constituée. Les biens-fonds ne pouvaient être divisés ni aliénés qu'avec des difficultés extrêmes. La plus grande partie des cultivateurs ou même des vassaux nobles n'avaient pas la propriété complète de leurs terres; ces terres n'étaient que des tenures ou des concessions à long terme, grevées à ce titre de servitudes diverses, qui nuisaient à l'exploitation. Si les traditions des familles ainsi enracinées au sol se conservaient mieux, on achetait ce résultat salutaire au prix de l'immobilité héréditaire des générations. Les tenures n'étaient même pas toujours individuelles; il y en avait de collectives.

Souvent plusieurs familles de paysans étaient réunies pour former des sociétés ou compagnies (*compani*, gens vivant du même pain), qui exploitaient ensemble un bien commun, ou plutôt une concession commune. On s'explique très-bien les origines historiques de ce système ; il avait même à cette époque quelques avantages particuliers qu'il serait injuste de méconnaître ; mais s'il offrait aux cultivateurs des garanties utiles, il avait aussi l'inconvénient de leur ôter à peu près tout esprit d'initiative.

Ajoutez la rareté de l'argent, la difficulté du crédit, l'absence du commerce, on s'expliquera la lenteur du progrès qui s'opérait dans les campagnes. Et cependant, tous ces obstacles n'ont pas empêché que ce progrès s'accomplît. Les chartes d'affranchissement en sont l'expression et la preuve formelle. Elles nous montrent la liberté personnelle qui se développe, l'administration qui se règle, l'industrie qui s'étend, la condition matérielle qui s'améliore.

Si l'on demande à qui l'on doit cette révolution, il faut en attribuer le principal mérite au christianisme et à l'Église. Ce fut d'abord sur les terres ecclésiastiques que l'administration se montra plus paternelle, plus régulière, et que les lois devinrent plus favorables à la liberté. Ce furent les trêves de Dieu qui précédèrent les chartes civiles et qui les préparèrent. Ce fut la législation canonique qui travailla la première aux affranchissements dans une pensée d'égalité chrétienne, et offrit ainsi à la législation civile un modèle à suivre. Cette pensée religieuse est invariablement exprimée dans tous les actes d'affranchissement du moyen âge, quelle qu'en soit la forme, chartes, donations, testaments, et quels qu'en soient les auteurs, les seigneurs particuliers, les princes, le roi. Ce furent deux papes du douzième siècle, Adrien IV et Alexandre III, qui donnèrent à ce grand mouvement d'émancipation l'impulsion la plus vive ; ce fut Rome enfin qui, en suscitant partout l'opinion publique, entraîna les gouvernements.

VIII. — Tandis que Godefroi, Baudouin, Raymond de Saint-Gilles, suivis d'une partie de la chevalerie de France, fondaient un royaume français dans la Palestine, Philippe Ier achevait dans l'obscurité et l'inaction un règne de quarante-huit ans, l'un des plus longs de notre histoire. Il luttait contre les anathèmes répétés de l'Église romaine pour garder près de lui

jusqu'au dernier jour Bertrade de Montfort, dont rien ne put l'éloigner, pas même les complots qu'elle trama dans l'espérance de donner le trône à son propre fils Philippe, comte de Mantes, au détriment de l'héritier du premier lit. En présence de ces anathèmes, les évêques de France étaient divisés; plusieurs s'étaient laissé gagner par la cour, et quelques-uns allaient jusqu'à contester au Pape le droit de censurer le roi. Enfin, après douze ans d'une lutte dont toutes les péripéties n'ont pas été bien éclaircies, Philippe s'étant soumis à faire une pénitence publique dans un concile tenu à Paris, le Pape céda et consentit à valider son mariage avec Bertrade. Yves de Chartres et les prélats qui s'étaient rangés du côté de Rome renoncèrent à leur opposition.

Philippe Ier associa au trône (en 1099 ou en 1100) l'aîné de ses fils, Louis l'Éveillé ou le Batailleur, qui fut plus tard appelé Louis le Gros. Le jeune prince, rompu de bonne heure aux exercices militaires et plein d'une activité qui contrastait avec la mollesse de son père, entreprit d'abord de repousser les Normands du Vexin, où ils faisaient des incursions, puis de rétablir l'ordre et la paix, troublés dans l'intérieur même du duché de France par de petits seigneurs auxquels les murailles de leurs châteaux assuraient une espèce d'impunité. Il rendit ainsi à l'autorité royale, sinon la force qu'elle avait encore, du moins le respect qu'elle n'avait plus. « Il se montrait déjà, dit Suger, un défenseur courageux pour le royaume, pourvoyait aux besoins des églises, et, ce qui avait été négligé trop longtemps, veillait à la sûreté des laboureurs, des artisans et des pauvres. »

Suivi d'un petit nombre de gentilshommes ou de chevaliers élevés avec lui, et qu'on a comparés à ce qui fut plus tard la maison du roi, il commença par assiéger dans son château Bouchard, sire de Montmorency, et le força d'obéir à un arrêt de la cour qui le condamnait à des restitutions envers l'église de Saint-Denis. Il enleva ensuite les châteaux de Mouchy-le-Châtel et de Beaumont-sur-Oise, et obligea leurs possesseurs, qui avaient soutenu le sire de Montmorency, à se soumettre à la justice royale. Il protégea également les terres de l'église de Reims contre le sire Ebles de Roucy, et celles de l'église d'Orléans contre le sire de Meung-sur-Loire. Il rétablit la sécurité de la route de Paris à Orléans, en s'emparant de la grosse tour de Monthléry qui avait causé de longues insomnies à son père, et

dont le seigneur détroussait et rançonnait les voyageurs [1]. Il la fit raser presque entièrement, ainsi que le château. Il assiégea et prit le château de Gournay-sur-Marne, dont le possesseur, Hue de Pomponne, détroussait les marchands, et s'était attiré par ses méfaits la haine universelle. Louis poussa ce qu'on peut appeler ses exécutions de justice jusqu'aux extrémités du Berry. Philippe Ier avait acheté le comté de Bourges en 1101, d'un comte qui partait pour la Terre sainte; un vassal de ce comté, le sire de Saint-Sévère, qui refusait d'exécuter un arrêt du roi, fut forcé dans son château. La croisade favorisait ces exécutions, en détournant vers l'Orient l'activité guerrière de quelques-uns des seigneurs les plus turbulents.

« Ainsi, dit Suger, ceux qui pillaient furent pillés à leur tour, et ceux qui tourmentaient furent pareillement ou même plus durement tourmentés. » Louis apprenait à ses vassaux qu'ils ne pourraient plus braver impunément la justice royale.

En 1108, il monta sur le trône, à la mort de son père, et fut couronné par l'archevêque de Sens, le siége de Reims étant vacant. Suger parle de ce couronnement en termes caractéristiques, bien qu'il emploie le langage alors habituel aux hommes d'Église. « Il rejeta, dit-il, l'épée de la milice du « siècle pour ceindre l'épée ecclésiastique, destinée à la des- « truction des malfaiteurs; il reçut en même temps le sceptre « et la verge, qui représentaient la défense de l'Église et des « pauvres, et il entoura son front du diadème avec l'approba- « tion du clergé et du peuple... Devenu roi par la grâce de « Dieu, il ne perdit pas l'habitude qu'il avait contractée dans « son adolescence de protéger les églises, de soutenir les pau- « vres et les malheureux, et de veiller à la défense et à la paix « du royaume. »

Les premières années de ce règne furent consacrées à de petites guerres assez obscures contre une faction qui avait à sa tête Bertrade de Montfort et le propre frère du roi, Philippe, devenu comte de Mantes et de Montlhéry. Soit que Bertrade eût conservé l'espoir de faire monter son fils Philippe sur le trône. soit qu'elle voulût simplement pour lui une augmentation d'apanage et de nouveaux châteaux, elle continua de

[1] « Beau fils Loys, disait Philippe Ier, garde bien cele tour, qui tant de fois m'a travaillé et en cui combattre et essilier sui presque tout envieilli, et par laquele desloiauté je ne peus oncques avoir bonne paix ni bonne santé. » *Grandes chroniques de France*, édit. Paulin Paris, t. III.

diviser par des intrigues la cour et la noblesse, c'est-à-dire l'armée. Elle s'assura l'appui des comtes d'Anjou et de Blois, et des seigneurs des maisons de Montfort, de Montmorency et de Rochefort. Louis VI parvint, non sans peine, à déjouer ces complots; il enleva à son frère les châteaux de Mantes et de Montlhéry[1], réduisit Bertrade à prendre le voile, et battit les seigneurs de Rochefort et de Montmorency. Il dut ses succès à son énergie, à l'appui qu'il trouva dans l'Église, et à l'habileté et au dévouement de quelques-uns de ses grands officiers, particulièrement des frères de Garlande, dont l'un était sénéchal de France, titre qui lui donnait la présidence des plaids royaux et le commandement de l'armée.

Mais le roi ne pouvait pas toujours triompher de ligues aussi puissantes avec le service de ses seuls vassaux, dont une partie y était d'ailleurs engagée. Il avait fallu, sous les règnes précédents, implorer en pareil cas ou plutôt acheter l'appui de quelqu'un des grands feudataires, comme les ducs de Normandie ou les comtes d'Anjou. Louis VI, imitant l'exemple que lui donnaient les empereurs d'Allemagne[2], convoqua les hommes des seigneuries ecclésiastiques. L'usage établi dans ces seigneuries, au moins depuis l'institution de la trêve de Dieu, était que les curés levassent les milices des paroisses sur l'ordre de leurs évêques. En 1109, ces milices furent convoquées ainsi. Le roi se mit à leur tête et marcha avec elles contre le château du Puiset, dont le possesseur, Hugues de Crécy, de la maison de Corbeil, avait soulevé contre lui les plaintes unanimes du clergé, des bourgeois et même de la noblesse, dans la Beauce et l'Orléanais, qu'il pillait également. Le château, quoique très-fort, ne résista pas à un siége en règle; les gens des communes le prirent d'assaut, conduits par un prêtre qui marchait sans armes au premier rang. Louis VI le fit raser, et imposa à Hugues de Crécy l'obligation de partir pour l'Orient.

Cette exécution achevée, il confia à des hommes sûrs la garde de tous les châteaux qui pouvaient menacer la sécurité publique, et il affranchit Paris, sa capitale, des craintes qu'y avait fait naître l'occupation d'un cercle de forteresses voisines par

[1] Philippe, comte de Mantes, ne fit cependant de soumission définitive qu'en 1123.

[2] Entre autres exemples, on peut citer celui de Conrad II soumettant en l'an 1025 les vassaux de la Lorraine avec les milices ecclésiastiques de ce pays.

des châtelains plus semblables à des chefs de bandes qu'à des gouverneurs royaux. Suger, qui nous a laissé un récit complet de la vie ou plutôt des campagnes d'un roi dont il fut l'ami, le ministre et l'historien, ne lui attribue d'autre but dans ses expéditions que celui du rétablissement de son autorité; mais il s'exprime sur ce point en termes pleins d'énergie : « C'est, dit-il, le devoir des rois de réprimer de leur main puissante et par le droit originaire de leur office, l'audace des tyrans qui déchirent l'État par des guerres sans fin, mettent leur plaisir à piller, désolent les pauvres, détruisent les églises, et se livrent à une licence qui, si on ne l'arrêtait, les enflammerait d'une fureur toujours croissante[1]. »

Un autre de ces *tyrans*, pour parler le même langage, était Thomas de Marle, seigneur de Crécy en Laonnais. Un concile, tenu à Beauvais en 1114, l'excommunia pour avoir usurpé ou pillé les terres de plusieurs églises. Louis VI marcha contre lui afin d'exécuter l'arrêt. Cette petite guerre présente un intérêt particulier, par la circonstance que Thomas de Marle s'était fait le protecteur de la commune de Laon.

La commune de Laon s'était constituée quelques années auparavant avec ses jurés, son beffroi, sa garde urbaine, et une espèce de souveraineté. Elle avait été établie par l'évêque et acceptée par les seigneurs et le clergé; mais, comme elle n'assurait ni l'ordre ni la police de la ville, où il se commettait des actes continuels de violence, l'évêque saisit les premières raisons qui se présentèrent d'en prononcer l'abolition. Très-peu de temps après cette abolition, des conjurés le tuèrent au milieu d'une procession, et la commune fut rétablie de vive force. Le roi annonça aux bourgeois qu'il tirerait d'eux un châtiment exemplaire, pour le meurtre de leur évêque. Les bourgeois, incapables de résister seuls aux forces royales, demandèrent à Thomas de Marle de les soutenir, ce qu'il promit, à la condition toutefois qu'ils sortiraient de leurs murs et viendraient chercher asile dans sa forteresse de Crécy. Après de longues hésitations, ils s'y rendirent; mais ils n'avaient pas plutôt quitté la ville que les gens des environs, la voyant privée d'une partie de ses habitants, s'y jetèrent et la pillèrent.

Le roi survint alors. Il triompha aisément de la résistance de Thomas de Marle, lui enleva ses châteaux de Crécy et de

[1] Suger, ch. xxi.

Nogent, infligea un châtiment sévère aux meurtriers de l'évêque de Laon et supprima la charte de commune.

La révolution communale a été jugée plus haut dans son ensemble, et c'est à ses caractères généraux bien plus qu'aux circonstances particulières de l'histoire de telle ou telle ville qu'il faut s'attacher. Il importe cependant d'observer, à propos des communes jurées, que beaucoup d'entre elles naquirent de la guerre et vécurent de la guerre; qu'elles éprouvèrent autant de difficulté à maintenir l'ordre dans leurs murs qu'à préserver leur indépendance au dehors; qu'exposées à une infinité de périls, elles eurent une existence des plus orageuses. En des temps aussi troublés, la souveraineté des villes ne fut souvent qu'un nouvel élément de troubles ajouté à ceux qui existaient déjà. Quand les communes jurées ne rentrèrent pas de gré ou de force sous l'autorité de leurs anciens seigneurs, elles se virent la plupart du temps obligées de rechercher le patronage ou d'accepter le joug d'un voisin ambitieux et puissant. C'était là un sort auquel les villes du nord de la France n'étaient ni assez peuplées ni assez riches pour pouvoir échapper.

Ainsi la souveraineté communale fut un fait accidentel et presque toujours de peu de durée. Elle disparut rapidement, emportée par les révolutions ou combattue par le progrès et l'uniformité croissante de l'administration royale. Mais, si les communes virent limiter ou détruire l'indépendance, assez illusoire, de leurs petits gouvernements, elles n'en gardèrent pas moins leurs priviléges municipaux, leurs garanties administratives et le droit de se mêler de leurs propres affaires. L'existence de petites républiques avait été un accident. L'extension des libertés municipales fut un fait durable et l'une des grandes conquêtes du douzième siècle.

Les bourgeois de Laon rachetèrent leur charte en 1128, et la conservèrent plus longtemps que ceux de beaucoup d'autres villes; car avec des vicissitudes diverses, elle vécut un peu plus de deux siècles : sa suppression définitive n'eut lieu qu'en 1331. Mais elle fut complétement modifiée dès le règne de Louis le Gros, et ce fut avec ces modifications qu'elle devint le type d'un certain nombre d'autres chartes. Or, à côté de tous les détails qu'elle renferme sur le droit civil, les usages administratifs, l'organisation municipale, il peut être curieux de remarquer : 1° qu'une grande partie de ses articles étaient consacrés à la police judiciaire et à la poursuite des délits commis sur le ter-

ritoire de la commune; 2° qu'elle distinguait deux classes d'habitants, et que la première seulement, c'est-à-dire celle qui remplissait des conditions déterminées de cens et de domicile, exerçait d'une manière complète les droits municipaux.

Une tradition beaucoup plus moderne a fait honneur à Louis le Gros d'avoir créé les communes pour opposer un contre-poids à la puissance trop grande des seigneurs. Rien n'est plus faux. Louis le Gros se contenta de confirmer, presque toujours à prix d'argent, les chartes établies avant lui par ses vassaux. C'était là un acte d'autorité naturel, puisque tous les pouvoirs seigneuriaux, quels qu'ils fussent, ne pouvaient être délégués ou créés qu'avec le consentement de la couronne. Si les concessions et les confirmations de priviléges municipaux, extrêmement multipliées sous Louis le Jeune et Philippe Auguste, prouvent que les rois de ce siècle ont pris une grande part à la révolution communale, il n'en résulte nullement qu'ils aient eu, Louis le Gros surtout, la pensée systématique d'élever le tiers état pour l'opposer à la noblesse.

La convocation des milices des paroisses, appelées plusieurs fois à faire partie de l'armée royale, ne se rattachait pas non plus à cette pensée; elle était simplement l'exécution d'un engagement pris par l'Église au sacre du roi. Celle des milices communales n'eut lieu qu'une seule fois, pour repousser une violation du territoire national, auquel cas la nation entière avait toujours dû répondre à l'appel du prince. Sans doute, ces milices furent réorganisées et jouèrent un rôle plus important que par le passé; mais elles n'avaient jamais cessé d'exister, pas plus que la royauté n'avait cessé d'exercer ses droits, même sous un prince aussi faible et aussi corrompu que Philippe Ier. Il est heureux que les historiens du siècle dernier et des premières années du nôtre aient porté dans l'étude de la révolution communale un peu de cette passion qui soulevaient les luttes des différentes classes encore subsistantes dans la société française, car ils sont arrivés de cette manière à comprendre le grand et dramatique intérêt de quelques-unes des scènes du douzième siècle. Mais des préoccupations trop vives les ont souvent conduits trop loin. Il faut que l'étude de la société actuelle nous serve à juger celle d'autrefois, jamais à la défigurer.

Louis le Gros n'agit d'abord que dans le cercle de son domaine propre. Cependant il ne tarda pas à le franchir. En 1115,

l'année qui suivit la soumission de Thomas de Marle et des bourgeois de Laon, il fut appelé vers le Midi pour régler la succession de la seigneurie ou sirerie de Bourbon. Il se rendit dans le Bourbonnais, et força le seigneur Aymon, auquel il enleva le château de Germigny, à accepter la décision qu'il lui imposa. « On sait, dit Suger à propos de cette campagne, que les rois ont les mains longues, et il parut clairement que l'efficacité de la puissance royale n'était pas renfermée dans les limites de certains lieux. »

IX. — Un adversaire plus puissant qu'aucun des petits seigneurs combattus jusque-là par Louis le Gros, fut Henri Ier, roi d'Angleterre. Henri Ier, troisième fils du conquérant, s'était fait proclamer par les barons anglais, en 1100, à la mort de Guillaume le Roux, au préjudice de son frère aîné Robert Courte-heuse, un des héros de la croisade. Robert, au retour de la Palestine, fit sur l'Angleterre une tentative sans succès, et consentit une seconde fois à se contenter de la Normandie.

Mais beaucoup de seigneurs normands, unis aux marchands de Rouen, regardaient l'Angleterre comme une colonie qu'ils avaient fondée, qui leur appartenait, et voyaient de mauvais œil le duché et le royaume obéir à deux maîtres différents. La mollesse, l'indifférence de Robert, les violences et les brigandages qu'il laissait commettre, devinrent la raison ou le prétexte de révoltes qui éclatèrent de côté et d'autre. S'il fallait prendre à la lettre les documents d'origine ecclésiastique, dont il y a lieu toutefois de suspecter l'impartialité, la province aurait été livrée à un désordre effroyable. Henri Ier résolut de s'en rendre maître. Sûr de l'appui d'un parti nombreux que dirigeait l'évêque de Séez, il débarqua en 1106 à Barfleur, brûla Bayeux qui lui résistait, battit son frère à Tinchebray, près de Mortain, s'empara de lui et l'envoya en Angleterre, où il le garda de longues années enfermé au château de Cardiff. Une assemblée de prélats et de seigneurs déclara les deux pays désormais inséparables. Les lois du conquérant furent remises en vigueur; tout ce qui avait été enlevé aux églises leur fut rendu, et Henri fit reconnaître sa suzeraineté par le duc de Bretagne.

Cependant le jeune Guillaume Cliton, fils de Robert, fut enlevé par un des fidèles de son père, Hélie de Saint-Saens, qui le conduisit en France et l'y présenta comme prétendant

au duché de Normandie. Le jeune prince fut accueilli favorablement; car la cour de France pouvait se faire de ses prétentions une arme contre un feudataire et un voisin redoutable. Elle ne voyait pas sans inquiétude la puissance fondée par Guillaume le Conquérant et démembrée après lui se reformer de nouveau; elle ne devait rien négliger pour la diviser ou pour l'affaiblir. Louis le Gros se montrait jaloux de ses droits de suzeraineté vis-à-vis d'un vassal trop puissant. Henri Ier se montra de son côté d'autant moins traitable, qu'à sa qualité de vassal de la France il joignait celle de roi indépendant. Tant que la situation réciproque des deux princes ne fut pas changée et que leurs forces demeurèrent à peu près égales, tout fut aisément pour eux prétexte de guerre. De là une longue série de luttes, souvent interrompues, toujours renouvelées. Il ne se passait pas d'années sans que l'occasion de quelques démêlés se présentât; car les petites garnisons échelonnées dans les châteaux de la frontière française et normande étaient toujours prêtes à commettre des incursions sur le territoire ennemi.

Une contestation élevée au sujet du château de Gisors, bâti sur la frontière commune par Guillaume le Roux, mit les armes, en 1109, aux mains des deux rois et fit naître une guerre de cinq ans. Louis, ayant convoqué ses grands vassaux, triompha d'abord, grâce à l'appui que lui fournirent le duc de Bourgogne et les comtes de Flandre et d'Anjou. Mais ensuite la mort du comte de Flandre, Robert II le Hiérosolymitain, qui eut pour successeur un enfant, la défection du comte d'Anjou qui se plaignit d'un déni de justice, les prétentions et les révoltes de plusieurs vassaux particuliers du duché de France, comme les comtes de Blois et de Troyes, obligèrent les Français à poser les armes; la suzeraineté du Maine, de la Bretagne et du comté de Bellesme fut confirmée au roi d'Angleterre par un traité que Suger négocia et qui fut signé à Gisors en 1114.

Louis le Gros ne pouvait rentrer en lice qu'après s'être assuré de nouveau le concours de ses grands vassaux, ou tout au moins de plusieurs d'entre eux. Le comte d'Anjou y mit pour condition qu'il serait rétabli dans l'office de grand sénéchal héréditaire du duché de France, office qui, exercé par ses ancêtres depuis le roi Lothaire, avait été donné quelque temps auparavant au sire de Garlande. Les grands officiers de la maison du roi, le sénéchal, le bouteiller, le grand échanson, le

maréchal et le comte de l'écurie ou connétable n'avaient plus de leurs anciennes fonctions, toutes domestiques à l'origine[1], que les titres et quelques attributions conservées exceptionnellement pour perpétuer les preuves de leurs prérogatives. C'est ainsi qu'on vit, jusque dans une époque bien plus récente, les électeurs d'Allemagne revendiquer au couronnement des empereurs leur antique privilége de poser les plats sur la table ou de verser le vin aux convives, suivant les règles de leur préséance. A l'époque dont nous parlons, le sénéchal avait le commandement en chef de l'armée royale, commandement qui fut un peu plus tard donné au connétable. Le conseil de Louis VI, après avoir examiné la réclamation du comte d'Anjou, finit par déclarer que les offices royaux étaient personnels et révocables et ne pouvaient en aucun cas devenir héréditaires, grave décision qui devait empêcher la couronne de retomber dans la dépendance des grands, comme au dixième siècle.

Louis rendit cependant au comte d'Anjou le titre qu'il demandait, puis il recommença la guerre contre les Anglais, en 1117, avec son appui et celui du comte de Flandre; il parvint aussi à soulever plusieurs seigneurs de la Normandie en faveur de Guillaume Cliton. Les Français commencèrent par remporter des avantages importants; ils enlevèrent les châteaux d'Évreux, d'Alençon et des Andelys. Henri Ier, pressé sur plusieurs points à la fois, fut secouru par le duc de Bretagne, son vassal, et par le comte de Blois, son neveu. Il réussit à gagner le comte d'Anjou, au moyen d'une alliance de famille, et le détacha une seconde fois de la ligue ennemie. Enfin il remporta, en 1119, à Brenneville ou Brenmulle, près des Andelys, une victoire qui fut regardée comme considérable pour le temps. Quatre cents chevaliers français qui avaient attaqué cinq cents chevaliers normands furent battus et laissèrent entre les mains de l'ennemi cent quarante des leurs; suivant Orderic Vital, il ne périt que trois chevaliers dans cette journée. Les combats étaient alors peu meurtriers, moins à cause des armures de fer dont les chevaliers se couvraient de la tête aux pieds, qu'à cause du but unique qu'il se proposaient, celui de faire des prisonniers pour les rançonner à leur gré. Chacun s'efforçait de désarçonner son adversaire pour l'obliger à se rendre, et l'on appliquait à la guerre la plupart des règles des tournois. D'ailleurs, entre Français et Normands, les liens étaient nombreux, les

[1] Le sénéchal posait les plats sur la table du roi (*senescallus aut dapifer*).

alliances de famille fréquentes, la langue commune. Malgré la rivalité des deux rois, une telle guerre n'avait de part et d'autre rien de national.

Peu de temps après la bataille de Brenneville, un concile se réunit à Reims sous la présidence du pape Calixte II. Le roi de France s'y rendit et y exposa en personne devant le Pontife romain, comme devant un arbitre suprême, ses griefs contre son adversaire. Henri I[er] de son côté y fit exposer les siens. Le Pape commença par établir la trêve de Dieu, c'est-à-dire un armistice entre les parties belligérantes. Il alla trouver ensuite le roi d'Angleterre à Gisors, et il rétablit la paix entre les deux princes, moyennant l'engagement que prit Louis VI de ne plus soutenir les prétentions de Guillaume Cliton.

X. — Le concile de Reims fut donc une sorte de conférence ou de congrès, où le Pape exerça l'arbitrage en personne. Mais Calixte II y était amené par un autre motif; il voulait régler définitivement la question des investitures, du moins par rapport à l'Allemagne où elle ne cessait d'être débattue, et c'est un fait remarquable que cette question ait été réglée en France, dans une assemblée où la majorité des assistants étaient des Français.

Les papes se trouvaient alors dans une situation des plus complexes. Jamais peut-être leur puissance morale n'avait été si grande. Partout le clergé leur était soumis. Leur politique triomphait partout, en Allemagne, en Orient; mais en Italie, à Rome, ils étaient faibles, souvent opprimés. Plusieurs des successeurs de Grégoire VII se virent, comme lui, chassés de leur capitale par des princes ennemis ou des insurrections victorieuses[1]. Obligés de chercher au loin un point d'appui, souvent un asile, ils le demandaient à la France. La France était d'ailleurs la patrie de plusieurs d'entre eux; elle donnait alors à l'Église un nombre considérable de prélats et de docteurs. Urbain II, Calixte II étaient Français. Innocent II, qui vint un peu après, avait été moine à Cluny[2]. C'est là une des raisons qui expliquent la fréquence des conciles provinciaux tenus en France à cette époque, sous la présidence de légats, quelquefois sous celle des pontifes en personne.

Parmi ces conciles, un des plus importants fut celui de

[1] Par exemple, Pascal II, Innocent II.

[2] On peut citer encore deux antipapes français, Bourdin et Anaclet II.

Troyes, en 1107, où le pape Pascal II confirma la liberté des élections canoniques et prononça une nouvelle proscription contre les investitures laïques par la crosse et l'anneau. On ne reconnut au prince que la faculté d'investir par le sceptre, signe des pouvoirs temporels attachés aux dignités ecclésiastiques. Le saint-siége renouvelait ces déclarations, dans la crainte d'avoir à recommencer la longue lutte qu'il avait soutenue au siècle précédent contre l'Empereur et la plupart des rois de l'Europe. Non-seulement l'opinion en France était favorable à ces décisions, mais le clergé, déjà modifié par les dernières réformes, s'y montrait jaloux de soutenir les droits et les prérogatives de l'Église romaine. Ainsi le pape Pascal ayant, peu après le concile de Troyes, cédé dans un moment de faiblesse aux armes de l'empereur Henri V et consenti à l'abandon des régales, c'est-à-dire des droits temporels que l'Église possédait en Allemagne, la plupart des prélats français, Suger en tête, s'élevèrent contre cette concession, qui fut en effet révoquée par un nouveau concile tenu au palais de Latran[1].

Cette décision ayant amené le renouvellement de la guerre du sacerdoce et de l'Empire, la France prêta au saint-siége un appui constant. L'Empereur fut excommunié à Vienne, en 1112, par l'archevêque de cette ville, prince de la maison de Bourgogne et légat romain. Ce fut ce même archevêque qui, devenu pape sous le nom de Calixte II, renouvela l'excommunication à Reims, après avoir exercé son arbitrage entre les rois de France et d'Angleterre. Le concile de Reims eut une solennité qu'Orderic Vidal, l'historien du temps, a cru devoir comparer à celle du jugement dernier. Calixte II renouvela également la distinction déjà établie entre les investitures par la crosse et l'anneau et les investitures par le sceptre, en ajoutant toutefois que les premières devaient toujours précéder les secondes. Trois ans après, la Germanie adhérait, par le concordat de Worms, à ces déclarations du saint-siége et se conformait à la règle adoptée en France, c'est-à-dire que l'Empereur se résignait à ne donner aux prélats élus que l'investiture temporelle par le sceptre, après qu'ils auraient reçu de Rome l'investiture spirituelle par la crosse et l'anneau.

XI. — Malgré l'arbitrage de Calixte II, il était difficile que

[1] Suger, *Vie de Louis VI.*

la paix entre les rois de France et d'Angleterre fût de longue durée. La situation restait la même et les hostilités devaient recommencer à la première occasion.

Or, Henri Ier perdit ses deux fils dans le naufrage de *la Blanche Nef*, vaisseau de Barfleur qui sombra en pleine mer durant une traversée de Normandie en Angleterre. Il n'eut plus dès lors pour héritier que sa fille Mathilde, appelée l'*emperesse* ou l'*impératrice*, parce qu'elle avait épousé l'empereur Henri V.

Les mécontents de la Normandie, ceux qui craignaient d'avoir un jour pour maître un prince allemand, et les partisans de Guillaume Cliton, recommencèrent à s'agiter. Amaury de Montfort, qui était devenu comte d'Évreux et à ce titre vassal de Henri Ier, se mit à leur tête. Ils sollicitèrent l'appui de la France, prirent les armes en 1123 et se rendirent en peu de temps maîtres d'une grande partie du duché.

Le roi d'Angleterre fit une ligue avec l'Empereur, son gendre, pour le maintien de leurs droits communs. Il reprit les châteaux que les rebelles lui avaient enlevés, punit plusieurs de ces derniers des supplices les plus rigoureux, et annonça l'intention de se venger de la France, aux intrigues de laquelle il imputait le soulèvement. Henri V reprochait de son côté à Louis VI d'avoir laissé prononcer contre lui sur son territoire l'anathème du concile de Reims, et d'avoir abandonné la cause commune des rois en montrant une déférence excessive pour le saint-siége. Comme on le savait d'un caractère emporté et vindicatif, le bruit courut qu'il voulait tirer de la ville et de l'église de Reims une vengeance particulière.

La France se trouva en présence d'une coalition jusque-là sans exemple. Louis le Gros, menacé d'une invasion étrangère, convoqua pour l'an 1125 les forces militaires, non-seulement du domaine, mais du royaume entier. Il alla en grande pompe à Saint-Denis prendre l'oriflamme, c'est-à-dire la bannière de l'abbaye, dont il était vassal pour le comté de Vexin, et du saint qui protégeait le royaume. Cette guerre fut, suivant le récit de Suger, accueillie par une vive explosion du sentiment national. « Marchons, fait-il dire aux barons, marchons hardiment aux ennemis, qu'ils ne rentrent pas dans leurs foyers sans avoir été punis, et ne puissent pas dire qu'ils ont eu l'orgueilleuse prétention d'attaquer la France, la maîtresse de la terre. » De toutes parts vinrent se grouper autour du roi les seigneurs,

leurs vassaux, leurs sergents d'armes, les gens des villes, des communes, des paroisses, avec leurs bannières particulières. Suger énumère les grands feudataires qui se partagèrent les commandements; c'étaient les comtes de Champagne, de Vermandois, de Flandre, les ducs d'Aquitaine et de Bretagne, le comte d'Anjou.

Ce vaste déploiement des forces nationales arrêta l'Empereur, dont l'armée ne franchit pas la Meuse[1]. Cependant on n'entreprit pas de le poursuivre et d'entrer sur ses terres, par la raison que la plupart des troupes devaient seulement un service défensif, et qu'elles étaient loin d'être organisées pour une guerre d'invasion. Elles n'étaient même pas tenues de servir contre le roi d'Angleterre; car ce dernier n'était qu'un vassal en démêlé avec son suzerain, et le suzerain ne pouvait requérir contre lui que les vassaux de son domaine particulier. D'ailleurs, Amaury de Montfort suffisait pour défendre la terre du roi contre les Anglo-Normands.

Ainsi cet immense armement n'eut matériellement qu'un résultat défensif; mais il eut un effet moral considérable, parce qu'on vit alors pour la première fois le roi, maître du centre et du cœur de la France, faire appel au sentiment national, éveillé déjà dans presque toutes les provinces. Quoiqu'on ait beaucoup exagéré la faiblesse de la royauté sous les premiers Capétiens, il est certain que les contemporains furent alors frappés d'un spectacle nouveau, celui du prince marchant au milieu des grands vassaux de la couronne et à la tête des masses populaires, animées par un sentiment commun, la haine de l'étranger. Il faut citer encore, malgré leur emphase, les termes qu'emploie Suger pour célébrer cette apparition éclatante et ce premier triomphe de la nationalité française. « Ni dans nos temps modernes, s'écrie-t-il, ni même à beaucoup d'époques de nos temps anciens, la France n'a rien fait de plus brillant. Elle n'a jamais montré plus glorieusement l'éclat de sa puissance, toutes ses forces étant réunies, que quand son roi a triomphé ainsi dans le même moment, présent, de l'empereur d'Allemagne, absent, du souverain de l'Angleterre. Alors la terre s'est tue devant la France; l'orgueil de ses ennemis a été étouffé, et presque tous ceux d'entre eux qu'elle pouvait

[1] « L'Empereur, disent les *Grandes chroniques de France*, t. III, par faute de cœur se retira en sa terre, luy et ses grans osts... et fist semblant d'aller ailleurs pour sa honte couvrir. »

atteindre, s'empressant de rentrer en grâce devant elle, lui ont tendu la main en signe d'amitié. »

XII. — Depuis ce moment, Louis le Gros ne cessa de se montrer avec succès dans toutes les provinces du royaume, chaque fois qu'il y jugea son intervention nécessaire. En 1126 il marcha, suivi de ses vassaux et même des troupes de Normandie et de Bretagne, en Auvergne, pour soumettre le comte de ce pays qui avait un différend avec l'évêque de Clermont. Ce comte avait d'abord accepté la sentence du roi, puis il était revenu sur son acceptation et avait sollicité l'appui du duc d'Aquitaine, son suzerain immédiat. Louis intimida le duc d'Aquitaine, qui se contenta d'intercéder pour son vassal, et celui-ci, après la perte de plusieurs châteaux, fit sa soumission.

En 1127, une émeute, assez semblable à celle qui avait coûté la vie à l'évêque de Laon, éclata à Bruges contre le comte de Flandre, qui fut assassiné dans une église par le prévôt du chapitre de Saint-Donat et ses gens. Le comte était Charles le Bon, fils d'un roi de Danemark et petit-fils par sa mère de Robert le Hiérosolymitain. Il était très-populaire et très-aimé dans le comté, qu'il avait refusé de quitter, quoiqu'on lui eût offert deux couronnes, celle de l'Empire après la mort de Henri V, et celle de Jérusalem après la mort de Baudouin du Bourg. Il avait interdit le port d'armes dans les cantons maritimes des Flandres, cantons habités par une population encore à demi sauvage et que des querelles privées ensanglantaient souvent. Ce fut une bande, coupable de plusieurs meurtres, qui l'assassina au moment où il allait juger quelques-uns de ses chefs.

Mais les bourgeois et les chevaliers de Flandre s'armèrent de toutes parts pour venger leur prince, qu'ils vénérèrent comme un martyr. Le roi, qui avait trouvé dans les trois derniers comtes de Flandre une fidélité constante et un appui toujours assuré contre ses ennemis, se rendit en personne à Bruges avec ses barons pour faire justice. Les coupables, enfermés dans le château de la ville, détruit seulement il y a peu d'années, en furent chassés. Ils se réfugièrent dans l'église où le meurtre avait été commis, enfin jusque dans le clocher de cette église, où ils se défendirent en désespérés. On les prit et on leur fit subir d'affreux supplices, suivant l'usage du temps.

Louis le Gros disposa avec ses barons du comté vacant en faveur de Guillaume Cliton, qui descendait des comtes de

Flandre par son aïeule Mathilde, et qui fut reconnu par une partie du pays. Cependant d'autres compétiteurs se présentèrent qui descendaient aussi par les femmes de la même maison, et qui firent valoir leurs droits les armes à la main. Le principal fut Théodoric ou Thierry d'Alsace. Les partisans de ce dernier alléguèrent qu'il n'appartenait pas au roi de France de s'occuper de l'élection des comtes de Flandre, et que le choix de ces comtes avait toujours appartenu aux pairs et aux bourgeois du pays[1]. Thierry obtint des secours de l'Empereur et du roi d'Angleterre; Henri I[er] n'était nullement disposé à laisser établir en Flandre un comte qui eût des prétentions au duché de Normandie. Une guerre assez vive eut lieu entre les deux rivaux; mais Guillaume reçut une blessure mortelle en 1128, au siége d'Alost, et Thierry demeura maître du comté.

Louis le Gros ne cessa, malgré des infirmités précoces et un embonpoint excessif, de guerroyer jusqu'à la fin de sa vie contre des seigneurs rebelles. Entre autres exploits, il prit en 1130, le château de Coucy, repaire du fameux Thomas de Marle, qui reçut une blessure mortelle, suivant les uns, de sa propre main, suivant d'autres, de celle du comte de Vermandois. Le roi mit en liberté les marchands qu'il trouva emprisonnés dans le château, et il indemnisa les victimes. Les champs que possédait Thomas de Marle furent vendus au profit du fisc, et l'on rompit ses étangs.

L'année précédente, Louis VI, dont la santé était déjà ébranlée, avait fait couronner de son vivant Philippe, l'aîné de ses fils. Ce jeune prince étant mort presque aussitôt d'une chute de cheval, il associa à la couronne le second, Louis, qu'on appela le Jeune et qui fut proclamé à Reims, en 1131, par les vassaux temporels et spirituels, en présence du pape Innocent II.

Cette présence d'Innocent II en France était le résultat d'un schisme qui venait d'éclater à Rome. Innocent avait été élu, un peu à la hâte, par la majorité des cardinaux. Les cardinaux dissidents, soutenus par les chefs de quelques grandes familles romaines, contestèrent la validité de l'élection et donnèrent la tiare à un antipape, Ponce de Léon ou Anaclet II. Le pontife exilé se réfugia en France, où il fut accueilli avec les plus grands honneurs. L'abbé de Saint-Denys, Suger, s'avança au-devant

[1] Kervyn, *Histoire de Flandre*, liv. VI, cite la déclaration.

de lui jusqu'à Cluny, avec une députation de seigneurs de la cour. On lui donna pour séjour l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, et un concile de prélats français s'assembla à Etampes pour décider la question d'obédience. Saint Bernard, abbé de Clairvaux, entraîna les assistants, qui reconnurent la légitimité d'Innocent II, et ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que le concile et son orateur examinèrent bien moins la validité de l'élection faite à Rome, qu'ils ne se prononcèrent en faveur des mérites de l'élu. Le Pape, ayant été reconnu en France et ayant reçu à la cour de Louis VI les honneurs souverains, ne tarda pas à obtenir également la reconnaissance des pays et des princes voisins. Le succès de l'abbé de Clairvaux ne se borna pas là. Ce fut lui qui au bout de huit ans, après la mort de l'antipape, réussit à mettre fin au schisme en réconciliant les partisans d'Anaclet et en les ramenant à Innocent II.

XIII. — Il faut s'arrêter ici devant le plus grand homme de ce siècle, celui que l'histoire avait nommé, avant Bossuet, le dernier des Pères de l'Église. En effet, saint Bernard fut considéré comme l'oracle de son temps dans les affaires du gouvernement religieux, et joua aussi un rôle politique important.

Jamais peut-être la vie monastique n'avait été si florissante qu'au commencement du douzième siècle. Les abbayes se multipliaient et s'enrichissaient tous les jours. Cluny surtout, maison mère de Cîteaux dans la Franche-Comté de Bourgogne, et de Clairvaux que fonda saint Bernard dans la vallée d'Absinthe aux frontières de la Champagne, arrivait à l'apogée de sa grandeur cosmopolite. Aux domaines déjà nombreux qu'elle tenait en France de la piété des princes, elle joignait d'immenses possessions en Italie, en Angleterre, en Pologne, dans les pays du Nord, dans la Palestine, partout enfin où le nom ou les armes de la France avaient pénétré. Pierre le Vénérable, qui en fut abbé sous le règne de Louis le Gros, avait une puissance égale à celle d'un pape et supérieure à celle d'un roi.

Saint Bernard, attiré de bonne heure vers la vie monastique, à peu près la seule où se formassent alors les grands esprits, s'effraya des périls inhérents à cette puissance et à cette richesse. Tout jeune encore, il fonda à Clairvaux une maison de moines moins nombreuse; il y établit une règle plus sévère, et à vingt-quatre ans il en fut élu abbé. A cet âge, il avait déjà *converti*, c'est-à-dire amené comme lui à la vie du cloître, ses frères et

ses plus proches parents. Il se mit alors à prêcher la réforme ecclésiastique. On a souvent cité de lui ce mot célèbre : « Qui me donnera de voir, avant de mourir, l'Église de Dieu comme elle était dans les premiers jours ! » Il avait toutes les grandes qualités qu'exige le rôle de réformateur religieux, la vertu et la science, le caractère et le génie. Il *convertit* ou décida à se soumettre à une règle, non-seulement les prélats qui avaient, comme Henri, archevêque de Sens, ou Étienne de Garlande, archidiacre de Paris, passé d'une existence mondaine à la prélature, mais ceux qui ayant embrassé de bonne heure la vie religieuse, n'en demeuraient pas observateurs assez sévères. Épouvanté du luxe que Suger déployait à la cour et dans l'abbaye de Saint-Denys, saint Bernard obtint de lui qu'il changeât sa manière de vivre et qu'il rendît la règle de ses moines plus rigoureuse.

Cette réforme de saint Bernard prouve tout à la fois que celle de Grégoire VII n'avait pas suffi, et qu'elle avait été pourtant très-efficace ; car les vices du clergé n'étaient plus la simonie ou la corruption des mœurs, mais simplement le luxe, le relâchement, l'imitation des laïques. La correspondance de l'abbé de Clairvaux avec Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, fait parfaitement comprendre le but qu'il se proposait. Cluny était une puissance investie d'une souveraineté étendue, possédant de grands revenus et de nombreux vassaux. Les moines ne sortaient qu'entourés d'un cortége seigneurial, et la magnificence de l'abbaye la rendait semblable à un palais. Le titre d'abbé y était si recherché qu'il avait été un jour le prix d'un combat. Cette grandeur trouvait plus d'un panégyriste qui ne la croyait pas incompatible avec l'esprit de la règle bénédictine. Saint Bernard ne fut pas de cet avis ; il défendit la lettre même de cette règle et dénonça avec force les dangers du luxe et de la puissance pour les établissements religieux.

Une autre circonstance contribuait à rendre la surveillance de l'Église sur ses propres membres plus difficile, c'est que les clercs ou les moines avaient fini par exercer la plupart des professions libérales ; ils enseignaient, ils plaidaient, ils guérissaient ; ils étaient secrétaires des princes et des grands ; ils remplissaient même les plus hautes charges administratives. L'abbé de Clairvaux s'alarma de cet état de choses. Il ne voulait pas qu'un moine fût avocat ou médecin ; il craignait que les religieux, en exerçant les professions des laïques, ne fussent amenés à prendre l'esprit de ces professions et à en subir plus ou moins forcément

les exigences. Il ne prit aucun repos qu'il n'eût entraîné les conciles à rétablir sur ces points toute la pureté de la discipline antique [1].

Il n'exerça guère une moins grande autorité sur les princes que sur l'Église. Il leur adressait des remontrances qui étaient comme des ordres. En 1135, au concile de Parthenay, il força le duc Guillaume d'Aquitaine à se soumettre aux volontés de l'Église, et à réintégrer dans leurs siéges des évêques qu'il avait chassés [2].

On était alors dans le plein épanouissement d'une renaissance littéraire, qui avait commencé à la fin du siècle précédent. Les écoles monastiques régénérées avaient produit déjà des théologiens, des philosophes, des auteurs de premier ordre, les Lanfranc, les Anselme, et les docteurs de la secte des nominalistes; mais saint Bernard et Abailard, son adversaire, firent oublier la plupart de leurs devanciers ou de leurs contemporains. Le génie du premier fut l'expression la plus haute de la politique religieuse qui aspirait alors à gouverner le monde : il mit au service de cette politique une inspiration et une éloquence dont l'antiquité chrétienne offrait seule des modèles. Le talent du second fut l'expression de ces tendances libérales qui accompagnent toujours la science dans les temps où de grands esprits l'ont renouvelée ou remise en honneur.

La renaissance du douzième siècle tient à bien des causes. Elle se rattache à la croisade, à la révolution communale, au réveil de la royauté, autant d'événements qui s'enchaînent par une solidarité très-étroite. Mais sa cause première, antérieure à celles-là et bien plus puissante, fut la réforme de l'Église. L'impulsion venait de haut; elle fut donnée par Grégoire VII comme elle l'avait été autrefois par Charlemagne. Le rétablissement de la discipline dans les monastères eut pour conséquence la régénération de leurs écoles; le triomphe de la règle dans l'Église rendit à la science toute sa force en lui rendant tous ses droits. On vit ainsi à Laon, à Reims, à l'abbaye du Bec, dans les grands couvents ou à côté des cathédrales, briller des écoles qu'illustrèrent des maîtres fameux. L'école de Paris,

[1] Les canons du concile de Reims en 1131 défendent aux clercs d'étudier les lois civiles et la médecine pour gagner de l'argent. Cf. ceux du concile de Tours en 1163.

[2] Déjà en 1125 saint Bernard avait pris le parti de l'évêque de Paris contre le roi.

transportée bientôt, à cause de l'affluence croissante des étudiants, du cloître Notre-Dame à la montagne Sainte-Geneviève et dans le faubourg appelé depuis le pays latin, tint le premier rang entre toutes. Guillaume de Champeaux et Abailard y enseignèrent; il n'y eut pas de nation de l'Europe qui ne leur envoyât des disciples. La rareté des livres donnait aux leçons orales une importance et une puissance particulières. L'enseignement de ces maîtres était cosmopolite, comme l'Église au nom de laquelle ils le donnaient, comme la langue latine dont ils faisaient usage. En même temps il était universel; car la logique, que l'on distinguait de la théologie, comprenait, avec l'étude de la philosophie et des lettres, celles de presque toutes les sciences connues[1].

Parmi les docteurs célèbres de l'université de Paris, Abailard se distingua par son esprit clair et méthodique autant que par son imagination mobile et passionnée. Ses succès de l'école et l'empressement que montrait la foule à écouter ses leçons, lui acquirent une renommée que ses aventures, son existence romanesque, sa correspondance avec Héloïse, ont encore agrandie pour nous. Mais les théologiens s'effrayèrent de sa dialectique capricieuse et subtile. Ils l'accusèrent de soutenir des opinions hétérodoxes et le traduisirent devant les conciles de Soissons et de Sens. Abailard s'inclina, sans pourtant se rétracter. Mis en présence de saint Bernard au concile de Sens, en 1140, il se contenta de protester de la sincérité de son orthodoxie. Il se retira ensuite à Cluny, pour y finir ses jours sous le froc.

Ce procès solennel eut un grand retentissement; il fut surtout remarquable par l'attitude et le rôle de l'abbé de Clairvaux. Quoique le débat, purement théologique, roulât presque en entier sur des assertions vaguement émises ou des propositions contradictoires, il èst certain qu'au fond l'autorité de l'Église était mise en question[2]. Saint Bernard s'en fit le champion, et il écrasa son adversaire de la supériorité de son génie. On lui a reproché d'avoir manqué de charité à son égard, entravé sa défense, aggravé sa condamnation par l'acharnement qu'il mit à le poursuivre. Que ces accusations soient fondées ou non, il

[1] Je dois me borner ici à ces sèches indications. Ce que nous appelons plus particulièrement logique aujourd'hui n'était au moyen âge qu'une introduction à l'étude des sciences. — Voyez sur ce sujet l'*Abélard* de M. de Rémusat.

[2] Arnaud de Brescia, qui fit la guerre au Pape pour rétablir à Rome la république, fut un des disciples d'Abailard. Cependant Abailard ne pouvait pas être et ne fut pas rendu responsable des actes de ce dernier.

n'en obtint pas moins dans cet important débat contre un des plus grands esprits du temps une victoire si complète, qu'à partir de ce jour il devint l'oracle de l'Église. Sa voix eut la puissance qu'avait eue naguère celle des papes, et réveilla bientôt l'Europe par la prédication d'une nouvelle croisade.

XIV. — Vers la fin du règne de Louis le Gros, les provinces du midi de la France commencèrent à se rattacher plus étroitement à celles du nord. Jusque-là elles avaient gardé leur vie à part. Longtemps elles avaient été troublées par la rivalité des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, et des comtes de Toulouse, de la maison de Saint-Gilles. Ces derniers possédaient le marquisat de Provence, entre la Durance et l'Isère. Une troisième maison, non moins puissante, celle de Barcelone, déjà maîtresse du Roussillon, acquit par un mariage, l'an 1112, le comté de Provence au sud de la Durance [1], puis y réunit, à la faveur de circonstances et de guerres heureuses, les comtés de Rodez et de Carcassonne et la vicomté de Gévaudan. Un de ces princes monta en 1137 sur le trône d'Aragon. Cette acquisition de seigneuries françaises par la maison de Barcelone, qui se trouva posséder, à peu d'exceptions près, les rives de la Méditerranée, depuis les bouches de l'Èbre jusqu'à celles du Var, eut pour effet d'entraîner plusieurs fois les chevaliers du Midi dans les guerres d'Espagne. Ils rendirent au douzième siècle à la Catalogne et à l'Aragon les services que leurs pères avaient rendus à la Castille pendant le siècle précédent. La croisade contre les Maures d'Espagne fut prêchée dans un concile à Toulouse en 1118.

Le duc d'Aquitaine, Guilhem ou Guillaume X, mourut en 1136 dans un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, pèlerinage expiatoire imposé par l'Église à la suite de violences par lui commises contre les clercs. A son départ, il avait mis sa fille Éléonor ou Aliénor, son unique héritière, sous la tutelle du roi. Il exprima dans son testament le désir que la jeune princesse épousât le prince Louis, fils du roi et déjà associé au trône. Après sa mort, Louis le Gros poursuivit la pensée de ce mariage; il demanda et obtint l'adhésion des barons d'Aqui-

[1] Le comté de Provence comprenait le pays au sud de la Durance; le marquisat ou Marche de Provence s'étendait entre la Durance et l'Isère. Toutefois, en 1125, les comtés Venaissin et de Forcalquier furent détachés du marquisat et donnés à des princes de la maison de Barcelone.

taine, et envoya son fils, accompagné d'une nombreuse et brillante escorte, à Bordeaux, où les noces se célébrèrent en leur présence. Pendant que le jeune prince revenait en France, il apprit à Poitiers que son père venait de mourir aussi, et qu'il était désormais seul roi.

Le mariage de Louis VII et d'Aliénor réunit des pays jusque-là tout à fait séparés. Louis VII prit les titres de roi des Français et duc des Aquitains. L'auteur contemporain qui a écrit sa vie, se félicite de cette union comme d'un événement heureux et utile au royaume. On calculait déjà que la maison royale, n'admettant que la succession masculine, était appelée à recueillir par des alliances l'héritage des maisons princières qui, ayant adopté une autre règle de succession, devaient un jour *tomber en quenouille,* suivant l'expression consacrée.

Louis VII n'avait que dix-huit ans en 1137. Il était d'un caractère léger et mobile, qui prolongea sa jeunesse bien au delà de l'âge ordinaire. Laissant le gouvernement aux mains de Suger, administrateur aussi ferme qu'habile négociateur, il se réserva de suivre les exemples de son père et de monter à cheval pour défendre l'ordre public. En revenant d'Aquitaine à Paris, il ouvrit son règne par un châtiment sévère infligé aux auteurs d'une sédition qui avait éclaté à Orléans. Peu après, il alla en personne assiéger et raser les châteaux de vassaux rebelles, afin de montrer que le pouvoir n'avait rien perdu de son énergie en changeant de mains.

L'héritage des comtes de Poitiers comprenait, outre le duché d'Aquitaine, des droits prétendus sur la ville de Toulouse. alors possédée par Alphonse Jourdain, fils de Raymond de Saint-Gilles. Louis le Jeune voulut faire valoir ces droits par les armes, mais il ne put obtenir pour cette guerre le concours de ses vassaux français, surtout celui de la maison de Blois, Quelques circonstances particulières rendaient ses rapports très-difficiles avec les deux chefs de cette maison, Thibaut, comte de Champagne, et Étienne, comte de Boulogne.

Le pape Innocent II avait déjà en plusieurs circonstances tenu peu de compte des droits du roi pour la collation des bénéfices. Son neveu, Pierre de la Châtre, ayant été élu archevêque de Bourges, il lui envoya de Rome le *pallium,* malgré l'opposition de Louis VII. Celui-ci refusa de donner l'investiture temporelle à un prélat qu'il n'avait pas présenté, comme c était son droit, et lui défendit d'entrer sur aucune des terres de son

obéissance. Innocent répondit à cette défense en jetant l'interdit sur les terres du roi.

Pierre de la Châtre se retira près de Thibaut, comte de Champagne, qui avait la renommée d'être grand défenseur des églises. Thibaut lui promit de le soutenir, et ne chercha qu'une raison de prendre les armes. Il avait une nièce, mariée à Raoul de Vermandois, cousin germain de Louis VII. Le mariage fut cassé sous prétexte de parenté, et Raoul épousa une sœur d'Aliénor d'Aquitaine, cette nouvelle union paraissant être pour la maison de France une garantie nouvelle de la possession des provinces méridionales. Le comte de Champagne s'arma pour venger sa nièce et soutint l'archevêque élu de Bourges. Comme il était le plus puissant baron du duché de France, et qu'une partie de l'Église voyait en lui un champion de ses droits, il put rester plusieurs années en guerre avec la couronne.

Cependant le clergé se divisa. Suger et Josselin, évêque de Soissons, poussèrent le roi à agir énergiquement contre la Champagne, pendant que l'abbé de Clairvaux entreprit de justifier Thibaut, son protecteur. Les conseillers ecclésiastiques des deux princes déplorèrent également les hostilités, mais s'en renvoyèrent la responsabilité mutuelle. Ces divisions semblent avoir troublé le génie ordinairement si lucide de saint Bernard et mêlé une certaine amertume au langage de ses lettres.

La mort d'Innocent II facilita un rapprochement, en faisant monter sur le trône de saint Pierre un nouveau pape qui n'avait pas d'engagement personnel dans le débat. D'un autre côté, saint Bernard saisit l'occasion d'un triste événement pour agir sur l'esprit du roi. Pendant la guerre de Champagne, les troupes royales mirent le feu à l'église de Vitry, et une foule nombreuse périt dans l'incendie. L'abbé de Clairvaux s'empara de cette circonstance pour lancer les foudres de son éloquence contre une guerre qui causait tant de maux et dont l'Église souffrait la première. On prétend qu'à partir de ce jour, le roi, ému de cette scène d'horreur, voulut la paix. En réalité, ses conseillers et ceux de Thibaut, dont la plupart étaient des abbés ou des évêques, sentaient la nécessité d'un rapprochement. Une grande assemblée fut tenue à Saint-Denis en 1144, et la paix fut rétablie par des concessions réciproques; seulement la couronne y fit consacrer ses droits sur le temporel des évêchés.

La maison de Blois, déjà si puissante, était alors en voie de s'agrandir de tous côtés. Henri Ier étant mort en 1135, Étienne

de Blois, comte de Boulogne, s'était fait couronner roi d'Angleterre à Londres et avait pris à Rouen la couronne ducale de Normandie. Il était petit-fils de Guillaume le Conquérant par sa mère ; c'était à ce titre qu'il prétendait recueillir ce double héritage, et il avait acheté la renonciation de Thibaut, son frère aîné.

Mais Henri Ier avait légué ses deux couronnes à sa fille, veuve de l'empereur Henri V et remariée à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou. Geoffroy et Mathilde, les regardant comme leur propriété légitime, les revendiquèrent par les armes. Il en résulta neuf ans de guerre, pendant lesquels les troupes angevines pillèrent la Normandie tous les étés. Mathilde descendit même en Angleterre, et y occupa Londres un certain temps. Enfin on signa un compromis. Étienne garda l'Angleterre, et Geoffroy Plantagenet, aidé par le roi de France, acheva de se rendre maître de toute la Normandie. Louis VII, alarmé de l'ambition croissante des princes de la maison de Blois, devait préférer mettre aux mains des comtes d'Anjou une province aussi importante. Il tenait aussi, comme son père, à séparer la Normandie et l'Angleterre, dont la réunion était un danger perpétuel pour la France. Mais Geoffroy eut précisément pour cette raison beaucoup de peine à se faire accueillir par la ville de Rouen, que ses intérêts avaient toujours conduite à soutenir l'union de la province avec l'Angleterre ; elle se soumit la dernière, en y mettant pour conditions que le nouveau duc jurerait ses franchises et que désormais elle serait ville libre.

Dès que cette succession fut réglée et la guerre de Champagne terminée, saint Bernard entreprit de prêcher une seconde croisade, dans la pensée de sceller par ce moyen la réconciliation des souverains entre eux et celle de la France avec le saint-siége.

XV. — L'Europe, et la France plus particulièrement, étaient pleines des souvenirs glorieux de l'expédition de Godefroi de Bouillon ; ces souvenirs, loin de s'être affaiblis, avaient acquis une vivacité nouvelle en passant d'une génération à une autre. A cinquante ans de distance les fils se montraient disposés à recommencer l'œuvre de leurs pères. Après un pareil laps de temps les périls de l'entreprise étaient oubliés, on n'était plus frappé que de sa grandeur. D'ailleurs la triste condition où se

trouva jeté le royaume chrétien de la Terre sainte, menacé dans son existence même, vint presque tout à coup réveiller l'opinion publique. La chrétienté se crut engagée d'honneur à le défendre et à le sauver.

La Palestine était tombée dans l'état le plus déplorable. Son histoire ne présentait qu'une longue série de calamités. Baudouin du Bourg, le troisième roi, avait été retenu plusieurs années en captivité chez les Turcs avec le prince d'Édesse. Foulques d'Anjou, le quatrième, père de Geoffroy Plantagenet, auquel il avait abandonné ses comtés d'Anjou, Maine et Touraine pour la couronne de Jérusalem, eut un règne plus malheureux encore[1]. Les princes chrétiens s'armaient les uns contre les autres, et ne faisaient plus de difficultés de rechercher dans ces guerres impies l'alliance des émirs arabes. Les Grecs revendiquaient sur les principautés latines de l'Orient de prétendus droits de suzeraineté. La génération chrétienne née en Asie avait perdu toute vigueur; les Européens s'étaient abâtardis et presque dénationalisés. Le clergé lui-même, faible et corrompu, n'exerçait pas l'autorité qu'il eût fallu. On entreprit de le réformer; mais un concile réuni dans ce but à Naplouse n'eut à peu près aucun résultat.

Ainsi cette première colonie de la France et de la chrétienté était déjà en pleine décadence, quand on apprit que la principauté d'Édesse, un des quatre grands fiefs de la Palestine et son boulevard avancé, venait d'être la proie des infidèles. Zenghi, sultan turc de l'Irak (Mésopotamie) et fondateur de la dynastie des Atabeks, était entré dans la place d'Édesse l'an 1144, en profitant de la mésintelligence des princes latins. Les chrétiens se soulevèrent et le tuèrent. Mais son fils Noureddin, chassé un instant, revint avec de grandes forces et vengea sa mort par un carnage épouvantable, où périrent, dit-on, trente mille personnes (1145). Cette même année, la couronne de Jérusalem passait sur la tête d'un enfant de quatorze ans, Baudouin III.

L'Europe, la France, devaient-elles rester insensibles à ces revers, devaient-elles laisser périr la conquête de Godefroi de Bouillon, et abandonner une terre que le sang des premiers croisés aurait dès lors fécondée vainement? L'Église pouvait-elle assister impassible à la chute d'un État qu'elle regardait comme son œuvre? L'appel que la régente de Jérusalem et ses

[1] Baudouin du Bourg régna de 1118 à 1131, Foulques d'Anjou de 1131 à 1145.

conseillers adressèrent à la France devait-il rester sans écho? Saint Bernard gagna le roi et lui persuada de soumettre à la cour de Rome un projet d'expédition pour secourir la Palestine. Le pape Eugène III, ancien moine de Clairvaux, écrivit aux princes et aux seigneurs pour les engager à reprendre la croix que leurs pères avaient autrefois portée ; il leur renouvela en même temps l'assurance de tous les priviléges, soit de l'ordre religieux, soit de l'ordre civil, qu'Urbain II avait conférés aux premiers croisés. Louis VII se laissa convaincre aisément ; l'entreprise flattait ses goûts chevaleresques et belliqueux ; conduire une armée chrétienne en Palestine lui semblait une gloire qui manquait à la maison de France. Cette gloire lui était d'ailleurs présentée comme un moyen de pacifier le royaume, de calmer sa conscience et d'expier les flammes de l'église de Vitry. Suger, il est vrai, combattit son dessein de la commander en personne, dans la crainte que son absence ne compromît les progrès accomplis par le pouvoir royal depuis le dernier règne. Mais cette fois il ne put faire prévaloir son avis.

Louis VII annonça, dans une première assemblée tenue à Bourges en 1145, sa résolution de prendre la croix, résolution à laquelle un certain nombre de seigneurs s'associèrent. L'année suivante, une autre assemblée préparatoire plus nombreuse se tint à Vézelay pendant la semaine sainte. L'abbé de Clairvaux, chargé d'y représenter le Pape, y prêcha en plein air avec cette éloquence qui frappait si vivement les contemporains, et qui pendant deux ans étonna, subjugua la France et l'Allemagne. Ce n'était plus un corps, mais un esprit. Partout où il passait, il *semait* des croix, suivant l'énergique expression d'Odon de Deuil. Jamais peut-être l'éloquence sacrée n'avait obtenu un tel triomphe. Malheureusement cette prédication qui ébranla l'Europe n'a laissé aucun monument, et la parole de saint Bernard est doublement muette aujourd'hui [1]. Nous savons seulement qu'il se servit de la plupart des arguments employés autrefois par Urbain II.

Le roi, monté sur la même tribune que l'abbé de Clairvaux, renouvela à Vézelay l'engagement qu'il avait déjà pris à Bourges, et fixa le départ pour l'année 1147. La reine Aliénor fit la même déclaration ; les frères de Louis le Jeune, le comte de

[1] On n'a qu'un court fragment du discours de saint Bernard à Vézelay. Ses lettres peuvent, il est vrai, suppléer dans une certaine mesure à la perte de ses discours.

Toulouse Alphonse Jourdain, le comte de Flandre Thierry d'Alsace, Henri, fils du comte de Champagne, plusieurs évêques s'y associèrent. Cette fois, à la différence de la première, l'initiative vint de la couronne, et la croisade fut une entreprise monarchique. Les vassaux purent céder à divers entraînements, mais répondirent à l'appel du suzerain. Louis désigna même, par le conseil de Suger, une partie de ceux qui devaient l'accompagner, et c'étaient les plus turbulents.

L'abbé de Clairvaux se rendit ensuite dans la Bavière et les seigneuries des bords du Rhin. Il y eut les mêmes succès. Il entraîna les Allemands, réconcilia les chefs des deux factions qui commençaient à se disputer l'empire, celles des Guelfes et des Gibelins ; enfin décida l'empereur Conrad III, de la maison de Hohenstauffen-Souabe, à se croiser aussi. Peut-être entrait-il dans les vues de la politique française d'éloigner, pendant l'absence de Louis VII, un prince tel que Conrad, dont Suger connaissait le caractère entreprenant et pouvait craindre les dispositions hostiles. Saint Bernard, tout en excitant l'enthousiasme des princes et des peuples d'outre-Rhin, s'efforça de prévenir le renouvellement des désordres que les bandes allemandes avaient commis au temps de Pierre l'Ermite. Il confondit les prédicateurs fanatiques qui armaient la haine des chrétiens contre les juifs ; il employa toutefois pour sauver ces derniers le grand argument du moyen âge, qu'il fallait les garder comme des lettres vivantes pour rendre au monde témoignage de la passion de Jésus-Christ.

Une dernière assemblée générale fut tenue à Étampes en 1147. L'abbé de Clairvaux, accompagné d'envoyés de l'Empereur et du roi de Hongrie, apporta la nouvelle que le premier de ces princes avait pris la croix et que le second offrait le passage libre sur son territoire. Roger, roi de Sicile, demandait de son côté que le passage eût lieu par l'Italie méridionale. Louis VII et son conseil préférèrent la route de terre par la Hongrie. En l'absence du roi, la régence fut donnée à l'abbé de Saint-Denis et au comte de Nevers. Mais, ce dernier s'étant retiré aussitôt dans un monastère, Suger demeura seul chargé du gouvernement.

Une expédition dans la Terre sainte exigeait beaucoup d'argent. Le roi imposa des taxes extraordinaires, qui furent confirmées par le Pape à cause de leur but religieux. Elles furent générales, et payées par les nobles comme par les roturiers ;

les terres d'Église n'en furent pas exemptes. On reçut aussi les dons volontaires du clergé et le produit de legs pieux destinés spécialement à la croisade. Tout cet argent ne put d'ailleurs être levé sans murmures ; des soulèvements éclatèrent à Sens et dans plusieurs autres villes. Nous avons le texte de réclamations nombreuses adressées au roi par les abbayes, les monastères et les églises, aussi bien que par les cités. Il fallut encore recourir à d'autres expédients. L'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, proposa de s'emparer de l'argent des juifs, mesure qui heureusement ne fut pas adoptée. On emprunta de toutes parts; Louis le Jeune hypothéqua ou engagea ses domaines; beaucoup de seigneurs l'imitèrent. Les grands établissements ecclésiastiques firent l'office de prêteurs. Ajoutons que ces emprunts furent souvent forcés. Archambaud, sire de Bourbon, ayant voulu emprunter cinq mille marcs d'or aux moines de Souvigny, il fallut que l'abbé de Cluny, dont Souvigny était une dépendance, vînt lui-même obliger les moines à les donner [1].

Le rendez-vous général des Français fut assigné à Metz, pendant que les Allemands, réunis à Ratisbonne, prirent les devants sous la conduite de Conrad III. Louis VII eut le commandement non-seulement des Français, mais encore des Italiens, des Anglais et des nations qui ne dépendaient pas de l'Empire.

L'armée française était régulièrement ordonnée; les préparatifs avaient été faits avec le plus grand soin ; la présence du roi y assurait l'unité du commandement. Saint Bernard et le pape Eugène III, qui vint en France peu de temps avant le départ, se mêlèrent activement de tous les apprêts, et s'efforcèrent d'empêcher les seigneurs de conduire avec eux un attirail de luxe qui eût donné à l'expédition un faux air de parade. Cependant la reine et les comtesses de Toulouse et de Flandre partirent avec les dames de leur suite.

Louis VII ayant pris à Saint-Denis l'oriflamme, la panetière et le bourdon, se rendit à Metz et s'y mit à la tête de ses troupes. Il passa le Rhin à Worms, où il fut rejoint par les croisés de Flandre et d'Angleterre, puis il alla gagner la vallée du Danube à Ratisbonne. Il suivit à partir de cette ville la route qui longeait le fleuve jusqu'aux frontières de l'empire grec. Des barques transportaient les bagages et les approvisionne-

[1] Allier, *Histoire du Bourbonnais.*

ments. Quelques chevaliers, mais en petit nombre, n'avaient pas rejoint le gros de l'armée et s'étaient embarqués isolément dans les ports de Flandre ou d'Italie. Le rendez-vous général était, comme dans la croisade précédente, à Constantinople, où l'Empereur devait arriver le premier.

On estime que les forces de Conrad s'élevaient au moins à cent mille hommes et que celles de Louis le Jeune étaient plus considérables; mais les divergences et les exagérations des écrivains du temps ne permettent pas de fixer ces chiffres, même d'une manière approximative. Odon de Deuil prétend que neuf cent mille personnes avaient pris la croix. L'historien grec Cinnamus renonce à les compter. L'auteur des *Gestes de Louis VII* se contente de dire que le nombre des cavaliers était infini, et la multitude des fantassins telle qu'elle semblait couvrir la surface de la terre. « En voyant, ajoute-t-il, ces cohortes avec leurs casques et leurs boucliers réfléchissant la lumière du soleil, avec leurs étendards flottant dans les airs, on aurait cru qu'elles allaient triompher des ennemis de la croix, et réduire sous la puissance de leurs armes toutes les contrées de l'Orient. Elles l'eussent pu sans doute, si ce pèlerinage eût été agréable à Dieu. »

Les croisés français, bien accueillis dans l'Allemagne et la Hongrie, ne le furent pas de la même manière dans l'empire byzantin. Les Grecs leur témoignèrent d'autant plus de défiance qu'ils prétendaient avoir déjà eu à se plaindre de l'empereur Conrad et de son armée. Ils n'avaient point fait d'appel à l'Europe. Manuel Comnène, qui régnait alors, se trouvait dans des conditions plus favorables que son aïeul Alexis; car il possédait une partie de l'Asie Mineure, ne voyait plus les Turcs aux portes de Constantinople, et se croyait assez fort pour lutter seul contre un ennemi très-affaibli par les victoires des premiers croisés. Les Grecs, animés de ces sentiments, ne purent regarder sans regret les puissantes armées étrangères qui séjournaient sur leur territoire; ils se tinrent vis-à-vis des Latins dans une réserve malveillante et leur marchandèrent leur concours de toutes les manières.

Les Latins, de leur côté, n'éprouvaient aucune sympathie pour une race schismatique, dont l'orgueil et la perfidie les blessaient. L'historien Odon de Deuil, chapelain de Louis VII, tout frappé qu'il est de l'éclat extérieur de la ville de Constantin, présente du gouvernement byzantin un tableau curieux; il

constate que dans les provinces grecques la sécurité était moins grande, la justice moins bien rendue, la population moins heureuse qu'en France. La vérité de pareils jugements n'est pas douteuse, quelles que fussent les préventions de leurs auteurs. Les Occidentaux, comparant leur société aux débris encore subsistants du Bas-Empire, s'attribuaient avec raison non-seulement la supériorité des armes, mais encore celle du gouvernement et des mœurs; ils sentaient que leur société avait plus de vie et leur civilisation plus d'avenir.

L'évêque de Langres, qui avait pris, sur le refus de saint Bernard, la direction religieuse de la croisade, proposa aux barons de se venger d'un acte de trahison commis par les Grecs, en s'emparant de leur capitale et en détruisant leur empire. De cette manière l'Église latine aurait anéanti une Église schismatique, et la France aurait eu une position forte, un bras avancé vers l'Orient. Mais le conseil des barons rejeta un projet qui les eût détournés du but réel de leur entreprise.

Les croisés français, fidèles à leur vœu et à leur plan primitif, passèrent le bras de Saint-Georges et entrèrent dans l'Asie Mineure. Près de Nicée ils rencontrèrent l'empereur Conrad, qui revenait blessé et presque seul; il avait laissé son armée, détruite en partie par les Turcs. Ils ne s'arrêtèrent pas malgré ce triste présage, car ils s'estimaient plus que les Allemands. On affectait d'ailleurs de considérer les revers éprouvés dans les guerres saintes comme le châtiment de fautes commises. Suivant Odon de Deuil, Conrad, rejoignant le roi de France, lui dit : « Dieu est juste, et nous seuls nous sommes les coupables. » On laissa l'Empereur retourner à Constantinople, où la plupart des barons allemands qui avaient échappé au désastre de leurs troupes l'accompagnèrent parce qu'ils avaient épuisé leurs ressources.

Les Français continuèrent leur marche en avant, longèrent le rivage de l'Asie Mineure jusqu'à Éphèse, pour éviter l'armée victorieuse des Turcs campée aux environs de Konieh, puis entrèrent dans la vallée du Méandre et la remontèrent jusqu'à l'embouchure du Lycus. Ils y rencontrèrent une première fois l'ennemi et le battirent. Plus loin, après la ville grecque de Laodicée, ils traversèrent un pays montagneux où chaque gorge, chaque défilé durent être occupés les armes à la main. Ils y coururent de grands dangers par la faute d'un seigneur, Geoffroi Rancon, qui chargé de garder les hauteurs, s'avança impru-

demment et fut coupé du reste de l'armée. Les Turcs profitèrent de l'avantage du terrain pour accabler les croisés d'une grêle de traits et leur faire subir des pertes nombreuses. Le roi lui-même fut poursuivi et ne dut son salut qu'à son courage. Mais le danger de l'ennemi n'était pas le seul auquel on fût exposé. On manquait de vivres; les villes grecques fermaient leurs portes et refusaient d'en vendre, ou n'en vendaient que par contrainte et aux prix les plus élevés. On n'avait plus de guides; un chroniqueur compare les soldats français à des brebis égarées, qui se portaient tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt dans les vallées et tantôt sur les montagnes [1]. Dans ces perplexités, le roi résigna le commandement aux mains d'un simple chevalier nommé Gilbert, qu'on regardait comme l'homme le plus capable de sauver l'armée, et qui parvint en effet, non sans des difficultés infinies, à la conduire jusqu'à Satalieh, au fond du golfe de ce nom.

Arrivés à Satalieh, le roi et les seigneurs prirent la mer, seul moyen qu'ils eussent d'atteindre la Palestine; car les Turcs entouraient la ville du côté de la terre et occupaient la route d'Antioche et de la Syrie. Comme on ne put embarquer tous les croisés, faute de bâtiments ou d'argent, on en laissa un certain nombre dans la place avec des approvisionnements, et on les mit sous la garde du gouverneur grec. Pleins de confiance dans ce gouverneur, ils firent une sortie désespérée et essayèrent de se frayer un passage à travers le camp des Turcs; mais ils furent repoussés; la ville où ils voulurent rentrer leur ferma ses portes, et ils périrent en foule entre ses murailles et le camp. Ce fut là un des plus grands désastres éprouvés pendant les croisades, et ce désastre laissa longtemps un souvenir et un ressentiment terribles de la perfidie des Grecs.

Louis VII atteignit Antioche au mois de mars 1148, n'ayant peut-être avec lui que le quart des troupes avec lesquelles il avait quitté la France. C'était, il est vrai, l'élite de ses chevaliers, et il pouvait encore être d'un grand secours à la Terre sainte. Mais la première condition du succès eût été de mettre d'accord les quatre souverains de ce pays; or ils étaient en plus grande mésintelligence que jamais; chacun d'eux n'avait qu'un but, celui de diriger les armes du roi de France au profit de ses vues ou de son ambition personnelles. Raymond, prince d'Antioche, était frère du dernier duc d'Aquitaine et oncle de

[1] *Gestes de Louis VII.*

la reine Aliénor. Il voulut persuader à Louis VII d'entreprendre avec lui la conquête des places les plus voisines de sa principauté, et insista pour marcher directement contre Noureddin, sultan de Syrie. Louis, fidèle à son vœu de visiter le saint sépulcre, rejeta des propositons qui auraient détourné la croisade de son but principal. Il partit même d'Antioche subitement, très-empressé d'emmener la reine, dont la conduite légère l'avait irrité, et que le bruit public accusait d'une intrigue coupable avec Raymond.

Après avoir traversé le comté de Tripoli, il arriva enfin à Jérusalem, où les habitants l'accueillirent comme un libérateur et crurent, au dire de son biographe, voir en lui l'ange du Seigneur [1]. Conrad s'y était rendu directement de Constantinople par mer avec un petit nombre de barons et de prélats d'Allemagne. Les deux princes, unis au jeune roi Baudouin de Jérusalem, tinrent à Acre un conseil de guerre pour arrêter leur plan de campagne, et décidèrent qu'ils iraient d'abord assiéger Damas. On s'avança dans les plaines de la Syrie. « Quel beau spectacle, s'écrie l'historien de Louis VII, présentaient les chrétiens avec leurs nombreux pavillons et leurs tentes toutes neuves, où voltigeaient au gré des vents tant de bannières différentes par la forme et la couleur. Les Turcs frémirent en voyant, du haut des remparts de Damas, approcher une armée aussi formidable; et il n'y avait là rien d'extraordinaire, car ils savaient qu'ils allaient avoir à combattre la fleur de la noblesse française. »

Malgré les espérances exprimées par cette pompeuse description d'Odon de Deuil, les croisés ne purent s'emparer de la capitale de la Syrie; ils furent obligés de battre en retraite et de renoncer à leurs plans. Ils attribuèrent leur échec aux divisions et aux trahisons des barons de la Terre sainte. Conrad reprit la mer aussitôt et retourna en Europe. Louis le Jeune prolongea son séjour à Jérusalem, au moyen d'un emprunt qu'il fit aux Templiers, jusqu'au printemps de 1149; mais la plupart des seigneurs français n'attendirent pas son départ pour quitter l'Asie.

La seconde croisade n'eut donc, à la différence de la première, aucun succès. La Palestine demeura tout aussi exposée qu'auparavant aux attaques d'un ennemi qu'on n'avait pu vaincre. Ses divisions intérieures ne cessèrent pas. Quant à la

[1] *Gestes de Louis VII.*

France, au lieu de la gloire qu'elle s'était promise, elle n'y trouva que des déceptions et des revers. Aussi le découragement fut-il grand quand la vérité fut connue et qu'on put calculer l'énormité des pertes. Le mécontentement public accusa l'imprévoyance et l'incapacité des auteurs ou des chefs de l'entreprise. Quelques manifestations eurent lieu autour de Paris, où les taxes levées pour la croisade avaient été très-peu populaires. On se livra de tous côtés à des récriminations, comme il arrive après les grands désastres publics. Saint Bernard écrivit pour se disculper, et imputa le malheur de l'expédition à la corruption des croisés qui avait irrité le Ciel. Odon de Deuil demandait comment un prince aussi pieux et aussi sage que Louis VII avait pu attirer sur lui la colère de Dieu.

Le roi ne pouvait s'arracher de la Palestine. Il écrivait à Suger qu'il s'était engagé à n'en sortir qu'avec la gloire et après avoir fait quelque chose *pour la cause de Dieu et le royaume de France.* Suger le décida pourtant à revenir, en lui représentant que sa présence était nécessaire pour assurer la paix intérieure.

XVI. — Suger, investi de tout le gouvernement pendant la croisade, montra autant de fermeté que d'habileté, et sut faire respecter les prérogatives de la couronne. Sa politique, qu'il a pris soin d'exposer lui-même [1], consistait à mettre les forces de l'Église au service du roi. Ainsi, pour maintenir l'ordre, il leva des troupes qu'il paya des deniers de l'abbaye de Saint-Denis. Son biographe le représente « armé de deux glaives, l'un matériel et royal, l'autre spirituel et ecclésiastique, que le souverain pontife lui avait confié par la volonté de Dieu. » Il invoquait, dans le préambule de ses actes, la nécessité de l'union indissoluble de la royauté et du sacerdoce.

Il convoquait souvent les prélats et les grands de chaque province, pour prendre leurs avis et s'assurer de leur concours. Il déjoua, ou plutôt il prévint de cette manière (en 1149) un complot du propre frère du roi, Robert de Dreux, qui voulait le renverser. Dans le Midi, le vicomte de Gabardan ayant envahi sous divers prétextes les terres du domaine et mis le siége devant la ville royale de Dax, Suger donna l'ordre à l'archevêque de Bordeaux de réunir les évêques et les grands de la Gascogne pour repousser cette tentative. L'archevêque obéit et amena le

[1] Dans sa *Vie de Louis le Gros.*

vicomte à composition, mais en le menaçant de le faire excommunier par la cour de Rome; puis il ouvrit une enquête sur ses actes, au nom du Pape en même temps qu'au nom du roi.

Il faut dire que dans la pensée d'une partie des hommes de ce temps, l'Église exerçait une magistrature suprême. Les rois, commandant la noblesse féodale, c'est-à-dire une force militaire hiérarchiquement organisée, et tenant ainsi en main un instrument puissant d'ordre public, étaient considérés comme les exécuteurs de ses arrêts. C'est ce qu'exprime l'allégorie des deux glaives, sur laquelle saint Bernard revient dans son livre de la *Considération*. « L'un et l'autre, dit-il, appartiennent à l'Église, mais le glaive matériel doit être tiré pour l'Église et le glaive spirituel par l'Église. Le glaive spirituel doit être tiré par la main du prêtre et le matériel par la main du soldat, mais à la volonté du Pape et au commandement de l'Empereur. »

Après le retour de Louis VII, Suger se retira dans l'abbaye de Saint-Denis, sans pourtant cesser de prendre part au gouvernement. Voyant que le roi regrettait de n'avoir pu remplir utilement son vœu et que les périls de Jérusalem croissaient toujours, il conçut la pensée de former une nouvelle armée pour réparer les désastres de la précédente et venger en Orient l'honneur national[1]. Il réunit à Chartres dans ce but les barons et les chefs du clergé, leur soumit son plan, et demanda le concours financier des églises. Il commençait par offrir celui de son abbaye. Il proposa aussi de se mettre lui-même à la tête de l'expédition, pour éviter une seconde absence du roi. Mais sa mort, au mois de janvier 1152, entraîna l'abandon d'un projet dont l'exécution rencontrait de nombreux obstacles.

Suger laissa une immense réputation à deux titres différents, comme abbé de Saint-Denis et comme ministre.

Comme abbé, il avait réformé ses moines. Il s'était lui-même astreint, depuis sa *conversion*, à toutes les rigueurs de la vie cénobitique; il couchait sur la paille et n'avait qu'une cellule. Il était, au témoignage de saint Bernard, aussi fervent et humble dans les choses spirituelles que prudent dans les temporelles. La vieille église de Saint-Denis menaçait ruine; il la rebâtit et déploya dans sa reconstruction tout le luxe, toute la

[1] Voyez la *Vie de Suger*, par un moine de Saint-Denis, liv. III.

magnificence de l'architecture ogivale, qui arrive à l'époque de la perfection. Il l'enrichit de vitraux, d'ornements, d'objets précieux de toute nature, et y entassa les merveilles de l'art du temps.

Comme ministre, ayant réellement gouverné sous deux règnes, on lui attribua le premier travail d'agrandissement du pouvoir royal. « Il avait, dit un contemporain, l'évêque de Salisbury, soutenu seul le poids des affaires, maintenu les églises dans la paix, réformé le clergé, défendu le royaume par les armes, fait fleurir la vertu et régner l'autorité des lois. » C'était la première fois qu'un moine gouvernait, et il était sorti de cette épreuve glorieux et populaire. Chose remarquable, de tous les ministres de nos rois du moyen âge, il est le seul qui ait laissé après lui une longue célébrité.

C'est encore lui, dit-on, qui le premier eut la pensée de recueillir les titres de la couronne et ceux de la nation. Il fit du moins rassembler les anciens historiens de la France et commencer les grandes *Chroniques de Saint-Denis,* qui ne furent achevées que beaucoup plus tard.

Saint Bernard le suivit dans la tombe à moins de deux ans de distance (1153). Quoique ayant refusé jusqu'à la fin les grandes dignités de l'Église, l'abbé de Clairvaux continuait d'en être une des principales puissances. Dans le livre de la *Considération,* le dernier de ses écrits, il traçait encore des règles de conduite au pape Eugène III, l'un de ses anciens disciples, et à la cour de Rome. En mourant, il laissa plus de soixante couvents de son ordre, fondés par lui, dont trente-cinq dans la France seule. Nul n'avait mieux prouvé par son exemple combien la force de l'Église, loin de tenir à l'étendue de ses ressources matérielles, était l'effet de la supériorité des lumières et du génie.

Dans le même temps, la mort enleva coup sur coup plusieurs des grands feudataires du royaume; le vieux comte Raoul de Vermandois, cousin de Louis le Gros, et qui l'avait toujours soutenu, puis les comtes de Champagne et d'Anjou.

Le comte de Champagne, Thibaut le Grand, ami de saint Bernard, laissa après un règne de cinquante ans sa maison plus puissante que jamais. Afin de perpétuer cette puissance, il voulut que son fils aîné Henri, comte de Champagne, fît seul un hommage direct au roi de France pour tous les biens de sa maison, et reçut lui-même l'hommage de ses deux frères, qui

héritèrent, l'un des comtés de Chartres et de Blois, l'autre de celui de Sancerre.

Quant au comte d'Anjou, Geoffroi Plantagenet, il n'avait cessé de poursuivre les droits de sa femme Mathilde, petite-fille de Guillaume le Conquérant, au trône d'Angleterre. Malgré le traité signé en 1144, il était rentré en hostilité avec Étienne de Blois; les deux compétiteurs avaient sollicité et marchandé l'appui du roi de France. Suger finit par promettre son concours au comte d'Anjou, mais à la condition qu'il céderait à la couronne la partie du Vexin située entre l'Epte et l'Andelle, qu'on appelait le Vexin normand et qui comprenait Lions, les Andelys, Gisors et Gournay. Geoffroi mourut en 1151, avant d'avoir pu exécuter cette promesse. Son fils aîné, le jeune Henri Plantagenet, qui n'avait que dix-huit ans, prépara immédiatement une descente en Angleterre. Nul ne prévoyait alors les circonstances romanesques qui allaient faire prendre à sa fortune un essor si rapide, et constituer un antagonisme de trois siècles entre sa maison et la maison de France.

XVII. — La mésintelligence qui avait commencé entre Louis VII et la reine Aliénor, dès leur séjour dans la Terre sainte, s'était accrue depuis et rendait une séparation imminente. Cette séparation, que les conseillers du roi combattirent vainement, fut enfin prononcée en 1152, après la mort de Suger, par un concile de prélats français, réunis à Beaugency; le mariage fut déclaré nul, à cause d'une parenté éloignée qui formait un empêchement canonique. Quelque absolue que la loi de l'Église fût sur ce point, et quoique les exemples abondent, à cette époque surtout, d'unions dissoutes de la même manière, il est certain qu'un mariage qui avait quinze ans de date, qui n'avait été l'objet d'aucune protestation et qu'on avait regardé d'abord comme un événement politique des plus heureux, pouvait aussi bien être confirmé qu'annulé. La parenté ne fut donc qu'un prétexte.

Mais autant il avait été de bonne politique de le conclure, autant sa dissolution entraîna des suites fâcheuses. A peine l'arrêt fut-il prononcé qu'Aliénor de Guyenne se vit recherchée par plusieurs princes. Pendant qu'elle se retirait dans ses États, elle manqua d'être enlevée par le comte de Blois dont elle traversait les terres, et par le jeune Geoffroy d'Anjou, frère puîné de Henri Plantagenet. Henri se mit aussi sur les rangs

et brigua sa main, quoiqu'elle eût dix ans de plus que lui. Il se rendit à Poitiers où elle tenait sa cour, et s'y fit agréer. Le mariage se célébra aux fêtes de Pentecôte de la même année, avec une rapidité telle que les historiens ont soupçonné Aliénor de n'avoir sollicité sa répudiation que dans ce seul but. Henri joignit alors aux titres qu'il portait déjà ceux de comte de Poitou et de duc d'Aquitaine. Il se trouva posséder, de son chef, ou du chef de sa femme, toutes les provinces maritimes de France depuis la Somme jusqu'aux Pyrénées, à la seule exception de la Bretagne. Il gagna tout ce que le roi avait perdu, et devint souverain de territoires beaucoup plus étendus que le domaine royal.

Louis VII essaya d'empêcher un mariage qui augmentait démesurément la fortune d'un de ses vassaux, et le rendait plus redoutable pour la couronne que ne l'avait été autrefois Guillaume le Conquérant. Tous ses efforts ayant été inutiles, il refusa de prêter à Henri Plantagenet l'appui que Suger avait promis à son père; il se rapprocha du roi d'Angleterre, Étienne de Blois, également menacé, et forma avec ce dernier prince une ligue dans laquelle entrèrent les princes de la maison de Champagne, le comte de Flandre Thierry d'Alsace, enfin Geoffroi Plantagenet lui-même, jaloux, dit-on, qu'Aliénor lui eût préféré son frère aîné. Pendant que Henri faisait une descente en Angleterre, Louis VII entra dans la Normandie avec ses vassaux et ses alliés et s'empara de Vernon. Mais les barons normands restèrent fidèles à leur prince. Ceux d'Angleterre obligèrent Étienne de Blois, qui avait perdu son fils, à transiger, en assurant sa succession à son compétiteur. Louis fut réduit à traiter et dut se contenter d'obtenir le payement de ses frais de guerre.

La mort d'Étienne, en 1154, acheva l'édifice rapide de la fortune de Henri Plantagenet, qui fut couronné à Londres roi d'Angleterre. Du reste, quoiqu'il se vantât aux yeux de ses nouveaux sujets d'avoir une Anglaise pour aïeule maternelle, sa nouvelle dignité ne l'empêcha pas de demeurer Français avant tout. Il fit son séjour ordinaire à Rouen, comme les anciens ducs de Normandie, et, comme eux, il vit principalement dans son royaume d'outre-mer une riche colonie, destinée à lui fournir des revenus et des hommes d'armes, avec l'avantage de présenter à ses ennemis un abord plus difficile que le reste de ses États.

Non content d'avoir fondé la grandeur des Plantagenets, il travailla toute sa vie à l'augmenter, et il y réussit. Car, plus d'un siècle après, Joinville ne parle de lui qu'en l'appelant le *grand roi.* Il maintint ses vassaux dans l'obéissance et châtia sévèrement leurs rébellions, tant sur le continent qu'en Angleterre. Il fit, dit-on, abattre trois cent soixante-quinze châteaux dans ses domaines de terre ferme.

Il commença par vouloir substituer des dotations en argent aux apanages territoriaux des princes de sa maison, afin d'empêcher qu'elle pérît par un démembrement, comme tant d'autres maisons féodales. Il refusa dans ce but d'exécuter une clause du testament de son père, qui lui ordonnait, si jamais il devenait roi d'Angleterre, d'abandonner le Maine et la Touraine à son frère Geoffroi. Celui-ci possédait les trois châteaux de Chinon, de Loudun et de Mirebeau. Henri les lui enleva en 1156, et l'obligea d'accepter une simple rente en échange.

Peu après, il s'assura la succession de la Bretagne. Le duc Conan venait d'être choisi à Rennes entre plusieurs prétendants dont les titres étaient également incertains. Les Nantais, depuis longtemps en rivalité avec les gens de Rennes, refusèrent de souscrire à ce choix; ils se souvinrent qu'ils avaient appartenu déjà aux comtes d'Anjou, et comme ils avaient intérêt à se donner aux Plantagenets, maîtres du cours de la Loire, ils offrirent le titre de duc à Geoffroi Plantagenet. Celui-ci accepta et vint s'établir au milieu d'eux; mais il mourut presque aussitôt après son arrivée, en 1158. Henri II accourut alors à Nantes, força les habitants de le reconnaître pour seigneur, repoussa les prétentions de Conan, lui enleva le pays compris entre la Loire et la Vilaine, et lui imposa un traité dont l'effet devait être de faire passer bientôt par un mariage la Bretagne dans sa propre maison.

Comme cette politique entreprenante inspirait de l'ombrage au roi de France, Henri II mit tout en œuvre pour calmer les appréhensions de Louis VII. Il renouvela plusieurs fois entre ses mains l'hommage qu'il lui devait en qualité de duc d'Aquitaine et de Normandie. Dans une conférence tenue à Gisors en 1158, il sollicita la faveur de fiancer à son fils aîné la fille encore au berceau que Louis VII venait d'avoir de sa seconde femme, Constance de Castille. Il se réconcilia aussi avec les comtes de Champagne et de Blois et leur donna des fiefs, pour étouffer le souvenir de leurs anciennes querelles. Il avait

alors une nouvelle ambition, celle de s'emparer du comté de Toulouse, dont la possession était contestée depuis longtemps à la maison de Saint-Gilles par la maison de Poitiers. Louis VII avait voulu, du temps de son mariage avec la princesse d'Aquitaine, faire valoir les droits d'Aliénor. Mais, comme il n'était plus maintenant dans les mêmes conditions et ne se souciait pas de favoriser les prétentions du duc d'Anjou, il trancha le différend en faveur de Raymond de Saint-Gilles, dont il valida les titres par une reconnaissance formelle, et à qui il donna sa sœur en mariage.

Henri II ne voulut pas accepter le jugement, persista dans ses prétentions et leva en 1159 une grosse armée. Il réunit les barons de tous ses États à Poitiers, et s'assura de leur concours, en leur laissant le choix de le servir personnellement ou de payer soixante sous d'Anjou pour chaque fief de haubert. Avec cette somme ou *escuage,* il acheta des bandes d'aventuriers, dont une partie étaient originaires du Brabant et que pour ce motif on appelait Brabançons. Il obtint l'appui du roi d'Écosse, et celui des seigneurs de Provence de la maison de Barcelone. Disposant ainsi de forces imposantes, il marcha sur Toulouse.

Raymond de Saint-Gilles implora le secours du roi, dont il était devenu le beau-frère. Louis le Jeune ne vit d'autre moyen de sauver Toulouse que de s'y jeter lui-même avec quelques chevaliers, et d'envoyer ses frères, le comte de Dreux et l'archevêque de Reims, attaquer la Normandie. Dès lors la guerre changeait de caractère. Henri II n'avait plus à lutter contre un compétiteur, mais à combattre son suzerain. Or, il s'attachait à rester dans le droit strict; il ne voulait pas prendre l'attitude d'un vassal rebelle, et craignait de soulever contre lui une coalition des grands vassaux de France. Il redoutait surtout la maison de Blois, avec laquelle Louis VII venait de s'allier d'une manière plus étroite en épousant en troisièmes noces une princesse de Champagne. Henri déclara qu'il ne faisait pas la guerre au roi, leva le siége de Toulouse, laissa son chancelier Thomas Becket à Cahors continuer la lutte contre Raymond de Saint-Gilles, et retourna dans la Normandie pour se borner à la défensive. Alors les prélats de son obédience et de celle de Louis VII intervinrent, et une trêve fut conclue au mois de décembre 1159 par la médiation d'un légat. L'Église romaine, préoccupée d'un schisme qui divisait la chrétienté, ne pouvant d'ailleurs terminer ce schisme que par le

concours et l'entente des rois de France et d'Angleterre, parvint à leur faire signer un double traité, en 1160 et en 1161. On ne régla pas d'une manière définitive le litige élevé au sujet du comté de Toulouse, mais pour le moment, Louis VII avait atteint son but, qui était de mettre une barrière à l'agrandissement excessif des Plantagenets.

XVIII. — Au fond, ces démêlés, qui donnent à cette époque un grand air de trouble, se réduisaient à des hostilités insignifiantes et à des promenades militaires; la France était en réalité plus calme qu'on ne pourrait le supposer. L'Église empêchait beaucoup de guerres, et quand ces guerres éclataient malgré elle entre les rois ou les grands vassaux, elle exerçait une médiation et négociait des traités de paix.

C'étaient en général le saint-siége et les assemblées ecclésiastiques qui rendaient des arrêts contre les infracteurs de l'ordre public. Louis VII s'armait pour assurer l'exécution de ces arrêts. Il entreprit ainsi une série de petites expéditions intérieures dont le détail offre peu d'intérêt; une seule pourra faire juger ce qu'était alors le gouvernement, et quel genre de débats s'élevaient sur tous les points de la France entre la royauté, l'Église, les seigneurs, les bourgeois et les paysans.

L'abbaye de Vézelay jouissait, en vertu de ses lettres de fondation et de brefs pontificaux, de priviléges nombreux, dont le principal était de n'être absolument soumise à aucune juridiction étrangère, ecclésiastique ou laïque. Cependant l'abbé, Pons de Montboissier, était continuellement obligé de se défendre contre les prétentions de l'évêque d'Autun et du comte de Nevers, qui ne perdaient aucune occasion de soulever des conflits et de soutenir ensuite leurs prétentions par une invasion à main armée des terres de l'abbaye. A ce danger s'en joignait un autre, qui était l'esprit indépendant des hommes du bourg de Vézelay. Quoique affranchis de la plupart des servitudes constituant la mainmorte, ils élevaient des contestations perpétuelles au sujet du payement des taxes. Déjà deux fois ils avaient pris les armes. Dans leur première révolte, en 1106, ils avaient tué l'abbé Artaud, un des prédécesseurs de Pons de Montboïssier. Dans la seconde, en 1137, ils avaient obligé les moines à leur accorder une charte qui, en réglant l'exercice de leurs droits civils, diminuait aussi les redevances et les obligations auxquelles ils étaient assujettis.

Les attaques de l'évêque d'Autun étaient peu dangereuses, les conflits entre les princes ecclésiastiques étant jugés par la cour de Rome, qui avait les immunités de l'abbaye sous sa sauvegarde particulière. Mais il était moins facile d'avoir raison des entreprises du comte de Nevers. A la suite d'un de ces conflits qui étaient ordinaires, il s'empara des terres de l'abbaye, força les prévôts et les autres officiers de l'abbé de les administrer en son propre nom, bloqua le bourg de Vézelay, et par les suggestions d'un de ses agents, persuada aux habitants effrayés d'arborer sa bannière. L'abbé implora la cour de Rome, s'y rendit en personne, et obtint un monitoire apostolique qui déniait au comte toute immixtion dans l'exercice de la justice, c'est-à-dire de la souveraineté, sur les terres de Vézelay. Mais ni ce monitoire, ni une tentative d'arbitrage essayée par les prélats voisins, n'arrêtèrent le comte. Après avoir suspendu quelque temps les hostilités, il les reprit et engagea les habitants de Vézelay à former une commune. « Il leur jura, dit Hugues de Poitiers, l'historien de l'abbaye, qu'en aucun temps et aucun lieu ses conseils et ses secours ne leur manqueraient contre qui que ce fût et pour quelque affaire que ce fût, et il leur donna des chefs ou juges, qu'ils furent d'avis de nommer *consuls*. » Il partagea le gouvernement du bourg ou de la ville avec ces consuls, et inaugura son autorité par l'érection d'un moulin et d'un four banal pour remplacer le moulin et le four de l'abbé.

Pons de Montboissier, hors d'état de résister à des forces supérieures, s'était retiré à Cluny, accompagné de deux cardinaux légats. Pendant qu'un cardinal excommuniait les bourgeois, il écrivit au roi et aux principaux prélats de France; puis il alla implorer personnellement Louis le Jeune à Corbeil, alléguant « le devoir de la majesté royale de défendre les églises de Dieu contre leurs persécuteurs ». Le pape Adrien IV joignit ses sollicitations aux siennes, et pressa le roi en termes non moins significatifs d'exécuter lui-même les arrêts ecclésiastiques. « Puisque, disait-il, la coupable entreprise des hommes de Vézelay n'a point été arrêtée par la sévérité des jugements de l'Église, la répression en est réservée à tes mains; c'est à ta force royale qu'il appartient de corriger ce que la justice des censures canoniques n'a pu amender jusqu'à ce jour. »

Les bourgeois furent excommuniés trois fois, et le comte frappé de douze bulles pontificales. Le roi, après plusieurs sommations qui n'eurent pas plus de succès, arma ses vassaux,

et s'avança jusqu'à Auxerre. Alors le comte céda. Le roi l'obligea, quoiqu'il s'en défendît, de rétablir l'abbé de Vézelay, de lui faire lui-même les réparations dues et de les faire faire aux bourgeois, dont il abolit la commune. Comme le comte mettait quelque lenteur à obéir, de nouvelles lettres de Rome en avertirent Louis VII, qui lui enjoignit d'exécuter l'arrêt sans réserve ni arrière-pensée [1].

Immédiatement après ces événements, le concile de Soissons établit une trêve de dix ans qui fut jurée par le roi, le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre et de Champagne, et les principaux vassaux de France, entre autres le comte de Nevers. Elle devait assurer aux églises leurs possessions, aux paysans leurs moissons et leurs troupeaux, aux marchands la liberté du commerce et des chemins, à tous le bon ordre, la paix et la justice [2].

On voit par cet exemple que l'autorité de la cour de Rome, pour reposer ordinairement sur des titres particuliers, tels que des droits de sauvegarde, n'en avait pas moins un caractère assez général, assez absolu. Dans toutes les matières qui n'étaient pas purement féodales et militaires, l'Église exerçait comme un arbitrage souverain, et l'armée royale était une gendarmerie qui faisait exécuter ses arrêts.

Ce système de tutelle ecclésiastique n'était point particulier aux provinces du domaine royal, ou à celles dont les souverains, comme les princes de Champagne, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, formaient le cortége ordinaire du roi de France; il s'étendait aussi à celles qui appartenaient au roi d'Angleterre ou à l'empereur d'Allemagne.

L'Empereur était alors Frédéric Barberousse, neveu et successeur de Conrad III, qui avait fondé la dynastie de Souabe ou des Hohenstauffen. Un quart environ de la France actuelle, c'est-à-dire la Lorraine, l'Alsace et l'ancien royaume d'Arles, faisaient partie de l'Empire. Le royaume d'Arles avait passé par héritage en 1032 aux princes de la maison de Franconie. Après

[1] Augustin Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre 23. — Voir aussi *Recherches sur l'insurrection communale de Vézelai au douzième siècle*, par Léon de Bastard. Bibl. de l'École des chartes, 3e série, t. II.

[2] La suite du règne de Louis VII offre plusieurs autres exemples de l'intervention royale en faveur des seigneuries ecclésiastiques. Le roi marche pour ce motif en 1163 contre les comtes d'Auvergne et du Puy, et le comte de Polignac; en 1166, contre le comte de Chalons.

l'extinction de cette maison, les comtes de Bourgogne refusèrent quelque temps leur hommage à la nouvelle dynastie des princes de Souabe; mais Frédéric Barberousse finit par traiter avec eux. Il épousa Béatrix, héritière du comte Renaud, et vint en 1157 tenir une grande diète à Besançon. Il reçut dans cette diète le serment de fidélité de tous les vassaux du royaume, dont les principaux étaient le comte de Bourgogne, le comte de Savoie, et le comte dauphin de Vienne. Le comté de Vienne venait de passer peu auparavant dans la maison d'Albon, qui était déjà souveraine d'une grande partie du Grésivaudan, et qui devint dans le même siècle maîtresse de presque tout le Dauphiné actuel, par l'acquisition de plusieurs autres seigneuries, telles que les comtés de Gap et d'Embrun.

Un système politique dans lequel l'Église tenait une si grande place était évidemment favorable à l'ordre public européen. Aussi peut-on affirmer que la France fut beaucoup plus prospère au douzième siècle qu'elle ne l'avait été au onzième et surtout au dixième. (Voir p. 94.) Mais le gouvernement ecclésiastique n'était pas plus qu'un autre à l'abri des divisions, et ces divisions offraient un danger particulier, celui de devenir facilement des schismes; en outre, il était inévitable que les rapports de plus en plus nombreux et compliqués avec le pouvoir civil multipliassent les conflits. Ces schismes et ces conflits furent donc les événements les plus considérables du temps.

XIX. — A la mort du pape Adrien IV, en 1159, les cardinaux, assemblés pour lui donner un successeur, se divisèrent. La majorité élut Alexandre III; mais la minorité protesta et proclama de son côté un autre candidat, le cardinal Octavien, qui prit le nom de Victor IV. Aussitôt la division se mit à Rome et dans toute l'Italie.

Frédéric Barberousse convoqua de son autorité impériale un concile à Pavie, et somma les deux compétiteurs d'y comparaître. Un prince laïque pouvait-il convoquer un concile? Telle fut la question agitée dans toutes les Églises. On examina le droit et les précédents. Les opinions se partagèrent. Alexandre III se prononça pour la négative et refusa de répondre à la sommation de l'Empereur. Victor IV soutint l'opinion contraire et se présenta devant l'assemblée de Pavie, composée d'un petit nombre de prélats allemands, italiens ou bourguignons, c'est-

à-dire sujets de Frédéric Ier. Il y fut reconnu aisément, en l'absence de son compétiteur.

La décision de Pavie fut acceptée dans tous les États de l'Empereur, mais fut loin de l'être de la même manière dans ceux des rois de France et d'Angleterre. On y attaqua le droit de Frédéric; on y contesta la compétence d'un concile qui n'était rien moins qu'universel; enfin on découvrit dans son mode de procéder et dans l'instruction de cette difficile affaire autant de nullités que la minorité du sacré collége prétendait en avoir trouvé dans l'élection d'Alexandre III. On reprocha surtout à l'Empereur d'avoir agi dans des vues personnelles en préférant Victor IV. Ce fut un évêque de Normandie, Arnoul de Lisieux, qui s'éleva de la manière la plus vive contre Frédéric et le concile de Pavie. Entre autres arguments dont il se servit, il soutint que l'indépendance du saint-siége avait reçu en cette circonstance une atteinte grave, et que rien ne pouvait être décidé sans l'Église de France; que cette Église avait toujours été consultée dans les schismes; que même elle les avait quelquefois terminés à elle seule. Ces arguments sont importants, parce qu'ils montrent que la question n'était pas simplement religieuse et que des intérêts nationaux y étaient engagés. A une époque où l'action du saint-siége était mêlée partout à celle des gouvernements laïques, on ne voulait ni en France ni en Angleterre que les débats soulevés par l'élection d'un pape fussent réglés sans le concours de ces deux pays, ni surtout contre leurs intérêts, et que la papauté fût, en quoi que ce fût, sous la dépendance, même la plus légère, d'un souverain étranger.

Henri II et Louis VII firent connaître, dans deux assemblées tenues en 1160 à Neufmarché et à Beauvais, les décisions des Églises d'Angleterre et de France en faveur d'Alexandre III. On comprend combien la reconnaissance de tel ou tel pape avait encore pour leurs États plus de gravité qu'elle n'en aurait aujourd'hui. Un concile plus général, composé de prélats anglais, normands, aquitains et français, fut réuni à Toulouse, instruisit de nouveau le litige, et confirma la décision des deux assemblées précédentes.

Alexandre III n'attendait que cette décision pour quitter Rome, où il ne se jugeait pas en sûreté; il se rendit aussitôt en France, sur des galères que lui prêta le roi de Sicile. Il fit une entrée magnifique à Montpellier, monté sur un cheval blanc et

revêtu des ornements pontificaux; les seigneurs et les prélats accoururent en foule à sa rencontre. Partout il reçut un accueil triomphal. Cet accueil, commencé dans le midi, le suivit à mesure qu'il s'avança vers le nord. Louis le Jeune, à qui des négociations entamées avec l'Empereur avaient d'abord commandé quelque réserve, finit par s'associer aux sentiments populaires.

Frédéric Barberousse proposait la tenue d'une conférence à Saint-Jean de Losne, sur la frontière de la France et de l'Empire, et demandait que les deux compétiteurs y comparussent en présence des souverains. Mais Alexandre III ne voulut jamais accepter une proposition qui équivalait à l'abandon de sa légitimité, et les Allemands ayant maintenu le droit de l'Empereur de convoquer seul un concile pour juger la validité des élections du sacré collége, la conférence des souverains n'eut pas lieu.

Louis le Jeune, une fois délivré des engagements qu'il avait pris vis-à-vis de Frédéric Ier pour terminer le schisme à l'amiable, se rendit avec Henri II à Toucy-sur-Loire, où une réception solennelle avait été préparée à Alexandre III. Dès que le Pape parut, les deux rois se présentèrent pour le conduire à sa tente, marchant à pied à côté de lui et tenant à droite et à gauche la bride de son cheval. Alexandre séjourna dès lors en France. Il y présida l'année suivante, 1163, un concile très-nombreux à Tours. Sens lui fut donné pour résidence, en attendant qu'il pût retourner en Italie et ramener l'Empire à son obéissance. Ce fut pendant son séjour qu'il posa la première pierre de la magnifique cathédrale de Bourges.

La fréquence des schismes au moyen âge, et particulièrement au douzième siècle, époque où la puissance ecclésiastique atteignit son apogée, est un fait qui surprend de prime abord. On peut l'expliquer par l'insuffisance du règlement que le sacré collége suivait pour les élections. Ce règlement dut être entièrement revisé en 1179 au concile de Latran. Il y en avait une autre raison plus sérieuse. L'Église était exposée aux divisions par sa puissance même. Il était difficile que les rivalités de nations ne se fissent jour jusque dans le collége des cardinaux, où les intérêts de chaque pays, étant plus ou moins représentés, se trouvaient en opposition continuelle. Mais ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que ces schismes furent tous passagers, c'est que l'unité fut toujours rétablie, et qu'elle le fut toujours en

faveur du premier pape élu à Rome. La cour de Rome obtint constamment un triomphe final dans les luttes, religieuses ou politiques, qu'elle eut à soutenir contre les princes les plus puissants de ce siècle, comme Frédéric Barberousse ou Henri II Plantagenet.

XX. — Le conflit qui s'éleva entre Henri II et la cour de Rome appartient en grande partie à notre histoire; car Thomas Becket, qui en fut l'auteur, vint en France prier Alexandre III d'approuver sa conduite, et demander un asile à Louis VII. Il demeura sept ans sur le continent. Non-seulement la défense qu'il entreprit des droits de l'Église intéressa les provinces françaises gouvernées par les Plantagenets, mais elle agita la France entière et finit par allumer la guerre entre les deux rois.

L'objet du litige était une réforme ou un règlement des attributions publiques dévolues à l'Église et des priviléges dont elle jouissait. Henri II voulait soumettre le clergé à une dépendance du pouvoir civil plus étroite et plus réelle. Il aurait ainsi détruit plusieurs abus. C'était par exemple un abus que les clercs coupables de crimes fussent justiciables des tribunaux épiscopaux, parce que ces tribunaux infligeaient des peines trop douces et par conséquent illusoires. Ils prétendaient aussi remettre en vigueur d'anciennes coutumes tombées en désuétude, mais dont l'application exigeait qu'on les interprétât et même qu'on les modifiât sur plusieurs points.

Thomas Becket, d'origine saxonne, s'était élevé par ses talents du rang de simple clerc à la dignité de chancelier. Henri II, qui le traitait comme un confident et un favori, le fit élire en 1162 archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre. Becket commença par résigner les sceaux, pour se livrer tout entier aux devoirs de l'épiscopat. En même temps il ouvrit son palais aux pauvres, dont il avait pris l'habit, et voulut qu'il devînt un asile commun aux hommes de toute condition. Il acquit ainsi une grande popularité, à laquelle son origine saxonne ne fut peut-être pas étrangère; car les Anglais regardaient encore les Normands moins comme des compatriotes que comme des maîtres.

Les évêques, auxquels Henri demanda de jurer l'observation des anciennes coutumes, prêtèrent le serment que voulait le roi, mais firent la réserve des droits de leurs églises. Il était en effet nécessaire que les coutumes fussent définies et expliquées sur

beaucoup de points; autrement les églises couraient le risque de perdre, non-seulement leurs priviléges, mais encore leur liberté, qui, n'étant garantie ni par un concordat avec le saint-siége, ni par une constitution écrite, demeurait exposée au caprice du gouvernement militaire de Henri II et de ses barons. L'Église devait toujours craindre de retomber dans la servitude à laquelle Grégoire VII et ses successeurs l'avaient arrachée. Si puissante qu'elle fût devenue depuis, elle tenait encore à la société féodale par trop de liens pour que ces liens ne pussent à un moment donné redevenir des chaînes.

Le primat, après beaucoup d'hésitations, jura l'acceptation des statuts à l'assemblée que Henri II tint en 1164 à Clarendon. Peut-être fut-il séduit par les sollicitations du roi ou intimidé par l'appareil militaire qui entourait la salle. Quoi qu'il en soit, à peine était-il sorti de l'assemblée qu'il se repentit d'un moment de faiblesse; il revint et protesta. Quelque temps après, Henri fit rédiger et distribuer un livre de nouvelles coutumes. Ces coutumes attribuaient au roi la perception des revenus pendant la vacance des bénéfices, aux juges royaux la désignation des cas dans lesquels les clercs dépendaient de la justice civile ou de la justice ecclésiastique; elles réglaient les appels, surtout les appels en cour de Rome; elles soumettaient les excommunications prononcées contre les officiers royaux à l'autorisation du roi ou de son grand justicier. En présence de ces articles, le primat n'hésita plus à se faire le champion de l'Église atteinte dans sa liberté. Ni prières ni menaces ne purent le fléchir. Il affronta l'animosité de Henri II, celle des barons et même celle des évêques gagnés par la cour. Ses suffragants en appelant au Pape, il appela aussi de son côté. Ce fut alors qu'il quitta l'Angleterre, qu'il vint à Saint-Omer en proscrit, et qu'il implora un asile de la pitié de Louis le Jeune. Louis répondit qu'un des plus beaux fleurons de la couronne de France était précisément d'offrir un refuge aux exilés.

Becket fut déclaré parjure et traître, mais les constitutions de Clarendon furent mal accueillies par les évêques des provinces françaises de l'obéissance de Henri II. L'évêque de Poitiers ne craignit pas de les attaquer formellement. Alexan-III en condamna les principaux articles, et l'an 1165, après son retour en Italie, il ordonna une instruction sur les appels interjetés en cour de Rome.

Cette instruction dura fort longtemps. Les appels portés à

Rome entraînaient de grands délais; les moyens d'information étaient difficiles. La question, déjà complexe par elle-même, se trouva mêlée de tous les incidents de la politique journalière, et le Pape se vit obligé d'envoyer successivement en Angleterre plusieurs légats. Alexandre avait d'ailleurs une raison d'agir avec ménagement. Il voulait éviter de frapper l'Angleterre, qui l'avait reconnu, d'un interdit semblable à celui dont il avait frappé l'Empire, qui refusait de le reconnaître.

Ces lenteurs, en partie inévitables, au lieu d'apaiser les esprits, ne firent que les irriter davantage. Henri II poursuivit l'exécution de son plan avec sa ténacité ordinaire, et se vanta un instant d'avoir les cardinaux dans sa bourse; car les juges de la cour romaine étaient loin de passer pour intègres[1]. Becket lui-même se crut abandonné, et dut quitter l'abbaye cistercienne de Pontigny, dont l'abbé craignit, en le gardant plus longtemps, d'attirer quelque disgrâce sur sa maison. D'un autre côté, la masse du clergé et du peuple était pour lui en France et dans les provinces françaises de la monarchie de Henri II. Il n'avait qu'à paraître, et les flots de la multitude se pressaient sur ses pas. L'archevêque de Sens lui donna un asile. Louis VII, qui n'avait pas à garder les mêmes ménagements que le Pape, n'attendit pas le jugement du saint-siége pour le soutenir. Becket lança plusieurs excommunications contre ceux qui avaient entrepris en son absence sur les droits de l'église de Cantorbéry; il ne craignit même pas d'accuser la mollesse et l'indifférence de Rome.

La conduite et le langage du roi d'Angleterre présentent un contraste frappant de dureté envers l'archevêque exilé, et de modération vis-à-vis du Pape. La puissance de la cour de Rome ne pouvait guère être attaquée alors, même par un roi, et il est douteux que Henri II en ait conçu la pensée, car il reconnaissait la juridiction du saint-siége et il en attendait un arrêt. Le seul moyen qu'eussent les rois de ce temps de se soustraire à cette autorité était de se prononcer pour un antipape. Henri paraît avoir songé à se rallier aux antipapes que Frédéric Barberousse opposa consécutivement à Alexandre III; des négociations furent entreprises à ce propos[2], mais on ne sait jusqu'à quel point elles furent poursuivies. Dans tous les cas, l'énergie

[1] Voir l'entretien de Jean de Salisbury avec Adrien IV.

[2] Fleury, liv. LXX.

avec laquelle le clergé anglo-normand combattit ce projet de défection, empêcha de lui donner suite.

Rome avait une arme particulièrement redoutable, parce que l'effet en eût été terrible dans les provinces françaises, c'était l'excommunication. Qu'elle eût été prononcée, aussitôt le clergé de ces provinces se levait pour la soutenir. Une grande partie des seigneurs de la Normandie, de l'Anjou, de la Bretagne, de l'Aquitaine, armaient également, et l'appui du roi de France leur était assuré. C'est cette situation qu'il faut comprendre pour s'expliquer la mobilité et la duplicité de Henri II.

Dans une situation aussi complexe, avec les lenteurs et les ménagements que le roi et le Pape essayaient de garder l'un envers l'autre[1], on devait essayer des moyens termes et tenter quelques rapprochements; c'est ce qui eut lieu. L'impératrice Mathilde, mère du roi, consultée par des envoyés de Becket, exprima l'avis que les juges séculiers n'abolissent pas les libertés de l'Église et que les évêques n'en abusassent pas. Mais ce n'était pas tout que de se proposer un pareil but, il fallait l'atteindre. En 1169, Louis VII se porta pour médiateur, et une conférence eut lieu à Montmirail, dans le Maine, en sa présence. Henri II et Thomas Becket y parurent; Henri reçut la réconciliation de l'archevêque. Rien pourtant ne fut encore terminé, le roi voulant réserver les droits de sa couronne et l'archevêque ceux de son église.

L'année suivante, Henri II se montra plus traitable. L'arrivée de plusieurs légats du saint-siége lui faisait craindre que des bulles d'excommunication, déjà lancées contre ses conseillers, ne le fussent bientôt contre lui-même. Le clergé des provinces françaises s'éloignait de lui de plus en plus; quelques actes tyranniques aliénaient même les prélats anglais. Il promit au légat Vivien d'accepter le jugement de la cour du roi de France, de l'Église gallicane et de l'école de Paris. Il reçut l'archevêque à Fréteval en 1170 avec les démonstrations les plus amicales, et prit l'engagement de lui rendre les biens séquestrés de l'église de Cantorbéry. Il refusa cependant de lui donner encore le baiser de paix, qui était le sceau religieux des réconciliations solennelles.

Malgré ce refus, et quoique rien ne fût encore terminé, Becket crut devoir retourner en Angleterre. Malheureusement pour

[1] De là, ajoutons-le, l'obscurité de quelques-unes de ces négociations, et les appréciations assez divergentes que les historiens ont pu en faire.

lui, des contestations s'étant élevées au sujet de la restitution des biens de son église, il excommunia ses adversaires. La lutte se réveilla aussitôt avec plus de chaleur que jamais. Quatre gentishommes normands s'emparèrent d'une parole imprudente que le roi avait laissée tomber, partirent pour Cantorbéry, sommèrent l'archevêque de retirer les bulles d'excommunication, et, sur son refus, l'assassinèrent au pied de l'autel.

L'archevêque de Sens, protecteur de Becket, s'empressa d'excommunier quiconque avait, de près ou de loin, d'une manière directe ou indirecte, pris part à cet attentat. Il frappa même d'interdit les provinces françaises de la domination anglo-normande et y suspendit l'exercice du culte. Le pape Alexandre III lança également les foudres de l'Église romaine. Quoique Henri n'eût pas été désigné nominalement, et qu'il se défendît de toute complicité dans l'assassinat, il ne vit d'autre ressource que de s'humilier et de renoncer à ses constitutions. Il dut prendre l'engagement de contribuer à la délivrance de la Terre sainte, même d'y marcher un jour en personne pour expier un crime dont il avait encouru la responsabilité. A ce prix seulement il obtint la levée des excommunications et des interdits (1172).

Les abus qui existaient dans les tribunaux ecclésiastiques furent corrigés quatre ans après par un règlement que les deux pouvoirs firent d'un commun accord. Mais quelle que fût l'importance de ce résultat, l'Église sortait victorieuse d'une lutte qui avait occupé toute la chrétienté. L'archevêque assassiné devint un martyr, il ne tarda pas à être canonisé, et le roi d'Angleterre, après s'être vu obligé de se réconcilier avec Rome par des concessions, ne vit d'autre moyen de se réconcilier l'opinion publique que de faire en 1174 une pénitence solennelle au tombeau de Becket.

XXI. — Lorsque l'on quitte le terrain des luttes religieuses du douzième siècle pour celui des luttes politiques, on trouve ce dernier beaucoup plus étroit, et les guerres de Henri II contre les seigneurs de l'ouest et du midi, contre ses fils rebelles, ou même contre le roi de France, paraissent des événements d'un ordre secondaire.

On s'aperçoit pourtant, en y regardant de près, que la domination des Plantagenets n'a pas été sans influence sur la formation de notre monarchie; qu'en réunissant pour la première

fois des provinces jusqu'alors distinctes et séparées, ces princes ont préparé indirectement et de loin une autre réunion, celle de l'ouest et du midi de la France au domaine royal. D'un autre côté, les guerres qu'ils se firent entre eux donnèrent aux sentiments nationaux des provinces qui leur obéissaient l'occasion de se manifester avec une énergie qui explique les succès de la politique française sous Philippe Auguste.

En dépit des obstacles que les prélats lui suscitèrent pendant sa lutte contre Becket, Henri II ne renonça pas à poursuivre ses anciens projets d'agrandissement sur le continent. Il obtint que le comte de Toulouse reconnût sa suzeraineté, après s'y être refusé quatorze ans, et il eut le même succès auprès des comtes d'Auvergne.

Il voulait aussi faire entrer la Bretagne dans sa maison. Pour y parvenir, il alla deux fois en personne (1164 et 1166) soutenir le duc Conan contre ses vassaux rebelles. Dans la seconde de ces expéditions, il l'aida à reprendre le fort château de Fougères, et il obtint, en récompense de ce service, un traité qui assurait à Geoffroi, son second fils, la main de Constance, l'unique héritière du duché. Il reçut au nom des deux fiancés encore enfants l'hommage des vassaux bretons, et se fit donner des otages par ceux d'entre eux qui avaient pris les armes contre leur seigneur.

Jusque-là tout semblait lui réussir. Mais en 1168, pendant les débats soulevés par Thomas Becket, les principaux vassaux de l'Aquitaine, les comtes d'Angoulême, de la Marche, de Lusignan, se soulevèrent, sous prétexte que les libertés féodales et ecclésiastiques du pays étaient violées, et transportèrent leur hommage direct au roi de France, qui l'accepta. S'il est difficile de juger aujourd'hui la prétention de ces seigneurs et d'affirmer de quel côté était le droit, on n'en doit pas moins remarquer le soin que mettait chaque parti à l'invoquer en sa faveur, et à exposer la légitimité de ses actes. Les barons d'Aquitaine regardaient leur entreprise comme autorisée par l'assentiment du roi de France, leur suzerain supérieur, et par celui de l'Église.

Henri II ne se méprit pas sur la portée d'un soulèvement qui pouvait détacher les provinces méridionales du reste de ses États. Il alla sur-le-champ assiéger en personne le château de Lusignan, dont il s'empara. Il chargea ensuite son sénéchal, le comte de Salisbury, d'achever la soumission de l'Aquitaine.

Mais celui-ci fut tué à Poitiers, et la révolte gagna les autres provinces anglo-normandes. Elle s'étendit jusqu'à la Bretagne, où beaucoup de petits vassaux crurent avoir trouvé l'occasion favorable de se soustraire à la domination prochaine des Plantagenets. Ils mirent à leur tête Eudes de Porrhoët, vicomte de Rennes, qui reprochait à Henri II d'avoir déshonoré sa fille captive. Henri courut en Bretagne, y enleva le château et la ville de Dol, et écrasa ses adversaires.

Comprenant alors, malgré ses succès, qu'il ne pourrait lutter longtemps contre ses vassaux, que soutenaient l'Église et la France, il résolut de satisfaire en quelque sorte au vœu de ses provinces continentales, en leur donnant ses fils pour les gouverner. Chacune de ces provinces avait en effet son individualité et sa vie propres. Chacune avait ses lois et ses libertés, que menaçaient les prétentions d'un souverain puissant et maître de grandes forces militaires. La paix fut signée à Montmirail par l'entremise des légats, en 1169, et Henri II reçut en grâce les seigneurs rebelles. Dans l'entrevue qu'il eut avec Louis, il lui renouvela l'hommage qu'il lui devait personnellement, et lui présenta les trois aînés de ses fils, Henri, Richard et Geoffroi, auxquels il abandonnait ses provinces du continent. On était à la fête de l'Épiphanie : « Monseigneur, lui dit-il, en ce jour où trois rois apportèrent leurs présents au Roi des rois, je me recommande avec mes fils et ma terre à votre garde. » Henri, qu'on appelait Henri au Court mantel, avait déjà fait hommage à Louis pour la Normandie; il le fit encore pour l'Anjou, le Maine et la Touraine; Richard le fit pour l'Aquitaine. Geoffroi fit hommage à Henri, son aîné, pour la Bretagne, parce qu'elle relevait de la Normandie. Il n'était encore qu'héritier éventuel du duché, mais il en hérita effectivement en 1171, à la mot de Conan, son beau-père. Cette paix de Montmirail équivalait à un premier démembrement de la monarchie anglo-normande, malgré quelques droits particuliers de souveraineté que Henri II se réservait.

Mais le calme fut de courte durée. Tous ces princes étaient des enfants; l'aîné n'avait pas plus de seize ans. Ils se laissèrent entraîner à prendre les armes contre leur père, et ce fut leur mère, Aliénor, qui les y poussa. Abandonnée pour des maîtresses, elle en avait conçu contre Henri II un désir implacable de vengeance. Louis VII de son côté soutint le jeune Henri et Richard, auxquels il avait fiancé deux de ses filles.

Ainsi les fils de Henri II devinrent les instruments de ses ennemis, épousèrent contre lui la cause de la France ou les haines de la Bretagne et de l'Aquitaine, et précipitèrent comme à l'envi le démembrement de l'empire anglo-normand. Ils n'étaient mus personnellement que par une ambition puérile, accusant leur père de leur refuser de l'argent et des châteaux. Mais des ressentiments qui leur étaient étrangers les jetèrent dans des guerres parricides, et ils firent au roi de France le serment de ne conclure jamais ni paix ni trêve sans son entremise et celle de ses barons.

Quoique Henri au Court mantel eût été associé à la couronne d'Angleterre, il forma une première ligue contre son père après la mort de Thomas Becket. Le complot, encore secret, fut connu du comte de Toulouse; ce dernier avait juré à Henri II de lui révéler tout ce qui se tramerait contre lui, et il le lui dénonça. Le jeune prince, surpris, précipita l'exécution de son plan, courut aux armes avec ses barons, lança un manifeste, et écrivit au Pape qu'il vengerait le sang du martyr de Cantorbéry. Les ennemis de Henri II affectaient alors de le considérer comme ayant forfait sa couronne, et ne tenaient aucun compte de la soumission qu'il venait de faire à la cour de Rome. Henri au Court mantel prétendait occuper seul le trône d'Angleterre. Sa prétention était appuyée par Louis VII, son beau-père, et par les comtes de Flandre, de Boulogne et de Blois. Tous ces princes lui amenèrent des troupes; il leur promit des châteaux et des seigneuries dans son royaume, comme s'il se fût âgi d'une nouvelle conquête. Geoffroi de Bretagne et Richard de Poitiers entrèrent aussi dans la coalition.

Henri II, fort intéressé à mettre la cour de Rome de son parti et ne voyant pas d'autre moyen de conjurer le péril, prit une grande résolution. Non content de toutes les concessions qu'il avait déjà faites au saint-siége, il se déclara vassal du Pape et lui remit le soin de prononcer sur la justice de sa cause. Le Pape en effet se prononça pour lui. Plusieurs prélats excommunièrent les princes rebelles, et un légat vint en France négocier la réconciliation du père et des fils.

Henri ne négligea pourtant pas d'employer d'autres armes que celles de l'Église. Il disposait encore d'une forte armée composée en partie de ces mercenaires qu'on appelait indifféremment Brabançons, routiers ou cotereaux, et qui étaient les meilleures troupes du temps. Il déploya dans les deux cam-

pagnes de 1173 et 1174 une extrême activité. Dans la première, il délivra Verneuil, une des plus fortes places de la frontière normande, que les Français assiégeaient et avaient presque réduite à l'extrémité. Courant ensuite en Bretagne, il enleva le château de Dol, y fit prisonniers les deux principaux chefs des troupes ennemies, les comtes de Fougères et de Chester, et défit les Bretons en bataille rangée. Dans la seconde campagne, celle de 1174, il envahit l'Aquitaine, prit Saintes et Taillebourg, puis dévasta le Poitou et l'Anjou. Il passa en Angleterre, fit pénitence au tombeau de Thomas Becket, et dissipa une ligue formée par des seigneurs anglais avec le comte de Flandre et le roi d'Écosse. Enfin, ce succès obtenu, il revint sur le continent et obligea encore le roi de France à lever le siége de Rouen.

Louis VII, qui ne pouvait plus se déclarer le champion de l'Église depuis qu'elle s'était prononcée pour Henri II, se lassa le premier d'une guerre où il n'avait éprouvé que des revers. Il accepta des offres de paix. Sa retraite, affaiblissant ses alliés, les coutraignit de poser les armes, malgré l'acharnement que continuaient de montrer les seigneurs d'Aquitaine, parmi lesquels se distinguait le fameux Bertrand de Born, sire de Hautefort en Périgord. On traita donc à Montlouis, en 1174. Henri II accepta le repentir de ses fils, reçut leur hommage, et leur accorda les revenus et les châteaux qu'ils demandaient, sans toutefois abandonner les droits de souveraineté qu'il s'était réservés à Montmirail. Les seigneurs rebelles n'en furent pas quittes à si bon marché. Il châtia particulièrement ceux de l'Aquitaine. Pour Aliénor, qui était tombée entre ses mains, il l'emprisonna dans un château.

L'Aquitaine fut traitée avec d'autant plus de rigueur qu'elle était en état permanent de rébellion contre la domination des Anglais et des Normands. Bertrand de Born, le guerrier poëte, la remuait en tout sens, animant par ses *sirventes* les gens des villes et les possesseurs de châteaux. « En tout temps, dit son « biographe, il voulait que le roi de France et le roi d'Angle- « terre eussent guerre ensemble, et s'ils avaient paix ou trêve, « alors il se peinait et se travaillait pour défaire cette paix. » Le même biographe ajoute « qu'il était maître, toutes fois qu'il « voulait, du roi Henri et de ses fils. Et toujours voulait-il « qu'ils eussent guerre ensemble, le père et les fils et les frères « l'un avec l'autre. » Un autre auteur du temps dit « qu'il ne

« cherchait qu'à soulever la chair contre le sang[1]. » On retrouve jusque dans les chroniques monacales, ordinairement si brèves et si peu animées, un écho bruyant des sentiments qui animaient alors les Aquitains. Ainsi la chronique en prose du moine Richard de Poitiers renferme, au sujet des prises d'armes des fils d'Henri II contre leur père, une sorte de chant patriotique de guerre et de délivrance. « Réjouis-toi, pays d'Aquitaine, s'écrie « l'auteur, réjouis-toi, terre de Poitou, car le sceptre du roi « du Nord s'éloigne... Malheur au roi du Nord, qui a osé lever « la lance contre le roi du Sud, son seigneur... Malheur à « ceux qui vont au roi du Nord pour implorer le secours de ses « armes. »

Tels étaient alors l'état et l'esprit des provinces méridionales, prêtes à se séparer de l'empire anglo-normand, qui n'était qu'une création éphémère, et à se rattacher plus étroitement à la couronne de France, dont elles prétendaient dépendre sans intermédiaire, et à laquelle, en dépit de leur liberté parfois turbulente et de leur génie particulier, elles tenaient encore par les liens les plus forts, par des liens d'hommage, de droit, de nationalité et d'intérêt.

Pour le moment, Henri II se retrouva le maître. Richard, son second fils, dont la légèreté n'avait d'égale que ce courage bouillant auquel il dut d'être nommé plus tard Cœur de lion, châtia lui-même une révolte dont il avait été l'un des auteurs. Il s'empara de plusieurs forteresses qu'il démolit, envoya en Angleterre un certain nombre de prisonniers, et rançonna les châtelains de l'Aquitaine jusqu'au pied des Pyrénées (en 1176 et 1177.)

XXII. — Les dernières années du règne de Louis VII furent pacifiques. Il les passa en bonne intelligence avec Henri II. Quoique son gouvernement ait laissé peu de traces et surtout peu de souvenirs brillants, il fut marqué par des améliorations matérielles et un accroissement sensible de prospérité. « Sous ce règne, dit la sèche chronique de Guillaume de Nangis[2], un grand nombre de nouvelles villes furent bâties et d'anciennes agrandies. Beaucoup de forêts ferent coupées et divers ordres religieux s'établirent en différents lieux. » Nous avons des preuves positives de ce progrès ; ce sont les chartes de fran-

[1] Thierry, *Conquête de l'Angleterre*, liv. X.
[2] An 1180.

chises et de libertés, chartes de plus en plus nombreuses, qui témoignent de l'élévation graduelle du sort des bourgeois et des vilains, de l'amélioration introduite dans toutes les administrations, tant celles des municipalités que celles des prévôts et autres officiers royaux. Nous en avons d'autres preuves dans les actes des conciles, provinciaux ou généraux, les assemblées législatives de ce siècle. Ces actes, loin de se renfermer dans les matières purement ecclésiastiques, s'étendent à tous les objets du gouvernement. Ceux du troisième concile général de Latran, tenu en 1179, rappelèrent et confirmèrent l'institution de la trêve de Dieu, garantirent la sécurité des laboureurs, prononcèrent des peines sévères contre le brigandage des routiers, frappèrent les usuriers, interdirent les tournois et défendirent aux chrétiens de dépouiller les naufragés. Le même concile régla la forme des élections pour les bénéfices, assura la liberté des églises dans leurs rapports avec les princes qui exerçaient sur elles un droit de patronage, ordonna enfin qu'il y eût dans chaque cathédrale un maître gratuit pour l'instruction des clercs.

Cette même année (1179), Louis VII, qui n'avait encore que soixante ans, mais dont la santé déclinait, réunit les grands pour le sacre et le couronnement de son fils Philippe, né de son troisième mariage avec Adèle de Champagne. Le jeune prince, âgé de quatorze ans seulement, était appelé Philippe Dieudonné, parce qu'on avait longtemps désespéré de voir naître un héritier du trône. Après quelques retards, causés par une maladie du roi et un pèlerinage qu'il entreprit à ce sujet au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, le couronnement fut célébré par des fêtes magnifiques, où l'on prétendit faire revivre le cérémonial de l'ancienne cour de Charlemagne.

Louis VII prévoyait sa fin prochaine; il mourut peu de temps après, en 1180.

LIVRE NEUVIÈME.

PHILIPPE AUGUSTE.

I. — Pendant la minorité de Philippe II, plus connu sous le nom de Philippe Auguste, nom que lui a donné Rigord, son panégyriste, et que l'histoire a consacré, le gouvernement fut partagé entre sa mère Adèle de Champagne, qui eut la régence, et son tuteur Philippe, comte de Flandre. Ce partage d'autorité fut peu heureux. La reine passait pour altière, le comte de Flandre pour dur et cruel; il avait montré, pendant un séjour en Orient, un tel orgueil et un caractère si intraitable, qu'on lui imputait les échecs éprouvés dans plusieurs entreprises par les croisés. La cour se divisa en deux partis. La reine était soutenue par ses quatre frères, l'archevêque de Reims et les comtes de Blois, de Champagne et de Sancerre.

Le comte de Flandre voulut faire épouser au jeune roi Isabelle de Hainaut, sa nièce, qui avait pour dot l'Artois avec les villes d'Arras, Aire, Saint-Omer, Hesdin et Bapaume. Isabelle descendait de Charles de basse Lorraine, le compétiteur d'Hugues Capet; elle appartenait ainsi à la race de Charlemagne, argument qu'on fit valoir en sa faveur. Mais la reine mère et ses frères s'opposèrent à cette union, qui devait augmenter le crédit de Philippe de Flandre et qui dérangeait d'autres plans favorables à l'agrandissement de leur maison; car Isabelle avait été fiancée à Henri de Champagne. Le comte de Flandre emmena le roi dans ses propres États et y fit célébrer le mariage à la hâte. La nouvelle reine fut ensuite conduite à Saint-Denis, où elle reçut la couronne des mains de l'archevêque de Sens, à cause de l'opposition de l'archevêque de Reims et contrairement à l'usage qui voulait que les couronnements eussent lieu dans cette dernière ville.

Adèle de Champagne quitta la cour et se retira en Normandie, auprès de Henri II. Ses frères suivirent son exemple, et l'un d'eux, le comte de Sancerre, prit les armes. Philippe Auguste, dont le caractère était très-décidé malgré son âge, aurait poussé les choses à l'extrême, sans l'intervention du roi d'Angleterre et d'un légat romain, qui le réconcilièrent avec sa

mère. Mais il marcha dans le Berry contre le comte de Sancerre, auquel il enleva le plus fort de ses châteaux. Il annonçait dès lors ce qu'il serait un jour. Une vieille chronique lui fait dire, au sujet des vassaux de la couronne : « Lor grang outraiges et grang vilanies, si me les convient à souffrir; se à Dieu plaist, il affoibliront et envieilliront, et je croîtrai, se Dieu plest, en force et en povoir : si en serai en tores vengié à mon talent. »

Malgré une réconciliation apparente, la cour continua d'être divisée et livrée aux intrigues. La reine mère finit par triompher, éloigna le comte de Flandre et donna le gouvernement aux princes de la maison de Champagne.

Henri II ne songea point à profiter de ces troubles. Il ne cherchait qu'à maintenir la paix entre ses fils, et n'y pouvait parvenir.

Henri au Court mantel, associé depuis plusieurs années à la couronne d'Angleterre, exigeait que Richard lui fit hommage pour le comté de Poitou, comme Geoffroy le faisait pour celui de Bretagne. Richard refusait de souscrire à cette prétention, et la guerre éclata de nouveau entre les princes Plantagenets.

Henri au Court mantel s'était assuré l'appui, non-seulement de Geoffroy de Bretagne, mais encore des seigneurs du Midi. En effet l'Aquitaine n'était nullement pacifiée. Le comte de Périgord, les sires de Ventadour, de Turenne, et Bertrand de Born, furent les premiers à prendre les armes contre Richard. Les Normands et leurs alliés s'emparèrent de Limoges en 1183. Henri II soutint Richard. Mais ses autres fils, qui avaient méconnu son autorité, ne respectèrent pas sa personne. Il était convenu d'une entrevue à Limoges avec Geoffroy; lorsqu'il s'y rendit, les archers du comte de Bretagne tirèrent sur lui et les gens de sa suite.

Au moment le plus imprévu, le jeune Henri, étant au château Martel en Limousin, fut atteint d'une fièvre mortelle. Il témoigna le plus vif repentir de ses rébellions; il voulut obtenir le pardon de son père et mourir revêtu du costume des croisés. Cette triste scène fut suivie de la réconciliation de Henri II et de Geoffroy, qui s'humilia pour rentrer en grâce. Les barons aquitains, n'ayant plus de princes à leur tête, furent poursuivis à outrance et forcés dans toutes leurs places. Henri II s'empara de Limoges, dont le vicomte était un des auteurs du soulèvement. Il contraignit Bertrand de Born à lui ouvrir les portes de sa forteresse de Hautefort; toutefois il lui laissa la vie et lui rendit

même ses biens et son château, en mémoire des liens d'amitié qui avaient existé entre lui et le fils qu'il venait de perdre. Richard, devenu héritier présomptif de la monarchie anglo-normande par la mort de son frère aîné, ne garda que le gouvernement de la Guyenne. Henri II tira de prison Aliénor et lui rendit celui du Poitou.

Les révoltes des fils de Henri II contre leur père parurent une punition que le Ciel lui infligeait. Les bruits les plus étranges étaient répandus en France, et plus particulièrement dans le midi, sur une famille qui semblait prédestinée à la division et au crime. Saint Bernard avait dit d'elle autrefois qu'elle venait du diable et qu'elle retournerait au diable. On prétendait que Richard Cœur de Lion relevait ce mot comme un titre de gloire. On disait encore que Geoffroy de Bretagne avait répondu à un ermite qui voulait le dissuader de combattre les siens : « Nous accomplissons nos destinées. »

Contrairement à la plupart des guerres précédentes, celles-ci furent accompagnées ou suivies d'affreux ravages, commis par les routiers ou soldats mercenaires qu'on appelait Brabançons, mais qui se recrutaient ordinairement dans les pays basques, la Navarre et l'Aragon, et qui servaient indifféremment sous la bannière de chaque parti. Ces routiers pillèrent plusieurs années de suite l'Aquitaine et le Languedoc. Les hérétiques, nombreux dans ces provinces, s'unissaient à eux pour dépouiller les clercs et enlever les trésors des églises. Le mal était si grand, qu'en 1179 le concile de Latran crut devoir le frapper par des anathèmes. En 1182, l'évêque du Puy forma une confrérie armée, qui fut appelée Confrérie de la paix ou des capuchons blancs, et qui n'était que l'extension des anciennes associations diocésaines de la trêve de Dieu [1]. Un grand nombre de barons entrèrent dans la Confrérie de la paix, et se lièrent par le vœu commun de poursuivre les brigands. Ils les chassèrent en effet de toute l'Auvergne. L'an 1183, ils en exterminèrent en un seul jour plus de sept mille dans le Berry, aux environs d'Issoudun. C'était un corps d'armée que la mort de Henri au Court mantel laissait sans emploi. Peu à peu les paysans s'enhardirent et achevèrent de détruire les bandes qui les opprimaient. Comme les hérétiques se multipliaient dans le midi, on exécuta

[1] La trêve de Dieu ne fut établie que très-tard dans les Cévennes. Elle ne le fut dans le Rouergue qu'entre les années 1167 et 1170. (Gaujal, *Histoire du Rouergue.*)

pendant la minorité de Philippe Auguste plusieurs des lois que les conciles avaient faites contre eux.

On persécuta aussi les juifs. On était très-effrayé de leur nombre croissant, à Paris surtout ; de leurs usures, qui étaient excessives, et de leurs richesses, car ils avaient acheté près de la moitié de la Cité [1]. Leurs usures atteignaient des taux fabuleux ; n'ayant aucune garantie légale, ils faisaient payer à leurs débiteurs les risques qu'ils couraient. On permit à ces derniers de se libérer en acquittant au trésor royal un cinquième des sommes qu'ils devaient.

Pour expliquer une mesure aussi exorbitante, il faut rappeler que la législation, ne reconnaissant aux juifs aucune propriété directe, considérait leurs biens comme appartenant au roi et la jouissance qu'ils en pouvaient avoir comme un usufruit toujours révocable. On voulait aussi les punir de leur esprit de prosélytisme, de leur haine pour le culte chrétien, haine au moins égale à celle que les chrétiens portaient aux rites de la Synagogue, et des outrages au christianisme par lesquels ils se vengeaient de leurs humiliations. Philippe Auguste, non content de libérer leurs débiteurs, finit par les chasser entièrement de ses domaines. Cependant, au siècle suivant, les papes Innocent III et Grégoire IX apportèrent quelques adoucissements aux rigueurs qui pesaient sur eux.

Tandis que Henri II était en guerre avec ses fils, Philippe Auguste, réconcilié avec sa mère et ses oncles, demanda au comte de Flandre la cession du Vermandois, du Valois et du comté d'Amiens. Ces seigneuries, héritage de la comtesse de Flandre Élisabeth de Vermandois, morte sans postérité en 1183, devaient revenir à la couronne ; mais le comte s'en était fait garantir la jouissance viagère. Prétendant que le roi violait des engagements pris, il résolut de défendre ses droits par les armes. Il s'assura l'alliance du duc de Bourgogne et même celle des comtes de Blois et de Sancerre, de la maison de Champagne. Il chercha encore des appuis à l'étranger, entre autres celui de l'empereur Frédéric Barberousse, dont il tenait en fief la ville de Cambrai. Ayant armé son baronnage et les milices des grandes et puissantes villes de Gand, Bruges, Ypres, Lille, Arras, alors florissantes par leurs métiers et leur industrie, il se mit en campagne en 1183. Il essaya d'abord d'enlever Corbie, sur la frontière de France. Le siége traînant en lon-

[1] Rigord.

gueur, il ne s'y arrêta pas et poursuivit sa marche. Il avait déjà passé l'Oise quand il rencontra l'armée royale. Philippe Auguste venait de soumettre la Bourgogne. Il obligea le comte de Flandre à se replier devant lui, et s'empara d'Amiens. La médiation du roi d'Angleterre et l'arrivée d'un légat arrêtèrent les hostilités. Une trêve fut conclue, puis convertie en un traité qui, assurant à la couronne le retour prochain des seigneuries en litige, reporta la frontière royale du côté du nord, au delà de la Somme. Le comté d'Amiens fut incorporé au domaine en 1185, avec une partie du Vermandois.

Suivant un auteur du temps, Raoul de Diceto, le comte de Flandre reprochait au roi de vouloir s'emparer de tous les châteaux pour en disposer à son gré. Quelque exagérée que fût cette accusation, il est certain que Philippe Auguste semblait la provoquer. Plus jaloux d'agrandissements qu'aucun de ses prédécesseurs, il mit aussi dans la poursuite de ses projets ambitieux une ténacité qu'aucun d'eux n'avait montrée. Chacun des grands vassaux se crut menacé. Le comte de Flandre continua de chercher des alliances à l'étranger. Il alla trouver l'Empereur à Mayence et le roi d'Angleterre à Londres, et ne cessa d'entretenir avec eux des relations qui devaient, à un jour donné, faciliter la formation d'une coalition contre la France.

Philippe saisit l'occasion de la prise d'Amiens pour se dispenser de l'hommage qu'il devait à l'église de cette ville, dont il tenait des terres en fief. Il établit en principe que le roi ne pouvait faire hommage à aucun de ses sujets, pas même à un évêque. En vertu de ce principe nouveau, il racheta pendant le cours de son règne, soit à prix d'argent, soit par le moyen plus ordinaire de compensations territoriales, tous les hommages qu'il devait.

Le duc de Bourgogne accablait d'exactions les églises de son duché, qui en faisaient de grandes plaintes. Ce duc était souverain du Nivernais, du Bourbonnais, du Forez ; il avait épousé l'héritière des dauphins de Vienne. Quand Philippe marcha contre lui pour l'obliger à abandonner l'alliance du comte de Flandre, il lui imposa, après la prise de Châtillon-sur-Seine, une de ses plus fortes places, un traité par lequel il le força de reconnaître que les églises de son duché relevaient immédiatement de la couronne. Ainsi la souveraineté royale s'étendait partout, en droit ou en fait, aux dépens de celle des grands feudataires. Déjà même on prétendait qu'ils ne pouvaient oc-

troyer aucune Charte de commune sans l'autorisation du roi[1].

Philippe Auguste chercha également à s'assurer, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, l'hommage direct des arrière-vassaux, en les déliant de celui qu'ils devaient aux grands feudataires. Le comte de Vergy, qui avait été jusque-là vassal du duc de Bourgogne, ayant eu des démêlés avec ce duc, fut déclaré vassal de la couronne.

La mort de Henri au Court mantel, qui n'avait pas laissé d'enfants, entraînait la restitution du Vexin normand, donné en dot à sa femme Marguerite de France. Comme le règlement de cette restitution présentait quelques difficultés, le roi, prévoyant une rupture avec Henri II, malgré les dispositions de plus en plus pacifiques de ce dernier, ne négligea rien pour gagner ses fils et les attirer à sa cour. Il s'attacha Geoffroy de Bretagne, qu'il voulait amener à lui faire l'hommage direct de son comté. Geoffroy vint à Paris, où il fut tué dans un tournoi en 1186. Philippe gagna également Richard; telle fut leur intimité qu'ils vécurent quelque temps dans la même tente, buvant à la même coupe et dormant sur le même lit.

Las de ne pas obtenir de Henri II le règlement des questions litigieuses qui existaient entre eux, Philippe entreprit de l'y forcer les armes à la main. Il se jeta sur les places du Berry qui lui appartenaient et les enleva. Richard ne manqua pas de se déclarer en sa faveur. Cependant la paix fut promptement rétablie par quelques concessions de Henri II, et surtout par la prédication d'une croisade destinée à unir sous les mêmes bannières les barons de France et d'Angleterre.

II. — La troisième croisade était préparée de plus longue date que les précédentes; les papes n'avaient pas cessé un seul instant de la proposer aux princes, comme un moyen d'expier leurs fautes ou leurs crimes. Alexandre III avait imposé le vœu de prendre la croix au roi d'Angleterre, en expiation du meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, et à l'empereur Frédéric Ier, pour ses luttes contre l'Église. Henri II envoya un tribut annuel en Palestine, jusqu'au jour où les désastres du royaume de Jérusalem exigèrent des secours plus efficaces.

[1] Voir la charte de Tonnerre, 1180, accordée par le comte de Nevers, et celle de Dijon, 1183, par le duc de Bourgogne, toutes deux avec l'autorisation royale.

Tout le monde prévoyait donc une entreprise, à laquelle on peut dire que jamais génération n'avait été mieux disposée. L'obligation d'aller combattre dans la Terre sainte était une sorte de legs que les pères faisaient aux enfants. Les sentiments chevaleresques s'accordaient avec les idées religieuses. Comme toutes les grandes maisons princières ou seigneuriales avaient eu part à la conquête de la Palestine, elles se croyaient frappées dans ses désastres. La tradition et l'orgueil des familles étaient en jeu. Aussi vit-on renaître sous une autre forme l'enthousiasme qui avait accueilli la prédication d'Urbain II. La chrétienté était engagée d'honneur à sauver une colonie en danger de périr.

Toute la différence qu'il y eut, c'est que l'action de l'Église sur les gouvernements et sur les peuples avait alors infiniment gagné en régularité. Au lieu d'un ébranlement spontané, mais quelque peu désordonné, des masses populaires à la voix d'un pontife, ce fut dans tous les pays chrétiens de l'Europe, en Angleterre, en Allemagne, en Italie comme en France, et jusque dans les royaumes du Nord, un mouvement régulier qui s'opéra sous la direction du saint-siége et des princes. L'expérience des entreprises précédentes avait fait comprendre combien il était nécessaire que celle-ci fût bien ordonnée et bien conduite.

La Palestine était dans une situation déplorable. Quoique entourée de puissances jalouses comme l'empire grec ou hostiles comme les États musulmans, elle eût pu se maintenir si elle était elle-même restée unie, et si elle avait mis à profit les divisions de ses voisins et de ses ennemis. Il lui eût été facile de perpétuer les rivalités des États musulmans, de les opposer les uns aux autres, de triompher ainsi de l'affaiblissement commun des kalifats de Bagdad et du Caire. Malheureusement, les chrétiens orientaux ne surent tirer aucun avantage des révolutions qui troublèrent l'islamisme. Ils étaient faibles et peu nombreux; ils firent la faute de se diviser de plus en plus, et s'ils comptèrent dans leurs rangs des hommes d'une bravoure héroïque, ils n'eurent jamais à leur tête que des princes médiocres et des politiques sans habileté.

Les rois de Jérusalem formèrent bien le projet de conquérir l'Égypte. L'histoire ancienne leur aurait appris, si leur propre expérience ne le leur eût prouvé, que l'existence d'un État puissant et hostile dans ce pays était un danger permanent pour

l'indépendance de la Palestine. En 1153, Baudouin III s'empara d'Ascalon, qui en ouvrait la route. Amaury, son successeur, entra deux fois dans la vallée du Nil, obligea deux fois le kalife fatimite qui y régnait à lui payer le tribut, et fit occuper le Caire par une garnison chrétienne. La dynastie des Fatimites, ébranlée de tous côtés, était tombée dans cet état de faiblesse, de décrépitude, auquel toutes les dynasties musulmanes semblent fatalement condamnées après un certain nombre de générations. La succession était disputée d'avance; mais ce ne furent pas les chrétiens qui la recueillirent. Le fameux Salaheddin ou Saladin, fils d'Ayoub et neveu d'un lieutenant de Noureddin, sultan de Damas, tua de sa propre main, dit-on, le calife du Caire. Devenu maître de l'Église, il marcha sur Damas, s'empara de la Syrie et détrôna les fils de Noureddin, en 1174. A la possession de ces deux pays il ne tarda pas à joindre une sorte de suzeraineté sur les émirs qui avaient dépendu jusque-là du calife de Bagdad. Enfin il se trouva en peu d'années à la tête d'un grand empire, réunit les principales forces de l'islamisme, et, comme tous les fondateurs de dynasties musulmanes, réveilla le fanatisme religieux.

Les chrétiens ne furent pas seulement déçus dans leurs espérances d'occuper l'Égypte. Ils se trouvèrent, pour la première fois depuis Godefroi de Bouillon, en face d'une puissance compacte et qui leur était très-supérieure. Dans ce péril imminent, les troubles d'une minorité aggravèrent leurs divisions accoutumées.

Pendant l'absence du jeune Baudouin IV, fils d'Amaury, doublement incapable de régner, parce que, outre la faiblesse de son âge, il était attaqué de la lèpre, Raymond, comte de Tripoli, s'empara du gouvernement. Les barons se séparèrent en deux camps. Le plus grand nombre se retirèrent et se tinrent à l'écart, enfermés dans leurs forteresses ou n'en sortant plus que pour courir le brigandage et les aventures. Parmi ces derniers, il faut citer Renaud de Châtillon, tour à tour simple chevalier, prince d'Antioche par un mariage, captif des musulmans, enfin seigneur du château de Crac ou Montréal, dans l'Arabie Pétrée. Il faisait métier de piller les caravanes de la Mecque. Un jour il s'avança jusqu'à dix lieues de Médine, vit sa bande surprise et détruite, et revint presque seul de cette entreprise d'une témérité inouïe. De pareils exploits, dont le récit devait tenir une large place dans

la poésie des croisades, ne pouvaient sauver le royaume de Jérusalem.

La division s'accrut après l'arrivée de Guy de Lusignan, fils d'un comte de la Marche. Guy épousa Sybille, sœur et future héritière de Baudouin IV, et reçut, avec l'espérance de la couronne, les comtés d'Ascalon et de Jaffa. Il devint le chef du parti opposé à celui de Raymond de Tripoli. Baudouin IV étant mort en 1185, et son neveu Baudouin V, qui était enfant, lui ayant à peine survécu de quelques mois, Guy de Lusignan se fit couronner du chef de sa femme Sybille[1]; car la loi salique n'existait pas dans le royaume de Jérusalem. Raymond de Tripoli, qui avait été régent sous Baudouin V, refusa de le reconnaître, se retira au château de Tibériade et y rallia ses partisans.

Ainsi la Palestine, déchirée par une guerre civile au moment où elle était le plus menacée par Saladin et la puissance nouvelle des Ayoubites, ne pouvait espérer son salut que des princes de l'Occident. Le patriarche Héraclius et les grands maîtres des ordres du Temple et de l'Hôpital s'embarquèrent pour implorer un secours immédiat, sans lequel elle était perdue. Ils parcoururent l'Italie, la France, l'Angleterre, et représentèrent partout que la division des forces, l'absence de discipline, les ambitions individuelles avaient conduit le royaume à sa perte. On avait vu des châtelains faire des traités particuliers avec les Turcs contre leurs propres coreligionnaires.

Les ordres des Hospitaliers et des Templiers, malgré les services qu'ils rendaient, n'étaient pas eux-mêmes exempts de reproches. Ces moines guerriers se montraient pour les rois de Jérusalem des vassaux incommodes, marchandant souvent leur obéissance, travaillant aux intérêts particuliers de leurs ordres, refusant d'observer les conventions faites avec les Turcs, par la raison qu'entre chrétiens et musulmans il n'y avait pas de droit des gens reconnu. Ils n'étaient pas plus dociles vis-à-vis de l'Église, dont ils contestaient la juridiction. Ils s'accordaient

[1] Voici comment Bernard le Trésorier raconte ce couronnement : « Quand la comtesse (Sybille) fu coronée, le patriarche li dist : Dame, vos estes fame, il convient que vous aiés avec vos qui vostre roïaume vos aide à governer qui masle soit. Prenez cette corone et la donez à tel home qui vostre roïaume puisse governer. Ele prist la corone, si apela son seignor, qui devant lui estoit. Si li dist : Sire, venez avant, et recevez ceste corone; car je ne sai où je la puisse miex employer. Cil s'agenoilla, et cele li mist la corone en la teste : si fu roi et ele roine. »

mal entre eux. Leurs mœurs, profondément corrompues, exerçaient une influence pernicieuse sur celles du clergé d'Orient, et ils résistaient aux tentatives que faisaient les grands maîtres pour les réformer[1].

Pendant que Guy de Lusignan assiégeait Raymond de Tripoli, enfermé à Tibériade, on apprit que Saladin, maître d'Alep et de Mossoul, se préparait à entrer dans la Galilée. Une nécessité suprême rapprocha les chefs des Francs à la dernière heure; ils réunirent toutes leurs troupes, qui montaient, y compris les garnisons tirées des places, à vingt ou trente mille hommes de pied et douze cents chevaliers. Une bataille décisive fut livrée sous les murs de Tibériade (1187). Pendant deux journées consécutives les chrétiens opposèrent à un ennemi très-supérieur en forces une résistance héroïque; mais ils furent taillés en pièces, et le terrain demeura jonché de leurs morts. De mémoire d'homme il ne s'était fait pareil carnage. Dans le langage des auteurs ecclésiastiques, les pèlerins furent rassasiés du pain des larmes et abreuvés du pain de la douleur[2]. Le bois de la vraie croix, que les rois de Jérusalem portaient dans les batailles, tomba aux mains des musulmans.

Le comte de Tripoli mourut de désespoir. Saladin fit une multitude de captifs; il épargna Guy de Lusignan, qui était du nombre, mais voulut tuer de sa propre main Renaud de Châtillon, et ordonna le massacre de tous les Templiers tombés en son pouvoir (1187).

Il enleva ensuite Ptolémaïs, Naplouse, Jéricho, Ramla, Césarée, Arsouf, Jaffa, Beyrouth, dont les garnisons avaient été retirées pour grossir l'armée détruite à Tibériade. Tyr résista seule avec succès, à cause de la présence du marquis de Montferrat (Conrad), qui venait d'y débarquer avec ses troupes. Ascalon se rendit, à condition que Guy de Lusignan serait remis en liberté; mais le vainqueur différa sous divers prétextes l'accomplissement de sa promesse. Saladin se présenta enfin devant Jérusalem. La ville sainte n'avait presque plus de défenseurs. Un vieux chevalier, Balian d'Ibelin, arma en hâte les bourgeois et les prêtres, tint quatorze jours, et menaça de détruire la ville si des conditions honorables ne lui étaient faites. Le sultan y consentit. Il fut stipulé que les chrétiens du rite latin se retireraient à Tyr et à Tripoli, avec la reine, le

[1] Le grand maître Alphonse de Portugal l'entreprit vainement.

[2] Raoul de Coggeshale.

patriarche et Balian d'Ibelin, moyennant une rançon qu'ils payèrent avec les trésors des églises et l'argent envoyé par le roi d'Angleterre. Les chrétiens grecs obtinrent seuls l'autorisation de demeurer à Jérusalem, sous la loi qu'ils avaient subie autrefois, au temps de la domination musulmane. Après cette capitulation, Saladin fit son entrée et convertit de nouveau en mosquée l'église du Saint-Sépulcre.

La nouvelle de ces désastres tomba sur l'Occident comme un coup de foudre. Le christianisme abandonnait les lieux saints, la conquête de Godefroi de Bouillon. Le pape Urbain III mourut, et le bruit se répandit qu'il était mort de douleur. Partout on répétait des chants lugubres en vers latins rimés; on colportait des images représentant la prise de Jérusalem: on faisait des prières solennelles pour apaiser le ciel.

On n'était pas assez bien renseigné en Europe pour apprécier les circonstances et les fautes auxquelles étaient dus de pareils revers. L'Église en considéra surtout les causes morales. Les prédicateurs, les écrivains du temps, presque tous les ecclésiastiques, tonnèrent contre le désordre et la corruption des chrétiens orientaux. « Une génération méchante et perverse, dit Jacques de Vitry, des enfants scélérats et dégénérés, des hommes dissolus, des violateurs de la loi divine, étaient sortis des premiers croisés, hommes religieux et agréables à Dieu, comme la lie sort du vin et le marc de l'olive, ou comme l'ivraie sort du froment et la rouille de l'airain. » Jacques de Vitry ne voyait plus dans la terre de promission que des impies, des sacriléges, des voleurs, des adultères, des parjures, des parricides, des moines apostats. On prêcha la réforme du clergé, celle des laïques, et la nécessité pour les princes de faire la paix à tout prix.

L'archevêque de Tyr, Guillaume, celui qui écrivit l'histoire du royaume de Jérusalem, vint annoncer en Europe la prise de la ville sainte, et prêcher la croisade aux rois de France et d'Angleterre, qui se disputaient le Vexin. A l'assemblée de Gisors, où il parla, ces deux rois prirent la croix avec Richard, comte de Poitiers, le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Champagne, de Blois, et un grand nombre d'autres barons (21 janvier 1188). Une dîme, appelée dîme saladine, fut imposée d'un commun accord par le légat et les princes à tous ceux qui, clercs ou laïques, ne s'armeraient pas pour reconquérir Jérusalem. Un théologien célèbre, Pierre de Blois,

s'éleva hautement contre la pensée de soumettre les églises à cet impôt; mais on passa outre, et l'on ne fit qu'un très-petit nombre d'exceptions. Tout refus de payement fut frappé d'excommunication.

III. — Malgré l'enthousiasme que la croisade inspirait, ses apprêts furent suspendus par une nouvelle guerre qui éclata encore entre les rois de France et d'Angleterre, et dura toute l'année 1188. Rien n'était définitivement réglé au sujet de l'hommage des vassaux d'Aquitaine, de la possession de quelques châteaux du Berry, ni de celle du Vexin normand. Philippe, n'obtenant pas les satisfactions qu'il voulait, prit l'offensive, s'empara des châteaux litigieux du Berry et de celui de Vendôme. L'hiver ni l'intervention des légats ne purent réconcilier les deux princes. La conduite de Richard ajouta à leur mésintelligence. Richard, après avoir soutenu son père, lui demanda de le faire couronner roi d'Angleterre de son vivant, et sur son refus passa dans le camp de Philippe Auguste.

Enfin, en 1189, Henri II, accablé d'infirmités prématurées, et s'étant vu enlever par les Français presque toutes les places du Maine et de la Touraine, y compris le Mans et Tours, consentit à signer, au château de la Colombière, près de cette dernière ville, un traité par lequel il abandonna la plupart de ses prétentions, paya les frais de la guerre et associa Richard à la couronne. Très-peu de temps après, comme il était malade à Chinon, il fut, dit-on, frappé du coup de mort en apprenant que Jean, le plus jeune de ses fils, qu'il aimait particulièrement et qui lui était toujours resté fidèle, venait aussi de prendre les armes contre lui.

Les obstacles que la croisade avait rencontrés jusque-là étaient aplanis. Richard se fit couronner sans difficulté duc de Normandie et roi d'Angleterre. Ayant donné deux comtés en apanage à Jean, le seul survivant de ses frères, il ne songea plus qu'aux préparatifs du voyage d'outre-mer. Il se procura de l'argent par tous les moyens alors en usage. Il soumit les juifs à des tributs et des emprunts forcés, soulevant ou laissant éclater contre eux les haines et le fanatisme populaires. Il vendit aussi une partie des domaines de sa maison; il disait qu'il eût vendu la ville de Londres s'il eût trouvé un acheteur.

Philippe et Richard eurent une entrevue au mois de décembre 1189, à Nonancourt. Ils firent ensemble un règlement et un

code militaire pour leur expédition commune. Ils évitèrent de composer leurs armées de multitudes réunies au hasard et dénuées de ressources. Aussi, quoiqu'ils promissent une paye aux hommes d'armes et même aux chevaliers, défendirent-ils aux paysans de s'enrôler sans l'aveu de leurs seigneurs. Le jeu était alors dans les camps une cause d'extrêmes désordres; on l'interdit aux simples hommes d'armes d'une manière absolue; il fut limité et réglé pour les chevaliers suivant leur rang. On édicta les peines les plus sévères pour les crimes et infractions à la discipline.

Philippe fit un testament qui régla l'administration du royaume en son absence. Il laissa la régence à sa mère, Adèle de Champagne, et à son oncle l'archevêque de Reims. Six bourgeois, choisis pour représenter Paris, durent assister au conseil de régence et avoir la garde du sceau de l'Etat. Dans chaque prévôté fut établi un conseil de quatre prudhommes, que les officiers royaux devaient consulter pour tout ce qui regardait l'administration des villes, et qui devaient tous les quatre mois rendre compte de l'état des affaires à la reine et à l'archevêque. Philippe prit ensuite à Saint-Denis la panetière, le bourdon et les bannières ornées de croix. Richard le joignit à Vézelay. Les deux rois marchèrent ensemble jusqu'à Lyon, où ils se séparèrent; Philippe alla s'embarquer à Gênes et Richard à Marseille.

Ils passèrent l'hiver en Sicile, à la cour du roi Tancrède le Bâtard, pour donner à ceux de leurs chevaliers qui ne se rendaient pas directement dans la Palestine le temps de les rallier. C'était la première fois que les croisés prenaient la route de mer; or les trajets maritimes se faisaient alors avec beaucoup de difficulté et de lenteur.

Ce séjour en Sicile mit plusieurs fois leur bonne intelligence à l'épreuve. Richard voulut se venger d'une prétendue injure que Tancrède lui avait faite à Messine; Philippe s'y opposa, et ils faillirent en venir aux mains. Un autre démêlé s'éleva au sujet du mariage du roi d'Angleterre. Philippe exigeait qu'il épousât sa sœur Alice de France, à laquelle il avait été fiancé; Richard voulait épouser une princesse de Navarre. Les historiens de la croisade ajoutent que les qualités brillantes et chevaleresques du roi d'Angleterre portèrent ombrage au roi de France et lui inspirèrent une profonde jalousie. Cependant l'accord finit par être rétabli. Les deux princes signèrent un nouveau traité et réglèrent tout ce qui pouvait devenir entre

eux matière à contestation. Philippe consentit, moyennant quelques indemnités, au mariage de Richard avec Bérengère de Navarre, mariage que Richard célébra en effet pendant son séjour dans l'île de Chypre.

Philippe quitta le premier la Sicile et fit voile directement vers Saint-Jean d'Acre. Richard le suivit à quelque distance. Rien n'était plus différent que le caractère des deux princes. Le premier agissait en tout avec calcul, sans se départir de son rôle de chef d'une grande expédition. Le second, moins réfléchi et plus mobile, cédait à tous les entraînements qu'éprouvaient alors les croisés. Nul ne représentait mieux la chevalerie du temps. Sa bravoure était proverbiale ; sa force de corps et son habileté à manier les armes excitaient l'admiration. Docile aux enseignements de l'Église, il fit une pénitence publique à Messine, en expiation des guerres qu'il avait soutenues contre son père. En même temps son caractère emporté, fougueux, le poussait aux aventures. En Sicile, peu s'en fallut qu'il ne détrônât Tancrède ; il planta un instant son drapeau sur les murs de Messine. A peine arrivé dans l'île de Chypre, il s'en empara, pour se venger de ce qu'on lui avait refusé l'entrée d'un port, et il emmena en captivité le prince grec de la dynastie des Comnène à qui elle appartenait.

Philippe débarqua dans le mois d'avril 1191 au camp des chrétiens, devant Saint-Jean d'Acre, l'ancienne Ptolémaïs. Le comte de Champagne, le duc de Bourgogne, une foule de seigneurs et de prélats l'y avaient précédé. On y voyait des croisés venus de la Flandre, de l'Allemagne, de l'Angleterre, des royaumes du Nord et de tous les États d'Italie. Parmi les Allemands on comptait un corps de six mille hommes, débris de l'armée que l'empereur Frédéric Barberousse avait conduite en 1189 au secours de la Terre sainte. L'empereur avait péri noyé dans les flots d'un petit fleuve de l'Asie Mineure, et la plus grande partie de ses soldats s'étaient débandés ; mais Frédéric de Souabe, un de ses fils, avait rallié les plus ardents ou les plus persévérants, pour les mener au camp de Saint-Jean d'Acre. Cent mille hommes venus de toutes les parties de l'Europe s'y trouvaient réunis avant qu'on eût annoncé l'arrivée des rois de France et d'Angleterre. Le camp présentait un aspect brillant et terrible. « Les chevaliers chrétiens, suivant l'expression d'un historien arabe, revêtus de leurs longues cuirasses à écailles de fer, ressemblaient de loin à des serpents qui couvraient la plaine ;

lorsqu'ils volaient aux armes ils ressemblaient à des oiseaux de proie, et dans la mêlée à des lions indomptables[1]. » Un de ces chevaliers disait : « Que Dieu reste neutre et la victoire est à nous ! »

Le siége durait déjà depuis deux ans. Guy de Lusignan, captif à Tibériade, avait obtenu de Saladin sa liberté, à la condition de ne jamais porter les armes contre lui; mais dans les idées du temps, un serment prêté à un infidèle n'était pas obligatoire. Une assemblée de seigneurs et de prélats déclara nul l'engagement du roi de Jérusalem. Guy marcha aussitôt contre Saint-Jean d'Acre, qui fut investie par terre et par mer. Du côté de la terre on l'entoura de tranchées qu'on garnit de béliers, de tours roulantes et d'autres machines de siége. Du côté de la mer, la place fut cernée par les navires européens, assez nombreux et assez forts pour empêcher la marine musulmane de s'approcher.

Cependant plusieurs causes retardèrent le progrès du siége. Les croisés eurent à repousser les attaques de Saladin et de son frère Malek-Adhel. Ils souffrirent de la disette, qui fut extrême pendant l'hiver, puis de la contagion engendrée par le climat et par l'entassement d'un si grand nombre d'hommes sur une plage étroite et malsaine. La reine Sybille mourut; les anciens ennemis de Guy de Lusignan lui contestèrent le droit de porter plus longtemps le titre de roi qu'il tenait d'elle seule, et lui donnèrent comme compétiteur Conrad, marquis de Montferrat et de Tyr, mari d'une autre sœur de Baudouin V et de Sybille. Malgré ces obstacles et cette dernière querelle qui partagea les chevaliers de la Palestine, les opérations du siége ne furent pas suspendues un seul instant, grâce surtout aux prélats, qui avaient pris dans le camp une grande autorité. Ils y avaient formé pendant la peste plusieurs associations pour soigner les malades, assister les mourants ou ensevelir les morts, entres autres celle des Frères de la Trinité.

Philippe, arrivé au siége, en prit le commandement général qui lui appartenait de droit, car il était le premier en dignité et en puissance. Il attendit Richard pour donner l'assaut; mais ce dernier n'eut pas plutôt paru que leur mésintelligence recommença. Les deux princes se partagèrent entre les deux compétiteurs au trône de Jérusalem, et furent un instant sur le point d'en venir à des hostilités déclarées. Richard, arrivant avec plus d'argent et un plus grand nombre de chevaliers, plus

[1] Michaud, *Histoire des croisades*, liv. VIII.

populaire d'ailleurs par lui-même et souffrant impatiemment de n'être qu'au second rang, inspirait à Philippe de perpétuels ombrages. Heureusement les travaux du siége étaient avancés. L'arrivée des troupes européennes avait ranimé la confiance des chrétiens et abattu le courage des musulmans. Après plusieurs assauts, Saint-Jean d'Acre capitula au mois de juillet Philippe et Richard empêchèrent le pillage, sur lequel la multitude des croisés avait compté, et se partagèrent le butin. Le duc d'Autriche, qui n'était le vassal d'aucun des deux rois, voulut arborer sa bannière sur une des tours de la ville; Richard la fit enlever et précipiter dans un fossé.

Ce succès obtenu, Philippe donna immédiatement les ordres nécessaires pour son départ, et se contenta de laisser en Orient dix mille hommes sous le commandement du duc de Bourgogne. Sa santé était rudement éprouvée; les Anglais accusèrent sa jalousie contre Richard. Les soldats, les pèlerins lui reprochèrent d'abandonner comme un fugitif la terre du Seigneur [1]. Il pouvait être las de ses querelles avec le roi d'Angleterre, dont le caractère aventureux le faisait douter des succès ultérieurs. Son vrai motif était qu'il avait payé sa dette envers la chrétienté, qu'il voulait revenir d'Orient victorieux, sans courir les risques d'entreprises incertaines et dispendieuses, ni négliger plus longtemps ses États, où des intérêts immédiats le rappelaient. Richard, mû par de tout autres sentiments, déclara qu'il resterait dans la Palestine tant qu'il garderait un seul cheval, et y demeura en effet jusqu'à l'automne de l'année suivante. Sa bravoure, dont il multiplia les preuves, sa libéralité, son dévouement à la cause sainte, lui valurent une grande renommée dans tout l'Orient. Les chroniqueurs lui prêtent des exploits dignes des chevaliers de la première croisade ou des héros de l'antiquité [2]; mais ces exploits, dont la poésie et la légende ne tardèrent pas à s'emparer, furent plus utiles à sa gloire qu'au royaume de Jérusalem.

Richard et le duc de Bourgogne commencèrent par venger sur la garnison musulmane de Saint-Jean d'Acre le meurtre des Templiers, commis après la bataille de Tibériade. On avait accordé à cette garnison la capitulation qu'elle demandait, à la

[1] Les pèlerins lui criaient en face : « Vah! qui fugis et terram Domini derelinquis. » Sicardi episcopi Cremonensis Chronicon, apud Muratori, t. VII.

[2] Voir Raoul de Coggeshale, Gautier de Vinisauf, etc.. recueillis dans la *Bibliothèque des croisades*, t. II.

condition que le sultan payerait sa rançon dans un délai de quarante jours. Le sultan trouva la rançon trop forte et refusa de l'acquitter. Les prisonniers furent décapités au nombre de deux mille sept cents. Représailles jugées nécessaires après le massacre des Templiers à Tibériade; car telle était alors la barbarie de la guerre entre chrétiens et musulmans.

Richard marcha ensuite sur Jérusalem, qu'il voulait reconquérir. Mais quand les croisés campèrent sur les hauteurs qui la dominaient, leur conseil de guerre jugea impossible d'en entreprendre le siége. Saladin, après avoir démantelé les autres villes, s'y était enfermé avec toutes ses forces. Richard dut renoncer à l'espérance de renouveler l'œuvre de Godefroi de Bouillon. D'ailleurs l'armée chrétienne commençait à se dissoudre. Châque jour ses rangs s'éclaircissaient par quelques défections. Conrad de Montferrat l'avait quittée l'un des premiers et s'était retiré dans la principauté d'Antioche. Les croisés italiens, attachés aux villes maritimes, avaient refusé de prendre part aux guerres de l'intérieur. Le duc de Bourgogne ne tarda pas à emmener les Français. Richard, avec des forces très-réduites, ne pouvait ébranler l'empire de Saladin. Cependant il se fit un point d'honneur d'obtenir du sultan pour les chrétiens la faculté de visiter les lieux saints et l'entrée libre de Jérusalem. Quelque faible que fût ce résultat en comparaison de ceux que les croisés s'étaient promis, il sauvait l'honneur de leurs armes. Le roi d'Angleterre ne partit de la Terre sainte que le dernier, lorsqu'il n'eut plus ni hommes ni argent.

On avait décidé après la prise d'Acre que Guy de Lusignan garderait le trône de Jérusalem sa vie durant, et le laisserait après lui à Conrad de Montferrat, son rival et son beau-frère. Mais comme il continuait de rencontrer beaucoup d'hostilités chez les barons de la Palestine, et que ses ennemis lui imputaient la responsabilité des nombreux désastres éprouvés depuis qu'il régnait, Richard lui persuada de céder sa couronne à Conrad, ou plutôt de l'échanger contre celle de Chypre, dont il disposa en sa faveur. Le marquis de Montferrat fut assassiné très-peu de temps après dans une rue de Tyr par deux fanatiques, envoyés d'un chef arabe du Liban que les chrétiens appelaient le Vieux de la montagne. Il eut pour successeur un prince français, Henri de Champagne, qui épousa Isabelle, sa veuve. De cette manière l'Orient eut deux dynasties françaises au lieu d'une. Le royaume de Jérusalem demeura réduit aux

villes maritimes; mais sa mutilation fut compensée dans une certaine mesure par la création du royaume latin de Chypre, que les Lusignan devaient garder près de trois siècles. L'abandon de la ville sainte et la création du royaume de Chypre contribuèrent à changer dorénavant la direction des croisades. On renonça peu à peu à attaquer directement le cœur de la Palestine, on se tourna de préférence contre les pays qui l'entouraient. En même temps, comme les Latins ne possédaient plus que les villes maritimes de la Syrie, et que Chypre devait servir de base d'opérations, il devint absolument nécessaire de suivre les routes de mer et de s'appuyer sur les États qui possédaient des vaisseaux, comme les États italiens, Gênes, Pise et Venise, depuis longtemps en rapport avec les Échelles du Levant. La marine de ces États prit un accroissement rapide à la faveur de ces circonstances; ils y gagnèrent une puissance et une prospérité nouvelles.[1]

Quoique ce changement de politique pût paraître un abandon de desseins plus considérables, la croisade de Philippe et de Richard eut au moins un résultat, celui de sauver l'indépendance des Latins et de réserver l'avenir. Elle eut aussi un grand effet moral, tant en Europe qu'en Asie. La réunion de plus de cent mille chrétiens au siége d'Acre, sous le commandement du roi de France, le dévouement et l'héroïsme du roi d'Angleterre, frappèrent l'Europe, où les sentiments chevaleresques disputaient l'empire aux sentiments religieux. La distance même à laquelle se passaient les événements d'une pareille guerre, ne pouvait qu'en augmenter le prestige. Richard cessa dès son vivant d'être un personnage historique; il devint, comme autrefois Tancrède, le héros d'une foule de récits et de poëmes répétés de tous côtés. L'effet produit en Orient ne fut peut-être pas moindre. Les souvenirs de Cœur de lion se conservèrent longtemps chez les Turcs, où Joinville les trouva encore dans toute leur force soixante ans plus tard.

Avec les dispositions qui régnaient dans la chrétienté, l'éclat de quelques grands faits d'armes devait tourner à la glorification de l'esprit qui les avait suscités. Loin de tenir compte du sang que coûtaient ces expéditions d'Orient, la plupart des écrivains contemporains, hommes d'Église il est vrai, n'y voyaient qu'une occasion pour les soldats chrétiens de cueillir les palmes du martyre. Les prédications recommencèrent presque sans avoir subi d'interruptions, et la faveur qui les accueillit attesta que le

sentiment de la guerre religieuse, loin de se rebuter ou de s'affaiblir, était encore dominant et sans cesse surexcité.

IV. — Philippe Auguste avait joué dans la croisade un autre rôle que Richard. Son principal but semble avoir été de remplir le devoir militaire que l'opinion du temps imposait aux souverains et de se montrer à la tête d'une grande armée, commandant à des princes, même à des rois étrangers. La croisade lui fournit encore une occasion de lever un impôt général sur tous ses sujets, et un prétexte pour s'entourer d'une garde. Il allégua les dangers qu'il courait; il croyait ou feignait de croire que Richard en voulait à sa vie.

Il s'empressa de rentrer en France parce qu'il avait des droits, des revendications à exercer. Le comte de Flandre était mort à Saint-Jean d'Acre sans laisser d'enfants. Le roi réunit Saint-Omer et l'Artois à la couronne, en vertu des stipulations de son mariage avec Isabelle de Hainaut, morte elle-même peu de temps avant la croisade. Marguerite, sœur de Philippe de Flandre et mère d'Isabelle, recueillit le reste de l'héritage; elle donna le comté de Flandre à Baudouin, son mari, déjà comte de Hainaut.

L'absence prolongée de Richard causa quelques troubles dans les provinces sujettes des Plantagenets. On apprit qu'une tempête avait jeté le roi d'Angleterre au fond de l'Adriatique sur les côtes d'Istrie, qu'il était tombé au pouvoir du duc d'Autriche, et que ce duc, irrité de l'injure reçue à Saint-Jean d'Acre, l'avait emprisonné, puis livré à l'empereur Henri VI, son suzerain. Richard, traduit à Worms devant une diète impériale, y fut accusé d'avoir combattu dans la Sicile les agents et les partisans de Henri VI qui prétendait à la couronne de ce royaume, d'avoir insulté les Allemands dans la Palestine, enfin d'avoir armé les meurtriers de Conrad de Montferrat, d'accord avec le Vieux de la montagne. Il eût pu contester la compétence douteuse du tribunal; mais il était prisonnier et aussi jaloux, ce semble, de laver son honneur que de recouvrer sa liberté. Il se défendit donc, et, chose singulière, il repoussa l'accusation nullement prouvée d'avoir fait tuer le marquis de Montferrat, en arguant d'une pièce dont la fausseté est notoire. C'était une prétendue lettre écrite par le Vieux de la montagne, qui revendiquait le crime pour lui et les siens. La diète condamna le roi d'Angleterre à payer une forte rançon, unique-

ment, ce semble, à titre de prisonnier de guerre. Les historiens anglais ont prétendu que Philippe Auguste avait offert à l'Empereur une somme d'argent pour obtenir la prolongation de sa captivité [1], assertion complétement dénuée de preuves. Ce qui est certain, c'est qu'Aliénor de Guyenne sollicita l'intervention du Pape. Elle lui écrivit ou plutôt lui fit écrire par Pierre de Blois qu'elle recourait à lui, comme autrefois les enfants d'Israël recouraient à Moïse dans les affaires difficiles [2]. Richard ne contesta pas plus l'arrêt que la compétence de la diète; il consentit même, sa rançon une fois payée, à devenir le vassal de Henri VI; il reçut de lui le royaume de Provence comme fief de l'Empire, et lui prêta le serment de fidélité.

Au retour, en 1194, il trouva sa succession disputée d'avance, et ses barons divisés en deux partis, celui du jeune Arthur, son neveu, fils de Geoffroy et de Constance de Bretagne, et celui de Jean Sans-Terre. Il avait lui-même désigné Arthur pour son héritier; mais Jean, ayant gagné plusieurs des barons anglo-normands, s'était empressé de descendre en Angleterre et d'y occuper plusieurs châteaux. Jean s'était assuré l'appui des Flamands, et avait acheté celui de Philippe Auguste en ouvrant à des garnisons françaises Gisors, le Vexin normand, Évreux et quelques châteaux voisins, qui devaient d'après les traités retourner aux Français après la mort de Richard. Quand ce dernier revint, il prit les armes, rentra dans la plupart de ses places et obligea son frère à renoncer à ses prétentions. Jean, aussi lâche que cruel, racheta ses bonnes grâces en faisant égorger la garnison française établie à Évreux.

Philippe Auguste marcha sur Évreux, qu'il mit à feu et à sang pour tirer vengeance de cette odieuse trahison. La guerre était déclarée entre la France et l'Angleterre; elle dura cinq ans, à peine interrompue par quelques entrevues ou des trêves. Les deux rois enrôlèrent chaque année des bandes de routiers, levèrent dans ce but des impôts extraordinaires, et cherchèrent à se fortifier par des alliances.

Richard n'eut pas beaucoup de peine à trouver des soutiens parmi les grands feudataires de France. Il forma même en 1196 une véritable coalition contre Philippe. Elle était composée de Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, qui alla le trouver à Rouen et qu'il prit à sa solde; des comtes de Champagne,

[1] Roger de Hoveden.

[2] *Bibliothèque des croisades*, t. II, p. 862.

de Bretagne, de Boulogne, et de plusieurs vassaux flamands [1]. Tous ces seigneurs adressaient au roi des réclamations personnelles. Baudouin IX contestait la légalité de la réunion du comté d'Artois à la couronne ; il soutenait que ce comté n'avait pas dû être détaché de la succession de Flandre. Ne pouvant en obtenir la restitution, il entreprit de s'en rendre maître, y enleva plusieurs villes et mit le siége sous les murs d'Arras. Non content de s'être allié avec Richard, il gagna par des présents quelques-uns des chevaliers du roi.

Philippe regardait l'Artois comme l'héritage de son fils Louis de France, né d'Isabelle de Hainaut. Il voulut le disputer aux Flamands. Il y fit une campagne en 1197 ; il passa même la Lys, mais il fut obligé de s'arrêter dans la basse Flandre, au milieu des marécages qui la rendaient impraticable à une armée. L'année suivante il ne fut pas plus heureux; il perdit Saint-Omer, Aire et Lillers, dont le comte s'empara pendant que le roi d'Angleterre remportait de son côté un avantage signalé à Gisors.

Lorsque Baudouin IX avait fait hommage à son avénement, il s'était reconnu justiciable en cas de violation de ses serments, non-seulement de la cour du roi, mais des tribunaux ecclésiastiques. Philippe imagina de faire lancer un interdit sur la Flandre par l'archevêque de Reims. Le comte en appela au Pape, et les évêques de Térouane et d'Amiens reçurent de la cour de Rome ordre de lever l'interdit.

Un légat, Pierre de Capoue, vint prêcher la paix et servir de médiateur. Par ses soins, une trêve générale de cinq ans fut signée, et l'on ouvrit des conférences pour régler les différentes prétentions.

Depuis son retour, Richard avait usé son activité guerrière à de petits combats ou des attaques contre des châteaux isolés. Il avait, comme dit Hénault, laissé toute sa gloire en Asie. En 1199, il assiégea, assisté du plus célèbre chef de bande du temps, le Basque Mercader ou Marchadès, le château de Chalus, qui appartenait au vicomte de Limoges, un de ses vassaux. Pendant le siége, il fut atteint d'un carreau, lancé par une arbalète. La blessure fut presque aussitôt déclarée mortelle. Avant de mourir, il voulut recommencer la pénitence publique qu'il avait déjà faite en Sicile. Il était pourtant sous le coup

[1] Baudouin IX, fils de Baudouin VIII et de Marguerite, frère d'Isabelle de Hainaut, était devenu comte de Flandre par la mort de sa mère en 1194.

d'une excommunication encourue pour avoir violé le territoire et les droits des églises, excommunication en vertu de laquelle il demeura plusieurs années sans sépulture [1]. Sa vie, qui s'était passée dans les camps, sa témérité, sa force de corps, l'avaient rendu l'idole des chevaliers et des hommes d'armes, qui l'adoraient pour ses défauts comme pour ses qualités. Il était le type du soldat, et du soldat aventureux, mais il n'était aimé que dans les camps; partout ailleurs il était craint et haï pour sa dureté et sa violence.

Les traités préparés par la médiation du saint-siége ne tardèrent pas à être conclus. Celui qui fut signé avec l'Angleterre régla la possession des châteaux litigieux; les deux rois jurèrent de ne jamais se débaucher leurs vassaux. Par celui qui fut signé avec la Flandre, au mois de janvier 1200, Philippe ne garda qu'une partie de l'Artois au nom du prince royal Louis. Il céda à Baudouin IX Saint-Omer, Aire, Lillers, Béthune, Ardres et le comté de Guines, outre des droits éventuels de réversibilité sur le reste de la province [2]. C'est un fait remarquable qu'on ait appelé à intervenir comme garants de ce dernier traité les maires, échevins et jurés des principales villes de Flandre, Saint-Omer, Bruges, Ypres, Courtray, Aire, Gand, Bergues, Furnes, Bourbourg et Lille [3].

V. — Les concessions que Philippe fit au comte de Flandre et la déférence qu'il témoigna au saint-siége s'expliquent par un démêlé d'une nature particulière qu'il avait alors avec Rome.

Veuf d'Isabelle de Hainaut, il avait épousé en secondes noces, l'an 1193, une princesse du Danemark, Isemburge ou Ingelburge, sœur du roi de ce pays. La France entretenait alors des relations assez fréquentes avec les royaumes du Nord, par le moyen de l'Université de Paris, où il existait des colléges pour leurs étudiants; la plupart de leurs prélats en étaient sortis. En 1193, l'année où le mariage eut lieu, Philippe s'apprêtait à soutenir Jean contre Richard et préparait une descente en Angleterre. On croit qu'il voulut obtenir l'appui de la marine danoise et peut-être la cession de droits ou de prétentions

[1] Chronica Walteri Hemingford. *Bibliothèque des croisades*, t. II, p. 659.
[2] Kervyn, liv. VIII. — Tillemont, *Histoire de saint Louis*.
[3] Léopold Delisle. Cartulaire de Philippe Auguste.

que les rois de Danemark avaient conservés sur une île où leurs ancêtres avaient régné.

Le lendemain même du mariage, la nouvelle reine fut sacrée à Amiens par l'archevêque de Reims, oncle du roi. Mais Philippe ne se fut pas plutôt prêté à cette cérémonie, que, concevant pour elle une horreur invincible, il résolut de l'éloigner d'auprès de lui, sans se préoccuper des commentaires de toute nature que soulevait l'étrangeté d'une conduite dont il ne donnait aucune raison. Il réunit à Compiègne une assemblée de prélats, et lui soumit une demande de nullité de mariage, demande fondée sur une parenté prétendue au sixième degré canonique. Cette parenté n'existait pas, et la généalogie présentée à l'appui était d'une fausseté incontestable. Mais, que la fausseté en fût connue ou non, l'assemblée annula le mariage. Ingelburge, que Philippe avait déjà éloignée de lui, fut reléguée au monastère des religieuses de Cysoing, près de Tournay.

Le roi, voulant se remarier, demanda la main de plusieurs princesses et éprouva des refus. Pendant ce temps, l'évêque de Lund, primat du Danemark, dénonça au pape Célestin III l'illégalité de la sentence rendue par les évêques français, et contesta leur indépendance; le roi de Danemark lui fit les mêmes plaintes; Ingelburge lui adressa les siennes de son côté. Célestin III, ayant examiné la question de parenté, cassa la sentence et défendit à l'archevêque de Reims de consacrer aucun autre mariage de Philippe Auguste avant que l'affaire eût été jugée par un second tribunal (1195).

Philippe fit arrêter le chancelier de Danemark qui lui apportait les lettres pontificales, et s'opposa longtemps à ce que des prélats français choisis par la cour de Rome fussent délégués pour une nouvelle instruction sous la présidence d'un légat. Il finit pourtant par y consentir, mais sans doute après s'être assuré que la seconde assemblée ne le contredirait pas. En effet, elle ne se réunit que pour la forme, au mois de mai 1196. Les membres se laissèrent intimider[1] et se turent. Philippe, interprétant leur silence comme un acquiescement à la sentence de l'assemblée de Compiègne, s'empressa de contracter un nouveau mariage avec une princesse allemande, Agnès de Méranie. Il trouva un évêque complaisant pour consacrer cette union, et comme Ingelburge continuait de protester, il l'enferma dans un château, où il la fit garder étroitement.

[1] Rigord, *Timentes pelli suæ.*

Célestin III, vieillard affaibli et timide, fut alors remplacé sur le trône de saint Pierre par Innocent III. Le nouveau pape, qui porta l'autorité du saint-siége plus haut qu'aucun de ses prédécesseurs, n'était pas homme à transiger, encore moins à céder dans une affaire de cette nature. Il commença par employer les voies de conciliation; il écrivit à Philippe pour lui annoncer que la validité du mariage d'Ingelburge devait être examinée souverainement par une cour ecclésiastique, qui statuerait sur l'appel du roi de Danemark. Il le priait de se soumettre d'avance à cet arrêt. Mais n'obtenant aucune réponse satisfaisante, et convaincu de l'inutilité de ses remontrances, il envoya le légat Pierre de Capoue en France avec une triple mission : de prêcher la croisade, de négocier des traités, ou tout au moins des trêves, entre les princes belligérants, Philippe, Richard et le comte de Flandre, enfin d'instruire l'affaire du mariage. Il exigeait qu'avant de procéder à cette nouvelle instruction, les choses fussent remises dans l'état antérieur à la séparation, c'est-à-dire que le roi renvoyât Agnès et reprît Ingelburge. Il donna au légat de pleins pouvoirs pour fulminer un interdit en cas de refus, et il écrivit à tous les évêques et prélats de France, pour leur faire connaître sa conduite et leur en exposer les raisons.

L'assemblée ou le concile se réunit à Dijon, le 6 décembre 1199. Quatre archevêques et dix-huit évêques en faisaient partie. Les envoyés du roi, préjugeant l'arrêt qui serait rendu, en appelèrent d'avance au souverain pontife. Mais les envoyés du Pape avaient prévu cet appel; leurs instructions portaient qu'il serait uniquement suspensif de l'exécution de l'arrêt, non des procédures de l'assemblée. En même temps le légat fulmina l'interdit, c'est-à-dire déclara toutes les cérémonies dans les églises suspendues jusqu'à nouvel ordre. On ne faisait qu'un petit nombre d'exceptions à la rigueur de la mesure; on permettait de donner le baptême aux enfants et le viatique aux mourants.

L'archevêque de Rouen reçut l'ordre de faire connaître au clergé la décision du Pape. On s'y conforma immédiatement presque partout. Il y eut bien quelque hésitation, même des remontrances; mais les opposants finirent à leur tour par obéir, à très-peu d'exceptions près. Les remontrances sont curieuses, parce qu'elles portent sur la valeur et l'utilité des armes employées par le saint-siége. Il ne fallait pas, disait-on, que le

royaume entier fût puni pour la faute d'un prince. On ajoutait que la religion pouvait perdre de son autorité et le peuple se soulever contre l'Église aussi bien que contre le roi. Mais il y a un fait qui affaiblit la portée de ces protestations, c'est que Philippe Auguste venait de faire, très-peu de temps avant, usage de l'interdit contre le comte de Flandre, et cela dans un intérêt purement politique.

D'ailleurs, les craintes manifestées ne se réalisèrent pas. L'effet de l'interdit fut irrésistible. Non-seulement les cérémonies du culte ne se célébrèrent plus, mais il n'y eut plus nulle part de fêtes ni de réjouissances d'aucune sorte, ni même de réunions publiques ou privées. La France fut plongée dans un deuil général, dont les historiens du temps ne peuvent parler sans une sorte de frémissement. Le peuple s'en prit au roi. Le roi, irrité, poursuivit les évêques de Paris, de Senlis et de Soissons, qu'il obligea de quitter leurs siéges, et resserra la captivité d'Ingelburge. Cependant Innocent demeurait inébranlable aux menaces comme aux sollicitations. Philippe finit par se rendre aux conseils de quelques-uns des barons. Il céda, prit le parti d'éloigner Agnès, et rappela les prélats disgraciés. Deux cardinaux, envoyés de Rouen, obtinrent qu'Ingelburge fût tirée du château où elle était renfermée; ils levèrent alors, à la joie générale, l'interdit, qui avait duré plus de sept mois (janvier-septembre 1200). — « Alors, dit Hurter[1], les cloches retentirent de nouveau; on enleva les voiles qui couvraient les images des saints, et les portes s'ouvrirent à la foule, qui se précipita dans les églises. »

Le roi ne se croyait pas vaincu, car l'arrêt n'était pas prononcé; un nouveau jugement était nécessaire, et il espérait encore peser sur l'assemblée qui devait se réunir à Soissons. Il pensait lui-même avoir gagné le légat Octavien, et par son moyen triompher de toute opposition. Mais ses calculs ne se réalisèrent pas. Dès qu'Octavien parut au concile, il fut récusé par les envoyés du Danemark. Un clerc inconnu se leva, demanda la parole en faveur de la reine et enleva tous les suffrages. On ne put trouver aucun motif sérieux de nullité.

Philippe, forcé dans ses derniers retranchements, dut se conformer à l'arrêt souverain de cette dernière cour ecclésiastique. Il affecta même de se montrer en public avec la princesse de Danemark. Cependant il refusa de la traiter en reine

[1] *Histoire du pape Innocent III*, liv. IV.

et la tint dix ans encore éloignée de lui dans un état peu digne de son rang. Il voulut lui persuader de solliciter elle-même la rupture de leur union; il lui fit inspirer la pensée d'entrer en religion, et il obtint qu'elle en prît l'engagement. Le Pape annula cet engagement, comme étant l'effet de la contrainte. Philippe ne céda tout à fait qu'en 1213, lorsqu'il eut perdu Agnès de Méranie et qu'Innocent III eut consenti à légitimer les deux enfants qu'il avait eus d'elle. Il reprit alors définitivement, vingt ans après la célébration de son mariage avec Ingelburge, celle que l'Église déclarait sa légitime épouse.

Ainsi, grâce à l'inflexibilité du saint-siége, force resta à la loi morale et religieuse qui gouvernait les mariages. Il s'agissait de savoir si les princes pouvaient se soustraire à cette loi. L'exemple du roi de France menaçait d'être contagieux; un comte de Montpellier s'était empressé de le suivre. On comprend l'impression profonde que dut produire la fermeté d'Innocent III.

VI. — Innocent III avait chargé le légat Pierre de Capoue, qui vint en France en 1198, de prêcher une croisade. D'abord l'Orient avait toujours besoin d'être soutenu. En second lieu, Saladin était mort; son empire s'était divisé après lui entre ses fils, et la puissance qui avait naguère écrasé le royaume de Jérusalem était sinon détruite, au moins très-ébranlée. Il avait suffi d'un corps peu nombreux de croisés allemands pour reprendre la plupart des villes maritimes de la Palestine, particulièrement Béryte, la plus forte de toutes (aujourd'hui Beyrouth). On pouvait espérer qu'on rentrerait à Jérusalem, et l'occasion semblait favorable pour regagner le terrain perdu.

On commençait à connaître la situation et les intérêts de l'Orient mieux qu'on n'avait fait jusque-là. La cour de Rome y entrait en rapport avec les princes et les peuples, et s'efforçait d'y propager les influences catholiques de toutes les manières. Elle avait obtenu l'hommage des Bulgares et des Arméniens. Elle avait amené l'Empereur et le patriarche de Constantinople à ouvrir des négociations pour réconcilier, s'il était possible, l'Église grecque et l'Église latine.

Pendant qu'Innocent III rappelait aux princes, dans des lettres pleines d'élévation, tous les arguments employés déjà par ses prédécesseurs, un prédicateur populaire, Foulque, curé de Neuilly-sur-Marne, prêcha de son côté la croisade, avec cette élo-

quence simple et naturelle qui déjà, dans de semblables circonstances, avait si bien frappé les esprits et gagné des soldats à la cause chrétienne. Il parcourut la Flandre, la Normandie et la Bourgogne, où il fit de nombreux prosélytes; en Champagne, il eut plus de succès encore. Un tournoi se célébrait à Ecris dans les Ardennes; les vassaux du comte étaient réunis; il se présenta au milieu d'eux et leur apporta des croix. Le comte de Champagne était alors un jeune homme de vingt-deux ans, Thibaut, neveu des rois de France et d'Angleterre et frère d'un des derniers rois de Jérusalem; il passait pour le plus puissant des seigneurs de la chrétienté entre ceux qui ne portaient pas de couronne royale. Il était souverain de deux mille deux cents fiefs, dont dix-huit cents lui devaient l'hommage lige; sa cour, une des plus brillantes de l'Europe, était le rendez-vous des poëtes et des trouvères. Il se croisa avec le comte de Blois, son cousin, avec Simon de Montfort, les frères de Montmirail, les comtes de Brienne, le sire de Joinville, oncle de l'historien, et Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne. Baudouin IX, comte de Hainaut et de Flandre, prit également la croix à Saint-Donat de Bruges avec ses frères, sa femme Marie de Champagne, et l'élite de sa noblesse. Les plus grandes familles de la France et de Bourgogne, les Nesle, les Boves, les Coucy, les Montmorency, s'apprêtèrent pour le voyage d'outre-mer. Les sentiments des chevaliers n'avaient pas changé, la croisade était entrée dans les habitudes de la noblesse française; car cette fois encore les Français y furent en majorité. L'entreprise fut conçue et préparée en France; seulement le roi n'y prit aucune part. Philippe avait déjà payé sa dette militaire, et il était précisément au fort de ses démêlés avec Rome pour la dissolution de son mariage avec Ingelburge.

On renouvela tous les règlements dont les expéditions précédentes avaient été l'objet.

On sollicita la charité des fidèles en plaçant pour la première fois, dit-on, des troncs dans les églises. Innocent III, afin d'attirer par son exemple les dons volontaires, ordonna de fondre la vaisselle d'argent de son palais. Il établit en outre une taxe particulière sur les biens meubles ou immeubles, taxe à laquelle les clercs furent soumis comme les laïques. Cette innovation eut des conséquences importantes; car on admit dès lors, non sans contestations toutefois, comme un principe de droit public européen, que les royaumes catholiques étaient susceptibles

d'être imposés directement par la cour de Rome. D'un autre côté, les princes qui se croisèrent firent avant le départ des règlements pour l'administration de leurs États. Baudouin publia, en l'an 1200, les lois du Hainaut, lois qui comprirent les priviléges renouvelés et étendus de toutes les seigneuries et villes de la province.

On envoya une ambassade à Venise en 1201 pour louer des navires; il s'agissait de transporter huit mille chevaliers et quatre-vingt mille hommes d'armes. Villehardouin faisait partie de cette mission. C'est le premier de nos historiens qui ait écrit en français, comme il est le premier chevalier qui se soit fait historien. Jusqu'alors ce rôle avait été laissé aux clercs et aux moines. Il a dicté en langue vulgaire un récit de la croisade de Constantinople, moins remarquable encore par la simplicité et le naturel du style que par la netteté avec laquelle il expose les vues et la politique successive des chefs de l'expédition, et par la science et l'expérience avec lesquelles il en traite la partie militaire. Il est sous ces deux rapports très-supérieur à ses devanciers, tout en faisant comprendre aussi bien qu'eux l'esprit chevaleresque des croisés et le zèle religieux qui les animait.

Les Vénitiens convinrent des conditions du transport avec les délégués français; ils offrirent aussi de prendre part à l'entreprise, pourvu qu'elle fût dirigée sur l'Égypte. On pouvait attaquer directement à Jérusalem même la puissance de Malek Adhel, successeur de Saladin; mais c'était s'exposer à des hasards périlleux. La conquête de l'Égypte semblait plus facile et devait offrir les moyens de rentrer plus sûrement dans la ville sainte. Il y avait déjà longtemps que les rois et les barons de la Palestine jugeaient absolument nécessaire pour les chrétiens d'occuper l'Égypte. Les Vénitiens, d'ailleurs très-intéressés à devenir les maîtres du commerce d'Alexandrie, décidèrent les croisés à prendre cette direction. Innocent III approuva ce parti. Il imposa seulement aux chefs de l'expédition l'obligation de ne jamais agir sans prendre le conseil des légats et de ne porter aucun dommage aux nations chrétiennes. Précaution inspirée par une légitime défiance de la politique vénitienne, et que les événements ne tardèrent pas à justifier.

On s'était ajourné à un an. Les croisés employèrent ce délai à terminer leurs longs préparatifs. Des évêques, des abbés, des religieux vinrent se joindre à eux. Le commandement devait appartenir au comte de Champagne. Ce comte étant mort, on

l'offrit au duc de Bourgogne, et sur le refus de ce dernier, on le donna au marquis de Montferrat, dont le frère avait été roi de Jérusalem et dont les talents militaires étaient connus de toute l'Europe.

L'Italie, où était le rendez-vous général, vit des croisés arriver par toutes les routes dans le cours de l'année 1202. Ses provinces méridionales étaient devenues à la suite de révolutions récentes un véritable champ d'aventures. Naguère un seigneur de Champagne, Gautier de Brienne, y avait conquis un royaume et obtenu la main d'une fille des derniers rois normands de la Sicile. On pouvait craindre que cet exemple d'une fortune inespérée n'exerçât quelque influence sur les croisés. Plusieurs d'entre eux allèrent offrir leur épée au Pape pour combattre un prétendant au trône impérial qu'il avait excommunié. Ce n'était pas là rompre leur vœu, attendu que toute guerre entreprise pour la défense de l'Église était une guerre sainte; mais Villehardouin ne put les voir sans une appréhension justifiée diviser leurs forces et dissiper d'avance leurs ressources.

Ceux qui s'étaient rendus à Venise s'y trouvèrent moins nombreux qu'ils n'avaient pensé, parce qu'une partie de leurs compagnons avaient gagné les ports de l'Italie méridionale. Ils ne purent dès lors remplir leurs engagements envers la seigneurie. Elle au contraire avait rempli les siens avec la ponctualité d'un État commerçant. Les barons se trouvèrent jetés dans la plus grande perplexité. Ils ne voulaient pas renonçer à leur entreprise et ne savaient comment se dégager vis-à-vis des Vénitiens. Le comte de Flandre donna tout ce qu'il avait et fit un emprunt à la banque de la république. Le marquis de Montferrat, les comtes de Blois, de Saint-Pol et les plus riches seigneurs envoyèrent leur vaisselle au palais du doge. Trente-quatre mille marcs d'argent manquaient encore. Les Français, campés dans des baraques sur les îles de l'Adriatique, attendaient avec la plus grande anxiété la décision que prendrait le sénat, lorsque le vieux doge Dandolo proposa de leur remettre la somme dont ils restaient débiteurs, à condition qu'ils aideraient la république à chasser les corsaires des îles de la Dalmatie et à reprendre Zara. Les îles de la Dalmatie étaient autant de repaires de pirates qui troublaient la navigation de l'Adriatique; pour la ville de Zara, elle avait été récemment enlevée aux Vénitiens par le roi de Hongrie. Les sénateurs accueillirent la proposition

avec empressement; les croisés l'acceptèrent de leur côté, pour n'être pas obligés de renoncer à leur entreprise principale.

Innocent III renouvela l'injonction qu'il avait faite de n'attaquer aucun pays chrétien. Non-seulement la Hongrie était un pays chrétien, mais son roi avait pris la croix. L'opposition et les menaces du Pape embarrassèrent beaucoup les croisés. Les uns, comme le comte de Perche, se séparèrent du gros de l'armée et allèrent s'embarquer directement dans les ports de la Pouille. D'autres, comme le marquis de Montferrat, s'arrangèrent pour ne prendre aucune part à l'attaque de Zara. Enfin de nouveaux chevaliers, qu'on attendait d'Allemagne, se regardèrent comme déliés de leurs vœux et manquèrent au rendez-vous.

Les chefs, voyant qu'un plus long retard pourrait entraîner la dissolution de l'armée, se hâtèrent de marcher sur Zara, qu'ils enlevèrent sans peine. Les Français et les Vénitiens se partagèrent les dépouilles de la ville et y prirent leurs quartiers d'hiver. Innocent III excommunia la République; il se contenta de renouveler une fois de plus aux Français, à qui la nécessité servait d'excuse, l'ordre de marcher droit à leur but.

Un second incident, tout aussi imprévu, n'en changea pas moins la direction de cette croisade, qui avait commencé dans un tournoi et qui semblait destinée aux aventures. Pendant le siége de Zara, un jeune prince grec, Alexis, fils d'un empereur détrôné, Isaac l'Aveugle, échappa à la captivité où il était retenu avec son père, et vint se jeter aux pieds des barons, en les suppliant de le rétablir sur le trône de Constantinople. Il leur faisait des promesses magnifiques pour le cas où ils lui rendraient sa couronne. Il devait nourrir leur armée, mettre fin au schisme en réconciliant l'Église grecque avec l'Église latine, payer une indemnité de deux cent mille marcs[1], et fournir ensuite des troupes pour la conquête de la Terre sainte.

De semblables propositions étaient de nature à séduire les chefs des Latins, auxquels Alexis se présentait d'ailleurs avec la recommandation de l'empereur d'Allemagne, Philippe de Souabe, son beau-frère. Le marquis de Montferrat était gagné d'avance. Les Vénitiens, qui faisaient un grand commerce avec les ports de l'empire grec et se mêlaient de toutes ses révolutions, saisirent avec joie une occasion de s'y assurer de nouveaux avantages. Les barons français y virent la perspective

[1] Hurter estime cette somme à 40 millions environ de notre monnaie.

d'une entreprise brillante et d'un gain considérable. Ils se dirent que rattacher l'Église grecque à l'Église latine était un des moyens les plus sûrs de préparer une seconde conquête de Jérusalem. Ils commençaient à craindre que les ressources dont ils pouvaient disposer ne fussent plus suffisantes pour le succès d'une attaque dirigée contre l'Égypte. La force de ces raisons frappa les prélats qui accompagnaient les croisés. Le légat et l'abbé de Vaux-Cernay protestèrent contre l'abandon du projet primitif; mais plusieurs évêques se prononcèrent pour le parti nouveau, qui réunissait les suffrages les plus nombreux. Ce fut encore un motif de division.

Quelques croisés, prétendant rester fidèles à leur vœu, prirent la route de la Pouille, où ils s'embarquèrent directement pour Jérusalem. Ainsi firent Simon de Montfort, les Boves et l'abbé de Vaux-Cernay. D'autres regagnènent leurs foyers. « Si Dieu n'eût pas veillé sur l'armée, dit Villehardouin, elle se serait dissoute. » Mais le marquis de Monferrat, les comtes de Flandre, de Blois et de Saint-Pol, Matthieu de Montmorency et les autres principaux seigneurs, jurèrent avec solennité de rester unis, et ce serment arrêta les défections.

Enfin la flotte chrétienne, après un court séjour dans l'île de Corfou, où elle fut ravitaillée par le jeune Alexis, appareilla pour Constantinople, à la grande joie de ceux qui, comme Villehardouin, avait craint de voir « dépecer l'ost ». Son départ est peint par le maréchal de Champagne en quelques lignes brèves et saisissantes :

« La journée était belle et claire, le vent doux et favorable. On abandonna les voiles au vent. Geoffroy, maréchal de Champagne, qui dicta ce livre, affirme qu'il ne ment pas d'un mot, car il assista à tous les conseils, et que jamais on ne vit si belle chose. Il semblait bien qu'une flotte pareille dût conquérir une terre; car partout où la vue pouvait s'étendre, on n'apercevait que des voiles de nefs ou de grands vassaux dont le spectacle réjouissait le cœur [1]. »

Les croisés débarquèrent à Chalcédoine et à Scutari, sur la côte du bras de Saint-Georges (l'ancien Bosphore), en vue de Constantinople, dont l'aspect les émerveilla. Sans s'effrayer des menaces que leur adressait l'usurpateur Alexis Comnène, ils se préparèrent à une attaque immédiate. « Sachez, ajoute leur historien, qu'il n'y eut si hardi à qui le cœur ne frémît.

[1] « Et li jors fu bels et clairs, et li vens dols et soés. Et il laissent aler les

Chacun regardait ses armes et sentait qu'il en aurait besoin[1]. »

Ils étaient, en effet, au nombre de trente ou quarante mille pour enlever une ville dont les moindres évaluations portent la population à quatre ou cinq cent mille âmes. Mais ils connaissaient la pusillanimité des Grecs; ils savaient dans quelle corruption inouïe leur gouvernement était tombé[2], et ils comptaient sur les divisions des partis. Le succès répondit à leur audace. Dès qu'ils eurent traversé le bras de Saint-Georges, les troupes qui défendaient la rive opposée prirent la fuite.

Ils proclamèrent aussitôt le rétablissement d'Isaac l'Aveugle et du jeune Alexis, et ils tentèrent l'assaut par mer et par terre (juillet 1203). Au bout de dix jours, le doge, dont la galère était entrée dans le port de la Corne d'Or, planta son drapeau sur une des tours, et le feu fut mis à tout un quartier. Cependant les croisés n'étaient pas encore maîtres de la ville; une révolution la leur livra. L'empereur régnant, menacé, dit-on, par des conjurés dans son propre palais, rassembla pendant la nuit tout ce qu'il avait de précieux, et s'enfuit sur une barque, seul avec son trésor, affrontant la mer Noire pour gagner une maison de plaisance éloignée. Isaac l'Aveugle fut tiré de prison, et on lui rendit la couronne.

Les barons français demandèrent à l'empereur rétabli par eux d'exécuter les conventions qu'ils avaient faites avec son fils, le jeune Alexis. Villehardouin fut chargé de cette ambassade. Isaac en trouva les conditions excessives et d'une exécution difficile, mais il reconnut avoir tant d'obligations aux croisés, qu'ils étaient en droit de lui demander tout l'empire[3]. Il jura donc d'accomplir le traité, et le scella de sa bulle d'or.

voiles al vent. Et bien tesmoigne Joffrois li mareschaus de Champaigne, qui ceste œuvre dicta, que ainc ne ment de mot à son escient, si com cil qui à tos les conseils fu, que onc si bele chose ne fust veüe. Et bien sembloit estoire (escadre) qui terre deust conquerre, que tant que on pooit veoir à oil (œil) ne pooit-on veoir se voiles non (sinon des voiles) de nés et de vaissiaus, si que li cuer des homes s'en esjouissoient moult. »

[1] « Sachez qu'il n'y ot si hardi à cui le cuer ne fremit et ce ne fut mie merveille, car onques si grande affaire ne fut entreprise de tant de gens depuis que le monde fut estoré (créé). — Chacun regardoit ses armes, telles comme à lui convenoit qu'elle le défendissent, que par tems en auroit mestier. »

[2] Le grand-duc Michel, amiral de l'empire, avait vendu les vaisseaux et les approvisionnements maritimes.

[3] « Certes, fit l'Empereur, la convenance est moult grant, ne je ne voi coment elle puisse estre ferme, et ne pourquant (nonobstant) vos avez tant

Les barons et le jeune Alexis écrivirent au Pape pour lui annoncer cet heureux résultat et l'assurer qu'au printemps suivant ils marcheraient vers la Terre sainte. Le succès les avait justifiés; leur armée, ravitaillée par les Grecs et forte du grand événement qu'elle venait d'accomplir, concevait les plus belles espérances. Le légat crut devoir relever les Vénitiens de l'excommunication qu'ils avaient encourue. Mais les Grecs étaient peu en mesure de tenir des promesses inconsidérées. Leur trésor était épuisé par les folles dissipations du dernier empereur. Ils demandèrent des délais pour le payement, à la charge d'entretenir l'armée des Latins jusqu'au jour où ils pourraient remplir leurs engagements d'une manière complète. Les croisés se lassaient de voir le but de leur entreprise reculer toujours; d'un autre côté la saison avançait, les Grecs alléguaient la force majeure; il fallait bien leur accorder les délais nécessaires et en attendant accepter leurs offres. Les barons passèrent l'hiver campés à Galata, en vue de la ville, et ajournèrent leur départ au printemps suivant.

Une nouvelle révolution vint encore, avant que le délai fût expiré, changer leur situation et leurs projets. La rapidité même de leur victoire aurait dû les éclairer sur l'extrême faiblesse du gouvernement grec, en quelques mains qu'il fût placé. Ce gouvernement, si despotique en apparence, dépendait en réalité des soldats et du peuple de la ville. Le peuple, irrité de la présence des Latins, murmura contre un empereur qui leur devait son rétablissement. Il attribua, non sans quelque raison, un incendie affreux qui dura huit jours, à la vengeance de marchands allemands et italiens que les croisés avaient forcés de quitter la ville. Mais l'irritation des esprits fut portée au comble quand on sut qu'Isaac avait obligé le patriarche d'écrire au Pape une lettre où il déclarait reconnaître sa suprématie. Avec les sentiments et les préjugés qui régnaient à Constantinople, un pareil acte était une humiliation nationale. Le chef d'une des grandes familles byzantines, Alexis Ducas, plus connu sous le surnom vulgaire de Murzuphle, ou l'homme au sourcil plissé, ourdit une de ces conspirations de palais si communes dans cet empire dégénéré; il gagna les gardes étrangères, se fit proclamer empereur, et ordonna d'étrangler Isaac et le jeune Alexis.

Les croisés résolurent alors de s'emparer de Constantinople

servi et moi et mon fils, que se on vos donoit trestout l'Empire, si l'auriez vous bien deservi (mérité). »

pour leur propre compte et de la garder. Le succès du premier siége justifiait l'entreprise du second. D'ailleurs ils n'avaient pas d'autres ressources; l'usurpation de Murzuphle venait de leur enlever tout le fruit de leur campagne et de leur traité avec les Grecs. Se fier au nouvel empereur était impossible. Ils réglèrent le partage et le gouvernement de leur future conquête, et firent entre eux la division des fiefs et des dignités de l'empire, avec une assurance qui eût été téméraire si elle n'eût réussi.

Au mois d'avril 1204, ils donnèrent l'assaut du côté de la Corne d'Or. Cet assaut fut terrible; il fallut y revenir plusieurs jours de suite; enfin un des quartiers de la ville tomba au pouvoir des croisés. Les Grecs pouvaient encore se défendre, mais la terreur les gagna, et le danger les divisa au lieu de les unir. L'usurpateur fut abandonné d'une partie des siens; il jugea sa situation désespérée et prit la fuite du côté de la mer Noire, comme avait fait Alexis Commène. Un autre seigneur byzantin, Théodore Lascaris, essaya de prolonger la lutte; il fut mal soutenu et dut bientôt se retirer dans l'Anatolie. Les Latins occupèrent la ville quartier par quartier et palais par palais. Les chefs donnèrent l'ordre de tout respecter, mais ils ne purent être obéis, et la capitale de l'empire grec fut mise au pillage. Les soldats croisés et les bandes d'aventuriers qui les accompagnaient se livrèrent à tous les excès imaginables. Ils saccagèrent les temples et détruisirent les plus magnifiques monuments avec un vandalisme que l'historien grec Nicétas compare à la barbarie des soldats romains de Mummius, lors de la prise de Corinthe.

L'avidité fut extrême, le butin immense « et le gain si considérable, que nul ne pourrait dire la quantité d'or, d'argent, de vaisselle, de pierres précieuses, de velours, de draps de soie, de robes vaires et grises, d'hermine et de richesses que l'on y trouva. Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, affirme en vérité que jamais depuis la création du monde on n'a tant gagné à la prise d'une ville[1]. »

La rapacité des croisés est attestée par l'aveu des historiens

[1] Villehardouin, n° 142. « Et fut si granz la ganiez (le gain) fait, que nus ne vos en sauroit dire la fin d'or et d'argent, et de vasselement, et de pierres précieuses, et de samis, et de draps de soie, et de robes vaires et grises et hermines, et tos les chiers avoirs qui oncques furent trovés en terre. Et bien tesmoigne Joffrois de Villehardouin li mareschaus de Champaigne à son escient por verté que, puis que li siècles fu estorés, ne fu tant gaaignié en une ville. »

latins comme par les plaintes des historiens grecs. Elle fut condamnée énergiquement par les reproches d'Innocent III. Constantinople paya avec usure l'accomplissement des promesses du jeune Alexis. Les richesses des églises, les vases sacrés ne furent pas épargnés; les reliques surtout furent poursuivies avec une avidité et un zèle étranges; les histoires du temps racontent de la manière la plus naïve les stratagèmes et les violences qu'employaient les chevaliers ou les clercs pour les voler aux moines des couvents byzantins[1].

Les vainqueurs désignèrent douze électeurs, six nobles vénitiens et six ecclésiastiques latins, dont quatre étaient Français, pour choisir un empereur. Le choix, que les Vénitiens écartèrent à dessein de la personne de leur doge Dandolo, se reporta sur le comte de Flandre, Baudouin, qui fut ainsi le premier empereur français de Constantinople. Il chaussa les bottines de pourpre et revêtit le costume des successeurs de Justinien. « Les hommes francs, dit une chronique, engagèrent ensuite les douze électeurs à faire le partage de tous les pays de l'Asie et de toute la Romanie qui dépendaient de la capitale de l'empire. Le partage se fit au sort, mais par lots proportionnés scrupuleusement au mérite et à la puissance de chacun, et au nombre de troupes qu'il avait amenées dans cette conquête[2]. » Le marquis de Montferrat fut le premier vassal du nouvel empereur. Il reçut pour fief les îles de l'Archipel, mais il les échangea contre le royaume ou marquisat de Thessalonique, et Villehardouin devint son maréchal. Démotica fut donnée au comte de Saint-Pol et Andrinople au comte de Blois. Quelque temps après, d'autres barons pénétrèrent dans la Grèce et la Morée. Othon de la Roche, seigneur français, conquit en 1207 l'Achaïe et l'Attique; deux principautés chrétiennes furent fondées dans l'ancien Péloponèse par deux autres Français, Guillaume de Champlitte et Geoffroy de Villehardouin, neveu du maréchal. Des arrière-fiefs furent donnés aux chevaliers d'un rang inférieur et aux simples sergents d'armes. On inscrivit les noms des nouveaux feudataires dans un livre de partage, analogue au *Domesday book* des Normands, conquérants de l'Angleterre.

Les Vénitiens eurent dans leur lot plusieurs quartiers de Constantinople, et les îles de l'Archipel, qu'ils inféodèrent plus tard à différentes familles. Mais le principal gain de la croisade

[1] Voir entre autres l'histoire du chevalier Dalmacius, dans Hurter.

[2] *Chroniques* de Buchon.

fut pour eux dans l'avantage commercial qu'ils en retirèrent. Ils devinrent entièrement maîtres du grand marché de Constantinople, qui recevait directement les produits de l'Orient, le coton, la soie, les bois précieux, les parfums, les épices, les perles et les pierreries. Jusqu'alors le gouvernement byzantin, jaloux des peuples occidentaux, s'était étudié à élever entre eux et lui une barrière difficile à franchir, uns sorte de muraille de la Chine. Les Amalfitains et les Vénitiens avaient bien pu forcer quelquefois cette barrière et enlever de la Grèce des produits orientaux pour les porter sur les marchés de l'Italie et de l'Occident, mais c'était là un commerce interlope et soumis à beaucoup de hasards. Quelques concessions spéciales, obtenues naguère des Comnènes, avaient très-peu changé cet état de choses. Après 1205 la barrière tomba. Venise put accaparer en toute liberté les produits de l'Orient, pour les transporter dans le reste de l'Europe, où ils ne tardèrent pas à devenir d'un usage commun. A la faveur de ce commerce, qui était un monopole, la république fit des gains énormes, augmenta sa marine et doubla sa puissance. Les Flamands, qui avaient pris part à la quatrième croisade, participèrent aussi aux avantages commerciaux obtenus. La Flandre devint l'entrepôt où les navires italiens portèrent les produits de l'Orient, que les Hanséates se chargèrent de porter à leur tour dans les pays du Nord.

Cependant plusieurs grandes familles grecques, telles que celles des Lascaris, des Sgurre et des Ducas, se créèrent des principautés indépendantes dans les provinces. L'Anatolie continua de leur appartenir; elles conservèrent en Europe l'Épire et une partie de la Morée. L'historien byzantin représente le nouvel empire comme un monstre à plusieurs têtes. Un seul des princes grecs, Alexandre Branas, qui avait épousé une princesse française, sœur de Philippe Auguste, fit hommage à Baudouin. Les autres s'y refusèrent. Refus malheureux pour les conquérants, car ces princes indépendants rallièrent bien vite autour d'eux l'ancienne population, qui gardait sa nationalité et sa fidélité au rite schismatique.

Le gouvernement de l'empire latin fut constitué comme l'avait été celui de la Terre sainte. Baudouin fit même adopter les Assises de Jérusalem. Le souverain, entouré de grands officiers de sa couronne, se vit à la tête d'une hiérarchie féodale administrant par délégation les différents fiefs et formant le cadre d'une armée. Mais malgré la rigueur apparente de cette

9.

hiérarchie, les quelques milliers de barons latins qui s'étaient partagé l'héritage des fils de Constantin ne purent demeurer plus unis entre eux que ceux qui s'étaient partagé les royaumes de Juda et de Samarie.

Dispersés au milieu d'un peuple qui leur était étranger par sa langue, ses usages, ses rites religieux, ils cherchèrent d'abord à s'allier avec les familles du pays par des traités ou des mariages. Ensuite vinrent les rivalités et les guerres. Dès la première année de la conquête, le marquis de Montferrat prit les armes contre Baudouin. Les Grecs, témoins de ces divisions, se groupèrent autour de leurs anciens chefs, et s'appuyèrent sur les petits États voisins avec lesquels ils étaient depuis longtemps en contact journalier; ils trouvèrent un auxiliaire puissant dans le roi des Bulgares.

Ce fut surtout la religion qui divisa les vainqueurs et les vaincus. Un Vénitien, de la famille des Morosini, fut élevé au patriarcat. Il voulut introduire le rite occidental dans les églises byzantines et y établir un clergé latin. L'empereur soutint ces efforts, écrivit à l'Université de Paris de lui envoyer des livres et des clercs, et sollicita le Pape de venir en personne tenir à Constantinople un concile pour la réunion des deux Églises. Ces tentatives exaspérèrent les Grecs, qui résistèrent avec l'obstination d'un peuple humilié dans son orgueil et résolu de garder toutes ses traditions intactes. Les essais de conversions, renouvelés dans chaque seigneurie latine, outre qu'ils n'eurent aucun succès, élevèrent un mur de séparation infranchissable entre les deux Églises et les deux nations.

Innocent III avait commencé par blâmer l'expédition de Constantinople, comme s'il eût compris, mieux que les croisés, combien la pensée de réunir les deux Églises était chimérique. La conquête achevée, il en fit honneur aux voies impénétrables de la Providence, il conseilla aux barons de garder et de défendre leur nouvelle terre, leur envoya des instructions pour la bien gouverner, leur recommanda surtout de réparer les violences inséparables d'une prise de possession et de restituer les biens de l'Église; mais il ne cessa de leur rappeler aussi qu'ils n'avaient pas accompli leur vœu de délivrer Jérusalem. Baudouin se contenta de demander un délai d'un an, dont il avait besoin pour affermir le nouvel empire byzantin. Avant que ce temps fût écoulé, il était tombé aux mains du roi des Bulgares, et mourait dans une obscure captivité. Nicétas a raconté qu'il fut sou-

mis aux traitements les plus ignominieux et les plus barbares; toutefois, c'est là un témoignage suspect, en raison de la haine avouée que l'historien grec portait au chef des Latins et au conquérant de Constantinople.

VII. — La mort de Richard Cœur de lion entraîna le démembrement de la monarchie anglo-normande, et fit rentrer sous la domination directe du roi de France une partie des provinces qui la composaient.

Les règles de succession auxquelles cette monarchie était soumise n'avaient encore rien d'absolu. Le principe de l'hérédité et surtout celui de l'aînesse n'y étaient pas établis au même titre qu'en France. Les rois étaient restés fidèles à l'usage de désigner leur successeur; en même temps les grands et les prélats prétendaient avoir conservé le droit d'élire ou de confirmer leur souverain [1]. La réunion sous un même sceptre de pays jusqu'alors étrangers les uns aux autres, la nouveauté de la dynastie des Plantagenets, les différents partages qui avaient eu lieu entre les fils de Henri II, étaient autant de motifs qui rendaient une guerre de succession à peu près inévitable, tandis que les guerres de ce genre n'étaient plus possibles en France.

L'héritage de Richard fut disputé par deux compétiteurs, son neveu Arthur, fils de Geoffroy de Bretagne, et son frère Jean Sans-terre, comte de Mortain. Arthur était le représentant d'une branche aînée : Jean invoquait en sa faveur le vœu prétendu de Richard. Le baronnage était partagé. Cette rivalité amena l'intervention intéressée, mais inévitable, de Philippe Auguste.

Arthur était très-jeune. Sa mère Constance, duchesse de Bretagne, après l'avoir fait reconnaître dans l'Anjou, le Maine et la Touraine, confia ses droits à la garde du roi de France. Quant à Jean Sans-terre, il était peu redoutable de sa personne. On a dit de lui qu'il avait tous les vices de Richard, sans aucune de ses qualités. Même sa lâcheté, sa fourberie, sa bassesse, son penchant au vin et à la débauche, l'ont fait comparer à un valet de comédie. Mais la vieille reine Aliénor, sa mère, que les méridionaux continuaient de regarder comme leur souveraine, lui assura l'hommage des barons de l'Aquitaine et du Poitou. Les routiers de son frère se déclarèrent pour lui. Ayant

[1] Lingard, t. I, c. XIV, a réuni différentes preuves de ces prétentions.

ainsi réuni uue armée composée des vassaux du Midi et d'aventuriers, il partit de Poitiers pour envahir la Normandie, saccagea sur sa route Angers et le Mans, qui s'étaient prononcés pour son neveu, reçut à Rouen, des mains de l'archevêque, la couronne de l'ancien duché de Guillaume le Conquérant, et alla prendre celle d'Angleterre à Westminster. Il se vit ainsi en peu de temps maître de tous les États de Richard.

Philippe Auguste trouva dans les droits d'Arthur, placés sous sa garde, et dans les retards que mit Jean Sans-terre à lui demander l'investiture de ses nouveaux fiefs, des raisons d'entrer en campagne. Il s'empara du comté d'Évreux. Jean, voulant conjurer le péril, offrit d'abandonner Évreux, de donner la main d'une de ses nièces, Blanche de Castille, au prince Louis, futur héritier de la couronne de France [1], enfin de céder à titre de dot plusieurs châteaux et la partie du Berry qui appartenait aux Plantagenets. Philippe, empêché par ses démêlés avec le Pape au sujet d'Ingelburge, accepta ces offres et reconnut Jean pour héritier de tous les États de Henri II. Arthur fut réduit à se contenter de la Bretagne. On le réconcilia avec son oncle, et il lui fit hommage pour ce dernier pays (janvier 1200).

La paix durait depuis un an environ, lorsque Jean souleva contre lui les barons de l'Aquitaine. Le comte de la Marche, Hugues de Lusignan, un de ses vassaux, célébrait son mariage avec Isabelle d'Angoulême. Le roi, invité aux noces, enleva la fiancée au moment où elle se rendait à l'église. Aussitôt les Lusignan s'armèrent. Ils furent soutenus par les plus puissants seigneurs du pays, entre autres par le vicomte de Limoges, qui avait joué un grand rôle dans les guerres précédentes, et par le vicomte de Thouars, qui venait d'épouser la duchesse douairière de Bretagne, Constance, mère d'Arthur. Comme ils n'étaient pas assez forts pour lutter seuls contre Jean, qui confisquait leurs châteaux, ils s'adressèrent au roi de France, leur seigneur supérieur, et lui demandèrent justice. Jean prétendit que la plainte aurait dû lui être adressée d'abord à lui-même. Philippe, sans tenir compte de ce déclinatoire, le cita devant la cour des pairs, pour y comparaître et s'y défendre.

Jean tergiversa, chercha des délais et ne comparut pas. Philippe prit alors les armes. Il entra en Normandie au printemps de l'an 1202, et enleva quelques-uns des châteaux de la fron-

[1] Elle était fille d'Alphonse, roi de Castille, et d'Éléonore, sœur de Jean.

tière. Le jeune Arthur de Bretagne étant venu le trouver à Gournay, il l'arma chevalier, lui fiança une de ses filles, reçut son hommage pour l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou, et promit de l'aider à se rendre maître de ces provinces. De leur côté, les seigneurs poitevins, dirigés par Hugues de la Marche et Savary de Mauléon, se réunirent à Tours, proclamèrent le jeune prince, qu'ils mirent à leur tête, et marchèrent contre le château de Mirebeau, où résidait Aliénor.

Jean, ayant levé des routiers et rassemblé des forces plus considérables, courut au secours de sa mère; il réussit par une surprise habile à s'emparer du camp de ses ennemis. Les principaux chefs de la coalition, le comte de la Marche, les vicomtes de Mauléon, de Tnouars, de Limoges, Arthur lui-même, tombèrent entre ses mains. Il avait juré aux siens qu'il ferait la paix avec son neveu, mais il exigea de lui une renonciation, et ne pouvant la lui arracher, il résolut de le garder en captivité : il le fit enfermer au château de Falaise, d'où il le transféra ensuite dans celui de Rouen. On dit que, irrité de la pitié et de l'intérêt qui s'attachaient partout au sort du jeune prince, il donna plusieurs fois l'ordre de le mettre à mort, sans que cet ordre trouvât un exécuteur. Enfin, au mois d'avril 1203, Arthur disparut, et sa fin demeura enveloppée d'un mystère que Jean n'entreprit jamais de dissiper. Tout le monde crut à un crime. S'il fallait accepter le récit qui fut accrédité en France, le roi d'Angleterre, ne trouvant pas d'autre bourreau que lui-même, serait allé une nuit tirer son neveu de la prison de Rouen, l'aurait fait descendre dans une barque, poignardé de sa propre main et précipité dans la Seine. La même tradition ajoute que des pêcheurs trouvèrent le corps, et en le tirant de l'eau, le reconnurent pour celui du prince assassiné.

Ce crime, dont les circonstances seules demeuraient un mystère, excita partout la compassion pour la victime et l'horreur pour le meurtrier. Il révolta particulièrement les Bretons : Arthur, en effet, était leur duc; il portait le nom de leur héros national, dont les souvenirs, ranimés par les romans de chevalerie de la Table ronde, flattaient leur vanité et leurs désirs d'indépendance. Arthur avait une sœur à qui la Bretagne devait appartenir : mais, comme Jean l'avait emmenée en Angleterre, où il la faisait garder pour empêcher qu'on ne la mariât contre son gré, les prélats et les seigneurs du pays proclamèrent un enfant au berceau, la jeune Alix, que Constance avait eue de

son dernier mariage avec Guy de Thouars. Guy de Thouars leur apporta l'enfant dans ses bras. Ils la reconnurent, et ils chargèrent l'évêque de Rennes d'aller à la cour de France dénoncer le meurtrier et demander justice.

Philippe Auguste renouvela la citation qu'il avait adressée à Jean l'année précédente; il le somma en outre de se justifier de l'accusation d'assassinat. Jean ne récusa pas la juridiction de la cour des pairs, mais demanda, en sa qualité de roi d'Angleterre, un sauf-conduit. Car, prétendait-il, le duc de Normandie et le duc d'Aquitaine étaient justiciables de cette cour; le roi d'Angleterre ne l'était pas. Philippe répondit que la possession de la couronne d'Angleterre ne devait pas assurer l'impunité à l'un de ses vassaux, et il refusa le sauf-conduit. Jean fit défaut. Alors la cour des pairs le jugea, le déclara coupable, et prononça contre lui un arrêt de mort et de forfaiture.

La justice n'était ici qu'un prétexte pour accomplir un acte politique. Mais Jean Sans-terre ne faisait rien pour se disculper quand l'opinion le condamnait. Il refusait le jugement de la France, dont il était vassal, tandis que Richard, quoique ne tenant aucun fief de l'empire, avait accepté celui d'une diète impériale.

La cour des pairs, dont on ne connaît pas d'arrêt plus ancien, était composée à cette époque de douze membres, en souvenir, dit-on, des douze pairs de Charlemagne. Il y avait six pairs laïques, qui étaient les plus grands vassaux immédiats, savoir : les ducs de Normandie, d'Aquitaine et de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse; plus six pairs ecclésiastiques : les archevêques de Sens et de Reims, les évêques de Beauvais, de Noyon, de Châlons et de Langres. Jamais, d'ailleurs, les douze pairs ne furent effectivement réunis. Il suffisait que deux d'entre eux eussent répondu à la convocation du souverain, pour que l'arrêt de la cour fût valable. On ne sait combien elle comptait d'assistants quand elle jugea Jean Sans-terre.

Jean, protestant contre la validité d'un arrêt rendu en son absence, s'adressa au Pape, dont il sollicita non pas la juridiction, puisqu'il s'agissait d'une matière féodale, mais la médiation et l'arbitrage. Innocent III, toujours préoccupé d'unir les princes pour tourner leurs efforts du côté de l'Orient, s'empressa d'envoyer un légat en France. Il reconnaissait d'ailleurs que la question lui était étrangère et qu'il n'était pas juge du

fief, mais uniquement du péché. Cette réserve ne satisfit ni Philippe ni ses barons; ils se plaignirent de l'immixtion de la puissance spirituelle dans une matière purement féodale, et saisirent cette occasion de repousser avec vivacité les prétentions du Pape. Philippe le fit d'autant mieux qu'il avait dû reconnaître ces prétentions en d'autres circonstances. Le duc Eudes de Bourgogne prit l'engagement public et solennel d'aider et de soutenir le roi son suzerain contre Jean Sans-terre, quelques mesures que crût devoir prendre la cour de Rome.

Philippe n'avait pas attendu l'arrivée du légat pour entrer dans la Normandie à la tête de son baronnage, et y mettre à exécution l'arrêt des pairs. La plupart des vassaux du duché, le comte d'Alençon en tête, vinrent lui faire hommage. Il entreprit le siége des Andelys et du château Gaillard, forteresses redoutables qui étaient les clefs de la Normandie. Les derniers ducs en avaient multiplié à grands frais les enceintes et les moyens de défense. Le siége du château Gaillard dura cinq mois; il forme le principal épisode du poëme historique contemporain, la Philippide, composé par Guillaume le Breton. Le roi ne se rebuta pas; il garda pendant l'hiver une partie de ses chevaliers et de ses routiers, et triompha de la résistance opiniâtre du défenseur de la place, Roger de Lacy, qui ne capitula qu'à la dernière extrémité. Après ce succès des Français, tout céda devant eux. Le château de Falaise se rendit sans coup férir. Les Bretons, entrant de leur côté en Normandie, sous les ordres de Guy de Thouars, brûlèrent la forteresse et le couvent du mont Saint-Michel, et s'emparèrent sans peine d'Avranches, Coutances, Bayeux, Caen et Lisieux.

La conquête de la province fut achevée par la prise de Rouen, dont la garnison anglaise sortit à l'approche des troupes royales. Les bourgeois demandèrent un délai de quatre semaines et promirent de se rendre s'ils n'étaient secourus avant son expiration. Le délai expiré, comme Jean Sans-terre ne paraissait pas, ils ouvrirent leurs portes, à la seule condition que leurs lois et leurs coutumes seraient confirmées. Philippe en fit le serment. Cependant il renversa leurs murailles, pour être plus sûr de leur soumission; car les Rouennais avaient de grands intérêts avec l'Angleterre et l'Irlande, dont ils échangeaient les produits, les cuirs bruts, le plomb, l'étain et le sel, contre les vins et les blés tirés de la France anglaise, c'est-à-dire de la

Gascogne et du Poitou [1]. Philippe tenait à changer la direction de leur commerce, et en même temps à utiliser la navigation de la basse Seine au profit de ses propres États. Un édit, rendu bientôt après, en 1207, défendit de transporter par eau à Rouen les vins du Poitou, de la Gascogne et de l'Anjou (France anglaise), et permit d'y porter, au contraire, ceux de l'île de France, du Berry et de la Bourgogne [2].

On a lieu de s'étonner que Jean n'ait fait à peu près aucun effort pour sauver une province aussi riche et qui était de toute manière le cœur de ses États. Mais, soit incapacité, soit défiance de l'esprit des habitants, soit plutôt qu'il n'eût pu réunir à temps les barons d'Angleterre, il quitta la Normandie comme un fugitif aussitôt après la perte du château Gaillard, et courut à Londres se plonger dans les plaisirs et les excès. Suivant l'historien anglais Matthieu Paris, il ne voulut pas interrompre une partie d'échecs pour recevoir les envoyés des gens de Rouen, et leur refusa net toute espèce de secours.

La conquête de la Normandie par Philippe Auguste fut suivie immédiatement de celle du Poitou, de la Touraine et de l'Anjou. Les deux dernières de ces provinces, où Jean avait de nombreux ennemis, furent occupées sans peine par les lieutenants du roi. Philippe entra en personne dans le Poitou, et s'empara de Poitiers à la fin de l'année 1204. En 1205 il enleva les châteaux de Loches et de Chinon, où s'étaient enfermées les bandes restées fidèles au roi d'Angleterre. La mort d'Aliénor, âgée de quatre-vingt-deux ans, et à qui les Aquitains obéissaient toujours comme à leur souveraine légitime, acheva de déconcerter les partisans de Jean. Philippe eut d'ailleurs soin de confirmer partout les chartes et les priviléges des villes ou des églises. Il ne négligeait rien non plus pour récompenser magnifiquement ceux qui l'avaient servi, et il punissait par des confiscations et d'autres mesures également rigoureuses ceux qui avaient porté les armes contre lui [3].

Jean ne conservait plus sur le continent que la Rochelle et deux autres places. Il s'occupait cependant de s'assurer le

[1] Fréville, c. VII. Il cite le fait d'une flotte de trente navires portant en Normandie les blés du Poitou, et détruite par une tempête en 1177, d'après la Chronique de Sigebert. Dom Bouquet, t. XIII, p. 321. Il croit que la marine normande voyageait dès lors dans la Méditerranée; il prouve que dans tous les cas elle visitait les côtes du Portugal.

[2] Fréville, c. X.

Léop. Delisle, *Recueil des actes de Philippe Auguste*. Introduction.

concours des barons anglais, de lever une armée et d'obtenir les subsides nécessaires pour l'entretenir. Il débarqua en 1206 à la Rochelle, décidé à entreprendre pour l'Aquitaine, où il comptait d'ailleurs sur les souvenirs de sa mère, ce qu'il n'avait pu faire pour la Normandie. Ayant rallié quelques seigneurs poitevins et réveillé, chose toujours facile, l'ancienne jalousie du pays contre la France, il se fit reconnaître à Poitiers. Il marcha ensuite sur l'Anjou, entra dans la Bretagne, où les barons commençaient de leur côté à se plaindre de l'ingérence trop active du gouvernement français dans leurs propres affaires. Profitant de la mobilité avec laquelle les seigneurs passaient alors d'un parti à l'autre, il s'assura du concours d'un certain nombre d'entre eux, particulièrement de Guy de Thouars, mari de Constance et tuteur de sa fille Alix ; enfin il emporta le château de Montauban, qui passait pour imprenable.

L'arrivée d'une armée royale arrêta ses succès ; il fut obligé de se replier sur la Loire. Mais en abandonnant les provinces au nord du fleuve, il restait maître de presque toutes celles qui se trouvaient au midi. Comme les forces paraissaient à peu près égales de part et d'autre, les envoyés du Pape, qui se portait comme médiateur, parvinrent à faire conclure une trêve de deux ans.

Philippe garda la Normandie, le Maine, la Touraine et l'Anjou, plus Poitiers et quelques places sur l'autre rive de la Loire. Il consentit à laisser à Jean, ces places exceptées, la possession provisoire de l'héritage d'Aliénor d'Aquitaine. La trêve ayant été renouvelée à plusieurs reprises, ces arrangements équivalurent à un véritable traité.

On peut donc envisager ce partage comme le résultat d'une lutte de cinquante ans, soutenue par les rois de France contre les Plantagenets. Les rois de France avaient eu l'avantage final. Grâce aux nouvelles acquisitions qui agrandissaient leurs domaines, ils étaient maintenant hors de pair [1]. Les Plantagenets, chassés de la Normandie et de l'Anjou, c'est-à-dire des provinces les plus riches et les plus centrales de leurs vastes États, et n'ayant plus sur le continent d'autre possession que le duché d'Aquitaine, furent réduits à se faire Anglais, et s'enfermèrent peu à peu dans leur île, où ils jouissaient de l'avantage de ne dépendre de personne. Leurs ressources diminuèrent

[1] Macaulay, *Histoire d'Angleterre*.

tellement, qu'ils cessèrent de pouvoir lutter seuls contre Philippe Auguste et ses successeurs. Celles de la France augmentèrent au contraire dans une proportion inverse, à tel point qu'elle put combattre et vaincre, peu d'années après, avec ses seules forces, une coalition composée des plus puissants États qui l'entouraient.

Le domaine royal ou la terre directement gouvernée par le roi, sans l'intermédiaire des grands vassaux, ne contenait à l'avénement de Philippe, en 1180, que trente-cinq prévôtés où districts administratifs. Ce nombre s'accrut après la conquête de la Normandie, du Maine, de la Touraine et de l'Anjou, et un peu plus tard, en 1217, il avait, suivant Brussel, atteint le chiffre de soixante-sept. Il s'était presque élevé au double.

VIII. — Deux puissantes maisons souveraines se partageaient la France méridionale, la maison de Barcelone et la maison de Toulouse, outre celle d'Aquitaine qui s'étendait jusqu'aux Pyrénées.

La maison de Barcelone, possédant le comté de Provence depuis 1112 et le trône d'Aragon depuis 1137 [1], recevait l'hommage de plusieurs seigneuries voisines des Pyrénées et de toutes celles qui s'échelonnaient sur le rivage de la Méditerranée. Les vicomtes de Narbonne et de Béziers, les seigneurs de Montpellier, étaient au nombre de ses vassaux. Maîtresse de Barcelone et de Marseille, c'est-à-dire de la Catalogne et de la Provence, suzeraine de Narbonne qui assurait les communications de ces deux pays, elle possédait une puissance maritime dont les croisades aidèrent le développement. Elle fut un instant menacée de se diviser, mais le roi Alphonse II d'Aragon en réunit de nouveau en 1169 les vastes domaines, et en reconstitua l'unité. Alphonse II était à la fois roi indépendant de l'Aragon, vassal de l'Empire pour le comté de Provence, et vassal de la France pour les fiefs nombreux qu'il possédait au nord des Pyrénées. Il devait également à la France l'hommage du comté de Barcelone, mais il le refusa, alléguant la désuétude et l'indépendance réelle dont ce comté jouissait depuis au moins un siècle et demi.

La maison de Saint-Gilles possédait le comté de Toulouse, la suzeraineté d'un grand nombre de fiefs dans les vallées latérales de la Garonne et des Cévennes, et le marquisat de Provence,

[1] Voir le livre précédent, p. 60.

qui relevait de l'Empire [1]. Plus voisin de la France royale, le comté de Toulouse n'y touchait cependant que par l'Auvergne [2]; il en était séparé vers l'ouest par l'Aquitaine, qui appartenait au roi d'Angleterre, et vers l'est par le Dauphiné, Lyon et le reste de l'ancien royaume d'Arles ou de la France impériale. Les deux routes principales qui menaient du midi au nord étaient donc interceptées, celle des Pyrénées par Bordeaux, et celle de la Méditerranée et des Alpes par Lyon.

Par une conséquence naturelle de cette espèce d'isolement, la France méridionale avait une existence, un caractère et des intérêts à part, qui la distinguaient de la France du nord. Sa langue, la langue limousine ou provençale, plus voisine de la langue aragonaise que du français de Paris, était devenue, grâce aux troubadours, une langue littéraire. Ses villes renfermaient une bourgeoisie nombreuse que le commerce avait enrichie. Toulouse comptait parmi ses habitants beaucoup de seigneurs, propriétaires ruraux. On y trouvait un luxe, une richesse, une prétention de civilisation qui appartenaient à toutes les classes de la société indifféremment, et qui des châteaux et des cours de la noblesse étaient descendus jusque dans les demeures bourgeoises. Non-seulement les bourgeois du Midi possédaient des chartes et des constitutions municipales indépendantes dont ils faisaient remonter l'origine au temps des Romains; mais une partie de la petite noblesse s'était confondue avec eux; ils portaient souvent les mêmes titres et les mêmes armes que les chevaliers.

Ce fut au sein de ces populations vives, ardentes, isolées de la plupart de leurs voisins par des barrières politiques autant que par des barrières naturelles, qu'éclata vers la fin du douzième siècle l'hérésie des Albigeois. Hérésie puissante, qui, après avoir longtemps miné le terrain sous ses pas, finit par menacer les croyances catholiques, l'Église et la société elle-même.

Quelques hérésies, qui dataient des premiers temps du chris-

[1] Frédéric Barberousse s'était fait couronner en 1178 roi de Bourgogne à Vienne, et roi de Provence à Arles. Il reçut à cette occasion l'hommage du roi d'Aragon pour le comté de Provence, et du comte de Toulouse pour le marquisat. Une partie du marquisat de Provence passa en 1202, par un mariage, à la maison des dauphins de Vienne; c'étaient les terres comprises dans les diocèses de Sisteron, Gap et Embrun (Hautes-Alpes actuelles.)

[2] Philippe Auguste acquit en 1198 l'hommage direct des comtes d'Auvergne, qui avaient été jusque-là vassaux des ducs d'Aquitaine.

tianisme, n'avaient pas cessé d'avoir en France des adeptes obscurs. Telle était celle des manichéens ou pauliciens, qui croyaient à la coexistence d'un principe du bien et d'un principe du mal; c'étaient des pauliciens que le roi Robert avait fait brûler à Orléans. A l'époque des croisades, la secte, renouvelée par des rapports plus fréquents avec l'Orient dont elle était originaire, se propagea dans tout le midi de la France. On croit que cette propagation fut l'œuvre d'émigrants arrivés de la Bulgarie; du moins les hérétiques reçurent le nom de Bulgares ou Boulgres, et le bruit courut qu'ils avaient un chef mystérieux, ou, comme on disait, un pape résidant dans ce pays. On les appela encore Albigeois, parce qu'ils se multiplièrent surtout dans les environs d'Albi, et c'est ce dernier nom que l'histoire leur a conservé.

On connaît quelques-unes de leurs doctrines; on sait qu'ils admettaient deux principes et qu'ils attribuaient à Dieu la création des âmes, au diable celle de la matière; qu'ils rejetaient les sacrements; qu'ils interprétaient l'Écriture autrement que la tradition catholique. Il n'en est pas moins très-difficile de se faire une idée de l'ensemble de leurs dogmes [1], car ils n'avaient aucun théologien, aucun docteur, et ils n'ont laissé aucun écrit. On ne peut juger le fond de l'hérésie albigeoise et des sectes qui s'y rattachent qu'indirectement, par les écrits des auteurs et des prédicateurs qui les ont combattus. Or, ces auteurs ont attaqué surtout la bizarrerie de leurs pratiques et la grossièreté de leurs superstitions.

Mais le caractère dominant chez tous ces sectaires était la haine de l'Église, et la prétention de rétablir la simplicité primitive de la religion, que l'Église avait corrompue. Les Albigeois s'appelaient entre eux Cathares ou purs (Καθαροί). Ils avaient une sorte de pasteurs, appelés les *Parfaits*, et une sorte de sacrement, appelé la *consolation*. Les Vaudois devaient leur origine à une association fondée par Pierre de Valdo, marchand lyonnais; association dont les membres devaient imiter les anciens apôtres, prêcher, se vouer aux œuvres pies, interpréter

[1] Hurter (*Histoire d'Innocent III et de son siècle*) s'avance beaucoup en niant que les Albigeois eussent un corps de doctrines. Schmidt (*Histoire des Cathares ou Albigeois*) paraît, en l'affirmant, être plus près de la vérité. Il n'en faut pas moins reconnaître que la restitution de leurs dogmes prétendus offre des difficultés inextricables, et que la partie essentielle de toutes ces hérésies était leur négation de l'Église.

librement l'Écriture, enfin usurper toutes les attributions des clercs. Ainsi les hérétiques faisaient la guerre à l'Église en prétendant la régénérer, genre de guerre où ils obtinrent d'autant plus de succès qu'ils y montrèrent d'abord le zèle, la rigueur et l'esprit de prosélytisme ordinaires aux sectes nouvelles.

Ils ne se bornèrent pas à professer des opinions que l'Église réprouvait ou à vouloir ramener la première antiquité chrétienne. Il soulevèrent encore contre le clergé toutes les passions populaires, l'envie, l'intérêt, la haine. Ils accusèrent son avidité et son faste, ils attaquèrent sa richesse; ils lui contestèrent le droit de posséder; ils prêchèrent contre les dîmes et redevances que payaient les paysans. Ils s'élevèrent contre les décisions de l'Église et les seigneurs qui les faisaient exécuter, contre l'administration, parce que le clergé y prenait part, contre les lois, parce qu'elles étaient l'œuvre des conciles.

Ils arrivèrent ainsi, par une guerre incessante, à saper dans leur base tous les pouvoirs établis. La société du moyen âge n'était pas plus que celle d'aujourd'hui à l'abri d'attaques couvertes et de mines souterraines. Elle était menacée autrement; elle n'en était pas moins réduite à la défensive. L'histoire des Albigeois est à ce point de vue un des épisodes les plus intéressants du moyen âge, et la guerre qui leur fut déclarée eut les conséquences les plus importantes pour la société qu'elle maintint, pour l'autorité de l'Église qu'elle rétablit, enfin pour la royauté, dont elle étendit le pouvoir sur la France méridionale.

Les sectaires, protégés par une longue tolérance en dépit des lois de persécution qui étaient rigoureuses mais qu'on appliquait rarement, organisés d'ailleurs en sociétés secrètes qui avaient des signes de ralliement, se multiplièrent avec une grande rapidité dans le Languedoc et les Cévennes. L'insouciance, quelquefois la connivence des seigneurs, favorisèrent leurs progrès. Plusieurs de ces derniers se laissèrent séduire par la nouveauté des doctrines; d'autres craignirent d'engager des luttes avec leurs sujets; quelques-uns, jaloux de l'autorité et de la richesse du clergé, saisirent l'occasion de le dépouiller et de l'affaiblir. On arriva peu à peu aux violences et aux excès. Des évêques furent chassés de leurs siéges et des abbés de leurs couvents; des prêtres qui avaient excommunié les Albigeois furent égorgés.

Tous les papes du douzième siècle essayèrent de combattre ou tout au moins d'arrêter le développement de ces hérésies. Rien n'y fit, ni les prédications des missionnaires, ni les mesures prises par les légats, ni les décrets des conciles. Saint Bernard lui-même, loin d'obtenir dans le Midi le triomphe attaché partout à sa parole, se vit en butte à l'hostilité des sujets du comte de Toulouse. Le mal empira jusqu'au pontificat d'Innocent III, qui résolut de diriger enfin de ce côté l'action principale de la cour de Rome. Dès son avénement, il déclara qu'il se croyait obligé de rétablir l'ordre dans la société et dans l'Église.

Il entreprit d'abord de réformer le clergé de la France méridionale ; il voulut en bannir des scandales qui y étaient malheureusement communs, et ôter aux hérétiques les prétextes qu'ils exploitaient. Il exigea des clercs la pureté, le désintéressement, le savoir, la vigilance. Il ordonna de prêcher partout les doctrines du christianisme, et de réfuter celles des Albigeois. « Que les prêtres, disait-il, embouchent les trompettes d'argent, et qu'ils se fassent précéder de l'arche d'alliance, afin que par les cris du peuple, les murs de Jéricho, maudits de Dieu, s'écroulent devant eux. » Il chargea de cette prédication les moines de Cîteaux, devenue la mère abbaye d'un grand nombre de maisons religieuses répandues dans les différents pays de la chrétienté. Il écrivit de sa propre main des lettres pour attaquer les croyances ou les usages des hérétiques et pour réfuter leurs accusations. Enfin il traça aux évêques et aux légats la voie qu'ils avaient à suivre pour procéder contre eux. Ils devaient commencer par des tentatives de conversion, en cas d'insuccès employer les menaces, et après certains délais arriver à l'exécution de ces menaces, c'est-à-dire, en premier lieu, suspendre les coupables de l'exercice de tous leurs droits et de celui des fonctions qu'ils pouvaient remplir ; en dernier lieu, si cette rigueur ne suffisait pas, les priver de leurs biens et les bannir du territoire où ils résidaient. Il confiait aux seigneurs, c'est-à-dire à la force armée, le soin de veiller à l'exécution des arrêts rendus par les tribunaux ecclésiastiques. Les hérétiques étant considérés comme des criminels de lèse-majesté, on leur appliquait les châtiments établis pour ce crime par les anciennes lois romaines et renouvelés par celles de l'Église. Tel était le droit public européen qui remontait jusqu'à Constantin, et qui ne fut modifié que beaucoup plus tard par une appréciation plus juste des droits véritables

de l'Église et de l'État, et surtout par un partage plus rationnel de leurs pouvoirs.

Cependant l'hérésie trouvait des protecteurs. Le plus puissant de ces protecteurs était le comte de Toulouse, Raymond VI de Saint-Gilles, arrière-petit-fils de celui qui avait pris part à la première croisade. Dès son avénement en 1194, il avait laissé les Albigeois enseigner librement dans ses domaines et jusque dans son palais. Un acte d'accusation, rédigé contre lui par des légats, le représente comme un disciple de leur secte. Il persécutait les couvents et pillait les abbayes. Excommunié à raison de ces faits par Célestin III, il fit amende honorable et fut réconcilié par Innocent. Mais, soit duplicité, soit faiblesse, il se contenta de retirer aux hérétiques la protection avouée qu'il leur avait d'abord accordée. Le clergé de ses États continua de perdre le peu d'autorité qu'il avait encore. La dîme cessa d'être payée. L'évêché de Toulouse fut privé de ses revenus.

Dans les pays voisins du comté de Toulouse, la situation était la même ou pire encore. En Catalogne, l'évêque de Tarragone fut tué; dans les Pyrénées, celui de Conserans (Saint-Bertrand de Comminges) chassé de son siége; les églises d'Auch furent pillées par le comte d'Armagnac. A côté des prélats zélés qui devenaient victimes de la persécution, d'autres faisaient cause commune avec les persécuteurs, ou ce qui était pis encore, leur fournissaient des armes par leur conduite intéressée et déréglée. Les légats réprimandèrent l'archevêque de Narbonne, bâtard de la maison de Barcelone-Aragon, pour son inertie et pour l'avidité avec laquelle il accaparait à son profit le revenu de plusieurs prélatures. Ils dénoncèrent deux évêques, ceux de Carcassonne et de Viviers, à la cour de Rome, qui les suspendit. Ils représentèrent sous des couleurs plus fâcheuses encore le clergé inférieur, recruté avec peine parmi des hommes ignorants et grossiers, exposé d'ailleurs à la malveillance ou même à la haine des populations, et chez lequel on ne trouvait plus ni règles, ni mœurs, ni discipline.

Aux deux légats Regnier et Guy, Innocent joignit bientôt Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelone; un cardinal, Raoul, moine de Cîteaux, et l'abbé de ce monastère, Arnaud Amaury, qui passait pour un des hommes les plus éloquents de son temps. Il forma ainsi une commission d'inquisiteurs investie de pleins pouvoirs pour juger et déposer, s'il le fallait, les prélats insuffisants ou coupables. L'évêque de Toulouse, convaincu de

simonie, fut frappé l'un des premiers. Les commissaires pontificaux lui donnèrent pour successeur Folquet de Marseille, ancien troubadour converti, qu'ils tirèrent du fond d'un couvent et qui prêta le concours le plus énergique aux entreprises de répression.

Ces mesures ayant peu d'effet, les légats rencontrèrent un jour Diégo, évêque espagnol d'Osma, qui revenait de Rome, et lui demandèrent des avis. Celui-ci leur conseilla de quitter leurs habits magnifiques et leurs riches montures, de prendre le costume le plus simple, et d'aller pieds nus, les reins ceints d'une corde, dans les châteaux et dans les villages, soutenir des discussions, des controverses, et prêcher d'exemple ainsi que de paroles. Il s'offrit à les accompagner avec son acolyte saint Dominique, qui devint bientôt célèbre par son succès dans ce genre de prédication. Un hérétique converti, Durand d'Huesca, eut de son côté l'idée de former une confrérie qu'on appela *confrérie des pauvres catholiques*. C'était une association composée de laïques, mais dont les membres faisaient vœu de pauvreté, observaient une règle comme les moines, et se vouaient à la prédication et aux bonnes œuvres; le Pape en approuva les statuts. On combattit alors les Albigeois et les Vaudois avec quelques-unes de leurs propres armes. La confrérie de Durand d'Huesca eut une grande popularité. Elle fut le germe d'où sortit, quelques années après, l'ordre des Dominicains.

IX. — Cependant Innocent III était loin de croire ces moyens suffisants pour détruire l'hérésie et surtout pour vaincre le mauvais vouloir des princes. Il avait annoncé le projet arrêté de recourir à la coercition et de s'adresser à la force temporelle, quand une circonstance particulière l'y décida.

Le légat Pierre de Castelnau voulut obliger Raymond VI à restituer ce qu'il avait pris aux églises, et à faire la paix avec les seigneurs de la maison des Baux, en Provence. Le comte refusa et fut excommunié. Il témoigna de ce traitement la plus vive irritation, et recevant de Rome une lettre pleine de menaces, il exprima, comme autrefois Henri II à l'égard de Thomas Becket, le désir d'être vengé. Un de ses chevaliers courut aussitôt après le légat, l'atteignit dans la petite ville de Saint-Gilles, près du Rhône, et le frappa d'un coup de poignard (janvier 1208).

La tradition rapporte que Pierre de Castelnau expira en disant à son meurtrier : « Que Dieu te pardonne comme je te pardonne. »

Dès qu'Innocent apprit cet assassinat, il mit les terres du comte de Toulouse en interdit, l'excommunia personnellement, déclara qu'il avait forfait, et délia ses sujets du serment de fidélité. En même temps il abandonna ses domaines au roi de France et aux seigneurs qui prendraient les armes avec Philippe pour venger l'Église : « Levez-vous, s'écriait-il, soldats du Christ ; levez-vous, prince très-chrétien... marchez contre les ennemis de l'Église en portant le bouclier de la foi... Levez-vous et jugez ma cause. Ceignez l'épée et rappelez-vous l'union qui doit exister entre le sacerdoce et la royauté, union indiquée par Moïse et par Pierre, les pères des deux Testaments. Ne souffrez pas que l'Église périsse dans ces contrées. Volez à son secours et combattez d'une main puissante contre les hérétiques, qui sont pires que les Sarrasins. »

Ce n'était rien moins que la prédication d'unc croisade contre les Albigeois et leur protecteur. L'appel de la cour de Rome trouva de l'écho dans le nord de la France ; les chevaliers, les clercs, les gens de tout état s'empressèrent d'y répondre. Eudes, duc de Bourgogne, Simon, comte de Montfort, les comtes de Nevers, de Saint-Pol, d'Auxerre, de Genève et de Forez prirent les armes ; plusieurs évêques et l'abbé de Cîteaux voulurent accompagner les nouveaux croisés. Comme le Pape attachait à cette guerre les mêmes avantages qu'aux guerres de la Terre sainte et qu'elle offrait moins de difficultés et de périls, les soldats d'aventure accoururent en foule de tous les points de la France. Une armée fut bientôt prête, composée des éléments les plus divers, et mue par des passions qui ne l'étaient pas moins. Philippe Auguste laissa prêcher cette croisade en toute liberté. Il refusa pourtant d'y prendre part en personne, et s'excusa auprès du Pape sur la nécessité de réserver ses forces contre les Anglais.

Raymond de Saint-Gilles niait toute complicité dans le meurtre de Pierre de Castelnau. Il se présenta devant l'abbé de Cîteaux, légat d'Innocent à Aubenas, et demanda à être réconcilié. L'abbé exigea qu'il remît au Pape ses châteaux les plus forts, et qu'il s'engageât à faire exécuter toutes les mesures que Rome prendrait à l'égard des Albigeois. Avant d'accepter des conditions aussi dures, le comte envoya des ambassadeurs à Philippe

Auguste, qui était son cousin germain[1], et à l'Empereur, dont il tenait en fief plusieurs seigneuries au delà du Rhône; il les sollicita d'intervenir en sa faveur auprès du saint-siége.

Ce fut après s'être convaincu qu'il ne pouvait rien obtenir d'eux qu'il s'adressa au Pape directement. Innocent agréa ses offres de justification personnelle, mais voulut qu'il commençât par se soumettre à la sentence des légats. Raymond se rendit alors à Valence auprès du légat Milon, qui avait été placé sous les ordres de l'abbé de Cîteaux. Il remit les clefs de ses châteaux, prit tous les engagements qu'on lui imposa, entre autres ceux de réparer les torts qu'il avait faits ou laissé faire au clergé, de punir les hérétiques et d'exécuter toutes les sentences des évêques ou des envoyés romains. Il fit le serment de ne jamais confier d'emplois aux juifs, de ne plus se servir de mercenaires, de renoncer à tous les droits de péage et d'escorte qui n'étaient pas fondés sur un titre ancien, de fermer des magasins de sel qu'il avait récemment établis, et de veiller à la sûreté des routes. On voit par ce traité que la surveillance et le droit supérieur de l'Église sur les gouvernements s'étendait à presque toutes les matières administratives. Douze barons du comté de Toulouse et les officiers municipaux de la ville de Saint-Gilles se portèrent garants de l'accomplissement des conditions stipulées. Les conseillers de Nîmes et d'Avignon jurèrent, comme ceux de Saint-Gilles, de n'obéir à leur prince qu'autant qu'il serait fidèle à son serment. Le comte fut alors admis à la pénitence publique et absous par le légat Milon, après quoi il prit la croix pour combattre dans l'armée du saint-siége[2].

Mais Raymond Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, son neveu et son vassal pour la seconde de ces seigneuries, ne montra pas la même docilité. Accusé comme lui de protéger les hérétiques, il refusa de prendre parti contre ses propres sujets. Il répondit aux menaces des légats par d'autres menaces, et arma ses chevaliers et les bourgeois de ses villes pour repousser la force par la force.

Les croisés descendaient la vallée du Rhône, sous les ordres de Simon de Montfort. Ils portaient le bourdon avec une croix rouge sur la poitrine, à la différence des croisés de Terre sainte, qui portaient une croix blanche sur l'épaule. Les auteurs du

[1] Raymond était petit-fils de Louis le Gros par sa mère Constance.
[2] 18 juin 1209.

temps varient beaucoup sur leur nombre, mais ce nombre était considérable; une foule d'aventuriers et de truands marchaient derrière les chevaliers. Outre le corps d'armée que commandait Simon de Montfort, l'évêque du Puy en conduisait un second composé des bannières de l'Auvergne et de la France centrale, et l'archevêque de Bordeaux un troisième, composé des Aquitains et des vassaux du roi d'Angleterre. Ce dernier corps s'avançait par la vallée de la Garonne.

Les croisés, après avoir enlevé plusieurs châteaux, entreprirent le siége de Béziers. Les gens de la ville refusèrent de se rendre, malgré les exhortations de leur évêque; ils jurèrent de rester fidèles au vicomte et de faire cause commune avec lui contre les envahisseurs du pays. Ils se fiaient à leur nombre, à l'appui que la noblesse des environs leur prêtait et à la force de leurs murailles. Malgré tous ces moyens de résistance, la ville ne put soutenir une lutte inégale; elle fut enlevée au premier assaut. Les vainqueurs n'y firent point de quartier et la traitèrent avec une affreuse barbarie. L'église de Sainte-Madeleine, où s'étaient entassés les vieillards, les enfants et les femmes, fut le théâtre d'un massacre général. Les aventuriers, appelés *ribauds* ou *truands*, y égorgèrent plus de quinze mille personnes, pour prendre l'évaluation la plus faible des victimes de cette boucherie[1]. Le chroniqueur César de Heisterbach attribue à l'abbé de Cîteaux ce mot terrible : « Tuez-les tous, Dieu saura reconnaître les siens. » L'authenticité du mot est douteuse[2]. Ce qui est malheureusement hors de doute, c'est qu'il coula des flots de sang, et ce qui n'est pas moins odieux, c'est le fanatisme de quelques-uns des historiens de cette croisade, c'est la froide cruauté de Pierre de Vaux-Cernay, qui en fut un des témoins oculaires en qualité de secrétaire de son oncle l'abbé Guy de Vaux-Cernay, plus tard évêque de Carcassonne.

Les croisés, maîtres de Béziers, s'emparèrent de plusieurs châteaux voisins, abandonnés de leurs possesseurs, car tout fuyait à leur approche. Ils allèrent ensuite assiéger Carcassonne, où le vicomte s'était enfermé. La citadelle était une des meilleures forteresses du Midi; le vicomte brûla les deux fau-

[1] Le légat, dans sa lettre au pape, portait ce chiffre à vingt mille.

[2] Les autres historiens ne le rapportent pas, et César de Heisterbach n'était pas un des témoins oculaires de la croisade.

bourgs et arréta l'ennemi quelque temps. Mais on était dans les plus grandes chaleurs de l'été, la place manquait d'eau; les assiégés furent bientôt réduits à capituler. On stipula que les habitants et la garnison auraient la vie sauve et pourraient sortir en liberté. Malgré cette stipulation, les gens de la ville étaient très-effrayés, car ils craignaient le sort de ceux de Béziers. Au rapport d'une chronique, une partie essayèrent de fuir par un souterrain long de trois lieues, n'*emportant avec eux que leurs péchés;* ils n'en tombèrent pas moins presque tous entre les mains des croisés.

Ainsi fut consommée la ruine de Raymond Roger, malgré l'intercession du roi d'Aragon, son suzerain. L'épouvante régna dans le Midi. Le comte de Toulouse, le vicomte de Narbonne s'empressèrent de prendre toutes les mesures qui pouvaient garantir leurs territoires contre une invasion. Quelques petits seigneurs des Pyrénées, se croyant plus facilement à l'abri dans le fond de leurs montagnes, continuèrent seuls à braver l'orage.

Le légat offrit la dépouille sanglante de Raymond Roger aux princes français. Elle fut refusée par le duc de Bourgogne et par le comte de Nevers; mais Simon de Montfort n'éprouva pas les mêmes scrupules et l'accepta. Déjà comte de Leicester par sa mère, et beau-frère des Montmorency, il reçut l'hommage des vassaux des deux comtes de Béziers et de Carcassonne, obligea ses nouveaux sujets de payer un cens annuel à la cour de Rome, et leur enjoignit de se faire relever de l'excommunication prononcée contre eux. On assembla ensuite à Avignon un concile qui étendit à plusieurs seigneurs ou villes du Midi les engagements pris par le comte de Toulouse à Saint-Gilles, quand il avait traité avec les légats.

X. — Simon de Montfort ne se borna pas aux deux comtés dont il venait de recevoir l'investiture. Il fit d'autres conquêtes dans les Pyrénées, où les ordres de la cour de Rome continuaient à rencontrer de la résistance. Il enleva au comte de Foix, Pamiers, Albi, et le château de Mirepoix. Mais les croisés qui avaient eu part aux siéges de Béziers et de Carcassonne ne le suivirent pas tous dans cette nouvelle entreprise. Les uns cherchaient à s'établir au milieu des ruines du Midi; d'autres retournèrent dans le Nord, aussitôt leur temps de service expiré. Simon dut promettre une somme double à ceux qui restèrent, et engager partout des routiers. Le Pape stimula les engage-

ments de milices par de nouvelles bulles, et demanda aux gens d'église les subsides nécessaires.

Simon ne put faire agréer son hommage au roi d'Aragon, qui refusa de reconnaître la déchéance de Raymond Roger, et persista dans ce refus, même après la mort du malheureux comte. Déjà les châtelains des montagnes lui étaient hostiles; l'hiver venu, ceux du plat pays s'insurgèrent aussi; les paysans formèrent des bandes qui attaquèrent les Français de côté et d'autre. Enfin la défection devint si générale, qu'au printemps de 1210, le chef de la croisade, maître naguère de deux cents villes ou châteaux, n'en gardait plus que huit pour le tout. La conquête de sa principauté était à refaire.

Sa femme, Alix de Montmorency, lui amena un corps de chevaliers. Malgré ce renfort il aurait couru de grands dangers, si les légats n'avaient dans le même temps fulminé l'excommunication contre Raymond VI, et frappé d'interdit le comté de Toulouse. Suivant eux, Raymond n'avait pas tenu ses serments; il n'avait voulu ni livrer les hérétiques ni confisquer leurs biens. Le comte excommunié implora, comme il avait déjà fait sous le coup des premières censures, le roi et le Pape. Il courut à Paris pour y justifier sa conduite. Philippe Auguste refusa d'intervenir dans un débat qui était du ressort exclusif des tribunaux pontificaux[1]. Raymond ne fut pas beaucoup plus heureux à Rome, où il demandait à être absous d'une condamnation imméritée. Innocent renvoya sa demande à l'examen d'un concile, qui fut convoqué à Saint-Gilles. Non-seulement ce concile n'admit pas sa justification, mais de nouvelles accusations furent portées contre lui par l'abbé de Cîteaux, par maître Théodise de Gênes, un des légats, et par Simon de Montfort en personne.

Raymond ne se rebuta pas. Ayant obtenu des délais, il se représenta l'année suivante, 1211, devant un autre concile tenu à Arles; il était cette fois assisté du roi d'Aragon. Il négocia les conditions auxquelles il pourrait être réconcilié avec l'Église. Or celles qu'on lui imposa furent d'une dureté extrême. On voulait non-seulement qu'il livrât tous les hérétiques de ses domaines, qu'il payât un tribut aux légats et défrayât les troupes du comte de Montfort, mais encore qu'il

[1] Voir les lettres de Philippe Auguste à Innocent III dans le *Recueil des actes de Philippe Auguste*, par Delisle.

licenciât tous ses soldats, qu'il rasât ses places fortes, qu'il prît enfin la croix et qu'il allât servir en Orient parmi les chevaliers de l'Hôpital, jusqu'à ce que Rome jugeât à propos de le rappeler et de lui rendre ses États placés sous le séquestre.

Il y avait loin de ces conditions rigoureuses approuvées par le Pape aux espérances que Raymond avait conçues pendant son séjour à Rome. Mais Innocent III, ayant donné aux légats de pleins pouvoirs, devait naturellement leur laisser une entière liberté d'action. Ces légats, entraînés par le zèle et par les passions guerrières de la croisade, pouvaient craindre que la moindre faiblesse, la moindre apparence de concession ne compromissent leur succès. Les hésitations du comte de Toulouse leur fournissaient des armes. Au point où l'on en était arrivé, il n'y avait plus de place dans le Midi pour des neutres ni pour des indifférents[1].

La comte et ses vassaux regardèrent la réponse du concile d'Arles comme une déclaration de guerre. Ils coururent aux armes. Comminges, Foix, Béarn, assemblèrent leurs chevaliers; ceux de l'Aquitaine furent amenés par Savary de Mauléon, sénéchal de ce pays pour le roi d'Angleterre. Aucun des feudataires du Midi n'avait pris la défense des Albigeois, ni contesté l'action du saint-siége[2]; mais ils prétendaient s'opposer à une conquête et empêcher la dépossession ou la ruine d'une partie d'entre eux. Ils s'armaient pour sauver leurs territoires et leurs biens. Le Midi tout entier s'insurgeait contre une spoliation.

Cependant Simon de Montfort n'avait pas attendu, pour entrer en campagne, que ses ennemis eussent rassemblé et uni leurs forces. Aidé par les chevaliers que lui avait amenés Alix de Montmorency, et disposant de quelques nouvelles bandes de croisés, il était parvenu à reconquérir, dans la campagne de 1210, presque tous les châteaux de la vallée de l'Aude et de l'Albigeois. Comme il avait peu de troupes au milieu d'une population exaspérée, il faisait une guerre sans quartier. Chacune de ses victoires était accompagnée d'exécutions et de supplices. A la prise du château de Minerve, qui avait coûté

[1] Je ne vois nullement pourquoi Hurter (*Histoire d'Innocent III*, liv. XV) suppose que les légats avaient trompé le Pape.

[2] Guibal, *Le Poëme de la croisade contre les Albigeois*, et Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*.

sept semaines de siége, on décida qu'on épargnerait ceux des hérétiques qui se convertiraient. Un chevalier se plaignit de l'exception. L'abbé de Cîteaux le rassura en faisant observer que bien peu useraient de ce privilége; il n'y eut, en effet, que trois femmes qui échappèrent au massacre et aux flammes [1]. Aussi les résistances étaient-elles héroïques. Celle du château de Termes, voisin du Roussillon, dura quatre mois. Au bout de ce temps, la garnison épuisée sortit par l'obscurité et le froid d'une nuit d'hiver, et trouva le moyen de gagner les montagnes.

Simon inaugura la campagne de 1211 par le siége de Lavaur, très-forte place qui devait lui ouvrir l'entrée du Toulousain. Chaque printemps lui amenait des renforts, la croisade ne cessant pas d'être prêchée; c'était le nouvel évêque de Toulouse qui en dirigeait la prédication. On vit arriver cette fois sous les murs de Lavaur l'évêque de Paris, le comte d'Auxerre, Enguerrand de Coucy, les comtes de Mons et de Juliers, sujets de l'Empire, même le duc d'Autriche. Lavaur finit par tomber au pouvoir des assiégeants. Pierre de Vaux-Cernay intitule naïvement le chapitre où il raconte ce succès : « Comment le château fut emporté par les catholiques, et comment beaucoup de nobles hommes y furent tués par pendaison et d'autres livrés aux flammes. » Selon lui, ce fut « avec une allégresse extrême que les croisés y brûlèrent des hérétiques sans nombre [2]. »

Simon, vainqueur, résolut de marcher sur Toulouse. Raymond VI, aux abois, voulut détourner l'orage et proposa d'abdiquer en faveur de son fils; mais cette offre tardive ne fut pas acceptée par les croisés. L'évêque de Toulouse était avec son clergé dans le camp des envahisseurs. La ville, divisée entre deux partis qui se livraient des combats journaliers, aurait difficilement résisté si la division n'avait également régné dans le camp ennemi. Le caractère dur et la conduite intéressée du comte de Montfort fatiguaient, en dépit de ses grands talents militaires, même les seigneurs qui servaient sous lui. Le comte de Châtillon donna le signal de ces défections, qui réduisirent sensiblement les forces du vainqueur des Albigeois. Le parti favorable à Raymond VI reprit alors le dessus, celui de l'évêque perdit du terrain, et les Toulousains se préparèrent à résister

[1] Pierre de Vaux-Cernay, c. xxxvii.
[2] Pierre de Vaux-Cernay, c. lii.

vigoureusement. Simon, malgré le succès d'un combat livré à Castelnaudary, dut se retirer.

En 1212, tout en continuant des hostilités que l'arrivée de croisés de France et d'Allemagne permettait de recommencer à chaque campagne, il s'occupa d'assurer ou plutôt d'établir son gouvernement dans les provinces dont il était maître. Il réunit à Pamiers une assemblée de seigneurs, de prélats, peut-être de bourgeois de ces provinces, et fit avec eux un règlement administratif déterminant leurs obligations et leurs droits. Les chefs de plusieurs familles françaises investies de fiefs dans le Midi assistèrent à cette assemblée; à leur tête était Guy de Lévis, seigneur de Mirepoix et maréchal de la foi, c'est-à-dire de l'armée des croisés. Une des principales mesures que l'on y prit fut celle qui défendit à toute femme noble d'épouser avant dix ans, sans la permission du comte, un gentilhomme du pays. On commença aussi à distribuer les évêchés et les abbayes du Languedoc aux prélats qui avaient prêché la guerre sainte. L'évêché de Carcassonne fut donné à l'abbé de Vaux-Cernay; l'abbé de Cîteaux, Arnaud Amaury, obtint l'archevêché de Narbonne. Comme de grandes seigneuries étaient attachées à ces siéges épiscopaux, la tradition, et l'histoire qui en a été l'écho, n'ont pas manqué de flétrir l'avidité des légats qui se partagèrent les dépouilles des vaincus. Après tant de sang versé et le soulèvement de haines à jamais irréconciliables, il était fâcheux pour leur cause qu'ils donnassent prise à de semblables accusations. Mais ils n'avaient alors qu'une préoccupation, celle d'assurer leur autorité dans le Midi et de susciter partout le zèle religieux. Le fameux Arnaud Amaury ne fut pas plutôt investi de l'archevêché de Narbonne qu'il prêcha une nouvelle croisade. Uni à l'archevêque de Bordeaux et à l'évêque de Nantes, il conduisit plus de cinquante mille hommes de France et d'Aquitaine, parmi lesquels on comptait deux mille chevaliers, au secours des rois chrétiens d'Espagne menacés par les Arabes.

XI. — Malgré la multitude et l'importance des événements qui se passaient alors sur tous les points de l'Europe, l'attention de la chrétienté se portait plus particulièrement sur l'Espagne, que des hordes musulmanes, sorties du Maroc et organisées par les kalifes fanatiques de la dynastie des Almohades, prétendaient reconquérir tout entière à l'islamisme. Les rois s'uni-

rent dans le danger commun, furent soutenus par des croisés français, et livrèrent à leurs adversaires la grande bataille de Las Navas de Tolosa, près de Jaen, bataille moins considérable encore par le nombre des combattants engagés de part et d'autre, que par ses résultats, qui furent immédiats et définitifs. Le flot de l'invasion musulmane, arrêté tout à coup, recula comme il avait reculé en France près de cinq siècles auparavant, à la journée de Tours.

Don Pèdre II, roi d'Aragon et cousin germain de Raymond VI, eut une large part à la victoire de Tolosa. Sa renommée chevaleresque et son rôle de champion de la chrétienté appelaient naturellement son intervention dans les affaires de la France méridionale, où il avait d'ailleurs de grands intérêts. Il usa de son autorité auprès d'Innocent III, intervint en faveur du comte de Toulouse, et incrimina fortement le comte de Montfort et les légats. Le Pape, ému par ces remontrances, modéra le zèle de ses agents, suspendit la prédication de la croisade contre Raymond et ses partisans, et convoqua un nouveau concile à Lavaur, pour tenter encore les voies pacifiques.

Cependant il n'était plus au pouvoir d'Innocent III d'arrêter les passions qu'il avait déchaînées, et dont il commençait à s'effrayer. Ses dispositions plus conciliantes n'étaient nullement partagées par les croisés, ni surtout par le clergé. Dans le camp de la foi, Raymond était méprisé et détesté comme un traître, comme l'unique auteur de la guerre et le seul soutien de l'hérésie. Toute pensée d'accommodement était repoussée. Les évêques maintinrent l'excommunication et adressèrent à Rome un long mémoire où ils en donnèrent pour raison la duplicité, les faiblesses, les trahisons du comte. Innocent confirma encore la sentence, tout en exprimant le désir que le triomphe de la cause religieuse fût assuré par des moyens moins violents.

Dès que don Pèdre connut l'issue du concile de Lavaur et l'insuccès de sa médiation, il entra en campagne, suivi d'un millier de vassaux aragonais et catalans. Il alla mettre le siége devant Muret, petite place située à quelques lieues de Toulouse et dont Simon de Montfort s'était emparé. Raymond et les seigneurs du Midi lui amenèrent, outre leur noblesse, une grande quantité de gens de pied et de milices des villes.

Le 12 septembre 1213, les chevaliers aragonais et toulousains, se voyant supérieurs en nombre, essayèrent de déloger les Français. Après des efforts inutiles, ils furent obligés de se

replier sur leur propre camp. Ils se croyaient à l'abri d'une poursuite, quand les Français tombèrent sur eux à l'improviste, et par une attaque vigoureuse les mirent en déroute. Ils voulurent se rallier, on ne leur en donna pas le temps, et la résistance qu'ils tentèrent n'aboutit qu'à augmenter leurs pertes. Le roi d'Aragon, emporté par une ardeur téméraire, tomba sous les coups de deux seigneurs qui, dès le commencement de la journée, s'étaient attachés à sa personne. Simon de Montfort remporta une victoire complète, dont il eut le principal honneur; car il la dut surtout à l'habileté avec laquelle il surprit ses adversaires. Il était, dit la Chronique rimée, cruel et sage, audacieux et sensé. Les contemporains ne lui connaissaient pas de rival pour la conduite d'une armée. La bataille de Muret et la mort du roi d'Aragon lui valurent la soumission de tout le Midi. Les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges, le vicomte de Béarn, posèrent les armes. Les Français étendirent leur autorité jusque dans le Quercy et l'Agénois. Enfin, le vainqueur, proclamé le champion de l'Église, fut célébré dans toute la chrétienté. On le compara au vaillant Judas Machabée.

Raymond abandonna Toulouse et déclara souscrire sans réserve à toutes les conditions qui lui étaient dictées, quelles qu'elles fussent. C'était cette soumission absolue que l'Église avait voulue de lui; à ce prix il fut réconcilié en 1214 par le légat Pierre de Bénévent. Les comtes de Foix et de Comminges firent amende honorable de la même manière. Tous ces seigneurs se mirent à la discrétion des légats, corps et biens.

XII. — La décision au sujet de leurs biens, c'est-à-dire de leurs seigneuries, appartenait aux chefs de la croisade et au Pape. Un concile provincial se réunit en 1215 à Montpellier, et sept archevêques du midi de la France y assistèrent. L'assemblée pria le Pape de transférer la souveraineté du Languedoc au comte de Montfort. Simon, qui venait de marier sa fille à l'héritier du dauphin de Viennois, reçut l'hommage de ses nouveaux vassaux, rasa les fortifications de Toulouse pour ôter aux bourgeois la pensée d'un soulèvement, et rappela ceux des nobles qui avaient fui à l'approche des croisés français.

Raymond VI attendit, retiré près du roi d'Angleterre, la décision du Pape en ce qui le concernait. Cet arrêt, qui devait être l'arrêt suprême, fut prononcé en 1215, au concile œcumé-

nique de Latran, un des plus considérables que Rome eût jamais vus dans ses murs. Soixante et onze métropolitains, quatre cent douze évêques, huit ou neuf cents abbés y siégèrent, sans compter les ambassadeurs de tous les princes chrétiens. Deux mille deux cent trois personnes eurent le droit d'assister aux séances. Une telle assemblée, dans un pareil temps, était comme la représentation de l'Europe.

Le Pape ouvrit le concile en lui rappelant que son premier but et l'effort commun de l'Église et des princes devait être la reprise de Jérusalem. Mais avant de délivrer la ville sainte, il fallait rétablir l'unité dans les États chrétiens. L'hérésie qui détruisait cette unité fut l'objet d'une nouvelle condamnation, plus solennelle encore que les précédentes. Le concile fit une profession de foi et convertit en lois définitives toutes les mesures déjà prises contre les Albigeois. Il imposa à tous les habitants du Languedoc un serment d'orthodoxie; il chargea les évêques de poursuivre les non-conformistes et d'instituer dans ce but des commissions d'enquête ou d'*inquisition*.

Tout prince séculier que l'Église admonestait de purger sa terre d'hérétiques, devait remplir cette obligation dans l'année : « Et s'il ne satisfait dans l'année, portaient les canons, on avertira le Pape afin qu'il déclare ses vassaux déliés de la fidélité et qu'il expose sa terre à la conquête des catholiques... Sauf le droit du seigneur principal, si toutefois celui-ci n'apporte aucun obstacle à l'exécution du décret. »

En vertu de ce principe, l'assemblée assura la possession du comté de Toulouse et du duché de Narbonne à Simon de Montfort, qui garda aussi ses précédentes conquêtes, Carcassonne et Béziers. Elle rétablit dans leurs États les comtes de Foix, de Comminges et le vicomte de Béarn, à condition de prêter hommage au nouveau comte de Toulouse. Raymond VI ayant abdiqué, on laissa au jeune Raymond VII une partie de l'héritage de sa famille, c'est-à-dire le marquisat de Provence et quelques districts du comté de Toulouse qui n'avaient pas été occupés par les Français. Innocent y ajouta le comté ou comtat Venaissin, à titre de fief du saint-siége. Tel fut l'arrêt du concile de Latran, sorte de congrès européen présidé par le Pape. Mais cet arrêt, destiné à régler le sort de la France méridionale, ne put y établir la paix. Les passions et les haines avaient été trop surexcitées de part et d'autre. Entre les spoliés et les spoliateurs, entre les Saint-Gilles et les Montfort, la lutte

n'était nullement terminée. Une tradition au moins douteuse, mais que les intéressés s'empressèrent d'accueillir, raconte que le jeune Raymond VII, avant de quitter Rome, alla se jeter aux pieds du saint-père, lui fit connaître son projet de reconquérir les domaines de sa famille, et obtint sa bénédiction. Dans le midi de la France, où l'on regrettait d'avoir vu disparaître une dynastie ancienne et nationale, on crut ou l'on affecta de croire à cette sorte d'approbation tacite donnée à son rétablissement par Innocent III.

La pacification du Languedoc et la spoliation d'une famille qui vit sa souveraineté patrimoniale transférée à une autre famille, furent les actes les plus considérables du quatrième concile œcuménique de Latran. Ses travaux pourtant ne se bornèrent pas là. Il revisa une partie de la législation qui régissait l'Église; il prit des mesures pour assurer la réalité et la sincérité des élections canoniques; il abolit les épreuves judiciaires, regardées comme un reste de barbarie; il restreignit les prohibitions au mariage qui s'étendaient jusqu'au septième degré canonique, et les limita au quatrième, afin de faire cesser les procès nombreux que soulevaient les unions princières; enfin il réforma plusieurs abbayes, entre autres celle de Cluny, que l'esprit de vie semblait avoir abandonnée depuis un demi-siècle.

Ce ne fut pas tout. Innocent III approuva au concile de Latran les statuts de deux ordres nouveaux, ceux de saint François et de saint Dominique. Les Franciscains et les Dominicains, appelés aussi les frères Mineurs et les frères Prêcheurs, furent surtout destinés à la prédication et à l'enseignement populaires; aussi se séparaient-ils sur beaucoup de points de la règle bénédictine. Leur premier vœu était d'imiter la pauvreté des anciens chrétiens; ils ne pouvaient avoir de propriété, ni individuelle ni même collective. Leur dénûment devait être absolu. On a appliqué à saint François ce qu'on avait dit de Zénon : *Esurire docuit et invenit discipulos.* Les moines de ces deux ordres eurent pour mission de travailler à la conversion des infidèles et des hérétiques. Les Dominicains surtout se multiplièrent dans la France méridionale, où leur fondateur avait prêché, et y devinrent la milice active de l'Église[1].

[1] Ils eurent aussi une maison de leur ordre à Paris dès l'an 1218. Comme elle était située rue Saint-Jacques, ils en prirent le nom de Jacobins.

Voici comment Jacques de Vitry, qui était contemporain, fait leur portrait : « Ils s'efforcent, dit-il, de ramener la pauvreté et l'humilité de la primitive Église, en accomplissant non-seulement les préceptes, mais les conseils de l'Évangile. Le Pape a confirmé leur règle et leur a donné autorité de prêcher partout, mais du consentement des prélats. On les envoie deux à deux; ils ne portent ni sac, ni pain, ni argent, ni souliers; car il ne leur est permis de rien posséder. Ils n'ont ni monastères, ni églises, ni maisons, ni terres, ni bestiaux. Ils n'usent ni de fourrures, ni de linge, mais seulement de tuniques de laine où tient le capuce, sans chapes ou manteaux, ni aucun autre habillement. Si on les invite à manger, ils mangent ce qu'ils trouvent; si on leur donne quelque chose, ils n'en gardent rien pour le lendemain. Ils s'assemblent une fois ou deux l'année pour leur chapitre général, après lequel le supérieur les renvoie deux ensemble ou plus dans les différentes provinces. Leur prédication fait plus encore : leur exemple attire au mépris du monde non-seulement des gens du commun, mais des nobles, qui, laissant leurs villes, leurs terres et leurs grands biens, se réduisent à l'habit des frères Mineurs, c'est-à-dire à une pauvre tunique et une corde pour ceinture [1]. Ils se sont tellement multipliés en peu de temps, qu'il n'y a point de province en la chrétienté où ils n'aient de leurs frères; car ils ne refusent personne, s'il n'est engagé dans le mariage ou en quelque autre ordre religieux, et ils reçoivent d'autant plus facilement leurs nouveaux frères qu'ils laissent à la providence divine le soin de leur subsistance. »

Il n'y a rien à ajouter à ce tableau, sinon que les Franciscains et les Dominicains se multiplièrent rapidement, et que leur genre de vie assurant leur popularité, l'Église les employa pour agir sur les masses populaires. Leur prédication fit plus pour détruire l'hérésie que n'avaient fait le fer des croisés ni le feu des bûchers. Les prosélytes de saint François furent si nombreux, que des personnes mariées voulurent entrer dans sa congrégation, et qu'il rédigea pour elles une règle particulière; ce fut ce qu'on appela le tiers ordre. Saint Louis, Blanche de Castille et la plupart des princes et princesses de la maison royale de France au treizième siècle, appartinrent à ce tiers ordre.

[1] C'est pour cela que les Franciscains portèrent le nom de Cordeliers.

XIII. — L'époque du pontificat d'Innocent III est celle où l'Église est arrivée à sa plus haute puissance politique. C'est aussi, par une conséquence nécessaire, celle de sa plus grande activité et fécondité intellectuelles.

L'université de Paris brillait alors de tout son éclat. Née à l'ombre du cloître de l'évêché et d'abord confondue avec l'ancienne école cathédrale de la ville, elle avait obtenu peu à peu des immunités et des priviléges à la faveur desquels elle avait grandi et était arrivée à ne dépendre plus que de la cour de Rome. On doit citer, parmi les papes qui lui conférèrent les priviléges les plus importants, Alexandre III, Innocent III, et son successeur Honorius III, tous promoteurs du progrès des lumières, tous jaloux de conserver à l'Église cette supériorité d'études et de savoir à laquelle sa puissance était attachée. L'université de Paris s'éleva fort au-dessus des universités d'Italie, les seules qui lui fissent alors une concurrence sérieuse. Elle devint la plus grande école ecclésiastique et scientifique de l'Europe, école où se recruta le haut clergé de la France, et même d'une partie de la chrétienté. Elle appartenait à l'Église par sa création, par ses études où la théologie dominait, et par son objet, qui était de préparer des candidats instruits pour l'obtention des bénéfices. A tous ces titres, elle dépendait du saint-siége, qui la soumettait à des visites et à des règlements. Cependant elle formait au sein de l'Église même une vaste corporation (universitas), se gouvernant par ses propres lois avec une liberté étendue.

Elle était divisée en quatre facultés, savoir : celle des arts ou de la philosophie, qui comprenait presque toutes les sciences connues, celle de la théologie, celle du décret ou droit canonique, et celle de la médecine. La faculté des arts avait une célébrité particulière ; c'était à elle que la capitale de la France devait d'être appelée l'*Athènes moderne*. La Faculté de théologie n'était guère moins célèbre depuis les leçons de Roscelin et d'Abailard. Celle de droit était incomplète, car le droit civil, que venaient de remettre en honneur les travaux des grands jurisconsultes italiens, ne fut enseigné à Paris que subsidiairement. Il cessa même de l'être à partir de l'an 1220, bien que les lois de Justinien eussent trouvé en France comme en Italie de très-habiles interprètes. La décrétale du pape Honorius III, qui en supprima l'enseignement à Paris, eut probablement pour but de le concentrer tout entier dans l'école de Bologne. Tou-

tefois cette exception même ne dura qu'un temps, et la France ne tarda pas à posséder plus tard, à Orléans, une université particulière, appelée *Université de lois*[1]. Quant aux études et à la profession médicales, on sait qu'elles étaient au moyen âge l'apanage presque exclusif des religieux.

Chaque Faculté tenait des assemblées particulières, dans lesquelles les maîtres et les écoliers gradués avaient voix délibérative. Les quatre Facultés s'unissaient une fois l'an pour élire le recteur, élection dont les formes, déterminées avec un soin infini, de manière à garantir la liberté des votes ou à prévenir les cabales, présentaient beaucoup d'analogie avec celles de l'élection du Pape. Ainsi l'université de Paris possédait un gouvernement libéral avec une hiérarchie régulière, où les grades conféraient les pouvoirs et où les intelligences supérieures étaient maîtresses.

Le Pape exerçait sur elle un haut patronage. Il faisait les règlements d'études[2], il intervenait dans les démêlés avec l'autorité civile[3]. Le principal privilége ecclésiastique de l'université de Paris était de ne dépendre d'aucun évêque et d'avoir une juridiction propre. Ses membres ne pouvaient être excommuniés que par la cour de Rome.

Elle obtint sous le règne de Philippe Auguste des priviléges temporels tout à fait semblables; elle fut soustraite à la juridiction du prévôt de la ville, et autorisée à nommer un procureur-syndic pour la défense particulière de ses intérêts et de ses droits. Elle aurait même conquis une indépendance presque absolue à l'égard du gouvernement, si les rois, les seigneurs et les princes étrangers ayant fondé à leurs frais des colléges pour les écoliers pauvres de telle ou telle province, ne s'y étaient réservé, à titre de fondateurs, une part de l'administration.

Cette indépendance ne dura pas toujours. Il vint un temps où l'Université dut soutenir de grandes luttes pour la défense de ses priviléges contre les empiétements de l'administration monarchique qui étendait les mains de tous côtés, ou contre ceux du parlement composé des *gens du roi*. Elle devint alors

1 L'université d'Orléans reçut sa confirmation définitive du pape Clément V en 1305 et de Philippe le Bel en 1312.

2 Statuts de l'université de Paris rédigés en 1215 par le légat Robert de Courçon.

3 Comme on le vit au commencement du règne de saint Louis.

moins libre et perdit de son premier éclat. Mais au treizième siècle, au siècle des Vincent de Beauvais, des saint Thomas et des saint Bonaventure, ce temps n'était pas encore venu. L'université de Paris demeurait dans la plénitude de sa liberté et de sa force; les illustrations abondaient dans son sein. Elles ne furent même pas rares au sein des universités provinciales d'Orléans, de Montpellier et de Toulouse, qui remplacèrent à leur tour d'anciennes écoles cathédrales, et dont la constitution offre beaucoup de ressemblance avec celle de leur sœur aînée[1].

La scolastique n'avait rien moins pour objet que l'encyclopédie des connaissances humaines, dont le cadre allait sans cesse en s'élargissant.

Aussi le treizième siècle a-t-il laissé dans la philosophie, les sciences, la théologie, de véritables monuments auxquels, sauf les écrits d'Aristote, on ne peut rien comparer dans les siècles antérieurs. La *Somme* de saint Thomas est encore aujourd'hui le plus complet et le plus célèbre des recueils théologiques. On la regarda, quand elle parut, comme la conciliation définitive de la philosophie ancienne avec l'enseignement chrétien. Le *Speculum majus* de Vincent de Beauvais est un vaste répertoire où toutes les connaissances scientifiques de l'époque sont coordonnées par un génie puissant. Parmi les caractères ou les conditions de cette littérature savante du moyen âge, il en est que nous sommes disposés à regarder comme des défauts, mais qui lui ont beaucoup servi. Ainsi elle a trouvé dans l'immortalité du latin un moyen de durée, que l'indécision de la langue française à peine formée refusait à la littérature vulgaire et poétique. La forme didactique de ces immenses ouvrages, qui ressemblent à des codes annotés faits pour l'enseignement et la discussion, n'était de son côté nullement contraire à leur popularité, car avant l'imprimerie les livres se lisaient peu; on les étudiait et on les commentait.

Une telle activité, de pareils travaux, donnent une haute idée du treizième siècle. Quand on songe aussi combien la science était honorée alors, non-seulement dans l'Église, mais dans les cours, où les docteurs avaient la préséance sur les chevaliers, on ne s'étonne plus de ce nombre considérable d'étu-

[1] Les universités de Montpellier et de Toulouse reçurent leurs principaux statuts au commencement du règne de saint Louis.

diants qui se pressaient, à Paris surtout, aux leçons des maîtres célèbres.

La scolastique a donc eu sa grandeur, et on a bien fait de lui restituer de nos jours un intérêt trop méconnu. Cependant, comme toutes les réhabilitations ont leur excès, on s'est quelquefois aussi exagéré sa valeur véritable. Elle péchait par son universalité, par l'abus des systèmes et du dogmatisme. Elle empruntait à l'antiquité une partie de ses doctrines; or, elle était bien loin de connaître les anciens comme nous les connaissons aujourd'hui. Elle n'avait ni recueilli tous leurs livres ni étudié tous les débris de leur civilisation. Aristote lui-même, qui fut le grand oracle du moyen âge, n'avait pas été retrouvé en entier, et plusieurs de ses ouvrages n'étaient arrivés dans l'Europe latine qu'en passant par l'intermédiaire des traducteurs arabes. Le moyen âge ne disposait pas de tous les instruments de travail que plus tard la renaissance nous a donnés. Ce ne fut pas tout; en imitant les anciens, il sut faire rarement la part de leurs défauts et celle de leurs mérites. Non content d'emprunter aux écoles de la Grèce leur goût des recherches ingénieuses, il leur emprunta aussi leur amour des subtilités et leur sophistique pédante, de même qu'en prenant aux Arabes leurs connaissances et leurs découvertes dans les mathématiques, la chimie ou la médecine, il ne sut pas rejeter leurs absurdités astrologiques.

Il ne faut pas non plus s'abuser sur l'universalité apparente de la scolastique. Il n'y avait que la philosophie et la théologie qui fussent étudiées à fond et d'une manière complète. L'étude du droit se bornait au droit canon et au droit civil romain. Celle du droit féodal ou du droit civil de la France n'a commencé qu'à la fin du treizième siècle, dans une école distincte, l'école des légistes royaux, ouverte par Philippe de Beaumanoir et Pierre de Fontaines. On ignorait l'économie politique et les sciences administratives. C'est à peine si les plus grands esprits du moyen âge les ont quelquefois effleurées. Les gouvernements civils étaient encore dans l'enfance, et le gouvernement religieux lui-même, malgré son activité et son étendue, était loin d'embrasser toutes les questions et tous les intérêts qui nous préoccupent aujourd'hui.

L'histoire, très-peu et très-mal connue, ne fournissait aucune lumière pour éclairer l'étude des faits sociaux ou celle de l'esprit humain.

11.

Les sciences physiques et naturelles étaient peut-être les moins avancées de toutes, à l'exception de la médecine, qui avait fleuri dans l'antiquité, et qui conservait la tradition grecque, transmise soit directement, soit par l'intermédiaire des Arabes. Le moyen âge fit très-peu de progrès dans l'étude de la nature.

Enfin, la philosophie, la théologie, le droit, la médecine, eurent le malheur d'être enfermés dans des systèmes officiels et plus ou moins imposés. On rendait des arrêts en vertu de doctrines admises, par cela seul qu'elles étaient admises; on faisait abus partout de règles prétendues qui étaient une gêne, quelquefois un obstacle, pour la découverte de la vérité.

Schlegel a soutenu d'une manière ingénieuse que la scolastique n'avait été qu'une tentative d'alliance entre la philosophie et la science antiques, ou plutôt ce qu'on en savait au moyen âge, puisque Platon était à peine connu, et le spiritualisme chrétien. Cette conciliation, quelquefois difficile, aurait fini par s'accomplir avec saint Thomas, l'Ange de l'école, saint Bonaventure, le Docteur séraphique, et les mystiques qui leur succédèrent[1]. D'un autre côté, l'héritage scientifique des anciens, très-imparfait en lui-même, aurait mis sur la voie de recherches nouvelles, recherches qui d'ailleurs demeurèrent rares et peu fécondes jusqu'au seizième siècle, en dépit du génie prodigieux d'Albert le Grand et des pressentiments de Roger Bacon. A ce point de vue, la scolastique n'aurait été, malgré tous ses mérites, que la science d'une époque de préparation et de transition.

Il fallait attendre, pour arriver à un progrès plus réel, que la Renaissance fît non-seulement mieux connaître, mais aussi mieux comprendre l'antiquité, et que le développement des relations sociales, celui des intérêts moraux et celui des intérêts matériels, fournissent à l'observation et à la réflexion des sujets d'étude à peu près ignorés jusque-là.

XIV. — Dès le douzième siècle, la France eut à côté de la littérature ecclésiastique et latine des universités une littérature laïque employant les langues vulgaires, le français du Nord, langue des *trouvères*, et le roman du Midi, celle des troubadours. Les chants de ces poëtes révèlent dans la société du

[1] Fréd. Schlegel, *Histoire de la littérature.*

moyen âge un sentiment de l'art, des besoins intellectuels et des goûts littéraires plus développés qu'on ne l'a cru longtemps. Une des gloires de nos érudits contemporains sera d'avoir exhumé le trésor longtemps caché de nos vieilles poésies, d'en avoir rétabli le sens et déterminé le caractère, d'avoir ainsi jeté sur les siècles des croisades des traits de lumière éclatants.

Des princes ou des seigneurs châtelains figurent au premier rang des troubadours et des trouvères. Guillaume de Poitiers, contemporain de la première croisade, Bertrand de Born, sire de Hautefort, et Richard Cœur de lion s'inscrivent en tête de la première liste; sur la seconde le nom de Thibaud, comte de Champagne, efface tous les autres. Tous ces poëtes expriment les sentiments de la vie féodale, tantôt avec passion et avec vigueur, trop souvent avec une recherche et un raffinement qui en dissimulent imparfaitement le peu de variété.

Mais la France du moyen âge ne s'en est pas tenue là. Elle a connu l'inspiration puissante et le souffle épique. Première patrie de la chevalerie, elle a été aussi celle de l'épopée chevaleresque. Elle a donné naissance aux *Chansons de gestes.*

De tout temps les souvenirs militaires et nationaux avaient été conservés dans des cantilènes populaires; les grands faits et les personnages historiques les plus célèbres avaient revêtu ainsi dans la mémoire publique un caractère promptement légendaire. Les cantilènes cousues bout à bout devinrent des poëmes, qui se formèrent naturellement, qui furent d'abord chantés puis récités, jusqu'au jour où des poëtes plus ou moins lettrés s'en emparèrent et leur donnèrent une forme plus artistique, sinon plus savante.

Les plus belles *Chansons de gestes* appartiennent au douzième siècle. Elles ont conservé la rudesse ou la noblesse des légendes primitives; elles représentent les vieilles mœurs franques avec une fidélité traditionnelle, car il est démontré aujourd'hui qu'elles n'ont rien de celtique ni de romain. Il est démontré également que c'est bien dans le nord de la France qu'elles sont nées. Elles lui appartiennent en propre, et si le Midi les a connues, c'est qu'il se les est plus tard appropriées, sa civilisation plus raffinée se prêtant beaucoup moins aux conceptions de l'épopée.

La Chanson de Roland, qui a mérité d'être appelée l'Iliade du moyen âge, est une des plus nobles créations de l'esprit humain. Le poëte Théroulde ou Turold à qui on l'attribue,

n'est sans doute qu'un arrangeur, mais un arrangeur de génie, et s'il ne parle pas une langue aussi parfaite et aussi pure qu'Homère, il n'en est pas moins son rival; il a même sur lui un avantage, celui de peindre des sentiments et des mœurs plus rapprochés des nôtres et que nous comprenons mieux.

Cette *Chanson*, qui se distingue par son éclatante supériorité, appartient à un cycle de poëmes dont Charlemagne est le héros principal. Autour du grand roi gravitent les autres personnages, Roland, Olivier, Naimes, Turpin et les douze pairs. Charlemagne domine de sa hauteur tous les souvenirs du moyen âge. On sait qu'il a lutté contre les infidèles; sa défaite de Roncevaux est devenue le fait épique par excellence. La tradition y ajoute des faits légendaires, tels que la conquête de Jérusalem et de l'Asie, et le passé se travestit sous l'inspiration des croisades.

Les chansons de gestes forment une véritable histoire populaire transmise et consacrée par la poésie. Ceux qui les composaient ou les répétaient les disaient tirées des vieilles chroniques, particulièrement des Chroniques de Saint-Denys. Il est à peine nécessaire d'observer que c'était là une feinte poétique et que l'histoire vraie n'a rien à voir à des traditions si étrangement défigurées par l'ignorance du vulgaire ou l'imagination des auteurs. Si l'historien doit s'occuper d'elles, c'est parce qu'il lui importe de constater que le temps des croisades eut sa grande poésie, ce temps où tout chevalier allait une fois dans sa vie affronter à mille lieues de la France, par esprit de religion ou par point d'honneur, les hasards d'une guerre pleine d'imprévu. A de tels hommes il fallait des chants d'aventures et de batailles, où les tableaux de sang et de carnage fussent relevés par les sentiments du devoir militaire, du mépris de la mort, du dévouement à un prince ou à une idée.

Rien ne prouve mieux l'influence de ces poëmes que l'immense popularité qu'ils conquirent et les moyens à l'aide desquels ils l'obtinrent. Les jongleurs, chanteurs et musiciens ambulants, firent métier de les colporter de château en château, de ville en ville, en les déclamant avec un mélange de chant et de récitatif, et l'accompagnement d'une vielle ou d'autres instruments. C'étaient comme des représentations scéniques appropriées aux conditions du temps, où nul autre genre de publicité n'était possible. Grâce à ces moyens les classes populaires y trouvèrent elles-mêmes un vif attrait.

Le règne de Philippe Auguste est l'époque la plus brillante des chansons de gestes, et celle où leur célébrité devint européenne. Elles furent imitées ou traduites dans d'autres langues, surtout en allemand, tandis que les plus beaux poëmes d'origine étrangère, ceux du Cid ou des Niebelungen, semblent avoir à peine été connus en France au moyen âge. Ainsi la France qui avait déjà donné aux autres nations la magnifique architecture de ses cathédrales, rayonna encore autour d'elle par ses poëmes nationaux, qui propagèrent sa langue arrivée dès lors, grâce aux trouvères, à un degré de perfection au moins relatif. Il est démontré aujourd'hui que le français a été une langue régulière et littéraire avant le provençal et l'italien. Il devint au treizième siècle dans une partie de l'Europe, principalement en Angleterre et en Italie, la langue des cours et de la noblesse, celle de la politique et de la justice. Sa reconstitution, entreprise tout récemment avec une sagacité et un succès qui le vengent d'un trop long dédain, sera un des meilleurs titres de l'érudition contemporaine [1].

Mais le règne de Philippe Auguste, qui vit le plus grand éclat des romans de chevalerie, vit aussi commencer leur décadence. Ces romans, continuellement remaniés, ne tardèrent pas à perdre leur simplicité et leur rudesse originaires. Le succès même leur fut fatal. De prétendus lettrés s'en emparèrent et y ajoutèrent un alliage étranger. Les jongleurs y mêlèrent le grotesque et le grossier. Les écrivains d'église y introduisirent à leur tour des éléments, des sentiments nouveaux, et les altérèrent en les épurant. L'influence de l'Église éclate surtout dans les poëmes de la Table ronde, dont le plus ancien, celui du *Brut,* de Robert Wace, est de l'an 1155. Ces derniers romans, qui empruntèrent aux traditions celtiques leurs sujets et leurs personnages, diffèrent des autres complétement. Ce sont des œuvres artificielles, dépourvues de naturel, en dehors de toute réalité. La tradition n'y est celtique que de nom [2]; elle a passé par l'Église et revêtu un caractère chrétien très-

[1] MM. Littré, Diez, Guessard, Paulin et Gaston Paris, Gautier, Meyer, Brachet, ont pris la part principale à ce travail de restitution de l'ancien français et de critique de ses monuments. Je ne puis citer ici que quelques noms et m'arrêter aux résultats présentant une certitude acquise.

[2] C'est là aujourd'hui un fait acquis. Le roman de nos prétendues origines littéraires celtiques est définitivement abandonné. Léon Gautier, *Épopées françaises*, t. I.

marqué, parfois mystique. L'allégorie savante et recherchée y domine [1]. On avait eu jusque-là le produit spontané de la pensée nationale et de l'imagination populaire; il ne demeura plus qu'un genre littéraire, curieux sans doute, mais à un autre titre, et animé d'un autre esprit.

Il arriva même à la longue que les poëmes originaux se déformant de mille manières, grâce à la facilité de broder sur un thème convenu, ce grand mouvement de l'esprit humain aboutit à une production démesurée d'œuvres hétérogènes dont la valeur alla en décroissant. Le sens des romans de chevalerie s'altéra vite. Mais le type de convention qu'ils avaient formé est demeuré invariable jusqu'à l'Arioste et Cervantes, et se retrouve encore vivant sous l'immortelle critique de ces auteurs d'un autre âge.

L'invasion du Midi par les Français du Nord porta un coup fatal à la littérature des troubadours et fit dominer celle des trouvères. La langue d'oui, la langue de la centralisation et du pouvoir, l'emporta sur la langue d'oc. Paris et la cour commencèrent à devenir le centre de tout le mouvement intellectuel. On peut dire qu'il y avait eu jusqu'alors autant de langues et de littératures que de fiefs. Depuis le règne de saint Louis, il n'y eut plus qu'une langue, la langue royale, et une littérature, la littérature française.

Signalons dans ce même temps le début des chroniques rimées, qui furent nombreuses depuis la guerre des Albigeois jusqu'au temps de Duguesclin, et celui de l'histoire véritable, de l'histoire en prose, écrite pour la première fois par Villehardouin et Joinville.

XV. — Tandis que la guerre des Albigeois partageait et

[1] Ainsi, parmi ces romans, dont les perpétuels anachronismes répondaient à tous les besoins d'imagination de la France des croisades, les plus curieux, comme expression du type propre aux croisés, sont sans contredit ceux du cycle épique de la Table ronde. Les chevaliers de la Table ronde se mettent tous en quête du saint Graal, vase dans lequel Joseph d'Arimathie a reçu le sang qui coulait des plaies du Sauveur. Ce vase enchanté, et gardé dans un palais enchanté, ne peut être découvert que par le chevalier dont la vie aura été exempte de toute souillure et qui aura traversé divers états de perfection. Ici la fiction se dépouille de ses voiles, ou plutôt il n'y a plus de fiction. On trouve dans un autre roman, celui de Lancelot du Lac, exprimé en un beau et poétique langage, le contraste de deux chevaleries, l'une terrestre et grossière, l'autre céleste et presque semblable à un sacerdoce.

ensanglantait le midi de la France, Philippe Auguste poursuivait le cours de son habile politique. Quelques années de paix ayant suivi le traité signé en 1206 avec le roi Jean, il les mit à profit pour les soins du gouvernement intérieur. Paris devenait une grande capitale. Philippe traça une nouvelle enceinte qui en augmenta l'étendue sur les deux rives de la Seine, et qu'il garnit de solides fortifications (en 1211). Il encouragea les constructions, pava les rues, éleva des marchés, des halles, et avança considérablement les travaux de l'église de Notre-Dame, commencée en 1163 par l'évêque Maurice de Sully. Il habitait le Louvre, placé à un angle de la ville, château royal qui était une puissante forteresse, avec une prison d'État. Il fit aussi réparer et agrandir un grand nombre de tours et de châteaux dans l'intérieur du royaume et sur la frontière.

Ses règlements pour l'administration de la France, ou plutôt du pays qu'il gouvernait directement et qu'on appelait *pays de l'obédience le roi*, eurent une grande importance. Jusqu'alors ce pays était seulement divisé en prévôtés ou circonscriptions qui avaient à leur tête des prévôts. Philippe Auguste fut l'auteur d'une seconde division, il créa des bailliages administrés par des baillis. Les attributions de ces deux sortes d'officiers étaient différentes. Les premiers n'exerçaient aucune autorité sur la noblesse; leur office se bornait à l'exploitation du domaine, à la gestion des revenus royaux et à l'administration des villes et des bourgs qui appartenaient immédiatement à la couronne. Les baillis, au contraire, furent les juges et les commandants militaires des vassaux nobles; ils furent particulièrement chargés de veiller à ce que ces vassaux remplissent leurs obligations vis-à-vis du prince.

Parmi les lois les plus remarquables de ce règne, il faut citer celle de l'an 1209, qui abolit la coutume du *parage* sur le territoire royal. D'après cette coutume, quand plusieurs frères partageaient l'héritage noble de leur père, les cadets faisaient hommage à l'aîné et devenaient ses vassaux : Philippe Auguste décida que tous seraient placés au même rang. Ce fut, ce semble, la première loi de réaction contre la multiplication des échelons de la hiérarchie féodale. La couronne y gagna d'augmenter le nombre de ses vassaux immédiats.

XVI. — Le traité de 1206 entre les rois de France et d'Angleterre n'avait été au fond qu'une trêve. Jean Sans-terre con-

servait toujours le désir de reprendre les provinces qu'il avait perdues. Il continuait d'être partout en hostilités ouvertes avec Philippe Auguste, particulièrement en Allemagne, où il soutenait Othon de Brunswick, son neveu, chef du parti guelfe, contre Philippe de Souabe, chef du parti gibelin, que la France appuyait. Après la mort de ce dernier prince, en 1208, Philippe Auguste s'efforça d'empêcher les Allemands de se rallier à Othon; il signa un traité avec le duc de Lorraine qu'il voulait voir élever au trône impérial, lui fournit des subsides, et forma le projet de se rendre lui-même à la diète, qu'il espérait influencer par sa présence. Othon triompha pourtant de cette opposition; il fut reconnu par l'Allemagne, et entreprit, bien qu'avec moins de succès, d'obtenir aussi la reconnaissance de l'Italie, en attendant qu'il pût tirer vengeance des attaques mal déguisées du roi de France.

Pendant ce temps, Jean Sans-terre avait de violents démêlés avec les barons anglais, qui imputaient ses revers à sa lâcheté, lui reprochaient l'arbitraire de son gouvernement et les désordres de toute espèce commis par ses routiers. Il en avait de plus graves encore avec la cour de Rome : cette cour l'accusait d'empiéter sur les droits et sur la juridiction des Églises. Le refus qu'il fit de donner l'investiture laïque à un archevêque de Cantorbéry désigné par le Pape envenima le différend. Enfin les mauvais traitements infligés par les routiers à quelques gens d'Église décidèrent Innocent à frapper l'Angleterre d'un interdit, à prononcer contre Jean une excommunication personnelle et à délier ses sujets du serment de fidélité.

L'occasion était trop belle pour que Philippe Auguste la négligeât. Désireux de profiter des fautes et des vices de son rival, il conçut le projet de conquérir l'Angleterre, sur laquelle son fils Louis avait des droits à faire valoir du chef de Blanche de Castille[1]. Le plan d'une descente en Angleterre n'était pas nouveau; il avait été déjà formé à plusieurs reprises sous ce règne et sous le précédent. On se flattait de recommencer l'œuvre de Guillaume le Bâtard, et l'on pensait que les forces de la France devaient réussir là où il avait suffi de celles de la Normandie. D'un autre côté, jamais circonstances si favorables ne s'étaient présentées. On pouvait compter sur l'appui d'une

[1] Louis Cœur de lion déclara formellement ses prétentions. (Voir l'acte du plaid de Soissons, *Cartulaire de Philippe Auguste*, par Delisle.)

partie des barons anglais et sur celui de Rome, qui avait été autrefois si utile au Conquérant. Philippe s'annonça donc comme l'exécuteur de la sentence pontificale, qui s'accordait avec son ambition et sa politique.

Le comté de Boulogne appartenait alors à Renaud de Dammartin, possesseur de nombreux châteaux dans la Bretagne et le Vermandois. Renaud maltraitait les églises et avait des démêlés continuels avec les évêques. Le roi, sur les plaintes de ses oncles l'évêque de Beauvais et le comte de Dreux, lui enleva ses fiefs. Renaud, mécontent, alla faire hommage au roi d'Angleterre, et noua des intelligences avec les princes étrangers qui étaient ou pouvaient devenir ennemis de la France. Philippe, averti de ces menées [1], prit ses garanties en imposant un serment particulier aux vassaux et aux voisins du comte de Boulogne [2], puis accusa Jean d'avoir violé les trêves et reçu l'hommage de Renaud de Dammartin. Au mois d'avril 1213, il réunit à Soissons une grande assemblée de barons, où l'attaque de l'Angleterre fut résolue. Il s'assura le concours de ses vassaux, scella sa réconciliation avec Innocent III par le rappel d'Ingelburge, et se rendit à Boulogne pour y présider à l'embarquement de ses troupes.

Jean, déposé par le Pape, menacé par le roi de France et de plus en plus odieux aux Anglais, n'osait se fier à ses propres soldats; car les armées féodales, composées du baronnage et des vassaux, n'étaient pas des instruments aveugles et qu'on maniât à volonté. Il ne pouvait compter absolument que sur les mercenaires. Quant à une coalition contre la France, elle n'était encore qu'à l'état de projet. Désespérant de conjurer un orage qui grossissait tous les jours, il prit le parti de céder aux exigences du légat Pandolfe, exigences qu'il repoussait depuis cinq ans. Il accepta toutes les conditions qui lui furent imposées par la cour de Rome, assura le libre exercice des droits de l'Église dans ses États, et promit de lui restituer tout ce qu'il lui avait enlevé. Il alla plus loin; il reconnut qu'il tenait l'Angleterre en fief du saint-siége, il en fit hommage au légat et lui prêta le serment de fidélité comme au délégué du Pape son suzerain (mai 1213). Il prit aussi la croix, pour accomplir la

[1] Voir dans le *Cartulaire de Philippe Auguste*, de Delisle, un avertissement au comte, de l'an 1211.

[2] Exemples : au vicomte de Picquigny, à Renaud d'Amiens.

pénitence ordinaire que Rome imposait aux princes repentants.

Philippe était sur le point de mettre à la voile, quand les envoyés romains vinrent lui porter ces nouvelles et arrêter l'expédition. Non-seulement il n'avait plus à exécuter de sentence pontificale, mais il ne pouvait plus attaquer Jean sans attaquer l'Église romaine, dont le roi d'Angleterre était devenu le vassal, et qui le couvrait de son protectorat. Philippe montra beaucoup de répugnance à renoncer à une entreprise pour laquelle il avait fait, depuis au moins deux ans, de vastes préparatifs, et dépensé des sommes énormes. Il annonçait l'intention d'y persister, et contestait la validité de la donation de l'Angleterre au saint-siége. Il eut sur ce sujet avec les légats un débat très-vif. Il céda pourtant, et ce qui l'y détermina, ce fut une querelle qui lui survint en ce moment même avec le comte de Flandre.

Le comte de Flandre était Fernand ou Ferrand de Portugal, auquel Philippe avait fait épouser, en 1211, Jeanne, l'aînée des deux filles laissées par Baudouin IX, empereur de Constantinople. Ferrand avait dû remettre à cette occasion les villes d'Aire et de Saint-Omer, et prêter avec ses chevaliers le serment très-explicite que le roi imposait alors à ses vassaux.

Dès son arrivée au camp de Boulogne, le 13 mai, apprenant que Jean s'était soumis au saint-siége, il déclara son refus de suivre Philippe en Angleterre. Quelques jours auparavant, le 4 mai, il avait reçu de Jean la concession d'un fief et la promesse d'un subside. Depuis longtemps les ennemis de la France le sollicitaient de se joindre à eux. Le roi, plein de défiance, avait exigé déjà que les châtelains de Gand et de plusieurs autres villes flamandes, ainsi que les communes d'Aire, d'Hesdin et de Bapaume en Artois, se portassent garants de sa fidélité. Philippe s'irrita du refus du comte et de son traité avec Jean. Il eut avec lui une altercation des plus violentes. Ferrand réclama Aire et Saint-Omer, qu'il avait cédées. Le roi résolut d'employer contre lui les forces dont il disposait, et jura par tous les saints du royaume que la France deviendrait Flandre ou que la Flandre deviendrait France.

La Flandre fut immédiatement attaquée par terre et par mer. Elle possédait déjà un grand commerce, des richesses qui faisaient l'admiration des autres pays et des villes industrielles populeuses. Guillaume le Breton, auteur de la *Philippide,* dit

en propres termes qu'elle entassait dans ses ports des marchandises qu'elle envoyait à toutes les parties du monde; il loue aussi la fertilité de ses champs et l'abondance de ses troupeaux; ce qui prouve que son agriculture n'était pas moins florissante que son commerce. La seule ville de Gand pouvait déjà mettre vingt mille hommes sur pied; enfin des ouvriers hollandais avaient construit naguère, sur le littoral du nord, des digues au milieu desquelles ils avaient creusé les ports de Damme et de l'Écluse.

Philippe Auguste entra en Flandre le 23 mai par Cassel. Les châtelains des deux grandes villes de Bruges et de Gand se rangèrent de son côté, suivant le serment qu'ils lui avaient prêté; il put occuper Bruges et Damme sans coup férir. Ferrand s'était hâté d'appeler les Anglais; ceux-ci arrivèrent à Damme le 30, surprirent la flotte française dans un moment où la plupart des équipages l'avaient abandonnée et en brûlèrent une partie; cependant un corps français, commandé par le comte de Bretagne, les repoussa. Philippe se vengea de cette agression en livrant aux flammes Damme et ses riches entrepôts; il occupa ensuite Gand, Audenarde, Courtray, Lille et Douai. Le comte attendit le moment où l'armée royale se retira au mois de juillet, pour rentrer dans quelques-unes de ces places; il prit même Tournay, qui était alors ville française. Mais Philippe, après avoir obtenu que l'archevêque de Reims lançât un interdit contre lui, revint soutenir ses garnisons, s'empara de Lille dont il brûla plusieurs quartiers, et força les Flamands d'évacuer Cassel et Tournay.

Ferrand, incapable de résister seul, adressa aux Anglais les demandes de secours les plus pressantes. Renaud de Boulogne employa l'hiver à lui chercher d'autres alliés, parcourut la Belgique, la Lorraine, les bords du Rhin et la Saxe, et réussit à y conclure la coalition qu'il avait préparée depuis longtemps. L'empereur Othon de Saxe était très-animé contre la France, se plaignant que Philippe Auguste lui fît une guerre personnelle depuis quinze ans, et eût récemment encore soutenu contre lui son rival Frédéric II, de la maison de Souabe. En effet, le prince royal de France, Louis, avait eu à Vaucouleurs une entrevue avec Frédéric (novembre 1212), et un envoyé français avait assisté à la diète d'Allemagne, où celui-ci avait été proclamé roi des Romains. Othon IV pensait qu'une victoire gagnée en France serait le moyen le plus sûr de triompher de

son compétiteur et de s'assurer à lui-même la jouissance de l'Empire sans partage.

La campagne de 1214 s'annonça donc comme autrement sérieuse et redoutable que celle de l'année précédente. Les Français devaient tenir tête non-seulement au comte de Flandre, mais au roi d'Angleterre et à l'empereur Othon; ce dernier amenait avec lui la chevalerie de la Saxe, de la Franconie et du Bas-Rhin, avec de fortes troupes de mercenaires et presque tous les princes des Pays-Bas, vassaux de l'Empire, entre autres le comte de Hollande et le duc de Brabant. Les coalisés avaient même fait entrer dans leur ligue le roi de Danemark, ennemi personnel de Philippe Auguste depuis l'affaire d'Ingelburge, et comptaient sur l'appui secret de plusieurs seigneurs du Maine et de l'Anjou, anciens vassaux des Plantagenets.

Pendant qu'Othon et les princes allemands établissaient leur quartier général à Valenciennes, ville du Hainaut qui était alors terre d'Empire, Jean débarquait à la Rochelle et appelait les seigneurs de l'Aquitaine sous sa bannière. Ceux du Poitou, y compris les Lusignan, ses anciens ennemis, se déclarèrent en sa faveur. Ayant ainsi rallié des forces nombreuses, il passa la Loire et entreprit de reconquérir les provinces au nord de ce fleuve cédées par le traité de 1206. Il se rendit maître d'Angers; mais malgré l'incertitude que sa présence jeta un instant dans les esprits, le baronnage de ces provinces demeura généralement fidèle à Philippe Auguste. Jean, arrivé sous les murs de Nantes, en fut repoussé par Pierre Mauclerc, comte de Dreux, de la maison de France, qui venait d'épouser Alix, héritière de la Bretagne, et de prêter l'hommage lige à Philippe. La Bretagne avait ainsi passé par un mariage de la maison des Plantagenets dans celle des Capétiens. Les Anglais, réduits à se replier vers Angers et Tours, essayèrent de forcer les châteaux les plus voisins de la Loire; mais l'arrivée du prince royal Louis, à la tête d'une armée composée principalement des milices des villes du centre (Tours, Bourges, Orléans), les effraya. Ils repassèrent le fleuve et rentrèrent dans l'Aquitaine.

Cependant l'armée de la coalition se réunissait dans le nord et grossissait tous les jours. Outre les chevaliers, il y arrivait une foule de routiers et de gens des communes de Flandre et de Brabant; les Flamands étaient exaspérés des dévastations commises par les Français l'année précédente sur leur territoire, et ne songeaient qu'à en tirer vengeance. Les coalisés

formèrent bientôt à Valenciennes une masse que les auteurs contemporains évaluent vaguement à deux cent mille hommes, rangés sous quinze cents bannières.

Philippe réunit de son côté ses troupes autour de Péronne. Elles comprenaient, outre un baronnage nombreux dans lequel on ne voyait cependant qu'un seul des grands vassaux, le duc de Bourgogne, les milices communales soldées de la plupart des bourgs et des villages de la France et de la Picardie; chacune de ces milices combattait sous la bannière de sa commune. La guerre était populaire et nationale; le tocsin avait sonné dans tous les clochers. On s'armait pour repousser une invasion étrangère. On disait que les confédérés s'étaient partagé d'avance le royaume, et qu'ils avaient juré de donner à l'Empereur la couronne des fleurs de lis. L'Église soutenait le roi, parce que Jean et Othon, ses adversaires, avaient été excommuniés dans les années précédentes; Othon n'était pas relevé de cette excommunication. L'armée française avait encore un avantage, celui de l'unité du commandement, tandis que les coalisés obéissaient à plusieurs chefs.

Philippe, parti de Péronne le 23 juillet, s'avança jusqu'à Tournay, dans le dessein de couper la route qui devait conduire l'ennemi au centre de la Flandre. A peu de distance de cette dernière ville, il rencontra l'armée impériale et flamande, qui se croyait sûre de vaincre, car elle était à peu près deux fois plus nombreuse que la sienne. Les troupes françaises n'allaient probablement pas à plus de soixante-dix mille hommes, dont cinq mille chevaliers; le reste était composé d'écuyers et de milices des communes [1]. On distinguait au milieu du vasselage de France le duc de Bourgogne, les comtes de Bar, de Dreux, de Châtillon, de Ponthieu, de Courtenay, Matthieu de Montmorency, Enguerrand de Coucy, l'archevêque de Reims, les évêques de Beauvais et de Senlis. Le dimanche 27 juillet, par une journée d'un soleil brûlant, les Français, qui s'étaient trop avancés, se retiraient de Tournay sur Lille, lorsqu'en passant au pont de Bouvines, sur la petite rivière de Marcq, ils touchèrent presque aux avant-postes ennemis. Une bataille devint inévitable. Le roi, qui se trouvait au premier rang en face des Impériaux, rallia autour de lui les principaux chefs, fit célébrer

[1] Toutes ces évaluations sont assez incertaines. Je prends cependant les plus probables, qui sont aussi généralement les plus fortes.

la messe sur un autel improvisé, et les exhorta au combat. Suivant une tradition, il leur aurait dit : « Je porte la couronne, mais je suis un homme comme vous; si je demeure seul et que vous ne m'aidiez à la porter, je ne pourrai rien faire. » Il l'aurait même ôtée de sa tête, en ajoutant : « Tous vous devez être rois, et vous l'êtes par le fait, car sans vous je ne puis gouverner. » Puis il donna le signal de porter l'oriflamme en avant; l'évêque de Senlis, ancien hospitalier renommé pour son habileté comme tacticien, mit les chevaliers en ordre de bataille, et les chapelains entonnant le chant des psaumes, la mêlée commença.

La bataille fut terrible. Il n'en avait pas été livré de pareille en France depuis le temps de Charles Martel. Mais il n'est pas aisé d'en retracer aujourd'hui le plan ni d'en reproduire les incidents. Les récits des auteurs contemporains nous montrent les chefs principaux des deux armées se cherchant et s'envoyant des défis personnels comme dans les combats de l'antiquité. Quoiqu'on s'attachât surtout à faire des prisonniers pour en tirer une rançon, il y eut des engagements très-meurtriers autour des princes, que leurs vassaux avaient juré de défendre et de sauver au péril de leur vie. Les Impériaux s'étaient proposé d'enlever Philippe Auguste à tout prix; il fut jeté à terre, mais les gens des communes arrivèrent à temps pour le secourir, et il dut son salut au dévouement de ses chevaliers, qui lui firent un rempart de leurs corps. Les vassaux de Flandre et d'Allemagne défendirent le comte Ferrand et l'empereur Othon de Saxe avec la même valeur, mais avec moins de succès; tous deux tombèrent aux mains des Français. Othon parvint, il est vrai, à recouvrer sa liberté; le comte de Flandre demeura prisonnier. On compta encore parmi les prisonniers de marque le comte de Salisbury, frère naturel de Jean Sans-terre, qui commandait les troupes anglaises, et deux comtes de la Westphalie.

Les milices communales furent très-engagées et se comportèrent bravement. Elles avaient été opposées aux troupes allemandes. « Quand Othon vit telles gens, disent les Chroniques de Saint-Denys, si n'en fut-il pas moult joyeux. » Elles rapportèrent plusieurs bannières en signe de victoire, entre autres l'aigle de bronze qui servait d'étendard à l'Empereur. Renaud de Boulogne, l'auteur de la coalition et l'âme de la guerre, résista le dernier au milieu de la déroute de ses alliés; mais il

ne put échapper au sort qu'avaient éprouvé les autres princes, et finit par tomber comme eux en captivité.

La victoire des Français fut donc complète. Philippe, malgré l'infériorité numérique de ses troupes, resta maître du champ de bataille, et vit presque tous les chefs de l'armée ennemie en son pouvoir. Il enleva même une partie du camp et des bagages des vaincus. Quand il revint à Paris, traînant le comte de Flandre chargé de fers, les populations accoururent sur toute la route et saluèrent son retour par des fêtes et des acclamations. L'enthousiasme éclata dans les villes, dans les campagnes. Les paysans interrompaient les travaux de la moisson, suspendaient leurs faux à leur cou et se précipitaient sur le passage royal. « Les habitants de Paris, dit Guillaume le Breton, et par-dessus tout la multitude des écoliers, le clergé et le peuple, allant au-devant du roi en chantant des hymnes et des cantiques, témoignèrent par leurs gestes quelle joie animait leurs esprits... Et ils prolongèrent leurs plaisirs dans la nuit, et même pendant sept nuits consécutives, au milieu des flambeaux, en sorte que la nuit paraissait aussi brillante que le jour; les écoliers surtout ne cessaient de faire de nombreux festins, chantant et dansant continuellement. »

Cette victoire si populaire, si nationale, éleva très-haut le roi de France. En battant les Anglais, il avait assuré ses dernières conquêtes; en réduisant des vassaux rebelles, comme les comtes de Flandre et de Boulogne, il avait prouvé que leurs ligues ne pourraient prévaloir contre lui, même avec l'appui de souverains étrangers. Le système de l'unité monarchique triomphait définitivement de celui d'une fédération princière. Enfin par sa victoire sur l'Empire et sur une moitié de l'Europe, Philippe Auguste se plaçait au premier rang des princes de la chrétienté; il pouvait se présenter, concurremment avec l'Empereur ou même avant lui, comme l'héritier des traditions de Charlemagne. Les églises de France s'associèrent à cette victoire du roi très-chrétien sur des souverains dont la plupart avaient méconnu ou menacé l'autorité du saint-siége.

Les Poitevins montrèrent autant d'empressement à demander la paix qu'ils en avaient mis à s'armer pour Jean Sans-terre. Philippe Auguste signa une trêve de cinq ans avec Jean, et un traité avec le vicomte de Thouars. S'il ne tira pas vis-à-vis d'eux un meilleur parti de la victoire de Bouvines, c'est qu'il ne pouvait garder longtemps ses chevaliers sous les armes, ni

entreprendre une campagne immédiate dans le Midi. En revanche, il saisit les comtés de Flandre et de Boulogne, dont la cour des pairs prononça la confiscation pour cause de félonie. Cependant il n'osa réunir le premier de ces comtés au domaine royal; la comtesse Jeanne étant venue à Paris demander mainlevée de la saisie, il la lui accorda, en lui imposant pour condition la démolition des quatre forteresses de Valenciennes, Ypres, Ardres et Cassel. Quant au comté de Boulogne, il le fit passer dans sa maison en mariant la fille unique du comte Renaud à Philippe, le fils qu'il avait eu d'Agnès de Méranie. Il garda les deux comtes rebelles, Ferrand et Renaud, prisonniers au Louvre, où ils demeurèrent jusqu'à la fin du règne, en 1223, tandis que le comte de Salisbury et les autres captifs recouvrèrent leur liberté en payant une rançon.

XVII. — La bataille de Bouvines, qui eut ainsi pour la France des résultats matériels considérables et un résultat moral plus avantageux encore, devint au contraire pour l'Angleterre une cause de troubles et de guerres civiles. Jean Sans-terre se vit forcé par ses barons, que soutenait une partie du clergé et du peuple, de jurer la grande charte. Cet acte célèbre eut pour objet de garantir toutes les classes de la nation contre les impôts arbitraires dont elles étaient accablées, et contre les confiscations de biens qui se multipliaient sans règle sous une forme ou sous une autre. Désormais le gouvernement devait être soumis à la nécessité de procéder par justice et d'obtenir pour toutes les taxes le consentement des contribuables. L'Angleterre entière, ayant à sa tête le primat Langton, archevêque de Cantorbéry, conspira pour l'établissement de cette charte fondamentale, qui équivalait à la proscription complète de l'arbitraire monarchique, rendu intolérable par les excès des deux derniers rois et par l'abus qu'ils faisaient des troupes mercenaires.

En signant la grande charte, le 19 juin 1215, Jean céda à la contrainte, car les barons coalisés s'étaient rendus maîtres de Londres; mais il était bien décidé à ne pas tenir ses serments. Il continua d'enrôler des routiers de tous côtés, principalement dans la Flandre et les Pays-Bas, où la dissolution de l'armée vaincue à Bouvines avait laissé beaucoup de soldats sans emploi; il promit à ces mercenaires la dépouille des seigneurs anglais. En même temps il en appela au Pape, dont il s'était

constitué le vassal. Les routiers engagés par le comte de Salisbury passèrent la Manche, et quoiqu'une tempête eût englouti plusieurs des bâtiments qui les portaient, Jean se crut à leur arrivée assez fort pour attaquer ouvertement ses adversaires. Alors les barons déclarèrent que les libertés du royaume étaient violées, et que le roi, coupable de forfaiture, avait cessé de régner. Ils offrirent la couronne d'Angleterre à Louis Cœur de lion, fils de Philippe Auguste. Louis l'accepta, et fit les apprêts nécessaires pour passer la Manche.

Dès qu'Innocent III eut reçu l'appel de Jean, il excommunia les barons et annula le serment qu'ils lui avaient imposé; ce serment, disait-il, était l'œuvre de la contrainte, et dans tous les cas ne pouvait etre valable sans le concours et l'autorisation du saint-siége, dont l'Angleterre dépendait à titre de fief. Quand il apprit les dispositions de la cour de France et les préparatifs ordonnés par le prince royal, il lui envoya un légat, nommé Gualon, pour s'y opposer. Le légat, arrivé à Melun où la cour se tenait, représenta que le prince Louis ne pouvait rien entreprendre contre un roi qui n'avait été déposé par aucune sentence régulière, qui était vassal du saint siége et qui s'était revêtu d'une sorte d'inviolabilité en prenant la croix. On lui répondit que Jean Sans-terre s'était rendu coupable de meurtre et de trahison, qu'il n'avait pu disposer validement de son royaume sans le consentement des barons tenus de le défendre, et que le prince Louis se fondait principalement sur le vœu des barons, ainsi que sur les droits de sa femme Blanche de Castille, nièce de Jean et petite-fille de Henri II. Blanche de Castille n'était pas, il est vrai, la plus proche héritière du trône d'Angleterre, mais les héritiers plus rapprochés ne faisaient pas valoir les leurs. Ces arguments ne purent convaincre le légat. Philippe Auguste, qui tenait à profiter des dispositions des barons anglais et ne voulait pas se compromettre avec la cour de Rome, affecta de ne pas se prononcer. Alors Louis déclara que cette affaire était étrangère à son père, qu'elle l'intéressait lui seul, qu'il avait donné sa parole aux barons anglais, et que d'ailleurs il ne pouvait renoncer à ses droits. Il partit malgré la menace de l'excommunication, en ayant soin toutefois d'envoyer une députation à Rome pour exposer la légitimité de ses prétentions au Pape, qu'il disait être mal informé.

Il passa le détroit avec 680 navires sous la conduite d'un pirate flamand, Eustache le Moine, aborda le 23 mai 1216 au

port de Sandwich, où une tempête ne lui permit de rallier ses vaisseaux qu'au bout de trois jours, enleva Rochester sans résistance et vit se replier devant lui les troupes de Jean, qui s'était avancé à sa rencontre. Laissant alors de côté le château de Douvres, défendu par une forte garnison, il entra sans combat, le 2 juin, à Londres, où il fut accueilli avec transport, et où la majorité des barons accourut pour lui faire hommage. Les violences, les pillages, les atrocités que commettaient les bandes sanguinaires de Jean Sans-terre avaient porté au comble l'exaspération des esprits. Quant à l'opposition du Pape, les Anglais espéraient en triompher aisément; ils avaient envoyé à Rome le primat Langton, pour éclairer Innocent III sur les circonstances de l'établissement de la grande charte. Ils croyaient donc obtenir la levée de l'excommunication prononcée contre eux un peu à la hâte. On contestait aussi en Angleterre comme en France la validité de l'hommage que Jean avait fait au saint-siége, sans le consentement exprimé des hauts barons.

Louis n'eut qu'à promettre l'observation de la grande charte et la restitution des terres confisquées ou usurpées sur les barons et sur les églises, pour s'assurer la soumission de toute l'Angleterre, deux châteaux seuls exceptés, ceux de Douvres et de Windsor, dont il entreprit de se rendre maître. Il voulut diriger lui-même le siége du premier, que défendait Hubert Dubourg, et il confia celui du second au comte de Nevers, son lieutenant. Il reçut à Londres, au mois d'août, l'hommage du roi d'Écosse, qui avait contribué à ses succès en occupant pour lui une partie des comtés du nord. Cependant il n'avait pu empêcher le légat Gualon de le suivre dans l'île et de fulminer l'excommunication contre lui et ses partisans.

La mort d'Innocent III, arrivée le 16 juillet 1216, avant que l'acte du légat eût pu être confirmé à Rome, parut un événement favorable au prince Louis, puisque la décision de Rome à son égard était forcément ajournée. Cet ajournement lui donnait le temps d'achever sa conquête. Mais il ne soutint pas ses premiers avantages. La château de Windsor, assiégé par le comte de Nevers, ne put être forcé. La résistance que les Français y trouvèrent les fatigua et inspira à leurs alliés anglais quelques doutes sur leur succès définitif. Louis commit aussi la faute de donner la garde de deux châteaux à des Français, ce qui fit craindre qu'il ne voulût à son tour récompenser les étrangers qui le servaient en leur distribuant les fiefs du pays. La bonne harmonie

s'altéra donc peu à peu entre les seigneurs des deux nations, bien que parlant la même langue et rapprochés par une origine commune, ils ne fussent pas séparés, comme ils le furent plus tard, par les souvenirs d'une longue rivalité. Déjà un parti hostile à Louis commençait à se former, lorsque Jean fut enlevé par une mort à peu près subite, le 19 octobre 1216. Cette circonstance acheva de ruiner les espérances des Français, car la haine personnelle que les Anglais portaient à leur roi, et qu'il avait méritée par ses vices, ses trahisons et les pillages de ses routiers, ne pouvait s'étendre au jeune Henri III, son fils, alors âgé de dix ans. Henri III fut proclamé par ses fidèles, pendant que Louis, arrêté par l'hiver, se voyait obligé de suspendre les hostilités.

Au printemps de 1217, Louis passa en France pour y chercher de l'argent et y faire des levées. Sa femme, Blanche de Castille, dont il soutenait les droits personnels, et qui était aussi active qu'ambitieuse, présida elle-même aux enrôlements. Quant à Philippe, craignant toujours d'irriter Rome et prévoyant peut-être une issue funeste, il évita de plus en plus de paraître engagé dans la politique de son fils. Pendant ces délais, l'opposition se fortifiait en Angleterre; la défiance gagnait les partisans des Français, et les défections se succédaient avec rapidité. Les conseillers d'Henri III assurèrent le succès de leur cause par une mesure habile. Ils avaient obtenu que la grande charte, légèrement modifiée, fût approuvée par le nouveau pape Honorius III; ils en firent jurer l'observation au jeune roi, et portèrent ainsi le coup de mort au parti du prince Louis. Ce dernier redoubla d'efforts, mais la campagne de 1217 ne fut pour lui qu'une série de revers. Les Français furent mis en déroute le 20 mai, dans la ville de Lincoln, presque sans combat. Au mois d'août, une flotte qui leur amenait des renforts fut dispersée ou détruite, près de Douvres, par la flotte anglaise que manœuvraient les marins des *cinq ports* [1]. En septembre, Louis dut abandonner ses prétentions et quitter l'Angleterre, en stipulant toutefois des conditions honorables pour ceux qui l'avaient soutenu, et des garanties pour les libertés qu'il avait entrepris de défendre. A son retour, le légat leva l'excommunication prononcée contre lui. Quoique l'entreprise eût échoué,

[1] Ces cinq ports, alors les plus considérables de l'Angleterre, étaient Douvres, Sandwich, Romney, Hastings et Hythe.

elle servit pourtant à consacrer pour la France les résultats obtenus par la conquête de la Normandie et par la bataille de Bouvines. C'est d'ailleurs la seule fois que les Français aient essayé de descendre en Angleterre et de s'en emparer.

XVIII. — Ni la guerre des Albigeois, ni celles de Flandre et d'Angleterre ne faisaient oublier la Terre sainte. Malgré la concurrence que créaient aux croisades les guerres de religion multipliées par la politique pontificale, malgré l'opinion qui commençait à se répandre que le ciel, en punition des vices et des crimes du temps, réservait à une époque plus méritante la gloire de reconquérir Jérusalem, l'Europe ne renonçait pas aux entreprises d'Orient. La pensée en était continuellement entretenue par la prédication des légats. La conquête de Constantinople par Baudouin avait plutôt fortifié qu'ébranlé ces dispositions.

Amaury, roi titulaire de Jérusalem, mourut en 1205. Sa femme Isabelle, qui était restée veuve de quatre maris et de trois rois, le suivit de près dans la tombe, et laissa la couronne de Godefroi de Bouillon à une fille qu'elle avait eue de Conrad de Monferrat. On chercha un mari pour la jeune reine; les envoyés des chrétiens d'Orient visitèrent la France, et leur choix se porta sur Jean de Brienne, frère de ce Gauthier de Brienne qui avait conquis l'Italie méridionale et s'était vu à la veille d'en devenir roi. Jean demanda l'agrément de Philippe Auguste. L'ayant obtenu, il partit pour la Palestine avec trois cents chevaliers; mais comme il n'emportait pour toute ressource que quarante mille livres, il ne put, malgré sa bravoure, lui être d'une grande utilité. Il fut abandonné peu à peu de ceux qui l'avaient suivi, et ne tarda pas à se voir dénué de tout. Réduit aux murs de Saint-Jean d'Acre, il fit entendre au Pape un cri de détresse, et demanda aux princes de l'Europe un nouvel et plus énergique effort en faveur de la Terre sainte.

Tel était alors l'ébranlement communiqué aux imaginations par d'incessantes prédications, qu'en l'an 1212, un grand nombre de jeunes gens et même d'enfants, ayant pris la croix dans diverses provinces de France, se dirigèrent vers Marseille et les ports de l'Italie. Ni les seigneurs ni les prélats ne purent arrêter complétement une folie dont tout l'effet fut de faire tomber quelques captifs de plus aux mains des maîtres de

l'Égypte[1]. Mais il y avait dans ce mouvement d'enthousiasme spontané un témoignage trop frappant des dispositions populaires pour qu'Innocent III ne fût pas plus attaché que jamais à la politique des croisades. Il continuait donc de regarder la conquête des lieux saints comme le but qu'il devait éternellement présenter aux peuples et aux princes.

Pour répondre à l'appel de Jean de Brienne, il prêcha lui-même la croisade au concile de Latran, et s'offrit à marcher en personne à la tête des armées européennes. Ses lettres, adressées aux chrétiens pour les exhorter à prendre les armes, et aux musulmans pour leur inspirer des sentiments favorables ou les frapper de terreur, remuèrent en même temps l'Occident et l'Orient. Des légats parcoururent toute l'Europe. Celui qui vint en France, Robert de Courçon, sema les croix avec une telle profusion que les chevaliers en murmurèrent. Ce fut alors que Jean Sans-terre fit le vœu de se rendre dans la Palestine; Frédéric II, roi des Romains, prit le même engagement. Philippe Auguste abandonna le quarantième de ses revenus domaniaux; le clergé donna un vingtième; le Pape et les cardinaux promirent de payer un dixième. Une trêve de quatre ans devait être conclue entre les princes chrétiens. Les troubadours eux-mêmes se laissèrent gagner à l'entraînement général et chantèrent la guerre sainte.

La mort d'Innocent III n'arrêta pas ces prédications. Son successeur, Honorius III, voulut achever l'œuvre commencée. Jacques de Vitry, devenu évêque de Saint-Jean d'Acre, entraîna les croisés d'Europe en 1217, sous la conduite des rois de Hongrie, de Chypre et de Jérusalem, dont les deux derniers, Hugues de Lusignan et Jean de Brienne, étaient Français. Mais à peine eut-on abordé à Ptolémaïs, que les rois de Chypre et de Hongrie se retirèrent.

Le malheur des entreprises d'outre-mer était de se renouveler trop souvent et de dégénérer en espèce de pèlerinages armés. On voyait chaque année des troupes de pèlerins quitter l'Europe au mois de mars pour y rentrer au mois de septembre. Les contemporains les comparaient aux oiseaux voyageurs qui changent de climat avec les saisons. Lors même qu'à certains intervalles des masses puissantes s'ébranlaient, la plupart des

[1] *Expeditio derisoria, nugatoria.* Tels sont les termes dont se servent les auteurs contemporains. Michaud, t. III, notes.

croisés calculaient encore la durée du voyage et marchandaient le temps de leur service.

Ces défections n'empêchèrent pas Jean de Brienne de se diriger, avec l'aide du duc d'Autriche et du comte de Hollande qui lui demeuraient fidèles, sur l'Égypte, où, depuis quarante ans, on était convaincu qu'il fallait attaquer et frapper au cœur la puissance musulmane maîtresse de la Terre sainte. Le roi de Jérusalem, impatient de réaliser un plan qui avait été formé souvent sans être jamais mis à exécution, alla assiéger Damiette, la clef du pays et sa principale forteresse. Le siége dura dix-huit mois. Jamais la persistance n'avait été si nécessaire aux croisés; cependant il fallut que leurs rangs se renouvelassent plusieurs fois durant ce long intervalle. On distingua parmi les Français qui assistèrent au siége de Damiette, les comtes de Nevers, de la Marche, de Bar-sur-Seine, l'archevêque de Bordeaux et les évêques d'Angers, d'Autun, de Beauvais, de Paris, de Meaux, de Noyon. Le légat Pélage, évêque d'Albano, vint prendre la direction de l'armée; Jean de Brienne fut en quelque sorte placé sous ses ordres.

Les chrétiens montrèrent devant Damiette une persistance d'autant plus méritoire qu'ils éprouvèrent des souffrances cruelles. Le sultan d'Égypte, menacé de conspirations dans son propre palais, offrit de leur rendre Jérusalem s'ils consentaient à lever le siége; il ajouta même à cette offre celle de restituer une partie de la Syrie. Le conseil des princes hésitait; le légat insista pour faire rejeter ces conditions : il espérait que la conquête de l'Égypte était prochaine, qu'elle entraînerait celle de la Palestine, et que dès lors la possession de cette dernière serait assurée.

Cet espoir eut d'abord un commencement de réalisation. Damiette fut enlevée par un assaut donné au mois de novembre 1219. Les vainqueurs la pillèrent, y firent un grand nombre de prisonniers et d'esclaves, s'y établirent et s'y fortifièrent. Les tours furent distribuées entre les différentes nations qui avaient eu part au succès, et la seigneurie de la ville donnée à Jean de Brienne.

Les croisés se reposèrent plus d'une année et reçurent de nouveaux renforts, entre autres des Allemands que commandait le duc de Bavière. Le légat repoussa de nouvelles offres du sultan et ordonna de marcher sur le Caire. Jean de Brienne, après quelque résistance, céda à une menace d'excommunica-

tion, et entra dans l'intérieur de l'Égypte, au mois de juin 1221, avec environ cinquante mille hommes [1]. Il se proposait d'assiéger le Caire et la ville que les croisés appelaient Babylone; mais au bout de trois semaines d'une marche difficile et ralentie par le transport des convois, il se trouva enfermé près de Mansourah, dans une des îles du Delta. Une flottille musulmane avait coupé ses communications avec Damiette et la Méditerranée, d'où il tirait ses vivres. La crue du Nil survint; l'ennemi, en ouvrant les écluses, submergea le sol où les chrétiens étaient campés. Ne pouvant plus ni avancer, ni reculer, ni combattre, ils se virent en danger de périr jusqu'au dernier. Pour obtenir du sultan quinze jours de subsistances, ils furent obligés de rendre Damiette, leur unique conquête. Il fallut même que Jean de Brienne, le duc de Bavière et le légat servissent d'otages et de garants à l'exécution du traité.

Jean de Brienne, que sa vie aventureuse fait un des types les plus intéressants de la chevalerie du temps, revint ensuite en France étaler aux couronnements successifs de Louis VIII et de Louis IX un faste princier, mais dont ces rois payèrent les frais. En attendant que des circonstances nouvelles lui offrissent une nouvelle couronne, il céda celle de Jérusalem à l'empereur Frédéric II avec la main de sa fille Yolande [2]. Frédéric II, que la politique pontificale avait décidé à contracter cette alliance, entra à Jérusalem en 1229, et signa avec le sultan d'Égypte un traité qui ouvrit la ville sainte aux pèlerins de l'Occident. Mais la chrétienté ne jugea pas qu'une telle stipulation pût lui suffire; d'ailleurs le nouveau roi de Jérusalem était sous le poids d'une excommunication qui compromettait alors le caractère de ses succès.

XIX. — Quand Innocent III était mort, il avait laissé dans la France méridionale le catholicisme triomphant de l'hérésie, dont ses successeurs n'eurent à poursuivre que les derniers débris. Mais si la question religieuse etait tranchée, il n'en était pas de même de la question politique. La lutte continua entre la maison des comtes de Saint-Gilles et celle des comtes de Montfort. L'arrêt du concile de Latran n'était pas accepté sans

[1] Les divers calculs varient de quarante-cinq à soixante-dix mille. Matthieu Paris dit même deux cent mille.

[2] Ce mariage, arrêté en 1222, ne fut conclu qu'en 1225.

appel par des populations qui s'étaient vu enlever leurs souverains nationaux, pour être livrées à une dynastie à demi étrangère, dont la puissance n'était fondée encore que sur des ruines.

Simon de Montfort alla faire hommage de ses nouveaux fiefs de Toulouse et de Narbonne à Philippe Auguste. Il revint enivré de l'enthousiasme que ses victoires avaient causé dans le nord de la France; mais à peine de retour, il eut un démêlé avec Arnaud Amaury, archevêque de Narbonne, au sujet du gouvernement de cette ville, et l'archevêque l'excommunia. La division des vainqueurs rendit l'espérance au représentant de la maison de Saint-Gilles. Le jeune Raymond VII protesta contre l'arrêt du concile de Latran. Devait-il être puni des fautes et des faiblesses de son père? Rome elle-même n'avait-elle pas semblé émue en sa faveur? Il n'eut qu'à paraître à Marseille et en Provence pour trouver une armée qui jura de le rétablir. Il enleva Beaucaire en 1216, avant que Simon eût pu prêter secours à la garnison qui en défendait le château. A son entrée dans le Languedoc, les proscrits reparurent et coururent de tous côtés se ranger sous sa bannière; la noblesse, la bourgeoisie, les villes, les campagnes, le clergé même, saluèrent en lui leur légitime souverain. La Chronique rimée représente le peuple entier s'agenouillant à sa vue, grands et petits, hommes, femmes, enfants, baisant ses vêtements et pleurant des larmes de joie. Toulouse se souleva. Il est vrai que le comte de Montfort y rentra en maître et la mit à rançon.

En face de cette insurrection générale du Midi, Simon sollicita du pape Honorius III la prédication d'une nouvelle croisade, ce qu'il obtint aisément, car Rome devait vouloir que l'arrêt du concile de Latran fût exécuté. L'archevêque de Bourges et l'évêque de Clermont amenèrent au comte de Montfort des troupes avec lesquelles il attaqua le marquisat de Provence, où était la force principale de son rival. Mais pendant ce temps les Raymond, assistés de leurs anciens vassaux des Pyrénées, rentrèrent dans leur capitale, en massacrant ceux des soldats ennemis qui n'eurent pas le temps de prendre la fuite. Cette rentrée des princes de la maison de Saint-Gilles à Toulouse, le 13 septembre 1217, aux acclamations populaires de tout le Languedoc, changea la fortune de la guerre. Simon n'avait pas de forces assez considérables pour entreprendre de les y assiéger: il se réduisit à bloquer la ville, et le blocus dura

huit mois. Il avait conservé une garnison dans un de ses châteaux, le château Narbonnais, et il occupait plusieurs petites places des environs; mais il ne recevait que de faibles renforts, tandis que l'armée des méridionaux grossissait continuellement. Le 25 juin 1218, un engagement ayant eu lieu auprès des murs, une pierre lancée atteignit le vainqueur du Midi et le frappa d'un coup mortel. Cette mort fut pour les Français le signal d'une déroute générale. On les força non-seulement à s'éloigner des alentours de Toulouse, mais encore à se retirer de toute la contrée voisine, Quercy, Agénois, Rouergue et Armagnac. Amaury de Montfort, fils de Simon, fut obligé d'abandonner le Midi, malgré la protection particulière dont le pape Honorius III déclara le couvrir.

Philippe Auguste, suzerain du comté de Toulouse, fut sollicité par Amaury et le Pape d'intervenir directement en leur faveur. Il se refusa à une intervention personnelle, mais il autorisa son fils Louis, de retour d'Angleterre, à soutenir les Montfort, comme il s'y était d'ailleurs engagé antérieurement. Le prince royal leva des troupes au moyen d'un vingtième que le Pape décréta. Accompagné de plus de vingt évêques et d'un grand nombre de seigneurs du Nord, parmi lesquels étaient les comtes de Bretagne et de Saint-Pol[1], il se dirigea, au printemps de 1219, vers le Languedoc en remontant les bords de la Garonne. Il enleva la ville de Marmande, dont les défenseurs furent massacrés impitoyablement, et parvint sans peine jusque sous les murs de Toulouse. Mais ces murs, rebâtis et fortifiés par les Raymond, exigeaient un long siége. Il n'osa l'entreprendre, d'autant plus qu'une partie de ses chevaliers renoncèrent à servir au delà des quarante jours fixés pour leur engagement. Aussitôt Montauban, Castelnaudary et les autres villes restées françaises embrassèrent le parti de Raymond VII. Il reprit Agen. Béziers se déclara en faveur du jeune Trencavel, fils de Raymond Roger, son ancien comte. Amaury ne garda plus que Carcassonne, Narbonne, Agde et un petit nombre de châteaux, où il se maintint encore pendant trois ans, de 1219 à 1222, sans pouvoir reconquérir aucune des places qu'il avait perdues, ni obtenir de nouveaux secours des Français du Nord. Les revers récents avaient refroidi le zèle de ces derniers; d'ail-

[1] Le comte de Saint-Pol, de la maison de Châtillon, avait hérité du comté de Blois en 1218.

leurs beaucoup d'entre eux avaient accompagné Jean de Brienne dans sa croisade d'Égypte.

Lassé alors d'une lutte inutile, Amaury offrit au roi de lui céder les droits qu'il tenait du concile de Latran. Philippe hésita longtemps à les accepter, quoiqu'il y fût sollicité par la cour de Rome. Cependant, comme le rétablissement de la maison de Saint-Gilles avait eu pour effet de réveiller l'hérésie sur quelques points du Midi, un concile spécial fut convoqué à Paris en 1223, afin de régler la situation du Languedoc; Philippe, pressé d'y assister, quittait la Normandie pour s'y rendre, lorsqu'une fièvre lente, que le voyage aggrava, l'obligea de s'arrêter à Mantes, où il mourut le 14 juillet.

Guillaume le Breton, son panégyriste, a laissé de lui un remarquable portrait : « Ce fut, dit-il, un homme très-habile, de grand sens, renommé par sa valeur, magnifique dans ses actions, victorieux dans ses guerres; il étendit beaucoup les droits de sa couronne, augmenta la puissance de son royaume, grossit son trésor, triompha de plusieurs princes illustres par leurs terres, leurs soldats, leurs armes et leurs richesses, et fut un grand protecteur des églises. » Son testament, qui nous est resté, prouve qu'il avait amassé un trésor énorme, et que les revenus du fisc s'étaient sensiblement accrus sous son règne. Quoique nous connaissions mal les détails de son gouvernement à l'intérieur, il est certain qu'il avait préparé la prospérité dont la France jouit après lui sous le règne de saint Louis.

LIVRE DIXIÈME.

LOUIS VIII. — SAINT LOUIS.

1. — Louis VIII, Cœur de lion[1], fut sacré à Reims, le 6 août 1223. On a remarqué qu'il fut le premier roi capétien qui n'eût pas été associé à la couronne du vivant de son père; l'ordre de la succession monarchique était alors trop bien établi pour que cette formalité continuât d'être nécessaire.

Le concile de Paris, convoqué pour examiner l'état religieux du Midi, où l'hérésie renaissait avec le succès du jeune Raymond, sollicita le roi et les princes de rétablir Amaury de Montfort. Raymond VII proposait une transaction; il demandait la main d'une sœur d'Amaury. Cette offre ne fut pas agréée. Le concile tenait à faire exécuter les décisions de l'Église. Il voulait une guerre et une victoire nouvelles. Il se prononça d'autant mieux en faveur d'Amaury, qu'on savait le nouveau roi disposé à lui prêter un concours actif.

Philippe Auguste avait d'ailleurs laissé un legs considérable au comte de Montfort. Celui-ci s'en servit pour lever des chevaliers et des hommes d'armes. Il reparut dans le Midi et y débuta par un succès. Il délivra Carcassonne, qu'assiégeait Raymond. Mais ses ressources s'épuisèrent vite. Il ne put garder la plupart de ses chevaliers après l'expiration de leur engagement, et il remit la place aux mains de son rival, en emportant les ossements de son père (janvier 1224). Il ne possédait plus que deux villes, Narbonne et Agde. Il signa le mois suivant un traité avec Louis VIII, et lui céda tous ses droits sur Toulouse et l'Albigeois, moyennant la promesse de la connétablie. Comme Philippe Auguste avait supprimé l'ancien office de grand sénéchal, le connétable était devenu le premier des officiers de la couronne; c'était à lui, après le roi, qu'appartenait le commandement supérieur de l'armée.

Le roi seul pouvait désormais entreprendre de refaire la conquête du Midi; car plus la guerre se prolongeait, plus le succès devenait difficile. Louis VIII prépara de grands arme-

[1] Les historiens ne s'accordent pas sur l'origine de ce surnom.

ments. Il demanda au Pape de prêcher une nouvelle croisade contre les hérétiques et leurs fauteurs, d'établir un impôt pour cette croisade, enfin de négocier la prolongation des trêves avec les Anglais.

Raymond VII ne négligea rien de son côté pour émouvoir l'Église en sa faveur. Ses succès, ses promesses, son attitude aussi ferme et aussi habile que celle de son père l'avait été peu, lui faisaient des partisans. Il s'était concilié la plupart des prélats du Midi, même l'archevêque de Narbonne, Arnaud Amaury, l'ancien prédicateur de la croisade de 1209 et le premier auteur de la ruine de sa maison. Il ne marchanda aucune concession à la cour de Rome et se montra prêt à favoriser l'inquisition. Le roi d'Angleterre et l'empereur l'appuyèrent auprès du Pape, pour empêcher que le Languedoc ne fût réuni à la couronne de France. Honorius III se garda de repousser ses offres; il résolut de gagner du temps, suspendit les apprêts de Louis VIII, et annonça vouloir réserver toutes les forces actives de la chrétienté pour la croisade d'Orient, qu'allait entreprendre l'empereur Frédéric II, gendre du roi de Jérusalem, Jean de Brienne. Le légat Conrad, qui tint un concile à Montpellier en 1224, rendit une première décision favorable au comte de Toulouse. Raymond fut reconnu orthodoxe; il prit les engagements qu'on lui demandait; entre autres celui d'indemniser les églises du Midi des pertes qu'elles avaient éprouvées; il promit d'indemniser aussi le comte de Montfort.

Louis VIII, qui était, malgré sa faible constitution et sa petite taille, ardent et belliqueux, qui avait déjà fait une campagne en Flandre, deux en Angleterre et deux dans le Languedoc, fut très-irrité des dispositions conciliantes de la cour de Rome. En refusant de recevoir comme roi l'hommage de Raymond VII, et en achetant les droits d'Amaury de Montfort, il s'était proposé de poursuivre dans le Midi la voie tracée par son père pour l'agrandissement des États domaniaux de la maison de France. Il était d'ailleurs soutenu dans ces sentiments par la majorité des prélats, qui accusaient Raymond VII d'impuissance, sinon de mauvaise foi, et qui savaient combien il serait difficile à ce prince de tenir ses promesses, quelle qu'en fût la sincérité.

Cependant, n'obtenant pas du saint-siége la déclaration qu'il eût voulu contre le comte de Toulouse, Louis VIII résolut, par les conseils de sa femme, l'ambitieuse et entreprenante

Blanche de Castille, d'ajourner l'exécution de son projet principal, de diriger d'abord ses armements contre les Anglais, et de les attaquer dans le Poitou, dont l'occupation devait lui ouvrir la route du Midi.

Les trêves venaient d'expirer, et il pouvait reprocher à l'Angleterre de n'avoir pas exécuté toutes les conventions faites en 1217. Il entra dans le Poitou, y occupa sans coup férir la vicomté de Thouars, puis enleva avec la même facilité Niort et Saint-Jean d'Angély. La Rochelle fut vigoureusement défendue par le grand sénéchal d'Aquitaine, mais le secours qu'elle attendait n'arrivant pas, une conspiration populaire en ouvrit les portes aux Français. La chute de cette place d'armes des Anglais sur le continent entraîna immédiatement la reddition de Limoges, de Périgueux et des autres villes d'Aquitaine jusqu'à la Garonne. Louis VIII se trouva maître, après une campagne rapide, d'une moitié des possessions anglaises du Midi. La cour d'Angleterre, affaiblie par des divisions intérieures sous un roi qui arrivait à peine à l'âge d'homme, ne put mettre à temps une armée sur pied pour la défense de ses provinces continentales. Elle envoya seulement en 1225 quelques troupes sous les ordres du frère de Henri III, Richard, comte de Poitou et de Cornouailles, couvrir Bordeaux, que d'ailleurs les Français n'attaquèrent pas.

Le Pape avait pris le parti de remettre à un concile des Gaules la décision relative au comté de Toulouse. Ce concile fut convoqué à Bourges le 30 novembre 1225; il compta cent évêques présents. Raymond VII s'y rendit en personne et renouvela les offres qu'il avait déjà faites à Honorius III de satisfaire à Dieu et à l'Église. Amaury de Montfort réclama de son côté l'héritage dont le concile de Latran avait disposé en faveur de son père. Il demanda aussi que la cour des pairs fût investie du jugement de la contestation entre lui et son compétiteur. Raymond ne pouvait décliner la juridiction de cette cour; mais il mit à son acceptation une condition préalable, il voulut qu'on reconnût son titre de pair. C'était en réalité préjuger la question. Ce moyen fut abandonné, et le concile demeura seul saisi de l'instruction de ce grand procès.

Les évêques, s'appuyant sur le décret de Latran et sur la nécessité de détruire une hérésie qui renaissait de ses cendres, déclarèrent tous qu'il fallait recommencer la croisade contre les Albigeois; ils ajoutèrent qu'il était nécessaire que le roi se mît

à sa tête. Ainsi la décision fut conforme à l'ambition et au vœu de Louis VIII. La croisade fut décrétée pour l'année suivante (1226). Le cardinal légat de Saint-Ange obtint des Églises de France une contribution d'un décime pendant cinq ans. Ces décisions furent ratifiées à Rome. Il fut encore convenu que tout ce qui serait conquis dans le Midi, hors les biens de l'Église, appartiendrait au roi et à ses héritiers. Amaury de Montfort renouvela l'abandon qu'il avait déjà fait des droits de sa maison.

Louis VIII ne perdit pas de temps pour exécuter l'arrêt du concile de Bourges. Il fit son testament avant de partir, moins, ce semble, par pressentiment de sa mort prochaine que pour se conformer à l'usage suivi par les rois de France lorsqu'ils entreprenaient quelque grande guerre. Il assura sa succession à Louis, l'aîné de ses fils, qui n'avait pas encore dix ans, et voulut que des apanages fussent donnés aux trois autres. Après avoir réuni à Paris la plupart de ses vassaux, il assigna le rendez-vous général à Bourges, pour les fêtes de Pâques. Son cousin, le comte de Bretagne, et son frère naturel Philippe, comte de Boulogne, prirent la croix; exemple qui fut suivi par la plus grande partie du baronnage de France. La croisade ayant été prêchée dans tout le royaume, l'armée réunie à Bourges se trouva forte de cinquante mille chevaux, et très-supérieure à celle avec laquelle Simon de Montfort avait entrepris dix-sept ans plus tôt la conquête du Midi.

Louis VIII prit la route de Lyon et descendit la vallée du Rhône. L'épouvante se répandit partout à son approche. Les seigneurs et les villes qui s'étaient prononcés tour à tour pour les Montfort ou les Saint-Gilles s'empressèrent d'offrir leur soumission. «Nous désirons, écrivait un de ces seigneurs à Louis VIII, vivre à l'ombre de vos ailes et sous votre empire plein de modération.» Les partisans les plus dévoués de Raymond VII furent intimidés par la présence du roi, car ils n'osaient commettre une félonie en portant les armes contre lui. Raymond, abandonné de ses alliés et de ses vassaux, n'eut bientôt plus pour tout appui que le comte de Foix et le vicomte de Béziers, dont la fortune était plus étroitement liée à la sienne. Les rois d'Angleterre et d'Aragon, d'abord disposés à le soutenir, cédèrent aux représentations du Pape, qui les en empêcha.

Les croisés arrivèrent en vue d'Avignon, qui appartenait à Raymond VII comme faisant partie du marquisat de Provence,

fief de l'Empire. Ils voulurent traverser la ville et passer le Rhône sur le pont célèbre que Bénézet, fondateur de l'ordre des frères pontifes, avait construit en 1177, et qu'on regardait comme une des merveilles du temps. Les habitants s'opposèrent à ce que l'armée entrât dans leurs murs; ils offrirent seulement d'y recevoir le roi avec quelques chevaliers. Il s'éleva sur ce sujet une contestation très-vive, à la suite de laquelle Louis résolut de s'emparer de la ville, quoiqu'elle eût une double enceinte murée, de larges fossés et une citadelle puissante. Elle était si forte et les mesures de défense furent si bien prises, que, sans recevoir aucun secours étranger, elle tint en échec toute la chevalerie de France pendant trois mois, depuis les premiers jours de juin jusqu'à la fin d'août. Le manque de fourrages dans un pays qui en produisait peu et qui d'ailleurs avait été dévasté, fit périr les chevaux. Des maladies, accrues par les chaleurs de l'été, ravagèrent le camp des assiégeants et y causèrent une mortalité excessive. Bon nombre de croisés voulurent se retirer après l'expiration des quarante jours de leur service obligatoire. Le comte de Champagne, Thibaut V, fut un des premiers qui firent défection, malgré la défense formelle du roi.

Cependant les trois mois employés au siége ne furent pas entièrement perdus. Louis VIII reçut devant les murs d'Avignon la soumission de Nîmes, qu'il fit occuper par ses troupes, celle de Castres, celle de Carcassonne et celle d'Albi. Après qu'Avignon se fut rendu, qu'il l'eut mise à rançon, qu'il en eut abattu les murailles et qu'il y eut rasé les tourelles des maisons nobles, comme c'était l'usage dans les prises de villes du Midi, il entra dans le Languedoc, établit une sénéchaussée pour Nîmes et Beaucaire, qu'il incorpora au domaine royal, puis marcha sur Toulouse, où Raymond s'était enfermé. Comme la place eût exigé un long siége, il se contenta de la cerner et s'avança jusqu'à Pamiers, pour recevoir l'hommage des vassaux du comte de Foix. Il avait ainsi enlevé à Raymond tous ses États, excepté sa capitale. Voyant la saison avancée et ses troupes toujours décimées par les maladies, il confirma le gouvernement des pays conquis à l'un de ses chevaliers, Humbert de Beaujeu, ajourna le siége de Toulouse et regagna le nord de la France. Mais pendant le retour il tomba malade, et fut obligé de s'arrêter au château de Montpensier, en Auvergne, où une fièvre rapide l'emporta le 8 novembre.

L'occupation du Poitou sur les Anglais et la croisade contre les Albigeois remplirent presque en entier les trois ans de règne de Louis Cœur de lion. L'histoire de ces trois ans ne présente, en dehors des affaires du Midi, aucun événement de quelque importance, si ce n'est l'apparition en Flandre d'un prétendu Baudouin, empereur de Constantinople. Ce personnage mystérieux disait avoir échappé à une longue captivité chez les Bulgares, et revenait sous un habit d'ermite demander son comté à Jeanne, sa fille et son héritière, qui le gouvernait pendant la captivité de Ferrand dans la cour du Louvre.

Jeanne avait suscité contre elle de grandes animosités, et l'ermite n'était qu'un instrument dont se servaient des barons mécontents pour soulever le peuple. Mais ce stratagème eut un plein succès. Les récits de l'imposteur, présentés avec habileté, trouvèrent créance. Il fut reconnu par un certain nombre de seigneurs et par quelques-unes des villes de la Flandre et du Hainaut. Il parut à Lille et à Valenciennes revêtu des ornements impériaux et la couronne en tête. La comtesse se crut menacée d'une dépossession et implora le secours du roi. Louis VIII chargea l'évêque de Senlis, Guérin, chancelier de France, d'ouvrir une enquête. Il se rendit lui-même avec le légat, cardinal de Saint-Ange, à Péronne, où elle eut lieu, pour entendre l'interrogatoire du faux Baudouin. L'enquête n'eut pas de peine à démasquer ce dernier, qui fut renvoyé honteusement. Quelque temps après cet arrêt, comme la crédulité populaire ne se décourageait pas, Jeanne ordonna de saisir l'ermite et de le jeter en prison. On lui fit un nouveau procès, à la suite duquel il fut tiré à quatre chevaux, étranglé et pendu. La comtesse détruisit par cet affreux supplice le parti de l'imposteur, mais ne réussit pas à convaincre tous les esprits. Le peuple la traita de parricide, accusation qui fut accréditée en Flandre et ailleurs, et que la tradition a répétée longtemps.

II. — Louis VIII laissa en mourant cinq fils, dont l'aîné, Louis IX, n'avait que onze ans. Le règne de ce prince devait être un des plus considérables et des plus célèbres de notre histoire. Saint Louis, dont Voltaire a dit qu'il n'était pas possible à l'homme de pousser plus loin la vertu, a attaché son nom à toutes les grandes et nobles choses de son temps. Sa foi religieuse si pure et souvent si éclairée, la grandeur de sa politique qui fut chrétienne comme sa vie, sa bravoure chevale-

resque dans les croisades dont il fut le dernier chef, l'éclat de son entourage de princes, la fermeté avec laquelle il maintint les droits de sa couronne, son rôle enfin comme législateur et comme fondateur de plusieurs de nos anciennes institutions, sont autant de souvenirs qui font partie de notre gloire nationale.

Blanche de Castille, investie de la régence par la volonté que Louis VIII avait exprimée en mourant à quelques prélats et que ces prélats attestèrent par acte authentique, se hâta de faire sacrer son fils à Reims, malgré l'absence d'une partie des grands vassaux. La France n'avait aucune loi fondamentale qui statuât sur la forme du gouvernement pendant la minorité des princes. Blanche, âgée de trente-huit ans, et par conséquent dans la force de l'âge, exerçait depuis longtemps à la cour une autorité qu'elle devait à une réunion rare de grandes qualités. Elle était belle, pleine de dignité et de noblesse, avec autant de pénétration dans l'esprit que d'énergie dans la volonté. Elle avait aussi les défauts de ses qualités, un caractère altier, impérieux, la vivacité méridionale unie à la morgue espagnole. Dirigée par les habiles conseils du légat cardinal de Saint-Ange, elle sut dominer les grands, s'emparer du pouvoir et le garder avec une fierté jalouse.

Il lui fallut pourtant beaucoup d'art et de fermeté pour conserver une tutelle dont on l'accusa de s'être emparée presque par surprise. Si les usages féodaux n'excluaient pas les femmes du gouvernement, même en France[1], si l'on avait vu dans le royaume français de Jérusalem une reine donner successivement la couronne à trois de ses quatre maris, l'absence de loi fondamentale en matière de régence n'en permettait pas moins à toutes les prétentions rivales de se manifester. Blanche eut à combattre des ligues formées par les grands feudataires qui lui marchandèrent leur adhésion. A la tête de ces derniers étaient le comte ou duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, de la maison de Dreux, descendant de Louis le Gros; le jeune comte de Champagne, Thibaut IV, le plus puissant des vassaux de la couronne et le premier trouvère du temps; le comte de la Marche, Hugues le Brun, qui avait épousé Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean Sans-terre et son ancienne fiancée; enfin Henri III, fils d'Isabelle et duc de Guyenne et de Poitou en

[1] Dans la deuxième moitié du douzième siècle, les femmes avaient déjà transmis les couronnes féodales de la Provence, du bas Languedoc, de l'Aquitaine, de la Bourgogne, du Vermandois, du Hainaut et de la Flandre.

même temps que roi d'Angleterre. Henri III, faible par lui-même et entouré de barons défiants qui veillaient au maintien de leur grande charte, n'était pas alors un adversaire bien redoutable; mais les ennemis de la régente pouvaient se rallier autour de lui comme autour d'un chef. D'ailleurs, un parti anglais s'agitait dans les provinces qui avaient appartenu aux Plantagenets.

Les grands vassaux commencèrent par demander qu'on leur restituât ce qu'on leur avait enlevé sous les deux derniers règnes. Effrayés par la multiplicité des confiscations récentes qui avaient tant agrandi les domaines de la couronne, ils voulaient être assurés que leurs prérogatives seraient respectées, et qu'on ne les dépouillerait de leurs biens et de leurs châteaux que par un jugement régulier, dénoncé un an à l'avance. Ils demandèrent aussi la mise en liberté du comte de Flandre, déjà promise par Louis VIII. La reine s'empressa de les satisfaire sur ce dernier point; elle délivra Ferrand, et se contenta même de la moitié de la rançon qu'il devait. Ferrand fit hommage dans la même forme que ses prédécesseurs, c'est-à-dire que les premiers seigneurs du royaume lui servirent de caution, qu'il promit de faire jurer par ses vassaux et ses communes l'exécution des clauses attachées à sa libération, et qu'il se soumit, pour le cas où il violerait ses engagements, à un interdit qui serait prononcé au moins par deux évêques.

Cependant les comtes de Bretagne et de la Marche se liguèrent avec Thibaut de Champagne, dans le but d'assurer le succès de quelques prétentions particulieres. Thibaut était en disgrace; il avait été menacé d'un proces et d'une confiscation de ses fiefs pour avoir quitté le siége d'Avignon malgré la défense de Louis VIII; Blanche avait ordonné de lui fermer les portes de Reims lorsqu'il s'était présenté au sacre du jeune roi. Dès que la régente eut connaissance de la ligue, elle convoqua les vassaux de la couronne à Tours, et se rendit au milieu d'eux (février 1227), accompagné du légat et du comte de Boulogne, son beau-frère, fils légitime de Philippe Auguste et d'Agnes de Méranie. Elle s'était assuré l'appui de ce prince en lui donnant une pension et des châteaux.

Les comtes de Bretagne et de la Marche rassemblèrent leurs forces à Thouars et s'unirent à Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre. Quoique peu d'accord entre eux, ils étaient sur le point de commencer les hostilités, lorsqu'ils apprirent

que Thibaut venait, sur la sommation expresse de la reine, de comparaître devant elle et de lui faire amende honorable. En même temps ils reçurent du jeune roi, qu'on avait conduit au milieu de ses troupes, l'ordre de se présenter devant la cour des pairs pour y être jugés, s'ils n'aimaient mieux accepter une bataille. Après avoir contesté les délais de la citation, les deux comtes finirent par obéir. Ils se rendirent le 16 mars à Vendôme, et firent leur soumission. On négocia un accord. Les négociateurs choisis s'efforcèrent de satisfaire les différentes prétentions, et la paix fut scellée au moyen d'alliances qui furent convenues entre la maison de France et les deux familles de Bretagne et de la Marche. Yolande, fille de Pierre Mauclerc, fiancée naguère à Henri III, fut promise à l'un des frères de saint Louis.

Les grands vassaux avaient un intérêt commun, qui était de régler l'autorité et la compétence de la cour des pairs, devenue, par l'exemple de procès récents, un instrument puissant aux mains de la couronne. Ils avaient besoin que leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis du roi fussent déterminés avec une nouvelle rigueur, ainsi que les formes du tribunal dont ils relevaient. C'était une des nécessités du temps, aussi bien en France qu'en Angleterre ou en Allemagne[1], et partout ils obtinrent ce genre de satisfaction[2]. Mais la féodalité avait ce malheur que les ambitions privées et les prétentions individuelles étaient toujours inséparables de la réclamation de droits légitimes. Elles tinrent une grande place dans la réaction qui eut lieu pendant la minorité de saint Louis contre les progrès ou les empiétements du pouvoir royal, et donnèrent à cette réaction un caractère mesquin et tracassier, en la réduisant souvent à des intrigues sans portée.

Le traité de Vendôme était à peine signé qu'un second appel fut adressé aux mécontents par le comte de Boulogne, qui, naguère un des appuis de la reine, se montrait maintenant jaloux du crédit qu'elle accordait au comte de Champagne. On fit

[1] Les barons d'Angleterre avaient stipulé des avantages analogues dans leurs traités avec les rois Jean en 1214 et Henri III en 1217. En Allemagne, les princes ecclésiastiques en obtinrent de semblables de l'empereur Frédéric II, en 1220, et les princes laïques en 1232.

[2] Suivant Mathieu Paris, Louis IX et sa mère jurèrent, en 1230, « qu'ils rétabliraient les droits de tous et jugeraient tous les hommes du royaume suivant les bonnes coutumes et ce qui était équitable pour chacun. »

courir le bruit que Thibaut était l'amant de Blanche et avait empoisonné le feu roi de concert avec elle. Répétées dans une foule d'écrits et de vers du temps, ces accusations ne manquèrent pas de s'accréditer, bien que la seconde étant d'une fausseté notoire, il y ait par cela même plus de raisons de douter de la première. Mais le comte de Champagne y donna lieu par son imprudence et par sa légèreté. Il était poëte; son talent l'a même placé à un rang élevé parmi les trouvères. Il avait voué à la reine un amour romanesque, quoiqu'elle fût de dix ou douze ans plus âgée que lui, et il la célébrait dans des vers qu'il faisait graver sur les murs de ses châteaux, à Troyes et à Provins. Philippe ou ses partisans se servirent sans scrupule d'imputations utiles à leur cause.

Philippe réclama la régence en qualité de prince légitimé. Sa réclamation était d'autant plus tardive, qu'il avait reconnu et soutenu Blanche de Castille. Mais on prétend qu'il avait été arrêté jusque-là par la crainte de voir mettre en liberté son beau-père, Renaud de Boulogne, prisonnier gardé au Louvre depuis la bataille de Bouvines; il eût été obligé dans ce cas de lui rendre ses fiefs, dont il avait la jouissance. La mort de Renaud de Boulogne l'affranchit de cette appréhension. Quoi qu'il en soit, il n'eut pas de peine à rallier autour de lui des mécontents, le comte de Champagne s'étant fait beaucoup d'ennemis par sa conduite inconsidérée, et la reine étant accusée d'ingratitude par ceux qui l'avaient servie.

Les mécontents résolurent d'enlever le roi, pour éloigner ensuite sa mère et le légat. Une première fois ils faillirent surprendre la cour à Orléans. Le coup manqua. Blanche, échappée au danger, voulut se retirer à Paris et confier son fils à la garde des habitants, sur le dévouement desquels elle comptait. Arrivée à Montlhéry, elle craignit une seconde surprise, car de plusieurs côtés les troupes des princes se rapprochaient d'elle. Elle appela les bourgeois de Paris en toute hâte, ceux-ci s'armèrent et accoururent faire cortége au jeune roi. Ils le ramenèrent dans leurs murs, « criant tous à Notre-Seigneur, dit Joinville, qu'il lui donnât bonne vie et longue, et le défendît de ses ennemis. » Philippe de Boulogne et ses alliés firent leur soumission.

Vers la fin de l'année suivante, 1228, le comte de Bretagne, le plus remuant et le plus ambitieux des princes, se plaignit encore d'un prétendu déni de justice et retira son hommage à Louis IX. Il gagna quelques-uns des grands barons, mais ne

put détacher Thibaut du parti de la reine. Blanche le fit citer à Melun. Il chercha des faux-fuyants et demanda des délais. Elle ne perdit pas de temps, réunit au cœur de l'hiver sa noblesse et les milices des communes, marcha en personne contre lui et occupa le château de Bellesme dans le Perche, qui lui appartenait (janvier 1229). Il fit aussitôt des offres de soumission qui furent acceptées.

III. — Blanche obtint dans le même temps un autre succès. Elle mit fin à la guerre des Albigeois, et réunit le Languedoc à la couronne.

L'occupation du Midi par les armes royales était déjà presque terminée quand Louis VIII mourut. Cependant Raymond VII lutta encore deux ans contre le sénéchal Humbert de Beaujeu. Enfin, en dépit d'héroïques efforts, quand il vit les environs de Toulouse ruinés et les bastides ou maisons fortes qui entouraient la ville occupées ou démolies par les Français, il prit le parti de renoncer à une lutte désespérée. Thibaut ayant offert sa médiation, ce fut à Meaux, sur le territoire du comte de Champagne, qu'un légat de Grégoire IX vint présider au mois de février 1229 le concile destiné à régler les articles du traité. L'héritier des comtes de Toulouse implora la grâce et la miséricorde de l'Église et du roi. Après avoir cédé à l'Église romaine le marquisat de Provence et le comtat Venaissin, il abandonna au roi toutes ses possessions du Languedoc. On en fit deux parts. L'une, qui s'étendait depuis le Rhône jusqu'à Narbonne, y compris le comté de cette dernière ville et le Gévaudan, fut immédiatement réunie à la couronne[1]; l'autre, comprenant Toulouse et l'Albigeois, moins le comté de Castres, avec l'Agénois, le Rouergue et une partie du Quercy, fut rendue à Raymond, mais à titre viager. Lui mort, le comté de Toulouse devait être la dot de sa fille Jeanne, alors âgée de neuf ans, qui fut fiancée à Alphonse, un des frères du roi.

Le traité de Meaux renferma encore d'autres stipulations. Le comte paya de fortes sommes aux chevaliers français qui perdaient leurs fiefs du Midi, et accorda de nouvelles indemnités aux églises. Il prit l'engagement de renvoyer ses routiers, de démolir les fortifications de trente villes ou châteaux, de

[1] Voir les détails du traité dans Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. II. La réunion définitive à la couronne ou plutôt le règlement des droits de divers prétendants et la fin des mesures provisoires n'eurent lieu qu'en 1265 (Vaissète).



mettre d'autres châteaux entre les mains du roi pendant dix ans, de prêter l'appui du bras séculier à toutes les poursuites dirigées contre les hérétiques, enfin, de se croiser et de combattre cinq ans dans la Terre sainte. A ces conditions, il fut réconcilié solennellement en chemise et pieds nus, dans l'église cathédrale de Notre-Dame de Paris, récemment achevée par Philippe Auguste. Le comte de Foix fut aussi admis à la réconciliation. Pour le vicomte de Béziers, il avait pris la fuite et s'était retiré dans l'Aragon, qu'il ne quitta plus : ses domaines furent incorporés à la couronne. Presque tous les anciens seigneurs du Midi furent confirmés dans la possession de leurs fiefs. Cependant quelques familles françaises restèrent établies dans ceux dont elles s'étaient emparées ; les Montfort conservèrent la baronnie de Castres, et les Lévis celle de Mirepoix.

La guerre des Albigeois, terminée définitivement par le traité de Meaux, valut à la couronne la possession immédiate de deux sénéchaussées, dont les chefs-lieux furent Beaucaire et Carcassonne, et la possession prochaine d'un grand fief de plus, le comté de Toulouse. Ainsi continua l'agrandissement du domaine royal, déjà fort accru par les acquisitions territoriales de Philippe Auguste.

L'hérésie était vaincue, mais elle pouvait renaître de ses cendres, malgré la translation du Languedoc à la maison de France. Rome ordonna la réunion de conciles dans les provinces de Bordeaux, de Toulouse et de Narbonne, et ces conciles firent un code pour la prévenir ou la réprimer. Les feudataires durent créer des *paziers* (*patiarii*), sorte d'association militaire chargée du maintien de la paix et de la protection des églises. Tous les habitants du Languedoc furent tenus de prêter un serment d'orthodoxie et de remplir exactement les obligations que l'autorité ecclésiastique leur imposait, à peine d'être frappés d'une interdiction de droits constituant une sorte de mort civile. On fortifia ensuite les commissions spéciales d'enquêtes ou d'*inquisition* qui devaient rechercher, atteindre et punir les délinquants. Ces commissions, dont les membres étaient d'abord désignés par les évêques, furent confiées, après l'an 1233, aux moines de Saint-Dominique. Les seigneurs, dépositaires de la force armée, et leurs *bayles* ou baillis, furent requis de leur prêter main-forte, sous peine de confiscation de leurs biens. Les jugements devaient être prononcés par les tri-

bunaux ecclésiastiques ordinaires. Ces tribunaux se servaient de la procédure écrite, qui ne fut introduite qu'un peu plus tard dans les cours féodales; mais les témoignages étaient tenus secrets. Guillaume de Puylaurens en donne pour raison que, sans la garantie du secret, il ne se serait jamais présenté de témoins; un témoignage accusateur eût infailliblement exposé son auteur à une *vendetta*. Cela est fort loin de nos idées modernes en matiere d'instruction criminelle. Toutefois, l'inquisition établie alors dans le midi de la France différa beaucoup de ce qu'elle fut dans un autre pays à une autre époque. Elle ne se montra pas entourée de ce sinistre appareil de tortures qu'elle étala en Espagne au seizième siècle. Ses peines elles-mêmes étaient graduées suivant les délits. Les hérétiques convaincus et convertis étaient condamnés à porter un habit particulier ou des marques particulières; ceux qui avaient fait une conversion feinte ou refusé de se convertir, étaient emprisonnés (*immurati*). Le supplice du feu ne s'appliquait qu'aux relaps ou à ceux qui avaient commis des crimes ou des rébellions à main armée.

Au fond, le principe de l'inquisition n'était pas une nouveauté. L'application d'une peine corporelle, non-seulement à un fait matériel appréciable, mais à un délit moral d'une appréciation bien plus difficile, était, au moyen âge, la loi commune. L'appel au bras séculier existait depuis des siècles. Les règles particulières établies pour l'inquisition confiée aux dominicains ne furent pas une aggravation très-sensible de ce système. Mais la permanence des tribunaux, la multiplicité des condamnations qu'ils prononcèrent, le fait que l'appel au bras séculier, au lieu d'être un recours suprême et plus ou moins exceptionnel, devint un usage commun, presque journalier, firent ressortir les périls de la voie où l'Église était engagée[1]. Nul autre exemple historique ne montre mieux la supériorité de nos théories modernes, en vertu desquelles le pouvoir civil et le pouvoir religieux demeurent chacun dans leur sphère et ont leurs moyens d'action séparés, sans que cette distinction d'attributions doive nuire à leur alliance ou diminuer leur force. Il faut, pour bien juger les institutions du moyen âge, se placer

[1] Ce n'est pas dans le Midi seulement que les hérétiques furent persécutés. Des bûchers s'élevèrent dans les provinces du Nord, témoin l'auto-da-fé qui eut lieu en 1239 en Champagne, au mont Vimer, et où l'archevêque de Reims fit brûler cent quatre-vingt-trois manichéens. (Tillemont, t. II, c. CXXI.)

d'abord au point de vue de l'époque, se reporter à ses traditions, à ses idées; il faut ensuite ne pas s'en tenir là, et reconnaître que le temps et l'expérience nous ont donné des lumières nouvelles.

Un des moyens employés par Grégoire IX pour combattre l'hérésie fut la création d'une université à Toulouse. Cette université, établie en 1229, se composa d'une faculté de théologie, d'une faculté des arts et de deux écoles de droit canon et de droit civil. Elle devait former un clergé instruit, capable d'enseigner et de discuter. Elle fut organisée sur le modèle de celle de Paris, quoique cette dernière n'eût pas de chaires de droit civil et que le droit canon n'y fût enseigné qu'en vertu d'une décision récente d'Honorius III.

En 1234, Grégoire IX, satisfait de la soumission de Raymond VII, lui rendit le marquisat de Provence, et le dispensa de l'obligation de faire la guerre en Terre sainte. Peu après, Raymond reçut de l'empereur Frédéric II l'investiture de tout ce qu'il tenait de l'Empire dans le royaume d'Arles, y compris le comtat Venaissin, qui pourtant retourna plus tard au saint-siége.

IV. — Malgré ses succès dans le Midi, Blanche de Castille ne fut pas délivrée des complots des grands. Le comte de Boulogne, le duc de Bourgogne, le comte de Dreux et l'archevêque de Reims, cousins du roi, continuèrent de se montrer hostiles à Thibaut de Champagne, qu'ils chargeaient d'accusations de toute sorte, et auquel ils reprochaient sa faveur autant que ses trahisons. Peu de temps après le traité de Meaux, ils se liguèrent contre lui en alléguant divers griefs, entrèrent sur ses terres et y firent le dégât. Simon de Joinville, sénéchal du comte et père de l'historien, se jeta dans le château de Troyes, qu'il défendit vigoureusement. Thibaut requit le secours du roi son suzerain. Les grands auraient voulu qu'il leur laissât vider leur différend avec le comte, comme une querelle privée; mais Louis IX n'y consentit pas. Il entra dans la Champagne avec des troupes, accompagné de Blanche de Castille, et offrit le combat aux seigneurs coalisés. Ceux-ci n'osant l'accepter de peur de se rendre coupables de félonie, il leur déclara qu'il ne traiterait pas avec eux avant qu'ils se fussent retirés. Ils signèrent alors une trêve, qui réservait toutefois le jugement de leurs prétentions.

Le comte de Bretagne, Pierre de Dreux, était le plus remuant de tous ces seigneurs et le plus redoutable.

En mariant un prince de la maison capétienne à l'héritière de la Bretagne, Philippe Auguste s'était proposé de rattacher plus étroitement ce pays à la France, et d'empêcher qu'il devînt un fief des Plantagenets, c'est-à-dire de l'Angleterre, comme il l'avait été quelque temps par le mariage de Constance et de Geoffroy, fils de Henri II. Ce calcul fut démenti par la conduite de Pierre Mauclerc. Geoffroy Plantagenet avait recherché autrefois l'appui de la France contre les Anglais; Pierre rechercha celui des Anglais contre la France. Quoiqu'il eût fait sa soumission deux fois, en 1227 et en 1229, à saint Louis et à Blanche de Castille, il n'avait abandonné aucune de ses prétentions et voulait dicter des conditions au lieu d'en subir. Il appela Henri III sur le continent.

Henri III songeait à reprendre ce que Louis VIII lui avait enlevé. Il débarqua, au printemps de 1230, sur la côte de Saint-Malo et marcha vers Nantes, mais avec une grande lenteur, attribuée à la trahison de son principal ministre, le Poitevin Hubert du Bourg, qu'on disait gagné par l'or de la France. Pendant ce temps Louis IX, qui avait rapidement convoqué son baronnage, descendit le long de la Loire, enleva plusieurs châteaux de la Bretagne et somma les vassaux du pays de refuser leurs services à Pierre de Dreux. Le serment de fidélité que les vassaux bretons prêtaient à leur comte portait une restriction, celle de ne pas servir contre le roi. Une partie d'entre eux obéirent à la sommation. Beaucoup de villes et de châteaux s'ouvrirent aux troupes royales. Louis IX cita le comte devant ses pairs, c'est-à-dire devant une cour composée de grands vassaux et d'arrière-vassaux de la couronne, la Bretagne n'étant alors qu'un arrière-fief qui relevait de la Normandie. Cette cour se réunit à Ancenis. Pierre, ayant refusé d'y comparaître, y fut condamné par défaut, sous la réserve des droits de ses enfants. Aussitôt l'arrêt prononcé, plusieurs des seigneurs qui lui étaient restés fidèles, comme ceux de Vitré et de Fougères, portèrent directement leur hommage au roi. Le Pape, tout en donnant aux évêques des instructions pour le rétablissement de la paix, avait interprété le serment des vassaux bretons dans le sens de Louis IX.

Pierre Mauclerc ne tira donc aucune utilité de l'alliance des Anglais. Ceux-ci laissèrent derrière eux l'armée française en

Bretagne, et dirigèrent leurs forces du côté du Poitou, qu'ils s'étaient proposé de reconquérir. Ils n'eurent d'ailleurs aucun succès. Apres avoir pris le château de Mirebeau, ils souffrirent de la chaleur et des maladies, et se rembarquèrent au mois d'octobre. Henri III se contenta de mettre cinq cents chevaliers et quelques hommes d'armes à la disposition de son allié.

Louis IX n'essaya pas de les détruire, beaucoup de ses barons s'étant retirés après leur quarante jours de service obligatoire. La plus grande difficulté n'était pas alors d'entreprendre une guerre, mais de la continuer une fois entreprise et d'en obtenir un résultat. Parmi les barons qui abandonnèrent le camp du roi, plusieurs coururent dans la Champagne, redevenue le théâtre de nouvelles hostilités entre Thibaut et ses ennemis [1]. Louis IX fut obligé de revenir sur ses pas pour rétablir l'accord entre les grands. Il fit un traité à Compiègne, au mois de septembre, entre les comtes de Champagne et de Flandre, et remit à l'année suivante la guerre de Bretagne ou plutôt sa conclusion et l'exécution de l'arrêt d'Ancenis.

Au printemps suivant, il publia de nouveau son ban. Il reçut l'hommage direct de plusieurs seigneurs bretons, comme les comtes de Léon et d'Avaugour, puis s'avança jusqu'à Saint-Aubin-du-Cormier. Pierre Mauclerc, hors d'état de continuer la lutte et n'espérant plus rien de l'alliance anglaise, obtint une trêve de trois ans, due à l'intervention de deux légats romains (juillet 1231). On convint qu'il garderait la Bretagne, mais à condition de recevoir des garnisons royales dans les principaux châteaux. Sept des premiers seigneurs du pays se portèrent garants du serment qu'il prêta. La trêve fut signée également par Henri III.

V. — Louis IX n'eut pas seulement pendant sa minorité des démêlés avec les grands, il en eut aussi avec l'Église. Ceux-ci furent, il est vrai, d'une autre nature.

On a vu que les juridictions ecclésiastiques s'étaient fort étendues, et qu'en mainte circonstance la juridiction civile ou féodale leur était subordonnée. Plusieurs décisions récentes d'Innocent III, quelques arrêts des conciles, entre autres du

[1] Je suis la chronologie de Tillemont, qui place cette seconde guerre de Champagne en cette année, bien que la date ne soit pas parfaitement certaine. *Vie de saint Louis*, t. II.

concile de Latran, les étendirent encore davantage. Il en résulta, pendant la régence de Blanche de Bastille, des conflits entre la couronne et les prélats les plus puissants, comme les archevêques de Rouen, Thibaut et Maurice, l'évêque de Beauvais, Milon de Châtillon, et Henri de Dreux, archevêque de Reims, ces deux derniers pairs du royaume en raison des siéges qu'ils occupaient.

Ces démêlés, nés de circonstances assez indifférentes, aboutirent tous à un résultat commun. Les prélats lancèrent l'interdit sur les domaines royaux situés dans leurs diocèses, et le roi, ou plutôt son conseil, répondit par la saisie de leur temporel en tout ou en partie.

L'archevêque de Rouen refusa de reconnaître la juridiction du roi, dont il ne tenait aucun fief, et prétendit n'être justiciable que du Pape. Ce fut cette prétention que le roi et son conseil ne voulurent pas accepter. Mais l'intervention officieuse du légat arrêta ce premier conflit.

L'évêque de Beauvais, Milon de Châtillon, était comte de sa ville épiscopale, et y possédait à ce titre la justice criminelle. Au mois de janvier 1233, pendant une absence qu'il avait faite, une sédition violente y éclata. Il revint, mais mit beaucoup de faiblesse et de lenteur à faire justice des coupables. Le conseil de régence, mécontent, décida que le jeune roi se chargerait de ce soin. Louis IX se rendit à Beauvais en personne, y entra avec des hommes d'armes et les troupes communales de dix-neuf places des environs, rétablit l'ordre, châtia les criminels et fit raser leurs maisons. L'évêque protesta, soutenant que sa juridiction était indépendante. Le conseil répliqua que le roi avait un droit particulier sur la ville de Beauvais, et que dans tous les cas son intervention était autorisée par la faiblesse de l'évêque. Celui-ci frappa d'interdit les domaines royaux. Les autres évêques de la province de Reims se réunirent en concile et confirmerent cette sentence à la presque unanimité. Toute la France septentrionale fut alors divisée entre les évêques et le roi. Le conseil défendit vigoureusement les droits du roi, prétendit que l'affaire était purement temporelle, et qu'il n'appartenait pas à un concile d'en connaître. On en appela de part et d'autre au saint-siége. Le Pape entreprit de réconcilier les parties, tout en soutenant les églises. Cependant la question de la légalité ou de l'à-propos de l'interdit était agitée de tous côtés; si les évêques étaient

unis, le clergé était divisé. Les chanoines des cathédrales ne voulaient pas se conformer à un interdit prononcé sans qu'on les eût consultés. Il fut tour à tour levé et rétabli dans plusieurs églises. Le trouble dura cinq ans, au bout desquels un nouvel évêque, qui était le second successeur de Milon de Châtillon, abandonna ses prétentions et céda.

L'archevêque de Reims, Henri de Dreux, prince du sang, s'était prononcé pour l'évêque de Beauvais. Pendant ce temps, les habitants de Reims se révoltèrent contre lui, tuèrent plusieurs de ses officiers, pillèrent les maisons des chanoines et assiégèrent l'enceinte fortifiée qui entourait le palais épiscopal (1235). Henri de Dreux réclama l'appui du roi, et trouvant le secours lent à venir, lança pour le hâter l'interdit sur les domaines royaux; Louis IX et son conseil répondirent par une protestation, et ne châtièrent la sédition qu'après la levée de l'interdit (1236).

Comme il n'était pas possible que les évêques restassent pour la partie temporelle de leur gouvernement dans une indépendance absolue du pouvoir royal, comme il n'était pas possible non plus qu'ils défendissent cette indépendance plus longtemps avec des armes spirituelles, Blanche de Castille réunit pendant ces démêlés la cour des barons, qui s'assembla au mois de septembre 1235 à Saint-Denis. Après avoir pris leurs avis, elle se plaignit au Pape du refus que faisaient les prélats de reconnaître les droits de la couronne sur le temporel de leurs diocèses. Les barons se plaignirent aussi des empiétements que les ecclésiastiques commettaient à leur préjudice et à celui du roi. Nous avons une ordonnance qui fut très-probablement rendue dans cette assemblée, et par laquelle le roi et les barons établirent d'un commun accord que leurs vassaux ne seraient jamais obligés de répondre en matière civile devant un tribunal ecclésiastique; que si le juge ecclésiastique les excommuniait pour ce sujet, on saisirait son temporel; enfin que les ecclésiastiques ne pourraient pour aucune raison se soustraire, en matière civile non personnelle, aux juridictions laïques.

Il était absolument nécessaire que l'Église rentrât dans l'État pour l'administration du temporel. La royauté ne pouvait laisser aucun pouvoir en dehors de son action et de sa surveillance. Elle le pouvait d'autant moins qu'imposant aux grands barons l'obligation de soumettre leurs différends à la cour des pairs, elle ne devait pas faire une autre condition aux prélats.

Mais là ne se borna pas la lutte du gouvernement et de la noblesse contre les évêques. Les tribunaux d'Église avaient fini par attirer à eux la plupart des affaires, même purement civiles, grâce à la doctrine de la connexité des causes. L'Église jugeait seule les causes de serment, de testament, de mariage, et celles qui s'y rattachaient. Elle avait par là considérablement réduit la juridiction des seigneurs. Elle les avait aussi dépouillés à son profit d'une partie de leurs ressources fiscales, par la raison que la justice était pour ceux qui la rendaient une source de revenus. Les actes des conciles provinciaux de ce temps montrent les clercs devenus avocats, procureurs, et les évêques obligés de prendre des mesures pour réprimer non-seulement les fautes qu'ils pouvaient commettre dans l'exercice de ces professions, mais l'avidité avec laquelle ils attiraient les procès devant leurs tribunaux[1]. De quelque manière qu'on juge cette extension de la justice ecclésiastique, elle entraînait de grands abus. Une réaction, à un jour donné, devenait inévitable. Les barons protestèrent contre ces tendances, et quand ils virent Rome établir journellement de nouveaux impôts sur leurs terres pour soutenir les guerres multipliées qu'elle entreprenait, leurs protestations devinrent d'une violence extrême. Nous en avons une qui est un vrai manifeste de guerre écrit en termes injurieux et signé par le comte de Bretagne et plusieurs grands feudataires. Elle est dirigée contre les usurpations commises par les clercs sur le gouvernement seigneurial[2]. A force de multiplier depuis Innocent III les médiations, les conciles, les prédications de croisades, les excommunications et les interdits, la cour de Rome avait fini par user les armes de l'Église et par inspirer aux laïques la volonté de mettre une limite à ses attributions ou une borne à ses empiétements.

Le pape Grégoire IX, qui ne réussit pas à défendre les prétentions des évêques contre le conseil de Louis IX, exerça pourtant sa médiation en France d'une manière plus heureuse dans une circonstance différente. Ce fut au sujet de l'univer-

[1] Voir les actes du concile de Cognac, présidé par l'archevêque de Bordeaux.

[2] Elle est de 1246. Elle est citée dans les *Preuves des libertés de l'Église gallicane*. Il faut, il est vrai, la rattacher à la résistance que souleva dans une partie de l'Europe la déposition de l'empereur Frédéric II, en 1245. Les détails de la lutte engagée à ce propos sont donnés par Faure, *Histoire de saint Louis*, t. I, p. 443.

sité de Paris. Cette université, de plus en plus nombreuse et renommée, était presque indépendante de toute autre autorité que de celle du Pape.

Elle formait dans la capitale même de la France une sorte d'établissement neutre, sous la garantie pontificale et la surveillance des légats. En 1229, des rixes s'élevèrent entre les écoliers et les habitants du quartier Saint-Marceau. Le sang coula, et les prévôts royaux violèrent le privilége des écoliers. Ceux-ci se retirèrent; les professeurs cessèrent leurs leçons. Grégoire IX apaisa la querelle par son intervention; il obtint de Blanche de Castille quelques mesures de réparation, et l'université fut reconstituée dès l'année suivante.

VI. — C'est un fait digne de remarque que tous les efforts tentés pendant la minorité de saint Louis pour ébranler ou diminuer l'autorité royale, aient fini par tourner au progrès de cette autorité et à l'avantage de la maison de France. Nous ne voyons que des coalitions facilement dissipées, des prétentions rivales réduites à néant, de nouvelles terres réunies au domaine.

La couronne gagnait partout. Le comté de Champagne était contesté à Thibaut et revendiqué par la reine Alix de Chypre, sa parente. Après avoir passé par plusieurs juridictions, parce que la question féodale était mêlée à d'autres questions du ressort des tribunaux d'Église, le procès fut terminé en 1234 par un arrêt qui laissa le comté à Thibaut, en l'obligeant à payer à la reine de Chypre une forte indemnité et une rente de deux mille livres. Thibaut, pour acquitter cette somme, vendit au roi les trois comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre avec le vicomté de Châteaudun. La couronne de Navarre qu'il prit cette même année à Pampelune, du chef de son aïeul paternel, ne fut pour la maison de Champagne qu'une faible indemnité de ces pertes.

Les divers traités de réconciliation signés par les princes avec la régente renfermaient tous une clause uniforme; chacun de ces princes s'engageait à prendre la croix. Thibaut en avait fait la promesse dès l'an 1230. Son exemple fut suivi par le duc de Bourgogne, le comte de Bar, et un peu plus tard en 1234 par le comte de Bretagne.

C'était en 1234 qu'expirait la trêve signée par le roi avec la Bretagne à Saint-Aubin du Cormier. Avant que le terme en fût arrivé, on avait garni des deux côtés les châteaux de la frontière

de chevaliers et de sergents d'armes. Le ban royal fut publié; Louis IX convoqua la noblesse et les communes, et marcha contre Pierre de Dreux. Ce dernier, mal soutenu par les Anglais, n'essaya pas de résister. Il demanda dès le début de la campagne une nouvelle trêve, qui fut presque aussitôt suivie de la conclusion d'un traité. Il se rendit à merci, donna des otages de sa fidélité, prit l'engagement de servir le roi envers et contre tous, et celui de ne jamais s'allier aux Anglais; en effet, il retira l'hommage qu'il avait prêté à Henri III. Il abandonna plusieurs châteaux, entre autres ceux de Bellesme et de Saint-James de Beuvron, reçut des garnisons dans quelques autres, et se soumit à l'arbitrage de Louis IX pour le règlement des différends qu'il avait avec ses barons. Il fit ensuite le serment de servir cinq ans en Orient. La croisade, prêchée sans interruption par les moines de Saint-Dominique et de Saint-François, n'était plus seulement une expiation religieuse; elle devenait encore une expiation politique.

Ce n'était d'ailleurs pas l'Orient seul qui attirait les pèlerins et les chevaliers. Toutes les guerres dans lesquelles Rome prenait parti devenaient des croisades. Il n'y avait aucun pays de l'Europe qui n'offrît un but aux entreprises des barons et des aventuriers. Au temps de la minorité de saint Louis, les seigneurs de la Belgique allaient combattre aux bouches du Weser un petit peuple, les Stedinges, insurgés contre l'archevêque de Brême, auquel ils appartenaient. L'Espagne appelait ceux de la Champagne, qui suivaient leur comte devenu roi de Navarre. Don Jayme, roi d'Aragon, conduisait à la conquête de Majorque et de Valence sur les Arabes les *faydits*, c'est-à-dire la petite noblesse du Languedoc, qui expiait ainsi dans une guerre sainte sa participation à l'hérésie albigeoise. En Italie, Jean de Brienne enrôlait des croisés français contre son gendre Frédéric II, roi des Deux-Siciles, excommunié par le Pape. Jean de Brienne avait perdu la couronne de Jérusalem. Les barons latins de l'empire grec lui offrirent celle de Constantinople en 1231, après la mort de Robert de Courtenay [1].

L'empire latin avait la plus grande peine à se maintenir entre deux sortes d'ennemis, les Grecs de Nicée qui voulaient chasser les conquérants, et les Bulgares, Cumans et autres peuples semi-barbares de sa frontière septentrionale. Les Grecs détes-

[1] Les Courtenay étaient des princes de la maison de France par les femmes. Ils descendaient de Louis le Gros.

taient une domination étrangère dont ils espéraient d'autant mieux la fin prochaine qu'ils avaient conservé un centre autour duquel ils pouvaient se rallier, et que la colonie latine de Constantinople, faible par elle-même, n'était pas soutenue par les princes de l'Occident. Jean de Brienne battit les Bulgares et les Cumans, et rendit avec l'aide des Vénitiens un éclat éphémère au trône fondé par Baudouin, sans toutefois l'affermir sérieusement. Il était d'ailleurs octogénaire, et il mourut l'an 1237.

La croisade jurée par les barons de France réconciliés avec Blanche de Castille fut différée jusqu'à cette année-là. Le retard qu'elle éprouva tint à deux causes, à la mauvaise volonté de l'empereur Frédéric II, alors roi de Jérusalem, et aux vues particulières du pape Grégoire IX. Frédéric, ayant signé une trêve avec le sultan de Damas, craignait que l'entreprise des barons français ne l'obligeât de la rompre, et n'était pas préparé à une guerre nouvelle. Grégoire IX, animé contre lui de sentiments très-hostiles et par conséquent mal disposé pour une expédition dans laquelle ce prince eût nécessairement joué un rôle, se préoccupait alors plus particulièrement des destinées de Constantinople. Baudouin de Courtenay, successeur de Jean de Brienne sur le trône byzantin, visitait la France et l'Occident et sollicitait des secours immédiats. Il ne réussit à engager qu'un très-petit nombre de chevaliers; encore dut-il pour les payer vendre le comté de Namur et les biens de sa famille. Tout ce qu'il obtint de Blanche de Castille et de Louis IX fut le produit d'une confiscation faite sur les juifs.

Les princes croisés refusèrent d'abandonner le but qu'ils s'étaient proposé, et ne cédèrent ni aux remontrances de Frédéric II ni aux sollicitations de Grégoire IX. Ils avaient une armée peu nombreuse, mais formée avec soin, dont faisait partie la plus haute noblesse de France, et dont on avait banni les gens sans aveu. Ce qui n'empêcha pas les enrôlements d'être accompagnés des persécutions ordinaires contre les juifs et les hérétiques. Les juifs, persécutés dans la Bretagne, le Maine et l'Anjou, eurent besoin que le Pape déclarât les prendre expressément sous sa protection. Dans la Champagne, on brûla cent quatre-vingts hérétiques[1].

[1] Le concile de Tours, en 1237, prit à tâche de détruire les abus résultant de la prédication de la croisade, défendit d'enrôler les criminels, essaya de protéger les juifs, etc.

Les croisés s'embarquèrent séparément et n'arrivèrent dans la Terre sainte qu'en 1240. Thibaut de Champagne, qui les commandait en sa qualité de roi de Navarre, agit avec sa légèreté et sa vanité ordinaires. Après une promenade militaire dans la Palestine, car l'expédition ne fut pas autre chose, ils furent battus à Gaza, dans une action où périt le comte de Bar, et où Amaury de Montfort, connétable de France, tomba aux mains de l'ennemi. Thibaut et le comte de Bretagne s'empressèrent de se rembarquer. Le duc de Bourgogne demeura seulement avec une partie de l'armée pour attendre le prince anglais Richard de Cornouailles, frère d'Henri III. Richard obligea les Turcs à remettre en liberté le connétable de France et les autres prisonniers de Gaza, mais ses succès se bornèrent là. On accusa beaucoup en Europe la lâcheté des princes. Longtemps encore après, le légat terminait chacun de ses sermons par ces mots : « Pour Dieu, belles gens, priez Dieu qu'il rende les cœurs aux hauts hommes de cet ost. »

Ces lointaines entreprises n'avaient plus, ce semble, qu'un but, celui d'assurer le calme intérieur de la France et le progrès de l'autorité royale. Pendant que la noblesse y trouvait l'emploi de son activité guerrière, la couronne saisissait l'occasion d'acquérir de nouvelles seigneuries. Elle acheta ainsi le comté de Mâcon, vendu par Jean de Dreux, qui mourut dans la Palestine.

VII. — Louis IX n'était pas encore majeur lorsqu'il épousa, en 1234, Marguerite, fille du comte de Provence, Raymond Bérenger, de la maison de Barcelone. Cette maison passait pour une des plus nobles de l'Europe. Raymond avait quatre filles, qui furent reines de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de Sicile. Les mariages des rois avec les filles des grands barons étaient alors communs; c'est grâce à cet usage que la maison de France absorba peu à peu les grands fiefs. Marguerite de Provence n'avait encore que douze ans; elle est une des plus pures figures de nos reines du moyen âge, et tient dans nos souvenirs nationaux une place méritée à côté de saint Louis. Mais l'impérieuse Blanche exerça longtemps sur elle, comme sur son fils, une tutelle sévère, afin que son ascendant ne pût lui faire ombrage et détruire sa propre autorité.

Deux ans après ce mariage, en 1236, le jeune prince, âgé de vingt et un ans, commença à gouverner en personne. L'âge

de la majorité était le même pour le roi que pour les barons; il n'y avait pas encore de loi particulière qui le réglât. Mais en changeant de mains, le gouvernement resta ce qu'il avait été pendant la régence, et, grâce aux serments des grands, garantis par les arrière-vassaux et les évêques, saint Louis fut un des rois les plus forts et les mieux obéis que la France eût eus depuis longtemps.

Il recueillait les fruits de la politique de Philippe Auguste; mais à cette force acquise il en ajouta une autre toute personnelle, celle qu'il dut à la beauté morale et à l'élévation de son caractère. Il fit monter avec lui sur le trône la vertu et la sainteté. Jamais prince n'avait montré une telle énergie de volonté unie à une telle conscience du droit et à un tel sentiment du devoir. La royauté fut pour lui un sacerdoce. Les contemporains ont recueilli les différents traits de sa vie comme ceux d'un homme supérieur à l'humanité. « Tantcom il vivoit, dit le confesseur de la reine Marguerite, une parole pooit (pouvoit) estre dite de li, qui est escrite de saint Hylaire. O très parfait homme lai, duquel les prestres mesmes desirent à s'ensivre la vie! Car moult de prestres et de preslats desiroient estre semblables au benoit roi en ses vertus et en ses meurs; l'on croit mesmement que il fu saint dès que il vivoit. » Joinville raconte qu'il lui présenta un jour en Orient des Arméniens qui, attirés par sa renommée, demandaient à voir le *saint roi*[1].

La vie religieuse de Louis IX, celle de sa sœur Isabelle de France, fondatrice de l'abbaye des Dames de Longchamps et canonisée plus tard comme lui, ont fourni au confesseur de la reine Marguerite et à une abbesse de Longchamps le sujet de récits remarquables par la simplicité et l'onction. Ces récits sont les premières œuvres de la littérature pieuse en langue vulgaire, littérature qui atteignit d'abord sans la chercher une certaine perfection. Ce fut une heureuse fortune pour la royauté que de trouver dans l'auréole de sainteté personnelle qui entoura Louis IX un titre de plus à la vénération populaire. Les peuples font peu d'abstraction; il était naturel, surtout dans un siècle où l'esprit religieux était perpétuellement surexcité, que la royauté parût aussi sainte que le roi.

La piété de Louis IX était accompagnée d'une charité et

1 « Onques homme lài de nostre temps ne vesqui si saintement. » (Joinville.)

d'une humilité rares chez un prince [1]. Non-seulement il faisait aux pauvres des dons abondants, mais il les servait lui-même en certains jours de l'année. Il les traitait, dit l'historien contemporain, « comme une mère ses enfants ». La reine Marguerite prenait sa part de ces soins, et dirigeait une association de charité composée de dames « d'hôtel, estat et puissance. » On regardait le roi et la reine comme la providence vivante du peuple et des malheureux.

Si l'on croyait devoir faire des réserves sur ces témoignages en raison de leur origine, on en trouverait la confirmation dans la chronique de Joinville, l'historien laïque du temps, qui recueille et reproduit avec la même fidélité religieuse les *saintes paroles*, les *grans chevaleries* et les *grans faiz d'armes* de son maître. Peut-être n'est-il pas de livre au monde qui respire, sous une forme aussi pleine d'intérêt, des sentiments plus honnêtes et plus touchants. Il fait admirablement comprendre la vénération profonde que saint Louis inspirait, comment la vertu s'éleva en lui jusqu'au génie, et comment la sainteté en fit un grand politique.

On ne peut nier que ce siècle fût un des plus religieux qu'il y eût encore eu. Il fallait bien qu'il en fût ainsi pour que les papes pussent exercer un tel empire, pour que la croisade pût être prêchée d'une manière continue, pour que les passions populaires à l'égard des hérétiques ou des juifs se manifestassent avec une énergie ou plutôt une violence si singulières. Les fêtes religieuses tenaient leur place dans les événements nationaux; témoin la solennité qui eut lieu pour la translation de la couronne d'épines du Christ, quand le jeune empereur de Constantinople, Baudouin II de Courtenay, en fit présent à la France dont il sollicitait l'appui. Les historiens du temps racontent que saint Louis s'avança jusqu'à Vincennes, reçut lui-même la précieuse relique, la porta en triomphe à Paris et la présenta au peuple, accompagné de ses frères et d'une cour magnifique. Il fit élever en son honneur, par le plus célèbre architecte du siècle, Pierre de Montereau, la Sainte-Chapelle, restaurée durant ces dernières années, et considérée avec raison comme la merveille de l'art gothique du treizième siècle.

[1] « Humilité, dit dans son style un peu mystique le confesseur de la reine, humilité, qui est beauté de toutes les vertus, s'assist gracieusement au benoît roi saint Louis, comme la pierre précieuse d'escarboucle en l'ornement de fin or. »

VIII. — L'architecture gothique arrivait alors à son apogée. Cette architecture appartient à la France du Nord, dont elle est originaire et d'où elle se répandit dans une partie de l'Europe. Déjà on devait à Philippe Auguste l'achèvement de Notre-Dame de Paris, terminée en 1223. Les cathédrales de Laon, de Soissons, de Senlis, sont de la fin du siècle précédent. L'église de Saint-Denis, rebâtie par Suger, s'acheva dans celui-ci. Le règne de saint Louis vit consacrer, outre la Sainte-Chapelle de Paris, la cathédrale d'Amiens en 1228, celle de Reims en 1232, celle de Beauvais en 1250, celle de Chartres en 1260, et commencer celles de Clermont-Ferrand, de Bourges, de Lyon et de Strasbourg. Les cathédrales d'Angers, de Troyes, de Sens, d'Auxerre, de Tours, de Meaux, de Bayeux, celles de Metz et de Toul, alors villes d'Empire comme Strasbourg, sont de la même époque.

Les églises reconstruites depuis l'an 1000, au midi et au centre de la France, l'avaient été, les unes dans le style roman ou byzantin avec les ouvertures et les arcades à plein cintre, les autres avec un mélange du plein cintre et de l'ogive. Les nouveaux édifices religieux élevés dans le Nord au douzième et au treizième siècle, le furent dans le style ogival pur. Mais ils se distinguèrent encore par d'autres caractères, par leur vaste étendue, par leur élévation relativement beaucoup plus considérable, due aux arcs-boutants qui ajoutaient à la force des murs et à la solidité des voûtes, par la légèreté souvent aérienne de leur aspect, par la multiplicité de leurs ouvertures et de leurs rosaces décorées de verrières de mille couleurs; enfin, par un système d'ornementation qui abandonna la simplicité des anciens symboles pour donner pleine carrière à l'imagination des artistes. Les arts de la sculpture et de la peinture sur verre trouvèrent dans les églises du nouveau style, qui leur faisaient une place beaucoup plus large que les anciennes, l'occasion d'accomplir des progrès rapides et d'atteindre un haut degré de perfection.

Ce n'est pas sans raison qu'on s'étonne aujourd'hui de l'immensité de ressources et d'efforts qu'exigea la construction de ces magnifiques monuments. Il s'était formé, dès le temps de Suger, des confréries de maçons, qui se mettaient au service des évêques, des princes et des villes, pour travailler à la construction des édifices religieux comme à une œuvre pie. Des artistes et des gens de métiers, pareils à des pèlerins qui accom-

plissaient un vœu, venaient prendre une part obscure à une entreprise méritoire dont ils savaient l'achèvement réservé à une autre génération. Les maîtres ès *œuvres* qui dirigeaient ces travaux ont souvent partagé cette abnégation; il en est beaucoup dont les noms ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Souvent aussi, les ouvriers enrôlés dans les *confréries* ou *fraternités* de francs maçons ne suffisaient pas; on recourait aux habitants de la contrée voisine, et ceux-ci apportaient, sur des chariots qu'ils avaient fait bénir, la pierre, le bois ou les vivres destinés aux travailleurs. C'est du moins de cette manière qu'un grand nombre de pèlerins normands, de tout rang et de toute origine, enrégimentés par paroisses et précédés de leurs bannières, aidèrent à bâtir la cathédrale de Chartres, dont un contemporain, Robert Dumont, dit que les tours s'élevèrent comme par enchantement. Pour construire de tels monuments, dont plusieurs coûtèrent jusqu'à deux siècles d'efforts persévérants[1], il fallait tout ensemble l'inspiration de la foi, la patience de l'abnégation personnelle, la force d'une discipline qu'on a comparée à la discipline monacale. Pour subvenir aux énormes dépenses qu'ils entraînaient, il fallait que le clergé y consacrât une partie de ses revenus pendant de longues années, qu'il multipliât les quêtes, qu'il sollicitât sans cesse les dons des fidèles.

Il fallait surtout une époque de foi; car, en laissant de côté la question de la supériorité ou de l'infériorité de l'art du moyen âge comparé à l'art antique ou à l'art moderne, pure question d'école, ce qui frappe le plus en lui, c'est son caractère profondément religieux. Il s'élève incontestablement au-dessus de l'art antiqne, en ce sens que son inspiration est toute spiritualiste, qu'il vise et atteint plus haut, qu'il est l'art chrétien par excellence. Son génie est le génie même du christianisme.

Ses monuments sont des monuments publics comme ceux de l'antiquité, et c'est peut-être une des conditions de leur perfection, mais ils n'ont plus la même destination ni le même caractère. Ils appartiennent à une civilisation supérieure, arrivée à son tour aux jours de sa force et de son plein épanouissement.

[1] La cathédrale de Chartres, commencée au temps de Suger, ne fut achevée que sous saint Louis. — Celle de Strasbourg, commencée au treizième siècle, ne fut achevée qu'au quinzième. Celle de Cologne est restée imparfaite. — On sait aussi qu'il y a peu d'églises gothiques dont l'ornementation, sinon la construction elle-même, n'appartienne à plusieurs époques différentes.

Ils ont quelque chose de plus grave, car ils répondent à l'idée de l'infini et non plus à celle de la symétrie harmonieuse; de plus vivant, car ce sont, d'après le langage expressif du temps, des œuvres en pierres vives; de plus universel et même de plus populaire, car ils sont ouverts à tous et toujours. Ils ne se contentent pas d'être matériellement plus vastes, ils semblent vouloir renfermer l'espace immatériel et donner à la pensée, par l'élévation hardie des voûtes, des flèches et des clochers, l'aspiration illimitée vers le ciel.

Que les éléments matériels de l'art du moyen âge soient d'origine gothique, byzantine, arabe, qu'ils aient été empruntés à des peuples divers et à des civilisations diverses également, il n'en reste pas moins vrai que c'est l'inspiration chrétienne qui a combiné ces éléments et en a formé un art nouveau.

Ce fut au temps où la puissance de l'Église atteignit son apogée, au temps des croisades, des universités et des communes, que cet art lui-même atteignit sa perfection. Et ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que ce temps, qui s'étend du règne de Louis le Gros à celui de saint Louis, est aussi celui où la France jouit, pour la première fois peut-être, et dans tous les cas beaucoup mieux que par le passé, d'un gouvernement régulier, puissant, protecteur de tous les intérêts, à la tête desquels étaient alors les intérêts religieux. Déjà les époques glorieuses, comme celle de Charlemagne, avaient été marquées par des tentatives de renaissance artistique aussi bien qu'intellectuelle; mais ces tentatives n'avaient eu ni plus de solidité ni plus de durée que les gouvernements ou les règnes qui les avaient fait naître.

L'architecture chrétienne du moyen âge fut assez puissante et assez féconde pour communiquer sa fécondité et sa puissance aux autres arts qu'elle s'associa. En répandant sur toutes les parties de ses monuments la plus grande richesse d'ornementation et une profusion inouïe de détails symboliques qui en font aujourd'hui, pour les antiquaires, de véritables musées, elle éveilla l'imagination des sculpteurs, des peintres, des verriers; elle créa des légions d'artistes dont les noms ont généralement péri, mais dont les œuvres sont restées. Le respect des traditions, observé d'abord avec une certaine rigueur, n'arrêta pas la liberté de l'inspiration personnelle.

Tous les arts, nés ou développés à l'ombre des cathédrales, se prêtèrent un concours efficace, et se développèrent avec une

remarquable harmonie. La sculpture, s'affranchissant peu à peu de l'imitation servile des types byzantins, où la tradition avait tout consacré, depuis l'attitude jusqu'aux draperies, se rapprocha de la nature et mit en même temps dans ses conceptions plus d'imagination et de liberté. Ses œuvres, plus variées, plus vivantes surtout que celles de la statuaire byzantine, peuplèrent l'intérieur des basiliques, quelquefois le portail et les porches latéraux, de saints et de saintes, de rois et de reines, d'évêques et d'abbés, mêlant ainsi dans une pensée religieuse les gloires de l'Église et les grandeurs du monde.

La peinture à fresque, effacée aujourd'hui presque partout et que les restaurations modernes voudraient rétablir, donnait aux basiliques un aspect riche et brillant bien différent de celui qu'elles ont ordinairement gardé. La peinture sur verre, connue dès le temps de Charles le Chauve, produisait depuis celui de Suger des œuvres durables, quoiqu'elle ne se proposât guère alors d'autre but que celui de varier et de nuancer harmonieusement la lumière. La musique avait aussi sa part dans l'œuvre commune. Le jeu des orgues s'était établi dans toutes les grandes basiliques; nombre d'hymnes et de monuments liturgiques, avec les chants qui les accompagnent, nous ont été légués par le siècle de saint Louis.

Il faudrait, pour compléter ce tableau, mentionner le riche mobilier des églises, les châsses, les reliquaires, les bas-reliefs, les croix, les diptyques ou chapelles portatives, les merveilleux ouvrages de la sculpture en ivoire qui avait commencé en France au onzième siècle, et surtout les émaux de Limoges, dont les fabriques, fondées, dit-on, au douzième, à l'imitation des fabriques byzantines, fleurirent au temps de saint Louis. Toute l'Europe rechercha leurs produits, tels que christs, vierges, custodes, reliquaires en émail incrusté. Il en fut de même des incrustations sur cuivre et sur d'autres métaux.

Les arts, réveillés tous à la fois et se prêtant un appui mutuel dans ce concert que le christianisme inspirait, ne devaient plus tomber dans l'oubli : ils étaient même appelés à s'ouvrir un champ de plus en plus large. Après s'être rendus maîtres des monuments de la vie publique, ils devaient s'emparer aussi de ceux de la vie privée. On commença dès le treizième siècle à imiter dans la construction des châteaux, qui n'étaient bâtis autrefois que pour la défense, les ogives, les vitraux, les peintures, et le reste de l'ornementation des édifices religieux.

IX. — Louis IX avait trois frères, Robert, Alphonse et Charles. Dans une cour plénière tenue en 1237 à Compiègne, il conféra la chevalerie à Robert, parvenu à l'âge de la majorité, et lui donna l'Artois en apanage, conformément au testament de son père. Ce n'est pas le premier exemple que l'on ait d'apanages constitués en faveur de princes de la maison de France. Mais comme les constitutions de ce genre faites par saint Louis au profit de ses frères furent très-considérables, c'est à lui surtout que les historiens ont attribué la responsabilité d'un système qui démembra le domaine royal en établissant une féodalité nouvelle, celle des princes apanagés. La suite de l'histoire devait montrer les dangers de ce système. Au temps dont nous parlons, il n'était pas impossible de les prévoir, car Blanche de Castille n'avait pas rencontré d'ennemi plus remuant que Pierre de Dreux. Cependant les branches apanagères étaient trop rapprochées du tronc commun pour songer dès lors à s'en séparer, et les liens qui unissaient les frères de saint Louis trop étroits pour laisser place à la moindre division. Le système offrait aussi des avantages immédiats. Les princes apanagistes commencèrent par être les auxiliaires du roi; ce ne fut que beaucoup plus tard qu'ils devinrent des vassaux jaloux ou des rivaux. Les mariages qu'ils contractèrent firent entrer indirectement de nouvelles provinces dans le domaine de la famille régnante. Des dynasties d'origine capétienne se substituèrent à peu près partout aux dynasties établies sous les Carlovingiens; on compta dès le treizième siècle jusqu'à huit de ces nouvelles dynasties, et l'on vit dans le nombre des *royaux de France* une des garanties de l'unité du royaume.

Louis IX donna un peu après le Poitou pour apanage à son second frère, Alphonse, qui recueillit par mariage une partie de l'héritage des comtes de Toulouse. L'autre, Charles, apanagé de l'Anjou et du Maine, acquit le comté de Provence en 1246, par son mariage avec Béatrix, quatrième fille de Raymond Bérenger.

Ainsi le roi, qui ne pouvait englober toutes les provinces du royaume dans son domaine particulier, en fit gouverner un certain nombre par des princes apanagés. L'ambition de ces princes ne se borna pas là. Deux des frères de saint Louis furent appelés à régner sur des trônes étrangers. Robert reçut en 1240 l'offre de l'Empire[1], et plus tard Charles porta la couronne de Naples.

[1] C'est la date pour laquelle Tillemont s'est décidé par d'assez bonnes raisons.

La lutte du sacerdoce et de l'Empire avait pris sous Grégoire IX et Frédéric II des proportions et un caractère d'animosité qui ne laissaient plus espérer de conciliation. Les intérêts les plus divers y étaient engagés. Les Gibelins et les Guelfes, le parti qui voulait le gouvernement de l'Italie par l'Allemagne et celui qui voulait la liberté italienne, celui qui défendait les droits de l'Empereur et celui qui soutenait les droits du Pape, se faisaient une guerre acharnée depuis la mer Baltique jusqu'à la mer de Sicile, partout compliquée par les rivalités particulières des églises, des villes et des seigneurs. D'un côté était un prince sans conscience, incapable de tenir un serment ou de respecter une loi; de l'autre un Pape presque centenaire, opposant à toutes les entreprises de son rival l'ordinaire inflexibilité de la cour de Rome. Cette cour, continuant de s'appuyer sur le droit public qu'elle avait peu à peu fait prévaloir, et sur l'esprit religieux qu'elle avait admirablement entretenu, admettait des ménagements pour les personnes, mais refusait de faire aucune concession aux prétentions que la plupart des gouvernements commençaient à manifester.

Louis IX, qui ne pouvait rester étranger à la grande querelle de l'Empereur et du Pape, essaya pourtant de demeurer neutre. Il consentit d'abord à une entrevue que Frédéric II lui demandait; on désigna même Vaucouleurs, alors ville frontière; mais différents motifs, particulièrement le peu de sympathie personnelle que l'Empereur inspirait en France, empêchèrent qu'elle eût lieu. Deux ans après, Grégoire IX lança l'anathème contre ce prince, et délia ses sujets du serment de fidélité. Louis IX laissa publier l'anathème dans ses États, mais refusa de prendre les armes et ne voulut pas que ses barons les prissent pour soutenir la cause du Pape; il fit même offrir à Rome sa médiation. Grégoire IX répondit aux envoyés de la France en proposant la couronne impériale à Robert d'Artois. Le roi et son conseil déclinèrent cette offre, ou plutôt déclarèrent vouloir attendre que l'hérésie et le parjure dont Frédéric était accusé eussent été jugés solennellement.

La réunion d'un concile fut sollicitée de toute part, comme le plus sûr moyen de rétablir la paix dans l'Allemagne et l'Italie. Un concile n'était pas seulement la représentation de l'Église, c'était aussi celle de la chrétienté; c'était un congrès, car tous les souverains étaient invités à s'y rendre, au moins à y envoyer des ambassadeurs. Grégoire IX publia la bulle de convocation.

Mais les négociations préliminaires offrirent des difficultés excessives, à cause des questions préjudicielles qu'il fallait résoudre et de la nécessité où l'on était de conclure une trêve que ni le Pape ni l'Empereur ne voulaient accepter sans exceptions ni sans réserves. On finit par convenir que l'assemblée se tiendrait à Rome. Frédéric, ne pouvant faire triompher ses exigences, refusa d'y prendre part, en alléguant qu'elle ne lui présentait pas de garanties suffisantes.

Comme la France s'était prononcée pour le concile, les prélats du royaume se disposèrent à entreprendre le voyage de Rome. L'Empereur ne voulut leur donner de sauf-conduit qu'à deux conditions, qu'ils se rendraient en Italie par la voie de terre, et qu'ils y auraient d'abord une conférence avec lui. Autrement il les menaçait de les traiter en ennemis. Malgré cette déclaration, un certain nombre de ces prélats, ayant à leur tête quatre archevêques et les abbés de Cluny, de Cîteaux et de Clairvaux, s'embarquèrent directement pour Rome avec trois légats. Arrivés à la hauteur de la Meloria, ils furent attaqués par des bâtiments de Pise et de la Sardaigne, que commandait le jeune Enzio, fils naturel de Frédéric II, assisté de l'amiral pisan de Sismondi. Ils furent pris, conduits à Pise et enfermés dans la cathédrale, où on les garda à vue.

Grégoire IX n'eut pas plus tôt appris cet enlèvement, qu'il renouvela les excommunications déjà lancées contre l'Empereur. La France protesta de son côté. Frédéric répondit que les prélats pris à la Meloria étaient ses ennemis et qu'ils avaient juré sa perte. Louis IX rappela la neutralité que la France avait gardée jusque-là et la modération dont elle avait fait preuve; mais il exigea aussi une satisfaction, et la lettre qu'il écrivit est un des plus beaux monuments de notre ancienne diplomatie. « Nous regardons, disait-il, la détention des prélats comme une injure, et la majesté royale perdrait de sa considération si nous pouvions nous taire dans un cas semblable....... Que votre puissance impériale pourvoie à cette occurrence, qu'elle pèse dans son jugement ce que nous venons de dire, et qu'elle ne se borne pas à alléguer sa volonté ou la force dont elle dispose, car le royaume de France n'est pas si affaibli qu'il se soumette à être déchiré par vos éperons[1]. » Les prélats recouvrèrent leur liberté.

[1] Raynaldi *Annales eccles.*, anno 1241.

Mais si l'Empereur céda aux justes réclamations de la France, il n'en avait pas moins atteint son but. Le concile ne put s'assembler. Grégoire IX survécut trois mois seulement au combat de la Meloria. Le saint-siége demeura vacant pendant deux ans; du moins la vacance ne fut interrompue que par le règne éphémère d'un vieillard, qui mourut presque aussitôt après son élection. Pendant ce temps, l'Empereur, maître en Italie et en Allemagne, pesa par l'intimidation sur Rome et sur les décisions du sacré collége. Louis IX, se contentant de la satisfaction qu'il venait d'obtenir, persista dans la neutralité.

Une guerre qu'il eut avec les Anglais l'aurait d'ailleurs empêché de prendre à la lutte du sacerdoce et de l'Empire une part plus directe.

En 1241, il tint à Saumur une cour plénière pour célébrer le mariage de son frère Alphonse avec Jeanne de Toulouse, mariage convenu depuis le traité de Meaux. Trois mille chevaliers y assistèrent. Alphonse y reçut le titre du comte de Poitou, et l'investiture, comme prince apanagé de tout ce que la couronne possédait dans ce pays et dans l'Auvergne. Le roi se rendit ensuite à Poitiers, où le nouveau comte se fit prêter l'hommage et le serment de fidélité par ses vassaux. Ces fêtes n'étaient plus solennisées par les tournois, que l'Église avait proscrits, mais elles n'en étaient pas moins d'une pompe et d'un éclat extraordinaire. Joinville, qui en décrit complaisamment la magnificence, énumère les rois et les princes étrangers qui se trouvèrent à Saumur à côté des barons de France, et nous montre saint Louis comme le chef et le représentant de la chevalerie chrétienne.

Cependant plusieurs seigneurs, entre autres le vieil Hugues de Lusignan, comte de la Marche, firent difficulté de prêter hommage à un prince français. Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, continuait de porter le titre de comte de Poitou, qu'aucun traité définitif ne lui avait enlevé. On raconte qu'Isabelle d'Angoulême, sa mère, remariée au comte de la Marche, empêcha ce dernier de sacrifier les droits de son fils. Hugues de Lusignan, après avoir inutilement négocié à Poitiers auprès du roi pour obtenir l'autorisation de lui prêter un hommage direct, le défia, brûla la maison où il avait logé, et se retira entouré des archers de sa garde, qui marchaient l'arc tendu pour le protéger. (Décembre 1241.)

Le comte de la Marche avait besoin d'alliés pour soutenir un

pareil défi. Le comte de Toulouse, Raymond VII, se déclara pour lui, en dépit des engagements nombreux qui le liaient au roi et quoiqu'il vînt de donner sa fille à Alphonse de Poitiers. Il trouva aisément des prétextes. Une partie des seigneurs du Midi, voyant avec inquiétude arriver le jour où ils dépendraient du roi directement, espéraient imposer à la couronne des conditions plus favorables pour eux. Raymond Trencavel, descendant des comtes de Béziers et de Carcassonne, avait donné le signal, soulevé ses États que l'inquisition exaspérait, et fait pour reconquérir les biens de sa famille une tentative sans succès. Les rois espagnols d'Aragon, de Castille et de Navarre, tous liés étroitement avec les seigneurs du midi de la France, entrèrent dans la ligue. Frédéric II l'encouragea, sans pourtant se prononcer. Mais le chef qu'elle mit à sa tête fut le roi d'Angleterre. Henri III vit dans la collation du titre de comte de Poitiers à Alphonse, frère de saint Louis, une atteinte portée aux droits de son propre frère Richard, et une violation de la trêve. Il entreprit une campagne sur le continent. Il n'obtint, il est vrai, de ses barons que des subsides insuffisants et ne put lever d'armée en Angleterre; il dut se contenter de s'embarquer avec trois cents chevaliers et quelques caisses d'*esterlings* pour soudoyer les Poitevins et les Gascons.

Louis IX somma le comte de la Marche de lui faire satisfaction, assembla un parlement où se trouvèrent les pairs de France, et sur le refus que fit Hugues de Lusignan de comparaître, convoqua les troupes royales à Chinon. Il ouvrit la campagne de 1242 avec quatre mille chevaliers, vingt mille hommes de pied ou sergents d'armes, et une artillerie, ou un matériel de guerre complet, grâce au bon état de ses finances. Il entra dans le bas Poitou, et y enleva les châteaux de Montreuil en Gastine, Béruge, Fontenay-le-Comte (Vendée), Moncontour et Vouvant, près de Maillezais. De là il alla dans la Saintonge assiéger un autre château de Fontenay; la garnison se rendit après une forte résistance: il l'envoya prisonnière de guerre à Paris, et fit renverser les murs de la place, qu'on appela depuis lors Fontenay-l'Abattu. Ce succès entraîna la soumission immédiate des petits châteaux de la Saintonge.

Henri III venait de débarquer à Royan. Il s'avança jusqu'à Taillebourg et y prit position sur la rive gauche de la Charente. Son armée, presque toute composée de Poitevins et d'Aquitains, n'avait d'anglaise que le nom. Trompé par les lettres de

sa mère Isabelle d'Angoulême, il attendait de la Normandie et de l'Anjou, du Midi et de l'Espagne, des alliés qui n'arrivaient pas. Les Français, beaucoup plus nombreux, se présentèrent devant Taillebourg et voulurent s'ouvrir un passage. Les Anglais étaient maîtres du pont. Il fallait les en chasser pour franchir la rivière encaissée et rapide. Louis IX se mit à la tête de l'avant-garde, et une charge vigoureuse délogea l'ennemi. Dès que l'oriflamme parut sur la rive gauche, le reste de l'armée se précipita sur des bateaux, passa la Charente et acheva la défaite des Anglais surpris.

Richard de Cornouailles, qui avait rendu à plusieurs des barons de France le service de les racheter en Palestine, vint en costume de pèlerin, un bâton blanc à la main, solliciter un armistice. Vingt-quatre heures seulement lui furent accordées. Elles permirent à Henri III de se retirer à Saintes, où il s'enferma. Mais le lendemain le combat recommença au milieu des vignes qui entouraient la ville. Les Anglais furent de nouveau chassés de la position qu'ils occupaient, et mis en pleine déroute. Henri III, obligé de se retirer précipitamment du côté de Blaye et de Bordeaux, perdit dans sa fuite la plus grande partie de ses chevaux et de ses équipages.

Louis IX reçut à Colombières, près de Pons, la soumission du comte de la Marche. Hugues de Lusignan renonça aux châteaux qu'il avait perdus, promit de recevoir des garnisons dans les autres, et fit hommage au roi et au comte de Poitiers pour les seigneuries qu'il conservait. L'évêque d'Angoulême se porta garant de l'exécution du traité. Cette soumission entraîna celle de plusieurs des seigneurs d'Aquitaine.

Quoique Henri III eût rallié à Bordeaux, sous sa bannière, quelques-uns de ses vassaux de la Gascogne ou des Pyrénées, on eût pu le chasser aisément, car il avait épuisé ses ressources et celles de ses chevaliers. Mais Louis IX se faisait scrupule de lui enlever un tèrritoire dont il était incontestablement le maître légitime. D'ailleurs, les chaleurs brûlantes de l'été et des maladies contagieuses décimaient l'armée française. Le roi lui-même tomba malade dangereusement; il était d'une faible constitution comme son père, et on craignait qu'il ne succombât comme lui aux fatigues de la guerre. On accorda donc une trêve aux Anglais, et l'ordre de la retraite fut donné.

Cette trêve fut d'abord mal observée, principalement sur mer, où les marchands des deux nations armaient en course

les uns contre les autres. Mais là aussi les Français eurent l'avantage; ils firent éprouver des pertes sérieuses aux marins anglais des cinq ports. On la renouvela au mois de mars 1243, en lui assignant une durée de cinq ans. Henri III abandonna l'île de Ré avec tout le pays que les Français occupaient au nord de la Gironde. Le traité définitif qui régla les prétentions des deux rois sur le Poitou ne fut signé qu'en 1259. C'est un fait remarquable que la plupart des guerres se terminassent alors par des trêves, et que les traités définitifs fussent rares et signés à de longs délais. Cela peut tenir à ce que les conditions du service féodal limitaient la durée des campagnes et permettaient rarement aux vainqueurs de pousser leurs avantages jusqu'au bout. On doit ajouter que les relations commerciales ou autres étant beaucoup plus rares qu'aujourd'hui, même entre nations aussi rapprochées que la France et l'Angleterre, on n'éprouvait pas autant le besoin de jouir d'une paix garantie par des traités.

L'humiliation du comte de la Marche était complète. Il fut, malgré son âge, défié et outragé publiquement par Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg, à la cour d'Alphonse de Poitiers. Isabelle d'Angoulême, auteur de cette guerre malheureuse, alla cacher son dépit dans l'abbaye de Fontevrault.

Le comte de Toulouse n'avait pas joint ses forces à celles de Henri III, mais dès l'arrivée du roi d'Angleterre sur le continent il avait réuni ses vassaux des Pyrénées, Foix, Comminges et Armagnac, pour envahir la sénéchaussée de Carcassonne, détachée de ses Etats au traité de Meaux. Il commença par obtenir quelques avantages; il entra même à Narbonne, dont le vicomte lui ouvrit les portes. La nouvelle de la bataille perdue à Saintes par ses alliés l'arrêta immédiatement. Abandonné par le comte de Foix qui alla faire un hommage direct au roi de France, Raymond se rendit à Bordeaux auprès de Henri III. Là, il comprit que la lutte ne pouvait se prolonger; aussi, sans attendre l'arrivée d'un corps d'armée que le comte de Bretagne conduisait dans le Languedoc, il fit des offres de soumission qui furent acceptées. Toutes choses furent remises dans l'état où les avait placées le traité de Meaux. Raymond promit ensuite de prendre la croix et de punir une bande d'Albigeois qui avaient assassiné des inquisiteurs dans le château d'Avignonnet. Les autres seigneurs du Midi posèrent les armes aussi facilement qu'ils les avaient prises. Ayant perdu l'espé-

rance d'améliorer leur condition par un traité plus avantageux, ils ne songèrent plus qu'à profiter des dispositions pacifiques du roi, entretenues par Blanche de Castille. Le comte de Toulouse s'engagea de nouveau à prêter à l'inquisition l'appui du bras séculier, et poursuivit les derniers restes des Albigeois. Une bande d'hérétiques se maintenait encore, abritée dans un coin des Pyrénées, où elle occupait le château de Montségur. En 1244, le sénéchal royal de Carcassonne et l'archevêque de Narbonne enlevèrent le château et firent périr ses défenseurs par le supplice du feu.

Les victoires de Taillebourg et de Saintes confirmèrent les résultats obtenus par le traité de Meaux et les conquêtes déjà faites sur les Anglais. Elles dissipèrent, assez facilement d'ailleurs, une dernière coalition des grands feudataires, et ôtèrent au Midi toute espérance de redevenir indépendant.

Pour détruire une des causes de rébellion les plus ordinaires, Louis IX renouvela une loi qui était très-ancienne, mais mal observée. Il ne voulut pas qu'un vassal de la couronne de France pût tenir de fiefs d'un souverain étranger. Il mit en mesure d'opter ceux qui en possédaient dans deux États différents; de cette manière les vassaux ne pouvaient plus hésiter entre deux souverains, et passer à leur gré de l'un à l'autre, suivant les occurrences ou leurs intérêts.

X. — Un grand danger menaçait alors l'Europe; c'était les Tartares, possesseurs d'un empire immense, qui commençait à la frontière de la Chine et s'étendait jusqu'au cœur de la Russie actuelle. En 1241, sous Octaï, successeur de Gengis-khan, les cavaliers de cette nation presque inconnue, habitués à ne pas calculer les distances et à tenir peu de compte des résistances qu'ils rencontraient, s'avancèrent dans les plaines d'ailleurs mal défendues de la Pologne, arrivèrent au pied des monts Carpathes, et atteignirent Liegnitz en Silésie, sur la frontière de l'Allemagne. Une de leurs bandes pénétra en Hongrie. Leur apparition jeta dans tous ces pays un effroi extrême. Ils appartenaient à un type particulier de la race humaine. Ils étaient étrangers à toute civilisation et ne marquaient leur passage que par des ruines. Ils avaient renversé tous les empires de l'Asie et déjà subjugué en Europe les principautés russes du rite grec. L'existence même de la chrétienté parut en péril. On ne s'expliquait pas quelle force mystérieuse avait sou-

levé et armé ces hordes nomades, pour les précipiter hors des steppes obscures où elles avaient été confinées et oubliées pendant de longs siècles. On se crut revenu à ces premiers temps du moyen âge, où les Barbares apparaissaient comme les instruments de la colère de Dieu. L'Église ordonna des processions, des jeûnes, des prières. Frédéric II fit un appel aux autres souverains et à la chevalerie de toutes les nations chrétiennes. Cependant le danger s'éloigna peu à peu. Les Tartares se replièrent sur les pays voisins du Volga; leurs chefs s'y établirent, et les États occidentaux commencèrent à se rassurer[1].

Les victoires du grand khan et de ses lieutenants ramenèrent aussi l'attention de l'Europe du côté de l'Orient.

En 1243, des hordes nomades sorties du Kharizme ou Khorassan et que les Tartares Mongols chassaient devant eux, envahirent la Syrie et la Palestine. Les princes turcs de la Syrie, trop faibles pour lutter seuls contre ce torrent déchaîné, recherchèrent l'alliance des chrétiens intéressés à combattre un ennemi commun, et pour l'obtenir restituèrent Jérusalem, Tibériade et la principauté de Galilée. Cette alliance singulière n'empêcha pas les Kharizmiens de conquérir, en 1244, la plus grande partie de la Palestine. Jérusalem tomba en leur pouvoir; ils y commirent force massacres et profanations, et violèrent les tombeaux des rois dont ils dispersèrent et brûlèrent les ossements. Depuis ce jour, les chrétiens ne rentrèrent plus dans la ville sainte. Les Francs unis aux musulmans de Syrie furent obligés de se replier sur Gaza, et livrèrent le 17 octobre aux Kharizmiens, devant les murs de cette ville, une bataille désastreuse. Les chevaliers du Temple, de l'Hôpital et de l'ordre Teutonique[2], après avoir déployé leur héroïsme ordinaire, furent écrasés par le nombre. Ils attribuèrent leur défaite à la lâcheté ou aux défiances de leurs alliés, et il arriva ce qui était toujours arrivé quand les chrétiens et les musulmans avaient marché sous la même bannière : les uns et les autres, imputant leurs revers au ciel irrité de l'union impie de leurs armes, redevinrent plus ennemis que jamais.

Les barons de la Terre sainte et les chevaliers des ordres religieux qui avaient échappé au combat de Gaza, se trouvant

[1] Les Tartares du Volga s'avancèrent encore en 1260 jusqu'au pied des Carpathes et pillèrent Sandomir et Cracovie. A quelque temps de là ils reparurent une dernière fois, mais furent chassés par les Polonais.

[2] L'ordre Teutonique avait été fondé en 1190 par des Allemands.

réduits à l'extrémité, envoyèrent l'évêque de Béryte en Europe déclarer que la chrétienté d'Orient allait périr si elle n'était promptement secourue. Elle méritait d'autant mieux de l'être qu'elle s'était défendue avec une vigueur et un héroïsme dignes de l'antiquité. On racontait et on admirait particulièrement un trait magnifique de Gautier de Brienne, comte de Jaffa[1]. Il était tombé dans la bataille aux mains des Kharizmiens; ceux-ci, voulant assiéger Gaza, le conduisirent devant les murs de la place, en le menaçant de mort s'il n'ordonnait aux siens de cesser toute défense. Il n'hésita pas à donner l'ordre contraire, et commanda aux chrétiens de se faire tuer jusqu'au dernier.

Dès que Louis IX apprit la perte de Jérusalem, il résolut de marcher en personne au secours de la Palestine. Pendant le mois de décembre 1244, il fit à Paris une grande maladie, « dont il fu, dit Joinville, à tel meschief que l'une des dames qui le gardoient li vouloit traire le drap sur le visage, et disoit que il estoit mort. Et une autre dame, qui estoit à l'autre part du lit, ne li souffri mie; ainçois disoit que il avoit encore l'ame au cors. Comment que il oist le descort de ces deux dames, Nostre Seigneur ouvra en li, et li envoïa santé tantost; car il estoit esmuys et ne povoit parler. Il requist que en li donnast la croix, et si fist-on. Lors la royne sa mère oy dire que la parole li estoit revenue, et elle en fist si grant joie comme elle pot plus. Et quant elle sot que il fu croisié, elle mena aussi grand deul comme si elle le vist mort. »

Blanche de Castille n'avait pas seulement à craindre pour la santé de son fils, atteinte deux fois et coup sur coup d'une manière grave. Jamais le succès d'une croisade en Orient n'avait paru plus difficile. Jamais non plus l'état de l'Europe n'avait été plus critique en face des luttes interminables du sacerdoce et de l'Empire.

Le conclave, quoique pressé par la France, avait mis beaucoup de temps à choisir le successeur de Grégoire IX. Son choix s'était enfin porté, en 1243, sur un prélat génois, Sinibaldo Fieschi, de la maison des comtes de Lavagna, qui prit le nom d'Innocent IV.

L'Empereur refusait toujours de soumettre ses droits u concile. Il déclinait le jugement de l'Église et offrait de le rem-

[1] Il était neveu de l'ancien roi Jean de Brienne.

placer par un arbitrage des rois de France et d'Angleterre assistés de leurs barons. Innocent IV voulait que l'Église restât juge du débat. Il quitta Rome et transporta sa résidence à Gênes, sa patrie, soit pour y être plus en sûreté, soit pour y négocier plus facilement avec la France, l'Angleterre et l'Aragon, qu'il voulait amener à ses vues et qu'il y amena en effet. Le véritable motif de Frédéric II pour décliner le concile était la crainte que sa déposition n'y fût prononcée. Le Pape, qui était très-poussé à cette mesure, réservait sa décision et évitait de prendre aucun engagement.

Il chercha une ville favorablement placée pour la tenue de l'assemblée, et son choix se porta sur Lyon, qui, composée alors de deux quartiers à peu près égaux sur les deux rives de la Saône, était à la fois ville d'Empire et ville de France, qui, de plus, étant gouvernée par son archevêque et ses chanoines-comtes, était toute favorable au saint-siége. La bourgeoisie elle-même y était guelfe, c'est-à-dire disposée pour le parti auquel appartenaient les grandes communes d'Italie. Innocent IV aurait préféré une ville française; mais les barons n'avaient pas été d'avis de compromettre à ce point la neutralité de la France.

Le concile se réunit à Lyon au mois de juin 1245, et fut très-nombreux. Le Pape y parut entouré de trois patriarches et de cent quarante évêques; les Templiers et les Hospitaliers formaient sa garde. Des troupes, chargées de la défense de l'assemblée, furent placées sous les ordres de Philippe de Savoie, qui fut nommé dans le même temps archevêque de Lyon. Baudouin, empereur de Constantinople, assista aux séances, ainsi que les comtes de Provence et de Toulouse; les autres souverains de l'Europe furent représentés par leurs envoyés. Le plus grand nombre des prélats présents étaient Français, Italiens ou Espagnols. Il en vint naturellement peu des États de Frédéric. Ceux d'Angleterre, qui avaient un démêlé particulier avec la cour de Rome, s'abstinrent presque tous.

Le concile avait beaucoup moins à statuer sur les matières ecclésiastiques ordinaires que sur les grandes questions politiques du moment. Il devait s'occuper de la défense de la chrétienté contre les Tartares, des secours à porter à Constantinople et à la Terre sainte, de la réunion de l'Église grecque à l'Église latine, de la pacification de l'Italie et de l'Allemagne.

On commença par conjurer tous les souverains de s'allier pour le salut de l'Europe et de la Palestine. Mais une question dominait toutes les autres ; on voulait obliger Frédéric II à se soumettre au jugement de l'Église.

Le Pape rappela d'abord les différentes attaques que l'Empereur avait dirigées dans ses États contre les clercs. La liste en était d'autant plus longue qu'il existait partout des conflits entre les juridictions temporelles et spirituelles. Un jurisconsulte célèbre, Taddeo de Suessa, présenta la défense de Frédéric II. L'assemblée ne se contenta pas de cette défense, et somma l'Empereur de comparaître en personne ; il s'y refusa, consentant toutefois à se faire représenter par deux envoyés, son chancelier, Pierre des Vignes, et le grand maître de l'ordre Teutonique. Le Pape en vint ensuite à l'accusation d'hérésie. Dans le droit public du temps, un prince ne pouvait régner s'il n'était orthodoxe, et l'hérésie prouvée entraînait la déchéance. Taddeo, qui n'avait nié ni les violences de Frédéric contre les clercs, ni les scandales de sa vie, ni les excès qu'il avait laissé commettre impunément à ses gardes sarrasines, instruments de sa tyrannie, défendit son orthodoxie, dont il allégua comme preuve que jamais prince n'avait fait brûler autant d'hérétiques ; il demanda enfin que ses opinions personnelles fussent l'objet d'une enquête particulière. La plupart des prélats présents repoussèrent ce déclinatoire ; ils soutinrent l'accusation d'hérésie, en ajoutant que Frédéric avait violé tous les serments qu'il avait prêtés au saint-siége et travaillé à perdre la chrétienté au lieu de la défendre. Le 17 juillet, Innocent le déposa comme empereur et comme roi de Sicile. Les membres du concile, conformément à l'usage établi, augmentèrent la solennité de l'anathème en éteignant contre terre les cierges qu'ils portaient.

Il faut rappeler que l'autorité du Pape et du concile n'était ni douteuse ni contestée, que les envoyés des différents souverains de la chrétienté assistaient à cette scène, que le droit public du temps accordait au pontife sur les princes hérétiques ou rebelles à l'Église une autorité particulière, reconnue par Frédéric lui-même ; qu'enfin, indépendamment de cette autorité, le Pape était suzerain de ce prince pour le royaume de Naples et la Sicile, et disposait dans une certaine mesure de la couronne impériale, qu'il plaçait sur le front des Césars de Germanie. Malgré toutes ces raisons, la déposition de l'Empe-

reur jeta l'Europe dans une sorte de stupeur, car on y vit l'annonce de guerres longues et sanglantes.

Taddeo de Suessa, entendant la lecture de la sentence, s'écria que la chrétienté était perdue, qu'elle frappait elle-même son chef laïque et ses défenseurs, qu'elle allait enfin se déchirer de ses propres mains au moment où elle était menacée d'une invasion terrible, celle des Tartares. Il en appela au Pape futur et à un concile plus général. Mais Innocent refusa d'accepter cet appel. Il déclara que le concile de Lyon était général, et que s'il y avait manqué des prélats, c'était que Frédéric les avait empêchés de s'y rendre.

Frédéric reçut à Turin la nouvelle de sa déposition, à laquelle il paraît d'ailleurs s'être attendu. S'il fallait en croire Matthieu Paris, dont les récits sont toujours suspects, il serait entré dans une rage violente, se serait fait apporter ses couronnes et aurait défié le Pape de les lui arracher. Mais les lettres qu'il écrivit aux rois de France et d'Angleterre ainsi qu'aux autres souverains de l'Europe donnent de sa conduite une autre idée. Il y accusa Innocent IV de toucher aux couronnes dans des intérêts autres que les intérêts spirituels, et soutint que sa condamnation avait été prononcée par des juges prévenus, avec des formes qui n'étaient nullement régulières. Il pria tous les princes de se maintenir au moins dans la neutralité, et envoya encore une ambassade en France réclamer l'arbitrage de Louis IX et de ses barons.

Plus l'arrêt du concile était grave, et plus les puissances tinrent à s'enfermer dans une stricte neutralité. Le Pape vint à Cluny, où Louis IX, accompagné de sa mère et de ses frères, eut avec lui une entrevue de plusieurs jours. On en ignore les résultats, diversement rapportés par les historiens. Mais le roi portait alors la croix et faisait ses préparatifs pour l'Orient. C'était pour lui un motif de plus de ne pas engager la France dans une guerre que la neutralité des autres États restreignît à l'Allemagne et à l'Italie.

XI. — La croisade avait été prêchée par le Pape et par le concile; mais saint Louis la voulut avec une énergie de volonté qui en fit son œuvre personnelle, car il eut à lutter contre une sorte de découragement de l'esprit public. Les guerres d'Orient n'exerçaient déjà plus le même prestige. C'était là un résultat naturel de leur continuité, ou du moins de leur fré-

quence, de la diversité des buts poursuivis, de la stérilité des victoires obtenues, quand on avait obtenu des victoires. Les Papes avaient eux-mêmes contribué à préparer cette réaction, en assimilant aux croisades toutes les guerres qu'ils entreprenaient. Les ressorts tendus trop longtemps devaient se briser un jour.

Saint Louis ne s'arrêta pas à ces obstacles. Il convoqua la noblesse du royaume à la mi-octobre 1245, en présence d'Eudes ou Odon de Châteauroux, légat apostolique désigné par Innocent, et comme on prétendait que le vœu fait par lui durant sa maladie n'était pas obligatoire, il le renouvela en pleine santé. Ses frères suivirent son exemple. Les ducs de Bourgogne et de Brabant, Pierre Mauclerc et le comte de Bretagne son fils, les comtes de Bar, de Soissons, de Saint-Pol, de la Marche, de Dreux, de Montfort; les archevêques de Reims, de Sens, de Bourges, plusieurs évêques et une foule de chevaliers s'engagèrent à faire le voyage d'outre-mer. Les autres vassaux furent convoqués pour les fêtes de Noël. Comme c'était l'usage de leur distribuer à cette époque des robes qu'on appelait des *livrées*, le roi eut soin qu'elles fussent distribuées la nuit pour la messe qui précédait le jour. Le matin venu, les vassaux s'aperçurent que des croix y étaient attachées.

La croisade fut prêchée dans le reste de la chrétienté, mais y eut moins de succès, parce qu'on la regardait avec raison comme émanant de l'initiative du roi de France. D'ailleurs l'Espagne continuait d'être occupée de ses guerres contre les Maures; la chevalerie allemande l'était des conquêtes qu'elle venait d'entreprendre dans la Prusse, encore idolâtre. L'Allemagne et l'Italie étaient remuées à fond par la lutte du sacerdoce et de l'Empire.

Quelques chevaliers venus de l'Angleterre ou des provinces impériales les plus voisines de la frontière se joignirent à Louis IX; ce fut le seul concours réel qu'il trouva hors de France. Haquin, roi de Norvége, avait d'abord pris la croix. Louis IX, songeant au parti qu'il pouvait tirer de la marine scandinave, envoya le moine anglais Matthieu Paris, l'historien le plus considérable de ce temps, sinon le mieux informé et le moins crédule, en mission auprès de ce prince, pour régler les conditions d'une alliance avec lui et combiner une action commune. Mais Haquin se fit bientôt délier de son vœu par le Pape, à charge de tourner ses armes contre les païens du Nord. Ainsi

la France, qui avait la première reçu du saint-siége l'impulsion des guerres saintes, qui depuis y avait toujours brillé au premier rang, était destinée aussi à les clore, dans un temps où l'Europe paraissait presque y renoncer.

Trois ans furent consacrés aux préparatifs de l'expédition et au règlement des affaires intérieures. Louis IX réunit le comté de Mâcon à la couronne. Il négocia le mariage de Charles, son plus jeune frère, avec Béatrix, héritière de Raymond Bérenger, comte de Provence, qui était mort en 1245. Les trois filles aînées de Raymond Bérenger avaient épousé le roi de France, le roi d'Angleterre, et Richard de Cornouailles qui était destiné à devenir empereur d'Allemagne. Béatrix, la quatrième, hérita de la souveraineté paternelle, à la condition de payer en argent la dot de ses sœurs. Sa main était briguée par plusieurs prétendants, entre autres par le comte de Toulouse, Raymond, qui possédait le marquisat de Provence, au nord de la Durance, et par un fils du roi d'Aragon. Mais un parti considérable de seigneurs et de prélats provençaux, soutenu par les officiers des grandes villes et dirigé par un personnage resté célèbre dans les annales du pays, Romée ou Romieu de Villeneuve, ancien ministre de Raymond Bérenger, se prononça pour l'alliance française. Les princes de Savoie, oncles maternels de la jeune princesse, puissants par leur nombre, leurs mariages et les fiefs ou les dignités qu'ils possédaient en France, en Angleterre, en Italie et dans l'Empire [1], aidèrent de leur côté à la conclusion de cette alliance. Charles se rendit à Aix, y célébra son mariage au mois de janvier 1246, et reçut l'hommage des trois États. La Provence était fief d'Empire; y établir un prince de la maison de France, c'était préparer sa réunion future à la couronne. Au retour, Charles fut armé chevalier et reçut en apanage le duché d'Anjou et le comté du Maine.

Louis IX fixa son départ à la Saint-Jean d'été de l'an 1248. Il voulut tout laisser en ordre, et il chargea des jacobins et des cordeliers d'entreprendre une enquête sur les réclamations qui pouvaient lui être adressées. Il négocia avec les seigneurs du Midi qui avaient été dépouillés de leurs biens patrimoniaux pendant la guerre des Albigeois; il fit des restitutions à plusieurs

[1] Thomas, duc de Savoie, de 1188 à 1233, avait eu quinze enfants, dont les acquisitions et les mariages étendirent considérablement au treizième siècle la puissance de leur maison. Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. II.

d'entre eux et en décida quelques-uns à le suivre en Palestine; parmi ceux qui prirent ce parti furent Olivier de Termes, et Trencavel, vicomte de Béziers. Ce dernier reçut une rente en échange des principautés enlevées à son père. Raymond de Toulouse se croisa aussi, mais il mourut avant le départ.

Jeanne, comtesse de Flandre, était morte en 1244, sans autre héritière que sa sœur Marguerite. Celle-ci avait été mariée deux fois, à Bouchard d'Avesnes et à Guillaume de Dampierre, et avait des enfants de ses deux mariages. Comme son mariage avec Bouchard d'Avesnes avait été cassé, la légitimité des enfants qui en étaient nés était douteuse, et la Flandre courait le danger d'une guerre de succession. Les Dampierre et les d'Avesnes avaient pris les armes. Saint Louis, assisté d'un légat, partagea l'héritage futur de Marguerite. Il donna la Flandre aux premiers, et le Hainaut aux seconds.

Il essaya avec moins de succès d'amener un rapprochement entre l'Empereur et le Pape; car il eût voulu laisser l'Europe en paix comme la France. Il eut soin au moins de ne pas engager le royaume dans leur querelle, et acheva ses apprêts.

Peu à peu l'entraînement gagna le peuple; des bruits absurdes contribuèrent même à le propager. On disait que le Vieux de la montagne avait envoyé de son château du Liban des assassins pour frapper le roi, et que les Sarrasins, voulant prévenir l'attaque menaçante de la chrétienté, avaient empoisonné le poivre et les épices d'Orient que les marchands portaient en France.

Les seigneurs faisaient leurs apprêts de leur côté; ils disposaient de leurs biens, acquittaient leurs dettes, empruntaient aux banquiers et aux juifs. Quelques-uns se signalaient par des donations aux églises, ou fondaient des établissements charitables, des hôpitaux, des léproseries. Comme la lèpre, triste importation des guerres d'Orient, étendait alors ses ravages dans toute la France, on séquestrait avec soin du reste des populations les malheureux qui en étaient infectés[1]. Les croisés faisaient encore à la veille du départ des pèlerinages aux sanctuaires les plus renommés. Joinville raconte qu'il alla ainsi « à pié deschaus et en langes[2] » visiter les reliques. « Et, ajoute-t-il, je ne voz (voulus) onques retourner mes yex vers Joinville,

[1] La France avait déjà en 1226 deux mille léproseries.

[2] Habits de pénitent.

pour ce que le cuer ne me attendrisist du biau chastel que je leissoie et de mes deus enfants. »

XII. — Au mois de juin 1248, Louis IX, après avoir reçu la foi et l'hommage de ses vassaux au nom de ses fils qu'il laissait en France, et confié la régence à sa mère, prit l'oriflamme, le bourdon et la panetière à Saint-Denis des mains du légat. Il se dirigea ensuite vers Aigues-Mortes, où depuis trois ans il faisait creuser un port sur la plage de la Méditerranée qui appartenait au domaine royal.

Aigues-Mortes se trouvait en communication avec la mer par un canal et par un bras du Rhône qui a été détourné depuis. La ville bâtie à cette occasion reçut force priviléges; mais le voisinage insalubre des marais salants et la concurrence des cités maritimes de la Provence devaient arrêter presque aussitôt la fortune espérée pour elle par son fondateur [1].

Le rendez-vous général était dans l'île de Chypre, où s'amassaient depuis deux ans des approvisionnements considérables. Le roi partit le premier sur un bâtiment de transport génois avec une partie des chevaliers, les gens de pied, le matériel et les machines de guerre; il avait enrôlé des artisans de toute espèce, même des laboureurs, qui devaient contribuer à l'alimentation de l'armée pendant son séjour en Égypte et plus tard coloniser le pays.

C'était en effet la conquête de l'Égypte que l'on voulait faire, en recommençant l'entreprise de Jean de Brienne. On était plus convaincu que jamais qu'il n'y avait pas de moyen plus sûr de reprendre Jérusalem, et un fait récent en donnait une nouvelle preuve. Saleh, sultan du Caire, venait de rentrer dans la ville sainte et d'en chasser les Kharizmiens. Il avait même pu s'emparer de Damas, à la faveur des rivalités qui existaient entre les émirs. D'ailleurs, en dépit de ces succès, il était peu redoutable. Ses propres lieutenants se disposaient à l'abandonner. Tout annonçait une dissolution prochaine de l'empire des Ayoubites. Les croisés avaient encore une autre raison de se diriger sur l'Égypte plutôt que sur la Palestine; ils voulaient éviter le concours de Frédéric II, roi titulaire de Jérusalem, mais roi déposé et excommunié. Une partie des chevaliers s'embarquèrent isolément, et comme ils étaient obligés de

[1] Le port fut d'ailleurs ensablé dès l'an 1272.

traiter des conditions de leur transport avec des mariniers catalans, provençaux ou italiens, l'armée ne se trouva réunie tout entière dans l'île de Chypre qu'au mois de novembre. Le roi Henri de Lusignan avait tout disposé pour qu'elle y pût séjourner l'hiver.

Pendant les six mois que Louis IX y passa, Chypre devint le rendez-vous d'ambassades envoyées par tous les souverains de l'Orient, chrétiens, musulmans et même idolâtres, comme les Tartares. Chacun des princes chrétiens, à commencer par celui d'Antioche, voulait attirer de son côté les armes du roi. L'impératrice de Constantinople, Marie de Brienne, femme de Baudouin de Courtenay, vint en personne solliciter les chevaliers français pour la défense d'un empire aux abois; elle était si pauvre qu'elle n'avait qu'une robe; Joinville dut lui prêter un manteau pour la présenter à l'audience royale. Trois cents chevaliers promirent de se mettre à son service à leur retour.

Le roi réconcilia les Templiers et les Hospitaliers, et facilita un accord entre le Pape et les Grecs de Chypre. Quant aux ambassades des infidèles, on ne connaît pas bien leur objet. Joinville lui-même, qui peint avec tant de naturel les scènes dont il fut témoin, raconte d'une manière très-insuffisante les négociations qui eurent lieu pendant la croisade, de même qu'il en expose assez mal la stratégie et les opérations militaires.

On attendit six mois pour mettre à la voile. Retard malheureux, car le climat de l'Orient causa dans l'armée des maladies contagieuses. Il se trouva aussi que beaucoup de chevaliers avaient épuisé leurs ressources personnelles; le roi fut obligé de les prendre à sa solde : Joinville était du nombre. Enfin, des démêlés s'élevèrent tantôt entre les croisés des divers pays, tantôt entre les Génois et les Pisans.

On s'embarqua pour l'Égypte au mois de mai 1249. « Qui fut, dit Joinville, belle chose à veoir, car il sembloit que toute la mer, tant come l'en pooit veoir à l'ueil, feust couverte de touailles des voiles des vessiaus, qui furent nombrez à dix-huit cens, que granz que petiz. »

Le débarquement devait se faire près de Damiette, en vue de laquelle le roi arriva le 3 juin avec la première escadre. Le sultan était averti et la côte gardée. « Et trouvâmes là, ajoute encore Joinville, tout le pooir du soudanc sur la rive de la mer, moult belle gent à regarder; car le soudanc[1] porte les armes

[1] C'est de l'émir et non du sultan que Joinville entend parler ici.

d'or, là où le soleil féroit qui fesoit les armes resplendir. La noise que il menoient de leurs nacaires et de leurs cors sarrazinois estoit espouventable à escouter. »

On tint un conseil de guerre. Le roi fut d'avis d'attaquer les Sarrasins dès le lendemain, quoiqu'il n'eût encore qu'une partie de sa flotte, et que le peu de profondeur des eaux sur une plage très-basse ajoutât à la difficulté du débarquement. Cet avis fut adopté, et il fallut que les chevaliers, sortant des barques à une certaine distance du rivage, se jetassent à la mer tout armés pour l'atteindre. L'émir Fakr-eddin essaya de leur en disputer l'approche. Il avait avec lui les meilleures troupes de l'Égypte, les mameluks, hommes choisis, disciplinés dès l'enfance, et qui formaient la garde principale des sultans, à la différence des Bédouins ou Égyptiens pasteurs, que Joinville appelle les serviteurs des mameluks, et qui combattaient armés à la légère, avec la mobilité, mais aussi avec le désordre des tribus nomades. Malgré cet obstacle, les chevaliers abordèrent, attaquèrent vigoureusement l'ennemi, et le forcèrent à se retirer sans éprouver eux-mêmes de pertes sensibles.

L'armée française, devenue par ce premier combat maîtresse des bouches du Nil, ne tarda pas à se déployer devant Damiette. Fakr-eddin n'essaya même pas de défendre la place, quoique ses fortifications, nouvellement augmentées, lui eussent permis d'y soutenir un long siége. On attribua sa retraite au désir qu'il avait de se tenir à proximité du Caire, pour mettre à profit le moment où mourrait le sultan, qu'on disait à toute extrémité, et pour se faire proclamer à sa place.

Les Français entrèrent donc sans coup férir, le 7 juin 1249, dans une ville qui était la clef de l'Égypte, et qui trente ans plus tôt avait arrêté Jean de Brienne dix-huit mois. Ils la mirent au pillage, suivant un usage des guerres saintes, que les vieux soldats de la Palestine invoquèrent comme un droit et auquel le roi ne put s'opposer.

A cette époque de l'année, la crue des eaux du Nil avait déjà commencé. Comme on avait devant soi l'exemple du désastre éprouvé par Jean de Brienne, on n'osa pénétrer dans le cœur du pays avant l'automne, saison où le fleuve rentrait dans son lit.

L'expérience des croisades précédentes enseignait la circonspection. On attendait aussi Alphonse de Poitiers, frère du roi, qui devait amener de nouvelles troupes et apporter de l'argent.

Ces raisons, auxquelles il faut probablement ajouter qu'on n'avait pas cru entrer si vite à Damiette et que rien n'était prêt pour marcher plus avant, décidèrent à y faire un séjour qui dura cinq mois.

Le comte de Poitiers arriva au mois de novembre. Il fit alors décider qu'on marcherait non sur Alexandrie, comme le proposaient plusieurs des chefs, mais sur la Babylone d'Égypte. Cette Babylone était contiguë au Caire, avec lequel elle ne formait qu'une seule et même ville; elle renfermait la population industrielle, tandis que le Caire renfermait le palais du sultan; seulement le nom de la nouvelle cité n'avait pas encore prévalu sur celui de l'ancienne. On croyait avoir des intelligences à l'intérieur. Les croisés s'ébranlèrent le 20 novembre et s'avancèrent, en suivant la droite du Nil, avec tant de lenteur qu'ils mirent un mois pour arriver à dix lieues de Damiette, en face de Mansourah ou la Massoure, dont le canal d'Aschmoun les séparait. Ils furent obligés de traverser plusieurs canaux ou bras du fleuve sur des levées dont la construction demandait beaucoup de temps. Arrivés en vue de la Massoure, Louis IX établit son camp, le fortifia, et entreprit de construire une nouvelle levée pour passer le canal d'Aschmoun.

Malheureusement, la position était si mauvaise que les Sarrasins, postés sur l'autre bord, défaisaient en un jour ce qui avait coûté trois semaines de travaux.

En vain essayait-on de protéger les travailleurs au moyen de tours et de machines défensives; les Sarrasins jetaient sur ces machines du feu grégeois ou du bitume enflammé, et allumaient des incendies qu'on avait la plus grande peine à éteindre. Pendant ce temps, Fakr-eddin arrêtait sur les différents canaux du Nil les communications de l'armée avec Damiette et la Méditerranée.

Les Français passèrent donc six semaines en face de la Massoure, après avoir mis un mois pour arriver jusque-là. L'ennemi ne cessait de les harceler, et le roi fut obligé de défendre formellement à ses chevaliers de sortir du camp pour répondre aux défis des Bédouins. Ce fut une espèce de hasard qui les tira de cette situation difficile. Le 8 février 1250, un Bédouin se présenta, qui offrit d'indiquer un gué pour une somme d'argent. Le gué fut sondé et trouvé praticable. On traversa le canal, et les mameluks furent surpris dans la Massoure.

Malheureusement, Robert d'Artois, frère du roi, n'attendit

pas que toute l'armée eût passé, et emporté par une ardeur irréfléchie, se jeta dans la ville à la tête du corps de chevaliers qu'il commandait. Ce corps formait la seconde bataille; la première était celle des Templiers, toujours placés à l'avant-garde dans les guerres saintes. Les Templiers, n'ayant pu arrêter le prince et ne voulant pas se laisser enlever leur privilége de combattre au premier rang, se précipitèrent avec lui dans la Massoure. Les mameluks furent surpris, mais eurent le temps de fermer les portes avant que d'autres assaillants se présentassent, et les chevaliers qui s'étaient engagés aveuglément, au nombre de quelques centaines, payèrent chèrement leur témérité. On les cerna dans des rues étroites, on les y accabla de projectiles lancés des maisons et des terrasses. Ils y périrent presque tous; Robert d'Artois, que l'on prenait pour le roi à cause de son armure fleurdelisée, tomba l'un des premiers.

La bataille s'engageait dans le même temps sous les murs de la ville. D'après Joinville, elle fut extrêmement confuse et très-meurtrière; car les Sarrasins y montrèrent une tout autre valeur que sur la plage de Damiette. Les bataillons marchaient les uns contre les autres à peu près au hasard, mais avec beaucoup de vigueur. Les chevaliers français tombèrent à coups de masses et d'épées sur la cavalerie ennemie. La mêlée la plus chaude, dit Joinville, fut « là où vint le roi à toute sa bataille (son bataillon) à grant noyse et grant bruit de trompes et de nacaires... Onques si bel armé ne vi; car il paroit desur toute sa gent dès les espaules en amon, un heaume doré en son chef, une espée d'Alemaigne en sa main. » Les mameluks cédèrent le terrain; leur camp fut même forcé. Mais le soir ils revinrent à la charge, et l'action dura encore toute la nuit. Elle coûta beaucoup aux croisés, qui laissèrent sur la place un grand nombre de morts, surtout de chevaliers noyés dans le canal. Joinville passa la soirée à défendre un petit pont sur un ruisseau. Le poste était dangereux; mais les Français plaisantaient en face du danger. « Le bon conte de Soissons, dit-il, en ce point là où nous estions, se moquoit à moy et me disoit : « Seneschal, laissons huer ceste chiennaille; que, par la quoife « Dieu, ainsi come il juroit, encore en parlerons-nous de ceste « journée ès chambres des dames. »

Les croisés, restés maîtres, malgré leurs pertes, du champ de bataille et du camp ennemi, s'attribuèrent le succès; mais

la suite des événements montre d'une manière plus frappante combien saint Louis, admirable de bravoure et de force morale, manquait du talent d'organisation et du coup d'œil nécessaire pour la conduite d'une grande armée.

Quoique ayant assuré leur position, ils ne firent aucun pas en avant pendant la durée du Carême, et tout ce temps ils souffrirent beaucoup, tant de l'ennemi que des maladies. Fakreddin, tué à la Massoure, avait été remplacé par l'émir Bibars. On annonça que les forces de cet émir allaient être augmentées par celles du sultan Almohadan-Touran-Schah, fils de Saleh, qui arrivait d'Asie pour succéder à son père. En attendant, Bibars harcelait le camp journellement avec ses troupes légères. La peste et le scorbut y exerçaient aussi leurs ravages. Les cadavres jetés dans le Nil corrompirent les eaux, ce qui augmenta la mortalité. Il était entré en Égypte soixante-dix mille hommes ; il en périt trente mille pendant la campagne. Le récit de Joinville, à cet endroit de son histoire, n'est plus rempli que de scènes de désolation et de mort.

Six semaines après la bataille, Louis IX lui-même fut atteint de la contagion, et l'on dut renoncer à poursuivre la marche entreprise sur le Caire. On entra en pourparlers avec le sultan Touran-Schah, et on lui offrit de rendre Damiette s'il laissait la retraite libre. Le sultan voulut que le roi se constituât prisonnier et servît d'otage jusqu'à la pleine exécution de ses engagements. Les chevaliers français ne permirent pas que cette proposition déshonorante fût même débattue. Touran-Schah demanda aussi qu'on lui abandonnât les villes chrétiennes de la Terre sainte. Or Louis IX ne pouvait disposer de ces villes, qui appartenaient à l'empereur. Il fallut rompre les négociations et ordonner à tout hasard la retraite sur Damiette. On fit suivre la voie de terre à une partie de l'armée, pendant que le reste descendait le Nil sur des barques.

Cette retraite fut un combat perpétuel ou plutôt une perpétuelle déroute. Assaillis par des bandes de Sarrasins qui se jetaient chaque jour sur eux pour les piller ou enlever des captifs, les croisés se débandèrent et ne gardèrent plus aucun ordre. Le Vénitien Sanudo les accuse d'avoir été ainsi les propres auteurs de leur perte, mais il n'est pas sûr qu'ils eussent pu faire autrement. Le roi, qui aurait eu le moyen de gagner Damiette en peu de temps, s'y refusa et ne voulut se mettre en marche que le dernier, après qu'on eut embarqué tous les

malades. Il était à peine au milieu du trajet, en vue du village de Kiarcé, lorsque sa barque fut entourée et faillit être prise. Il fut obligé de descendre à terre, et quoique dans son extrême faiblesse il pût à peine se tenir à cheval, il eut à repousser avec un petit nombre de soldats un gros de cavaliers ennemis. Arrivé à Kiarcé, dans un état tel qu'on craignait pour sa vie, il tomba aux mains des Sarrasins avec tous ceux qui l'entouraient (6 avril).

Les Sarrasins l'envoyèrent à la Massoure, où ils le gardèrent lui et les principaux barons, dans l'espérance d'obtenir un meilleur traité. Mais embarrassés de leurs autres captifs et craignant d'ailleurs la contagion de la peste, ils en tuèrent une partie. Ils épargnaient ceux qui consentaient à renier le Christ. « Ceux qui ne se vouloient renoier, dit Joinville, en les fesoit mettre d'une part et coper les testes, et ceux qui se renoioient d'autre part. » Quant aux barons gardés pour une rançon, ils furent si accablés de mauvais traitements qu'ils se crurent voués à la mort. Louis IX, détenu à part dans une des maisons du sultan, étonna les Égyptiens par la noblesse de son attitude et la dignité de son langage. Ni les menaces ni les prières ne purent rien sur lui. Les chrétiens qui le regardaient déjà comme un saint, le regardèrent encore comme un martyr. On fit même plus tard courir le bruit que les mameluks l'eussent choisi pour leur prince, s'il eût été de leur religion.

Pendant que le sultan stipulait la délivrance du roi moyennant la restitution de Damiette, et celle des autres captifs chrétiens moyennant le payement de huit cent mille besants d'or, il tombait lui-même victime d'une insurrection de la milice victorieuse et insolente des mameluks. Les émirs Bibars et Octaï, lui reprochant d'avoir remplacé les anciens conseillers et lieutenants de son père par de jeunes favoris amenés d'Asie, s'emparèrent de lui et le firent assassiner par leurs soldats. Les prisonniers chrétiens qui avaient échappé au massacre précédent et qui se virent à la merci de meurtriers furieux, se crurent perdus. Octaï « vint au roy, sa main tout ensanglantée, et li dit : « Que me donras-tu; que je t'ai occis ton ennemi, qui t'eust mort, se il eust vescu? Et le roy ne li respondit onques rien. »

« Il en vindrent bien trente, continue Joinville, les espées toutes nues ès mains à nostre galie, et les haches danoises. Je demandai à monseigneur Baudouyn d'Ibelin, qui savoit bien le

sarrazinnois, que celle gent disoient, et il me respondi que il disoient que il nous venoient les testes trancher. Il y avoit tout plein de gens qui se confessoient à un frère de la Trinité, qui estoit au conte Guillaume de Flandres. Mès endroit de moi ne me souvint onques de péchié que j'eusse fait; ainçois m'apensai que plus me deffenderoie et plus me gauchiroie, et pis me vaudroit. Et lors me seignai et m'agenoillai au pied de l'un d'eulz, qui tenoit une hache danoise à charpentier, et dis : Ainsi mourut sainte Agnès. Messire Gui d'Ybelin, connestable de Chypre, s'agenouilla en costé moy et se confessa à moy, et je li dis : « Je vous asolz de tel pooir comme Dieu m'a donné. » Mez quant je me levai d'ilec, il ne me souvint oncques de chose que il m'eust dite ne racontée. »

Cependant les émirs assassins du sultan confirmèrent le traité conclu, et épargnèrent par cupidité les prisonniers chrétiens. Le roi, échappé à ce danger, envoya Geoffroy de Sargines à Damiette pour en faire retirer la reine, les princesses et les gens d'armes qui s'y trouvaient, remettre la ville aux musulmans et y prendre l'argent nécessaire à sa propre rançon, dont une partie devait être payée sur-le-champ. Mais comme les ressources amassées à Damiette ne suffisaient pas pour acquitter la somme promise, il fallut enlever de vive force trente mille livres dans le trésor du temple. Louis IX voulut exécuter ponctuellement les stipulations du traité, quoique les Égyptiens ne l'eussent pas fait, car ils tuèrent des Français en pleine trêve à la sortie de Damiette. Les émirs s'excusèrent en déclarant qu'ils ne pouvaient calmer l'irritation de leurs soldats. Les mameluks regrettaient tout haut qu'on n'eût pas massacré tous les captifs, pour mettre de longtemps le pays à l'abri contre une nouvelle attaque des Européens; ils ne comprenaient pas surtout qu'on rendît la liberté au roi de France. On n'en fut guère moins étonné en Europe, où la délivrance de Louis IX fut regardée comme un bonheur inespéré.

Les émirs, en délivrant Louis et ses principaux barons, eurent soin de garder le comte de Poitiers, son frère, et quelques chevaliers en otage jusqu'au jour où la première moitié de la rançon serait entièrement payée. L'autre moitié ne devait l'être que plus tard, à Saint-Jean d'Acre, où le roi avait fait porter une partie de son trésor en quittant l'île de Chypre. Les mameluks devaient garder en otage jusqu'au payement total de cette seconde moitié les captifs de moindre rang, qui ne lais-

saient pas que d'être nombreux. Le comte de Poitiers recouvra sa liberté au moment où la flotte appareilla pour quitter l'Égypte.

Cette flotte était divisée en deux escadres. L'une, la plus considérable, reprit la route de France sous la direction des comtes de Bretagne et de Soissons; l'autre, qui portait le roi et ses frères, se dirigea vers Saint-Jean d'Acre. Saint Louis, reçu au débarquement par toutes les *processions* de cette dernière ville [1], y retrouva la reine Marguerite. Elle avait couru à Damiette les plus grands dangers. Joinville raconte qu'elle était près d'accoucher quand elle apprit la captivité du roi et les désastres de l'expédition. Elle crut que la ville serait au premier jour assaillie par les Sarrasins. Un vieux chevalier de quatre-vingts ans veillait près d'elle. « Elle s'agenoilla devant li et li requist un don; et le chevalier li octroia par son serement, et elle li dit : « Je vous demande, fist-elle, par la foy que vous m'avez baillée, que se les Sarrazins prennent ceste ville, que vous me copez la teste avant qu'il me preignent. » Et le chevalier respondi : « Soyés certeinne que je le ferai volentiers; car je l'avoie jà bien enpensé que vous occiroie avant qu'il nous eussent pris. » Marguerite accoucha d'un fils qu'on appela Jean Tristan, en souvenir des tristes événements qui avaient accompagné sa naissance.

Saint Louis se proposait de demeurer dans la Palestine jusqu'à l'entière exécution du traité conclu avec les émirs, c'est-à-dire jusqu'au payement du dernier terme de sa rançon et jusqu'à ce que les derniers prisonniers fussent délivrés. Son départ immédiat eût mis ces prisonniers en péril et eût livré aux Égyptiens le peu de chrétiens qui restaient dans la Terre sainte. Ces chrétiens le savaient et se déclarèrent prêts à quitter l'Orient, si le roi ne demeurait pas au milieu d'eux. D'un autre côté, les barons qui avaient suivi Louis IX dans la Palestine étaient réduits au plus complet dénûment. A peine arrivés à Saint-Jean d'Acre, une nouvelle épidémie, c'était la troisième, vint encore éclaircir leurs rangs. Le roi reçut aussi de sa mère des lettres où elle le pressait de revenir en France. Il tint un conseil de guerre et consulta le légat, ses frères, les principaux seigneurs. Tous, à l'exception de trois, opinèrent pour la retraite.

Joinville fut, lui troisième, de l'avis contraire. Il représenta

[1] Joinville.

que le roi avait encore du crédit, qu'il devait user de ce crédit pour prendre à sa solde les chevaliers qui voudraient rester dans la Palestine, et pour en attirer de nouveaux de Chypre, de la Morée et des autres parties de l'Europe. Il s'offrit lui-même à contracter un engagement pour une faible solde. Louis IX, toujours plein du désir d'être utile à la Terre sainte, embrassa cette dernière opinion. Il n'y eut pourtant qu'un petit nombre de barons qui consentissent à continuer la croisade à ces conditions; les autres, conduits par les deux frères du roi, remirent à la voile pour la France.

Louis séjourna près de quatre ans dans la Palestine, de 1250 à 1254. Avec une centaine de chevaliers et une poignée d'hommes d'armes, il n'y pouvait rien entreprendre; mais le séjour qu'il y fit fut loin d'être inutile. Sans lui elle était perdue. Il augmenta les moyens de défense des chrétiens, qui conservaient encore une douzaine de places maritimes ou voisines du littoral, entre Ascalon et Antioche.

Il commença par payer les quatre cent mille besants qui restaient dus aux émirs égyptiens, et rendit ainsi la liberté aux derniers prisonniers chrétiens. Il fit venir ces prisonniers en Palestine et pourvut à leurs besoins. Pendant ce temps, Touran-Schah mourut. Le sultan d'Alep et de Damas secoua le joug des Égyptiens et sollicita les Français de s'unir à lui contre les mameluks. C'était une occasion de déchirer un traité que les émirs avaient mal observé; d'ailleurs les chrétiens orientaux n'admettaient pas qu'on fût tenu de garder la foi aux musulmans. Mais Louis voulut respecter la parole qu'il avait jurée; il donna même aux musulmans une haute idée de sa justice, en dégradant un grand maître des Hospitaliers qui avait enfreint une trêve signée avec un chef arabe.

Il ne put empêcher Sidon d'être enlevée en 1252 par la horde asiatique des Turcomans; mais il releva les fortifications des autres villes, comme Acre, Jaffa ou Césarée, et y consacra des sommes considérables. Il donnait à ceux qui l'accompagnaient les plus nobles exemples; après un combat livré aux Turcomans, il voulut ensevelir les morts de ses propres mains.

Comme il concentrait dans sa personne des pouvoirs que se disputaient avant son arrivée les grands maîtres des ordres militaires et les principaux barons de la Palestine, il put rétablir l'union, l'ordre et la justice. La rédaction des Assises de Jérusalem, telle qu'elle nous est restée, date de cette époque; il y

réforma tout ce qui lui parut mauvais ou contraire au bon droit.

Il entretint des relations et signa des traités avec plusieurs princes musulmans ou même tartares. Il échangea des présents avec quelques-uns d'entre eux, particulièrement avec le Vieux de la montagne, ce personnage redouté sur lequel on débitait tant de fables dans l'Occident et qui n'était qu'un simple scheick du Liban. Déjà, pendant son séjour en Chypre, en 1249, Louis IX avait envoyé un ambassadeur, Eudes de Longchamp, au khan des Tartares. En 1252, il lui en envoya un second, le moine franciscain de Ruysbrock ou Rubruquis, auteur d'une des plus intéressantes relations de l'Asie. Ces missions ne pouvaient guère avoir d'utilité immédiate, mais devaient frapper les Orientaux et leur laisser une haute idée de la puissance de la France. D'ailleurs les Tartares, gouvernés alors par les fils de Gengis-khan, étaient maîtres de la plus grande partie de l'Asie et d'une moitié de la Russie actuelle; ils avaient par conséquent des sujets professant le christianisme, et ils entretenaient des rapports fréquents avec des populations chrétiennes. Louis IX tenait à prendre tous ces chrétiens sous son patronage.

Le pieux roi s'avança fort près de Jérusalem; mais malgré la facilité que lui donnaient les Arabes d'y faire un pèlerinage, il résista au désir d'y entrer. Les barons de la Palestine l'en dissuadèrent; c'était en effet une opinion répandue, non sans quelque raison, que si jamais un roi de France mettait le pied dans la ville sainte autrement que pour la conquérir, tous les autres princes qui prendraient la croix s'autoriseraient de cet exemple et se contenteraient d'acquitter leur vœu de la même manière.

XIII. — Blanche de Castille, à qui saint Louis absent avait laissé la régence, gouverna le royaume jusqu'en 1252, année de sa mort. Dans cette seconde régence, elle ne montra pas moins d'habileté que dans la première; elle fut d'ailleurs loin de rencontrer les mêmes difficultés. Il n'y eut pendant ce temps d'autre agitation que celle que produisirent les moines des ordres mineurs en prêchant la croisade au nom du Pape contre Conrad IV, fils de Frédéric II. Blanche ne voulut pas que ses sujets prissent part à cette guerre, tant pour ne pas rompre la neutralité vis-à-vis de l'Empire, que pour ne pas faire une concurrence dangereuse à la croisade de la Terre sainte. En effet,

saint Louis, aussitôt après son arrivée à Saint-Jean d'Acre, demanda qu'on lui envoyât de nouvelles troupes. L'opinion populaire, très-émue de la captivité du roi en Egypte, accusait Innocent IV d'y avoir contribué en divisant les forces de la chrétienté.

Sous l'empire de ce sentiment, quelques fanatiques prêchèrent en Flandre et en Picardie la vraie croisade, celle de la Terre sainte; à leur voix, il se forma des bandes de paysans, particulièrement de pâtres ou *pastoureaux*, qui résolurent de délivrer saint Louis des fers des Égyptiens ou de lui porter secours dans la Palestine. Ces pastoureaux, conduits par un illuminé, une sorte de prophète qu'on désignait sous le nom de grand maître de la Hongrie, et enrégimentés tant bien que mal, traversèrent Amiens, Paris, Orléans, en suivant la route du Midi et en grossissant leur troupe par les recrues qu'ils faisaient à chaque pas. Quand ils passèrent à Paris et à Orléans, ils composaient une véritable armée. Cette prise d'armes, toute spontanée, fut l'explosion d'un sentiment populaire, très-vif, et naturel dans un temps où la haine des infidèles était journellement prêchée au peuple.

Blanche de Castille la vit d'un œil assez favorable. Mais il n'était pas facile de diriger ni de discipliner l'enthousiasme populaire. Les pastoureaux, au milieu desquels toutes les passions s'agitaient à la fois, imputèrent aux seigneurs les revers éprouvés en Orient, et ne tardèrent pas non plus à en accuser le clergé et le Pape; ils prétendaient que le Pape avait détourné contre l'Empereur les armes des chevaliers qui s'étaient mis en campagne pour rejoindre le roi. A Orléans, une rixe violente s'éleva; les écoliers, unis aux clercs et aux bourgeois, eurent à soutenir un combat en règle. Arrivés dans le Berry, les pastoureaux se livrèrent à de nouveaux excès; à Bourges, ils se jetèrent sur les juifs pour les piller et les égorger. Une répression était nécessaire; les officiers royaux reçurent de la reine l'ordre de dissiper ces bandes, qui déjà tendaient à se détruire elles-mêmes. Ils les mirent en déroute à peu de distance de Bourges. Le chef, qui passait pour un moine de Cîteaux défroqué, fut tué dans l'engagement; le reste se dispersa de côté et d'autre. Un très-petit nombre, échappant aux poursuites, parvinrent à gagner Bordeaux, qui appartenait au roi d'Angleterre, ou Marseille, dans l'espérance de s'y embarquer.

On cite de la régence de Blanche un acte remarquable, parce

qu'il prouve non-seulement son énergie, mais la manière dont elle continuait de lutter contre les prétentions des tribunaux d'Église. Le chapitre de Notre-Dame de Paris ayant fait emprisonner les hommes de Châtenay et de quelques autres villages voisins placés dans sa juridiction, le bruit vint à la reine que les prisonniers étaient traités peu humainement. Elle pria le chapitre de les mettre en liberté sous caution; comme il s'y refusait, elle arma les nobles et les bourgeois de Paris, ordonna d'enfoncer sous ses yeux les portes de la prison, et voulut donner elle-même le premier coup avec un bâton qu'elle tenait à la main. Elle obligea ensuite le chapitre à affranchir ces hommes qui étaient mainmortables, moyennant un cens qu'ils s'engagèrent à payer tous les ans.

Elle laissa une grande renommée de sagesse, de fermeté et de justice. Les contemporains s'accordent à dire qu'elle avait le cœur d'un homme dans un corps de femme, et qu'elle unissait aux vertus de son sexe des qualités toutes viriles. Elle était cependant, en raison de son caractère impérieux, moins aimée que redoutée; la calomnie même ne l'épargna pas.

Après sa mort, en 1252, comme le prince royal était encore enfant, ce furent les comtes de Poitiers et d'Anjou, frères du roi, qui prirent en main le gouvernement. La France entière appela de ses vœux le retour de Louis IX, que tout le monde, même les barons revenus d'Orient, blâmait de prolonger son séjour dans la Terre sainte. On l'accusait de sacrifier aux intérêts prétendus de la Palestine les intérêts véritables du royaume. Cependant la nouvelle de la mort de sa mère ne put le décider encore à un retour immédiat. Il ne voulut pas mettre à la voile avant d'avoir achevé de relever les murailles des villes qui restaient aux chrétiens, et organisé pour leur défense un corps de chevaliers qu'il plaça sous les ordres d'un homme éprouvé, Geoffroy de Sargines. Il se rembarqua seulement en 1254. Pendant le retour en France il courut de grands dangers. Une tempête faillit détruire le bâtiment qui le portait avec la reine Marguerite et toute sa maison.

La ruine des établissements français de la Palestine était retardée; mais il n'avait sauvé que le présent. Des malheurs faciles à pressentir se préparaient en Orient. Constantinople était à la veille de retomber au pouvoir des Grecs; les villes de la Palestine étaient déjà marquées pour devenir la proie des Tartares et des Turcomans. Les Égyptiens fermaient l'entrée

du Nil par d'énormes digues de pierre, afin de prévenir tout nouveau débarquement des Occidentaux. L'impuissance des croisades était avérée. L'opinion publique, découragée, ne cherchait plus qu'à s'en expliquer les motifs et se livrait à d'inutiles regrets. Le trouvère Rutebeuf demandait naïvement ce qu'étaient devenus Ogier et Charlemagne. Le roi revint le front chargé d'une tristesse qui ne le quitta plus. Toujours préoccupé d'un vœu qu'il n'avait pu accomplir suivant ses désirs, il ne cessa de porter en signe d'humilité le costume des croisés, et ne voulut plus reprendre les ornements royaux.

Quoique la France eût été généralement calme pendant son absence, il y avait eu de l'agitation dans le Midi et le Poitou, et une guerre de succession venait d'éclater en Flandre.

L'agitation du Midi tenait à la prise de possession du Languedoc et de la Provence par les frères de saint Louis. Alphonse de Poitiers avait recueilli, en revenant de la croisade, le comté de Toulouse, vacant par la mort de son beau-père Raymond VII; il dut contenir par sa présence et par des mesures sévères le parti qui regrettait la perte de ses anciens souverains[1]. Charles d'Anjou, comte de Provence, dut obliger de son côté les villes d'Arles et d'Avignon à abandonner des prétentions peu compatibles avec son propre pouvoir, et à reconnaître sa juridiction (1251). Marseille et Nice, qui avaient formé une confédération avec Avignon et Arles, se soumirent, bien qu'un peu plus tard.

On doit remarquer que les princes français, tout en établissant leur autorité dans le Languedoc et la Provence, y confirmèrent la plupart des coutumes anciennes. Saint Louis rendit aussi en passant à Beaucaire, lors de son retour d'Orient, une grande ordonnance pour l'administration de la sénéchaussée de cette ville et de celle de Carcassonne. Il existait alors entre le midi et le nord de la France une différence importante. Dans le nord, les libertés étaient toutes municipales. Dans le Midi, ce n'étaient pas seulement les cités, c'étaient encore les provinces qui possédaient des libertés et des priviléges. On voit dans l'ordonnance de Beaucaire que les sénéchaux devaient en certaines circonstances réunir et consulter les seigneurs, les

[1] Le comté de Toulouse fut divisé en quatre sénéchaussées, savoir : Toulouse, Agénois et Quercy, Rouergue et Albigeois, marquisat de Provence (1251). — En 1264, l'Albigeois fut détaché du Rouergue et uni à la sénéchaussée de Toulouse.

clercs et les magistrats des villes, « suivant un usage établi depuis les temps les plus reculés, » qu'ils étaient même tenus de se conformer aux avis de ces assemblées[1]. Charles d'Anjou convoqua plusieurs fois en Provence des réunions de ce genre pour obtenir d'elles la sanction de ses actes. On s'explique très-bien que les villes du Midi, en raison de leur ancienneté, de leur nombre et de leur importance, aient été les premières à envoyer des représentants aux conseils de gouvernement de leurs provinces. Là était le germe des États provinciaux, destinés à devenir, peu de temps après, une des institutions de la monarchie, car l'exemple du Midi ne tarda pas à être suivi dans le Nord.

La guerre de Flandre commença en 1252, après la mort du comte Guillaume de Dampierre, tué dans un tournoi. Son frère Guy lui succéda. Mais Guillaume de Hollande, qui disputait alors à Conrad IV le titre de roi des Romains, confisqua les parties de la France dépendantes de l'Empire pour les donner à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, son beau-frère et l'un de ses plus chauds partisans. Guy de Dampierre et sa mère Marguerite voulurent résister, ils eurent contre eux presque tous les seigneurs des Pays-Bas. Les Flamands prenant l'offensive, tentèrent une descente sur la côte occidentale de l'île de Walcheren; ils furent entièrement défaits à West-Cappel le 4 juillet 1253, et le comte tomba au pouvoir de ses ennemis. Alors Marguerite s'adressa aux frères de saint Louis, et pour obtenir leur secours, offrit à Charles d'Anjou de lui céder le Hainaut. Les princes français, après quelques négociations inutiles avec le roi des Romains, se décidèrent à embrasser le parti de la comtesse de Flandre. Charles d'Anjou marcha contre les Impériaux et leurs alliés; il leur enleva plusieurs des places qu'ils occupaient, et se rendit maître à son tour de la plus grande partie du Hainaut.

Quand saint Louis arriva d'Orient, il était décidé à rétablir la paix d'une manière quelconque, par la persuasion ou par la force; car il était, au dire de Joinville, « l'homme du monde qui plus se travailla de paix entre ses sujets. » Il rouvrit les négociations interrompues avec le roi des Romains pour le réta-

[1] Le plus ancien acte qui atteste l'existence d'états provinciaux ou de quelque chose de semblable est un acte de l'an 1050, cité par dom Vaissète, et prouvant que dans une assemblée tenue cette année à Narbonne il y avait des ecclésiastiques, des nobles et des bourgeois.

blissement de Marguerite dans tous ses droits et la libération de son fils; il alla lui-même à Gand, en 1255, hâter la conclusion d'un traité. Un accident, qui coûta la vie à Guillaume de Hollande, obligea enfin les d'Avesnes à céder, et à se soumettre au jugement du roi de France. La transaction acceptée en 1246 fut rétablie en 1256 dans sa teneur essentielle; Guy de Dampierre, remis en liberté, recouvra la Flandre, et les d'Avesnes gardèrent le Hainaut, moyennant une indemnité que Marguerite paya à Charles d'Anjou. On régla toutes les questions qui pouvaient s'élever au sujet des diverses mouvances de la France et de l'Empire.

Saint Louis renouvela également la trêve avec l'Angleterre, Henri III, appelé sur le continent par une révolte des Gascons, y avait séjourné quinze mois; il demanda et obtint de passer par la France pour retourner à Londres; il s'arrêta quelques jours à Paris au mois de décembre 1254. Il venait alors de marier son fils Édouard à une sœur d'Alphonse X, roi de Castille. Comme on pouvait craindre que ce mariage ne fût le préliminaire d'une alliance plus étroite entre l'Angleterre et la Castille, et que cette alliance ne fût un jour tournée contre la France, saint Louis négocia de son côté deux autres mariages, l'un de sa fille Isabelle avec le jeune Thibaut, qui venait de monter sur le trône de Navarre [1]; l'autre de son fils aîné Louis avec Bérengère de Castille, fille d'Alphonse X. Toutefois la jeunesse de ces princes ne permettait pas que ces acccords fussent autre chose que des fiançailles, et la mort du jeune Louis de France, en 1260, empêcha le dernier mariage de s'accomplir.

Saint Louis termina encore tous les démêlés particuliers que les seigneurs du royaume avaient entre eux. Un des plus importants était celui du comte d'Anjou et de sa belle-mère la comtesse douairière de Provence. Il interposa son arbitrage et les mit d'accord en 1256. Enfin c'est à son retour d'Orient qu'il fit les ordonnances célèbres où il se montra sous un aspect nouveau, celui d'administrateur et de législateur.

XIV. — Uniquement préoccupé de ce qui était bon et de ce qui était juste, il respecta l'organisation féodale telle que les siècles l'avaient faite, évitant scrupuleusement de porter atteinte

[1] Thibaut V de Champagne ou Thibaut II de Navarre. Il avait succédé à son père Thibaut le Trouvère en 1253.

aux pouvoirs établis et à leur exercice légitime; mais il voulut poursuivre et détruire les abus, fortifier l'ordre public, assurer partout la subordination. Il fit dans ce but des emprunts importants, soit à la législation des conciles, soit au droit romain, dont l'étude commençait à fleurir, dans le Midi à l'université de Toulouse, au Nord dans les écoles d'Orléans et d'Angers.

Pour comprendre les changements introduits alors, il est nécessaire de rappeler en peu de mots en quoi consistait l'administration.

Le roi n'administrait pas encore directement tout le royaume, mais seulement le pays de son obédience, *le domaine royal;* il est vrai que ce domaine, dont les acquisitions ne s'arrêtaient pas, comprenait déjà une moitié de la France. L'administration y était établie sur des bases assez régulières, grâce au système des chartes communales et à une détermination précise des fonctions que remplissaient les officiers royaux. Il y avait un siècle et plus que les chartes communales avaient fixé les usages de chaque ville et de chaque bourg, et réglé les droits et les devoirs de leurs habitants en leur assurant des garanties souvent très-étendues. En même temps les attributions des prévôts et des baillis, intermédiaires du gouvernement, les premiers vis-à-vis des roturiers, les seconds vis-à-vis de la noblesse, avaient été déterminées sous Philippe Auguste d'une manière positive en ce qui touchait les finances, la police générale, la justice, la levée et le commandement des troupes.

Toutes les fonctions administratives étaient alors réunies entre les mains des mêmes agents, sorte d'intendants investis des pouvoirs les plus divers, sous la surveillance et l'autorité supérieure des quatre grands officiers de la couronne.

Ces grands officiers, qui formaient avec le chancelier le conseil privé du roi et concouraient à tous ses actes, étaient dans le principe le sénéchal, le bouteiller, le connétable et le grand chambrier. On les appelait *ministeriales domini regis,* et c'est de là qu'est venu plus tard le nom de ministres. Quoiqu'ils eussent conservé les titres d'anciens offices de la domesticité royale[1], les charges qu'ils remplissaient étaient en réalité les plus hautes et les plus considérables de l'État.

[1] Ces quatre charges existaient au moyen âge dans la plupart des cours seigneuriales ou féodales. Elles se conservèrent en Allemagne plus longtemps qu'ailleurs. Elles étaient anciennes, et leur origine remonte très-haut. On doit remarquer qu'elles comprennent les services les plus importants dans une

Le chancelier signait de son sceau les actes du gouvernement et présidait le conseil ou la cour du roi, composée des grands vassaux laïques et ecclésiastiques. Le sénéchal présidait la cour des vassaux du domaine. Le connétable commandait l'armée. Les deux autres, le bouteiller et le grand chambrier, avaient dans leurs attributions, d'ailleurs assez variées, le trésor et le soin d'entretenir la maison royale. L'usage s'était établi pendant un temps qu'une partie des grands offices, par exemple, celui de sénéchal, fussent héréditaires dans quelques familles; mais s'il avait définitivement triomphé, les rois auraient perdu le choix de leurs ministres; aussi ne voulurent-ils jamais l'admettre comme une loi absolue. Philippe Auguste avait déjà repris le droit de conférer l'office de sénéchal, inféodé par ses prédécesseurs. Il avait, comme on disait dans le langage du temps, remis la sénéchaussée en sa main.

Louis IX publia, en 1254 et en 1256, deux ordonnances ayant pour objet « la réformation et l'administration de son domaine », ordonnances complémentaires de celle qu'il avait publiée à la première de ces deux dates pour les deux sénéchaussées méridionales de Beaucaire et de Carcassonne [1]. Il y énumérait les obligations des agents royaux à tous les degrés. Ces agents devaient s'engager par serment à rendre la justice sans acception de personnes, et à observer les coutumes locales. Il leur était interdit d'acquérir des biens, d'emprunter ou de marier leurs enfants dans la circonscription qu'ils administraient; telle était autrefois la loi imposée aux proconsuls et aux magistrats romains, auxquels il semble qu'on voulût les assimiler. Ils devaient rendre exactement leurs comptes à leur sortie de charge, et rester en ce cas cinquante jours dans leur province, pour que les justiciables pussent adresser au roi leurs plaintes contre eux. Beaumanoir, qui fut le plus grand jurisconsulte du moyen âge, et l'un des principaux baillis du règne de saint Louis, a pris soin de commenter ces ordonnances, et de faire encore mieux ressortir l'idéal de justice, de sagesse, de piété même, que le roi proposait à ses officiers.

grande maison, le maréchal (remplacé à la cour de France par le connétable) ayant le soin des chevaux et des cavaliers, le sénéchal et le bouteiller celui des vivres, le chambrier celui des recettes en argent et de la tenue intérieure du palais.

[1] Le titre de sénéchal dans le Midi correspond exactement à celui de bailli dans le Nord.

C'était l'usage que la plupart des prévôtés fussent affermées ou même vendues au plus offrant. Louis IX, sans changer encore ce système, porta remède à quelques-uns des abus qu'il entraînait; il reprit aussi la disposition de la prévôté de Paris, la plus considérable de toutes, et la donna au célèbre Étienne Boileau.

L'administration des villes présentait beaucoup de diversité, même d'anomalies; on y introduisit une certaine uniformité. On fit des lois qui leur furent applicables d'une manière générale soit dans l'étendue d'une province, soit dans celle du domaine entier. Une ordonnance de 1256 statua que les maires seraient nommés par le roi à la même époque et de la même manière pour les villes de l'Ile de France et de la Normandie. Ces maires furent tenus de rendre, en sortant de charge, compte de leurs maniements de fonds dans des formes déterminées. Les communes, tout en gardant le droit de répartir leurs impôts elles-mêmes, furent soumises à la nécessité d'une autorisation spéciale pour la plupart de leurs actes financiers.

L'administration intérieure s'appelait alors et s'appela longtemps police générale. Louis IX prit en ce qui la concernait des mesures très-nombreuses. Il prononça les peines les plus sévères contre le jeu, le vagabondage, et tout ce qui troublait la paix publique. C'est pour cette dernière raison qu'il poursuivit les blasphémateurs et les juifs, regardés comme ennemis de Dieu et de la société.

Il s'occupa de soulager la misère et de fonder des institutions charitables. « Partout où il alloit en son royaume, dit Joinville, il faisoit donner aux pauvres églises, à maladeries, à maisons-Dieu, à hôpitaux et à pauvres gentilshommes et gentilsfemmes. » Les maladeries, ladreries et maisons-Dieu s'étaient fort multipliées depuis les croisades. En général, les établissements de ce genre étaient moins grands que les nôtres, mais il en existait à peu près partout, et des congrégations spéciales étaient vouées à leur service [1]. Saint Louis voulut participer à ces fondations. On lui doit la création de plusieurs hôpitaux, de celui des Quinze-Vingts à Paris, destiné à recevoir trois cents aveugles, de ceux de Vernon et de Compiègne.

A partir de l'an 1254, il visita continuellement les provinces,

[1] Tel était l'ordre ou la congrégation du Saint-Esprit, auquel on dut la fondation de l'hôpital de Montpellier en 1180 et de celui de Marseille en 1188.

pour être instruit de ce qui s'y passait, et comme il ne pouvait tout voir par lui-même, il confia de nombreuses missions ou tournées d'inspection à des *enquesteurs*, qui rappellent les *missi dominici* de Charlemagne. Il choisissait ces *enquesteurs* tantôt parmi les baillis, tantôt dans le clergé, et plus particulièrement chez les frères des ordres mineurs ou prêcheurs. Il avait une grande prédilection pour ces deux ordres, qui comptaient alors dans leur sein les religieux les plus savants et les plus habiles. Tout était d'ailleurs pour lui affaire de conscience. Sa surveillance s'exerça principalement sur la manière dont la justice était rendue et dont les juges exécutaient ses ordonnances. Les tribunaux royaux avaient vu leurs attributions s'étendre considérablement, parce qu'ils avaient hérité de la connaissance de beaucoup d'affaires enlevées aux tribunaux d'Église. La suppression des guerres privées et des duels judiciaires y contribua également.

Depuis longtemps l'Église condamnait les guerres privées. Elle ne cessait de les combattre par les lois toujours existantes de la trêve de Dieu et par la direction religieuse qu'elle donnait aux entreprises militaires. Mais saint Louis jugea que des mesures plus directes et plus efficaces étaient nécessaires.

Le droit de guerre tenait sa place dans les institutions judiciaires de la féodalité. Les jugements rendus par les tribunaux des seigneurs n'étaient susceptibles d'appel que dans un seul cas, celui où le seigneur refusait justice à son vassal; c'était ce qu'on appelait l'*appel par défaute de droit.* En toute autre circonstance, si le vassal n'acceptait pas le jugement rendu contre lui par ses pairs à la cour de son suzerain immédiat, il ne pouvait l'attaquer que de deux manières, en proposant un duel à ses juges qu'il combattait l'un après l'autre, ou en s'opposant par les armes à l'exécution. Ce dernier cas était naturellement le plus ordinaire. Plusieurs circonstances aggravaient les vices de ce système. D'abord les jugements rendus sommairement, militairement, sur de simples témoignages et sans instruction écrite, étaient loin d'offrir toutes les garanties désirables. En second lieu, les principales questions ainsi jugées étaient celles qui s'élevaient au sujet de la propriété féodale, c'est-à-dire de la propriété à laquelle étaient attachés des pouvoirs politiques. Par cette raison, le droit de guerre n'était pas seulement le privilége des nobles; il appartenait également aux seigneuries

ecclésiastiques, aux communes, aux associations quelconques ayant une part de l'autorité publique [1].

Ainsi, par un reste de barbarie, la plupart des grandes contestations demeuraient soumises de fait au jugement des armes, bien que les formes de ce jugement eussent été déterminées à quelques égards et réglées par le pouvoir religieux. Saint Louis y vit un abus en contradiction avec le progrès social, et voulut le détruire.

Il établit ou peut-être confirma, s'il est vrai qu'elle remonte à Philippe Auguste, l'institution de la *Quarantaine le roy*, c'est-à-dire d'une trêve de quarante jours, pendant laquelle tout fait de guerre devait être considéré comme une trahison et puni de la potence. Il voulut en outre que chacune des parties pût profiter du délai pour provoquer un *assurement*, en d'autres termes, pour réclamer l'intervention de la justice. Mais il ne s'en tint pas là; il chargea les juges royaux d'intervenir d'office dans tous les débats privés qui pouvaient devenir une occasion de guerre. Les baillis reçurent l'ordre de poursuivre au nom du roi tous les délits, crimes et atteintes quelconques portées à la paix publique, sans attendre d'en être requis par la partie lésée. Ils agissaient dans ce cas comme le ministère public agit aujourd'hui.

C'est grâce à ces mesures que le système des guerres privées, dont les vendettas de la Corse nous ont conservé l'absurde exemple, fut condamné à disparaître de la France. Toutefois, pour obtenir ce résultat, les successeurs de saint Louis eurent besoin de poursuivre énergiquement l'œuvre qu'il avait commencée, car les grands vassaux résistèrent longtemps avant de rendre les ordonnances royales sur ce sujet exécutoires dans leurs propres gouvernements, ou de vouloir en faire de semblables.

Le duel judiciaire n'était pas moins enraciné dans les mœurs. Il n'était nullement un privilége de la noblesse; il existait pour tout le monde, avec cette différence que les nobles employaient

[1] Beaumanoir reconnaît encore le droit de guerre aux nobles et ne le reconnaît pas aux roturiers : « Autre que gentilhomme ne peut guerroyer, » c. LXIV. C'est, ajoute-t-il, la coutume qui le veut ainsi. — Hallam cite ce fait remarquable, que Richard Cœur de lion, dans un traité avec Philippe Auguste en 1194, refusa de laisser insérer une défense aux barons des deux partis de se faire la guerre, de peur de porter atteinte aux coutumes et aux droits des seigneurs du Poitou et de ses autres provinces.

d'autres armes que les roturiers; les premiers se battant avec la lance et l'épée, les seconds avec un bâton et un bouclier. Les ecclésiastiques et les femmes se faisaient représenter par des champions. On se fondait toujours sur ce principe que dans une société militaire la justice devait être militaire elle-même, et que l'usage des « gages de bataille », assujetti à des conditions et des formes solennelles [1], était le plus sûr moyen d'entretenir les sentiments d'honneur et les goûts belliqueux de la nation. L'Église avait transigé autrefois avec un abus qu'elle ne pouvait détruire. Saint Louis, non content de cette demi-mesure et reprochant au duel judiciaire de tenter Dieu, comme faisaient les anciennes épreuves du feu et de l'eau, alors entièrement abolies [2], commença par le supprimer dans ses domaines pour le faussement des sentences et la plupart des autres cas auxquels on y avait recours. Il en vint ensuite à une suppression plus complète, et il obtint des grands barons, réunis à dessein en 1260, qu'ils établissent de leur côté la même interdiction dans leurs gouvernements. Les barons se montrèrent beaucoup plus disposés à cette réforme qu'à celle des guerres privées.

Mais le *duel judiciaire* ayant été considéré jusque-là comme l'*ultima ratio* des tribunaux laïques, dans le cas où les preuves orales étaient insuffisantes pour éclaircir une cause, il fallut le remplacer par d'autres moyens d'information. Saint Louis et les légistes de son conseil y pourvurent en introduisant dans ces tribunaux la procédure testimoniale écrite, dont on se servait déjà dans les tribunaux d'Église. On établit donc que tous les témoignages seraient admis et la valeur des témoins discutée d'après des règles déterminées. L'instruction dut être écrite et soumise à des formes qu'on emprunta soit aux tribunaux ecclésiastiques, soit aux anciens tribunaux romains. La pénalité seule resta ce qu'elle était, c'est-à-dire qu'elle demeura sévère, cruelle même, si nous la jugeons avec nos idées modernes; mais il était difficile qu'elle eût un autre caractère

[1] Louis le Jeune l'avait déjà restreint (ordonnance de 1167) aux actions dépassant cinq sols, monnaie du temps.

[2] Violemment attaquées par Agobard, archevêque de Lyon sous Charlemagne, et condamnées par les conciles de 829, les épreuves judiciaires étaient devenues plus rares depuis le neuvième siècle. Elles se perpétuèrent cependant, excitèrent encore au onzième siècle les colères d'Yves de Chartres, et ne furent définitivement frappées qu'en 1215 par l'arrêt du concile de Latran.

dans une société essentiellement militaire, où la justice ne se proposait d'autre but que de frapper le coupable.

La suppression des guerres privées et du duel judiciaire, en donnant plus d'occupation aux tribunaux laïques, y développa un élément puissant et en modifia la composition. Il fallut y faire une place plus large aux hommes de loi, et leur assigner un rang au-dessous ou à côté des vassaux. Ces hommes de loi devaient connaître à la fois la coutume et le droit romain, qu'on appelait alors le droit civil. On a souvent représenté l'introduction des légistes dans les tribunaux comme une invasion de la bourgeoisie. Ceci est au moins très-exagéré. Les légistes étaient loin d'appartenir à une seule classe de la société. Les plus célèbres, ceux qui tinrent la première place dans les conseils de saint Louis, les Beaumanoir, les Pierre de Fontaine, les Geoffroy de Villette, furent des chevaliers. Ils comptèrent aussi dans leurs rangs un grand nombre de clercs; c'étaient les gens d'Église qui se livraient de préférence à l'étude du droit romain. La révolution législative qui s'accomplit sous ce règne eut des causes très-générales; le progrès des études juridiques, le besoin de faire disparaître les traces les plus fâcheuses de l'ancienne barbarie, et le désir d'armer les tribunaux laïques d'une autorité supérieure à celle qu'avaient possédée les tribunaux d'Église. La bourgeoisie fut donc simplement appelée à lui prêter son concours. Mais ce concours qui fut actif et la règle que saint Louis établit d'exclure les nobles des fonctions de prévôts et d'agents inférieurs d'administration, eurent à peu de temps de là des conséquences importantes.

Les légistes du treizième siècle ne se bornèrent pas à combattre le système des guerres privées et à proscrire le duel judiciaire. Ils voulurent encore diminuer, sinon le nombre, du moins l'importance des juridictions patrimoniales, dont la France était couverte depuis trois ou quatre siècles par la multiplicité croissante des inféodations.

On avait de tout temps distingué des cas royaux, c'est-à-dire réservés à la justice du roi, au moins sur les terres du domaine. Dans le principe, ces cas royaux étaient peu nombreux; ils se bornaient aux crimes entraînant la peine capitale. Saint Louis y joignit les crimes ou délits commis par les agents de l'État, qui furent dès lors soumis à une juridiction d'exception. On y comprit aussi les affaires concernant la bourgeoisie, et l'on ne tarda pas à y ajouter toutes les causes dont les lois romaines

avaient conservé la connaissance à la juridiction des empereurs.

On emprunta également au droit romain l'usage des appels, qui était à peu près inconnu dans le droit féodal. On réussit par ce moyen à subordonner, toujours sur les terres du domaine, les juridictions patrimoniales aux tribunaux royaux. Cette dernière innovation fut la plus importante de toutes; elle se fit assez facilement dans l'étendue du domaine, et ne souleva de résistance sérieuse que lorsque le gouvernement voulut l'étendre aux juridictions des grands barons.

Le système des appels augmenta beaucoup les occupations judiciaires du conseil du roi. On avait fait entrer des légistes dans les tribunaux inférieurs. Il fallut en faire entrer aussi au conseil, qui, agissant comme cour de justice, tint depuis lors des assises régulières aux quatre grandes fêtes de l'année. Telle fut l'origine du parlement, qui ne formait pas encore à cette époque un corps distinct et permanent, et n'était qu'une commission judiciaire prise quatre fois par an au sein du conseil. Mais il acquit dès ce règne une grande importance, et servit puissamment la cause de la centralisation, tant au point de vue de l'administration qu'à celui de la justice. Nous avons conservé le recueil de ses arrêts, rédigé par un de ses premiers greffiers, Jean de Montluc, à partir de l'an 1254. Ce recueil, appelé les *Olim*, fait comprendre la grandeur et la rapidité des résultats qu'il obtint. On a pu comparer ingénieusement les baillis et les légistes qui luttaient alors contre la souveraineté des seigneurs, à des soldats rapportant au prince après chaque campagne quelques drapeaux pris sur l'ennemi[1].

L'œuvre fut couronnée par une enquête sur les coutumes des diverses provinces; cette enquête nous a valu le plus bel ouvrage de jurisprudence du moyen âge, le commentaire de Beaumanoir sur la coutume de Beauvaisis.

On a longtemps attribué à saint Louis un recueil connu sous le nom d'*Établissements*, et dont l'objet paraît avoir été de mettre d'accord tant bien que mal les dispositions du droit coutumier avec certains principes du droit romain. On a démontré de nos jours que ce recueil n'avait rien d'officiel; qu'il était l'œuvre d'un simple praticien de l'Orléanais; que la pensée de donner à la France un code uniforme ne pouvait encore être née; qu'enfin ce prétendu code uniforme était inférieur à

[1] Beugnot, Introduction aux *Olim*.

la renommée qu'on lui avait faite par méprise[1]. Les Établissements n'ont d'ailleurs aucun caractère politique; ils sont uniquement consacrés au droit civil et à la procédure. Ce qu'il y a peut-être de plus curieux à y étudier, au point de vue de l'histoire générale, c'est la différence des lois féodales qui régissent la noblesse et des lois romaines légèrement modifiées qui régissent la roture. On y suit pas à pas les conditions de la propriété noble, les raisons pour lesquelles elle a été soustraite au droit commun, la tendance des usages judiciaires à limiter les priviléges et à faciliter pour les roturiers l'acquisition des fiefs et de la noblesse, pour les serfs et les mainmortables celle de la liberté personnelle.

Quoi qu'il en soit, la seconde moitié du règne de saint Louis fut l'époque d'une révolution judiciaire importante par elle-même et qui servit le progrès de l'autorité monarchique.

La tradition a conservé ce souvenir sous une forme particulière. Elle a immortalisé les espèces d'assises publiques que le roi tenait en personne, assisté de Joinville, de Geoffroy de Villette, de Pierre de Fontaine et de plusieurs autres conseillers, aux portes du palais, dans le jardin de Paris, ou quelquefois en été sous le chêne de Vincennes. Il y conciliait les différends qu'on venait lui soumettre, il y recevait et y jugeait les plaintes de tout le monde, des pauvres surtout. Le souvenir de ces jugements est resté populaire, parce que la justice était alors le premier et le plus frappant des attributs de la royauté[2].

On doit ajouter qu'elle n'avait jamais été si bien rendue. Joinville dit de saint Louis qu'il faisait justice *bonne et roide*. Il possédait l'énergie que donne une conscience sûre d'elle même, et il savait la communiquer aux autres. Nul, quelque grand qu'il fût, ne lui paraissait hors du droit commun, témoin le procès d'Enguerrand, sire de Coucy. Enguerrand, l'un des plus puissants seigneurs de France, quoiqu'il ne fût qu'arrière-vassal de la couronne, avait fait saisir et pendre sans jugement trois gentilshommes coupables d'un simple délit. Il fut arrêté, conduit

[1] De Valroger, *Revue critique de législation et de jurisprudence*, t. XIV.

[2] « Maintes fois avint que en esté il aloit seoir au bois de Vincennes après sa messe et se acostoioit à un chesne et nous fesoit seoir entour li; et tout ceulz qui avoient à faire venoient parler à li, sans destourbier de huissier ne d'autre. Et lors il leur demandoit de sa bouche : A yl ci nullui qui ait partie? Et cil se levoient qui partie avoient, et lors il disoit : Taisiez-vous tous et en vous deliverra l'un après l'autre. » Joinville.

devant la cour du roi, à laquelle on appela pour plus de solennité tous les pairs de France ; il demanda le combat judiciaire, mais ne l'obtint pas. Les barons lui conseillèrent de se remettre à la merci de saint Louis avant tout jugement. Saint Louis n'en exigea pas moins que le jugement eût lieu. La cour accorda la vie au coupable, mais lui imposa une éclatante réparation. On lui enleva la haute justice, on lui infligea une amende énorme ; il dut faire des fondations pieuses et servir trois ans dans la Terre sainte.

Si les feudataires n'avaient jamais cessé d'être soumis à la surveillance du gouvernement pour l'exercice de leurs droits régaliens, tels que les droits de police, de justice ou autres ; si l'établissement des bailliages avait étendu et fortifié cette surveillance, il n'en est pas moins vrai que le plus souvent elle avait été illusoire jusque-là. Sous le règne de saint Louis, elle cessa de l'être. Les barons comprirent, au rapport de Guillaume de Nangis, que désormais leur responsabilité serait d'autant plus réelle et sérieuse, qu'au lieu de les contraindre par la guerre on les contraindrait par la justice.

Il devenait dès lors très-difficile que les seigneurs conservassent intacts tous les droits régaliens dont les circonstances les avaient anciennement investis. Le droit de frapper la monnaie donnait lieu à des abus qui gênaient les transactions. On comptait en France au moins quatre-vingts hôtels des monnaies. Cette multiplicité avait pour conséquence de mettre dans la circulation des pièces de toute sorte, sans type uniforme, et souvent *altérées,* c'est-à-dire dont la valeur métallique intrinsèque n'était pas en rapport avec la valeur d'émission. Les rois s'étaient vus plusieurs fois obligés de prohiber dans leurs domaines l'usage de monnaies seigneuriales. En 1262, saint Louis réunit les députés de la bourgeoisie d'un assez grand nombre de villes, et rendit d'après leurs avis une ordonnance établissant que la monnaie des barons aurait un type différent de la sienne, que la monnaie royale aurait seule cours forcé dans tout le royaume, enfin que les hôtels du roi frapperaient seuls la monnaie d'or et d'argent. Les seigneurs ne pouvaient plus frapper que la monnaie de billon. Cette dernière était, il est vrai, plus employée qu'aujourd'hui, attendu que l'or et l'argent avaient une valeur au moins six fois plus grande. Ce n'en était pas moins décréter et reconstituer en principe l'unité monétaire.

Ainsi la royauté tendait à reprendre partout, d'une manière plus ou moins exclusive, l'exercice des droits régaliens. C'était là l'objet que les légistes se proposaient, et ils avaient raison, car l'action de la royauté était plus uniforme que celle des pouvoirs locaux, et cette uniformité permettait soit de satisfaire à des besoins généraux, soit de mieux établir partout l'ordre et la règle. Mais en constatant l'avantage de cette révolution, il y a deux choses qu'on ne doit pas oublier : l'une, que les pouvoirs locaux, utilement restreints, conservaient toujours une sphère d'action étendue ; l'autre, que la centralisation, fortifiée en vue de réformes nécessaires, n'avait rien d'alarmant pour le pays. La grandeur morale de saint Louis, l'éclat de sa justice, la modération qu'il apportait dans l'exercice de ses droits, faisaient aimer le progrès de son autorité. Il avait trop de scrupules pour tomber jamais dans l'arbitraire ; il savait respecter toutes les libertés, générales ou locales, fussent-elles des priviléges, et il consultait les grands, le clergé, les gens des villes pour les actes qui les concernaient[1]. Toutes les ordonnances que nous avons de lui furent faites dans son conseil, la plupart de l'avis des intéressés et avec leur concours[2].

XV. — A côté des Établissements se place un autre document législatif du même temps, c'est le livre où Louis IX fit rassembler par le prévôt Étienne Boileau les règlements des métiers de Paris. Étienne Boileau est vanté par les auteurs contemporains pour sa vigilance et le bon ordre qu'il assura dans sa prévôté, où se commettaient communément avant lui une foule de crimes. Paris commençait à devenir une

[1] Voir le préambule de l'ordonnance sur les monnaies. — Cette ordonnance a été faite à Chartres, l'an 1262 vers le milieu du Carême, et pour la faire ont été présents les jurés ci-dessous : Clément de Visiliac, Jean dit le Roide, Jean Herman, citoyens de Paris : Nicolas Duchâtel, Garin Fernet, Jacques Fois, bourgeois de Provins ; Jean de Lorry, Étienne Morin, citoyens d'Orléans ; Évrard Moleri, Jean Pavergin, citoyens de Sens ; Roballe du Cloître, Pierre des Monceaux, citoyens de Rouen. — Voir aussi le préambule du *Livre des métiers*.

[2] Saint Louis respectait le droit de ses barons. Preuves :

L'ordonnance de 1228 sur les hérétiques du Languedoc est rendue « de l'avis de nos grands et prudhommes ».

Celle de 1230 sur les juifs, « du commun conseil de nos barons ».

Celle de 1246 sur le bail et le rachat dans l'Anjou et dans le Maine, « après avoir appelé auprès de nous, à Orléans, les barons et les grands desdites terres ».

grande capitale; le nombre croissant des habitants et le développement de la population industrielle y exigeaient des règlements de police nouveaux et différents à plusieurs égards de ceux des autres villes. Le *Livre des métiers* offre un intérêt particulier. C'est la plus ancienne charte de l'industrie française. Or cette charte, écrite en partie par les métiers eux-mêmes ou sur les indications qu'ils fournirent, révèle tout à coup l'importance que prenaient les intérêts économiques, et les montre attirant sur eux l'attention et la sollicitude du gouvernement.

Il importe cependant de rappeler que l'état économique était très-différent de ce qu'il est aujourd'hui. On ne connaissait guère d'autre propriété que la terre, et le principal revenu, celui de l'agriculture, était consommé en nature sur les lieux mêmes de la production ou à une faible distance. On ne pouvait en convertir en argent que la moindre partie[1]. L'argent était donc plus rare. Il circulait aussi beaucoup moins. Toutes conditions peu favorables aux progrès de l'industrie. D'un autre côté le luxe était plus borné que de nos jours; s'il existait dans une certaine mesure, il était très-différent du nôtre. La vie que menaient les plus riches personnages, les hauts barons, les princes, nous semblerait maintenant simple et grossière. La vue de leurs châteaux ou de ce qui en reste encore suffit à donner l'idée de leur genre d'existence. Leur luxe consistait à s'entourer d'une domesticité nombreuse, dont l'entretien leur était facile, à posséder de beaux chevaux et de belles armes; encore l'armure d'un chevalier était-elle une sorte d'immeuble qui passait d'une génération à l'autre. On ne connaissait pas la recherche des ameublements, et bien moins qu'aujourd'hui celle des costumes. Saint Louis, hors des grandes cérémonies, donnait l'exemple de la simplicité. Joinville le montre sous le chêne de Vincennes vêtu d'une cotte de *camelot,* d'un surcot de tiretaine ou gros drap et d'un manteau de cendal ou satin noir. Le goût des objets d'art demeura longtemps étranger à la vie privée; longtemps l'élégance des constructions, la beauté des sculptures, des peintures, des étoffes, des vitraux, des ornements de tout genre, furent réservées aux églises. Ce n'est guère qu'au

[1] En voici un exemple remarquable, qui appartient, il est vrai, au onzième siècle. La fille d'un comte de Provence, mariée à un vicomte de Carcassonne, reçut en dot 5,000 sous, dont 2,000 en argent comptant, 1,000 en bœufs et vaches, et 2,000 en chevaux et mulets. — Papon, *Histoire de Provence,* t. II, p. 357.

treizième siècle que les châteaux royaux et ceux des grands feudataires commencèrent à se distinguer extérieurement par l'emploi des ogives, des arabesques et autres ornements empruntés à l'architecture religieuse, tandis que l'intérieur s'embellit à son tour pour la première fois de tentures et d'ouvrages sculptés. Dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, l'architecture fut le premier art qni atteignit son plein développement; les autres avaient un caractère subalterne qu'ils gardèrent longtemps encore, surtout dans les monuments particuliers.

Avec de pareilles conditions, l'industrie se bornait généralement aux métiers usuels, et le régime industriel était à peu près le même pour tous les corps d'état; c'est à peine si l'on distinguait parmi eux ceux dont les membres étaient plutôt des artistes que des ouvriers, comme les orfévres ou les *maçons*. Ce dernier nom désignait les architectes.

Les ouvriers d'un même métier dans une même ville formaient une corporation ou une *jurande*, ainsi nommée parce qu'ils juraient d'observer des statuts communs. Historiquement parlant, les jurandes du moyen âge remontaient soit aux *collegia opificum* qui existaient au temps des Romains, soit aux ghildes germaniques et aux autres associations, païennes ou chrétiennes, créées pour la protection d'un intérêt déterminé[1]. Les ghildes, anciennement nombreuses dans le nord de la France, s'y étaient toujours maintenues. Mais les corporations du moyen âge n'étaient plus, comme celles de l'antiquité, destinées à organiser le travail servile; composées d'hommes libres, c'était le travail libre qu'elles se proposaient d'assurer et de garantir. L'Église, en les prenant sous son patronage, les avait pénétrées fortement de l'esprit chrétien; elle avait développé chez leurs membres le sentiment de la liberté et de la dignité humaines. Chacune avait sa bannière, ses cérémonies, et célébrait la fête annuelle du saint particulier qu'elle invoquait comme son patron.

Le premier résultat de l'existence de ces corporations ouvrières fut de donner à leurs membres une importance qu'ils n'eussent pas eue autrement. Les corporations jouèrent un certain rôle dans les révolutions communales. Elles obtinrent souvent qu'on leur fît une place dans les gouvernements municipaux.

[1] Voir ce qui a été dit des ghildes au livre VIII, § VI.

Celles de Paris étaient au nombre de cent cinquante; les anciens de chaque métier durent comparaître au Châtelet, siége de la prévôté, pour y présenter leurs statuts, qu'Étienne Boileau publia. Ces statuts réglaient les droits et les devoirs soit des maîtres, soit des ouvriers, le temps et les conditions de l'apprentissage, les mises de fonds dans les caisses communes, l'administration de ces caisses, les dépenses que pouvait faire la corporation, les secours qu'elle devait à ses membres, l'organisation de sa confrérie.

Dans un autre ordre d'idées, ils déterminaient les procédés du travail et de la fabrication. Ces procédés étaient soumis à une surveillance constante, afin de prévenir la fraude. L'ancienne législation industrielle ne perdit jamais de vue ce dernier objet, d'autant plus important que les ouvriers d'un même corps d'état avaient une sorte de responsabilité les uns vis-à-vis des autres.

Quoiqu'il y eût des corporations dont l'entrée fût libre à tout venant, chacune d'elles cherchait naturellement à s'assurer un marché fixe et à éloigner la concurrence. De là une tendance inévitable aux monopoles. En général, ces monopoles étaient peu étendus, parce que ni le producteur ni le consommateur ne pouvaient chercher des marchés éloignés; les grandes foires industrielles n'ont guère commencé avant le quatorzième siècle. Cependant on peut citer quelques exceptions; certaines corporations jouissaient de monopoles déjà considérables, et ressemblaient à nos compagnies privilégiées d'aujourd'hui.

C'est à ces dispositions qu'il faut attribuer: 1° les priviléges des maîtres, comme l'hérédité fréquente des maîtrises; 2° ceux des ouvriers, comme la limitation de leur nombre, établie dans plusieurs métiers; 3° les traités que les métiers d'une ville faisaient avec ceux d'un autre, pour s'assurer la jouissance d'avantages réciproques; enfin, en dernier lieu, le droit que s'arrogèrent certaines corporations de fixer le prix des denrées qui servaient à leur approvisionnement.

Il n'était pas étonnant qu'à cette époque la classe bourgeoise et ouvrière, sédentaire, peu éclairée, et habituée à calculer de petits intérêts, montrât des sentiments d'égoïsme assez étroits.

Les statuts des jurandes comprennent encore une troisième partie. Ce sont les mesures de police ou les mesures fiscales, destinées à régler les obligations des artisans vis-à-vis du gouvernement, leur participation aux charges publiques, leurs

contributions pécuniaires, le service du guet qu'ils devaient faire à Paris. Les maîtres dans certaines corporations, dans d'autres les prudhommes, sorte de représentants élus, étaient investis de pouvoirs qu'ils exerçaient sous la surveillance administrative du prévôt. Ils percevaient l'impôt, faisaient observer les lois de police sous leur responsabilité; ils exerçaient même une juridiction de première instance. On a comparé leur situation comme intermédiaires du gouvernement vis-à-vis des gens de métiers à celle des seigneurs, qui furent bientôt réduits à un rôle à peu près semblable vis-à-vis des gens des campagnes.

Il n'est pas douteux que l'action du gouvernement sur les corps de métiers ne soit antérieure au règne de saint Louis. Mais elle s'étendit alors et prit plus d'importance, par la seule raison que l'industrie, en se développant, souleva de jour en jour des questions plus nombreuses. Il fallut faire exécuter les ordonnances de police qui fixaient la durée du travail dans les ateliers ou la valeur des poids et mesures; il fallut juger ou prévenir les contestations fréquentes de métier à métier, combattre les rivalités qui ne l'étaient pas moins, diviser certaines corporations ou en créer de nouvelles, quand les changements apportés aux conditions d'une industrie obligèrent de modifier l'ancienne limitation. Il fallut enfin conjurer ou atténuer les abus des monopoles. Un des moyens les plus ordinairement employés dans ce dernier but, consistait à fixer avec plus ou moins de précision le prix des objets fabriqués et le taux des salaires. L'autorité, représentée par le roi, les baillis ou les prévôts, mettait, comme on disait alors, « un juste et loyal prix aux ouvrages. » Cette fixation avait aussi un autre objet, celui d'assurer l'exécution des ordonnances monétaires. Rien n'était plus contraire aux saines doctrines économiques; mais il y avait là un correctif des monopoles, correctif plus ou moins nécessaire, et d'ailleurs en harmonie avec d'autres usages du même temps, tels que les lois somptuaires, ou la fixation de l'intérêt à un taux invariable.

En constatant l'esprit d'égoïsme jaloux qui frappe dans les statuts des jurandes, on doit ajouter qu'il ne leur est pas particulier; qu'il se montrait à peu près partout; qu'il était le résultat naturel d'un état social et d'un gouvernement infiniment plus morcelés qu'aujourd'hui, au point de vue des relations, des intérêts et des sentiments. Cet esprit exclusif existait

de corporation à corporation, de ville à ville, de seigneurie à seigneurie. Les relations de toute nature étaient bornées. On voyageait peu et on ne pouvait le faire qu'à pied ou à cheval. Les hôtelleries étaient rares; saint Louis est loué par ses biographes pour en avoir fondé plusieurs. Quelques usages locaux, reste de la barbarie, contribuaient à rendre les voyages périlleux; car indépendamment des vols et des brigandages auxquels les voyageurs demeuraient exposés, c'était une coutume encore très-générale que l'étranger ou l'aubain (*alibi natus*) fût soumis à des lois exceptionnelles, restrictives de sa liberté et de sa propriété. Le droit de *bris*, ou l'usage de piller les vaisseaux naufragés, régnait encore sur les côtes; les gouvernements locaux s'étaient peu occupés de le détruire, et les populations riveraines de la mer y tenaient comme à un privilége ancien; elles ne faisaient à cet égard aucune différence entre le compatriote et l'étranger.

XVI. — Un tel état de choses, qui enfermait plus ou moins l'industrie dans le cercle des métiers usuels, était encore moins favorable au commerce. Le commerce, borné longtemps à un simple colportage, n'avait pu faire de progrès, faute d'une sécurité suffisante sur les routes ou les rivières, et de garanties assurées aux marchands qui venaient vendre sur les terres d'un seigneur. Cependant ces entraves commençaient à disparaître. L'amélioration de l'ordre public depuis l'institution de la trêve de Dieu au onzième siècle, l'extension de l'autorité royale au douzième et au treizième, avaient déjà ouvert une ère nouvelle.

La protection des marchands fut considérée comme un objet d'utilité publique. On voit dès l'an 1080 l'assemblée de Lillebonne, en Normandie, s'en préoccuper et défendre de troubler les marchands dans leur commerce. A cette époque, la sécurité des routes était assez grande dans le duché, au dire des chroniques de Guillaume le Conquérant, pour qu'on y pût voyager sans crainte avec une bourse pleine d'or. Partout les seigneurs furent déclarés responsables des vols et des crimes qu'ils laisseraient commettre sur les routes de leurs seigneuries. Toutefois, cette responsabilité ne durait d'ordinaire que du soleil levant au soleil couchant, et ne s'étendait pas aux brigandages de nuit[1].

[1] Tillemont, t. IV, p. 430. — Telle était du moins la coutume de l'Artois.

Les rivières et les routes étaient encombrées de péages. Les grandes abbayes donnèrent l'exemple du rachat de ces péages, exemple que ne tardèrent pas à suivre les villes et les associations de marchands. Parmi ces associations, la société de la *hanse parisienne des marchands de l'eau* fut la plus considérable. Peut-être était-elle aussi la plus ancienne. Elle possédait l'entreprise des transports de la Seine depuis un temps immémorial, lorsqu'au douzième siècle Louis le Gros et Louis le Jeune lui accordèrent différents priviléges. Elle se rendit alors maîtresse du lit du fleuve sur une grande étendue au-dessus de la ville et au-dessous, et elle racheta les droits que les seigneurs riverains y exerçaient. En retour, elle prit l'engagement de construire un port sur la Grève et celui d'entretenir la navigabilité des eaux. Elle subvint à ces charges au moyen de taxes spéciales levées d'abord sur les bateaux qui entraient à Paris ou qui en sortaient, puis étendues aux marchandises transportées sur les routes de terres parallèles à la Seine. Elle avait le droit de faire décharger par des hommes à elle tous les bateaux étrangers qui abordaient au port de la Grève, et de faire vendre à la criée les objets qu'ils contenaient. Elle prit un développement tel, qu'elle fut obligée de construire un second port en 1171 et un troisième en 1213.

Rouen avait une compagnie semblable pour la navigation de la basse Seine à partir du pont de Mantes. Louis VII en reconnut les priviléges, et c'est à elle que la construction des quais de la ville doit être attribuée, suivant toute apparence. Ces deux compagnies firent entre elles différents traités. Quand un marchand de Rouen voulait envoyer une cargaison à Paris, il s'assurait la coopération d'un membre de la hanse parisienne, sous le nom duquel il expédiait ses marchandises. Tout marchand de Paris était obligé d'agir à Rouen de la même manière. On ne pouvait non plus naviguer dans les eaux d'une des deux hanses sans prendre des pilotes qui lui appartinssent, et comme on disait alors, *compagnie française* ou *compagnie normande*[1].

L'existence et le succès de ces hanses eurent pour consé-

[1] Au reste tous ces monopoles furent restreints sensiblement sous les successeurs de saint Louis. (Voir dans les *Olim* divers arrêts de 1277, 1293, 1298, portant révision de priviléges.) Les priviléges avaient été utiles dans le principe; ils cessèrent de l'être par l'amélioration générale des conditions économiques, et ils furent modifiés successivement jusqu'à leur suppression définitive en 1450.

quence la formation d'une riche bourgeoisie. Tout faire croire qu'au treizième siècle les bourgeois riches étaient en petit nombre; mais ceux qui l'étaient devaient l'être beaucoup, parce qu'ils faisaient leur fortune dans des entreprises privilégiées. D'ailleurs en dehors de ces entreprises, les spéculations commerciales, offrant des risques considérables, devaient offrir aussi des chances de gain proportionnées[1].

Le commerce extérieur était dans les mêmes conditions que le commerce intérieur. Il rencontrait les mêmes obstacles, plus graves toutefois, car les relations d'État à État étaient bien plus incertaines que celles de province à province, et les routes de mer beaucoup moins sûres que celles de terre. Or, c'était par mer que se faisaient la plupart des transports à l'étranger.

Le commerce extérieur se serait donc développé lentement si les croisades n'étaient venues lui donner une forte impulsion. Cette impulsion, ressentie d'abord par les villes du bassin de la Méditerranée, se communiqua ensuite à celles de l'Océan et de la Manche.

Les conventions relatives au commerce n'étaient pas encore regardées comme un intérêt ou une obligation des gouvernements; elles étaient l'affaire des villes auxquelles les marchands appartenaient. C'étaient les villes qui faisaient des alliances commerciales et signaient des traités en leur nom avec d'autres villes françaises ou étrangères.

Dans le Midi, par exemple, Avignon avait un traité avec Saint-Gilles; Arles en avait avec Nîmes, avec Marseille, avec Grasse. Mais les traités les plus importants étaient ceux que ces villes signaient avec les villes des États voisins ou quelquefois avec ces États eux-mêmes. Narbonne en signa un en 1148 avec le comte de Barcelone, roi d'Aragon, et un autre en 1166 avec Gênes. En 1224, Marseille, Montpellier, Hyères, Nice, Vintimille, Pise et Gênes formèrent une ligue commerciale qu'elles renouvelèrent à deux reprises, en 1225 et en 1244.

Mêmes usages dans le Nord. Au treizième siècle vingt-quatre villes de la Champagne, de la Picardie et de la Flandre formaient une fédération appelée *hanse de Londres*, et commer-

[1] On voit d'après un arrêt des *Olim* qu'un bourgeois de Rouen prêta des sommes considérables à Guillaume de Hollande pour se faire nommer empereur. N'étant pas remboursé, il reçut de saint Louis l'autorisation de s'indemniser en saisissant les marchandises des Hollandais trafiquant à Rouen. — Fréville, c. x.

çaient avec l'Angleterre[1]. Amiens conclut en son nom propre deux traités, l'un avec le roi d'Angleterre en 1257, l'autre avec le roi d'Écosse en 1293. Rouen était de beaucoup et sans contredit la plus grande ville de commerce du nord de la France. On lui attribue à cette époque une population de cinquante mille âmes. Elle entretenait des relations suivies avec la Grande-Bretagne et l'Irlande, quoique ces relations eussent été altérées par sa réunion à la France sous Philippe Auguste. Ses navires visitaient aussi tous les parages de l'Océan et de la mer du Nord.

Les croisades activèrent le commerce maritime. Dès l'an 1117, Marseille traita avec les rois de Jérusalem. Elle obtint d'eux pour ses marchands un établissement dans un quartier particulier de la ville sainte, le droit d'avoir des factoreries dans toutes les places maritimes de la Palestine, et un tribunal à Saint-Jean d'Acre[2]. Plus tard, au quatorzième siècle, Montpellier entretint un consul dans l'île de Chypre, pendant que Narbonne traitait avec le roi de Sicile et l'empereur grec de Constantinople.

Les produits de l'Orient connus en Europe, mais à titre de raretés, commencèrent à y être importés régulièrement après les croisades. On n'avait eu jusque-là que des rapports difficiles et presque exceptionnels avec les Grecs et les Arabes, malgré les efforts tentés par Charlemagne ou d'autres princes pour les rendre plus actifs et plus sûrs. Au douzième siècle on fit un progrès marqué. Le juif Benjamin de Tudela, qui écrivait en 1173, dit que de son temps les Arabes d'Afrique et d'Asie affluaient aux foires de Montpellier, où l'on parlait toutes les langues. Mais ce fut après la prise de Constantinople en 1205 et l'occupation des îles grecques par les Vénitiens, que les portes de l'Orient furent définitivement ouvertes. Le midi de la France reçut des cargaisons de sucre, de soie, de coton et de substances tinctoriales, propres à alimenter divers métiers. Peut-être ne tira-t-il pas de cette révolution, au point de vue industriel, un aussi grand parti que l'Italie et les Pays-Bas, où les matières premières ainsi importées furent mises en

[1] Ces villes étaient : Châlons, Reims, Saint-Quentin, Cambrai, Lille, Ypres, Douai, Arras, Tournay, Péronne, Huy, Provins, Valenciennes, Gand, Bruges, Saint-Omer, Montreuil-sur-Mer, Abbeville en Ponthieu, Amiens, Beauvais, Dixmude, Bailleul, Poperinghe en Flandre, Orchies.

[2] Traités en 1117, 1152 et 1190. — De Guignes, *Recherches sur le commerce de Marseille*.

œuvre dans de grands centres de fabrication; mais nulle ville ne paraît avoir profité plus que Marseille de cette extension des rapports commerciaux. Sous le règne de saint Louis, la marine marseillaise passait pour considérable. Elle expédiait ordinairement chaque année deux flottes dans la Syrie, une au printemps, l'autre à l'automne, le peu de sûreté de la mer exigeant encore que le commerce se fît par des flottilles et non par des bâtiments isolés. Outre les produits qu'elle tirait des villes de la Palestine, Marseille importait encore en France les laines de la Barbarie pour la fabrication des draps du Languedoc.

Le progrès des expéditions maritimes obligea d'établir une sorte de code international. Les statuts de Barcelone, appelés le *Consulat de la mer*, furent adoptés en 1255 par les États et les villes de commerce des bords de la Méditerranée. Des statuts analogues, appelés les Rôles d'Oléron, et dont la plus ancienne copie connue est de l'an 1266, furent adoptés de la même manière par les villes riveraines de l'Océan, de la Manche et de la mer du Nord.

Dès que les cités maritimes étaient maîtresses de gouverner leurs intérêts commerciaux, il était inévitable qu'elles montrassent un esprit marqué d'indépendance. Quand Charles d'Anjou devint comte de Provence, Marseille soutint à trois reprises une lutte très-vive contre lui. Cependant le progrès de l'autorité royale dans le Midi, soit qu'elle fût exercée directement par les sénéchaux, soit qu'elle le fût indirectement par les princes apanagés, eut pour effet de diminuer d'une manière considérable la part de souveraineté appartenant aux grandes villes comme Marseille, Avignon, Nîmes ou Toulouse.

Le temps des croisades est une époque intéressante dans l'histoire du commerce; on suit pas à pas ses développements, on le voit chercher à obtenir des informations régulières et des moyens de faciliter le crédit et les échanges.

Les juifs, longtemps maîtres de tout le commerce d'argent, commencèrent à être traités avec moins de rigueur. Philippe Auguste, après les avoir persécutés, finit par légaliser en quelque sorte leurs opérations en créant des officiers spéciaux pour la rédaction de leurs actes[1]. Ils commencèrent aussi à rencontrer une concurrence, celle des Lombards et des Cahorsins[2].

[1] Il y eut dans chaque ville un *scriptor litterarum Judæorum*.

[2] Ainsi nommés de la ville de Cahors. Un banquier de Cahors avait avancé

On prétend que ce furent les banquiers italiens de cette époque qui mirent les premiers des lettres de change en circulation. Ce sont là autant d'indices d'une extension des opérations de banque et de crédit.

Toutefois le progrès fut lent, car les faits sont contradictoires. Il n'y avait guère que les gouvernements qui se servissent de l'intermédiaire des banquiers. Le taux extrêmement élevé que ces derniers percevaient (souvent 20 pour cent), prouve la difficulté de leurs affaires. Ajoutez que l'anathème porté par les lois ecclésiastiques contre l'usure frappait les opérations non-seulement des juifs, mais de tous les banquiers en général; on continuait de ne faire aucune distinction entre l'usure et le prêt à intérêt. C'est ainsi que saint Louis expulsa en 1256 cent cinquante Italiens originaires de la ville d'Asti, qui étaient venus faire la banque en France, et confisqua leurs biens.

Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable, en même temps que de plus naturel, dans ce premier tableau des progrès économiques de notre pays, c'est qu'ils se firent d'eux-mêmes. Le gouvernement se contenta d'accorder quelques priviléges ou de rédiger des usages, des statuts, comme ceux des corporations de Paris. Cependant il serait injuste de ne pas reconnaître qu'il les avait dans une large mesure préparés et rendus possibles. Les progrès de l'autorité royale, de l'administration, de la justice et de l'ordre, avaient exercé une influence naturelle et considérable sur le développement de la richesse publique. Le règne de saint Louis fut une époque de grande prospérité, et cette prospérité est prouvée par l'accroissement continu qu'éprouvait le revenu de l'État. « Le royaume, dit Joinville, se multiplia tellement par la bonne droiture qu'on y voyoit régner, que le domaine, censive et rente et revenu du roi croissoit tous les ans de moitié. »

XVII. — Saint Louis avait réglé à son retour d'Orient toutes les contestations qui existaient entre les maisons princières de l'intérieur. Il lui restait à terminer deux litiges importants et anciens avec l'Aragon et l'Angleterre.

La couronne de France conservait sur le Roussillon, la Cata-

à Simon de Montfort les sommes nécessaires pour la croisade contre les Albigeois.

logne et le comté de Barcelone, qui appartenaient au roi Jayme d'Aragon, d'anciens titres de suzeraineté qui remontaient aux Carlovingiens et qu'elle n'avait jamais abandonnés, bien que les rois d'Aragon refusassent depuis longtemps de les reconnaître. D'un autre côté, ces rois étaient propriétaires ou suzerains de plusieurs fiefs du midi de la France; ils revendiquaient en particulier la suzeraineté des comtés de Carcassonne et de Béziers, incorporés naguère à la couronne. Rien n'importait plus que de soustraire le Languedoc à l'influence aragonaise; car cette influence, favorisée par la proximité[1], la communauté de la langue et les rapports naturels qu'entretenaient entre elles les villes maritimes, telles que Barcelone et Narbonne, ne pouvait qu'entretenir ou ranimer dans la province l'ancien esprit d'opposition au gouvernement français. Saint Louis, pour simplifier les relations des deux États, abandonna tous ses droits sur le Roussillon et les pays placés au delà des Pyrénées, à la condition que don Jayme sacrifierait les siens sur les seigneuries et les provinces françaises. On fit une seule exception pour Montpellier; les rois d'Aragon gardèrent cette ville comme une ancienne propriété de la maison de Barcelone, mais ils la gardèrent à titre de fief de l'église de Maguelonne, qui relevait elle-même de la couronne de France, et ils n'y purent exercer qu'une juridiction de première instance, subordonnée à celle des baillis royaux. Le traité avec l'Aragon, signé à Paris le 11 mai 1258[1], fut confirmé quatre ans après par le mariage du prince royal Philippe avec Isabelle, fille de Jayme Ier.

Le traité avec l'Angleterre suivit à quinze jours de distance, et fut signé, à Paris également, le 28 mai 1258.

Les Anglais n'avaient jamais voulu reconnaître la validité des annexions faites par Philippe Auguste. Même Richard de Cornouailles, frère de leur roi, portait encore le titre de comte de Poitou, concurremment avec le comte de Poitiers. Depuis plus de cinquante ans, toutes les guerres qu'on avait eues après eux s'étaient terminées par des trêves, sans qu'aucune de ces trêves eût abouti à un traité. Les négociations entamées par saint Louis lors de son départ pour la croisade n'étaient pas arrivées à établir un accord définitif. On avait supprimé une cause fréquente de contestations, en imposant formellement aux barons qui possédaient des fiefs dans les deux royaumes l'obligation de

[1] Sauf la décision relative à Montpellier, qui fut prise seulement en 1264.

résigner les uns ou les autres, à leur choix, de manière à n'avoir qu'un maître à servir, mais le fond du litige subsistait.

Henri III demandait la restitution de la Normandie, et offrait, s'il l'obtenait, de prendre la croix. Or, on ne voulait en France ni abandonner une province de cette importance, ni infirmer un arrêt de la cour des pairs, dont on regardait la validité comme incontestable. On prétend que les barons déclarèrent à Blanche de Castille que si le roi d'Angleterre mettait le pied sur le continent, ils lui opposeraient une forêt de lances et d'épées. Cependant on ne pouvait conclure un traité qu'en faisant des concessions, et saint Louis n'hésita pas à en faire.

Éprouvait-il un doute, un remords de conscience à propos de l'arrêt de la cour des pairs? Guillaume de Nangis l'a soutenu et s'est fait en cela l'écho de l'opinion contemporaine. Il dut lui-même, au rapport de Joinville, s'en défendre, en protestant à son conseil qu'il était convaincu de la justice de la condamnation prononcée contre Jean Sans-terre[1]. Quoi qu'il en soit, saint Louis avait d'autres motifs de vouloir un traité. Il se rappelait les longues rivalités de ses prédécesseurs avec les rois d'Angleterre; il désirait en prévenir le retour, il se proposait d'établir une paix durable entre ses enfants et ceux de Henri III, cousins germains par leurs mères. Sans doute les Anglais étaient affaiblis par leurs pertes et leurs divisions, mais ils devaient se relever de cet affaiblissement momentané et pouvaient trouver un appui sur le continent, où Richard de Cornouailles venait d'être élu roi des Romains.

Telles furent les raisons qui décidèrent saint Louis à leur restituer, comme dépendances du duché de Guyenne, le Limousin, le Périgord et la partie du Quercy dont les Français étaient maîtres; il y mit toutefois des réserves importantes: il garda la régale des évêchés et la suzeraineté de plusieurs villes ou seigneuries. Il promit aussi d'ajouter à ces provinces, mais après la mort du comte et de la comtesse de Poitiers, la partie de l'Agenais et de la Saintonge qui appartenait à ces princes, et sur laquelle un droit de retour appartenait aux Plantagenets. Moyennant ces restitutions immédiates ou prochaines, il obtint de Henri III, de son frère Richard, roi des Romains, et des autres princes de la maison des Plantagenets, qu'ils fissent une renonciation formelle au comté de Poitou et abandonnassent

[1] Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. IV, c. CCCLXXII.

toutes prétentions sur les provinces annexées à la France par Philippe Auguste. Quand ces renonciations eurent été accomplies dans les formes voulues, Henri III se rendit à Paris, et y prêta, entre les mains de saint Louis, le 4 décembre 1259, l'hommage qu'il lui devait pour le duché de Guyenne et ses annexes.

Ce traité fut donc une transaction, comme celui qu'on avait signé avec l'Aragon. Les deux rois abandonnèrent des titres et des prétentions réciproques. Saint Louis trouva la compensation de ses propres sacrifices dans l'hommage que lui rendit Henri III, et dans l'établissement effectif de ses droits de suzeraineté sur la Guyenne, droits dont l'exercice était interrompu depuis plus de cinquante ans. Il crut ainsi avoir assuré la paix, non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir. Prévoyance rare, qui fut un des traits distinctifs de son caractère et de son gouvernement.

Mais il était difficile que des concessions réciproques satisfissent tous les esprits; le traité trouva des improbateurs dans les deux royaumes. En France, on prétendit que le roi faisait trop de sacrifices, qu'il cédait à des scrupules excessifs sur l'origine de ses propres droits; que les Anglais n'étaient nullement en mesure de soutenir leurs prétentions. L'esprit national, très-développé depuis un siècle, protesta contre l'abandon de deux provinces. Nous pouvons juger de la force de cette opposition par plusieurs écrits satiriques du temps[1]. Joinville partageait si peu la manière de voir de son maître, qu'il était d'avis qu'il fallait ou tout restituer ou tout garder. Ce fut surtout dans les pays cédés aux Anglais que le mécontentement fut profond. Plus tard, en effet, quand saint Louis fut canonisé, les habitants du Périgord et du Quercy refusèrent un certain temps de l'honorer comme un saint. Quelques clauses particulières ajoutèrent à la fâcheuse impression causée par le traité. Saint Louis avait voulu que le roi d'Angleterre s'engageât à prendre la croix, et pour obvier au manque d'argent que Henri III alléguait, il s'était engagé à payer lui-même de ses deniers la solde des chevaliers anglais. Une taille spéciale dut être levée dans ce but. Le roi déclara que c'était une charge légère pour le présent et destinée à procurer un soulagement im-

[1] Plusieurs de ces satires ont été recueillies dans les notes de l'*Histoire de saint Louis*, par Villeneuve Trans, t. III.

mense pour l'avenir. Mais il ne put empêcher les murmures[1].

Les événements qui se passèrent en Angleterre aussitôt après le traité fournirent à saint Louis l'occasion d'exercer entre Henri III et ses barons un arbitrage solennel. Cet arbitrage fut comme un hommage rendu à l'esprit de modération et de justice qui animait le roi, hommage à peu près sans précédents, car il y avait peu d'exemples qu'un pays aussi considérable que l'Angleterre eût soumis à un prince étranger le règlement de sa constitution et de ses affaires intérieures. Henri III, accompagné de la reine, de sa cour et de ses partisans les plus considérables, comparut à Amiens en présence de saint Louis, et y exposa ses prétentions contradictoirement avec ses grands barons, qui comparurent de leur côté les uns en personne, les autres par l'intermédiaire de représentants.

Il s'agissait de statuts, appelés *provisions d'Oxford,* que le roi d'Angleterre avait été obligé de jurer dans un parlement tenu en 1258. L'objet de ces statuts était de garantir les libertés du pays stipulées antérieurement dans la grande charte et dans la charte des forêts, et de mettre un terme aux impositions arbitraires, qui étaient excessives. On reprochait à Henri III ses folles dépenses pour ses favoris, pour les Lusignan, ses frères utérins, pour les princes de la maison de Savoie, oncles de la reine. On se plaignait qu'il établit de nouveaux impôts pour entreprendre une nouvelle croisade en Italie de concert avec le Pape, et placer un de ses fils sur le trône de Sicile. Mais les barons anglais ne s'étaient pas contentés d'obliger le roi à jurer les statuts d'Oxford, ils avaient encore institué un conseil de vingt-quatre commissaires dont une moitié choisie par eux, et investi ces commissaires de presque toutes les attributions du gouvernement, telles que la nomination des officiers publics et la garde des places fortes.

Henri III s'était lassé d'observer ces statuts. Il prétendait que son gouvernement était suspendu de fait, et il se plaignait à son tour que les commissaires eussent commis ou n'eussent pas empêché beaucoup d'abus et de désordres. Il ajoutait que les barons n'ayant pas exécuté certaines clauses du traité, il se trouvait dégagé par cela même d'obligations attentatoires à la dignité de sa couronne. Il obtint du Pape qu'il le déliât des serments prêtés et qu'il en déliât aussi les barons. Déclarer le

[1] Tillemont, *Vie de saint Louis,* t. IV.

passé non avenu parut au saint-siége, indépendamment de toute autre raison, le moyen le plus sûr de préparer un rapprochement. Mais cette décision calma d'autant moins les esprits, qu'il régnait en Angleterre une animosité très-vive contre la cour de Rome. On la regardait comme ayant un intérêt direct à rétablir le roi dans son pouvoir absolu.

Henri III lutta pendant près de trois ans contre ses barons, supprimant ou rétablissant les statuts d'Oxford, en tout ou en partie, suivant qu'il se sentait plus puissant ou plus faible. Cependant les barons finirent par se rendre maîtres de tous les châteaux et renvoyèrent du royaume les étrangers pourvus de fiefs ou de bénéfices ecclésiastiques. La lutte commençait donc avec une nouvelle vivacité, quand un certain nombre d'évêques d'Angleterre et de France, cédant suivant toute apparence aux instances des légats, amenèrent les deux partis à se soumettre à l'arbitrage de saint Louis. Les barons, quoique les plus forts, y consentirent, parce qu'ils étaient eux-mêmes très-divisés, que la guerre civile, conjurée plusieurs fois, ne pouvait plus l'être autrement, et qu'elle menaçait d'éclater avec une violence extrême.

Saint Louis siégea donc dans la cathédrale d'Amiens, assisté de quelques-uns de ses légistes les plus éminents et entouré d'une foule innombrable de prélats et de seigneurs. Il y prononça, le 13 janvier 1264, un arrêt en faveur de Henri III. Il annula les articles d'Oxford comme attentatoires à la dignité royale, comme ayant été la cause de six ans de troubles, enfin comme condamnés et annulés déjà par le Pape. Il rendit au roi d'Angleterre la disposition de ses places, le libre choix de ses officiers et le droit de faire rentrer les étrangers chassés du pays. D'un autre côté, il déclara que les anciennes libertés du royaume seraient maintenues, et il valida les statuts et les chartes qui les renfermaient.

Cette décision paraissait juste; car, en laissant de côté les fautes des partis et les excès dont ils s'étaient rendus coupables, il était certain que les barons avaient entrepris contre l'autorité de Henri III et que cette autorité devait être rétablie. Mais les barons n'acceptèrent pas l'arrêt du roi de France mieux qu'ils n'avaient accepté celui du Pape. Ils reprochèrent à saint Louis d'avoir favorisé leur roi, parce qu'il était roi lui-même; ils maintinrent que les statuts d'Oxford n'étaient que l'application légitime de la grande charte, et ils coururent aux armes. Ils

battirent les troupes royales, s'emparèrent de la personne même de Henri III, et confièrent le gouvernement de l'Angleterre à leur chef, Simon de Montfort, comte de Leicester, fils du conquérant de l'Albigeois et allié par mariage aux Plantagenets. Un an après, Simon fut à son tour vaincu et tué par le prince royal Édouard, qui rendit à son père la plénitude du pouvoir. Ainsi Henri III redevint le maître; seulement Simon de Montfort, en appelant au parlement quelques députés des villes dont il recherchait l'appui, avait créé le germe de la chambre des communes et jeté, probablement sans s'en douter, les bases du gouvernement moderne de l'Angleterre.

XVIII. — Un des principaux griefs des Anglais contre Henri III était l'appui qu'il avait prêté aux entreprises de la cour de Rome. Ils faisaient à cette cour deux reproches, l'un de disposer des bénéfices du royaume en faveur d'étrangers, surtout d'Italiens, sans tenir compte des droits qui appartenaient aux collateurs ordinaires; l'autre de lever, sous prétexte de croisade, des taxes nombreuses, tant sur le clergé que sur les laïques, taxes dont le produit était employé à des guerres entreprises en Europe même. Ces griefs ne manquaient pas de fondement. Depuis qu'Innocent IV avait établi sa résidence à Lyon, le saint-siége, dépouillé de la plus grande partie de ses ressources ordinaires et soutenant contre la maison de Souabe une lutte aussi longue qu'acharnée, levait des tributs à peu près périodiques sur les églises et les royaumes de l'Occident.

Des plaintes du même genre ne manquèrent pas de retentir en France; mais saint Louis, qui n'était pas obligé, comme Henri III, d'acheter l'appui du saint-siége par une déférence aveugle, à qui d'ailleurs l'autorité de son nom et de sa foi assurait une pleine indépendance, pouvait, dans ses négociations avec Rome, écarter toute considération autre que celle du droit et de la justice. Dans ces conditions, il montra un zèle égal pour faire restituer aux églises ce qui devait leur appartenir, et pour défendre les prérogatives de la couronne ou les coutumes du royaume contre les empiétements du pouvoir ecclésiastique. Il obligea les seigneurs qui détenaient sans juste titre des dîmes inféodées à les rendre aux établissements religieux[1]. En même temps, il veilla à ce que la cour de Rome ne

[1] Ordonnance de 1269.

pût faire aucune levée d'argent en France sans le consentement du clergé et du roi[1].

Joinville cite un autre exemple de sa fermeté contre les prétentions des clercs. La lutte continuait entre les justices royales et les justices ecclésiastiques. L'évêque d'Auxerre vint un jour, accompagné de plusieurs prélats, se plaindre de la tiédeur que mettaient les juges royaux à faire exécuter certaines sentences des tribunaux d'Église et de la prétention qu'ils avaient de déterminer les effets civils des excommunications. Saint Louis répondit que ses officiers étaient juges non pas des excommunications, mais de leurs effets civils[2].

Il s'éleva au sein du clergé plusieurs débats assez violents. Les frères Prêcheurs et Mineurs, que l'on désignait plus particulièrement sous les noms de Jacobins et de Cordeliers, s'étaient attiré par leur esprit entreprenant et actif, par les affaires auxquelles ils étaient mêlés, par leur supériorité qui était incontestable, et le crédit qu'elle leur donnait tant auprès du peuple qu'auprès des grands, l'hostilité très-vive du clergé séculier et des anciens ordres. L'Université de Paris, composée en grande partie de séculiers, vit avec jalousie les nouveaux moines envahir ses chaires de théologie ; elle voulut les forcer à jurer l'observation de ses statuts; or ils les prétendaient contraires à leurs vœux. Les Prêcheurs et les Mineurs étaient puissants; la cour de Rome les soutenait, et le roi leur témoignait une grande faveur. L'Université, qui tenait ses constitutions de

[1] Tillemont a exposé en détail les divers débats qui eurent lieu entre saint Louis et Clément IV.

L'authenticité de la pragmatique-sanction, longtemps attribuée à saint Louis, a été très-combattue, et a donné lieu ces dernières années à d'ardentes polémiques. Aujourd'hui il n'est plus permis de douter que ce soit une pièce supposée; car outre qu'elle est uniquement citée dans des documents postérieurs, elle est conçue en termes qui ne sont pas ceux des actes royaux du treizième siècle. Il faut donc que sa mention soit définitivement rayée des histoires de saint Louis. Mais on aurait tort d'en conclure que la cour de Rome levât alors des taxes sans le concours de la couronne. Le clergé, surtout les chapitres, ne cessaient de protester contre les décimes et autres taxes pontificales, et il implorait l'appui du roi contre les légats. M. Faure, dans son *Histoire de saint Louis*, a reproduit un certain nombre de ces protestations. L'une des plus curieuses est celle de 1227, Faure, t. Ier, p. 137.

[2] Joinville. « L'évêque dit qu'il ne leur appartenoit (au roi et aux laïques) à connoître de leurs causes. Et répondit le bon roi qu'il ne le feroit autrement, et que ce seroit contre Dieu et raison qu'il fist contraindre à soi faire absoudre ceux à qui les clercs feroient tort. »

Rome même, les défendit avec une extrême persistance. Elle fut un instant sur le point de se dissoudre, ce qui jeta la ville de Paris dans le plus grand émoi. La lutte dura six ans (1254-1260) et se termina par une espèce de compromis. Saint Louis montra dans cette circonstance ses dispositions pacifiques ordinaires, tout en laissant au jugement de l'autorité ecclésiastique la solution de questions qui la concernaient.

Ce qui augmentait la gravité et l'intérêt de la lutte, c'étaient le mouvement, la vie qui régnaient dans les écoles. Les différentes opinions théologiques ou philosophiques, professées par les docteurs qui appartenaient à des ordres différents, passionnaient les esprits à un haut degré. Les frères Prêcheurs comptaient alors dans leur sein Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Vincent de Beauvais; les Mineurs, Alexandre de Hales et Bonaventure, que suivit bientôt Roger Bacon, c'est-à-dire les plus beaux génies et les plus grands savants de leur temps. Vincent de Beauvais, lecteur de saint Louis, qui réunit par ses soins une bibliothèque nombreuse, est l'auteur du *Speculum majus,* la plus complète encyclopédie scientifique du moyen âge.

XIX. — La lutte de la papauté et de l'Empire durait toujours. Frédéric II était mort en 1250, son fils, Conrad IV, en 1254, et les partis demeuraient debout. Il est vrai qu'il ne restait plus de la race des Hohenstauffen qu'un enfant, Corradino, abandonné de l'Allemagne, et un bâtard, Manfredi ou Mainfroy, prétendant au royaume de Naples.

Rome croyait donc son triomphe assuré. En Allemagne, la maison de Souabe ne possédait plus l'Empire; en Italie, elle était réduite à disputer les derniers lambeaux d'États à demi perdus. Innocent IV eut un instant la pensée de réunir Naples et la Sicile au gouvernement de l'Église. Il ne tarda pas à se convaincre qu'un pareil projet était inexécutable, et il résolut de disposer, comme suzerain, de l'Italie méridionale en faveur d'un prince dévoué au saint-siége. Il l'offrit dès l'an 1253 à Richard de Cornouailles, qui recula devant les périls d'une conquête, Naples étant occupée par les Gibelins. Il fit la même offre à Charles d'Anjou, mais avec des conditions que celui-ci ne voulut pas accepter. Le roi d'Angleterre ne montra ni les mêmes craintes ni les mêmes exigences; il accepta pour Edmond, le second de ses fils, toutes les conditions de Rome,

signa un traité avec elle et leva sur ses sujets anglais plusieurs tributs destinés à en préparer l'exécution.

Cependant Edmond Plantagenet dut, en raison de l'état agité de l'Angleterre et de quelques autres circonstances, retarder son départ pour l'Italie. Durant ce temps, c'est-à-dire durant les sept années du règne pontifical d'Alexandre IV, de 1254 à 1261, le parti guelfe, celui du Pape, éprouva dans la Péninsule des échecs continuels. Mainfroy, bâtard de Frédéric II, mais Italien par sa mère, se fit reconnaître par les vassaux de Naples et de la Sicile. Ayant réuni un corps de chevaliers allemands, quelques aventuriers que lui fournirent les chefs du parti gibelin et des bandes de Sarrasins auxiliaires, il brava les excommunications. Il était jeune, courageux et doué de qualités brillantes qui ranimèrent les espérances des anciens partisans de sa maison. Ses premiers succès donnèrent au parti gibelin ou impérial, vaincu jusque-là dans la plupart des États et des républiques de la Péninsule, l'occasion de relever la tête. La majorité de l'Italie était guelfe, parce que ses sentiments dominants étaient celui de l'indépendance nationale et celui de la haine pour les étrangers. Or, les étrangers qu'elle détestait le plus étaient les Allemands, si longtemps ses maîtres. Mais, dans un pays aussi divisé, aussi fractionné en petites souverainetés, le parti gibelin se recrutait aisément à la faveur des factions et des inimitiés particulières. Appuyé d'ailleurs sur la tradition impériale et sur le besoin de l'unité, il était seul assez fort pour rétablir et assurer l'ordre après de longs troubles; il avait donc ses jours de triomphe nécessaires. Ses chefs, investis de titres et de dignités conférés par les empereurs, s'unissaient alors pour exercer sur les divers points de la Péninsule une action commune, ordinairement terrible par ses mesures, mais bienfaisante dans ses effets.

En 1261, un Français qui avait été conseiller de saint Louis et patriarche de Jérusalem, Urbain IV, monta sur le trône de saint Pierre. Il entreprit de relever le parti guelfe, et pour y parvenir, ce fut à la France qu'il s'adressa. Il commença par pourvoir aux vacances nombreuses du sacré collége en nommant des cardinaux, et il choisit autant de Français que d'Italiens. Quelques-uns des conseillers de saint Louis les plus éminents furent revêtus de la pourpre romaine, circonstance qui contribua beaucoup à l'établissement d'une entente complète entre Rome et la France. Le second acte d'Urbain IV fut de

renouveler la proposition déjà faite de la couronne de Naples à un prince de la maison de saint Louis. Les troubles intérieurs de l'Angleterre ne permettaient plus de songer à un prince anglais; ceux de l'Allemagne empêchaient de songer à un prince allemand.

Saint Louis refusa l'offre d'Urbain IV pour le second de ses fils. Urbain alors proposa le comte d'Anjou et de Provence, Charles, auquel Innocent IV s'était adressé déjà. Saint Louis autorisa ces nouvelles négociations à regret, soit qu'il eût un scrupule sur les titres que pouvait invoquer Edmond d'Angleterre, soit qu'il déplorât les conséquences de la lutte que le saint-siége poursuivait contre les derniers représentants de la maison de Souabe. Peut-être se défiait-il de l'ambition du comte d'Anjou, qui était belliqueux, entier dans ses prétentions, et qui en ce temps même contestait les droits de la reine pour le règlement de la succession de Provence. Mais le Pape triompha de ces répugnances. Charles, de son côté, ne négligea rien pour obtenir le consentement de son frère. Son ambition était stimulée par sa femme Béatrix, qui, flattée de l'espérance de porter une couronne comme ses trois sœurs, avait déjà fait des acquisitions dans le Piémont et des alliances avec les chefs du parti guelfe italien.

Il fallait déterminer les conditions auxquelles la nouvelle royauté serait établie. Le Pape aurait voulu réunir Naples et la Terre de Labour aux États de l'Église, c'est-à-dire garder pour lui-même la province la plus fertile et la plus riche, soumettre la dynastie angevine à une règle de succession qui remît sans cesse la couronne de Sicile à la disposition de la cour de Rome, maintenir aux clercs la jouissance illimitée de leurs juridictions indépendantes, et les soustraire à toute juridiction civile, enfin se réserver à titre de suzerain de perpétuels moyens d'influence et d'autorité dans un royaume vassal. De semblables conditions ne pouvaient convenir à Charles d'Anjou. Il consentit simplement à rendre l'hommage féodal au Pape, et à introduire dans la loi de succession les garanties nécessaires pour empêcher que la couronne de Sicile fût un jour unie à la couronne impériale. Il ne voulut reconnaître aux clercs de juridiction indépendante que dans les matières ecclésiastiques, ni céder qu'une seule ville, celle de Bénévent. Il prétendit aussi se réserver toute liberté pour la direction de l'entreprise, comme pour le gouvernement après la conquête.

Les négociations durèrent plus de deux ans. Quoique Urbain IV vît les bandes de Mainfroy s'avancer jusque dans la campagne romaine, et fût résolu comme ses prédécesseurs à ne faire avec l'usurpateur aucune transaction, il redoutait l'esprit fier et entreprenant du comte d'Anjou, il appréhendait de se donner un maître et cherchait à le lier par des liens sûrs. Une circonstance augmenta ses défiances. Les Romains choisirent, en 1263, Charles d'Anjou pour leur sénateur ou premier magistrat. Le Pape n'était pas consulté pour le choix du sénateur, mais il lui donnait l'investiture. Urbain ne voulut pas que le même prince pût être à la fois sénateur de Rome et roi de Sicile; il exigea de Charles qu'il n'acceptât cette nouvelle dignité qu'avec des réserves et s'engageât à se démettre le jour où il en serait requis[1]. On eut beaucoup de peine à convenir des principaux points du traité; il n'était même pas encore signé lorsque Urbain IV vint à mourir.

Heureusement ce fut encore un Français, un des plus célèbres légistes de saint Louis, un autre de ses anciens conseillers, Gui Fulcodi ou Fouquet, archevêque de Narbonne, qui reçut la tiare. Clément IV, le nouveau pape, signa le traité en 1264, à condition que Charles renoncerait à la dignité de sénateur dès qu'un ordre du saint-siége l'y obligerait. Le comte d'Anjou exigea et obtint de son côté l'établissement d'un décime sur le clergé de France, décime que saint Louis autorisa pour trois ans, la guerre qu'on allait faire ayant le caractère d'une croisade.

Charles d'Anjou n'eût pu entreprendre autrement la conquête d'un royaume. Sa femme Béatrix avait déjà engagé ses joyaux; il contracta un emprunt en Italie, mais à des conditions très-onéreuses; les prêteurs exigèrent une hypothèque sur plusieurs des établissements religieux et des basiliques de Rome. Il eut alors les ressources nécessaires pour réunir une armée d'environ trente mille hommes et des moyens de transport. A cette entreprise ou à cette croisade prirent part des seigneurs de toutes les provinces françaises. Robert de Béthune-Flandre, gendre de Charles d'Anjou, y fit ses premières armes, assisté du connétable Giles le Brun de Trasignies. On y vit les comtes de Soissons, de Vendôme, de Montmorency, de Montfort, le sire de

[1] Voir la lettre d'Urbain IV à son légat en France, du 11 août 1263. Elle est citée par Cherrier, *Histoire des princes de la maison de Souabe*, t. IV, c. I.

Lévis-Mirepoix, maréchal de la foi, avec les chevaliers de Provence, les Baux, les Sabran, les d'Agoult. Guy, évêque d'Auxerre, devait les animer par son éloquence et les aider de son expérience militaire. Tous ces seigneurs portaient la croix blanche et vermeille, pour se distinguer des croisés de la Terre sainte, qui portaient la croix rouge. Le quartier général était marqué à Lyon, et ce fut là qu'on se réunit en 1265.

Le comte d'Anjou joignait à toutes les passions qui pouvaient animer un frère de saint Louis une ambition démesurée. Son caractère était hautain et dur. « Ce Charles, dit Villani, son admirateur, fut sage et prudent dans les conseils, preux dans les armes, sévère et fort redouté de tous les rois du monde, magnanime et de hautes pensées qui l'égalaient aux plus grandes entreprises; inébranlable dans l'adversité, ferme et fidèle dans ses promesses, parlant peu et agissant beaucoup, ne riant presque jamais, décent comme un religieux, zélé catholique, âpre à rendre justice, féroce dans ses regards. Il avait la taille haute, le teint un peu basané, le nez grand. Il paraissait fait pour la majesté royale....... Il fut prodigue d'armes envers ses chevaliers, mais avide d'acquérir, de quelque part que ce fût, des terres, des seigneuries et de l'argent, pour fournir à ses entreprises[1]. » Achevons ce portrait par ce vers flatteur qu'adressait au conquérant de Naples le trouvère Adam de la Halle. « Tous, dit-il en parlant des princes français, tous furent fils de rois, mais Charles le fut mieux. »

Le comte d'Anjou prit les devants, et pendant que son armée suivait lentement la route de terre, il se rendit par mer à Rome; acte téméraire, car il avait peu de vaisseaux et il faillit être pris par la flotte de Mainfroy. Son arrivée presque miraculeuse dans la Ville éternelle fut saluée par des fêtes que le Pape ordonna et par un vif enthousiasme populaire. Mainfroy, craignant que les espérances des Guelfes ne jetassent le découragement parmi ses vassaux napolitains, ne voulut pas donner aux défections le temps de se montrer. Il prit l'offensive et se jeta sur Tivoli, mais fut repoussé et obligé de se replier jusque sous les murs de Capoue.

Clément IV ne redoutait guère moins que son prédécesseur le caractère dominant de Charles d'Anjou. Résidant à quelque distance de Rome, il se contenta de négocier avec lui par des

[1] Villani, liv. VII, c. 1.

intermédiaires. Il lui imposa différentes obligations; entre autres celles de ne rien acquérir ni en Lombardie ni en Toscane, et de ne s'ingérer en rien du choix des seigneurs de ces deux pays.

Cependant l'armée française, commandée par le connétable et Robert de Béthune[1], franchissait les Alpes, traversait l'Italie en dépit des corps d'armée échelonnés par les Gibelins pour couper sa marche, et s'avançait jusqu'aux portes de Rome, en rétablissant partout les gouvernements guelfes sur son passage. Elle arriva au mois de janvier 1266. Charles se mit à sa tête, voulut recevoir du Pape la couronne de Sicile, et entra dans la Terre de Labour.

Mainfroy, inquiet des dispositions des siens, lui proposa une transaction. Il la repoussa énergiquement, et faisant allusion au caractère sacré de cette guerre, il dit à ses envoyés : « Avant peu il m'enverra en paradis ou je l'enverrai en enfer. » Une marche rapide et hardie conduisit les Français à Capoue. Les châteaux qui bordaient la route furent, les uns livrés par ceux qui devaient les défendre, les autres forcés sans difficulté. Les villes ne faisaient aucune résistance. Le comte de Caserte, chargé de garder le passage du Vulturne, trahit et se retira devant l'ennemi.

Mainfroy dut se replier sur les Abruzzes, où les Français le suivirent. Les deux armées se rencontrèrent près de Bénévent, dans la plaine de Grandella, également pressées de combattre, car les deux chefs ne comptaient que sur eux-mêmes et n'espéraient rien d'un pays étranger à l'un, hostile à l'autre. Comme les Français affectaient de traiter leurs ennemis en excommuniés, Charles donna aux siens l'ordre de frapper aux chevaux et de démonter les cavaliers gibelins, sur lesquels les ribauds devaient se jeter ensuite pour les percer au défaut des armures. Cet ordre, qui eût passé pour déloyal dans toute autre guerre, fut exécuté. Le combat s'engagea. Des deux parts l'acharnement fut extrême. Mais les Francais avaient pour eux la supériorité du nombre, la confiance que leur donnait le succès d'une marche victorieuse, l'espérance d'une importante conquête et l'avantage de se regarder comme les champions de la croix. Mainfroy, sous le coup d'une excommunication, ne pouvait

[1] Le connétable avait le commandement en chef des armées depuis qu'on avait cessé de nommer des sénéchaux, c'est-à-dire depuis 1191.

compter que sur le dévouement personnel de ses bandes étrangères. Une partie des seigneurs italiens qui lui étaient restés fidèles jusque-là, abandonnèrent pendant l'action une cause déjà très-compromise. Cette défection décida du sort de la journée. Mainfroy se sentit perdu. On raconte que voyant tomber le cimier qui ornait son casque, il s'écria : « C'est le signe de Dieu ! » Il se jeta tête baissée au milieu des ennemis et s'y fit tuer.

Les vainqueurs entrèrent dans la ville de Bénévent, qui fut pillée, mise à rançon et à demi détruite. Le pillage des villes prises était un usage des guerres saintes et un privilége que les armées de croisés réclamaient ordinairement, malgré leurs chefs. Charles, après avoir enlevé le trésor des Hohenstauffen, marcha sur Naples, où il fit une entrée triomphale avec la reine Béatrix. Deux lieutenants de Mainfroy posèrent les armes. Les seigneurs qui étaient restés fidèles jusqu'au dernier jour à la cause gibeline, perdirent leurs fiefs et furent condamnés à l'exil; quelques-uns même furent punis de mort. Ceux, au contraire, et c'était le plus grand nombre, qui avaient été emprisonnés et bannis, furent réintégrés dans leurs biens. On annula toutes les lois faites par les rois de la maison de Souabe depuis le concile de Lyon, qui avait prononcé leur déchéance. La veuve de Mainfroy, Hélène Comnène, fille d'un despote d'Épire, fut jetée dans un château fort, où elle languit longtemps captive avec ses enfants. Charles éleva des prétentions sur l'Épire, dot de la princesse; car il songeait, une fois maître de Naples, à relever l'empire latin d'Orient en reprenant Constantinople.

Comme il comptait peu sur les Italiens, il garda une partie de ses troupes françaises, principalement sa chevalerie. Il donna aux chevaliers français les fiefs confisqués, mais il n'en fut pas moins obligé de maintenir, pour l'entretien de ses troupes, les impôts que les princes de la maison de Souabe avaient augmentés et multipliés. Convaincu qu'il ne resterait maître de Naples qu'à la condition d'exercer une influence prépondérante sur le reste de l'Italie, il s'efforça de relever le parti guelfe dans toute l'étendue de la Péninsule. Ces prétentions inquiétèrent le Pape, qui l'obligea d'abord à se démettre, en vertu de ses engagements, de la dignité de sénateur romain, et voulut diriger son activité vers la Terre sainte. Mais Florence était livrée aux Gibelins; Clément IV dut, malgré ses défiances, inviter lui-même les Français à occuper la Toscane. Guy de

Montfort, lieutenant du nouveau roi de Naples, fut envoyé dans ce pays, y rallia les Guelfes exilés et les ramena victorieux dans Florence dont il se fit nommer vice-roi.

Charles négocia aussi avec l'empereur détrôné de Constantinople, Baudouin de Courtenay, un arrangement par lequel cet empereur lui céda, moyennant divers avantages, tous ses droits à la couronne qu'il avait perdue, et la suzeraineté des seigneuries latines encore existantes de la Morée et de la Thessalie. Les princes latins de ces deux pays vinrent signer le traité à Viterbe en présence de Baudouin, et faire hommage à leur nouveau suzerain. Pour donner plus de stabilité à ces conventions, le roi de Naples maria son fils à une princesse d'Achaïe, fille de Villehardouin, et sa fille à un Courtenay. Ainsi l'occupation de Naples n'était considérée que comme une première étape dans une voie de conquêtes, qui devait conduire à un rétablissement plus sûr de la domination française et de l'Église latine en Orient. On ne croyait plus au succès des croisades entreprises directement sur la Palestine, mais on espérait arriver au résultat longtemps poursuivi, en prenant une autre route. On se flattait de la pensée que la possession de l'Italie méridionale pouvait favoriser la reconstitution, d'ailleurs facile, d'un gouvernement latin à Constantinople, et surtout donner à ce gouvernement un appui et des éléments de durée qu'il n'avait pas eus.

Mais pendant que Charles d'Anjou était occupé de ces projets, il se vit menacé de perdre l'Italie. Les esprits y passèrent, avec leur mobilité ordinaire, de la joie au mécontentement, puis à une hostilité déclarée. Naples se plaignit du maintien des impôts, et plus encore de la régularité avec laquelle ils étaient perçus par la nouvelle administration française. Ces plaintes s'exprimèrent avec d'autant plus de force que le royaume était plongé dans une misère affreuse. Depuis plusieurs années, une partie de la population s'était reportée ou plutôt réfugiée dans la contrée montagneuse, abandonnant les plaines et les rivages, c'est-à-dire le territoire le plus industrieux et le plus fertile, aux bandes étrangères qui les ravageaient. A ces causes de mécontentement s'ajouta l'irritation produite par les confiscations, et surtout par l'introduction des coutumes féodales de France, coutumes qui parurent vexatoires et tyranniques. La domination française, après avoir été saluée comme une délivrance, fut considérée comme un joug odieux, et Mainfroy fut

regretté publiquement. Ces murmures, augmentant les difficultés de Charles d'Anjou, ne firent que le rendre plus exigeant, plus défiant et surtout plus rigoureux.

Le parti vaincu reprit l'espérance de changer la fortune, et en épia l'occasion. Deux condottieri, les frères Lancia, anciens officiers de Mainfroy, ayant rassemblé quelque argent au moyen de contributions que les chefs gibelins s'imposèrent volontairement, le portèrent au dernier rejeton de la maison de Souabe, au jeune Conrad V, que les Italiens appelaient Corradino. Conradin avait alors quinze ans. Enveloppé dès sa naissance dans la condamnation qui avait frappé sa famille, et n'ayant conservé qu'un titre incontesté, mais le moins réel de tous, celui de roi de Jérusalem, il était demeuré sous la tutelle successive de plusieurs princes d'Allemagne ses parents. Bien qu'appauvri, dépouillé de la main même de ses tuteurs, il grandissait dans l'ombre et attendait le moment favorable pour relever le drapeau des Hohenstauffen.

Avec l'argent des frères Lancia, il parvint à réunir une petite troupe de chevaliers. Quittant alors le château des Alpes suisses où il vivait relégué, il parut à Vérone, précédé d'un manifeste dans lequel il se donnait comme le seul héritier légitime des anciens rois de l'Italie méridionale. Sa jeunesse, sa hardiesse aventureuse et téméraire, la fierté avec laquelle il défiait un adversaire puissant, la noblesse et jusqu'à l'infatuation chimérique avec laquelle il portait la gloire et le malheur héréditaire de sa famille, tout en lui frappa les Italiens. Ses partisans s'agitèrent de différents côtés. Il avait pour lui la légitimité de sa race, mais il n'avait pas une autre légitimité tout aussi puissante, celle d'un diplôme du saint-siége. Charles d'Anjou était le roi légitime de Naples, suivant la féodalité et suivant l'Église. Entre ces deux compétiteurs dont les prétentions avaient une origine si différente, l'opinion flottait au gré des passions du jour, des intérêts et de la fortune. « Entre l'aigle et la fleur, disaient les troubadours, le droit est si égal, que ni pandectes, ni décrétales, ni la loi romaine, ni les canons n'ont rien à faire en tout ceci. Rien ne sera décidé que par les épées et les lances qui briseront têtes et bras. »

Conradin, comme son rival, manquait d'argent pour assurer la solde de ses chevaliers. A Vérone, il vendit presque à l'enchère les derniers droits de la couronne impériale. Il alla ensuite dans la Lombardie et la Toscane, où il releva, chemin faisant,

le gouvernement des Gibelins à Pavie et à Pise, pendant qu'un de ses lieutenants soulevait la Sicile.

Charles d'Anjou fit de vains efforts pour arrêter en Toscane la marche victorieuse de son jeune compétiteur. Obligé de lutter contre le mécontentement des Napolitains, il ne trouvait dans le reste de l'Italie que des alliés douteux, mécontents. Le Pape semblait lui-même lassé de ses exigences, et se plaignait que plusieurs articles du traité de 1264 fussent demeurés sans exécution. Malgré de rudes châtiments infligés aux premières défections, la Sicile et l'Italie méridionale s'agitèrent au bruit de l'approche de Conradin. La guerre civile éclata de différents côtés; des bandes, arborant la bannière des deux maisons rivales, parcoururent le pays et le livrèrent à d'affreux ravages.

Charles voulait obtenir de Rome un concours plus actif et une déclaration plus solennelle en sa faveur. Mais Clément IV, peu alarmé, ce semble, de l'entreprise de Conradin qu'on jugea d'abord téméraire, ou plutôt craignant de donner trop de puissance au roi de Naples, ne se pressa pas de rendre l'arrêt attendu, du moins dans la forme que demandait le frère de saint Louis. Il attendit six mois et la découverte d'un complot tramé pour livrer Rome aux Gibelins, avant de consentir à signer le diplôme qui investissait Charles du vicariat de l'Empire, c'est-à-dire du pouvoir suprême en Italie, pendant la vacance du trône impérial. Il se décida aussi à lancer l'excommunication contre Conradin et ses adhérents.

Ces mesures un peu tardives n'empêchèrent pas l'héritier des Hohenstauffen d'entrer à Rome, où les Gibelins le reçurent avec enthousiasme. Mais il s'y arrêta peu. Il était pressé de pénétrer dans l'Italie méridionale. Évitant la route directe de Naples par Ceperano, qui était gardé, il se jeta dans les Abruzzes, où sa présence n'était pas attendue, et par où il espérait joindre les Sarrasins révoltés de Lucera. Charles d'Anjou courut au-devant de lui à marches forcées, quoique avec des troupes inférieures en nombre. Le combat s'engagea le 23 août 1268, dans la plaine d'Alba, près de Tagliacozzo. L'armée française était divisée en deux corps. Le premier soutint seul l'attaque de l'ennemi et fut écrasé. Déjà les Allemands se croyaient vainqueurs et pillaient le champ de bataille, quand le second corps, qui s'était tenu caché dans un ravin, s'élança, conduit par le roi en personne et par un vieux chevalier, Érard de Valery, qui s'était battu à Bouvines plus de cinquante ans auparavant.

Les chevaliers gibelins n'eurent le temps ni de reprendre leurs armes qu'ils avaient quittées, ni de reformer leurs rangs. Ils furent complétement mis en déroute, et la plupart d'entre eux restèrent sur la place ou tombèrent aux mains des Français.

Conradin s'enfuit à Rome, mais n'osa s'y arrêter, quoiqu'il y eût des partisans, et courut sur le rivage de la mer louer une barque pour se faire transporter à Pise, ville toute gibeline. Il y était à peine arrivé, qu'un Frangipani, auquel il s'était confié, le livra à Charles d'Anjou.

Ce dernier fut impitoyable. Après avoir fait brûler vifs trente barons qui l'avaient trahi, il instruisit le procès de son royal prisonnier. Clément IV demanda que Conradin lui fût livré comme excommunié, et à ce titre justiciable de l'Église. C'eût été un moyen de le sauver, car l'Église n'aurait pu prononcer une sentence de mort. Mais le roi de Sicile, qui ne voulait pas abandonner sa proie, invoqua le droit de la guerre, sa victoire et la sûreté de sa couronne. Avec ces arguments, il obtint que la majorité des cardinaux, favorable à sa politique, relevât le prince de Souabe des sentences ecclésiastiques, c'est-à-dire le livrât à la justice séculière. Clément IV ratifia cette décision, quoique à regret.

Alors Charles d'Anjou réunit à Naples un parlement ou une grande assemblée qu'il présida en personne; il y convoqua tous les barons, français ou italiens, avec des clercs, des légistes et des représentants des villes de ses États. Il fit accuser Conradin de révolte contre l'Église et de tentative d'usurpation contre le souverain légitime. Un jurisconsulte de Modène prit avec courage et même avec succès la défense du jeune prince. Une partie des barons opinèrent pour qu'on l'enfermât dans un château fort, jugeant que c'était une cruauté inouïe de faire périr un prisonnier de guerre. Mais un des juges ayant voté la mort, le roi intervint et mit tout en œuvre pour obtenir des autres un vote semblable. Conradin et le jeune Frédéric d'Autriche, compagnon de ses aventures et de ses malheurs, furent condamnés à la peine capitale. L'échafaud se dressa sur la place de Naples; on y fit monter les deux victimes et les principaux chefs gibelins pris les armes à la main. Les chevaliers français qui assistèrent au supplice ne partageaient pas tous les sentiments implacables de leur roi. Suivant un récit douteux, mais très-accrédité, Robert de Béthune, le propre gendre de Charles

d'Anjou, aurait frappé de son épée le juge qui avait lu la sentence au public.

L'Allemagne et même l'Europe prirent le deuil du premier prince de sang royal qui fût monté sur l'échafaud. Des malédictions terribles poursuivirent le frère de saint Louis. Mais sa légitimité cessa d'être contestée et son autorité d'être méconnue. Ses ennemis courbèrent la tête devant lui dans toute l'Italie. « De la mort de Conradin, dit Guillaume de Nangis, murmurèrent aucunes gens, et disoient que le roy Charles le deust avoir espargnié parce qu'il estoit enfes (enfant) encore. Mais, ces choses ainsi faictes, toutes les régions du royaume de Sezile demeurèrent sous le roy Charles. »

XX. — Pendant que les papes consommaient la ruine de la maison de Souabe et que le frère de saint Louis s'emparait du royaume de Naples, de funestes nouvelles arrivaient de l'Orient. Constantinople était retombée au pouvoir des Grecs ; les principautés latines de la Grèce et de la Morée se maintenaient avec une peine extrême. Les chrétiens d'Asie, réduits à la défensive dans un petit nombre de villes maritimes et de châteaux situés près des côtes, assistaient comme simples témoins aux révolutions des États tartares et musulmans, révolutions dont ils finissaient toujours par devenir les victimes. Le titre de roi de Jérusalem continuait d'être porté concurremment par les princes de Souabe et les Lusignan. Or Conradin n'exerçait aucune autorité dans la Palestine; quant aux rois de Chypre, les seuls dont le pouvoir y fût reconnu, ils étaient éloignés ou mineurs et obligés de s'y faire représenter par des régents.

Les conquêtes des Tartares, qui renversèrent le kalifat de Bagdad et le royaume musulman de Syrie ou d'Alep, furent jugées favorablement en Europe. On préférait les Tartares aux sectateurs de Mahomet, parce qu'ils montraient une certaine tolérance pour le christianisme, et que leurs khans accueillaient les envoyés du saint-siége. Mais, après la mort du khan Houlagou, qui s'était emparé de la Syrie, ils ne purent garder ce pays éloigné du centre de leur empire. Kotouz, sultan d'Égypte, le leur enleva en 1260. Jusque-là, les chrétiens avaient été protégés par la rivalité des sultans d'Alep et du Caire. Maintenant ils n'eurent plus devant eux qu'un seul ennemi, beaucoup plus redoutable et déterminé à les chasser de leurs dernières possessions.

Bibars Bondocdar, meurtrier et successeur de Kotouz, entreprit la conquête des places fortifiées par saint Louis. Elle dura six campagnes consécutives. En 1263, il enleva les châteaux de Crac et de Montréal; en 1265, Césarée et les châteaux de Caïphas et d'Arsuf; en 1266, il emporta Saphet; en 1268, Jaffa. Enfin, cette dernière année, il se présenta avec une armée nombreuse devant les murs d'Antioche, qui ne résista que trois jours. Il y brûla les églises, passa plusieurs milliers d'hommes au fil de l'épée, et fit tomber plus de cent mille chrétiens dans la servitude des mameluks. Cruel par calcul autant que par instinct, il prétendait ruiner les dernières espérances des Latins. Les villes prises furent systématiquement démantelées; les forteresses, naguère relevées par saint Louis, tombèrent pierre à pierre. Saint-Jean d'Acre, qui avait repoussé deux siéges, resta seule comme le dernier boulevard des chevaliers de la Terre sainte et l'unique asile où ils pussent se retirer, après la perte successive de leurs autres positions.

Les chrétiens d'Asie ne cessèrent de demander à l'Europe des secours d'hommes et d'argent, et Rome ne cessa de son côté de prêcher la croisade d'Orient. Eudes, comte de Nevers et fils du duc de Bourgogne, conduisit quelques chevaliers français dans la Palestine. Mais une autre croisade faisait diversion : c'était celle que Clément IV prêchait contre les Gibelins d'Italie. La conquête de Naples, bien que regardée comme une base d'opérations pour des entreprises plus lointaines, occupait d'une manière assez exclusive l'attention et les forces de la France. La plus grande partie de la jeune noblesse s'enrôlait sous la bannière de Charles d'Anjou.

Saint Louis, toujours dominé par l'ardeur de sa foi, voyait à regret ajourner le secours de la Terre sainte. Il se reprochait de n'avoir pu reconstituer un royaume séparé de Jérusalem, et n'apprenait qu'en frémissant les rapides succès du sultan d'Égypte. Malgré une santé extrêmement affaiblie, il conçut l'idée d'entreprendre lui-même une nouvelle croisade. Il s'en ouvrit, l'an 1265, à Clément IV, autrefois un de ses intimes conseillers. Le Pape essaya de l'en détourner; il lui représenta son état maladif, l'utilité de sa présence en France, la gravité de la lutte engagée en Italie. Mais comme il trouva en lui une volonté inébranlable, il ne tarda pas à entrer dans ses vues et à en encourager l'accomplissement. Dès lors, saint Louis n'attendit plus que le moment favorable pour annoncer une résolution

prise, au dire d'un de ses historiens, entre lui seul et Dieu.

L'an 1267, les prélats et les barons furent convoqués à des fêtes et un grand parlement qui eurent lieu à Paris le 25 mai. Le roi donna la chevalerie à son fils aîné Philippe et à son neveu Robert d'Artois. Après cette cérémonie, il se présenta au milieu des seigneurs, portant sur les épaules la croix qu'il n'avait pas quittée depuis son retour de la Terre sainte, et entre ses mains la couronne d'épines. Il déclara sa résolution arrêtée de recommencer une entreprise dont le mauvais succès lui tenait au cœur. Il fit prêter à ses trois fils, à son frère Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, à son gendre le roi de Navarre, aux comtes de Bretagne et de Flandre, à ceux de Saint-Pol, de la Marche, de Soissons, enfin à une foule de seigneurs et de vassaux, le serment de l'accompagner en Orient.

Ainsi commença cette croisade, qui fut, suivant Joinville, de *petit exploit,* et qui, célèbre aujourd'hui encore par de nobles et touchants souvenirs, ne devait guère l'être moins par ses désastres. Joinville la blâma très-librement, malgré l'espèce de culte qu'il ressentait pour saint Louis. Il ne voulut pas y prendre part, ni être de ceux qui « *lui loèrent l'allée* ».

Le Pape envoya des prédicateurs non-seulement en France, mais en Angleterre, en Écosse, en Catalogne, en Castille. Dans tous ces royaumes, un certain nombre de nobles avaient fait le vœu de servir en Palestine. On les mit en demeure d'accomplir leur obligation; aussi plusieurs chevaliers étrangers vinrent-ils se ranger sous la bannière de saint Louis. Les rois de Portugal et d'Aragon prirent la croix en personne, mais ils ne purent quitter leurs royaumes. Ce fut encore la noblesse de France qui, entraînée par un point d'honneur traditionnel et surtout par l'exemple du roi, forma le noyau de l'expédition. Comme les ressources individuelles n'étaient pas suffisantes pour des guerres aussi lointaines et d'une durée indéterminée, saint Louis renouvela l'engagement qu'il avait déjà pris vingt ans plus tôt, d'entretenir ses barons à ses frais. Chacun d'eux reçut l'assurance d'une solde pour un an, solde proportionnelle à sa dignité et au nombre de chevaliers qui l'accompagnaient; l'année devait courir à partir du jour du débarquement. Le roi se chargea aussi de tous les frais de transport; il traita dans ce but avec les Génois. Il alla jusqu'à prêter des fonds aux croisés étrangers, entre autres à Édouard, prince royal d'Angleterre. Comme il ne pouvait subvenir à de telles dépenses avec le

revenu de ses domaines et les économies faites pendant quatorze années de paix, il leva une capitation générale sur tous ses sujets, et imposa sur le clergé, d'accord avec le pape Clément IV, quatre années de décimes. Le clergé murmura beaucoup et protesta contre cette taxe, en alléguant les sommes qu'il avait déjà payées pour la croisade de Naples; mais la fermeté du Pape triompha de ces mécontentements.

Saint Louis réclama la coopération de Charles d'Anjou. Il en avait fait, on peut le croire, une condition essentielle, lorsqu'il avait autorisé la conquête de l'Italie. D'ailleurs, le nouveau roi de Naples, avec ses prétentions sur l'Orient et la position qu'il venait de prendre à l'avant-garde méridionale de l'Europe, était plus intéressé qu'aucun autre prince à une croisade utile pour ses intérêts et son ambition. Malheureusement on connaît mal les négociations qu'il eut sur ce sujet avec son frère.

Après avoir mis sa conscience en repos, comme la première fois, au moyen d'enquêtes et de restitutions, et assuré la paix de la France au dedans et au dehors, soit en conciliant les barons qui se faisaient la guerre, comme les comtes de Bar et de Luxembourg, soit en négociant entre les rois d'Angleterre et de Navarre un traité destiné à empêcher tout acte d'hostilité dans le Midi, saint Louis laissa la régence à l'abbé de Saint-Denis et au comte de Nesle. Il se rendit à Aigues-Mortes où était le quartier général, mais y éprouva de longs retards pour compléter ses armements, et ne put en partir qu'à l'époque des grandes chaleurs, le 1er juillet 1270, sur des navires génois. On relâcha dans l'île de Sardaigne, qui appartenait aux Pisans. Ces derniers, rivaux des Génois, firent quelque résistance; mais on en vint facilement à bout. Le roi tint à Cagliari un *parlement* ou plutôt un conseil de guerre, et il fut résolu qu'on marcherait sur Tunis.

Tunis était la capitale d'un État musulman autrefois maître de la Sicile; naguère encore, c'était là que Frédéric II et Mainfroy avaient recruté leurs bandes sarrasines. Charles d'Anjou, qui fut évidemment le premier auteur de ce changement de direction, prétendait non-seulement ôter aux Tunisiens toute pensée de le troubler dans la possession de ses nouveaux États, mais encore les forcer à lui payer le tribut exigé d'eux par les rois normands, ses prédécesseurs. La prise et le pillage de Tunis, une des villes les plus riches dont les musulmans fussent

maîtres, séduisirent les croisés, entre autres les Génois, qui n'étaient guidés que par l'amour du gain. Ceux qu'animaient de purs sentiments religieux crurent l'occasion venue de rétablir le christianisme sur la terre d'Afrique. Geoffroy de Beaulieu dit que saint Louis se flatta d'obtenir la conversion du prince mahométan qui régnait à Tunis. On se décida par tous ces motifs à marcher sur cette ville, à l'occuper et à poursuivre, après son occupation seulement, le but ultérieur de la croisade [1].

On avait proposé un autre plan, celui d'aller à Constantinople rétablir l'empire latin, plan également conforme aux intérêts et aux vues du roi de Naples. Mais saint Louis et le Pape le combattirent. Saint Louis paraît avoir craint que les croisés, une fois maîtres de l'empire grec, ne fussent, comme au temps de Baudouin, obligés de s'y arrêter et d'ajourner tout autre projet. Rome avait une autre raison; elle couvrait de sa protection l'empire grec reconstitué, parce que le souverain, Michel Paléologue, avait pris l'engagement de travailler à la réunion des deux Églises. La conciliation tentée par les empereurs latins avait échoué tout à fait. On pensait que les empereurs grecs pourraient être plus heureux, qu'ils auraient plus d'autorité sur l'esprit de leurs sujets. On ne doutait pas de la sincérité de leurs efforts, tant ils éprouvaient le besoin de s'assurer les secours et l'appui moral de l'Occident. Au reste, ces incertitudes et ces divisions, éclatant dès le début, parurent de mauvaise augure.

La flotte française débarqua sans obstacle près de Carthage, dans le temps le plus chaud de l'année. Les croisés campèrent plusieurs semaines sur la plage d'Afrique, exposés à un soleil brûlant. Le roi voulait attendre son frère et les Napolitains, qui n'arrivaient pas. Il envoya cependant un de ses chevaliers au roi de Tunis pour le sommer de se faire chrétien, et lui porter « le ban (l'ordre) de Notre Seigneur Jésus-Christ et de Loys,

[1] D'autres raisons de ce choix ont été données par les historiens modernes, mais les contemporains n'en parlant pas, elles sont extrêmement douteuses. Il ne paraît pas que Tunis fût un repaire de pirates, comme plus tard Alger. Sa conquête ne pouvait servir en rien à préparer celle de l'Égypte. Rien ne prouve que les croisés songeassent à recommencer une expédition dans ce dernier pays, où ils auraient trouvé, aux bouches du Nil, de nouveaux et puissants moyens de défense. Il est plus probable que saint Louis se proposait de prendre Tunis, puis de faire voile directement vers la Palestine.

roi de France, son sergent ». Les Tunisiens répondirent en prenant l'offensive. Les Français commencèrent par enlever, sans difficulté, Carthage, alors presque ruinée et réduite à un simple château. L'abord de Tunis, à quelques lieues du point de débarquement, était moins aisé. La cavalerie des Maures, que le climat n'arrêtait pas, parcourait la campagne ou plutôt le désert environnant, et le sable qu'elle soulevait sur les coteaux voisins de l'armée couvrait la plaine d'une poussière de feu. Le vent desséchant du désert, l'excès de la chaleur et la mauvaise nourriture engendrèrent dans le camp des croisés une épidémie terrible. La contagion enleva plusieurs grands personnages, entre autres le légat et le plus jeune fils du roi, Jean Tristan, comte de Nevers, né pendant la retraite de Damiette.

Saint Louis était lui-même, quand cette perte lui fut annoncée, frappé d'un mal dont les progrès rapides ne laissaient plus d'espérance. Faible et malade en quittant la France, il n'avait pu résister aux fatigues du voyage et à l'action d'un climat fatal aux Européens. Il prévit sa fin et voulut demeurer plusieurs jours en contemplation de l'éternité. On l'entendit cependant la nuit dire à voix basse : Jérusalem, nous irons à Jérusalem. Le 25 août, jour que l'Église a solennisé pour sa fête, après avoir murmuré une dernière prière, il se fit coucher sur un lit de cendres, et expira au milieu des princes et des princesses de sa famille, dont la tente royale était remplie. Charles d'Anjou, longtemps attendu, abordait le jour même sur la plage d'Afrique. Au silence de deuil qui régnait dans le camp, il comprit que la pensée de la croisade était frappée de mort avec son auteur. Arrivé en présence du corps de son frère, il fondit en larmes, puis « il se pourpensa, disent les Chroniques de Saint-Denis, que c'étoit nature de femme de plorer, » et il essaya, mais vainement, de relever les courages abattus.

La couronne de France passait sur la tête de Philippe III le Hardi, alors âgé de vingt-cinq ans et l'aîné des fils survivants de Louis IX. C'était à lui que Louis avait adressé en mourant ces belles et simples exhortations qui furent mises par écrit et qui ont été conservées soigneusement depuis dans les Archives, pour être répétées par la plupart des historiens modernes [1].

[1] « Ce sont les bons enseignements que ly roy sainct Loys escript de sa main en Carthage à monseigneur Phelippe, son fils, au mois d'aoust. » — Voir le *Recueil des enseignements de saint Louis*, par l'abbé de Villiers. —

Mais si Philippe III avait le commandement nominal de l'armée, comme il était lui-même atteint du mal qui exerçait alors ses ravages, il fut obligé de le céder en réalité à Charles d'Anjou. Celui-ci, avec des troupes décimées par la peste, démoralisées et divisées par la mort de saint Louis, abandonna la pensée de s'emparer de Tunis qu'il eût pu prendre, et qu'il eût été à peu près incapable de garder. Il résolut d'imposer seulement un tribut au roi de cette ville. Dans cette vue, il prit l'offensive dès que les chaleurs moins fortes le permirent, et menaça la place d'un blocus. Le roi maure, défait dans trois combats, accepta les conditions qu'on lui offrit. Il paya une forte somme pour les frais de la guerre, consentit à subir le tribut imposé à ses prédécesseurs par les anciens rois de Naples, promit de tolérer l'exercice et même la prédication du christianisme dans ses États; enfin assura aux chrétiens quelques avantages commerciaux qui profitèrent surtout aux Génois.

Les croisés se rembarquèrent au mois de novembre. La flotte qui portait les dépouilles mortelles de saint Louis se dirigea vers Trapani en Sicile. Dans cette courte traversée, elle fut assaillie par une horrible tempête qui lui fit perdre dix-huit vaisseaux, une partie de l'or qu'elle rapportait de Tunis, et plus de quatre mille personnes. On devait hiverner en Sicile et attendre le printemps pour cingler vers la Terre sainte, sauf à faire partir d'avance ceux des croisés qui avaient le moins besoin de repos. Mais ce plan ne put être exécuté. Le roi de Naples n'avait pas la même autorité que saint Louis. Philippe le Hardi était jeune et fortement sollicité de rentrer en France. Les incertitudes, les désastres de l'expédition, avaient abattu les courages. Lorsque Édouard, prince royal d'Angleterre, arrivé récemment avec les croisés de son pays, mit à la voile pour la Terre sainte, en invitant à le suivre ceux qui voulaient accomplir leur vœu, un très-petit nombre s'y montrèrent disposés. Charles d'Anjou fit d'autres offres et proposa de marcher au printemps sur Constantinople. Cette proposition ne fut pas agréée. Le résultat du conseil tenu à Trapani fut que chacun retournerait chez soi et que la croisade serait ajournée de

Déjà dans Joinville saint Louis disait à l'aîné de ses fils (Louis, mort en 1259) : « Biau fils, je te pri que tu te faces amer au pueple de ton roïaume; car vraiement je aimeroye miex qu'un Escot venist d'Escosse et gouvernast le pueple du roïaume bien et loiaument, que tu le gouvernasse mal apertement. »

quatre ans. Les rois et les barons jurèrent d'être exacts au rendez-vous.

Cette décision prise, Philippe III regagna la France; il passa le détroit de Messine et suivit la route de terre par l'Italie. Ce long et triste voyage fut encore marqué par des désastres. Des accidents funestes et les germes de mort contractés en Afrique firent des victimes presque à chaque journée. On vit mourir, à Trapani même, le roi de Navarre, Thibaut de Champagne, que sa femme Isabelle, fille de saint Louis, suivit de près[1]; à Cosenza, dans la Calabre, Isabelle d'Aragon, femme de Philippe III, précipitée de cheval au passage d'un torrent. Le comte de Toulouse, Alphonse de Poitiers, et la comtesse sa femme, Jeanne, descendante et héritière des Raymond, furent obligés par la maladie de s'arrêter sur la route qui mène de la Toscane à Gênes; ils y moururent tous les deux à quelques jours l'un de l'autre. Philippe III ne rentra en France qu'avec cinq cercueils de princes et de princesses de la maison royale, en l'honneur desquels il fit célébrer des funérailles pompeuses à Saint-Denis. Quatre ans auparavant, saint Louis avait commencé à réunir dans cette abbaye les sépulcres des rois, dispersés jusqu'alors de divers côtés[2].

Jamais prince n'avait laissé un deuil et une mémoire aussi populaires que Louis IX. L'opinion publique l'avait canonisé de son vivant. Après sa mort, plusieurs évêques entreprirent sur les actes de sa vie une enquête qu'ils adressèrent au saint-siége. Enfin, à vingt-cinq ans de là, le pape Boniface VIII publia la bulle de canonisation. « Dont grant joie, dit Joinville, fust et doit estre à tout le royaume de France, et moult grant onneur à tout son lignaige, voire ceux qui le vouldront ensuivre. Aussi grant desonneur sera à ceulx de son lignaige qui ne le vouldront ensuivre, et seront monstrés ô le doy (au doigt) en disant que à tart (jamais) le bon sainct homme ne eust faict ceste maulvieseté ou telle vilainie. »

[1] Elle mourut à son arrivée en France, à Hyères.
[2] Guillaume de Nangis, *Chron.*, an 1267.

LIVRE ONZIÈME.

LES SUCCESSEURS DE SAINT LOUIS.

I. — Philippe III, ou le Hardi, fut sacré à Saint-Denis au mois d'août 1271, trois mois après les funérailles de son père. Son règne, inauguré sous de tristes auspices, commença pourtant par une nouvelle extension du domaine de la couronne. Philippe y réunit les deux apanages de son frère Jean Tristan, comte de Nevers, et de son oncle Alphonse, comte de Poitiers, avec la partie du comté de Toulouse qui avait conservé pour souveraine Jeanne, femme d'Alphonse de Poitiers et héritière des Raymond. La réversibilité des apanages à défaut d'héritiers mâles était stipulée dans les titres constitutifs. Celle du comté de Toulouse eut lieu en vertu des clauses du traité de Meaux de 1229. L'héritage de la comtesse Jeanne, tout mutilé qu'il fût par ce dernier traité, comprenait encore la sénéchaussée même de Toulouse, celle de l'Agénois et du Quercy, celle du Rouergue, et le marquisat de Provence. Ainsi les désastres nationaux, loin d'arrêter les progrès de l'unité gouvernementale de la France, ne servirent au contraire qu'à les hâter.

Les sénéchaussées annexées à la couronne furent assimilées à celles de Carcassonne et de Beaucaire, où l'autorité s'exerçait déjà au nom du roi. Cependant on confirma les libertés et les priviléges du Languedoc; depuis lors cette confirmation fut répétée au début de chaque règne. On sentit aussi la nécessité de créer un parlement spécial pour le Midi [1]. Jusque-là on portait au parlement de Paris les appels des sentences rendues par les tribunaux des sénéchaussées méridionales. Or Paris était éloigné, et la jurisprudence différait beaucoup entre le Midi, soumis au droit romain, et le Nord, régi par les coutumes. Cette raison fit instituer à Toulouse en 1280 un parlement particulier, ou plutôt une commission spéciale, formée de membres du

[1] Alphonse, comte de Toulouse, avait un parlement dont il reste des actes de l'an 1203. (Vaissète, t. III, p. 497.) Mais ce parlement ne connaissait que des affaires du comte, et non de celles des particuliers. (Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 216.)

parlement de Paris, et dont la juridiction s'étendit sur les six sénéchaussées du Languedoc.

Le roi d'Angleterre et le Pape élevèrent chacun des prétentions sur une partie de l'héritage toulousain. Le premier réclamait le Quercy et l'Agénois, contestés depuis plus d'un siècle aux comtes de Toulouse par les Plantagenets. Philippe régla cette vieille querelle conformément au traité de 1259. Il restitua aux Anglais en 1279 l'Agénois, qui devait leur appartenir après la mort de Jeanne de Poitiers. Quant au Quercy, il s'autorisa de réserves insérées dans le même traité pour le déclarer province française. Le Pape réclamait de son côté le comtat ou comté Venaissin, en vertu de plusieurs traités signés autrefois par Raymond VII. Philippe le lui rendit.

D'autres contestations furent soulevées par deux des principaux vassaux du comté de Toulouse, les comtes de Foix et d'Armagnac. Ces seigneurs refusèrent de reconnaître à Eustache de Beaumarchais, premier sénéchal de cette ville, la suzeraineté immédiate qu'il prétendait exercer sur différents fiefs. Ils refusèrent aussi d'abandonner aux tribunaux royaux l'instruction d'une affaire dans laquelle le roi était intéressé, et ne voulurent pas d'autre jugement que celui des armes. Le comte de Foix, Roger Bernard, appela le roi d'Aragon et lui prêta les hommages auxquels ce dernier avait renoncé par le traité de 1258. Philippe III ne pouvait laisser détruire l'œuvre de son père. Il conduisit en 1272 une armée dans le Midi, marcha sur le château de Foix, et jura de l'enlever en personne. Le comte s'était mis en état de soutenir un siége; mais, quand il vit l'armée royale sous les murs de sa forteresse, il se rendit à discrétion. On l'enferma dans le donjon de Carcassonne, où il mourut presque aussitôt. Le roi d'Aragon, qui n'avait rien fait pour le soutenir, retira ses garnisons des châteaux que la France revendiquait.

Ainsi Philippe III établit dans le Midi la pleine souveraineté de la couronne jusqu'aux frontières de l'Espagne. Recueillant les fruits d'une politique habile et prévoyante, il acheva l'œuvre commencée par ses prédécesseurs, très-avancée par son père, et poursuivie par les légistes conseillers de saint Louis avec autant de vigueur que de persévérance. Son règne fut une continuation du précédent, continuation un peu effacée toutefois et un peu pâle. Il est vrai que nous avons sur la cour de saint Louis des documents nombreux et très-divers. Ces

documents sont plus rares et surtout moins explicites pour le règne de Philippe III. Le seul historien de cette époque, insuffisant et dénué de critique, est Guillaume de Nangis, bien inférieur non-seulement à Joinville, mais même à Geoffroy de Beaulieu.

Pendant que le successeur de saint Louis annonçait qu'il resterait fidèle à l'esprit et à la tradition de son père, Rome, où la tiare passait sur la tête d'un nouveau pontife, donnait au contraire à l'Europe le spectacle du revirement politique le plus complet. Pendant trente ans elle s'était proposé un but à peu près unique, celui d'anéantir la maison de Souabe en Allemagne et en Italie. Ce but, elle l'avait atteint après de longs efforts; la maison de Souabe s'était vue frappée jusque dans son dernier rejeton. Maintenant le saint-siége retrouvait sa liberté d'action. D'un autre côté il n'était pas possible que l'autorité des pontifes sortît, même victorieuse, d'une pareille lutte sans avoir éprouvé quelques atteintes. Plusieurs des actes de la cour de Rome avaient soulevé autant d'opposition chez le clergé que chez les laïques, et quoique cette opposition eût dans les différents États de l'Europe des motifs et des caractères très-différents, il était nécessaire de pacifier partout les esprits.

Les chefs de l'Église comprenaient si bien la nouveauté de cette situation qu'en 1271 les cardinaux, réunis en conclave à Viterbe pour donner un successeur à Clément IV, après avoir mis plus de deux ans à s'accorder sur un choix définitif, proclamèrent enfin un homme étranger jusqu'alors à tous les actes de la cour pontificale. Ils élevèrent sur la chaire de saint Pierre un religieux, Tealdo Visconti, qui, s'étant voué au soulagement des chrétiens d'Orient, était devenu patriarche de la Terre sainte. Visconti apprit la nouvelle de son exaltation à Saint-Jean d'Acre. Il prit le nom de Grégoire X, et revint en Europe uniquement préoccupé de prêcher la conciliation aux partis, la concorde aux États de la chrétienté, et aux princes la nécessité de s'unir pour sauver la Palestine. Il avait toujours présente à l'esprit la pensée d'Urbain II, que la guerre en Orient et la paix en Europe étaient étroitement liées l'une à l'autre. Il voulut ramener le cour de Rome à l'application pure et simple de cette politique, qu'elle était loin sans doute d'avoir abandonnée, car jamais cour ne resta plus fidèle à ses principes, mais dont elle s'était écartée d'une manière sensible par le rôle

belliqueux qu'elle avait pris contre la maison de Souabe.

Étranger personnellement aux débats qui avaient divisé la chrétienté, Grégoire X apporta partout des paroles de paix. A Florence, dans une sorte de congrès de princes, il sollicita la suppression des noms de Guelfes et de Gibelins. Il décida les électeurs de l'Empire à mettre un terme à un interrègne beaucoup trop prolongé, et à se rallier tous en 1273 pour le choix d'un roi des Romains. L'élu fut Rodolphe de Habsbourg, le fondateur de la maison d'Autriche, qui rendit à l'Empire profondément troublé un certain ordre et une unité relative, soit par ses talents et son activité, soit en contractant des alliances de famille avec les maisons princières les plus puissantes de l'Allemagne. Rodolphe eut un autre mérite aux yeux de la cour de Rome, celui de négliger l'Italie et de n'invoquer en sa faveur aucun des anciens titres que la chancellerie impériale pouvait faire valoir sur la Péninsule.

Grégoire X convoqua ensuite à Lyon un concile général, qui s'assembla en 1274 dans la cathédrale de Saint-Jean. Ce concile paraît avoir été le plus nombreux de tous ceux du moyen âge. Le nombre des assistants dépassa quinze cents, dont au moins cinq cents évêques. Les grands États de la chrétienté y furent représentés par leurs ambassadeurs; le roi d'Aragon s'y rendit en personne. Mais ce qui distingua l'assemblée entre toutes, ce fut la concorde et l'esprit de paix qui ne cessèrent d'y régner un seul instant. On fit principalement honneur de ce résultat à Jean de Fidenza (saint Bonaventure), qui exposa au nom de l'Église romaine les motifs de la convocation, et dont l'esprit conciliant, non moins que l'habileté et l'éloquence entraînante, exercèrent le plus grand empire sur le concile.

D'abord les envoyés des Grecs, les patriarches de Constantinople et d'Antioche, vinrent apporter leur soumission à l'Église romaine, reconnaître son symbole et abjurer le schisme. Le Pape, satisfait de cette abjuration, transigea sur certains usages des Orientaux, transaction qui peut être comparée à celle que fit plus tard le saint-siége avec l'Église grecque-unie de Pologne [1]. L'empereur d'Orient avouait la suprématie de Rome et consentait à recevoir un nonce dans sa capitale. Grégoire X et les Occidentaux célébrèrent comme un grand succès

[1] Au seizième siècle une partie de la Pologne, comprenant les pays Russiens ou Ruthènes, reconnut le saint-siége, qui l'autorisa cependant à conserver quelques usages ou cérémonies de l'Église grecque.

cette réconciliation inespérée. Elle était pourtant aussi illusoire que toutes celles qu'on avait essayées déjà et qu'on devait essayer encore. Le nouveau patriarche, mal accueilli à son retour par la population byzantine, fut désavoué par son clergé. Michel Paléologue, irrité de l'agitation religieuse qui troublait ses États et regrettant d'y avoir lui-même contribué, devint violent et persécuteur, en sorte que la soumission des Grecs au concile de Lyon fut sans profit, ni pour la chrétienté latine ni pour l'Église romaine.

Grégoire acheva ensuite de pacifier l'Europe en réglant par des traités les différends qui pouvaient armer les souverains les uns contre les autres. Il persuada au roi de Castille Alphonse X d'abdiquer toute prétention à l'Empire. Alphonse X se fondait sur une élection à laquelle trois électeurs seulement avaient pris part et dont la validité était justement contestée; il n'avait aucun appui en Allemagne, et il finit par céder[1]. Le Pape, qui croyait à l'efficacité de la conciliation des deux Églises, se flattait de l'espoir que, la paix de l'Europe rétablie, les deux empereurs d'Orient et d'Occident, héritiers l'un de Constantin et l'autre de César, seraient désormais libre d'unir leurs forces contre les musulmans, ennemis communs de la chrétienté.

La prédication de la guerre sainte reçut un accueil universel. Rodolphe de Habsbourg prit la croix, que les autres princes d'Europe portaient déjà presque tous. Philippe le Hardi l'avait conservée ainsi que le roi de Sicile et les autres croisés de Tunis. Ces derniers avaient déclaré, en se séparant à Trapani, qu'ils ajournaient seulement de quatre ans l'accomplissement de leur vœu. Pour les rois d'Espagne, leur vie était une croisade perpétuelle. Grégoire X imposa au clergé dans tous les États de l'Europe six années de décimes, qui furent consenties sans difficulté par les souverains.

L'Europe était-elle sérieusement disposée à entreprendre après la malheureuse expédition de Tunis une croisade nouvelle, qui en réalité n'eut pas lieu? Il y a de fortes raisons d'en douter. Cependant, si les difficultés d'exécution exigeaient en grandissant plus de prévoyance, si l'expérience avait dissipé bien des illusions, l'esprit n'avait pas tellement changé que Rome ne crût pouvoir entraîner de nouveau la chrétienté, et

[1] Grégoire X eut une entrevue particulière avec Alphonse X à Beaucaire, en 1175. Alphonse ne voulut pas quitter le titre d'empereur, mais le garda comme un simple titre de protocole.

Grégoire IX faire pour la pacification de l'Europe ce qu'Urbain II avait fait autrefois pour celle de la France. La conquête de l'Asie était loin de paraître chose impossible. Les revers récents ne pouvaient faire oublier qu'on avait autrefois gagné des victoires, fondé de grandes souverainetés, occupé Jérusalem et Constantinople. La chrétienté possédait encore en Orient un royaume, celui de Chypre; une milice, celle des ordres religieux militaires; des établissements de commerce, ceux des Pisans, des Génois, des Vénitiens. Elle avait arrêté, sinon refoulé l'islamisme, et obligé les Grecs et leur Église à se rapprocher d'elle de plus en plus. Humbert de Romans et les autres apologistes des croisades ajoutèrent à ce tableau celui des succès obtenus dans le courant même de ce siècle par les armes chrétiennes, en Espagne sur les Arabes repoussés aux extrémités du royaume de Grenade; en Italie, en Sicile, à Tunis, sur d'autres Arabes chassés ou vaincus; enfin dans le nord de l'Europe sur les nations païennes et barbares de la Baltique. En effet, les chevaliers de l'ordre Teutonique venaient de porter le christianisme dans la Livonie et les forêts lithuaniennes.

L'Église, forte de ces succès réels, persévérait dans son ancienne politique. Humbert de Romans demanda même que désormais une dotation permanente fût consacrée à la conquête de l'Orient[1]. Il proposa aussi de réunir tous les ordres religieux militaires en un seul, pour mettre un terme à leurs divisions qui avaient été fatales, et pour leur assurer ce qui leur manquait, l'unité d'action. Ces ordres, qui étaient indépendants des rois et ne dépendaient que du Pape, qui se recrutaient au sein de toute la noblesse de l'Europe et devenaient l'apanage de ses cadets, auxquels c'était par conséquent un titre de noblesse que d'avoir appartenu, devaient rester debout longtemps encore pour maintenir la tradition des guerres saintes et servir de noyau à la formation de nouvelles armées.

Deux ambassades tartares qui furent reçues, l'une au concile de Lyon, l'autre deux ans après à la cour de France, contribuèrent à fortifier les espérances et les calculs des partisans de

[1] Il conseillait au Pape d'affecter à la croisade les revenus d'un fonds perpétuel créé avec les richesses superflues des Églises. On aurait également consacré à cette destination deux prébendes dans chaque collégiale, des abbayes et divers domaines.

la croisade. Les Tartares, maîtres de Bagdad, étaient les ennemis jurés de l'islamisme, et en hostilité déclarée avec Bibars, sultan d'Égypte, qui leur avait enlevé la Syrie. On devait trouver en eux des auxiliaires puissants. Le khan Abagha fit proposer au concile de Lyon, par les princes chrétiens de Géorgie, ses vassaux et ses ambassadeurs, une alliance dans le but de renverser le sultan d'Égypte et de démembrer ses États. On peut juger par les récits curieux des moines que la France et le saint-siége envoyaient jusqu'au fond de la Tartarie, l'étendue des relations que la chrétienté entretenait avec l'Asie et la portée des illusions que ces relations faisaient naître.

Le second concile de Lyon s'occupa aussi des réformes intérieures de l'Église. Il dut régler la juridiction des tribunaux ecclésiastiques, à cause des conflits qui s'élevaient partout, et en corriger les abus. Il réforma les ordres mendiants, qui s'étaient multipliés avec une extrême rapidité depuis que la vie monastique avait pris cette nouvelle forme. Il en supprima quelques-uns et n'en laissa subsister que quatre, ceux des Dominicains, des Franciscains, des Augustins et des Carmes, dont on revisa les règles.

Les projets de Grégoire X échouèrent, malgré la solennité avec laquelle ils furent annoncés à l'Europe et la faveur qu'ils parurent rencontrer. Grégoire lui-même en ajourna l'exécution. Une des raisons principales de l'ajournement des croisades et plus tard de leur abandon, c'est qu'elles ne pouvaient plus se faire par des enrôlements individuels et des entreprises isolées. Il n'y avait plus en Orient de force organisée pour la lutte, et à laquelle les barons ou les aventuriers de l'Occident pussent s'associer. Il fallait absolument, pour recommencer les expéditions d'outre-mer, de grands armements ordonnés par les rois. L'initiative, dès qu'elle appartenait aux souverains, demeurait subordonnée à une foule de considérations politiques, et saint Louis resta sans imitateur.

Grégoire X mourut au mois de février 1276. Après lui, trois papes, Innocent V, Adrien V et Jean XXI, ne firent que passer sur la chaire de saint Pierre. Cependant Charles d'Anjou ne cachait pas sa double prétention de dominer l'Italie et de conquérir la Grèce, en dépit de l'essai de réconciliation tenté à Lyon entre les deux Églises. Son ambition inquiéta le conclave, et les ennemis qu'il y avait réussirent à disposer de la tiare, l'an 1277, en faveur d'un noble romain de la famille

des Orsini, Nicolas III, qui, sans abandonner le rôle de pacificateur de l'Europe, se préoccupa plus particulièrement de lui tenir tête et de défendre l'équilibre italien.

II. — L'attention et l'ambition de Philippe le Hardi se portèrent du côté de l'Espagne, dont les révolutions avaient été jusque-là presque étrangères à la France, et avec laquelle ses prédécesseurs n'avaient eu que des rapports éloignés ou indirects.

Henri, comte de Champagne et roi de Navarre, second fils du célèbre Thibaut IV, mourut en 1274, laissant pour unique héritière une fille, Jeanne, âgée de trois ans. Sa veuve, Blanche d'Artois, nièce de saint Louis, devait exercer la régence. Le sort de la Navarre dépendait du mariage que contracterait un jour la jeune reine, circonstance qui excitait également la convoitise des Castillans et celle des Aragonais. Les cortès du royaume, assemblées à Puente de la Reyna, témoignèrent sans faire encore le choix d'un prince, leur préférence pour l'Aragon. La régente Blanche d'Artois, craignant la turbulence des nobles navarrais et les entreprises de l'Aragon ou de la Castille, qui désiraient également absorber un petit État trop faible pour se défendre seul, vint en France avec sa fille, et la mit sous la protection du roi. Philippe le Hardi donna l'ordre à Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, d'entrer dans la Navarre avec le ban féodal du Languedoc, et demanda au saint-siége une dispense pour le mariage futur de l'aîné de ses fils avec la jeune héritière. Rome consentit à lever l'empêchement qui provenait de la parenté, à condition que le roi substituerait à l'aîné de ses fils le second, Philippe, qui fut ensuite Philippe le Bel.

Pendant ces négociations, la faction des seigneurs navarrais qui préféraient marier leur souveraine à un prince de la maison d'Aragon, souleva les habitants du pays. Beaumarchais fut obligé de s'enfermer dans le château de Pampelune et de demander qu'on le secourût. Il fallut alors envoyer au delà des Pyrénées une armée plus considérable. Le commandement en fut confié à Robert d'Artois, cousin germain de Philippe le Hardi, fils du prince tué à la Massoure et oncle de la jeune reine de Navarre. Au printemps de l'an 1276, Robert entra dans le royaume avec le connétable de France, Humbert de Beaujeu, les sénéchaux du Midi qui conduisaient le ban et l'ar-

rière-ban du Languedoc et de la sénéchaussée de Périgueux, les comtes de Foix, de Béarn et leurs vassaux. Ces forces réduisirent sans peine la faction ennemie à l'impuissance, malgré l'appui qu'elle trouvait dans la Castille et l'Aragon. Les Français reprirent Pampelune, dont ils n'avaient gardé que le château, et occupèrent la Navarre, cette fois d'une manière définitive, au nom du jeune Philippe le Bel, qui allait bientôt devenir, par la mort de son frère aîné, héritier présomptif du trône de France.

La maison de France acquit donc par ce mariage, à l'intérieur l'héritage des comtés de Champagne et de Brie, à l'étranger la possession d'un royaume et un pied en Espagne.

Philippe III pouvait se plaindre de l'assistance prêtée contre lui aux Navarrais par des chevaliers castillans. La Castille lui fournit bientôt un autre grief. Don Fernand, qu'on appelait Fernand de la Cerda, fils aîné d'Alphonse X et héritier présomptif de la couronne, mourut en 1275, laissant de son mariage avec une fille de saint Louis deux enfants très-jeunes. Don Sanche, second fils d'Alphonse, prétendit écarter ses neveux du trône. Il soutint que le droit de représentation n'existait pas en Espagne avant la rédaction récente du Code des *siete partidas*, et que ce code lui-même ne l'avait admis qu'avec des réserves, sans lui donner un caractère obligatoire. Au droit de représentation il opposa celui d'*immédiation*, d'après lequel la couronne devait être dévolue à l'héritier le plus proche. Or, il était lui-même plus rapproché d'Alphonse X d'un degré que les enfants de la Cerda. Mais il se fondait moins encore sur cette légitimité prétendue que sur sa popularité personnelle; il devait à plusieurs victoires gagnées sur les rois de Maroc et de Grenade le surnom de Sanche le Brave; il avait pour lui la noblesse militaire, qui, toujours en armes contre les Maures, était très-puissante et très-arrogante. Les cortès, composées des grands et des prélats, ayant été assemblées à Ségovie en 1276 pour régler l'ordre de succession, se prononcèrent en sa faveur et le déclarèrent héritier présomptif.

Philippe III refusa de souscrire à cette décision. Il envoya un ambassadeur à Burgos pour protester, et annonça qu'il défendrait par les armes les droits de ses neveux. Il leva une armée qu'il voulut commander lui-même, et, suivi des ducs de Brabant, de Bourgogne et autres grands barons, il marcha vers le Midi. Il comptait rallier dans la Navarre les troupes de

Robert d'Artois; mais, après avoir traversé le Béarn et atteint Sauveterre ou Salvatierra dans les Pyrénées[1], il trouva ses ressources si mal prises et ses magasins si mal pourvus, qu'il n'osa s'aventurer plus loin. L'automne était d'ailleurs avancé et les Castillans se montraient plus traitables. Alphonse X offrait de faire révoquer le serment de fidélité prêté à don Sanche, de soumettre le débat à un jugement nouveau des cortès et d'admettre que les envoyés français soutinssent devant l'assemblée les droits des infants de la Cerda. Ces conditions furent acceptées et un traité signé par Robert d'Artois.

Des troubles survenus dans la Castille empêchèrent que le traité fût exécuté. Don Sanche profita de la jalousie qu'inspirait aux Espagnols la présence des Français dans la Navarre pour s'emparer de toute l'autorité à la cour de Burgos. Les infants de la Cerda furent réduits à chercher un asile en Aragon. Le nouveau roi d'Aragon Pierre III, successeur de Jacques I[er], garantit leur sûreté personnelle, mais eut soin de les garder comme des otages dont la possession pouvait le servir un jour dans ses démêlés avec de puissants voisins. Il refusa également de les livrer à don Sanche et de les rendre à la France, qui les demandait. Philippe le Hardi menaça, puis accepta la médiation de Nicolas III, et consentit à entrer en négociation avec la Castille et l'Aragon.

Le prince Louis, l'aîné des quatre fils que Philippe avait eus de son premier mariage avec Isabelle d'Aragon, mourut au retour de l'expédition d'Espagne. On fit courir le bruit d'un empoisonnement. D'odieuses imputations furent dirigées contre Marie de Brabant, seconde femme du roi. La reine et le duc de Brabant son frère recherchèrent l'origine de la calomnie et l'imputèrent à Pierre de la Brosse, un des chambellans. Le favori avait su se rendre tout-puissant à la cour et s'était attiré la haine des princes du sang; il fut mis en accusation. Son procès, qui eut un grand retentissement, fut malheureusement instruit avec un secret profond, et les raisons du jugement prononcé contre lui sont restées aussi mystérieuses pour nous que pour les contemporains. Mais parmi les accusations articulées, la principale fut celle d'avoir fait échouer par de fausses mesures l'expédition préparée en 1275 contre l'Espagne, d'avoir entretenu des intelligences avec la Castille et reçu des présents de don Sanche. C'est donc très-probablement pour le crime de

[1] On croit que l'armée française ne passa pas les montagnes.

haute trahison qu'il fut condamné à la potence en 1278, par un tribunal de commissaires, uniquement composé de princes, et dont le comte d'Artois et le duc de Brabant faisaient partie. Les chroniqueurs contemporains ajoutent qu'il fut convaincu de maléfices et de sortiléges. La croyance aux sortiléges était alors très-répandue, même au sein des classes élevées.

III. — Charles d'Anjou se fortifiait à Naples, augmentait son armée et réglait les conditions du service militaire obligatoire de ses vassaux. Il s'occupait aussi des intérêts de son nouveau royaume, créait une université dans sa capitale, bâtissait des églises, attirait des colonies de Provençaux dans les cantons où la population manquait. Enfin il étendait son influence dans le nord et le centre de la Péninsule, et se préparait à réaliser ses projets sur l'Orient.

En 1277, une descendante des rois de Jérusalem lui vendit ses droits à la couronne de la Palestine, droits contestés d'ailleurs. Il prit alors le titre de roi de Jérusalem, que portait déjà un Lusignan de Chypre, et il envoya dans la Terre sainte un sénéchal et quelques chevaliers. En 1278, il fit, avec les Vénitiens, des préparatifs pour rétablir le gouvernement des Latins à Constantinople.

Mais Nicolas III s'alarma de l'ingérence du roi de Naples dans les affaires du centre et du nord de l'Italie. Il rendit à Rodolphe de Habsbourg les pouvoirs que les empereurs y avaient exercés autrefois, et il arrêta toute entreprise contre l'empire grec, en alléguant les négociations qu'il continuait d'entretenir avec Michel Paléologue, quoique l'espérance de réunir les deux Églises s'affaiblît tous les jours.

L'influence française fut contrariée ainsi quelque temps, et ne redevint prépondérante qu'après la mort de Nicolas III, en 1280. Le conclave divisé prolongeait les délais de l'élection. Un seigneur romain, du nom d'Annibaldeschi, d'intelligence avec Charles d'Anjou, enleva deux cardinaux de la faction opposée au roi de Sicile, et assura la majorité à la faction qui lui était favorable. Celle-ci donna la tiare à un Français, Martin IV (février 1281).

Martin IV fut, comme la plupart des papes de ce siècle, un modele de rigidité et de vertu, ce qui ne l'empêcha pas de montrer un attachement particulier aux intérêts de Charles d'Anjou. Quoique le choix du saint-père se fît par des cardi-

naux de toutes les nations, et que la politique romaine restât fidèle forcément à ses principes traditionnels, il était pourtant difficile que la nationalité du pontife fût sans influence sur ses déterminations. Aussi les contemporains ne manquèrent-ils pas d'accuser la papauté d'être tour à tour italienne et française. Ces accusations, souvent injustes et tout au moins exagérées, expliquent la sagesse de la règle moderne, qui a voulu que le Pape et les cardinaux électeurs ne pussent être que des Italiens.

Martin IV commença par excommunier Michel Paléologue, qu'il accusait de duplicité et de mauvaise foi dans la négociation du rapprochement des deux Églises. Il fit une promotion de nouveaux cardinaux qui furent presque tous Français. Il voulut être élu sénateur de Rome, sans croire que cette dignité dérogeât à la tiare; seulement, comme il ne pouvait en exercer les attributions en personne, il choisit le roi de Naples pour son lieutenant. Un Français, Jean d'Eppe ou d'Appia, fut nommé comte de Romagne et gouverneur de l'Italie centrale.

Charles d'Anjou put alors se regarder comme maître de l'Italie. Sa fortune était au comble, quand elle fut arrêtée tout à coup par les Vêpres siciliennes.

C'est la destinée de la Sicile d'avoir obéi presque toujours à des maîtres étrangers et d'avoir conservé pourtant une susceptibilité nationale invincible. Le treizième siècle avait fait une sorte d'exception dans son histoire. Elle avait eu pour souverain un prince d'origine allemande, Frédéric II, mais qu'elle regardait comme un de ses enfants, parce qu'il parlait sa langue et séjournait ordinairement à Palerme. Les Siciliens le regrettaient publiquement. Or Charles d'Anjou ne fit rien pour calmer ces regrets. Il traita au contraire ses nouveaux sujets avec une défiance marquée; il refusa de recevoir les représentations qu'ils lui adressèrent sur ses exigences financières ou sur des altérations de monnaies, et remplaça par des Français tous ceux d'entre eux qui exerçaient dans le pays même des commandements ou des emplois publics de quelque importance. Les Siciliens portèrent leurs plaintes au pape Martin IV, suzerain de l'île, et n'en reçurent pas un accueil plus favorable.

Les esprits étaient donc très-animés contre les Français et les Provençaux, lorsque le 30 mars 1282, jour du lundi de Pâques, une rixe éclata pendant les fêtes qui se célébraient autour de Palerme. Le gouverneur avait défendu le port d'armes sous des peines sévères. Des varlets français accusèrent

les Siciliens de porter des armes cachées et voulurent les fouiller, hommes ou femmes; les hommes furieux se jetèrent sur les étrangers, qui furent lapidés ou percés de coups. « Le jeu, dit le chroniqueur Malaspina, enfanta la guerre, » et dans l'île entière on entendit retentir le cri de « Mort aux Français ! »

Comme une partie des garnisons venait d'être retirée pour former l'armée qui devait marcher en Orient, les Français se trouvaient peu nombreux et disséminés. Ils furent surpris et massacrés odieusement. Les Siciliens, qui avaient conservé des armes malgré les défenses, ne firent de quartier ni aux prêtres ni aux femmes. Jean de Saint-Rémy, gouverneur de Palerme, se retira jusqu'au hameau de Vicari avec quelques chevaliers; il y fut attaqué par des forces supérieures, livra un combat inégal, et périt avec tous les siens.

En un mois, la même fièvre d'indépendance et de meurtre gagna toutes les parties de l'île. Il n'y eut que la petite ville de Sperlinga qui refusa de tuer les Français. Messine hésita quelque temps entre la fidélité et la révolte; elle finit par être entraînée par l'exemple de l'insurrection victorieuse, mais la garnison, plus forte qu'ailleurs, s'enferma dans le château, résista quelque temps et parvint à s'assurer une retraite libre en Italie.

Telles furent les Vêpres siciliennes, dont les souvenirs, altérés de bonne heure par la tradition locale, l'ont été encore par les écrivains nationaux; car ces derniers, y voyant, comme le peuple lui-même, un glorieux effort de leur patrie pour chasser des tyrans, ont ajouté à leurs récits des détails romanesques ou des scènes imitées trop visiblement de l'histoire ancienne. C'est ainsi qu'ils ont fait prendre au complot des proportions démesurées, et imaginé, contre toute vérité, un prétendu signal d'exécution donné le même jour, à la même heure, dans l'île entière, par les cloches des églises.

Aussitôt après le massacre des Français, Palerme arbora le drapeau pontifical et se plaça sous le gouvernement direct du pape Martin IV. Le Pape répondit à cette déclaration par un interdit, et envoya dans l'île un légat chargé de la faire rentrer sous le pouvoir du roi de Naples. Charles d'Anjou dirigea en même temps contre la Sicile la flotte et les troupes qu'il avait rassemblées pour envahir l'Orient. Il investit Messine. Les Messinois, dirigés par Alaimo Lentini, un des chefs siciliens qu'il avait naguère privés de leurs commandements, refusèrent d'ac-

cepter ses propositions ou celles du légat, et firent une résistance vigoureuse, les femmes rivalisant avec les hommes d'ardeur et de courage.

Cependant les habitants de Palerme, se voyant repoussés par le Pape et exposés à la vengeance de Charles d'Anjou, cherchèrent un secours étranger et s'adressèrent au roi d'Aragon.

IV. — Pierre III, fils de don Jayme le Grand, régnait sur les trois provinces ou les trois royaumes d'Aragon, de Catalogne et de Valence. Son frère, appelé don Jayme comme son père, régnait sur un petit État composé de Majorque, du Roussillon et de Montpellier. Les Aragonais ne pouvaient plus faire de conquêtes en Espagne. La récente acquisition de Murcie par la Castille les séparait de Grenade, le dernier royaume que les Maures eussent conservé dans la Péninsule. Jamais pourtant l'ardeur belliqueuse de la nation n'avait été surexcitée à un tel degré. La noblesse, habituée à une vie rude, était toujours en armes. Les paysans formaient des troupes légères, exercées à la guerre de partisans. Ceux des montagnes, qui combattaient sauvages et demi-nus, s'étaient fait particulièrement, sous le nom d'Almogavares, une renommée redoutable. C'étaient des populations turbulentes, mais entreprenantes, animées de l'esprit de conquête, et dévouées à leurs rois. Maintenant elles convoitaient l'Afrique, terre occupée par les Arabes et désignée pour une croisade, ou les îles de la Méditerranée, dont la richesse les attirait et que leurs vaisseaux visitaient souvent. Car l'Aragon avait une force maritime considérable pour le temps. Les navires catalans visitaient à peu près seuls les ports de l'Espagne arabe. Barcelone faisait concurrence à Marseille dans ceux de la Sicile et de l'Afrique. Montpellier possédait un certain nombre de vaisseaux, et Majorque était une pépinière de matelots et de marins.

Pierre III prétendait à la possession de la Sicile en vertu d'un titre particulier. Il avait épousé Constance, fille de Mainfroy, princesse de cette maison de Souabe que les Siciliens se plaisaient à regarder comme leur dynastie nationale. Les droits de Constance étaient, il est vrai, plus que contestables. Fille d'un bâtard, elle appartenait à une branche de la maison de Souabe désavouée par Conradin, l'héritier légitime des Hohenstauffen. Elle avait trois frères qui dans tous les cas auraient dû lui être préférés, bien qu'on alléguât qu'ils étaient prisonniers

de Charles d'Anjou et hors d'état de faire valoir leurs titres. Enfin, ses droits prétendus étaient repoussés absolument par le saint-siége, suzerain du royaume de Sicile et de Naples. Les partisans de Constance, pour leur donner un fondement plus solide, imaginèrent de raconter que Conradin mourant avait, du haut de l'échafaud, jeté son gant dans la foule, et que Jean de Procida avait ramassé ce gant pour le porter à la reine d'Aragon.

Jean de Procida, seigneur de la petite île de ce nom, était un gentilhomme italien, docteur de l'école de Salerne. Aussi versatile dans ses opinions et sa conduite que la plupart de ses compatriotes, il avait recherché d'abord la faveur de Charles d'Anjou[1]; puis, exilé de Naples après le jugement de Conradin, il s'était retiré dans l'Aragon, où le roi l'avait bien accueilli et lui avait même donné des fiefs. Du fond de sa retraite, il se fit un des meneurs du parti gibelin en Italie. Il retourna secrètement dans la Sicile, qu'il parcourut sous le déguisement sûr et populaire d'un moine mendiant, y gagna des partisans à Pierre III, et y travailla au soulèvement de 1282. Cependant la tradition italienne, toujours portée à transformer les conspirateurs en grands hommes, a singulièrement exagéré son importance, en lui attribuant, à travers beaucoup de circonstances invraisemblables, la formation d'un gigantesque complot dans lequel il aurait fait entrer le pape Nicolas III et l'empereur grec Michel Paléologue[2].

Des armements avaient commencé dès l'an 1279 dans le port de Barcelone. Comme on s'inquiétait en France de leur objet, Pierre III assura qu'ils étaient dirigés contre l'Afrique. En effet, au mois de juin 1282, c'est-à-dire quelques semaines après les Vêpres siciliennes, il alla débarquer au port de Collo, près de Constantine, prétextant un démêlé avec le roi arabe de cette dernière ville. Il avait sollicité du Pape l'autorisation de lever un décime dans ses États pour faire la guerre aux infidèles. Martin IV s'y était refusé, de crainte que le produit de cet impôt ne reçût une autre destination.

[1] Voir les preuves de ce fait dans Cherrier, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe.*

[2] Les pièces récemment tirées des archives aragonaises ont prouvé la fausseté de toute cette histoire, fort invraisemblable par elle-même, quoiqu'on doive reconnaître que le soulèvement de la Sicile ait éclaté à propos pour l'empire d'Orient. — (Sur les Vêpres siciliennes, voir les ouvrages de MM. de Saint-Priest et Amari.)

Les envoyés de la ville de Palerme se rendirent à Collo pendant le séjour qu'y fit le roi d'Aragon. Il leur promit de les soutenir. Il attendit seulement pour se déclarer le moment favorable, et laissa Charles d'Anjou user ses forces au siége de Messine. Enfin, au mois de septembre, il quitta l'Afrique et débarqua au port de Trapani. Arrivé à Montréal, il y reçut la couronne de Sicile des mains de l'évèque de Céfalu.

L'amiral d'Aragon, Roger de Loria, le premier homme de mer de son temps, s'avança pour occuper le détroit avec les vaisseaux catalans. Le roi de Naples craignit d'être enfermé dans l'île, et leva le siége de Messine. Sa flotte essaya de barrer le passage aux Catalans; mais elle n'était guère composée que de bâtiments de transport; l'ennemi n'eut pas de peine à la dissiper; il en brûla même une partie.

Charles d'Anjou fut alors obligé de renoncer à la possession de la Sicile. Celle même de Naples était compromise. « Sire Dieu, lui fait dire Villani, puisqu'il te plaît de me faire la fortune mauvaise, je te prie que la descente se fasse à petits pas. » Malgré un secours que lui amena de France le comte d'Alençon, frère de Philippe le Hardi, il ne jugea pas prudent de rentrer en campagne, et accepta un cartel que le roi d'Aragon lui proposa pour l'année suivante. Un rendez-vous fut pris; on convint que les deux rois paraîtraient en champ clos, accompagnés chacun de cent chevaliers choisis, dans une plaine près de Bordeaux, en présence du roi d'Angleterre, juge du combat. Charles d'Anjou voulait éviter que la révolte ne gagnât ses États de terre ferme. Pierre III craignait de son côté les hasards d'une guerre d'Italie, où il aurait contre lui la France et le saint-siége. Un combat singulier entre les deux rivaux était comme un appel au jugement de Dieu.

Le roi de Naples, laissant en Italie son fils aîné Charles, prince de Salerne, qui prévint le soulèvement des populations par des concessions devenues inévitables, se rendit en France, y resserra son alliance avec Philippe le Hardi, et se présenta le 15 mai 1283, jour fixé par le combat, au lieu désigné. Il n'y trouva pas son rival. Pierre III s'excusa sur la présence d'une armée française de quelques milliers d'hommes, réunie aux environs de Bordeaux. Plusieurs historiens racontent que la veille même le roi d'Aragon s'était montré, suivi d'un seul chevalier, devant le sénéchal du roi d'Angleterre et s'était déclaré prêt à tenir sa parole, mais qu'ayant constaté l'absence de

garanties suffisantes pour sa personne, il avait pris une fuite précipitée.

Dans tous les cas, la question n'eût pas été tranchée par un duel; car le pape Martin IV repoussait ce moyen, qui était contraire aux lois de l'Église, et refusait absolument d'admettre en sa qualité de suzerain les prétentions de Pierre III au trône de Sicile. Il alla plus loin : après avoir deux fois excommunié ce prince, il délia ses sujets d'Aragon du serment de fidélité, en vertu d'un prétendu droit de suzeraineté que le saint-siége revendiquait sur ce dernier royaume. Enfin il prêcha contre lui une croisade pour laquelle il leva un décime sur toutes les églises de la chrétienté.

Les Français s'armèrent pour exécuter ce dernier arrêt. L'Aragon était à leurs portes. Ils avaient depuis longtemps des griefs contre Pierre III. Ils lui reprochaient de garder les infants de la Cerda dans une captivité mal déguisée. D'ailleurs le Pape offrait la couronne vacante à Charles de Valois, qui était le second des fils encore vivants de Philippe le Hardi et qui avait eu pour mère une princesse aragonaise. La seule condition qu'il mît à cette offre était que cette couronne ne fût jamais unie à celle de France. Philippe, après avoir pris le conseil des prélats et des grands, accepta au nom de son fils.

Pierre III sentit alors qu'il ne pouvait lutter contre Naples, la France et le saint-siége réunis. Son frère, don Jayme, roi de Majorque, venait de l'abandonner et de s'unir à ses ennemis. La Castille, son alliée naturelle, était paralysée par des troubles intérieurs. Au sein même de ses États, il se voyait attaqué par des adversaires puissants. Les barons d'Aragon soutenaient contre lui une lutte exactement pareille à celle que les barons d'Angleterre avaient soutenue vingt ans plus tôt contre Henri III. Pour conjurer de tels dangers, il entreprit de fléchir l'Église. Après s'être plaint au Pape des rigueurs dont il était l'objet et lui avoir présenté une apologie prétendue de sa conduite, après avoir adressé les mêmes justifications et les mêmes plaintes aux différents princes de l'Europe en affectant de mettre toujours le saint-siége hors de cause, il se conforma à l'arrêt de dépossession prononcé contre lui par la cour de Rome. Il abdiqua, partagea ses États entre ses deux fils, Alphonse et Jayme, et ne prit plus d'autres titres que ceux de *don Pedro, cavalier, père des deux rois et seigneur de la mer*. Il donna l'Aragon à

l'aîné, et la Sicile au second, qui la gouvernait déjà de concert avec la reine Constance.

Les Aragonais étaient maîtres de la Sicile, et la supériorité de leur marine les assurait contre une dépossession à main armée, mais il leur manquait la reconnaissance de l'Europe. Ce fut pour l'obtenir que Roger de Loria continua la guerre maritime. Il battit à plusieurs reprises les flottes provençales et napolitaines. Le 5 juin 1284, il remporta, en vue de la baie de Naples, une victoire navale considérable, et fit beaucoup de prisonniers. Le prince de Salerne, qui était du nombre, fut enfermé dans une forteresse, menacé du sort de Conradin, jugé solennellement et condamné à mort. Mais la reine Constance d'Aragon ne voulut pas que l'arrêt fût exécuté. Elle aima mieux garder vivant le fils de son rival, et s'en servir au besoin comme d'un otage.

Très-peu de temps avant ce combat, le comte d'Alençon avait été défait et tué dans la Calabre par les Almogavares. Charles d'Anjou, rappelé à Naples par ce double revers, y revint fort irrité. Les défections se multipliant, il multiplia les supplices, dont l'intervention d'un légat ne réussit qu'à diminuer le nombre. L'amiral catalan n'était pas moins cruel de son côté; il faisait couper les mains et crever les yeux de ses prisonniers. Chaque parti se défiait également des Italiens, et ne croyait pouvoir les enchaîner que par la terreur.

Charles d'Anjou, succombant sous le poids des revers, mourut à Foggia, le 7 janvier 1285. Au lit de mort, il prit Dieu à témoin qu'il avait conquis l'Italie méridionale pour servir l'Église, non par ambition personnelle, et qu'il était resté fidèle au rôle de prince et de chevalier chrétien. Il avait été après son frère le plus grand homme de son siècle, mais d'une autre manière, sa grandeur ayant quelque chose de sauvage et de dur. Sa mort laissa un vide dans le monde, au dire même de l'historien aragonais Ramon Muntaner, son ennemi.

V. — Philippe le Hardi s'apprêtait à marcher contre l'Aragon. Il commença par s'assurer la Navarre, en célébrant le mariage de Philippe le Bel, l'aîné de ses fils survivants, avec Jeanne d'Évreux. Il donna ainsi à l'occupation de ce royaume par la France un caractère définitif.

Il s'était proposé également d'intervenir à main armée en Castille pour y défendre les droits des infants de la Cerda au

trône ou à un apanage. Don Sanche, qui s'était emparé du gouvernement, répondait par un refus absolu aux représentations de la France, aux sollicitations du vieux roi Alphonse X et même aux anathèmes du pape Martin IV. Mais sans renoncer à l'exécution des projets qu'il nourrissait de ce côté, Philippe III aima mieux les ajourner et tourner ses forces contre l'Aragon, dont une bulle pontificale venait de donner la couronne à Charles de Valois, son second fils. Le succès d'ailleurs semblait assuré.

Il organisa une grande expédition, et obligea le roi de Majorque, son vassal pour la ville de Montpellier, à unir ses troupes aux siennes. Tout étant prêt au mois d'avril 1285, sans être arrêté ni par la mort du roi de Naples, son oncle, ni par celle du pape Martin IV, qui suivit de près Charles d'Anjou dans la tombe, il partit de Toulouse, où il avait fixé le rendez-vous général. Il avait une armée nombreuse; ses deux fils, l'un déjà possesseur, l'autre prétendant d'une couronne en Espagne, l'accompagnaient. On entra dans le Roussillon, et Perpignan ouvrit ses portes. Elne, qui résista, fut prise et sévèrement traitée. Le roi d'Aragon défendit quelque temps l'entrée de la Péninsule au col de Panissars, mais les Français changèrent en chemin praticable un des sentiers de la montagne, et descendirent dans le Lampourdan, où ils enlevèrent Figuières et assiégèrent Girone. Une flotte chargée de munitions et d'approvisionnements s'avançait de son côté dans les eaux de la Catalogne.

D'abord cette invasion jeta partout l'effroi, mais le peuple ne tarda pas à se lever en masse pour la repousser. La sentence du Pape avait produit peu d'effet sur les Aragonais. En admettant qu'ils se crussent déliés à l'égard du père, ils ne croyaient pas l'être à l'égard du fils. L'abdication de Pierre III leva leurs scrupules. Ils détestaient la France. Ils accusaient Martin IV de s'être montré partial pour la maison de saint Louis; enfin ils espéraient faire réformer par son successeur le jugement qui les livrait à un prince étranger. Le soulèvement fut universel. Roger de Loria revint avec les galères catalanes tenir tête à la flotte française, et Girone résista deux mois.

Philippe empêcha l'amiral catalan de couper les communications de sa flotte et de son armée de terre, et finit par se rendre maître de Girone. Mais il perdit devant cette place un temps précieux. Il ne se trouvait au bout de deux mois qu'à moitié chemin de Barcelone, dans un pays rempli de bandes

aguerries ; un été brûlant et des maladies pestilentielles décimaient ses troupes. Il ordonna la retraite, et se contenta de laisser à Girone une garnison sous les ordres de Beaumarchais. Poursuivi par les Almogavares, il fut encore assailli par des pluies torrentielles au passage des Pyrénées, et perdit beaucoup de monde. Il ressentit lui-même, à peine arrivé à Perpignan, les premières atteintes d'une fièvre qui prit en peu de jours un caractère pernicieux et qui l'enleva le 5 octobre. Le 12 du même mois, Beaumarchais rendit Girone aux Aragonais. Ainsi finit la dernière guerre entreprise à titre de croisade contre un État européen.

Pierre III mourut quelques semaines après. La mort, faisant disparaître la même année les principaux acteurs de cette grande lutte, parut vouloir en hâter le terme.

Les hostilités continuèrent sur mer, mais on reprit les négociations. Le nouveau roi de France, Philippe IV, parut disposé à un accommodement. Les fils de Pierre III, Alphonse II, roi d'Aragon, et Jayme, roi de Sicile, abandonnèrent toute prétention autre que celle de conserver leurs États héréditaires et d'obtenir la levée des censures ecclésiastiques. Charles II de Naples, prisonnier à Barcelone, accepta ou offrit d'acheter par des concessions la paix et la liberté. Les barons de Provence exprimèrent le même désir. Dans ces conditions, le roi d'Angleterre se présenta comme médiateur. Il fit signer en 1286 une trêve d'un an entre la France et l'Aragon.

Cependant la conclusion du traité offrit des difficultés. D'abord la guerre maritime continuait. Roger de Loria, qui avait fait avant la trêve plusieurs descentes sur les côtes de Languedoc et de Provence, dirigea ses forces sur celles du royaume de Naples qu'elle ne protégeait pas. Il enleva dans un combat naval livré en vue de la Sicile, en 1287, quelques-uns des principaux barons napolitains.

On se défiait aussi à Rome et à Paris de la partialité d'Édouard I[er] pour l'Aragon, et on craignait que le prince de Salerne n'achetât sa liberté par de trop grands sacrifices. Les papes Honorius III et Nicolas IV, successeurs de Martin IV, se refusèrent à toute transaction sur les droits du saint-siége[1]. Philippe IV, renonçant à soutenir par les armes les prétentions

[1] Honorius III fut élu en 1286, Nicolas IV en 1288.

de son frère sur l'Aragon, n'en demeura que plus exigeant en faveur de la branche de Naples.

Philippe reprit les hostilités à l'expiration de la trêve qu'il accusait les Aragonais de n'avoir pas observée. Il arma contre eux les Navarrais, le roi de Majorque, et même la Castille, avec laquelle il régla en 1288 les anciens démêlés. Il consentit à reconnaître Sanche le Brave, à la condition que le royaume de Murcie, conquis récemment sur les Maures, serait donné en apanage aux infants de la Cerda, et que les Castillans embrasseraient sa querelle avec l'Aragon.

Aucune de ces difficultés ne rebuta le roi d'Angleterre. Il eut une entrevue à Oléron, vers la fin de 1287, avec Alphonse II. Il lui donna une de ses filles en mariage, et obtint de lui qu'il mît en liberté sous caution le prince de Salerne. Ce dernier paya une forte rançon, livra ses trois fils en otage, et prit l'engagement de procurer avant trois ans une paix définitive acceptée par tous les intéressés.

Enfin, après de longs retards, le traité préparé depuis six ans fut signé le 18 février 1291 à Tarascon, par les envoyés de l'Angleterre médiatrice, du saint-siége, de Naples, de l'Aragon, de la France et de Charles de Valois. Charles de Valois abandonna ses prétentions sur la couronne d'Aragon, moyennant la cession de l'Anjou, apanage patrimonial de Charles II de Naples, qui s'en désista en sa faveur et lui donna la main d'une de ses filles.

Ce traité était à peine conclu qu'Alphonse II mourut sans enfants. Jayme, son frère, déjà roi de Sicile, se fit proclamer en Aragon. Or il ne convenait ni au roi de Naples ni à la cour de Rome que la Sicile et l'Aragon fussent réunis dans les mêmes mains. Il fallut négocier un second traité, qui fut signé à Anagni en 1295. Jayme abandonna la Sicile, qui fut mise en séquestre entre les mains du Pape, et reçut en échange des droits à faire valoir sur la Sardaigne. Les Aragonais occupèrent en effet cette dernière île l'an 1323, en vertu de la donation pontificale.

La Sicile devait par le traité d'Anagni retourner à la maison d'Anjou. Mais on avait disposé d'elle sans la consulter. Les habitants résistèrent, et finirent pas assurer leur indépendance, sous une branche nouvelle de princes aragonais qui jurèrent le maintien de leurs constitutions et de leurs lois.

La monarchie fondée par le frère de saint Louis n'accomplit pas les destinées rêvées par son fondateur. Elle dut se résigner à la perte de la Sicile, après une lutte qui avait agité l'Italie, la France et l'Espagne. Cependant la dynastie française de Naples ne fut pas sans éclat. Elle tira l'Italie méridionale du chaos des guerres civiles. Elle donna un roi à la Hongrie, des reines à ce dernier royaume et à la Pologne.

Quant à relever le drapeau des croisades, l'espérance en fut promptement abandonnée. Dans le temps où Charles II négociait des arrangements définitifs avec les princes de la maison d'Aragon, l'Europe apprit la chute des derniers débris du royaume de Jérusalem. Tripoli fut enlevé en 1289 par le sultan d'Egypte; c'était la seule des quatre grandes principautés de la Terre sainte qui fût restée debout. Saint-Jean d'Acre fut cerné en 1291 par deux cent mille musulmans, comme au temps de Saladin. Henri de Lusignan, roi de Chypre, défendit quelque temps la place avec ses chevaliers, les ordres militaires et une poignée d'Européens, Vénitiens ou Gênois. Il pouvait encore disposer d'environ dix mille hommes. Mais après ce dernier effort, il ne resta plus rien des conquêtes de Godefroi de Bouillon. Les Hospitaliers et les Templiers s'embarquèrent pour chercher en Europe une autre fortune; ils formèrent seulement dans cette retraite des armées chrétiennes une arrière-garde qui se retourna souvent contre l'ennemi.

Quelques conciles provinciaux adressèrent aux princes un appel qui ne fut pas entendu. Philippe le Bel refusa d'envoyer des troupes à la défense de Saint-Jean d'Acre.

VI. — Philippe le Bel, arrivé au trône à dix-sept ans, concentra de bonne heure tout le gouvernement dans ses mains. Sa figure pleine de noblesse et d'éclat, sa taille élevée, sa démarche fière, le faisaient d'abord, quel que fût son entourage, reconnaître pour le roi. A ces qualités il joignait la force du corps, une activité infatigable, des habitudes de générosité et de magnificence, un abord froid et imposant [1]. Aussi régulier dans ses mœurs que son père ou son aïeul, il n'eut d'autre passion que celle du pouvoir. Mais il fut despote par instinct. Les légistes travaillaient depuis deux règnes à étendre les droits

[1] Chronique anonyme des rois de France, de l'an 1342, tome XXII de la collection des historiens de France.

du roi pour améliorer le gouvernement. Il les encouragea dans cette voie, parce qu'il vit en eux un instrument de domination. L'administration était depuis saint Louis active et prévoyante. Il la rendit tracassière et fiscale. La quantité d'ordonnances et d'actes officiels qui nous restent de son règne est extrêmement considérable. Combien n'est-il pas à regretter que les contemporains ne nous aient pas mieux fait connaître la vie, la cour et l'entourage d'un prince aussi étonnant par ses défauts que par ses qualités, et dont la figure demeure revêtue d'un masque impassible.

Philippe le Bel commença par réunir au domaine de la couronne la Champagne et la Brie, héritage de sa femme, Jeanne de Navarre. Les grands fiefs furent alors réduits à quatre, savoir le duché de Bourgogne, le comté de Flandre, le duché d'Aquitaine et le duché de Bretagne. Sur ces quatre grands fiefs, il y en eut deux, la Bretagne et la Bourgogne, chez lesquels le roi trouva un appui à peu près constant. Il n'en fut pas de même de la Flandre et de l'Aquitaine. La Flandre avait une population mêlée, à demi germanique; les comtes étaient à la fois vassaux de la France et de l'Empire. L'Aquitaine appartenait au roi d'Angleterre. Philippe le Bel ne négligea rien pour affaiblir deux feudataires qui lui faisaient ombrage, et pour étendre l'action du gouvernement royal sur leurs territoires. Il s'appuya dans cette lutte sur le sentiment national, hostile aux Flamands et aux Anglais.

Il rencontra d'ailleurs peu d'opposition pendant les premières années. De toutes les époques de notre histoire, la seconde moitié du treizième siècle paraît celle où la subordination fut la plus complète. On ne cite ni troubles ni guerres civiles en France pendant au moins quarante ans, tandis que les pays voisins étaient déchirés de toutes les manières.

Les institutions féodales se modifiaient forcément. Autrefois la pairie était inhérente à quelques grands fiefs pour lesquels elle constituait un privilége particulier. Trois de ces grands fiefs ayant été successivement réunis à la couronne, le nombre des pairs laïques se trouva réduit à trois. Philippe conféra la pairie en 1297 au duc de Bretagne, descendant d'une branche des Capétiens, puis un peu plus tard au comte d'Artois, son cousin, et à Charles de Valois, son frère, devenu duc d'Anjou par le traité d'Anagni. Bientôt la pairie fut attachée à toutes les constitutions d'apanage; de féodale, elle devint apanagère,

perdant ainsi quelque chose de son indépendance et de son caractère primitif.

Le treizième siècle avait rendu à la couronne la plénitude de l'autorité législative et de l'autorité judiciaire, les lois et les ordonnances royales étaient exécutoires dans tout le royaume, et il n'y avait plus une seule juridiction qui pût se prétendre indépendante. On portait au *parlement*, c'est-à-dire à la cour suprême du roi, les appels de toutes les cours établies dans les anciens grands fiefs [1]. Ceux de ces fiefs qui étaient réunis au domaine, comme la Normandie ou la Champagne, n'avaient plus à proprement parler de cours particulières, mais de simples assises tenues par les membres du parlement de Paris, et qui ne jugeaient jamais en dernier ressort. Tels étaient l'échiquier de Rouen et les grands jours de Troyes. Le principe de la centralisation judiciaire fut poussé si loin qu'on supprima la concession faite au Languedoc par Philippe le Hardi. Au lieu d'envoyer dans ce pays des juges spéciaux pour y recevoir les appels au nom du roi, ou d'avoir à Toulouse une commission permanente du parlement de Paris, comme celle qui avait été instituée en 1280, on eut à Paris une chambre chargée de faire les enquêtes suivant le droit écrit en usage dans la France méridionale. Le Languedoc sollicita l'institution ou le rétablissement d'un parlement particulier : Philippe le Bel se crut obligé de le lui promettre d'une manière formelle en 1303 ; mais cet engagement ne fut jamais tenu, et l'on peut douter qu'il fût pris sincèrement, car pour un roi de ce caractère, il importait beaucoup de n'avoir qu'une cour souveraine qu'il pût diriger lui-même, présider au besoin et faire toujours fonctionner sous ses yeux.

Ainsi les légistes avaient, en moins d'un siècle, créé en France l'unité judiciaire au profit du roi. Unité réelle et déjà puissante, quoique le pays fût encore couvert de tribunaux de toute espèce, et que la magistrature fût bien éloignée de cette régularité uniforme sans laquelle nous avons peine à nous la figurer aujourd'hui.

Nos idées actuelles de détermination et de division rigoureuses des pouvoirs étaient à peu près ignorées au moyen âge. Il ne faut pas chercher dans l'administration monarchique à

[1] Beugnot, Introduction au tome II des *Olim*. — Voir aussi mon *Histoire de l'administration en France*, t. Ier, c. VIII, et les faits recueillis par Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, liv. VIII.

ses débuts l'application de théories qui se sont formées à la longue, par la pratique des temps, et qui souvent sont de date récente. Il est cependant curieux d'observer la marche des faits qui conduisirent à la naissance et au progrès de ces idées. L'importance croissante du parlement obligea de bonne heure d'établir des règles pour son ordre intérieur, sa division en chambres, ses attributions et ses travaux. Ce fut là l'objet de trois grandes ordonnances portant les dates de 1290, 1291 et 1302. Évidemment dans ces ordonnances tout ne fut pas nouveau, mais on sentait la nécessité d'une réorganisation générale[1].

Jusque-là le parlement, siégeant où était le roi, l'avait suivi dans ses voyages. A partir du règne de Philippe le Bel, ce qui avait été la règle devint l'exception. Le parlement tint presque constamment ses séances à Paris, et il ne tarda pas à y devenir tout à fait sédentaire. Jusque-là également il n'avait pas formé un corps distinct du conseil du roi ni de la chambre des comptes. Le parlement, le conseil, la chambre des comptes étaient trois commissions différentes tirées d'un même corps ou appartenant à une même compagnie. Une séparation était inévitable. Elle se fit peu à peu, et l'on eut trois corps différents, ayant pour attributions particulières la justice, la politique et les finances. Il faut noter ici que la *justice*, dans le sens que le moyen âge donnait à ce mot, comprenait non-seulement le droit de juger, mais encore la police et la plus grande partie de l'administration intérieure[2].

Le parlement était investi, concurremment avec le chancelier, de la surveillance des tribunaux ordinaires. Pour rendre cette surveillance efficace, on interdit les fonctions judiciaires aux clercs, qui ne pouvaient être punis que par leurs supérieurs ecclésiastiques. De cette manière, la composition des tribunaux ordinaires fut entièrement sécularisée. Le parlement seul fit exception, parce que, recevant les appels des justices d'Église, il avait besoin de conserver des conseillers clercs.

[1] M. Boutaric a prouvé que plusieurs détails de l'organisation judiciaire étaient plus anciens que ces ordonnances.

[2] Je suis obligé ici de m'en tenir au fait général. Car au quinzième siècle il restait encore plusieurs traces de la confusion qui avait existé entre le conseil d'État, le parlement et la chambre des comptes. Le partage d'attributions n'était pas non plus d'une régularité parfaite. Voir sur ce sujet mon *Histoire de l'administration*, et la *Justice administrative en France*, par mon frère R. Dareste.

Toutes ces ordonnances eurent un résultat commun. Elles créèrent dans la nation une classe nouvelle de magistrats, de légistes et de fonctionnaires, classe instruite, active et envahissante, qui, maîtresse de la justice et de l'administration, les étendit constamment dans un sens favorable à sa propre importance autant qu'à la centralisation gouvernementale. Ce fut elle à son tour qui créa dans le cours du quatorzième siècle de nouveaux services publics, soit pour répondre à des intérêts et des besoins nouveaux, soit plutôt pour dépouiller les administrations locales d'une grande partie de leurs anciennes attributions.

VII. — Édouard I[er] vint en 1286 à Paris faire hommage pour la Guyenne, avec ses annexes, comme l'Agénois, et pour les comtés de Ponthieu et de Montreuil-sur-Mer, dont il avait hérité récemment. Les Anglais se trouvaient, au moyen de ces fiefs, maîtres d'une partie des côtes françaises sur l'Océan et sur la Manche; il est vrai que le roi de France s'y était attribué ou réservé, en qualité de suzerain, des régales, la présentation à certains bénéfices ecclésiastiques, et l'appel de quelques ustices particulières.

Édouard I[er] désirait la paix, car il avait hérité des embarras légués à la royauté anglaise par la faiblesse de ses prédécesseurs, et il s'était proposé une tâche qui employait toutes ces forces. Il voulait se rendre maître de l'île entière de la Grande-Bretagne. Il venait de faire la conquête du pays de Galles; maintenant il entreprenait celle de l'Écosse, ou du moins prétendait rendre ce dernier royaume tributaire et vassal de l'Angleterre.

Rien n'annonçait donc un conflit entre les deux nations, quand une circonstance fortuite le fit naître. En 1291, une rixe eut lieu à Bayonne entre des matelots anglais et des matelots normands. Les vaisseaux qui se trouvaient dans le port, au lieu de s'entendre pour en punir les auteurs, prirent fait et cause chacun pour leurs nationaux. Alors les populations maritimes des deux côtés de la Manche, habituées à se regarder comme rivales, armèrent en course les unes contre les autres, et la guerre maritime éclata.

La rivalité des Normands et des Anglais datait de la réunion de la Normandie à la France sous Philippe-Auguste. Jean Sans-Terre, voulant punir les Rouennais de ce qu'il appelait leur

défection, les avait exclus pour un temps de la hanse de Londres et même chassés des ports d'Angleterre et d'Irlande. Ils avaient eu peine à se relever d'un pareil coup. Dieppe et les autres villes maritimes de la Normandie n'avaient guère été atteintes moins gravement dans leurs intérêts. Elles trouvaient une concurrence redoutable dans les cinq villes anglaises associées qu'on appelait les cinq ports, et qui augmentaient chaque année le nombre de leurs vaisseaux. Cette concurrence entraînait des luttes très-ordinaires; il y avait souvent guerre ouverte entre un port normand et un port anglais, sans toutefois que les gouvernements des deux pays se mêlassent à la querelle et que la paix générale en fût troublée.

Cette fois elle le fut. Les villes normandes ayant armé en course avec l'autorisation de Philippe le Bel, les cinq ports en firent autant avec celle d'Édouard Ier. La Manche et les mers voisines furent infestées par des corsaires. Les Anglais eurent l'avantage; avec soixante navires de guerre, ils coulèrent bas un convoi de deux cents petits bâtiments de Normandie qui étaient allés chercher les vins de la Guyenne. Les Normands et les Bretons demandèrent alors l'autorisation de faire un armement général[1]. On la leur accorda. En même temps, le sénéchal français de Périgueux reçut l'ordre d'occuper Bordeaux, l'Agénois et la Guyenne, et de mettre ces provinces sous le séquestre, jusqu'à ce que les Anglais eussent fait réparation. Comme les lieutenants anglais s'opposaient à cette saisie et se préparaient à repousser la force par la force, Philippe cita Edouard à comparaître devant le parlement de Paris, en sa qualité de duc de Guyenne, pour y rendre compte des excès commis par ses sujets et du refus que faisaient ses lieutenants de laisser accomplir la justice du suzerain (1293).

Édouard ne se rendit pas à Paris; mais il y envoya l'évêque de Londres, et peu après son propre frère Edmond, duc de Lancastre, pour le représenter avec des pleins pouvoirs. Le duc de Lancastre promit la restitution des prises, à charge de réciprocité, et ne fit aucune difficulté d'admettre les officiers français à Bordeaux et à Agen, jusqu'à ce que les indemnités fussent

[1] Le contingent des ports normands fut le suivant : Rouen fournit quinze galères et plusieurs nefs, Caen seize nefs, Honfleur trente galères environ, Dieppe quarante à quarante-cinq nefs, Étretat quatorze nefs, Cherbourg huit ou neuf nefs. Fréville, cx. — La flotte normande ainsi formée brûla Douvres en 1295.

réglées et liquidées. Le connétable Raoul de Nesle occupa ces villes au nom de Philippe. Édouard était veuf; on lui proposa d'épouser en secondes noces Marguerite, sœur du roi de France, à la condition que les enfants qui naîtraient de ce mariage hériteraient de la Guyenne. C'eût été un moyen de détacher la province de la couronne d'Angleterre. La citation au parlement fut retirée.

Mais de nouvelles difficultés survinrent. Les Français qui étaient entrés en Guyenne se plaignirent d'être partout insultés et maltraités par les Anglais. Philippe le Bel renouvela la citation, à bref délai cette fois. Édouard, ne comparaissant pas, fut jugé par contumace, et le parlement prononça la saisie du duché (1294).

Les Anglais se récrièrent alors contre la mauvaise foi du roi de France et l'accablèrent de reproches que les historiens modernes se sont en général trop hâtés de répéter; car, outre que la source en est suspecte, il y a pour nous plus d'un point obscur dans les négociations et même dans les faits qui motivèrent l'arrêt du parlement.

Quoi qu'il en soit, l'irritation d'Édouard fut extrême. Il protesta, abjura l'hommage qu'il avait prêté en 1286, et adressa un manifeste aux Aquitains, pour les convaincre de la justice de sa cause. Les véritables sentiments de la Guyenne ne sont pas aujourd'hui faciles à démêler. Elle avait avec l'Angleterre des liens d'intérêt puissants; elle faisait avec elle un commerce important, basé sur la différence de leurs produits naturels. Les Plantagenets avaient toujours eu soin de la traiter avec faveur, d'y respecter et même d'y étendre les priviléges locaux. Ainsi l'intérêt, la tradition et la reconnaissance devaient l'attacher à la dynastie anglaise. D'un autre côté, elle ne pouvait guère échapper à cet esprit d'animosité nationale qui dominait dans le reste de la France. La guerre contre les Anglais était nationale partout ailleurs; les Plantagenets n'étaient plus regardés comme des princes de race française et de simples vassaux de la couronne, mais comme des rois étrangers et souverains d'un peuple étranger. Tout annonçait la grande lutte prochaine des deux nations. Le sentiment d'antagonisme était déjà prononcé dans toutes les classes, quoiqu'il fût moins vif chez la noblesse des deux pays, rapprochée par des liens de parenté encore mal effacés, et par les souvenirs d'entreprises communes, souvenirs que la guerre de cent ans put seule faire oublier.

Édouard Ier, malgré son désir de vengeance partagé par les Anglais, était à peu près hors d'état de soutenir seul une lutte contre la France. Il venait d'obtenir des succès en Écosse, où le roi Jean Bailleul avait dû lui faire hommage et lui remettre trois de ses meilleurs châteaux; mais on ne pouvait douter que ce roi, entraîné par la fierté blessée des Écossais, ne saisît avidement le premier prétexte de rupture. Édouard chercha donc des alliés. Il s'assura, parmi les barons de France, le concours du comte de Bar, qui était son gendre, et celui du duc de Bretagne, qui possédant en Angleterre le comté de Richmond, était vassal des deux couronnes, en dépit de la mesure établie par saint Louis. Hors de la France, il fit un traité avec le roi des Romains, Adolphe de Nassau, qui s'engagea, moyennant cent mille livres sterling de subsides, à marcher contre Philippe le Bel avec l'évêque de Cologne et les comtes de Hollande, de Gueldre et de Brabant. Ainsi se reforma une coalition pareille à celle qu'avaient organisée autrefois Jean Sans-terre et Othon de Saxe.

Adolphe de Nassau, successeur de Rodolphe de Habsbourg, prétendait recouvrer les droits de l'Empire usurpés par la couronne de France dans les provinces impériales de langue française. Il réclamait l'hommage de la Provence, hommage tombé en désuétude et que la branche capétienne des ducs d'Anjou refusait de lui prêter. Il reprochait à Philippe le Bel d'entretenir dans un but intéressé des relations étroites avec le comte de Bourgogne et plusieurs seigneurs ou prélats de la Franche-Comté. Enfin, il contestait à la France la possession de quelques territoires frontières dans le Barrois et de la ville de Valenciennes. Les habitants de Valenciennes s'étaient naguère soulevés contre le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, leur souverain; menacés des armes de l'Empire, ils avaient découvert qu'ils avaient appartenu autrefois à la France, et ils s'étaient donnés au roi. Philippe s'était empressé de déclarer la ville française et d'obliger le comte Jean d'Avesnes à reconnaître qu'il la tenait de sa couronne.

Le manifeste que l'Empereur publia permit au roi d'Angleterre de faire entrer dans la coalition un certain nombre de princes de l'Empire. Depuis que l'usage s'était introduit de solder la noblesse, il n'était pas rare de voir les princes et les barons vendre leurs services. Édouard gagna par des traités de subsides les ducs de Gueldre et de Brabant, les comtes de

Juliers, de Savoie et quelques autres: Le duc de Brabant avait d'ailleurs épousé une de ses filles.

Édouard essaya aussi d'entraîner dans sa querelle les rois de Castille et d'Aragon, qui n'avaient pas oublié leurs démêlés récents avec la France. Mais, après l'Empereur, son principal allié fut le comte de Flandre, Guy de Dampierre. Les Flamands se trouvaient dans une dépendance étroite de l'Angleterre pour leurs intérêts de commerce et d'industrie. C'était d'Angleterre qu'ils tiraient la plus grande partie des laines employées par leur industrie drapière, très-développée depuis la croisade de Constantinople [1]. Cette identité d'intérêts les avait déjà conduits à se rattacher à la politique anglaise dans plusieurs circonstances. Édouard III fiança secrètement son fils aîné à Philippine, fille de Guy de Dampierre.

Philippe répondit à la coalition qui devait attaquer la France sur toutes ses frontières, en gagnant à son tour, par des subsides, plusieurs des princes de l'Empire. Il s'assura l'appui du dauphin de Vienne, du comte de Bourgogne, du duc de Lorraine, des comtes de Luxembourg et de Hainaut. Il fiança l'aîné de ses fils à la fille du comte Othon de Bourgogne, qui ouvrit ses forteresses aux garnisons françaises. On ne peut s'empêcher de remarquer que dans une des rares circonstances du moyen âge où nous ayons été menacés d'une guerre avec l'Empire, les provinces situées au delà de la Meuse, de la Saône et du Rhône, françaises de langue, quoique impériales de nom, se soient jointes à la France contre l'Allemagne.

Au reste, Philippe le Bel fit mieux que de s'assurer des alliés; il parvint à dissoudre la coalition. Il en détacha, probablement à prix d'argent, le duc de Brabant et le comte de Savoie. Il détourna les rois de Castille et d'Aragon de traiter avec les Anglais. Enfin il désarma l'empereur, on ne sait au juste à quel prix. Villani fait honneur de ce succès à son habileté diplomatique. Le Pape y fut aussi pour quelque chose. Boniface VIII obtint d'Adolphe de Nassau qu'il ne donnât aucune suite à son manifeste.

Édouard Ier ne fut arrêté ni par la retraite de l'Empereur ni par la médiation de la cour de Rome. Il ouvrit les hostilités en 1295. Des troupes anglaises, commandées par le duc de

[1] La première corporation de drapiers ou tisserands en laine à Gand remonte à l'an 960; mais l'exportation des draps fabriqués n'eut lieu qu'après la prise de Constantinople.

Bretagne, débarquèrent sur les côtes de Gascogne et chassèrent sans difficulté les Français de Blaye, de Bayonne et des autres villes maritimes occupées par eux. Mais Philippe avait formé trois armées, sous les ordres du duc de Bourgogne, du connétable de Nesle et de Charles de Valois. Le connétable et Charles de Valois entrèrent de leur côté dans la Guyenne. Grâce à la supériorité de leurs forces, ils châtièrent sévèrement les places qui avaient accueilli les Anglais ou s'étaient prononcées en leur faveur, et ils ramenèrent la province sous l'autorité de la France, excepté Bayonne et quelques châteaux.

Le comte de Flandre, appelé à Paris pour assister au conseil du roi, fut obligé d'avouer que sa fille était promise au prince royal d'Angleterre; il n'en protesta pas moins de sa fidélité. Philippe lui déclara qu'il avait en main les preuves de son alliance secrète avec Édouard Ier, le convainquit de trahison, et le fit enfermer au Louvre, où il le garda six mois prisonnier avec ses deux fils[1]. Il traita en même temps avec le roi d'Écosse, Jean Bailleul, dont la situation et les prétentions vis-à-vis de l'Angleterre étaient exactement les mêmes que celles du comte de Flandre vis-à-vis de la France. Cette alliance inaugura une politique qui fut depuis lors suivie avec fidélité; nos rois cherchèrent constamment dans ce petit État un point d'appui contre les Anglais. Le fils de Jean Bailleul fut fiancé à une fille de Charles de Valois; on espérait que ces alliances princières donneraient de la stabilité à des traités qui autrement eussent été éphémères. Cependant on ne s'engagea qu'à une entente générale. Les Français et les Écossais devaient agir séparément, chacun dans leur pays. Malheureusement les Ecossais se firent écraser à Dunbar, et retombèrent sous la vassalité de l'Angleterre.

Boniface VIII, qui avait déjà restreint la guerre sans l'empêcher, interposa de nouveau sa médiation et envoya des légats autorisés à délier les princes de tous leurs serments contraires au rétablissement de la paix. Boniface avait alors soixante-dix-sept ans. Quoique ayant toujours appartenu au parti guelfe qui s'appuyait sur la France, il n'avait cessé de travailler à la paix de l'Europe. Son premier acte avait été de terminer, en 1295, les querelles de Naples et de l'Aragon par le congrès et le traité d'Anagni. Il avait ensuite empêché l'Empereur de s'armer contre la France. Il imposa une trêve à Philippe et à

[1] De septembre 1294 à mars 1295, suivant Kervyn.

Édouard, en les menaçant d'une excommunication. Il prit aussi la défense du comte de Flandre, que Philippe avait remis en liberté sur les prières des barons flamands, mais dont il prétendait garder la fille pour s'assurer qu'elle n'épouserait pas le prince royal d'Angleterre. Guy de Dampierre demandait qu'elle lui fût rendue, et le Pape soutint sa réclamation.

Philippe accepta la trêve, qui d'ailleurs lui laissait l'Aquitaine entre les mains à titre de gage. Mais il s'offensa de quelques termes dont le Pape s'était servi. Il avait aussi déjà quelques sujets particuliers de démêlés avec la cour de Rome.

VIII. — La guerre ne pouvait se faire sans impôts nouveaux. Le roi avait perçu pendant plusieurs années, sur le clergé et les laïques, les décimes de la croisade, autorisées par les prédécesseurs de Boniface VIII. Il avait aussi levé différents impôts de circonstance, non sans soulever des murmures, et même une violente sédition qui eut lieu à Rouen. On se récriait partout contre la maltôte (*male tolta*), c'est-à-dire contre l'impôt qui n'était pas dû ou dont la perception était accompagnée de violences abusives. En 1296, Philippe établit, de sa seule autorité, une *subvention* ou taxe générale, que tout le monde devait payer. De nouvelles plaintes s'élevèrent partout ; celles que le clergé adressa à la cour de Rome nous ont été conservées [1].

Rome recevait des plaintes semblables de divers côtés ; car tous les princes, et le roi d'Angleterre en particulier, se créaient des ressources de guerre par des moyens semblables. Boniface y répondit par la fameuse bulle *Clericis laïcos*, adressée à tous les royaumes de la chrétienté. Il y déniait aux laïques tout droit sur les personnes et les biens des clercs, et menaçait d'excommunication les prélats qui payeraient des aides non autorisées par le saint-siége, comme les princes qui les exigeraient.

Un acte par lequel le gouvernement français défendait de faire sortir du royaume l'argent, les armes et les munitions de guerre, bien que conforme à un usage suivi toutes les fois que l'on combattait aux frontières, fut l'occasion de nouvelles représentations. Boniface craignit que la cour de Rome ne pût recevoir les revenus qu'elle tirait des bénéfices de France, et menaça encore le roi d'une excommunication, s'il portait atteinte à l'exercice légitime des droits de l'Église.

[1] La pièce a été publiée dans les Mémoires de l'académie de Belgique.

Ces bulles furent mal accueillies en France. Philippe avait un caractère rude, peu traitable, et le langage du Pape, en exaltant les droits du saint-siége, semblait tenir peu de compte de ceux des souverains temporels. Le ressentiment du roi fut partagé par plusieurs membres de son conseil. Cependant ce premier conflit n'eut pas de suite. Ni Boniface, ni Philippe ne désiraient une rupture; quelques prélats s'interposèrent pour la prévenir. L'archevêque de Reims demanda au Pape d'expliquer plus nettement la manière dont la cour de Rome envisageait les droits du roi. Boniface VIII consentit à adoucir ce que les termes de la bulle *Clericis laïcos* avaient de trop absolu. Dans une belle nouvelle, écrite d'un style plus vague que la précédente, il déclara n'avoir entendu porter aucune atteinte aux droits de la couronne de France, mais simplement user du droit de monition qu'il lui appartenait d'exercer, surtout vis-à-vis d'un jeune prince, puissant et belliqueux. Il reconnut en particulier la légitimité des *dons gratuits*, accordés par le clergé. Cette demi-concession, accompagnée d'une déclaration de Philippe relative à l'argent des bénéfices qu'on portait à Rome, ajourna le conflit.

Mais la trêve expirait au commencement de la campagne de 1297. Le Pape la renouvela de sa propre autorité et Philippe protesta. Il déclara que, s'il était prêt à recevoir comme ses prédécesseurs les avertissements du saint-siége dans les questions qui intéressaient l'Église ou l'ordre spirituel, il voulait être indépendant quant aux affaires temporelles et à la poursuite de ses droits. Il refusa d'admettre la médiation du Pape, offrant seulement d'accepter celle de Benoît Gaétan à titre de personne privée. Boniface VIII céda.

Philippe avait alors obtenu partout, sauf en Écosse, des succès réels, par la diplomatie ou par les armes. Il occupait la Guyenne. Il venait de traiter, moyennant la concession d'une pairie, avec le duc de Bretagne, que ses propres sujets obligèrent de quitter l'alliance anglaise. Le comte de Bar avait été repoussé dans une tentative sur la Champagne. La ligue des princes de l'Empire ne s'était pas reformée. Philippe voulut profiter de ces avantages et surtout punir le comte de Flandre, qui, obligé de servir la France malgré lui, agissait avec beaucoup d'irrésolution et de duplicité, ne cessait de demander la liberté de sa fille, gardée au Louvre, et se prétendait maltraité sans raison.

En 1296, Guy de Dampierre fit la faute d'occuper Valenciennes, dont les habitants se donnaient à lui pour échapper au comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, bien qu'un arrêt royal eût déclaré ce dernier leur suzerain. Philippe vit dans cet acte une attaque contre son autorité; il somma le comte de Flandre de se retirer, et sur son refus, prononça la saisie de son comté. Guy de Dampierre, cité à comparaître en personne à Paris, équivoqua vainement sur la validité d'une saisie prononcée par le conseil et non par la cour des pairs. Il finit par consentir à faire les soumissions qu'on exigeait de lui. Mais il ne les eut pas plutôt faites qu'il les regretta. Il se plaignit de la manière dont les réserves de la juridiction royale étaient interprétées; il y vit ou affecta d'y voir une atteinte portée à ses droits héréditaires, et prêta de nouveau l'oreille aux sollicitations des Anglais, appuyées d'ailleurs par celles des Impériaux. Édouard lui promettant un subside et l'envoi d'une armée sur le continent, il se laissa entraîner et abjura son hommage. Au mois de janvier 1297, il envoya les abbés de Gemblours et de Floreffe déclarer à Philippe qu'il se regardait comme délié de ses obligations envers lui, en raison de l'impossibilité où il était d'obtenir justice.

Philippe réunit au mois de juin soixante mille hommes à Compiègne. Il en forma deux corps, et alla avec le premier assiéger Lille, pendant que Robert d'Artois envahissait la Flandre occidentale avec le second. Un corps flamand qui voulut s'opposer à la marche de Robert d'Artois fut mis en déroute près de Furnes. Un autre, plus considérable, composé de Flamands et d'Impériaux, essaya de faire lever le siége de Lille, mais fut battu et détruit à Comines par les troupes royales sous les ordres du connétable de Nesle. Lille ouvrit aussitôt ses portes. Maître de cette ville, Philippe entra sans résistance à Courtrai, et marcha sur Bruges, où Édouard I[er] venait de débarquer. Édouard tenait ses engagements, mais il arrivait tard et avec des forces insuffisantes pour tenir la campagne. Il avait trouvé les Anglais très-tièdes pour cette guerre. Établi à Bruges, il en sortit à l'approche des Français, et courut s'enfermer avec Guy de Dampierre à Gand, la plus forte place du pays par sa situation, ses murailles et les rivières qui l'entouraient. L'Empereur, qui était attendu, fut retenu par la défection de plusieurs de ses vassaux, obligé de lutter contre un compétiteur, et ne parut pas.

Les Français arrivèrent sous les murs de Gand dans une saison déjà peu favorable pour entreprendre un siége qui menaçait d'être long. On était au mois d'octobre. Philippe accorda au roi d'Angleterre et au comte la trêve qu'ils lui demandèrent. Le temps devait être pour lui. La coalition ne put se reformer pendant l'hiver. Édouard fut rappelé par un soulèvement des Écossais, et réduit à solliciter avec Guy de Dampierre la médiation du Pape. Philippe ne voulut accepter cette médiation que sous la réserve qu'il avait faite l'année précédente, c'est-à-dire en la limitant à ses démêlés avec l'Angleterre; pour la Flandre, il refusa toute négociation.

Boniface VIII, ne pouvant conclure une paix générale, ne renonça pas pour cela à conclure une paix séparée entre la France et l'Angleterre. Il rendit, au mois de juin 1298, une sentence arbitrale qui prolongea la trêve, en stipulant que chaque partie restituerait ce qu'elle avait pris et que les choses seraient remises dans l'état où elles étaient avant la guerre. Un an après, au mois de juin 1299, le traité définitif fut signé à Montreuil-sur-Mer. Philippe rendit la Guyenne moins Bordeaux. Édouard épousa en secondes noces Marguerite de France, avec la clause insérée au contrat, que s'il naissait des enfants de ce mariage, ils hériteraient de la Guyenne, clause qui préparait, éventuellement au moins, la séparation de cette province d'avec l'Angleterre. On convint aussi des fiançailles du prince royal anglais avec une fille de France.

Ce ne fut pas sans difficulté que Philippe accepta la sentence du Pape. On la trouvait en France trop peu avantageuse. On eût voulu obtenir mieux qu'une reconnaissance un peu plus formelle de la juridiction du parlement en Guyenne, ou un mariage qui, laissant provisoirement la province aux Anglais, rendait fort éventuelle sa séparation de la couronne d'Angleterre. Peut-être Philippe aurait-il été moins disposé encore à signer le traité sans la canonisation de saint Louis, qui fut prononcée en 1297, et qui était une sorte d'hommage rendu par Boniface à la maison de France.

Il ne voulut accorder à la Flandre qu'une courte prolongation de la trêve. Encore exigea-t-il la même prolongation pour l'Écosse et la mise en liberté de Jean Bailleul, prisonnier des Anglais. Au fond, il n'entendait pas plus transiger avec les Flamands qu'Édouard avec les Écossais.

En 1300, dès que ces dernières trêves eurent expiré, Phi-

lippe, libre du côté de l'Angleterre et assuré de l'alliance du nouvel empereur, Albert d'Autriche, successeur d'Adolphe de Nassau, envoya en Flandre une armée sous les ordres de son frère, Charles de Valois. Les Français gardaient depuis 1297 Lille, Bruges et plusieurs autres places. Charles de Valois occupa Douai, Béthune et Damme. Guy de Dampierre, enfermé à Gand, fit d'abord quelque résistance, mais privé d'alliés, finit par se rendre avec les deux aînés de ses fils; il remit ses arsenaux et ses archives, sur la simple promesse que la cour des pairs lui rendrait sa souveraineté dès qu'elle aurait tranché la question des droits de la juridiction royale dans son comté.

La Flandre fut ainsi occupée presque sans coup férir. L'année suivante, Philippe voulut la visiter, en compagnie de la reine Jeanne de Navarre. Ce voyage fut une fête perpétuelle. Gand, Bruges, Ypres, célébrèrent des jeux et des tournois magnifiques en l'honneur de leurs hôtes royaux. Les Français parurent émerveillés du luxe et de la richesse que toutes ces villes déployèrent et qui dépassaient infiniment leur attente. Les simples bourgeois portaient des étoffes de luxe, qui étaient en France le privilége des dames de haut rang. Jeanne de Navarre disait en assistant aux fêtes de Bruges : « Je me croyais seule reine, et j'en vois ici plus de six cents. »

IX. — Boniface VIII ne songeait nullement à s'aliéner la France; il continuait même de rechercher son appui en Italie, où elle était la protectrice obligée des Guelfes contre les Gibelins. Or, les Gibelins étaient puissants jusque dans la campagne de Rome. Les Colonna, leurs chefs, y occupaient la forteresse de Palestrina. Deux cardinaux de cette maison avaient pris les armes pour le renverser, alléguant l'invalidité prétendue de la renonciation de Célestin V, son prédécesseur. Le Pape prêcha la croisade aux Guelfes, qui enlevèrent Palestrina, puis appela en Italie Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, lui confia la défense temporelle du saint-siége, et le nomma vicaire général de l'Empire et comte de Romagne.

On a prétendu qu'il eut l'idée de le faire élire empereur à la place du roi des Romains, Albert d'Autriche, dont l'élection irrégulière souleva de sa part une protestation. La chose est douteuse; mais ce qui ne l'est pas, c'est que Boniface VIII recherchait l'appui de la France contre Albert d'Autriche aussi

bien que contre les Gibelins d'Italie. Très-inquiet d'une entrevue qui avait eu lieu à Vaucouleurs en 1299 entre Philippe et Albert, il ne négligea rien pour les empêcher de conclure entre eux une alliançe.

Le grand *pardon* ou jubilé de l'année séculaire 1300, célébré à Rome avec une pompe inaccoutumée, attira dans la Ville éternelle plus de cent mille pèlerins, deux cent mille au dire de Villani. Boniface, qui avait assisté à plusieurs règnes de pontifes célèbres, qui avait vu Rome exercer une action constamment prépondérante dans la politique européenne, qui voyait encore des flots de chrétiens de toute nation se presser aux pieds du trône de saint Pierre, pouvait croire que rien n'était changé autour de lui. D'ailleurs, avec la fière opiniâtreté qui faisait le fond de son caractère, il n'était pas homme à transiger sur aucun des droits, aucune des prétentions du saint-siége; il voulait le maintien inflexible de la prérogative pontificale, telle que ses prédécesseurs la lui avaient léguée.

Ajoutons que si les prétentions qu'il soutint ont trouvé dans l'Église, méme à d'autres époques, de grands contradicteurs, comme Bossuet, si elles sont contraires à plusieurs des maximes de notre droit public moderne, elles n'étaient alors que l'expression de la politique traditionnelle des papes plus anciens; elles étaient conformes au droit public du moyen âge, à ce droit en vertu duquel la papauté, loin de se renfermer dans la sphère nécessairement mal limitée du spirituel, veillait à maintenir l'ordre dans la chrétienté, la paix entre les États et la régularité des gouvernements.

Un premier conflit avec la France en 1296 n'avait pas eu de suites sérieuses. Un second éclata en 1301. Boniface envoya au Louvre, comme légat, Bernard de Saisset, qui appartenait à la famille des anciens comtes de Toulouse et qu'il venait d'élever à l'évêché de Pamiers. Il lui donna pour mission d'appuyer différentes réclamations des prélats du Midi, et de demander la liberté du comte de Flandre et de sa fille. Le légat, d'un caractère altier et peu conciliant, mécontenta le roi par la hauteur de son langage. A peine était-il rentré dans son diocèse qu'on l'accusa d'avoir tramé un complot avec le comte de Foix, le roi de Majorque, possesseur du Roussillon, et d'autres seigneurs méridionaux, dans le but de soustraire le Languedoc à l'autorité de la couronne. On ignore ce qu'était au juste ce complot; mais on sait que le Languedoc n'avait pas cessé de s'agiter,

qu'une partie des habitants conservaient des dispositions hostiles à la France, que les rois de la maison d'Aragon y étaient regardés comme des protecteurs naturels. L'évêque de Pamiers fut arrêté et conduit à la cour. Traduit devant une assemblée de prélats et de barons qui se réunit à Senlis, il s'y défendit en termes qui excitèrent l'indignation des assistants. L'assemblée décida qu'il serait provisoirement livré à l'archevêque de Narbonne, son supérieur ecclésiastique, et confié à sa garde. Philippe communiqua au Pape les pièces de l'enquête, en le priant d'enlever à Saisset la dignité épiscopale et le privilége de cléricature; il voulait le déférer à un tribunal laïque et l'y faire juger comme criminel d'État.

Boniface VIII, au lieu de renvoyer l'évêque, suivant l'usage, devant un concile provincial et de nommer un légat pour présider ce concile, aima mieux évoquer l'affaire à Rome. Il convoqua dans cette ville, pour le 1er novembre 1302, une assemblée de prélats français, et il la chargea de la double mission de juger l'accusé et *d'aviser* à la *réforme du royaume*. Il invita Philippe à y comparaître ou à s'y faire représenter. Il envoya en même temps au roi par un nonce la bulle *Ausculta*, *fili,* 5 décembre 1301, dans laquelle il lui rappelait qu'il était soumis au chef de l'Église, et que si les princes avaient une juridiction temporelle, elle n'en était pas moins subordonnée à la juridiction spirituelle du saint-siége; car le saint-siége était établi par Dieu au-dessus des rois et des empires. Telle était la théorie du moyen âge, admise et professée en principe sans contestation, mais dont l'application avait toujours admis de grands tempéraments et offert des difficultés extrêmes, témoin les longues guerres de l'Empire et du sacerdoce.

Boniface VIII ne s'en tenait pas à un exposé théorique général, puisqu'il voulait que le concile de Rome examinât les fautes du gouvernement français et les griefs exprimés par les sujets de ce gouvernement. Il énumérait les différents genres d'oppression que Philippe faisait peser sur ses sujets, ecclésiastiques ou séculiers, sur les seigneurs, la noblesse, les communautés et le peuple. Les remontrances portèrent principalement sur la collation des bénéfices, que le roi s'attribuait à l'exclusion du saint-siége, sur les excommunications qu'il avait souvent empêchées, sur sa prétention de juger les prélats et les clercs dans les matières qui ne touchaient pas à la féodalité, sur les levées d'argent dont il frappait les églises, sur l'abus et

le mauvais emploi des régales[1], sur les saisies fréquentes du temporel des évêques[2], enfin sur les altérations de monnaies, également préjudiciables aux clercs et aux séculiers.

Philippe le Bel laissa Bernard de Saisset partir pour Rome; mais il regarda la bulle *Ausculta fili* et le cadre tracé aux délibérations du concile comme une atteinte portée à l'indépendance de sa couronne; il refusa d'admettre que le pouvoir du pape pût aller jusqu'à contrôler les actes de son gouvernement.

Il convoqua de son côté une assemblée, dont on ne connaît pas d'exemple historique antérieur; il réunit les états généraux du royaume, c'est-à-dire une assemblée française et nationale, à laquelle les barons, les évêques, les abbés, prévôts et doyens de chapitres furent invités à assister en personne, et les villes à envoyer chacune deux ou trois députés ou représentants. Ce n'était pas la première fois que la couronne consultait les grands et les prélats; mais on ne voit nulle part que les députés du troisième ordre eussent jusque-là fait partie de semblables conseils. Si avant cette époque on les consultait, c'était isolément et pour des matières spéciales, comme les règlements monétaires; encore les convocations ne s'adressaient-elles qu'aux représentants de quelques villes déterminées.

Les états généraux convoqués par Philippe le Bel s'assemblèrent le 12 avril 1302, dans l'Église de Notre-Dame. Philippe leur soumit la bulle du Pape, en se plaignant qu'elle constituât une entreprise sur sa couronne. Il se déclara prêt à réformer les abus de son gouvernement; mais il se plaignit à son tour des abus du gouvernement romain à l'égard du clergé de France, de la manière dont Rome disposait de certains bénéfices, et des taxes nombreuses qu'elle levait dans le royaume, ce qui entraînait la sortie de l'argent à l'étranger. Les états répondirent par des acclamations et par l'assurance de leur concours.

Les barons écrivirent aux cardinaux et les prélats écrivirent au Pape qu'ils étaient prêts à défendre le roi, l'indépendance de sa couronne et les libertés de l'Église de France vis-à-vis de Rome. Ils ajoutèrent qu'ils n'avaient nul besoin de l'intervention du saint-siége pour le redressement de leurs propres griefs.

[1] Les régales étaient les revenus que les rois ou les anciens patrons touchaient pendant la vacance des bénéfices ecclésiastiques.

[2] Philippe avait saisi le temporel de l'évêque de Cambrai et de l'archevêque de Reims, aussi bien que celui de l'évêque de Pamiers.

La lettre des prélats, d'ailleurs pleine de respect, rappela les obligations auxquelles le clergé était tenu vis-à-vis du prince, et exprima la crainte d'un schisme. Les représentants des villes adressèrent aussi à Rome une lettre en leur nom particulier. Les trois ordres soutenaient uniformément « qu'en temporalité le roi ne reconnaissait suzerain en terre, fors Dieu. »

Ainsi Philippe le Bel, repoussant les entreprises de la cour de Rome, eut le talent d'associer la France à sa résistance. Il obtint même de ces premiers états généraux une déclaration qui, non contente d'établir comme il le voulait l'indépendance de sa couronne, ratifiait encore virtuellement ses actes antérieurs, quels qu'ils fussent.

L'assemblée, réunie dans un but spécial et une circonstance extraordinaire, eut pour unique objet de montrer au Pape que le pays était pour le roi. Elle n'en a pas moins fait de l'an 1302 une date importante dans notre histoire. Cette année est celle où la France intervint pour la première fois dans son propre gouvernement. Intervention déjà nécessaire, et qui devait prendre bientôt plus de consistance et de régularité.

Maintenant, quel qu'ait été l'intérêt des déclarations de ces états généraux, quelque simples même qu'elles nous paraissent, elles n'eurent aucune spontanéité. Philippe employa pour les obtenir, ou laissa employer à ses conseillers, les moyens les moins avouables. Parmi ces conseillers, il y en eut qui montrèrent un zèle supérieur à tous les scrupules. On composa et on fit circuler des pamphlets d'une violence inouïe, dont plusieurs ont été conservés. Il paraît que le chancelier Pierre Flotte ne communiqua pas à l'assemblée la bulle *Ausculta fili* elle-même, mais un simple extrait que nous avons encore, qui est connu sous le nom de la *petite bulle*, et qui, en résumant les propositions contenues dans la bulle véritable, leur donne un caractère absolu et un sens rigoureux qu'elles étaient loin d'avoir en réalité. Enfin certains historiens ajoutent que la bulle, c'est sans doute de la petite qu'il s'agit, fut brûlée par ordre du roi.

Les cardinaux répondirent aux lettres qui leur étaient adressées en expliquant comment il fallait entendre les propositions contenues dans les bulles. Mais tout en donnant les éclaircissements nécessaires, ils maintinrent les libertés de l'Église de France vis-à-vis de la couronne, et ils défendirent le droit que le saint-siége prétendait exercer, de prendre soin « de la pro-

spérité du royaume et de la réformation des abus, attendu que le temporel, pour être indépendant du spirituel, ne cessait pas de lui être subordonné, et que Rome était juge du péché. » Le Pape soutint de son côté les mêmes doctrines, seulement avec plus de hauteur. Il refusa de céder sur aucun point, traita l'Église de France de *fille insensée*, et maintint la convocation du concile pour l'époque marquée, à la fin de cette année 1302.

X. — Pendant ces débats, un soulèvement éclatait en Flandre. Les grandes villes de ce pays, toujours jalouses de leur liberté, souffraient avec peine d'être administrées par des Français. Les magistrats de Bruges et de Gand voulurent lever un impôt extraordinaire, destiné à payer les frais de la réception faite à Philippe le Bel. Vingt-cinq chefs des métiers de Bruges adressèrent des remontrances. On les arrêta. Le peuple prit aussitôt les armes, tira les détenus de la prison, investit le bourg (la citadelle) où les magistrats s'étaient enfermés, s'empara de plusieurs d'entre eux et les massacra. Cette scène se passait en l'absence du gouverneur Jacques de Châtillon, oncle de la reine. Il s'empressa d'accourir avec des troupes et de rétablir l'ordre. Il consentit à ne prononcer contre les émeutiers d'autres peines que le bannissement, mais il déclara que la ville avait forfait tous ses priviléges par le fait même de la rébellion, et il voulut qu'elle fût démantelée. Gand fut le théâtre d'une émeute pareille, quoique moins sanglante. Les gens de métier y déployèrent leurs bannières; les magistrats, réfugiés au château de Sainte-Pharaïlde, furent maltraités et réduits à capituler.

L'agitation de Bruges fut plus augmentée que calmée par les mesures de Jacques de Châtillon. Un nouveau soulèvement éclata quand on apprit que le parlement de Paris avait confirmé la suppression des priviléges. Les meneurs profitèrent d'une seconde absence du gouverneur; mais éclairés par l'insuccès de l'émeute précédente, ils résolurent de ne pas attendre le retour de Jacques de Châtillon dans une place démantelée et de tenir la campagne. Ils mirent à leur tête Guillaume de Juliers, et occupèrent, au mois d'avril 1302, le Franc, c'est-à-dire le territoire qui servait de banlieue à la cité et participait à ses franchises. Châtillon accourut de nouveau; les habitants, hors d'état de résister, s'humilièrent, à la condition

que tous ceux d'entre eux qui craignaient d'être poursuivis auraient la liberté de se retirer. Il en sortit ainsi cinq mille avant le retour des Français, qui eut lieu le 18 mai. Le gouverneur revint accompagné de dix-sept cents chevaux, outre les gens d'armes et les archers.

Malgré la convention obtenue, les gens de Bruges ne se crurent pas en sûreté. Le bruit se répandit que Châtillon méditait une vengeance; des messagers allèrent avertir les bannis que s'ils ne rentraient sur-le-champ, leurs femmes, leurs enfants et tous ceux qui étaient restés à l'intérieur courraient les plus grands dangers. Les bannis, ayant rallié quelques-unes des bandes qui tenaient la campagne, profitèrent de ce que les murailles étaient démolies et les fossés comblés pour rentrer pendant la nuit. Au point du jour ils surprirent la garnison disséminée dans les différents quartiers, poursuivirent les soldats isolés au milieu des rues ou dans les maisons, et les massacrèrent sans pitié. Ils poussèrent la fureur jusqu'à mutiler et défigurer les cadavres de leurs victimes; les femmes même et les enfants prirent part à ces atrocités, digne renouvellement des Vêpres siciliennes. Le gouverneur échappa sous un déguisement, à peine suivi de quelques gens d'armes.

Il ne restait plus aux révoltés, après un tel défi jeté à Philippe le Bel, qu'à soulever le reste de la Flandre, et ils l'entreprirent. Ils avaient à leur tête un maître tisserand, du nom de Pierre Kœnig [1], qui représenta partout que leur cause intéressait le pays entier. En attendant, ils occupèrent, avec l'aide de Guillaume de Juliers et de ses chevaliers, Lécluse, Nieuport, Bergues, Furnes, Gravelines, toute la Flandre occidentale; ils en chassèrent les petites garnisons françaises et firent déclarer les habitants en leur faveur. Guy de Namur, un des plus jeunes fils de Guy de Dampierre, accourut au milieu d'eux. L'insurrection se propagea rapidement, malgré le refus que firent les Gantois de s'y associer, probablement par jalousie contre Bruges. Les Flamands eurent bientôt sur pied quinze ou vingt mille hommes, la plupart fantassins et gens de trait, armés de piques et de goedentag, c'est-à-dire de longs bâtons en forme de massue avec des pointes garnies de fer [2]. Ils enlevèrent Courtrai, moins le château où la garnison française s'enferma, et ils allèrent assiéger Cassel.

[1] Ou Deconing, suivant Kervyn.

[2] Goedendag, *c'est bonjour à dire*. Guillaume Guiart.

Robert d'Artois réunit alors à Arras une des armées les plus brillantes qu'on eût vues depuis longtemps; Villani la porte à quarante-sept mille hommes. Il entra sur le territoire de l'ennemi, l'obligea de se replier sous les murs de Courtrai, et l'attaqua le 11 juillet dans une vaste plaine favorable à la cavalerie. La cavalerie formait environ le tiers des troupes françaises. Les Flamands, qui en avaient très-peu, comprirent que la partie n'était pas égale; mais, comme ils n'attendaient pas de quartier, ils résolurent de vendre chèrement leur vie. Au moment du combat, les seigneurs qui les commandaient firent des chevaliers suivant l'usage; ils donnèrent l'accolade à quarante chefs de métiers ou bourgeois notables, parmi lesquels se trouvait Pierre Kœnig.

La chevalerie française montra malheureusement une folle confiance et un mépris de l'ennemi qui lui fut fatal. Elle ne laissa pas aux archers le temps nécessaire pour rompre les bataillons moins nombreux de ses adversaires. Elle craignit de laisser à la piétaille, comme on appelait l'infanterie, l'honneur de la journée; elle lui cria : Arrière! et se lança elle-même en avant.

Les Flamands avaient devant eux un fossé peu profond, mais très-étendu et en forme de demi-lune, pour leur servir de retranchement. Les premières charges le tournèrent; mais le comte d'Artois, voyant le combat se prolonger et voulant charger à son tour, ne sut pas éviter l'obstacle. Une partie des chevaux s'y culbutèrent; les chevaliers, bardés de fer, tombèrent les uns sur les autres avec leurs lourdes armures. Avant que les écuyers eussent pu les remettre en selle, les Flamands accoururent avec leurs pieux ferrés et en firent un grand carnage. Cet accident décida du sort de la journée. Le comte d'Artois et les chevaliers qui parvinrent à franchir le canal étaient en trop petit nombre pour rompre les rangs serrés de l'infanterie ennemie. Mal soutenus par l'arrière-garde, ils périrent presque tous. La France perdit en ce jour la fleur de sa noblesse : le comte d'Artois, le connétable de Nesle, Jacques de Châtillon, le comte de Brabant, les comtes d'Eu, d'Aumale, de Dammartin, de Soissons, de Dreux, de Tancarville, le chancelier Pierre Flotte qui accompagnait l'armée, plus de deux cents chevaliers bannerets. Si l'on en excepte les guerres de la Terre sainte, on n'avait pas mémoire d'un désastre pareil et surtout si peu attendu. Aussi Villani, qui habita la Flandre et qui nous a laissé un récit animé de la bataille, ne manque-t-il

pas d'y voir un châtiment céleste infligé à l'ennemi de Boniface VIII. « Les desseins de Dieu, dit-il, accomplirent alors ce qui semblait impossible aux hommes. »

Courtrai fut la première de ces mémorables défaites qui décimèrent, au quatorzième siècle, la noblesse française, et amenèrent peu à peu un changement complet dans l'art de la guerre et l'organisation des armées. Quatre mille paires d'éperons, suivant une tradition, sept cents seulement, suivant un récit plus probable, furent suspendus par les Flamands vainqueurs aux voûtes de la cathédrale, d'où plus tard Charles VI les fit enlever.

Philippe le Bel ordonna des levées extraordinaires d'argent et d'hommes, obligea chaque bailliage à lui envoyer pour la milice un contingent fixé, et réunit par ce moyen, à Arras, deux mois après, une armée dont il donna le commandement à son frère Charles de Valois, revenu d'Italie. Mais les Flamands victorieux augmentèrent leurs forces de leur côté. Gand se prononça et leur envoya des troupes. Le nombre de leurs chevaliers s'accrut; ils eurent bientôt à leur tête deux des fils de Guy de Dampierre. Lille, Douai et Béthune leur ouvrirent leurs portes sans résistance.

Philippe n'osa pas risquer une seconde bataille. D'ailleurs le pays était devenu impraticable de bonne heure. On craignait que les Anglais ne soutinssent les Flamands au mépris du dernier traité. Les troupes françaises se retirèrent, et le roi ajourna sa vengeance.

XI. — On était alors au temps fixé pour le concile de Rome. Il s'ouvrit le 30 octobre. Le nombre des prélats français qui y assistèrent ne s'éleva pas à plus de quarante, les autres n'ayant pu ou n'ayant voulu s'y rendre, à cause de la défense du roi. Boniface VIII y publia la bulle *Unam sanctam*, où il confirmait les doctrines exposées déjà dans les précédentes. Il faisait la distinction des deux glaives, l'un spirituel et l'autre temporel. « L'un, disait-il, doit être employé par l'Église et par la main du pontife, l'autre pour l'Église et par la main des rois et des guerriers. Or, il faut qu'un glaive soit soumis à l'autre, c'est-à-dire la puissance temporelle à la spirituelle; autrement elles ne seraient point ordonnées... Donc si la puissance terrestre s'égare, elle sera jugée par la spirituelle; mais c'est Dieu seul qui juge la souveraine puissance spirituelle. »

Après cet exposé de doctrines, Boniface menaça d'excommunication en termes généraux les prélats qui étant convoqués à Rome ne s'y rendraient pas, et les rois ou princes qui les en empêcheraient. Il fit choix d'un cardinal français, le cardinal Lemoine, et le chargea de porter à Paris des instructions sur les douze principaux articles du débat. Si le roi refusait de faire droit à ses réclamations, il se réservait d'agir contre lui, par les armes spirituelles et temporelles.

Philippe ne voulut pas rompre les négociations. Il essaya de justifier sa conduite aux yeux du cardinal Lemoine. Il nia une partie des faits allégués, et rejeta les prévarications ou les abus reprochés à son gouvernement, entre autres les altérations de monnaies, sur ses officiers, qu'il promit de mieux surveiller à l'avenir. Comme ces réponses impliquaient une sorte de reconnaissance des prétentions du Pape, et que le Pape repoussait, quoique vaguement, l'interprétation excessive donnée à la bulle *Ausculta fili*, au sujet du temporel, un rapprochement parut encore possible. L'essentiel était que l'entente s'établît sur le fond du débat; les questions secondaires étaient faciles à régler. Le roi demanda que le règlement en fût soumis à deux arbitres qu'il désigna, les ducs de Bretagne et de Bourgogne.

Mais l'espérance d'un rapprochement s'évanouit très-vite. Boniface ne se contenta pas des explications données par le roi au cardinal Lemoine. Il continua d'exiger que les prélats français se rendissent à Rome. Philippe, menacé d'une excommunication nominale, craignit que le Pape ne lançât contre lui les foudres de l'Église et ne déliât ses sujets du serment de fidélité. Il résolut de ne pas se laisser prévenir et de frapper le prémier coup.

Il réunit successivement au Louvre différentes assemblées, composées de barons, de prélats et de légistes. Dans une de ces assemblées, celle du 12 mars 1303, le chancelier Guillaume de Nogaret, gentilhomme languedocien, autrefois professeur en droit et maintenant successeur de Pierre Flotte, présenta un réquisitoire contre Boniface VIII. Son discours, d'autant plus singulier pour nous qu'il avait la forme d'un sermon, fut d'une violence extrême [1]. Nogaret y articula, au milieu de nombreuses citations bibliques, quatre chefs d'accusation. Il attaqua la légitimité de l'élection de Boniface, soi-disant pape, et celle des moyens par lesquels on avait obtenu la renonciation de son

[1] Cette pièce étrange se trouve dans Dupuy, *Preuves du différend*, p. 101.

prédécesseur Célestin V. En second lieu, il contesta la pureté de sa foi; en troisième lieu, il le déclara simoniaque; enfin, il le chargea de crimes énormes qu'il ne définissait pas, mais qu'il soutenait devoir être la perte et la ruine de l'Église. Il conclut en priant Philippe le Bel de demander aux princes, aux prélats, aux cardinaux, la convocation d'un concile général et le jugement du prétendu pape par ce concile. En attendant que ce jugement fût prononcé, Boniface devait être arrêté et détenu.

Si les doctrines et les prétentions de Boniface VIII étaient conformes aux traditions romaines, le réquisitoire de Nogaret l'était de son côté, du moins quant au fond, à celles des adversaires de la papauté. Car pour la forme, pleine d'injures et d'invectives, elle dépasse toutes les violences de langage d'une époque où le style diplomatique était loin d'admettre les ménagements et les bienséances d'aujourd'hui. Au moyen âge, la tradition des adversaires de la papauté était d'attaquer la personne des papes, de contester la légitimité de leur élection et la pureté de leur foi. Ils s'efforçaient de distinguer l'homme de l'institution. Le réquisitoire de Nogaret ne fut en réalité que la répétition des thèses soutenues récemment à Rome par les deux cardinaux de la maison des Colonna.

La guerre déclarée, Philippe ne s'arrêta plus. Il refusa de recevoir un nouvel envoyé romain, et renouvela plus expressément sa défense aux prélats de se rendre à Rome. Comme il voulait gagner l'opinion et s'assurer la complicité de la France, il tint au Louvre, le 10 juin, une nouvelle assemblée composée comme la précédente [1]. Quelques seigneurs, représentés par Guillaume de Plasian, chevalier et conseiller au parlement de Paris, s'y portèrent partie contre Boniface. Plasian rédigea un manifeste comprenant vingt-neuf articles d'accusation, dont il jura la vérité sur l'Évangile, et dont l'énoncé ne le cède en étrangeté qu'aux preuves prétendues dont il les appuyait. Il y reprocha au *soi-disant pape* d'avoir un démon familier, de consulter les devins, et de ne pas croire à l'immortalité de l'âme. Il conclut en requérant, comme avait fait Nogaret, la réunion d'un concile général et l'élection d'un pape légitime.

Le roi promit de faire, en qualité de défenseur de la foi, ses diligences pour assembler ce concile. Il demanda aux prélats

[1] M. Boutaric a donné la composition de cette assemblée, p. 28, et réuni avec un grand soin tout ce qu'on peut savoir des assemblées de ce temps et de la manière dont les adhésions furent obtenues.

leur adhésion. Trente-cinq la lui donnèrent, mais refusèrent de se constituer partie dans ce grand procès, et déclarèrent céder à la nécessité où les maux de l'Église les réduisaient. Le roi exigea d'eux l'engagement signé de ne tenir aucun compte des excommunications que lancerait Boniface VIII, ni de l'arrêt que Rome pourrait rendre pour délier ses sujets du serment de fidélité. C'est là qu'au fond était tout le débat. On redoutait beaucoup un pareil arrêt, quoique Rome n'eût sur la couronne de France ni les titres de suzeraineté qui lui appartenaient sur celles de Naples ou de l'Aragon, ni les droits particuliers qu'elle tenait de Charlemagne et d'Othon le Grand sur la couronne impériale.

Philippe convoqua également à Montpellier, dans le même mois de juin 1303, les trois états des sénéchaussées méridionales de Beaucaire, de Carcassonne et de Rouergue; ces États votèrent à la majorité l'appel du Pape au futur concile. Le roi écrivit des lettres aux grandes villes, aux universités, aux églises, pour leur demander une adhésion semblable. Il prétendait surtout s'assurer le concours du clergé. En effet, plus de sept cents actes d'adhésion furent obtenus, soit par entraînement, soit par contrainte, car les agents royaux ne reculèrent pas devant l'intimidation. On arrêta l'abbé de Cîteaux, qui avait répondu par un refus. Cependant on ne put empêcher absolument ces refus, ou tout au moins les adhésions données avec réserves. Telle fut celle des Templiers.

Philippe ne négligea pas plus les concessions que les menaces. Il en avait doublement besoin, car il demandait tout à la fois une déclaration contre le Pape et une subvention pour la guerre de Flandre. Plusieurs ordonnances de l'année 1303, entre autres celle du 23 mars ayant pour objet la *réformation générale du royaume,* furent évidemment destinées à gagner l'opinion; peut-être répondirent-elles à des vœux exprimés dans les assemblées d'états. Philippe promit d'ordonner une enquête sur les anciennes coutumes pour les remettre en vigueur, de faire expédier promptement au parlement les affaires où les barons et les prélats étaient intéressés, et d'indemniser les uns et les autres pour les biens que la couronne pourrait acquérir dans leur mouvance. Il s'engagea d'une manière particulière à maintenir et à respecter les priviléges des églises. On avait confirmé précédemment ceux des églises de la Touraine, du Maine et de la Normandie; on confirma de la même manière ceux des églises

du Languedoc et des diocèses de Narbonne, de Reims, de Saint-Malo et de Mende.

Cependant Boniface réunit à Anagni, sa ville natale, un consistoire de cardinaux. Après s'y être exprimé avec le plus grand calme sur les attaques portées contre sa personne et qu'il parut dédaigner, il nia tout à fait le droit que prétendaient avoir le roi ou les prélats de France de convoquer d'eux-mêmes un concile général, droit que les prélats soutenaient d'ailleurs d'une manière embarrassée, puisqu'ils en appelaient du Pape au saint-siége. Il frappa plusieurs d'entre eux de peines disciplinaires, se réserva la disposition de toutes les églises cathédrales qui viendraient à vaquer, et prépara une bulle pour mettre la France en interdit, comme elle l'avait été sous Robert, Philippe Ier et Philippe Auguste.

Nogaret alla porter en Italie l'appel au futur concile. Boniface devait être mis en demeure de publier la bulle de convocation. L'envoyé français, voulant intimider le vieux pontife et croyant sans doute prévenir l'interdit par ce moyen, essaya de soulever les Romains au nom de *la liberté de l'Église*. Sa tentative échoua. Alors il leva quelques hommes d'armes, auxquels se joignirent les Colonna, dépouillés par Boniface VIII et plusieurs feudataires gibelins de la Romagne; avec ces forces il marcha sur Anagni, où se trouvait la cour pontificale. Les Italiens qui l'accompagnaient hésitèrent, et voulurent que la bannière de France fût déployée à côté de l'étendard de l'Église. Nogaret y consentit.

Le 7 septembre il parut devant Anagni, avec Sciarra Colonna, le plus redouté des chefs gibelins, trois cents cavaliers et une troupe de gens de pied. Le capitaine qui devait garder la ville la livra. Les neveux du Pape ne purent défendre le palais. Il fut forcé, les assaillants s'y jetèrent en criant : « Meure le pape Boniface et vive le roi de France! » Boniface s'assit sur son trône revêtu des insignes pontificaux et tenant en main les clefs de saint Pierre. Il avait alors quatre-vingt-six ans, et il attendit le martyre. Suivant une tradition, Sciarra Colonna aurait frappé de son gantelet le noble et intrépide vieillard; heureusement elle n'est pas fondée. D'autres voulaient le tuer. Nogaret le sauva. mais il s'empara de lui comme un sergent qui exécute la saisie d'un criminel, et déclara qu'il le livrerait au jugement du futur concile. « O toi, chétif Pape, lui font dire les Chroniques de Saint-Denis, confesse et regarde de monseigneur le roi de France

la bonté, qui tant loing est de toi son royaume, te garde par moy et défend. »

Boniface resta inébranlable dans sa dignité. Il refusa jusqu'au bout de convoquer le concile ou de déposer la tiare. Rien ne put changer sa résolution. Le troisième jour il fut délivré par un mouvement spontané du peuple d'Anagni. Les gens de la ville, voyant que les Français et les Gibelins étaient en petit nombre, prirent les armes et les chassèrent. Le Pape, remis en liberté, commença par couvrir les auteurs de l'attentat du pardon pontifical. Ensuite il se rendit à Rome. Mais comme il n'avait voulu prendre aucun aliment pendant les deux jours de sa captivité, et que l'émotion des scènes précédentes avait épuisé ses forces, à peine fut-il arrivé qu'une fièvre ardente s'empara de lui; il expira le 11 octobre.

XII. — Si quelques feudataires gibelins de la Romagne, ennemis ordinaires des papes leurs souverains, eussent tenté seuls un pareil coup de main, le fait n'eût peut-être pas été sans exemple. Dans tous les cas, il eût eu moins de portée. Mais cette fois c'était le chancelier de France qui était entré à Anagni sous la bannière des fleurs de lis. Philippe le Bel devenait responsable de ces scènes de violence, et ne pouvait désavouer Nogaret, quoiqu'on ne sache pas au juste quelles instructions il lui avait données.

Aussi l'émotion fut-elle générale et profonde. D'abord la cour romaine fut frappée de stupeur. L'édifice politique de la puissance pontificale reposait sur des bases matériellement trop peu solides pour n'avoir pas besoin de supports étrangers, et jusque-là le bras de la France avait été son plus ferme appui. Une scission entre Rome et la France, une rupture de ce qu'on appelait le mariage de l'Église et des fleurs de lis, étaient faites pour troubler l'Europe; tout contribuait à en augmenter l'éclat et la gravité. L'impression produite ne fut guère moindre en France et surtout dans le clergé. Quoique le roi eût obtenu d'imposantes déclarations en faveur de l'indépendance de sa couronne, il n'est pas douteux que les prétentions des papes n'eussent des partisans. Dans tous les cas, la conduite de Philippe le Bel et de ses agents souleva une vive répulsion. Tout le monde ne voulut pas distinguer l'homme et le pontife dans Boniface VIII. Des protestations eurent lieu de la part des prélats et de plusieurs membres des conseils de l'État. Le clergé

se plaignit qu'on eût répandu des pamphlets et des écrits de toute nature contre Boniface VIII, et que ces écrits, au lieu de se borner à exalter l'indépendance des rois, n'épargnassent ni l'Église ni les doctrines même du christianisme. Une partie des princes et du clergé n'attendaient que le moment de publier un manifeste[1].

Cependant, comme la guerre avait été déclarée personnellement à Boniface VIII, sa mort rendait possible un rapprochement avec un nouveau pape. Telle fut sans doute la raison qui décida les cardinaux à abréger les lenteurs ordinaires de l'élection. Réunis à Pérouse, ils ne mirent que dix jours à faire leur choix, et donnèrent la tiare à un religieux, général des frères Prêcheurs. Ce fut encore par la même raison que le nouvel élu, Benoît XI, consentit à recevoir les envoyés de Philippe le Bel. Après six mois de négociations, il supprima les censures prononcées contre la France; il releva les barons de l'excommunication lancée contre eux, en exceptant toutefois Nogaret, et pardonna aux prélats et aux docteurs du royaume de ne pas s'être rendu au concile convoqué à Rome. Ces bulles furent publiées le 2 avril 1304.

Philippe le Bel demandait davantage. Il voulait que Boniface VIII fût condamné comme faux pape, ayant perdu l'Église. Une pareille condamnation pouvait seule le justifier lui-même. Mais il était difficile que Benoît XI, dont les concessions précédentes montraient assez l'esprit conciliant, se prêtât à ce désir. Mettre en jugement les actes et la mémoire de Boniface VIII, c'était ranimer le débat au lieu de l'éteindre, c'était diviser de nouveau les esprits, c'était enfin porter atteinte à l'honneur du saint-siége. Benoît XI s'était réservé dès le début la punition des auteurs des scènes d'Anagni. Il finit par citer devant la cour de Rome les quinze principaux auteurs de ce crime abominable (*flagitiosum nefas*), y compris Nogaret.

Un mois jour pour jour après la publication de cette seconde bulle, il expira presque subitement, le 7 juillet 1304. Les Italiens, surpris de cette mort inattendue, refusèrent de la croire naturelle; ils l'attribuèrent à un empoisonnement, dont ils accusèrent Sciarra Colonna, Nogaret et Philippe le Bel lui-même. L'accusation était dénuée de preuves, comme tous les bruits

[1] Boutaric, p. 118-119. — Cette dernière assertion résulte des mesures antérieures que Philippe avait dû prendre, et de divers documents, entre autres d'une lettre de Nogaret.

populaires de ce genre, absurde même à l'égard du roi; mais elle s'accrédita aisément, en raison du peu de scrupule montré par Philippe et ses agents dans le choix des moyens qu'ils employaient.

Le sacré collége ne se hâta pas cette fois de faire l'élection. Il y consacra dix mois. Il n'était plus stimulé par l'intérêt urgent d'une conciliation, et il était divisé au sujet de la mémoire de Boniface VIII, qu'une partie des cardinaux voulaient défendre, tandis que d'autres étaient prêts à la sacrifier. Les ambassadeurs des princes ne faisaient qu'augmenter cette division. Villani raconte que la lutte se termina par un compromis; que les cardinaux partisans de Boniface désignèrent trois candidats à la pourpre, et laissèrent le choix définitif à leurs adversaires, dont le chef était le cardinal de Prato. Ces derniers élurent l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, qui prit le nom de Clément V. Bertrand de Goth était sujet du roi d'Angleterre; il avait protesté contre l'occupation de la Guyenne par Philippe le Bel, et assisté au concile de Rome en 1302, en dépit des défenses de ce prince. Son élection ne pouvait donc être considérée comme une victoire de la France. Cependant on refusa partout de croire que Philippe y fût étranger. Suivant Villani, le roi et l'archevêque de Bordeaux auraient eu une entrevue secrète dans la forêt de Saint-Jean d'Angély, et le premier aurait promis la tiare au second en y mettant six conditions, dont la sixième devait rester un mystère jusqu'à ce qu'il jugeât à propos de la révéler. L'archevêque aurait juré d'accomplir les désirs du roi. On a démontré l'impossibilité matérielle du fait, que son invraisemblance suffisait pour démentir[1]. Mais la conduite et le langage de Clément V concoururent à accréditer l'opinion qu'il avait acheté l'appui de la France par des engagements secrets.

Clément V se fit sacrer à Lyon, où il appela les cardinaux et où les rois de France et d'Aragon se rendirent de leur côté, ainsi qu'une foule de barons et de prélats français, anglais ou aragonais. La cérémonie fut célébrée avec une pompe tout à fait extraordinaire, le 14 novembre 1305, dans l'église de Saint-Just; la partie de la ville où se trouvait cette église était française. Toutefois un grave accident attrista la procession qui suivit; un mur tomba, atteignit en s'écroulant Charles de Valois, blessa mortellement le duc de Bretagne et jeta le désordre

[1] Rabanis, *Clément V et Philippe le Bel.*

dans le cortége, ce qui ne manqua pas d'être interprété comme un présage funeste pour le roi et le nouveau pape.

Il y avait déjà quelque temps que la papauté avait renoncé au séjour de Rome, où elle ne trouvait aucune sûreté. Clément V renonça à celui d'Anagni et des autres villes d'Italie, qui n'en présentait pas davantage. Il tint d'abord sa cour à Bordeaux, puis à Poitiers; enfin il se fixa en 1309 à Avignon, qui devait être pendant soixante-huit ans la résidence des pontifes. Comme la liberté du saint-siége avait été perpétuellement gênée et même opprimée plus d'une fois dans un pays aussi troublé que l'Italie, sa translation sur un territoire éloigné, à l'abri des révolutions de la Péninsule, ne fut pas sans raisons plausibles. Ce territoire lui appartenait d'ailleurs en pleine souveraineté. Avignon, chef-lieu du comtat Venaissin ou marquisat de Provence, avait été donné à Grégoire X par Philippe le Hardi, en exécution d'une donation ou testament des anciens comtes de Toulouse. Le voisinage de la France et de l'Empire offrait aussi pour le gouvernement de l'Église des avantages réels, qu'il eût été naturel de rechercher en d'autres temps. Mais, dans les circonstances où la translation eut lieu, et sous un pontife regardé à tort ou à raison comme une créature de Philippe le Bel, les Italiens mécontents n'y voulurent voir qu'un abaissement; manière de juger qui fut bientôt partagée par le reste de l'Europe. On accusa le saint-siége de s'être placé sous une tutelle et une dépendance étrangères. Sa puissance, qui était avant tout une puissance d'opinion, et qui venait de souffrir des événements une rude atteinte, en fut sensiblement ébranlée. C'est pour cela que les historiens de l'Église ont donné aux soixante-dix ans d'exil pendant lesquels la papauté fut absente de l'Italie, le nom mérité de captivité de Babylone.

Benoît XI était déjà revenu sur quelques-uns des actes de Boniface VIII. Clément V en poursuivit la révision. Il fit rentrer dans le sacré collége les deux Colonna, que Boniface avait privés de la pourpre. Il annula la bulle *Clericis laïcos,* qui limitait la puissance royale en matière de levées d'impôts. D'autres, comme la bulle *Unam sanctam,* qui établissait la distinction des deux glaives, furent interprétées de manière à ôter tout ombrage au roi. Philippe fut autorisé à lever des décimes pendant plusieurs années pour la guerre de Flandre ou pour une croisade. La croisade continuait d'être prêchée partout, et Charles de Valois préparait une expédition dans l'empire grec;

il voulait faire valoir les droits de sa femme, descendante des Courtenay, au trône de Constantinople.

L'accord se rétablit ainsi entre la France et le saint-siége. Restait l'exigence principale de Philippe le Bel. Il n'était pas homme à sacrifier une prétention, quelle qu'elle fût; il voulait toujours que la mémoire de Boniface VIII fût condamnée solennellement, et il y regardait son honneur comme engagé. Clément V commença par résister, puis usa de délais et d'ajournements. Ce fut seulement au bout de plusieurs années qu'il parut céder, en chargeant les cardinaux d'examiner les accusations portées par Nogaret et Plasian, et de recevoir les témoignages favorables ou contraires. Mais la singularité d'une partie de ces accusations, le scandale du procès pris en lui-même, la difficulté ou l'absence de preuves, firent abandonner des poursuites entreprises à regret. Clément V représenta au roi qu'il ne pouvait ni livrer en opprobre à la chrétienté la mémoire d'un pape, ni frapper tous ses actes de nullité, ce qui eût invalidé les pouvoirs d'un grand nombre de prélats, de plusieurs cardinaux et les siens mêmes; car il avait été élevé à l'archevêché de Bordeaux et à la pourpre par Boniface VIII. On finit par convenir de part et d'autre que le passé serait mis en oubli. Nogaret seul demeura excepté de l'amnistie. On lui imposa comme pénitence l'obligation d'un pèlerinage en Terre sainte.

Philippe le Bel dut se contenter de cet arrangement. Mais on ne voulut pas croire que la concession pût être gratuite de sa part. On prétendit qu'il y avait mis une condition expresse, celle que les Templiers lui seraient livrés. Villani, très-hostile à Clément V, va plus loin; il soutient que le sacrifice du Temple fut cette sixième clause que le Pape, en acceptant la tiare, avait pris l'engagement d'exécuter sans la connaître.

Peu de mots suffiront pour résumer ce long débat de la cour de France avec celle de Rome. Philippe s'était offensé de plusieurs déclarations de Boniface VIII, déclarations dont les termes généraux ou absolus avaient besoin d'être expliqués; ils le furent ou par Boniface lui-même ou par Clément V. Philippe s'était opposé à ce qu'une information fût entreprise à Rome sur les actes de son gouvernement. Elle n'eut pas lieu. Benoît XI y renonça. La cour de Rome renonça même en partie à s'imposer comme arbitre des rapports que le roi avait avec l'Église de France. Enfin Philippe avait prévenu l'emploi d'armes spi-

rituelles qui entraînaient une déposition ; à ce titre, il avait affranchi sa couronne, sinon en droit, du moins en fait.

Le succès fut donc pour la politique française, quoique obtenu malheureusement par des moyens à la fois bas et violents, comme les réquisitoires de Plasian et de Nogaret. On ne changea pas le droit public établi par les siècles précédents; les déclarations de Clément V eurent beaucoup plus pour objet de le préciser que de le modifier. Mais si l'Église romaine conserva ses doctrines, elle dut à partir de ce jour les appliquer d'une autre manière, et abandonner des prétentions trop absolues.

On a souvent exagéré l'atteinte portée au prestige de la puissance pontificale. Il n'en est pas moins hors de doute que ce prestige ait été affaibli. Ni la condescendance au moins apparente de Clément V pour Philippe le Bel, ni le séjour d'Avignon, ne furent de nature à le relever. Les rapports de la papauté avec les gouvernements temporels furent, depuis ce jour, plus réservés et plus limités. Elle n'eut plus une part de contrôle ou même d'intervention aussi étendue dans les affaires intérieures de chaque État. Son action prit une forme quelque peu différente, d'ailleurs plus en harmonie avec la situation de l'Europe, déjà sécularisée à demi.

XIII. — Les démêlés de Philippe avec Boniface VIII semblent lui avoir fait négliger quelque temps les affaires de Flandre. La guerre, interrompue à la fin de septembre 1302, fut poussée mollement en 1303. Les Flamands ayant pris Térouanne, le roi voulut négocier. Il mit en liberté sous caution le comte Guy de Dampierre et le chargea de leur porter les conditions qu'il proposait. Mais le comte ne put faire accepter ces conditions, quoique les Flamands fussent commandés par ses deux fils, Jean de Namur et Guy le Jeune. Il revint le jour marqué reprendre volontairement sa captivité au château de Compiègne.

Les Français ne furent pas plus heureux dans l'Aquitaine; la garnison qu'ils avaient à Bordeaux en fut chassée par les habitants. Philippe renouvela au roi d'Angleterre la cession qu'il lui avait déjà faite de la province; car il voulait empêcher à tout prix Édouard de se déclarer pour les Flamands ou pour le Pape.

En 1304, au contraire, il se sentit plus libre, et il entreprit

de venger le désastre de Courtrai. Les Flamands faisaient des progrès des deux côtés à la fois, au nord, dans les îles de la Zélande qu'ils voulaient enlever au comte de Hainaut; au sud, sur le territoire français. Une flottille de bâtiments normands, auxquels se joignirent onze galères génoises, fut mise sous les ordres d'un Génois, Renier Grimaldi, poursuivit les vaisseaux flamands dans les eaux de la Zélande, et les battit le 10 août près de Ziériksée. Pendant ce temps, Philippe prit l'oriflamme à Saint-Denis; il avait réuni à Arras des forces qu'on peut estimer à cinquante mille hommes de pied et douze mille cavaliers[1].

Après quelques manœuvres, il se trouva en présence de l'ennemi à Mons-en-Puelle, entre Douai et Lille. Les Flamands, décidés à accepter le combat, occupèrent la plaine qui s'étend au-dessous du village, et firent autour d'eux un rempart de trois rangs de chariots liés les uns aux autres, pour que la cavalerie française ne pût les prendre ni en flanc ni en queue. Le 18 août, Philippe donna le signal de l'attaque. Il voulut d'abord rompre les premières lignes de ses adversaires; n'y parvenant pas, il entreprit de forcer leurs retranchements sur les deux ailes, ce qui lui coûta beaucoup d'efforts et de temps. La bataille dura tout le jour. Vers le soir, les Français avaient mis en fuite une partie de l'armée ennemie, et commencé le pillage du camp, lorsqu'une division flamande, restée maîtresse de la position qu'elle occupait, profita de la confusion qu'elle aperçut dans les rangs des vainqueurs pour se porter en avant et marcher sur le quartier du roi. Le combat recommença sur ce point avec un nouvel acharnement. La tente royale fut forcée et pillée; mais les Français finirent par se rallier et reprendre la victoire qui leur avait échappé un instant. Suivant les récits les plus dignes de foi, Philippe aurait dans ce danger pressant montré autant de courage que de présence d'esprit, et contribué par son exemple à ramener les chevaliers qui l'entouraient. Une statue équestre, élevée en son honneur dans l'église Notre-Dame de Paris, fut destinée à perpétuer le souvenir de la victoire de Mons-en-Puelle.

Les Flamands se reformèrent sous les murs d'Ypres, et ne tardèrent pas à combler les vides qui s'étaient faits dans leurs rangs; car les hommes accouraient de toutes parts à la dé-

[1] On ne peut donner pour ces armées que des chiffres approximatifs. Je me suis arrêté à ceux qui m'ont paru les plus probables.

fense du pays. Cet enthousiasme inquiéta le roi. « Je croyais, disait-il, les avoir détruits, mais il semble qu'il en tombe du ciel. » Il se hâta de profiter de son triomphe. Il chargea la reine douairière, Marie de Brabant, le duc de Brabant, son frère, et le comte de Savoie, de remplir l'office de médiateurs. On convint sans peine des bases d'un accord. Guy de Dampierre était mort à Compiègne; Robert de Béthune, son fils aîné, fut remis en liberté et recouvra son duché et sa pairie.

Le traité définitif fut signé le 3 juin 1305. Le roi confirma les libertés et les priviléges de la Flandre, mais garda à titre de gage Lille, Douai et Béthune, avec les châteaux de Cassel et de Courtrai, en attendant que le comte eût payé une indemnité de guerre dont le montant était fixé, qu'il eût détruit ses forteresses et imposé à trois mille bourgeois de Bruges un pèlerinage pour expier le massacre commis en 1302 sur les Français. Les droits de la couronne sur la Flandre furent réglés de manière à leur donner la plus grande étendue et à prévenir les équivoques autant que possible.

Les conventions préparatoires avaient été signées à Lille par les députés des communes flamandes. Le traité de 1305 fut signé à Athies par le comte seul. Les communes firent des réserves, prétendant que le traité n'était pas conforme aux conventions. Philippe consentit à le modifier sur quelques points; il renonça aux châteaux de Cassel et de Courtrai, et réduisit ses exigences quant à la démolition des places.

La guerre de Flandre eut ainsi des résultats analogues à ceux de la guerre d'Aquitaine qui l'avait précédée. Toutes deux, ayant commencé par un procès et un séquestre, finirent par le rétablissement des dynasties féodales. Philippe le Bel ne s'empara d'aucun de ces deux grands fiefs, et ne put les réunir à la couronne, comme il en eût eu certainement le désir[1]. Les démêlés avec la Flandre recommencèrent à bref délai; le renouvellement des hostilités avec les Anglais, maîtres de l'Aquitaine, ne tarda pas non plus beaucoup.

Cependant on ne peut dire que ces guerres aient été sans résultat. Philippe obtint la reconnaissance la plus formelle des droits de sa couronne sur deux grands fiefs que leur situation

[1] Voir une déclaration d'Enguerrand de Marigny et des procureurs de Philippe le Bel à Tournay, en 1311, dans Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. III, liv. II.

et leurs intérêts tendaient plus ou moins à détacher de la monarchie.

XIV. — Les campagnes de Philippe le Bel contre les Flamands furent l'occasion de quelques changements dans l'organisation militaire.

L'armée se composait toujours de deux éléments essentiels, les feudataires et les milices des communes, pour lesquels le service était également une obligation. Seulement on avait renoncé à la gratuité, qui ne permettait pas d'entreprendre des expéditions d'une certaine durée. L'usage ordinaire de payer les chevaliers était devenu une règle depuis les croisades de saint Louis. Les vassaux directs du roi traitaient, avec lui ou avec ses officiers, de leur solde et de celle qu'ils pouvaient promettre aux chevaliers bannerets et aux arrière-vassaux servant sous leurs ordres.

Si les chevaliers étaient payés, à plus forte raison les gens de pied l'étaient-ils aussi. Les communes, les villes, devaient fournir un contingent fixé suivant les besoins, et d'après les obligations contenues dans leurs chartes.

Philippe le Bel laissa subsister le service obligatoire, tant des milices communales que de la noblesse; mais il voulut que les levées de troupes se fissent avec plus de régularité. En 1302 et 1303, il convoqua directement tous ceux de ses sujets, nobles ou roturiers, dont la fortune atteignait un chiffre déterminé, sauf la faculté reconnue à chacun de se racheter à prix d'argent, en payant ce qu'on appela la *subvention de Flandre*. Les corps ainsi organisés n'étaient mis en mouvement que suivant les besoins; on commençait par appeler sous le drapeau le contingent des provinces les plus rapprochées du théâtre de la guerre. Toutefois ce système fut presque aussitôt modifié pour les roturiers. On rendit aux communautés le soin de lever leurs hommes, en leur imposant seulement un chiffre de contingent déterminé; ce chiffre était ordinairement de six soldats par chaque centaine de feux. Il variait d'ailleurs à chaque campagne, ainsi que les conditions d'enrôlement et de rachat.

On distingua depuis lors les *compagnies* soldées et l'arrière-ban. La noblesse s'empressa d'entrer dans les nouveaux cadres, et remplit ceux des compagnies à cheval. Les compagnies de gens de pied commencèrent à remplacer les milices

communales, et le firent avec avantage ; car, sans être encore permanentes, elles marquèrent la transition de l'armée féodale à l'armée permanente. On ne tarda pas à les recruter, au moins pour une large part, de volontaires et de gens qui embrassaient la guerre comme un métier. On y admit aussi des étrangers.

Philippe le Bel fut le premier roi qui signa des traités avec les pays étrangers pour s'assurer la possibilité d'y lever des recrues.

Grâce à ces changements, on eut au quatorzième siècle des troupes mieux organisées et mieux exercées que celles d'autrefois. Elles furent également mieux équipées et mieux armées, surtout pour la défense. Ce fut vers cette époque que les armures complètes en fer commencèrent à remplacer pour la chevalerie les anciennes cottes de mailles.

Mais l'importance de ces changements, grande au point de vue militaire, ne fut pas moindre au point de vue politique. L'ordre intérieur devait y gagner, quelques dégâts que les grandes compagnies aient pu commettre plus tard, à de tristes époques. Mieux l'armée était entretenue, et plus la paix publique était assurée. Philippe put renouveler l'interdiction portée contre les tournois et les guerres privées. Si ses déclarations n'eurent pas encore une efficacité complète, il les fit du moins en termes propres à montrer l'énergie de sa volonté. « Les lois sont établies, et Dieu a préposé les rois et les princes de la terre à leur exécution, afin que personne ne puisse se faire droit à soi-même ni recourir à la vengeance, et que la puissance de la justice que nous possédons et voulons distribuer à tous nos sujets, suffise à chacun. »

D'autres ordonnances interdirent le port d'armes, les assemblées illicites, ne reconnurent qu'au roi et aux princes de sa maison le droit de lever des soldats, et désarmèrent les milices des villes en temps de paix[1].

Ainsi furent poursuivies et complétées les réformes entreprises par saint Louis. Les guerres civiles, alors imprévues, qui déchirèrent la France sous les Valois, ne doivent pas faire méconnaître le progrès accompli à cette époque.

XV. — Des changements dans l'armée, une augmentation

[1] Voir sur ce dernier point une ordonnance de Philippe le Long, du 13 mars 1317.

de la solde, augmentèrent les charges du trésor. Le gouvernement aussi coûtait davantage; l'administration se développait, la diplomatie prenait plus d'extension. Philippe le Bel dut quelques-uns de ses succès à l'argent qu'il sut dépenser à l'étranger. Mais sa plus grande dépense fut celle de la guerre, qu'il fit presque sans interruption de 1291 à 1304.

Les revenus ordinaires de la couronne consistaient dans le produit des terres du domaine et celui de quelques droits perçus à titre domanial[1]. Chaque partie de ces revenus était affectée spécialement à une branche de la dépense. Il fallait donc, en présence de dépenses extraordinaires, disposer d'un excédant de recettes, ce qui était aussi rare alors qu'aujourd'hui, ou chercher des ressources nouvelles.

Le moyen le plus habituellement employé était la création d'impôts spéciaux. Philippe le Bel y recourut souvent et en abusa. « Il y eut sous son règne, dit un contemporain, Guillaume l'Écossais, plusieurs maltôtes, centièmes, cinquantièmes, décimes, et une foule d'autres exactions et tailles fort lourdes. »

Parmi ces impôts, les uns furent des impôts indirects, établis sur les ventes aux marchés et les consommations, comme la maltôte de 1292; les autres, des impôts directs de quotité, consistant en une quote-part du capital ou du revenu de chaque contribuable. La subvention de Flandre de 1303 présenta ce dernier caractère. Elle fut levée sur tous les habitants du royaume qui n'allaient pas à la guerre, à raison de leurs biens-fonds et de leurs meubles. Le roi la fit percevoir par ses officiers sur les terres de son domaine, et par les officiers seigneuriaux sur les terres des prélats et des barons. Pour s'assurer le concours des prélats et des barons, sans lequel la perception eût présenté de grandes difficultés, il leur abandonnait une part déterminée du produit. Il recommandait d'ailleurs à ses agents une grande prudence, et leur donnait le soin, dans des instructions curieuses, de faire comprendre aux contribuables la nécessité de l'impôt et l'avantage qu'ils y trouvaient. « Et leur

[1] Le domaine était déjà divisé sous Philippe le Bel en domaine propre et forêts, ces dernières étant soumises à des règles particulières d'aménagment. — Les droits domaniaux ou féodaux étaient les droits d'aides exigibles de la part des vassaux, les droits de cens, les droits pécuniaires stipulés par les bourgeoisies et les populations qui avaient racheté la servitude, les droits d'amortissement, de franc fief, d'aubaine, etc., la vente de certains offices. (Voir mon *Histoire de l'administration*, t. II. — Voir aussi Boutaric, liv. X, c. 1.

montrez comment par cette voie de finer (payer finance) ils sont hors du péril de leurs cors,... et pourront entendre à leurs marchandises et leurs biens de leurs terres administrer [1]. »

Ces taxes furent ordinairement établies par le conseil du roi, qui s'adjoignait pour la circonstance un certain nombre de prélats et de barons. On ne consultait pas encore les états généraux. Mais l'usage ayant consacré le principe que tout impôt devait être consenti par les contribuables, Philippe essaya de s'y conformer plus ou moins. Ce fut là un des principaux motifs pour lesquels il convoqua à Paris et dans le Midi des assemblées dont la composition ne paraît pas avoir eu, autant qu'on en peut juger, de règles bien déterminées. Il fit quelquefois de véritables traités avec les provinces; ainsi, en 1304, avec le Languedoc, auquel il accorda des priviléges et des réformes administratives moyennant un octroi de subsides [2].

La conversion du service obligatoire de guerre en un impôt équivalent est la première raison qui ait conduit à multiplier les assemblées d'états provinciaux ou généraux.

Le clergé était soumis à un système spécial de contributions; mais il supportait sa part des charges publiques, et cette part était quelquefois lourde. On a calculé que Philippe le Bel toucha vingt et une années de décimes en un règne de vingt-neuf ans [3]. Ces décimes étaient votés dans des assemblées générales ou particulières à chaque province ecclésiastique; au reste, le vote n'était guère qu'une formalité, car on contraignait les opposants par la saisie du temporel. L'autorisation du saint-siége était une meilleure garantie pour les clercs; témoin le premier conflit qui s'éleva entre Philippe et Boniface VIII. Mais cette autorisation, accordée à plusieurs reprises par Boniface lui-même, devint une sorte de formalité sous Clément V. Philippe se fit aussi octroyer par la cour pontificale, en différentes circonstances, des *annates*, c'est-à-dire la première année du revenu des bénéfices vacants autres que les évêchés et les monastères.

Après les impôts extraordinaires venaient les emprunts. Ils n'étaient pas moins fréquents; mais ils ne paraissent pas avoir procuré de ressources considérables, car on était obligé d'adresser aux riches particuliers, pour les leur faire souscrire, des

1 *Ordonnances*, I, p. 370.
2 Boutaric, liv. X, c. II.
3 *Id.*, c. III.

lettres mêlées de prières et de menaces[1]. Ce moyen même ne suffisait pas; il fallut en venir à taxer d'office les prêteurs. Les emprunts les plus productifs étaient ceux que l'on contractait avec les banquiers florentins; seulement ces banquiers exigeaient une garantie et se faisaient engager une partie des revenus domaniaux[2]. Telle est encore aujourd'hui la condition nécessaire des emprunts dans les États qui n'ont pas de crédit public, comme la Turquie; il y faut mettre un gage aux mains des prêteurs. Cette condition existait au quatorzième siècle pour tous les gouvernements. Les *marchands* italiens vendaient leurs services à un prix proportionnel aux garanties qu'on leur offrait. Dans tous les cas, ce prix était élevé, à cause de la défaveur publique attachée aux opérations de banque, et de la sévérité des lois qui existaient contre l'usure. Les principaux banquiers italiens établis en France sous Philippe le Bel, les frères Franzesi, furent accusés d'avoir violé ces lois, et durent se racheter pour de fortes sommes. On distinguait à peine les Italiens des juifs, dont ils partageaient les gains, et, par une conséquence naturelle, l'impopularité.

Les confiscations devinrent une des sources du revenu public. Philippe, invoquant toujours les lois contre l'usure, frappa les juifs en 1306, s'empara de leurs personnes, de leurs biens meubles ou immeubles, et attribua leurs créances au fisc. La confiscation des biens des Templiers, la plus considérable et la plus célèbre, avait été précédée de plusieurs autres.

Les financiers de Philippe le Bel imaginèrent une nouvelle ressource, celle des droits de douane, dont la création eut lieu de la manière suivante.

C'était une ancienne règle d'administration, expliquée par l'état économique général et la difficulté des relations de commerce, que chaque pays, avant de permettre l'exportation de ses produits, s'assurât d'abord des besoins de sa propre consommation. Il résultait de cet usage que l'exportation n'était jamais autorisée qu'à titre exceptionnel, et que l'autorisation avait besoin d'être donnée par les seigneurs ou par les sénéchaux, qui ordinairement la vendaient à prix d'argent.

Philippe le Bel généralisa ce système. Sur la demande de quelques fabricants de draps du Midi, qui se plaignaient que

[1] Boutaric, liv. X, c. IV, p. 298.

[2] On a plusieurs exemples de ces engagements. Louis X hypothéqua de cette manière en 1315 le revenu de plusieurs sénéchaussées.

les Italiens achetassent leurs draps pour les teindre en Italie, il interdit la sortie des laines, des draps non teints, et de toutes les matières propres à la teinture; le tout moyennant un impôt spécial que les fabricants consentirent à payer. Il étendit ensuite la même prohibition à l'argent, aux chevaux, aux bestiaux, aux grains, aux vins, aux armes, aux toiles, enfin à la plupart des produits agricoles ou manufacturés du royaume[1]. En même temps il se réserva de vendre, par l'intermédiaire d'un officier nouveau appelé le *grand maître des ports et passages*, des autorisations particulières, comme exceptions à la règle générale. Les exceptions se multiplièrent rapidement, parce que l'État trouvait avantage à les autoriser. On finit par les soumettre à des conditions déterminées, et la multiplication des demandes de permis conduisit en peu d'années à remplacer la prohibition par des tarifs.

Les tarifs eurent un double but, celui de protéger la production agricole ou industrielle, et celui de fournir un revenu à l'État. Sous ce dernier rapport, ce n'était qu'un expédient, mais l'expédient devint permanent dès l'origine. On doit remarquer que le système était tout à fait différent de celui qui est en vigueur aujourd'hui. Il consistait en taxes établies à l'exportation, taxes qui ont presque entièrement disparu de nos jours. Cette différence s'explique par la raison que l'industrie se contentait, au moyen âge, des marchés intérieurs, à très-peu d'exceptions près. Dans l'absence d'un grand commerce d'État à État, la privation de débouchés à l'étranger était peu sentie.

Philippe le Bel tira enfin quelques ressources de ses opérations sur les monnaies, opérations qui présentent un caractère assez singulier.

On comptait au nombre des revenus domaniaux le droit de seigneuriage et le *profit* des altérations.

Le droit de seigneuriage était celui que le souverain percevait en frappant la monnaie, et qui représentait, indépendamment des frais de fabrication, le prix du service rendu au public par la garantie de valeur réelle imprimée aux espèces circulantes. Mais, quoiqu'on retirât sans cesse de la circulation les monnaies seigneuriales ou étrangères pour les frapper de nouveau à l'effigie du roi, et qu'on obligeât souvent de porter la vaisselle précieuse aux hôtels monétaires pour la convertir en

[1] Ordonnance du 1er février 1305. — Voir mon *Histoire de l'administration*.

pièces d'or ou d'argent, le produit du seigneuriage était nécessairement borné.

Il n'en fut pas de même du profit des altérations. Comme il n'est pas nécessaire que la valeur d'émission de la monnaie soit dans un rapport absolu avec sa valeur intrinsèque, on croyait pouvoir diminuer cette dernière arbitrairement; on le fit dans une proportion énorme: la diminution fut à un certain moment des deux tiers. On déclarait, il est vrai, l'expédient temporaire, et le roi s'engageait à indemniser les particuliers qui éprouveraient des pertes. Mais le système était d'un emploi si commode qu'on en fit l'abus le plus persévérant et le plus étrange. La valeur des monnaies fut changée jusqu'à plusieurs fois par an.

Le moindre vice de ce système était de jeter le trouble dans l'exécution de tous les contrats. Chaque affaiblissement de la monnaie était funeste aux créanciers, aux propriétaires, aux vendeurs, qui recevaient en réalité un prix inférieur au prix stipulé dans leurs créances, leurs loyers ou leurs ventes. Si la monnaie était relevée, c'étaient au contraire les débiteurs, les locataires, les acheteurs qui payaient un prix plus élevé en réalité que celui qu'ils avaient stipulé quand la monnaie était faible. De là une infinité de procès et de demandes d'indemnités adressées à l'État; de là aussi l'usage de stipuler dans les contrats en quelle monnaie se feraient les payements.

Au trouble, à l'incertitude des transactions, se joignit le décri rapide des monnaies altérées, malgré les décrets qui leur donnaient un cours forcé. Ce cours forcé amenait immédiatement une hausse de toutes les denrées et marchandises, et des variations de prix d'autant plus fortes que la valeur intrinsèque des espèces courantes n'avait plus rien de fixe ni de certain.

Pour empêcher la monnaie forte de faire une concurrence dangereuse aux monnaies faibles, il fallut employer les mesures les plus inquisitoriales et les plus vexatoires. Il fallut également soumettre à une pénalité draconienne la fabrication illicite, stimulée par l'appât du gain et par la facilité de la contrefaçon; car la monnaie n'était pas alors frappée avec la même précision qu'aujourd'hui. Les faux monnayeurs, nombreux, et qui échappaient souvent aux poursuites, étaient condamnés à être bouillis tous vivants.

L'application d'un système pareil ne pouvait manquer de causer des troubles. Une conspiration découverte dans le Languedoc, à la fin de 1305, fut châtiée par des gibets élevés à

Carcassonne et à Limoux. Une émeute grave éclata en 1306 à Paris, après le rétablissement de la monnaie forte. « Les bourgeois de cette ville, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, s'efforçaient de louer leurs maisons et de recevoir le prix de leurs locations en forte monnaie, selon l'ordonnance royale; la multitude du commun peuple trouva très-onéreux qu'on eût triplé par là le prix accoutumé. Enfin, les gens du peuple s'étant réunis en grand nombre contre le roi et contre les bourgeois, coururent vers la maison du Temple, à Paris, où ils savaient qu'était le roi. Ils ne purent arriver jusqu'à lui, mais s'emparèrent des entrées et issues de la maison du Temple, pour qu'on n'apportât pas de nourriture au roi. Ayant appris ensuite qu'Étienne Barbette, riche et puissant citoyen de Paris, directeur de la Monnaie et des chemins de la ville, avait été le principal conseiller de l'ordonnance au sujet du loyer des maisons, transportés contre lui d'une rage cruelle, ils coururent avec une fureur unanime dévaster une maison pleine de richesses, qu'il avait aux portes de la ville, dans le faubourg, près de Saint-Martin des Champs. » Quand l'émeute eut été vaincue, Philippe le Bel tira des coupables un châtiment rigoureux. Il en fit pendre un certain nombre aux arbres les plus voisins ou à des gibets construits exprès, devant les principales portes de Paris.

Nous aurions peine à comprendre aujourd'hui l'emploi fréquent de mesures aussi désastreuses, si la dépréciation et les oscillations brusques du papier public dans quelques États modernes ne nous offraient l'exemple d'un fait analogue. Il y avait d'ailleurs une circonstance qui diminuait la perturbation : c'était l'usage des payements en nature, alors très-ordinaire pour les fermages et les rentes territoriales. La hausse des denrées fournissait aussi une compensation aux cultivateurs; mais comme une erreur en entraîne une autre, le gouvernement, qui voulut protéger le consommateur, employa le seul remède que l'on connût alors, pour combattre la cherté; il décréta un *maximum*, du moins à Paris. Ce maximum changea la disette en famine; il fallut le révoquer au bout d'un mois. Ainsi les fautes économiques s'enchaînaient par une loi fatale.

Ce sont les actes de ce genre qui ont valu à Philippe le Bel la réputation d'avoir gouverné avec un arbitraire tyrannique. Si les moyens fiscaux dont il se servit n'étaient pas tous des nouveautés, il donna du moins à la fiscalité un caractère vexa-

toire qu'elle n'avait pas eu au même degré sous les règnes précédents. C'est un fait, affirmé par toute la tradition du quatorzième siècle, que saint Louis avait toujours fabriqué de la bonne monnaie.

Ajoutons que si le gouvernement s'abusait sur la portée de certaines mesures, il n'en méconnaissait pas absolument pour cela les inconvénients et les dangers. Il se retranchait dans son droit et dans l'argument de la nécessité. Il prenait toujours le soin de présenter les impôts extraordinaires ou l'affaiblissement de la monnaie comme des ressources exceptionnelles, auxquelles il se proposait de renoncer aussitôt ce besoin passé.

Les lois somptuaires se rattachent par un côté aux ordonnances monétaires. Philippe le Bel limita la quantité de vaisselle et d'autres objets d'or et d'argent que chaque particulier pouvait posséder. Toutefois, ces lois, qui règlent avec un soin et un détail minutieux le luxe des costumes ou de la table pour les nobles et les bourgeois, selon le rang et la fortune, avaient un autre but plus important. Elles étaient nées d'anciennes prescriptions établies par les conciles et destinées à maintenir la simplicité des mœurs, à prévenir la ruine des familles, à faciliter pour toutes les fortunes l'épargne et l'aumône. La législation royale voulut rendre ces prescriptions obligatoires, et le voulut d'autant mieux qu'elles étaient plus difficilement observées. Car le luxe faisait des progrès partout; la cour en donnait l'exemple : la soie et le velours, produits étrangers dont la France commençait à être pourvue, tendaient à se substituer à la simplicité des anciennes étoffes de toile ou de lin. Le gouvernement croyait sa sollicitude intéressée à veiller au bon emploi des fortunes privées. Il croyait utile aussi de maintenir la distinction extérieure des rangs, compromise par les prétentions des bourgeois enrichis. Ainsi les lois somptuaires tiennent à l'état et au système économique du moyen âge. Elles se perpétuèrent jusqu'au dix-septième siècle, mais avec des modifications et surtout des atténuations inévitables.

Tous ces faits avaient besoin d'être groupés pour faire comprendre les actes financiers de Philippe le Bel. Au fond, la seule ressource vraiment productive fut celle des impôts extraordinaires, tels que les centièmes, cinquantièmes, décimes, etc. Les autres étaient de simples expédients, dont les avantages médiocres et momentanés furent plus que balancés par leurs inconvénients et surtout par les troubles qu'ils causèrent. On

réprima facilement l'émeute de Paris en 1306 ; mais l'agitation continua sur tous les points de la France. Avant la fin du règne, la réaction contre les altérations monétaires était complète : les nobles, le clergé, les villes, demandaient à l'envi le rétablissement des garanties stipulées autrefois pour la fixité de la monnaie, et le roi finit par se voir obligé de l'accorder.

Pour compléter l'énumération des ressources employées sous ce règne, il faudrait citer encore la vente des anoblissements, celle des affranchissements, celle des lettres de maîtrise, enfin celle des priviléges de toute nature. Le roi créait à volonté des nobles, des hommes libres, des maîtres dans les divers métiers. En 1298, il vendit la liberté aux serfs des sénéchaussées de Toulouse et d'Albi. Mais ces mesures diffèrent des autres en ce qu'elles n'eurent qu'un but fiscal secondaire ; leur objet le plus important est d'avoir hâté la transformation sociale qui s'accomplissait.

XVI. — Le procès des Templiers se rattache par un côté à l'histoire financière ; car la richesse de l'ordre excita la convoitise du roi, en même temps que sa puissance lui faisait ombrage.

Philippe le Bel eut connaissance de désordres secrets qui se passaient dans les maisons des chevaliers ; il en donna avis au pape Clément V, qu'il vit à Lyon en 1305 lors de son couronnement et l'année suivante à Poitiers. Il conçut dès lors le projet de détruire le Temple, projet qu'il poursuivit avec sa ténacité ordinaire. Il entreprit une enquête, et obtint que le Pape informât de son côté. Clément V promit de ne pas s'opposer à la suppression, si elle était jugée nécessaire, pourvu que les biens des Templiers demeurassent consacrés au secours de la Terre sainte.

Le vrai motif des poursuites fut dans la double situation de l'ordre vis-à-vis du saint-siége et de la couronne.

Les Templiers, investis de nombreux priviléges par les papes, avaient toujours montré un grand esprit d'indépendance. Ils étaient en rivalité perpétuelle avec les autres instituts religieux, surtout avec celui des Hospitaliers, et cette rivalité avait beaucoup contribué aux derniers revers éprouvés en Orient. Ils obéissaient mal aux évêques. Rome songeait depuis longtemps, en raison de leur indocilité et de leur arrogance, à diminuer leurs prérogatives. On les avait déjà réformés plusieurs fois, et on pensait à le faire encore, mais plus complétement, comme

on venait de réformer les ordres mendiants, devenus l'objet de plaintes analogues. On avait aussi proposé de réunir le Temple et l'Hôpital, afin de n'avoir qu'un seul ordre militaire au lieu de deux, jaloux l'un de l'autre[1]. Mais cette jalousie était précisément un obstacle qui s'opposait à la réunion.

Les Templiers, suspects à la cour de Rome, l'étaient beaucoup plus au gouvernement français. Philippe le Bel souffrait avec peine leurs priviléges civils et politiques, leur juridiction indépendante, leur exemption des charges publiques. Dans certaines provinces, leur patronage était très-recherché par les habitants des campagnes, qui leur payaient un cens pour devenir leurs hommes et se mettre ainsi à l'abri contre les poursuites des baillis seigneuriaux[2]. Le roi voyait ces avantages avec d'autant plus de regret que l'ordre, composé de Français au moins pour moitié, était cosmopolite, et possédait des maisons dans tous les États de la chrétienté. Toutes les grandes familles de l'Europe comptaient des membres dans ses rangs. Les chevaliers étaient puissants à un double titre, parce qu'ils portaient la croix et l'épée. Leur attitude vis-à-vis du gouvernement était libre et fière; ils refusèrent de lui payer une taxe établie par une bulle de Benoît XI.

Riches en biens-fonds, ils possédaient aussi un trésor considérable. Le bruit courait qu'ils avaient apporté d'Orient à Paris 150,000 florins d'or. Ainsi pendant qu'ils formaient une armée régulière et tout organisée, ils avaient entre les mains des ressources importantes et disponibles, avantage que le roi devait leur envier. Philippe se trouvait dans la position où Ferdinand le Catholique fut plus tard à l'égard des ordres religieux militaires d'Espagne; il fallait qu'il se fît leur maître ou qu'il les détruisît. Après avoir, dit-on, vainement essayé de se faire reconnaître pour chef de l'ordre, il prépara dans le secret le coup qui devait le frapper.

Le 13 octobre 1307, au matin, les Templiers furent arrêtés dans toute la France, en vertu d'ordres exprès transmis par le roi à ses sénéchaux et à ses baillis. Nogaret entra en personne dans le Temple, et y arrêta de sa main le grand maître Jacques

[1] Les croisades avaient amené la création de quelques autres ordres, comme les Trinitaires, les Frères de la Merci qui rachetaient les captifs, etc. Mais ces autres ordres, établis dans des buts particuliers, avaient beaucoup moins d'importance.

[2] Boutaric, p. 127.

de Molay, avec cent quarante chevaliers. Les biens des accusés furent mis sous le séquestre. Pour que le peuple ne fût pas surpris de ces mesures, on lui fit connaître par cri public les motifs du procès qu'on allait commencer et les crimes imputés aux membres de l'ordre, « crimes, disait-on, horribles à penser, terribles à entendre », contre Dieu, contre la foi chrétienne et contre les bonnes mœurs. Rien ne fut négligé pour soulever l'opinion populaire. Les Templiers avaient la réputation d'être arrogants et corrompus. On leur fit de cette corruption, de cette arrogance un reproche public, et le langage des agents du roi ne fut pas moins violent à leur égard qu'il ne l'avait été naguère au sujet de Boniface VIII.

Philippe fit commencer les procédures sur-le-champ par des tribunaux mi-partis, composés de baillis et d'inquisiteurs de la foi. Il s'était assuré le concours du grand inquisiteur, le dominicain Guillaume de Paris. Les informations eurent lieu simultanément à Paris, à Troyes, à Caen, à Cahors et à Carcassonne. On obtint beaucoup d'aveux; mais, comme les accusés qui avouaient étaient graciés, et ceux qui s'y refusaient soumis à la torture, qu'en outre les aveux les plus graves, arrachés par ce dernier moyen, furent rétractés plus tard par leurs auteurs, il en résulte qu'on ne peut se faire aujourd'hui qu'une idée générale du procès. La forme des interrogatoires et la contrariété des dépositions laissent quelques points dans l'obscurité.

L'accusation comprenait trois chefs principaux : des hérésies, des cérémonies mystérieuses et de mauvaises mœurs.

Quoique le fait de l'hérésie, allégué en première ligne par Philippe le Bel, ait été confirmé par les sentences ecclésiastiques, les pièces du procès ne font pas connaître exactement en quoi il consistait. On a soutenu de nos jours, mais sans preuves concluantes, que l'ordre avait laissé enseigner dans son sein quelques doctrines empruntées aux anciennes sectes orientales des gnostiques ou des manichéens.

Les cérémonies mystérieuses sont rapportées de manières diverses; elles avaient lieu dans les réceptions de nouveaux membres. Ces réceptions étaient entourées d'un appareil secret comme celles des francs-maçons; la franc-maçonnerie n'est qu'un plagiat éloigné et une sorte de restitution grossière de l'ordre du Temple. On obligeait, dit-on, les récipiendaires à se prosterner devant une tête d'idole et à renier la croix. Le fait fut généralement avoué; quelques chevaliers prétendirent en

donner une explication historique ou symbolique, mais ces explications ne réussirent pas à diminuer la répulsion que de telles profanations inspiraient.

Pour la corruption morale, il n'est pas douteux qu'elle ne fût profonde. Le Temple était l'asile des cadets de grandes familles; la vie guerrière et souvent aventureuse des chevaliers avait obligé déjà de les réformer plusieurs fois. Au temps où le procès fut instruit, ils avaient presque renoncé à la guerre, c'est-à-dire au but même de leur institution; ils n'habitaient plus la Terre sainte, et semblaient uniquement occupés de jouir de leur puissance et de leur richesse.

Tel est à peu près le résumé des griefs recueillis dans les interrogatoires et articulés plus tard dans l'acte d'accusation; des erreurs, des profanations, des désordres. La question était de savoir si le Temple devait en encourir la responsabilité collective.

Dès que le Pape apprit que les procédures étaient entamées, il protesta. Par une bulle datée du 27 octobre, il se plaignit qu'on n'eût pas attendu ses ordres pour agir; il évoqua toute l'affaire et suspendit les prélats qui avaient commencé les informations. Il demanda que l'empiétement commis sur son autorité fût réparé, et que les personnes et les biens des Templiers fussent remis entre ses mains.

Philippe ne se hâta pas de déférer à ces désirs. Il voulut justifier sa conduite, et souleva une sorte de conflit qui dura neuf mois, d'octobre 1307 à juillet 1308. Pendant ce temps, il chercha des approbations en France et au dehors. Il écrivit aux princes étrangers pour les inviter à suivre son exemple. Il eut peu de succès en Angleterre et en Allemagne, mais il réussit auprès du duc de Brabant et du roi de Sicile, comte de Provence. Tous deux ordonnèrent d'arrêter les Templiers et de saisir leurs biens.

Le plus important était de s'assurer en France le concours de l'opinion. On pouvait craindre que les chevaliers ne trouvassent un appui dans la noblesse, à laquelle ils appartenaient. L'université de Paris, qui était déjà l'oracle de l'Europe dans les matières de religion et de gouvernement spirituel, fut consultée (mars 1308). Elle approuva la conduite du roi, et le félicita d'un zèle qui n'avait pas attendu la coopération du saint-siége; toutefois elle opina pour qu'il laissât au Pape le plein et libre exercice de son autorité.

Philippe convoqua aussi les états généraux à Tours au mois de mai de cette même année. Rappelant dans ses lettres de convocation les accusations articulées déjà contre les Templiers, il y ajoutait : « Nous avons résolu de conférer avec le saint-siége apostolique pour faire cesser tant de crimes et d'erreurs, et pourvoir à la stabilité de la foi et à l'honneur de l'Église notre sainte mère, et nous voulons vous faire participer à cette œuvre. » Les évêques et les nobles reçurent l'ordre de comparaître aux états en personne; toutes les villes et communautés du royaume devaient y envoyer des députés. L'assistance à l'assemblée était obligatoire et regardée comme un service public.

Les villes du comté de Foix qui n'envoyèrent pas de représentants furent privées de leurs priviléges. Les personnes convoquées et empêchées de remplir leurs mandats durent se faire au moins représenter. Le Trésor des chartes renferme plus de cinq cents actes de procuration donnés pour cette raison [1]. C'est même un fait remarquable que les plus grands barons et la plupart des prélats aient nommé des procureurs à leur place, au lieu de se rendre aux états en personne ; demi-abstention qu'on pourrait interpréter dans un sens peu favorable à l'accusation. Les représentants devaient être munis de pleins pouvoirs. Ceux des villes et des communes étaient nommés par un suffrage restreint ou universel, suivant l'usage des lieux. L'assemblée se réunit au mois de mai ; elle émit à une immense majorité un avis conforme au désir du roi, et déclara les Templiers dignes de mort. Parmi les nobles présents, vingt-six offrirent de soutenir l'accusation en leur nom propre [2].

On faisait dans le même temps circuler des libelles d'une violence calculée, où Philippe était représenté comme le champion de la foi, tandis que Clément V, accusé de tiédeur, était l'objet d'insinuations perfides ou même de menaces directes. On voulait par ces moyens peser sur l'opinion et vaincre les résistances de la cour pontificale.

Au mois de juillet 1308, lorsque le roi joignit le Pape à Poitiers, où ils se trouvèrent, le premier assisté de son conseil et d'un grand nombre de membres des états de Tours, le second entouré de ses cardinaux, l'affaire était trop engagée pour que le procès pût être abandonné. Clément V exigea encore qu'une commission de cardinaux, réunie à Chinon, interrogeât le grand

[1] Boutaric, liv. II, c. III.
[2] Jean, chanoine de Saint-Victor.

maître et les principaux dignitaires de l'ordre. Mais ayant obtenu la confirmation des preuves recueillies par le roi, il ne balança plus. Il décida que les poursuites seraient continuées; il écrivit aux évêques de reprendre les informations, leur désigna des assesseurs, et imposa aux divers tribunaux des règles pour qu'ils suivissent une marche uniforme. Tous les souverains furent invités à faire arrêter les Templiers dans leurs États. Les conciles provinciaux devaient statuer sur les personnes; les commissions d'enquête instituées dans chaque État, préparer la décision suprême, réservée à un concile général dont la convocation fut annoncée pour l'an 1310, à Vienne en Dauphiné. Vienne, appartenant à l'Empire, était comme un territoire neutre. Les termes de la bulle de convocation sont remarquables; le Pape semble se disculper aux yeux de l'Europe d'agir sous l'influence et la direction du roi de France; il proteste n'avoir en vue que le bien de l'Église[1]. Cependant les Templiers devaient rester entre les mains de Philippe le Bel, l'Église, qui ne pouvait les garder elle-même, lui confiant le soin de les garder à sa place.

La plus importante des commissions d'enquête fut celle de la province ecclésiastique de Sens, dont Paris faisait partie comme simple évêché suffragant. Le Pape en désigna lui-même les membres; il en donna la présidence à l'archevêque de Narbonne, et y appela les hommes qui passaient pour les lumières du clergé français, entre autres le fameux canoniste Guillaume Duranti, évêque de Mende. Les commissaires furent chargés de refaire pour la France entière l'instruction précédente, qui n'était pas suffisamment légale. Les procédures commencèrent à Paris, au mois d'août 1309, un an seulement après l'entrevue de Poitiers, et durèrent dix-huit mois; car les tribunaux de l'Église mettaient dans leurs informations plus de lenteur que ceux du roi, et présentaient plus de garanties aux accusés. Ces derniers eurent toute facilité pour se défendre. On invita ceux des chevaliers détenus en France qui s'offrirent pour être les avocats de l'ordre, à plaider en sa faveur. Il en vint plus de cent cinquante. Le grand maître, Jacques de Molay, d'une famille noble de la Franche-Comté, fit une apologie digne mais embarrassée. Un frère qui était prêtre, Pierre de Boulogne, parla avec plus d'éloquence et de vigueur. Il rappela, dans un plaidoyer remarquable, les services que le Temple avait rendus;

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XCI, c. XXVI.

il se récria contre les tortures au moyen desquelles les premières commissions d'enquête avaient arraché des aveux, contre celles qu'ordonnait encore en ce temps même le concile provincial de Paris; enfin, il fit habilement valoir les raisons de nullité qu'on pouvait invoquer contre les procédures antérieures. D'autres défenses furent encore prononcées, et beaucoup de chevaliers rétractèrent les aveux qu'ils avaient faits.

Mais pendant que les commissions d'enquête préparaient les éléments du rapport qui devait être présenté au concile général, Clément V avait autorisé les conciles provinciaux à prononcer immédiatement sur le sort des membres de l'ordre. Un de ces conciles se tenait à Paris, sous la présidence de l'archevêque de Sens. Cet archevêque récemment élu, était Philippe de Marigny, frère du principal ministre, Enguerrand de Marigny, et lui-même créature et instrument du roi. Le concile provincial de Paris, dirigé par un tel président, et plus ou moins soumis à l'influence de Philippe le Bel, déclara coupables ceux des Templiers qu'il jugea, et les condamna aux peines de divers degrés dont on frappait alors les hérétiques convaincus. Les uns furent simplement déliés de leurs vœux; d'autres mis en liberté avec pénitence, d'autres emprisonnés (*immurati*); quelques-uns, qui avaient rétracté leurs premiers aveux, furent condamnés comme relaps. Cette qualification de relaps, entraînant la peine du feu, souleva des protestations. Philippe le Bel n'en tint aucun compte. Il ne voulut pas admettre de sursis, et comme l'arrêt avait été prononcé, il s'empressa d'en ordonner l'exécution. Des bûchers s'élevèrent aux portes de Paris, dans un champ qui dépendait de l'abbaye de Saint-Antoine et qu'on ferma de palissades. Cinquante chevaliers y montèrent et furent brûlés vifs aux yeux du public. Le concile de la province de Reims, qui tenait ses réunions à Senlis, en condamna de son côté neuf à périr dans les flammes. Vainement Pierre de Boulogne et d'autres Templiers appelèrent-ils du concile de Paris au concile général. Le roi refusa de tenir compte de cet appel, et prit sur lui l'odieux de la plus terrible application qui ait jamais été faite en France des lois par lesquelles l'hérésie était frappée de la peine du feu.

Quel fut l'effet produit par cette scène de supplices, dont le souvenir rappelle celui des auto-da-fé espagnols plus récents, et à laquelle heureusement nulle autre exécution ne saurait être comparée dans notre ancienne histoire? L'étonnement et la

stupeur, s'il faut en croire le continuateur de Guillaume de Nangis. Ce qui est certain, c'est que les conciles étrangers rendirent presque aussitôt après des décisions favorables aux accusés. A Ravenne, à Salamanque, à Mayence, les Templiers furent déclarés absous. Si les documents du temps ne permettent pas de juger d'une manière bien sûre l'impression produite sur les esprits, la tradition du moins, qui est à peu près contemporaine, a flétri Philippe le Bel en l'accusant d'avoir immolé des ennemis à sa cupidité et à sa vengeance.

Le concile général, convoqué à Vienne pour la fin de l'année 1310, fut ajourné d'un an, soit pour compléter les informations, soit à cause de difficultés nouvelles qui s'élevèrent entre Clément V et Philippe. La plus grave était le procès intenté à la mémoire de Boniface VIII; car Philippe renouvelait des prétentions qu'il n'abandonna qu'à la dernière extrémité, et après qu'une bulle particulière du 27 avril 1311 l'eût déclaré absous, lui et les accusateurs du dernier Pape, de toute censure et de toute imputation fâcheuse, quant aux motifs qui l'avaient engagé à poursuivre cette accusation.

Le concile de Vienne ne se réunit donc qu'au mois d'octobre 1311, lorsque l'entente fut rétablie, et que Clément eut fait acte d'indépendance. Trois cents prélats y assistèrent. Philippe se rendit à Vienne, accompagné de ses frères et de ses fils, et y tint sa cour. Plusieurs mémoires, adressés aux pères du concile, concluaient à la suppression du Temple; le plus défavorable aux chevaliers était l'ouvrage de l'évêque de Mende, Guillaume Duranti. Cependant les prélats demandèrent à la presque unanimité une nouvelle instruction, et neuf Templiers se présentèrent pour défendre leur ordre. Clément V suspendit alors les séances du concile et délibéra avec les conseillers ordinaires du saint-siége sur la conduite qu'il avait à suivre. Enfin, le 22 mars 1312, il tint un consistoire secret, où, par voie de provision, non de condamnation, il cassa et annula l'ordre des Templiers, en se réservant, à lui et à l'Église, la disposition de leurs personnes et de leurs biens.

Le Pape jugea évidemment qu'une enquête refaite par le concile n'aboutirait pas à des résultats plus certains que les enquêtes particulières, et qu'il n'était pas possible d'envelopper l'ordre entier dans une condamnation générale. D'un autre côté, l'ordre ayant renfermé des hérétiques, causé des scandales, suscité, en France particulièrement, des soupçons et

des inimitiés graves, ayant de plus cessé de rendre en Orient les services pour lesquels il avait été institué, le conserver était chose inutile et périlleuse. Ce fut par ces raisons, exposées dans la bulle de suppression, que Clément usa, après cinq ans, des pouvoirs réservés en pareille circonstance au chef de l'Église, sans rien préjuger d'ailleurs quant aux condamnations que les conciles provinciaux pouvaient continuer de prononcer contre les personnes. Ces conciles gardèrent les pouvoirs dont ils avaient été investis antérieurement.

Quant aux biens du Temple, pour qu'ils ne fussent pas soustraits à leur destination originaire, le Pape les donna dans le reste de l'Europe aux Hospitaliers, et, dans l'Espagne et le Portugal, aux ordres particuliers de ces deux royaumes qui se vouaient à la guerre contre les Maures. On avait déjà plusieurs fois agité la question de savoir s'il n'était pas utile à la chrétienté de réunir en un seul corps les ordres religieux militaires de la Palestine. La question fut résolue par le bref de Clément V. Philippe le Bel fut obligé de remettre aux Hospitaliers les biens de l'ordre qu'il avait séquestrés, et que le bruit public lui reprochait d'avoir voulu s'approprier. Toutefois il se fit payer diverses indemnités à titre de frais de séquestre; et, quand la restitution eut lieu, sous le règne de son fils, les agents royaux retinrent la moitié des meubles et des ornements d'église qui avaient appartenu aux chevaliers.

Les Templiers laissèrent après eux quelques sociétés ou affiliations mystérieuses en Écosse, en Allemagne et dans quelques autres pays où ils avaient pu échapper aux poursuites; mais ces associations, étrangères à la France, n'eurent jamais d'importance sérieuse.

L'histoire a protesté avec raison contre les tortures et les bûchers qui poétisèrent la chute du Temple. Quand on songe au vague de certaines accusations, aux exigences impérieuses du roi, à son immixtion dans un procès tout ecclésiastique, à l'espèce de contrainte qu'il exerça sur Clément V, on est porté, avec les chroniqueurs italiens du temps, placés, il faut le dire, dans de mauvaises conditions d'impartialité, à accuser le Pape d'une condescendance excessive pour la France. Cela pourtant n'ôte rien à la force des raisons qui furent alléguées pour la suppression de l'ordre. Quant aux bûchers sur lesquels montèrent plusieurs chevaliers frappés de condamnations individuelles, la responsabilité en appartient aux lois du moyen âge,

qui en faisaient la peine de l'hérésie, et à Philippe le Bel qui les alluma.

Comme la dissolution de l'ordre du Temple pouvait paraître un nouvel acte d'abandon des intérêts de la Terre sainte, on ne négligea rien pour prévenir une pareille interprétation. Dès l'année 1307, époque des premières poursuites, Charles de Valois, frère du roi, avait été désigné par le Pape comme le chef d'une croisade nouvelle; des lettres pontificales invitèrent tous les princes de la chrétienté à s'unir à lui pour combattre les Turcs et rétablir l'empire latin de Constantinople. Loin de renoncer aux guerres d'Orient, on cherchait tous les moyens propres à en assurer le succès. Chaque tentative d'agrandissement de la maison de France était représentée comme étant d'intérêt général, parce qu'elle devait assurer une plus grande unité à l'Europe et une direction plus forte aux croisades futures. Divers retards s'étant s'opposés à l'exécution du projet de 1307, Philippe le reprit pour son propre compte. En 1312, au concile de Vienne, il promit de se préparer à la guerre sainte, et reçut du Pape l'autorisation de lever dans ce but six années de décimes sur les biens de l'Église. Au commencement de l'année suivante, 1313, il célébra des fêtes solennelles à Paris pour la *chevalerie* de ses trois fils, en présence du jeune roi d'Angleterre, Édouard II, son gendre. Tous les princes y prirent la croix.

L'Église n'avait pas renoncé un seul instant à la politique des croisades. Le concile de Vienne s'occupa beaucoup des intérêts de l'Orient. Ce fut même à cette préoccupation que l'on dut la création de chaires pour l'hébreu et les langues arabe et chaldéenne dans l'université de Paris et dans les universités étrangères d'Oxford, de Bologne et de Salamanque. L'idée de ces créations appartenait à un savant célèbre, Raymond Lulle, qui considérait l'étude approfondie de ces langues comme le moyen le plus sûr d'entreprendre directement la conversion des Orientaux.

XVII. — Philippe avait toutes les ambitions à la fois. Il épiait avec soin les occasions de s'agrandir et d'agrandir sa maison, qui occupait déjà plusieurs trônes de l'Europe. On voit dans quelques mémoires contemporains que la France se regardait comme le premier pays du monde, que les projets d'agrandissement y trouvaient de l'écho, que même de soi-

disant publicistes ne craignaient pas de leur donner une forme assez extravagante[1]. Sans décider jusqu'à quel point il faut considérer comme officiels certains plans exposés par des agents du roi, nous savons qu'en 1308, après la mort d'Albert Ier d'Autriche, Philippe convoita la couronne impériale pour son frère Charles de Valois, envoya des ambassadeurs dans ce but à plusieurs princes d'Allemagne, et obtint que Clément V écrivît aux électeurs pour appuyer cette candidature. Il comptait sur ceux des princes de l'Empire dont les États bordaient sa frontière ; il avait des traités avec la plupart d'entre eux et leur payait des subsides. Mais la jalousie naturelle des Allemands déjoua cette combinaison; ils se hâtèrent de couronner un des leurs, Henri VII, de la maison de Luxembourg.

Philippe fit entrer le comté de Bourgogne dans la maison de France par le mariage de Philippe le Long, son second fils, avec l'héritière de cette province. Il ajouta en 1305 à cette acquisition celle du Vivarais, et en 1312 celle de la ville de Lyon, dont il prit possession en se rendant au concile de Vienne. Le Vivarais et la ville de Lyon avaient appartenu à l'ancien royaume d'Arles, mais depuis longtemps les empereurs n'y exerçaient plus leur autorité, dont ils s'étaient dessaisis en faveur des évêques. Les évêques de Viviers, après cinquante ans de lutte contre les prétentions de la couronne de France, finirent par céder, et reconnurent à Philippe le Bel la suzeraineté du Vivarais. A Lyon, la France avait toujours possédé le quartier le plus ancien, bâti sur la rive droite de la Saône. Les quartiers bâtis entre la Saône et le Rhône étaient partagés entre les différentes juridictions de l'archevêque, des chanoines comtes de la ville, et des bourgeois. Ce partage de juridictions était une source de conflits continuels, dont saint Louis avait attribué la connaissance au bailli de Mâcon. De là une intervention également continuelle des agents de la couronne. Philippe le Bel alla plus loin; il plaça des agents royaux dans le château de Saint-Just, qui, complétement muré et comprenant plusieurs faubourgs, formait une ville dans la ville même. Les Lyonnais consentirent d'abord à l'établissement d'un gouverneur royal au milieu d'eux; ensuite ils se

[1] Voir un mémoire de Dubois et la notice publiée sur ce personnage par M. de Wailly, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVII.

soulevèrent à l'instigation de leur archevêque Pierre de Savoie. Mais le prince royal Louis, déjà roi de Navarre du chef de sa mère, marcha contre eux, accompagné de ses frères, de ses oncles, et du connétable Gaucher de Châtillon. Les Lyonnais capitulèrent. L'archevêque fut obligé de signer, le 12 avril 1312, un traité par lequel il céda au roi tous ses pouvoirs temporels. On laissa aux chanoines et aux bourgeois leurs juridictions, subordonnées toutefois au parlement de Paris. Lyon fut incorporé au royaume, et devint le chef-lieu d'une sénéchaussée, sans que l'Empire élevât de contestation ou fît la moindre réserve [1].

Philippe prétendit appliquer le même système d'annexion aux villes de Flandre, Lille, Douai et Béthune, qu'il tenait en gage depuis le traité de 1305. L'exécution de ce traité donnait lieu à des difficultés perpétuelles. Le comte Robert de Béthune, d'un caractère faible et indécis, ne faisait pas de résistance ouverte, mais ne cessait d'entraver les agents de la couronne. Le roi, mécontent, le cita en 1311 devant le parlement, lui et son fils Louis, comte de Nevers et de Réthel, pour y exposer et y voir juger leurs griefs. Aucun des deux ne répondit à la citation. Louis de Nevers, retiré en Flandre, voulut qu'on lui amenât ses enfants, qu'il avait laissés en Nivernais; Philippe donna l'ordre de les arrêter et de les retenir au château de Decize. Cet ordre effraya le comte de Nevers, qui comparut devant le parlement, et après avoir pris une attitude hostile et hautaine, finit par implorer la merci du roi. Philippe atteignit son but; il obligea les deux comtes, le père et le fils, à conclure un nouveau traité. Il leur fit quelques concessions, leur remit les sommes dont ils étaient encore débiteurs, et obtint en échange l'abandon définitif des trois villes qu'il tenait en gage. Robert de Béthune vint lui-même à Pontoise signer cette transaction en 1312.

Les Flamands avaient déjà mal accueilli le traité de 1305 et

[1] Pour compléter la liste des principales acquisitions faites sous ce règne, il faut citer encore les suivantes : en 1293, réunion du fief de Montpellier, cédé à Philippe par l'évêque de Maguelone. Le roi de Majorque, qui faisait hommage à l'évêque, le fit depuis lors au roi de France. En 1303, acquisition du comté de Bigorre. En 1308, réunion à la couronne des comtés de la Marche et d'Angoulême; en 1313, de la seigneurie de Mortagne (Hainaut) et de la châtellenie de Tournay. Il faut ajouter aussi les traités de pariage, qui furent nombreux. On appelait de ce nom les partages de seigneurie entre le roi et les seigneurs ecclésiastiques, évêques, chapitres ou abbayes.

reproché au roi d'avoir outre-passé les conventions arrêtées après Mons-en-Puelle. Ils accueillirent plus mal encore celui de 1312. Les grandes cités rédigèrent et envoyèrent des protestations. Pendant ce temps Louis de Nevers, qui était retenu à Paris, profita de la liberté assez grande dont on le laissait jouir pour s'échapper. Il courut à Gand, et se mit en sûreté dans la partie de la ville qui relevait de l'Empire. On le cita de nouveau devant le parlement; il refusa d'y comparaître. Un arrêt du 14 avril 1313 le déclara déchu de tous ses droits et confisqua ses comtés de Nevers et de Réthel. Alors il jeta le masque. Il publia un manifeste qu'il adressa au Pape et à l'Empereur. Il se plaignit qu'on l'eût détenu injustement, lui et ses enfants; il soutint qu'il aurait dû être jugé par ses pairs, et non par des hommes de loi, agents subalternes et aveugles des volontés du prince; enfin il articula contre les principaux de ces légistes, entre autres contre Marigny et Nogaret, des accusations personnelles accompagnées de violentes invectives, dans le style ordinaire des factums du temps.

C'était donc un défi. Cependant Robert de Béthune, toujours hésitant et peu capable de prendre un parti décidé, offrit quelques satisfactions au roi et parvint à retarder la rupture définitive. Elle n'eut lieu qu'en 1314.

XVIII. — Un dernier et tragique épisode du procès des Templiers fit un instant diversion. Le Pape s'était réservé le jugement du grand maître, Jacques de Molay, et des trois principaux dignitaires de France, le visiteur de l'ordre et les commandeurs d'Aquitaine et de Normandie. Les accusés, ayant paru devant une commission composée de trois cardinaux et de plusieurs évêques, avouèrent et furent condamnés à la réclusion. Le 11 mars 1314, deux échafauds furent élevés en public suivant l'usage, un pour les juges, un autre pour les condamnés, et lecture fut donnée au peuple du jugement et de ses motifs. Pendant cette cérémonie, le grand maître et le commandeur d'Aquitaine se levèrent et rétractèrent leurs aveux. Les cardinaux ordonnèrent alors qu'on les remît tous les deux à la garde du prévôt de Paris, se réservant de se réunir le lendemain pour statuer à leur sujet. Mais le roi ne voulut pas attendre jusque-là. « Dès qu'il en fut informé, dit l'annaliste continuateur de Guillaume de Nangis, il tint conseil avec les siens, et sans en parler aux clercs, il fit par une prudente décision, livrer

aux flammes les deux Templiers (le grand maître et le commandeur d'Aquitaine), vers le soir de ce même jour, dans une petite île de la Seine, située entre le jardin royal et l'église des Frères ermites. Ils parurent supporter ce supplice avec tant d'indifférence et de calme, que leur fermeté et leurs dernières dénégations furent pour tous les témoins un sujet d'admiration et de stupeur. »

Cette exécution produisit une impression si profonde que Clément V étant mort quarante jours après, et Philippe avant la fin de l'année, qui fut l'une des plus malheureuses de son règne, le bruit courut que le grand maître sur son bûcher les avait cités à comparaître avec lui dans le délai d'un an au tribunal de Dieu.

Cependant le roi ne perdait pas de vue la guerre de Flandre. Il l'avait différée, dans l'espérance de se faire livrer Louis de Nevers; n'ayant pu y réussir, il résolut de la pousser activement. Il se procura des hommes et de l'argent par des moyens à peu près pareils à ceux qu'il avait employés en 1303. Le service fut déclaré obligatoire pour tout possesseur d'une fortune de deux mille livres. Ceux dont la fortune n'atteignait pas ce chiffre, furent rangés par groupes auxquels on imposait un certain contingent; le rachat fut d'ailleurs facultatif dans des conditions déterminées pour chacun.

Mais les sommes qu'on devait se procurer ainsi ne pouvaient suffire; d'un autre côté les impositions extraordinaires n'avaient pas cessé depuis la paix de 1305; les juifs et les marchands étrangers avaient encore été frappés en 1311 de nouvelles avanies; enfin les six dernières années étaient peut-être celles pendant lesquelles Philippe avait le plus abusé, malgré ses promesses antérieures, de ses fantaisies d'altérations monétaires. Pour obtenir de nouvelles ressources, on convoqua les États généraux à Paris.

L'assemblée se réunit le 1er août au palais de la cité, en présence du roi. Elle n'était presque composée que de prélats et de seigneurs; les bourgeois s'y trouvaient en petit nombre. L'orateur du gouvernement fut Enguerrand de Marigny, qui portait les titres de surintendant des finances et de coadjuteur du royaume. Il représenta la conduite ambiguë des comtes de Flandre depuis Ferrand de Portugal; il rappela toutes les circonstances dans lesquelles ils avaient violé leurs serments d'hommage et de féauté, les guerres qu'il avait fallu soutenir

contre eux, les grandes sommes d'argent qu'ils avaient obligé de tirer du royaume; enfin il demanda une aide pour assurer l'exécution de l'arrêt du parlement qui avait prononcé la confiscation de la Flandre.

Cette aide fut immédiatement accordée, au nom des assistants, par Étienne Barbette, un des officiers royaux; rien n'indique que le vote ait été précédé d'une délibération. On soumit à un droit toutes les ventes qui auraient lieu sur les marchés de Paris et des grandes villes. Mais la perception du nouvel impôt ne put se faire sans murmures. La manière dont la guerre fut conduite accrut encore le mécontentement. L'armée, nombreuse et formant deux divisions sous les ordres des deux fils et des deux frères du roi, venait d'arriver à la frontière, quand elle apprit qu'Enguerrand de Marigny, chargé de négociations, avait signé une trêve avantageuse à l'ennemi. Cette nouvelle causa dans tous les rangs l'irritation la plus vive, les seigneurs éclatèrent en reproches. Charles de Valois revint à Paris et accusa le négociateur de trahison.

Les nobles de plusieurs provinces, Champagne, Artois, Picardie, Bourgogne, Forez, à peine de retour chez eux, formèrent des associations avec le clergé et les communes, pour obliger le roi à retirer les derniers impôts. Ces ligues s'allièrent entre elles et menacèrent le gouvernement d'une coalition qui pouvait devenir générale. On avait vu en Angleterre, au siècle précédent, de semblables coalitions restreindre sensiblement les pouvoirs de la couronne. Les ligues provinciales, en protestant de leur dévouement pour le roi, n'épargnaient pas ses conseillers, et exprimaient le vœu de les renverser, au moins Enguerrand de Marigny. Philippe avait dû, précisément parce qu'il ne se confiait pas aux princes, se créer un conseil intime; il avait composé ce conseil de personnages choisis dans le parlement ou parmi les gens de finance, et il avait fini par leur laisser depuis quelques années non-seulement l'autorité, mais l'impunité. Plusieurs en abusaient. Enguerrand de Marigny avait acquis en peu de temps, par des moyens bons ou mauvais, une fortune prodigieuse.

C'était la première fois que l'opposition prenait un caractère aussi général. Philippe céda; il suspendit la perception des aides, convoqua les députés de quarante-deux villes à Paris, le 1er novembre [1], et par un *accort* avec eux, décida qu'on ne

[1] Ces villes étaient : Compiègne, Meaux, Montdidier, Beauvais, Pontoise,

frapperait plus que de la monnaie d'argent, ayant le poids et l'aloi de celle de saint Louis. Toutes les autres monnaies devaient être refondues, sans qu'il y eût de gain sur la refonte. Ces concessions ne satisfirent qu'à demi les ligues provinciales. Elles entreprirent de se donner une organisation permanente. Sur ces entrefaites, Philippe fut atteint, dans la force de l'âge, à quarante-six ans, d'une sorte de langueur incurable que les médecins ne purent définir. Le 29 novembre 1314, après trois semaines de souffrance, il mourut en se reprochant d'avoir accablé le peuple d'impôts. Ses ennemis, qui étaient nombreux, prétendirent que les remords, excités ou réveillés par les revers, avaient hâté sa fin.

Tout récemment un triste drame de famille était venu couvrir sa cour d'un voile sombre. Ses trois fils, Louis, prince royal, Philippe, comte de Poitou, et Charles, comte de la Marche, avaient épousé fort jeunes, le premier Marguerite, fille du duc de Bourgogne Robert II, les deux autres Jeanne et Blanche, filles du comte de Bourgogne Othon. Les trois princesses furent accusées d'adultère, et jugées par le parlement, où siégeaient les frères du roi. Un grand nombre de personnes de tout rang furent impliquées dans ce procès. Le parlement déclara coupables Marguerite, femme de Louis, et Blanche, femme de Charles, les fit enfermer, et ordonna le supplice de deux jeunes chevaliers normands leurs complices, les frères d'Aulnay. Jeanne, femme de Philippe, fut seule innocentée. Le procès ayant été secret, les contemporains en parlent sans informations certaines, et ce qui le concerne est resté obscur.

Est-ce à cause de ce mystère que la sorcellerie passa pour y avoir joué un rôle, comme dans celui de Pierre de la Brosse? Dans tous les cas, il fallait que la croyance aux sorciers et les pratiques de magie fussent communes, car elles sont condamnées par plusieurs actes des papes de ce temps[1]. Ce qui est moins explicable encore, c'est que les procès de sorcellerie n'étaient pas rares. Un évêque de Troyes fut accusé[2] d'avoir

Toulouse, Cahors, Montauban, Limoges, Narbonne, la Rochelle, Saint-Jean d'Angély, Chalons, Tours, Laon, Soissons, Senlis, Tournai, Reims, Arras, Amiens, Saint-Quentin, Chartres, Noyon, Caen, Orléans, Bayeux, Rouen, Troyes, Nevers, Dieppe, Auch, Nîmes, Albi, Poitiers, Moissac, Bourges, Figeac, Clermont-Ferrand, Béziers, Carcassonne, Montpellier.

[1] Voir une lettre du pape Jean XXII, de l'an 1317, à l'occasion des pratiques de magie. (Raynaldi, anno 1317, n° 53.)

[2] D'après le témoignage du moine de Saint-Denis Guillaume l'Écossais.

procuré par des maléfices la mort de la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel; il attendit cinq ans en prison avant d'être absous et de recouvrer sa liberté.

Philippe le Bel est à coup sûr un des princes dont le règne a eu le plus de résultats importants. Il acquit de nouveaux territoires, agrandit le domaine royal, étendit les droits de la couronne, développa le système administratif établi par ses prédécesseurs. Il laissa la France et la maison de France plus fortes à sa mort qu'à son avénement. Fidèle à certaines traditions de ses prédécesseurs, malgré l'inqualifiable langage qu'il avait laissé tenir aux agents de sa politique, il put se regarder comme le premier souverain temporel de la chrétienté et prendre le titre de champion de la croix. Mais à côté de ces résultats utiles ou de ces succès brillants viennent se placer des souvenirs de despotisme, d'arbitraire, de violence, de scandales publics : la papauté frappée dans la personne de Boniface VIII, et le scandale de l'entreprise de Nogaret mal réparé par le silence et l'oubli dont il fallut convenir; les libelles pleins de faussetés et de mensonges répandus à dessein pour égarer l'opinion; le procès des Templiers conduit avec une animosité étrange et dans lequel l'autorité religieuse agit presque par contrainte; l'Église réduite, malgré ses résistances, à devenir un instrument de gouvernement, les consciences inquiètes et alarmées; des bûchers élevés à Paris; une administration sans honnêteté, n'ayant qu'un seul but, celui d'étendre partout et à tout prix l'autorité de la couronne; le pays écrasé par la pesanteur des impôts et par des mesures financières désastreuses; les nobles s'alliant au clergé et au tiers état pour former des ligues défensives et se jurer un appui mutuel contre les abus du pouvoir royal; le mécontentement éclatant d'abord sur quelques points, puis finissant par gagner tout le royaume. Tel fut en somme le bilan d'un règne qui se termina dans le malaise et dans l'irritation publique, en dépit des adhésions obtenues au sein des états généraux. Ces adhésions, d'abord significatives, cessèrent très-vite de l'être; on les avait d'ailleurs obtenues à tout prix. L'opinion publique, sollicitée à plusieurs reprises, finit par se tourner contre le roi, et les sentiments d'inquiétude et de résistance se manifestèrent avec assez de force pour ébranler le calme intérieur, si rarement troublé sous les règnes précédents. Les révoltes et les scandales de l'année 1314 parurent à la conscience populaire alarmée une vengeance de Dieu.

Philippe, avant de mourir, put entendre des protestations s'élever de toutes parts. Comme il se plaignait de la lenteur que mettait le conclave à élire le successeur de Clément V, un cardinal italien du parti français lui écrivit une lettre éloquente, qui jugeait sévèrement les actes du dernier pontife et peignait la nécessité de rendre au saint-siége une indépendance entière [1]. Les grands commencèrent à lancer contre les abus du gouvernement royal des manifestes semblables à ceux qu'ils publiaient naguère contre les abus de l'Église. La réaction éclata partout; elle n'avait pas encore atteint son terme. Les malheurs qui continuèrent de frapper la maison royale, la disparition rapide de trois rois à la fleur de l'âge et de leurs fils au berceau, la probabilité de la translation prochaine de la couronne à une branche cadette, perpétuèrent l'inquiétude et furent pour des esprits prévenus autant de nouvelles preuves rapidement accumulées de la justice divine.

L'histoire, qui a laissé pour nous la figure de Philippe le Bel à peu près muette [2], a conservé l'expression des plaintes et des reproches par lesquels se trahirent à sa mort les sentiments du pays. «Dieu lui pardonne ses péchés, dit un chroniqueur poëte, car son règne fit grand dommage à la France, et il laisse peu de regrets [3].» Ce jugement contemporain et cette triste oraison funèbre contrastent avec les sentiments que la France entière avait fait éclater à la mort d'un autre prince, quand elle devançait la sentence de l'Église, pour déclarer que Louis IX était un saint.

XIX. — Louis X, surnommé le Hutin, à cause de son caractère batailleur, monta sur le trône à l'âge de vingt-cinq ans, le 29 novembre 1314. Plusieurs provinces, la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, étaient soulevées. Les nobles et le clergé y avaient formé, d'accord avec le tiers état que Philippe le Bel avait donné l'exemple d'appeler aux assemblées, des ligues pour la défense de leurs *honneurs*, de leurs *franchises*

1 Le cardinal Napoléon des Ursins. La lettre est dans Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XCII, c. XII.

2 Il parlait peu, et Bernard de Saisset disait de lui qu'il n'était qu'une image peinte.

3 Diex ses péchés si li pardoint...
Car en France vint grant damage
Au tems que le royaume tenoit...
Si est de li petit le plaint. GEOFFROY DE PARIS.

et de leurs *libertés*. Nous avons l'acte d'association signé pour le duché de Bourgogne par les principaux seigneurs, les abbayes, prieurés et chapitres, et les représentants de onze villes ou communes, Autun, Châlons, Beaune, Dijon, Châtillon, Semur, Montbard, Saint-Jean-de-Losne, Flavigny, Nuits et Avallon. Ces représentants s'engagaient au nom de toutes les villes de la province, grandes ou petites [1]. L'acte portait que la ligue serait permanente, qu'elle aurait une assemblée annuelle à Dijon, et que cette assemblée désignerait une commission chargée de surveiller les empiétements des agents royaux. Dans les autres provinces, le système était le même, et les commissions correspondaient entre elles. De tous côtés on s'accordait à demander le rétablissement des *bonnes coutumes*, comme au temps de saint Louis, temps où l'ordre régnait à l'intérieur et où les droits de chacun étaient respectés.

Il n'est pas douteux que cette réaction ne fût l'œuvre des nobles, regrettant les pouvoirs dont on les avait plus ou moins dépouillés et désirant les reconquérir. Toutefois, elle n'eut pas le caractère exclusif qu'on lui a souvent attribué. La noblesse, instruite par l'exemple du roi, rechercha et obtint le concours du tiers état. Elle s'était associé l'opinion, et en combattant les abus ou les excès de la centralisation monarchique, elle travaillait, comme on pouvait le faire alors, au rétablissement de la liberté.

Louis X céda. Il accorda successivement des chartes à la Normandie, à la Bourgogne, à la Champagne, à la Picardie, au Languedoc, à l'Auvergne, à la Bretagne, et même à l'université de Paris.

Il fit de grandes concessions, d'abord à la noblesse. Malgré les améliorations introduites dans la justice par saint Louis, le système soulevait des défiances et des plaintes souvent justifiées. La procédure était secrète, on employait la torture; enfin, les accusés, ou en matière civile les simples parties, étaient loin de jouir des garanties qui nous semblent aujourd'hui les plus simples. Le roi répondit à ces plaintes en confirmant l'usage des gages de bataille, déjà rétabli en 1305 par Philippe le Bel, et en abandonnant le système des assurements. Pour parler le langage du temps, « il octroya aux nobles les armes et les guerres. » C'était reculer. Mais la plupart des autres stipulations n'eurent pour objet que de leur accorder des garanties

[1] Boutaric, liv. III.

nécessaires. Ainsi il promit de ne mettre la main sur leurs châteaux, sur leurs villes, leurs hommes et leurs sujets, que dans le cas où ils auraient commis des crimes ; de ne rien prendre dans leurs baronnies, châtellenies et arrière-fiefs sans leur volonté ; de ne leur imposer à eux et à leurs hommes que des amendes d'un taux déterminé, excepté pourtant les cas *grands* et *horribles;* de respecter le droit de leurs justices, de limiter les cas d'appel, de punir les méfaits de ses propres sergents, de n'exiger le service militaire que lorsqu'il était réellement dû [1].

Louis X eut d'ailleurs le soin de mettre à toutes ces concessions certaines réserves et de défendre sa prérogative. Il refusa de déterminer, autrement que d'après l'usage, les *cas royaux,* ou ceux dont la connaissance était réservée exclusivement à la justice royale.

Au clergé et au tiers état, il accorda des garanties analogues. Il prit l'engagement de ne frapper que de la bonne monnaie. Il promit d'empêcher les exactions et l'arbitraire. Au fond, le clergé et les communes avaient le même intérêt que les nobles à se défendre contre les prétentions envahissantes et souvent tyranniques des juges et agents royaux. La réaction était naturelle et légitime. La justice royale avait un grand motif d'être suspecte ; les juges exerçaient partout des pouvoirs de police et des fonctions administratives. De plus, l'administration royale n'avait guère qu'un but, qui était d'étendre la main partout et de ruiner les institutions libres. Un contrôle du gouvernement, ou plutôt une garantie contre des mesures despotiques, ne pouvait s'établir alors qu'au moyen de chartes provinciales. On ne pouvait les demander aux états généraux, qui n'avaient été convoqués jusque-là que dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre à des questions posées par le roi. Les états généraux étaient un moyen de gouvernement, incapable de servir à limiter, à contenir et à régulariser l'administration. Les ligues provinciales furent au contraire spontanées, libres et actives ; elles se montrèrent animées de l'esprit local, plus puissant alors, à beaucoup de points de vue, que l'esprit national, parce que les intérêts locaux avaient ordinairement plus d'importance que les intérêts généraux. Elles firent ce que les états n'auraient pu faire. Maintenant il eût été sur-

[1] Charte de 1315, accordée aux nobles de la Bourgogne et du Forez. Les chartes des autres provinces renferment les mêmes dispositions, quelquefois textuellement répétées, d'autres fois avec certaines modifications.

prenant qu'une telle réaction se maintînt dans de justes bornes. Aussi vit-on reparaître les duels judiciaires et recommencer les guerres privées. La question de la succession du comté d'Artois arma la noblesse de plusieurs provinces. Mais ce furent là des incidents passagers. Dès le règne de Philippe le Long, c'est-à-dire dès le lendemain, l'administration et la justice royale se réorganisèrent. La réaction n'eut même pas assez de puissance et de durée pour empêcher le retour presque immédiat de certains abus, particulièrement des mauvais expédients financiers.

Pendant qu'elle éclatait dans les provinces, de grands changements eurent lieu à la cour et au centre même du gouvernement. Charles de Valois et les princes du sang se plaignaient d'avoir été écartés des affaires par les légistes et les favoris. Ils s'empressèrent, aussitôt après la mort de Philippe le Bel, d'éloigner ou de poursuivre ses principaux ministres, entreprise dans laquelle ils furent aidés par les ressentiments populaires.

On commença par faire deux procès, l'un à Pierre de Latilly, évêque de Châlons et chancelier, à qui on enleva les sceaux; l'autre à Raoul de Presles, avocat général au parlement. Les chefs d'accusation dirigés contre ces deux personnages étaient assez nombreux; il est remarquable que le principal fût d'avoir procuré la mort du roi par des maléfices. Mais ils échappèrent à la vengeance de leurs ennemis, l'évêque en réclamant le bénéfice de la juridiction ecclésiastique par laquelle il fut absous au bout de deux ans; Raoul de Presles en résistant à la torture, qui ne lui arracha aucun aveu : il en fut quitte pour la confiscation des biens.

Ces deux procès ne furent que le prélude d'un troisième plus considérable. L'homme qui avait soulevé contre lui les haines les plus vives était Enguerrand de Marigny, longtemps placé à la tête des finances, chargé de nombreuses négociations diplomatiques, enfin le conseiller particulier de Philippe pendant les dernières années. Il avait amassé des richesses fabuleuses, possédait un grand nombre de seigneuries et menait un train princier. On comparait sa fortune à celle du favori anglais Gaveston, que les barons d'outre-Manche venaient de sacrifier à leurs ressentiments et de faire périr d'une manière cruelle, en dépit des résistances d'Édouard II.

Marigny avait prudemment demandé, quelque temps avant la mort de Philippe, la vérification des comptes des trésors du Temple, du Louvre et de l'hôtel du roi, dont l'administration

lui appartenait. Les commissaires nommés par Louis X reconnurent l'exactitude de ces comptes, et il lui fut donné décharge par lettres patentes[1]. Mais Charles de Valois, son ennemi personnel, dressa aussitôt contre lui d'autres attaques : on lui demanda le compte de sa fortune privée, des dons qu'il avait reçus, des sommes qu'il avait extorquées aux Flamands pour signer la trêve de 1314. On l'accusa d'avoir détourné des deniers publics, d'avoir commis des malversations dans les forêts de la couronne, de s'être fait payer ses services par la plupart de ceux auxquels il en avait rendu. Il fut arrêté au mois de janvier 1315, et enfermé au Temple. On arrêta également un certain nombre d'officiers inférieurs de finance, et on invita tous les particuliers qui pouvaient présenter des réclamations à les faire entendre. Une commission de seigneurs et de prélats fut nommée pour juger ce grand procès. Elle se réunit au château de Vincennes. Les chefs d'accusation ne tardèrent pas à se multiplier. On imputa à Marigny la responsabilité des altérations de monnaies et des mauvaises mesures financières du dernier règne. Il répondit en alléguant les ordres de Philippe le Bel, et n'eut pas de peine à prouver que s'il était coupable, il ne l'était pas seul. Mais on ne saurait douter qu'une partie au moins des charges alléguées contre lui ne fût fondée. Le malheur des ministres déchus était, que n'ayant point de responsabilité politique, ils tombaient sous le coup d'une responsabilité judiciaire beaucoup plus terrible; et ce qui aggravait leur condition, c'est que le jugement des criminels d'État, livré souvent à des ennemis personnels, n'était soumis à aucunes formes régulières et protectrices; les commissaires chargés de juger Marigny ne lui permirent pas de se défendre.

On compléta enfin le procès par une accusation de sorcellerie. On prétendit que plusieurs des affidés d'Enguerrand avaient comploté par des maléfices la mort du roi Louis, de ses frères, de ses oncles, ou, comme on disait alors, *des royaux de France*. En présence de cette nouvelle accusation, Louis X, qui avait répugné à signer une sentence de mort et qui se serait contenté d'un exil lointain, cessa de résister. Marigny fut mis à la torture. Il refusa de faire des aveux. Les commissaires, s'étant de nouveau réunis à Vincennes, n'en prononcèrent pas

[1] Voir Lacabane, *Dissertations sur l'histoire de France au quatorzième siècle*; et P. Clément, *Enguerrand de Marigny*, dans le volume intitulé : *Trois Drames historiques*.

moins contre lui une condamnation capitale, et le lendemain même de l'arrêt, le 30 avril 1315, il fut pendu à Montfaucon, hors des portes de Paris, au gibet commun des voleurs. Le peuple applaudit au supplice du favori, et à la politique des princes qui sacrifiaient comme victime expiatoire le principal ministre d'un règne détesté.

XX. — Quand Louis X eut rendu les diverses ordonnances réclamées par les ligues provinciales, et satisfait, par ces procès et ces exécutions, au mécontentement des princes et à la vindicte publique, il revint aux apprêts d'une expédition en Flandre. Robert de Béthune se refusait sous différents prétextes à exécuter le traité de 1312; un arrêt de la cour des pairs l'y condamna.

Le roi, ayant besoin d'argent, octroya, moyennant finance, divers priviléges aux marchands italiens et juifs, contracta un emprunt auquel il hypothéqua le revenu de plusieurs sénéchaussées, obtint une subvention de la ville de Paris, et promulgua le célèbre édit du 3 juillet 1315, par lequel on vendit la liberté aux serfs du domaine royal. Les ventes de liberté étaient un expédient de finance, comme les ventes de titres de noblesse ou de lettres de maîtrise, et ce qui le prouve le mieux, c'est que l'achat de la liberté n'était pas toujours facultatif; on le rendait au besoin obligatoire.

Il faut pourtant y voir autre chose. Il faut y voir, et c'est ce que montre la généralité des termes de l'édit, le progrès naturel des idées de liberté, que le christianisme avait mûries silencieusement pendant plusieurs siècles, et qui depuis deux cents ans étaient arrivées à un éclatant triomphe. Les chartes d'affranchissement que nous avons de cette dernière époque, chartes presque innombrables, contiennent l'expression formelle de ces idées, et font de la liberté un principe absolu. L'édit de 1315 est comme la consécration et le couronnement d'une œuvre déjà aux trois quarts accomplie. En voici les propres termes : « Comme, selon le droit de nature, chacun doit naître franc, et par anciens usages ou coutumes qui de grande ancienneté ont été introduites et gardées jusqu'ici en notre royaume, et par aventure pour le méfait de leurs prédécesseurs, beaucoup de personnes de notre commun peuple soient déchues en lien de servitude de diverses conditions, ce qui moult nous déplaît; nous, considérant que notre royaume est

dit et nommé le royaume des Francs, et voulant que la chose en vérité soit accordant au nom et que la condition des gens amende par nous, etc. »

C'est ainsi que des témoignages manifestes nous révèlent l'élévation graduelle de la condition des classes inférieures. Le gouvernement lui-même proclamait le principe de la liberté personnelle.

Ajoutons pourtant que si la servitude ancienne et primitive, ou plutôt le peu qui en restait, disparut à cette époque, il n'en fut pas de même de la seconde servitude ou servitude de mainmorte. Quoique ce fût surtout à celle-là que s'adressât l'édit de Louis le Hutin, on ne pouvait la détruire par une simple ordonnance. Elle ne s'effaça que graduellement, et se maintint assez longtemps encore dans les provinces reculées qui n'appartenaient pas au domaine royal.

Quand Louis le Hutin eut réuni les ressources nécessaires, il marcha contre la Flandre vers le milieu d'août. Il essaya d'abord de la bloquer en coupant toutes ses communications avec les pays voisins, comme le Hainaut, le Brabant et l'Angleterre; mais malgré les conventions signées avec les souverains de ces différents États, le blocus ne put être complet. Le roi s'avança ensuite entre Lille et la Lys; arrivé là, il se vit arrêté tout à coup par de longues pluies et des inondations qui couvrirent la campagne. Ce contre-temps et les maladies le décidèrent à revenir sur ses pas sans avoir combattu.

L'année 1315 fut désastreuse par ses intempéries; elle ne produisit ni blé ni vin; la cherté fut extrême; la disette et même la famine sur quelques points causèrent une grande mortalité; les pauvres mouraient de faim[1]. Des maladies contagieuses accompagnèrent le dérangement des saisons et la perte des récoltes. Ces calamités matérielles semblent s'être renouvelées avec une fréquence exceptionnelle sous les règnes des fils de Philippe le Bel. Plus terribles que de nos jours, parce qu'on savait moins les prévenir et moins y remédier, elles avaient par toutes ces raisons sur l'esprit et les dispositions des peuples une influence dont l'histoire est obligée de tenir compte.

XXI. — Louis X n'eut pas le temps de renouveler son expédition de Flandre. Il mourut subitement à Vincennes, au mois de juin 1316, pour avoir bu du vin glacé après s'être échauffé au jeu de paume. Il ne laissait d'autre enfant qu'une fille toute

[1] Le continuateur de Guillaume de Nangis.

jeune, née de son premier mariage avec Marguerite de Bourgogne, qui était morte prisonnière au château Gaillard[1]; mais sa seconde femme, Clémence de Hongrie, était enceinte.

Philippe, comte de Poitiers, second fils de Philippe le Bel, se trouvait à Avignon, où il avait été envoyé pour hâter la décision du conclave. Depuis deux ans les cardinaux ne pouvaient s'entendre sur le choix du successeur de Clément V. Divisés en plusieurs factions, embarrassés par des raisons politiques et par la situation critique de l'Église, ils avaient été arrêtés encore par un autre motif. Au lieu de rencontrer à Avignon la sécurité qu'ils y avaient cherchée, ils s'y étaient vus inquiétés par des brigands. Le comte de Poitiers les décida à se transporter à Lyon, et leur y promit toute sûreté. Il venait d'y arriver avec eux, quand il apprit la mort imprévue de son frère. Laissant alors au comte de Forez le soin de garder le conclave, il courut à Paris et y convoqua les barons du royaume. Ceux-ci le déclarèrent régent de France et de Navarre pour dix-huit ans, c'est-à-dire pour le temps de la minorité de l'enfant que portait la reine Clémence, si cet enfant était un fils[2]. Dans le cas contraire, il devait prendre la couronne.

Cette décision d'une assemblée de barons et de prélats tranchait une question de la plus haute importance. Elle excluait les femmes de la succession monarchique.

Depuis plus de trois cents ans que régnait la maison capétienne, c'était la première fois que la ligne directe de mâle en mâle se trouvait interrompue. Il s'était présenté une occasion où une femme avait été appelée à la régence; il ne s'en était présenté aucune où une femme eût pu être appelée au trône. A défaut de précédents français, la succession féminine pouvait invoquer en sa faveur l'usage établi en Angleterre, en Espagne, à Naples et dans la plupart des États de l'Europe. Elle pouvait s'appuyer encore sur un exemple voisin et presque domestique, celui de la Navarre, dont la couronne avait été récemment portée dans la maison de France par Jeanne, femme de Philippe le Bel. Les usages français étaient si peu contraires à ce genre de succession, qu'il était établi dans la plupart des

[1] La tradition veut qu'elle ait été étouffée par ordre de Louis X ou de Charles de Valois; mais c'est là un bruit sans fondement, qui prouve uniquement la malveillance populaire.

[2] Dix-huit ans, selon le continuateur de Guillaume de Nangis; vingt-quatre, ce qui est moins probable, d'après le chanoine de Saint-Victor.

grands fiefs. La Flandre avait été gouvernée au treizième siècle par deux comtesses également célèbres, Jeanne et Marguerite; l'Artois appartenait encore à Mathilde ou Mahaut, fille du comte Robert II, qui avait été tué à Courtrai, et belle-mère de Philippe le Long.

Malgré ces raisons favorables à l'établissement de la succession féminine, elle fut promptement écartée. Il semble que Philippe le Bel eût pris soin de préparer cette décision; car il avait exclu les femmes de la succession des apanages royaux par un acte de 1311, celui qui constituait le Poitou et la Saintonge comme apanage de Philippe le Long. Dès que les femmes étaient exclues de la succession des apanages qu'elles pouvaient porter en dot à des princes étrangers, il était naturel et conséquent de les exclure de la succession à la couronne, puisque la raison était la même. De loi, il n'y en avait aucune. Tout au plus pouvait-on dire, comme on l'a soutenu plus tard, que la coutume de la masculinité était plus forte qu'une loi. Mais on se fonda sur la crainte de compromettre l'œuvre de l'unité monarchique que les rois avaient poursuivie jusque-là; ce sentiment dominait tous les autres. Le duc de Bourgogne, oncle maternel de la petite princesse royale Jeanne, fut le seul des membres de l'assemblée qui ne se rendit pas entièrement à ces raisons. Il réserva les droits de sa nièce, toutefois d'une manière vague et jusqu'à sa majorité. En attendant, il se contenta de demander qu'elle fût confiée à sa garde, et d'obtenir des garanties pour le gouvernement du royaume de Navarre et du comté de Champagne, dont elle héritait sans contestation.

La régence d'une femme fut écartée aussi, quoiqu'elle ne présentât pas les mêmes dangers. On se fonda, ce semble, sur l'unique raison que la reine Clémence de Hongrie était jeune, étrangère, et nouvellement arrivée en France. Il n'existait d'ailleurs pas plus de loi absolue en matière de régence qu'en matière de succession féminine; tout était remis à la décision des assemblées.

Quatre mois après la mort de Louis le Hutin, sa veuve accoucha d'un fils qui fut baptisé sous le nom de Jean; mais l'enfant ne vécut que cinq jours. Les historiens postérieurs l'ont compté quelquefois au nombre des rois de France, et l'ont alors appelé Jean Ier. Philippe avait porté jusque-là le titre de régent, il prit la couronne, en vertu des conventions précédentes.

Son premier acte fut de se faire sacrer à Reims. La cérémonie eut lieu au mois de janvier 1317, en présence d'une partie des pairs du royaume et des princes du sang; parmi les absents, le duc de Bourgogne fut le seul qui fit des réserves au nom de sa nièce Jeanne. Édouard II, roi d'Angleterre, s'excusa de ne pouvoir se rendre à Reims, où il était appelé en qualité de duc de Guyenne, mais il donna son adhésion par écrit. Les États généraux furent convoqués à Paris le mois suivant; ils reconnurent Philippe V, et déclarèrent que la couronne de France ne pouvait passer sur la tête d'une femme. L'Université, consultée de son côté, fit une déclaration semblable. Ainsi la loi *salique* s'établit comme une loi fondamentale de la monarchie, constatée et formulée par les divers organes de la volonté nationale. On lui donna ce nom, parce que les légistes crurent imprimer au principe de l'hérédité masculine de la couronne un caractère d'antiquité respectable en l'appuyant sur un texte mal interprété de la vieille loi des Saliens. Mais les événements se chargèrent de lui donner une consécration plus sérieuse et plus réelle, celle des faits. Jusqu'alors il ne s'était pas présenté d'autre occasion où elle pût être appliquée; à quelque temps de là ces occasions s'offrirent presque coup sur coup. Philippe V n'avait qu'un fils, il le perdit un mois après son sacre. Les trois filles qui lui restaient se trouvèrent exclues, et ce fut son frère Charles le Bel, comte de la Marche, qui devint l'héritier présomptif de la couronne.

La reconnaissance de Philippe V par Jean XXII, le nouveau pape que les cardinaux s'étaient enfin décidés à élire, fut comme une dernière sanction de la *loi salique*. Le duc de Bourgogne finit par abandonner les prétentions de sa nièce. Il renonça même pour elle, non-seulement au trône de France, mais aux comtés de Champagne et de Brie, moyennant deux conditions, une dotation en argent qui fut assurée à la jeune princesse, et un projet de mariage pour lui-même. Philippe lui promit l'aînée de ses filles, encore enfant, avec le comté de Bourgogne dont elle devait hériter un jour.

La loi salique était nouvelle, en dépit des légistes qui voulurent la rattacher à l'antiquité; mais elle était conforme à la tradition et surtout favorable à l'unité, à l'indépendance, à la grandeur de la monarchie. La succession féminine, qui expose un pays à recevoir un souverain étranger, et qui, à ce titre, offre des inconvénients partout, en eût offert en France plus

qu'ailleurs, parce que nul autre pays n'était par sa position en contact plus nécessaire avec le reste de l'Europe. Il n'est pas douteux que les auteurs de ces résolutions en aient apprécié la portée; dans tous les cas, des événements prochains devaient la mettre en pleine lumière.

XXII. — Le premier acte du nouveau roi fut de dissoudre les ligues provinciales, qui s'étaient formées pour résister aux empiétements de la couronne. Les moyens qu'il employa sont remarquables. Il réunit à Paris une assemblée de gens du tiers état; cette assemblée se plaignit des atteintes portées à la paix publique et à l'autorité royale. Il organisa les milices urbaines, et leur donna des capitaines qu'il plaça sous les ordres de capitaines généraux nommés dans chaque bailliage. Par ces mesures et d'autres encore, il accorda une satisfaction aux intérêts et aux vœux des communes, il les détacha de leur alliance avec la noblesse, et sut même les lui opposer. Il envoya ensuite dans les provinces des commissaires chargés d'engager les nobles et les prélats à abandonner leurs ligues, ce qu'il obtint, moitié par menaces et moitié par concessions; on promit d'ailleurs que les chartes de priviléges signées par Louis le Hutin seraient respectées.

Pour achever la pacification du royaume, il fallait régler les deux questions d'Artois et de Flandre. Le comté d'Artois fut mis en séquestre par arrêt de la cour des pairs, et les nobles de la province qui s'étaient divisés entre les deux compétiteurs, furent obligés de poser les armes. Pour la Flandre, on renouvela pendant quatre années consécutives la trêve que Louis X lui avait accordée. Enfin, l'an 1320, la médiation persévérante du pape Jean XXII amena la conclusion d'un traité. Robert de Béthune abandonna toute prétention sur les villes cédées à Philippe le Bel en 1312. Il aurait voulu persister dans la résistance; mais les gens de ses communes, las d'un état de guerre ruineux, commençaient à vouloir la paix, même au prix de concessions; il n'y avait pas jusqu'à son fils Louis de Nevers, auteur des proclamations dirigées contre Philippe le Bel, qui ne fût devenu, avec son inconsistance ordinaire, un des soutiens de la politique du roi.

Philippe le Long, non content d'avoir dissous les ligues de la noblesse, voulut raffermir l'administration, ébranlée par les attaques dont elle avait été l'objet, et lui tracer en même

temps une marche plus régulière. Il publia en peu d'années un grand nombre d'ordonnances. Les légistes, qui avaient courbé la tête un instant, la relevèrent. Leur chef, Raoul de Presles, fut réintégré. Rendus plus retenus par les derniers événements, ils n'en revinrent pas moins à la partie essentielle de leur œuvre, en attendant que les circonstances fissent le reste. Épris d'un bel amour de l'ordre, ils s'efforcèrent de l'introduire partout, dans la justice, les finances, la maison du roi. « Messire Dieu, lit-on dans le préambule d'un des actes de ce règne, tient dans sa main tous les rois, et ne les a établis sur terre qu'afin qu'ordonnés premièrement en leurs personnes, ils gouvernent ensuite dûment et ordonnent leurs royaumes et leurs sujets. »

Cette époque est importante dans l'histoire des finances et de la justice. C'est celle où les règles les plus essentielles de ces deux branches de l'administration furent établies ou écrites. Les ordonnances déterminèrent l'organisation de la chambre des comptes, qui forma depuis lors un corps à part au lieu d'être une simple fraction du conseil du roi; elles réglèrent les formes et les détails de la comptabilité, le service de la trésorerie et des recettes, pour lequel on multiplia les agents spéciaux[1], le mode de formation des budgets. La formation des budgets a d'ailleurs éprouvé des variations trop nombreuses pour être exposée ici. Il suffira de dire qu'une partie des recettes de chaque province était affectée aux dépenses locales, et que l'excédant seulement était envoyé au trésor; qu'on essaya à plusieurs reprises de distinguer parmi les dépenses du trésor celles qui étaient ordinaires et celles qui étaient extraordinaires, en leur affectant des revenus spéciaux; qu'enfin l'administration de ce que nous appelons la liste civile et de ce qu'on appelait alors l'*hôtel du roi*, fut l'objet de règlements particuliers. Parmi les lois qui reçurent une nouvelle consécration, il faut citer celles de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité du domaine royal, destinées

[1] On créa des trésoriers et des receveurs, auxquels on transféra les attributions financières des baillis et des sénéchaux. De semblables agents existaient déjà sur quelques points. Il semble qu'on ait voulu généraliser le fait, mais cette création ne dura que quelques années. On procédait alors par tâtonnement, et tout en se proposant d'arriver à une sorte d'uniformité, on en était très-loin, ce qui rend fort difficile à suivre la marche de l'administration à cette époque, malgré la sagacité des recherches dont elle a été dernièrement l'objet.

à garantir la perpétuité des ressources de la monarchie[1]. En théorie, l'impôt était réservé pour les cas de guerre.

Dans l'ordre judiciaire, la division, la composition, les attributions des chambres du parlement furent fixées; la juridiction des maîtres des requêtes de l'hôtel qui connaissaient des causes particulièrement réservées au roi, les devoirs et les priviléges des juges furent réglés de la manière la plus précise. La Normandie conserva pour l'échiquier de Rouen le droit que Louis X lui avait rendu de juger en dernier ressort et sans appel.

Le pape Jean XXII, que les chroniqueurs italiens ont fort maltraité, mais qui fut un des plus habiles jurisconsultes et des plus grands théologiens de ce siècle, qui avait été chancelier de Naples avant d'occuper le trône de Saint Pierre, et qui dut son élévation à son mérite personnel, montra, malgré son âge avancé (il avait plus de soixante-dix ans), la même activité et le même génie d'organisation que les conseillers de Philippe V. On peut apprécier ces qualités dans une longue lettre qu'il écrivit au roi pour lui tracer tout un plan de conduite. Il fut l'auteur de changements importants dans la partie du gouvernement qui appartenait à l'Église. Il réforma les universités; il s'occupa de développer l'étude du droit civil, c'est-à-dire de l'ancien droit romain, qu'on enseignait alors à Toulouse et à Orléans; l'école de cette dernière ville avait été instituée en 1306 par une bulle de Clément V. Il fonda une université nouvelle à Cahors, sa ville natale. Il érigea aussi de nouveaux évêchés dans le midi de la France, pour réparer l'insuffisance de ceux qui existaient, et il s'efforça d'y créer un clergé séculier discipliné et instruit.

Le Midi était livré aux moines mendiants, qui s'y étaient fort multipliés. Ils avaient commencé par y rendre d'utiles services à l'Église. Mais leur contact journalier avec le peuple offrait des dangers comme des avantages; ils en partageaient souvent l'ignorance, les préjugés, même les passions. Ils étaient tombés aussi dans plusieurs hérésies. Ils étaient divisés sur la question de savoir si le Christ et ses apôtres avaient eu une propriété personnelle, et si la perfection de la vie chrétienne ne consistait pas à ne posséder aucuns biens en propre. Le débat

[1] On peut croire que la prodigalité des dons royaux, dont l'histoire d'Enguerrand de Marigny présente un exemple si frappant, rendait nécessaire le rétablissement de ces lois.

roulait sur l'interprétation des paroles de l'Évangile. Les adversaires de la propriété personnelle formèrent plusieurs sectes, telles que celles des Spirituels, des Fratricelles, des Beggards; quelques-uns, non contents d'enseigner des erreurs monstrueuses, se livrèrent à des attaques contre le Pape et les dignitaires de l'Église. Jean XXII entreprit une nouvelle réforme de tous les ordres mendiants, revisa leurs statuts, fixa la doctrine de l'Église sur les questions en litige, et combattit les folies d'un mysticisme qui troublait les âmes. Les tribunaux d'inquisition, nombreux dans la France méridionale, y furent chargés de poursuivre à la fois les hérésies et les conjurations qui se tramaient contre la cour d'Avignon. Malheureusement, toute répression en matière spirituelle aboutissait alors à élever des bûchers. Il y en eut au sujet de la réforme des mendiants, comme il y en avait eu à propos du procès des Templiers. On célébra ce qu'on appelait des *sermons publics*, c'est-à-dire qu'on brûla des hérétiques dans plusieurs villes, à Marseille, à Toulouse et à Narbonne.

Le Nord fut troublé à la même époque d'une autre manière. Il s'y forma, en 1320, de nouvelles bandes de pastoureaux, conduites par un prêtre dégradé et par un moine apostat. Ces bandes, réunies sous le prétexte toujours populaire de marcher à la délivrance de la Terre sainte, que les princes, disait-on, abandonnaient, se grossirent peu à peu de vagabonds, de gens sans aveu, même de femmes et d'enfants. Elles traversèrent Paris et se dirigèrent vers le Midi au nombre d'environ quarante mille personnes. Elles exigeaient sur leur passage qu'on leur livrât des vivres, et commettaient toute espèce de désordres et de violences. Animées contre les juifs de ces sentiments de haine qui se transmettaient de génération en génération pour éclater par moments d'une manière terrible, elles se jetaient sur eux, les maltraitaient, pillaient leurs biens, et les forçaient à recevoir le baptême. Arrivées dans le Midi, elles en brûlèrent un grand nombre dans le château de Verdun-sur-Garonne, où ils avaient cherché asile de divers côtés. A la fin, les sénéchaux de Carcassonne et de Beaucaire reçurent du Pape et du roi l'ordre de réprimer ces brigandages. Ils s'armèrent et cernèrent les pastoureaux dans les marais voisins d'Aigues-Mortes. Les bandes furent réduites à se disperser de côté et d'autre. On leur tua beaucoup de monde; les principaux coupables furent pris et pendus aux arbres pour servir d'exemple.

Les juifs avaient reçu de Louis le Hutin et de Philippe le Long quelques garanties de leurs droits et de leurs intérêts. Ce fut probablement une des causes de l'animosité que le peuple mit à les poursuivre. On les accusa d'avoir formé, de concert avec les lépreux, une vaste conspiration contre la chrétienté. On leur reprochait, comme au temps du roi Robert, de s'entendre avec les Maures d'Espagne et les Sarrasins. Quant aux lépreux, on prétendit qu'ils avaient tenu des réunions, composées de députés de toutes les grandes ladreries de l'Europe, et empoisonné les fontaines. Les haines populaires admettaient sans examen tous les bruits dirigés contre ceux que la société rejetait hors de son sein. Les juifs étant persécutés et les lépreux séquestrés, il n'y avait pas d'empoisonnement, pas d'incendie, pas même de prétendu sortilége qu'on n'attribuât à leur vengeance. On les en accusait d'autant mieux qu'ils étaient condamnés fréquemment pour ces crimes par les tribunaux du roi ou ceux des seigneurs. Cent soixante juifs furent brûlés le même jour à Chinon, dans une grande fosse. Quarante autres, enfermés dans une prison à Vitry, s'entre-tuèrent avant le supplice[1]. Le nombre de ceux qui furent condamnés à des peines moindres ou forcés de quitter la France est incalculable.

Comme il arrive dans tous les temps de calamité et d'effervescence populaires, on rendait les princes responsables des malheurs publics. Ni le roi ni le Pape n'étaient épargnés par les ressentiments et les injustices de l'opinion. Vers le commencement du mois d'août 1321, Philippe V fut atteint d'une double maladie, d'une dyssenterie et d'une fièvre quarte, que les médecins ne purent guérir. Il languit cinq mois; or, suivant l'annaliste contemporain, le continuateur de Guillaume de Nangis, bien des gens attribuèrent son mal aux malédictions du peuple, « à cause des exactions et extorsions inouïes jusqu'alors dont il l'avait accablé ». Il mourut le 3 janvier 1322.

Il ne laissait que des filles; son frère Charles, comte de la Marche, lui succéda par une seconde application de la loi salique.

Cette succession de frères eut pour effet immédiat le retour à la couronne des apanages constitués par Philippe le Bel en faveur de ses enfants. Le comté de Poitiers était retourné au domaine royal par l'avénement de Philippe V; le comté de la Marche y rentra par celui de Charles IV.

[1] En 1321.

XXIII. — Charles IV, qui fut appelé le Bel, comme son père, continua de poursuivre les sorciers, les hérétiques, les conspirateurs, et généralement tous les perturbateurs de la paix publique. Il fit dès la première année de son règne un grand exemple. Le Midi retentissait de plaintes contre le seigneur de Casaubon, nommé Jourdain de l'Isle, qui ne respectait aucune loi et qu'on accusait de brigandages, de rapts, de meurtres, de crimes de toute nature. Ce seigneur fut cité devant le parlement, le sire d'Albret s'étant porté partie contre lui. Il comparut accompagné de nombreux vassaux et se croyant sûr de l'impunité, car il avait épousé une nièce du Pape. Il n'en fut pas moins jeté dans la prison du Châtelet, condamné à mort, traîné à la queue des chevaux et pendu. On confisqua ses biens (21 mai 1323).

Vers le même temps, une querelle s'éleva entre le comte de Savoie et Guigues VIII, dauphin de Viennois. Il existait entre la Savoie et le Dauphiné une rivalité de vieille date. Le comte et le dauphin armèrent leurs vassaux, et furent soutenus, en raison de leurs alliances de famille, le premier par la noblesse des deux Bourgognes, le second par celle de France; Guigues avait épousé une fille de Philippe le Long. Une bataille fut livrée en 1323 à Saint-Jean le Vieux, près de Varey en Bresse, et la chevalerie de Savoie y fut mise en pleine déroute. Charles IV s'interposa et rétablit la paix. Les deux rivaux étaient princes d'Empire; or, il est à remarquer que l'Empire n'intervint pas, ou que s'il exerça une intervention, l'histoire n'en a pas conservé de trace. L'influence française était au contraire toute-puissante dans les anciennes provinces du royaume d'Arles; elle y grandissait surtout depuis l'acquisition de Lyon. Les grands feudataires de ces provinces avaient en France leurs alliances et leurs intérêts. Philippe le Bel et ses fils ne négligèrent rien pour les gagner et se les attacher davantage; ils comblèrent de prévenances et de faveurs particulières les dauphins de Viennois, dont la maison, déjà considérable par des acquisitions successives faites au onzième siècle et au commencement du douzième, dut encore à la victoire de Varey de devenir prépondérante dans la région des Alpes.

En 1324, Charles IV eut des démêlés avec les Anglais. Le sire de Montpezat, vassal d'Angleterre, ayant bâti un château sur un territoire dont la possession était contestée par les Français, ces derniers en exigèrent la démolition, et ne l'obtenant

pas, résolurent d'employer la force. Le château fut pris et repris tour à tour. Charles IV saisit cette occasion pour faire occuper la Guyenne par son oncle Charles de Valois. Il n'y eut de résistance qu'à la Réole, où le comte de Kent, frère d'Édouard II, s'était enfermé. Les garnisons anglaises se retirèrent à Bordeaux, à Bayonne et à Saint-Sever; partout ailleurs l'occupation eut lieu rapidement et presque sans coup férir. La Guyenne fut, comme trente ans auparavant, mise sous le séquestre entre les mains d'un sénéchal français, jusqu'au jour où le parlement aurait prononcé et où le roi d'Angleterre serait venu rendre en personne à Charles IV l'hommage qu'il lui devait.

Charles IV agit dans cette circonstance exactement comme avait fait son père. Ces séquestres prolongés, qui affaiblissaient l'autorité des Anglais dans la province, y maintenaient les droits de la France et pouvaient servir de prélude à une occupation définitive un jour donné.

Édouard II ayant été déposé peu de temps après par ses barons révoltés et mis à mort dans sa prison, les Anglais proclamèrent à sa place son jeune fils Édouard III, dont la mère Isabelle était sœur du roi de France. Charles rendit alors la Guyenne au nouveau roi, moins l'Agénois, qu'il garda comme gage pour le règlement ultérieur de ses prétentions, et à la condition que les frais de la guerre et de l'occupation fussent mis à la charge de la province.

Charles IV essaya aussi de tirer parti des révolutions de l'Allemagne. Déjà Philippe le Bel avait ambitionné la couronne impériale pour son frère Charles de Valois. Charles IV y aspira pour lui-même. L'empereur Louis de Bavière avait vu son élection contestée par un grand nombre d'opposants; le Pape même l'avait excommunié à la suite de longs débats. Les opposants élurent d'abord de leur côté Frédéric d'Autriche; les Autrichiens auraient voulu fixer l'empire dans la maison de Habsbourg. Mais Frédéric ayant été vaincu en 1322 à la bataille de Muhldorf après une guerre de plusieurs années, et étant tombé aux mains de son adversaire, le parti, incapable de continuer seul la lutte, chercha un appui à l'étranger. Léopold, duc d'Autriche et frère de Frédéric, eut une entrevue à Bar en 1325 avec Charles IV; il lui offrit l'empire. Charles IV accepta l'offre, envoya un subside aux ennemis de Louis de Bavière, et des négociateurs à une diète qu'ils réunirent à Rhensée. Les circonstances favorisaient son ambition, car il

devait avoir pour lui le Pape et les deux maisons les plus puissantes de l'Allemagne, celles d'Autriche et de Luxembourg. Le chef de cette dernière était son beau-frère, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, un des plus curieux types de chevaliers dont Froissart ait tracé le portrait. Mais on ne put triompher de la répugnance qu'éprouvaient les Allemands à donner l'Empire à un roi de France; leur susceptibilité nationale s'y opposa, et les négociations durent être abandonnées, en 1326, après la mort de Léopold d'Autriche, qui en avait été le principal instigateur.

Charles le Bel, n'ayant point de fils, avait obtenu de la cour d'Avignon qu'elle cassât son mariage avec Jeanne de Bourgogne, condamnée pour adultère depuis plusieurs années et détenue au château Gaillard. Il épousa en secondes noces Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII. Deux ans plus tard, ayant perdu Marie de Luxembourg, il contracta une troisième union avec Jeanne d'Évreux, sa cousine germaine.

Comme le premier mariage avait été annulé pour cause de parenté, et que le roi se trouva parent de ses deux autres femmes au même degré, on attribua la condescendance du Pape au désir de l'entraîner dans une croisade. La croisade continuait d'être prêchée partout, et principalement en France. Charles annonça d'abord l'intention de la conduire en personne, puis désigna le vicomte de Narbonne pour la commander à sa place. Beaucoup de seigneurs avaient pris la croix, car la France voulait se montrer digne d'elle-même et rester fidèle à ses gloires. Mais des calculs politiques amenèrent l'ajournement continuel et finalement l'abandon d'entreprises dont les difficultés mieux connues exigeaient des préparatifs plus longs et plus vastes que par le passé.

Les rois favorisèrent ces prédications par beaucoup de motifs. Ils voulaient plaire à l'Église, et céder au vœu, aux illusions même de l'opinion publique. Eux-mêmes ils partagèrent plusieurs fois ces illusions. La perspective de commander une armée dans laquelle s'enrôleraient des souverains étrangers flattait leur ambition ou leur vanité. Ils en avaient une autre raison, malheureusement plus intéressée; ils obtenaient du saint-siége, par ce moyen, la faculté de lever des décimes sur le clergé. Charles IV perçut ces décimes quatre années de suite. Assailli comme ses prédécesseurs de perpétuels besoins d'argent, il fut obligé de recourir aux mêmes expédients. Il altéra

plusieurs fois la monnaie, en dépit de promesses faites et répétées souvent. Les financiers étaient peut-être devenus plus circonspects; le système n'avait pas changé.

La Flandre était gouvernée depuis 1322 par Louis, deuxième comte de Nevers et de Réthel, petit-fils de Robert de Béthune [1]. Ce nouveau comte, qui était jeune, au lieu de s'appuyer sur les grandes communes du pays, comme avaient fait ses deux prédécesseurs et comme la nécessité d'ailleurs l'exigeait, ne craignit pas de les irriter par des actes et des levées d'impôts arbitraires. Les communes flamandes, riches, populeuses et jalouses de leurs priviléges, se révoltèrent. Louis tomba au pouvoir des gens de Bruges, qui le retinrent captif plusieurs mois et mirent à mort vingt-sept de ses conseillers. Il ne recouvra sa liberté qu'en jurant un traité qu'ils lui imposèrent.

Redevenu libre, il courut à Paris, où il obtint du parlement l'annulation du traité, et du roi la promesse de le rétablir dans le plein exercice de son autorité. Pendant ce temps, la noblesse de Flandre s'armait pour le soutenir. Les communes, menacées d'une invasion française, et abandonnées par la noblesse, prirent le parti de s'humilier. Elles consentirent à déchirer leur traité et à payer de fortes sommes au comte et au roi. Les chefs les plus compromis furent punis par des amendes et condamnés à des pèlerinages en guise d'expiation (en 1327).

Les historiens, d'ailleurs rares pour cette époque, parlent peu de Charles IV et de son gouvernement. On a de lui quelques ordonnances administratives, mais moins importantes que celles de Philippe le Long. On sait qu'il visita une partie du royaume, qu'il confirma pendant ce voyage les chartes de liberté d'un certain nombre de villes du Midi, et qu'en passant à Toulouse il consacra la célèbre académie des jeux Floraux, destinée à rendre à la poésie provençale l'éclat qu'elle avait perdu depuis la réunion du Languedoc à la France.

Il mourut à Paris, le 1er février 1328, à l'âge de trente-quatre ans. Il avait perdu deux fils et ne laissait qu'une fille. Sa troisième femme, Jeanne d'Évreux, était enceinte.

En mourant, il désigna comme régent pendant la grossesse de la reine, son cousin germain Philippe de Valois, qui était fils de Charles de Valois, mort en 1325 [2], et par conséquent le

[1] Son père, Louis Ier de Nevers, était mort en 1322.

[2] Charles de Valois fit avant de mourir une sorte d'amende honorable pour avoir persécuté Enguerrand de Marigny.

premier prince du sang. Philippe se fit confirmer dans la régence par une assemblée de prélats et de barons, et par une consultation de docteurs en droit canon et en droit civil. Après l'accouchement de Jeanne d'Evreux, qui donna naissance à une fille le 1er avril, il mit la couronne sur sa tête.

Le seul acte important de cette régence de deux mois fut le procès du trésorier Pierre Remy, qui reconnut avoir commis d'énormes concussions, et fut pendu au gibet de Montfaucon. Un autre trésorier, Gérard Guecte, avait eu le même sort du vivant de Charles IV. Il fallait, avec le système financier alors suivi, sacrifier de temps à autre quelques victimes à la vindicte populaire. C'était même pour elle au début de chaque règne une sorte de droit de joyeux avénement.

La ligne directe des Capétiens s'éteignit dans la personne de Charles le Bel, après avoir gouverné la France trois siècles et demi. Philippe VI commença la branche des Valois.

LIVRE DOUZIÈME.

PHILIPPE DE VALOIS.

I. — Philippe de Valois trouva, en montant sur le trône, un compétiteur dans le jeune Édouard III, roi d'Angleterre, et neveu des trois derniers rois de France par sa mère Isabelle. Isabelle était écartée par la loi salique, mais son fils devait-il l'être avec elle? Comme il n'y avait pas de précédents décisifs pour trancher cette question, les opinions se divisèrent. On opposa cependant avec raison à Édouard III, que dans le cas où son droit prétendu serait admis, ce droit se bornerait à une régence et n'irait pas jusqu'à la royauté; car les filles de Louis le Hutin, de Philippe le Long et de Charles le Bel, pouvaient avoir des fils, qui auraient un jour pour revendiquer la couronne des titres supérieurs aux siens. D'ailleurs la contestation ne fut pas longue. Philippe de Valois, premier prince du sang par la ligne masculine, tenait le pouvoir de la volonté du feu roi et de celle des grands; il s'appuyait sur les décisions des docteurs, et sur le droit résultant de ce que les titres des fils nés ou à naître des princesses françaises n'avaient été réservés ni à l'avénement de Philippe le Long, ni à celui de Charles le Bel. Il pouvait invoquer toutes les raisons qui avaient fait établir la loi salique déjà consacrée par plusieurs applications, et qui jamais n'avait paru plus nécessaire. Son compétiteur était un prince étranger, et le continuateur de Guillaume de Nangis dit en propres termes « qu'en France on ne voulait pas être sujet du roi d'Angleterre ». Toute autre considération devait s'effacer devant celle-là. Aussi, lorsque plus tard les partisans d'Édouard III revinrent à la charge, se contentèrent-ils d'exprimer un doute sur ce qu'il « semblait à beaucoup de gens, tels sont les termes de Froissart, que le royaume était allé hors de la ligne droite. »

Philippe n'attendit pas la reconnaissance d'Édouard III pour obtenir celle des princes du sang et des grands vassaux.

Il transigea avec son cousin Philippe, comte d'Évreux, qui avait épousé Jeanne, fille de Louis le Hutin. Il obtint de cette princesse le renouvellement de la renonciation qu'elle avait déjà

faite de ses prétentions à la couronne de France, comme à l'ancien héritage des comtes de Champagne, qui demeura incorporé au domaine. Il lui donna en échange des revenus considérables, et lui rendit la Navarre, dont les deux rois précédents avaient conservé l'administration, mais où la succession féminine, admise de tout temps, n'était pas contestable. La Navarre redevint un royaume particulier, sous des princes français de la branche d'Évreux. Philippe d'Évreux et Jeanne de France furent couronnés à Pampelune, à la grande joie du pays, qui crut recouvrer son indépendance.

Les autres princes se prononcèrent sans difficulté pour Philippe de Valois. Il gagna le duc de Bretagne en lui accordant que les arrêts de ses grands jours fussent souverains, et en renonçant vis-à-vis de lui à quelques-uns des droits que le parlement de Paris prétendait exercer sur les juridictions féodales. Il acheva de réconcilier le dauphin de Viennois et le duc de Savoie. Enfin, à son sacre, qui fut brillamment célébré à Reims, le 29 mai 1328, il parut entouré de toute la noblesse de France, indépendamment d'un cortége de princes et de seigneurs étrangers.

Immédiatement après le sacre, le règne du chef de la branche des Valois fut inauguré par une victoire. Le comte Louis de Flandre, étant venu assister, comme pair du royaume, aux cérémonies de Reims, sollicita l'appui de Philippe contre ses sujets d'Ypres et de Bruges, qui venaient encore de se révolter. Le roi le lui promit. Il fit voter sans retard une aide par la ville de Paris, et réunit à Arras cent soixante-dix bannières, sous lesquelles se groupa la noblesse de France, assistée de celle des Marches d'Allemagne, du Hainaut, de la Lorraine et du Luxembourg. Avec cette nombreuse armée, presque toute composée de chevalerie, Philippe s'avança en brûlant les villages dans la vaste plaine qui s'étend autour de Cassel. Les Flamands comptaient seize mille hommes de pied, mais peu de chevaliers. Plusieurs villes étaient restées fidèles au comte; Gand avait refusé de faire cause commune avec Bruges, et il n'y avait guère que la Flandre orientale qui eût pris les armes. L'insurrection n'était donc pas générale. Les villes qui s'étaient armées ne parvinrent pas non plus à marcher d'accord. Les gens de Bruges voulurent demeurer en arrière, tandis que ceux d'Ypres, de Cassel et des communes voisines, commandés par un bourgmestre du nom de Zanekin, se retranchèrent sur le

mont qui domine la plaine de Cassel, et y défièrent l'armée française. Ils étaient, malgré la médiocrité de leurs forces, pleins d'arrogance, suivant leur habitude, traitaient Philippe d'usurpateur, et l'appelaient insolemment *le roi trouvé.*

Zanekin, ayant visité lui-même le camp français sous un déguisement, conçut l'idée de surprendre de nuit le pavillon du roi. Il mit ses hommes en marche dans la nuit du 22 au 23 août, pénétra jusqu'au milieu des tentes des barons, et y jeta le désordre par une brusque surprise. Cependant les Français finirent par se rallier, et opposèrent aux assaillants, grâce à la supériorité du nombre, une résistance vigoureuse. Les Flamands, à pied et armés de cuirasses, combattaient en bataillons serrés, ce qui leur permit de maintenir quelque temps leur premier avantage. À la fin les comtes de Hainaut et de Bar, venus à la rescousse du roi, les firent plier. Le comte de Hainaut mit ses chevaliers à pied pour achever de les rompre ; une fois rompus, ils ne purent reformer leurs rangs, et embarrassés dans la retraite par la pesanteur de leurs armures, ils laissèrent le terrain jonché de morts. Le comte de Hainaut les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'à Cassel, dont il força les portes. Après cette sanglante bataille, toute résistance devenait impossible. Ypres et Bruges firent leur soumission. On les châtia sévèrement. Ypres fut démantelée; les auteurs principaux de la rébellion furent punis du dernier supplice, les autres emprisonnés ou bannis. Les communes insurgées perdirent une partie de leurs priviléges et durent donner au comte et au roi des otages de leur fidélité.

Philippe s'empressa de quitter la Flandre. Satisfait d'avoir rétabli le pouvoir du comte, il lui laissa le soin de l'assurer à l'avenir, licencia son armée, et revint, après une rapide et glorieuse campagne, célébrer de brillantes fêtes à Paris et dans les châteaux voisins. Au printemps de l'année suivante, Édouard III débarqua en France et lui prêta le 6 juin, dans la cathédrale d'Amiens, l'hommage qu'il lui devait comme duc d'Aquitaine. Philippe reçut cet hommage, entouré d'une cour nombreuse, au milieu de laquelle on distinguait les rois de Navarre, de Majorque et de Bohême. Édouard fit des réserves au sujet de l'Agénois, qui avait été retenu à titre d'indemnité par Charles le Bel, mais la prestation de l'hommage n'en fut pas moins regardée comme une reconnaissance expresse de la royauté des Valois, et comme un abandon fait par le roi

d'Angleterre de ses prétentions personnelles au trône de saint Louis.

II. — Parmi les barons qui s'étaient signalés à Cassel était Robert d'Artois, arrière-petit-fils de Robert Ier, tué à la Massoure, et petit-fils de Robert II, tué à Courtray en 1302. Son père Philippe avait péri en 1297 à la bataille de Furnes. Robert III, se trouvant orphelin de père en 1302, avait été exclu de la succession du comté d'Artois ; mais il n'avait cessé depuis lors de protester, quoique sans succès, contre cette exclusion. Après l'avénement de Philippe de Valois dont il avait épousé la sœur, et qui commença par ériger en sa faveur le comté de Beaumont-le-Roger en duché-pairie, il adressa au parlement une nouvelle demande pour être réintégré dans l'apanage de ses pères. Le procès fut instruit et eut un résultat important ; il fit trancher une question qui intéressait l'avenir de la France. On décida que la loi salique n'était pas nécessairement applicable aux grands fiefs et aux apanages. Cette décision, contraire à celle qui faisait de cette loi la règle fondamentale de succession pour la couronne, en était cependant le corollaire ; car si l'on empêchait la couronne de sortir de la maison de France, il n'était pas moins utile que les grands fiefs cessassent de se perpétuer dans les mêmes familles, afin qu'on pût les réunir un jour au corps principal de la monarchie. Mais il faut reprendre les choses de plus haut.

Les motifs de l'exclusion de Robert III en 1302 avaient été, en premier lieu, la coutume de l'Artois, qui admettait la succession féminine ; en second lieu un testament de Robert II, qui avait disposé du comté en faveur de sa fille Mathilde ou Mahaut, mariée au comte de Bourgogne. Le parlement, faisant l'office de cour des pairs, avait constaté la coutume, confirmé le testament du dernier comte, et déterminé la part d'héritage, consistant en châteaux et en rentes, que le jeune Robert devait recueillir. Une transaction intervenue en 1308 entre les parties avait paru terminer le différend.

Robert revint pourtant sur son acceptation après la mort de Philippe le Bel. Il contesta en 1315 la validité de l'arrêt, imposé, disait-il, au parlement dans le but d'assurer la succession de l'Artois à Philippe le Long, gendre de la comtesse Mathilde. Il avait un parti dans la noblesse de l'Artois, qui se plaignait de la violation de quelques-uns de ses priviléges. Il

alla se mettre à la tête des mécontents et s'empara d'Arras et de Saint-Omer, qu'il garda près d'un an. Philippe le Long ne fut pas plutôt arrivé au trône, qu'il reprit ces deux villes et rétablit l'autorité de sa belle-mère. Tout ce que Robert put obtenir fut une révision du procès. Ses prétentions furent examinées de nouveau par le parlement. Robert se prévalait de l'acte de 1311, qui établissait la loi salique ou la règle de la masculinité pour l'apanage du Poitou. L'élévation de Philippe V au trône, en vertu de cette même loi salique, semblait militer en sa faveur. Mais le parlement, auquel les pairs assistaient parce qu'il s'agissait du jugement d'un des leurs, refusa d'admettre que la règle fût applicable à la succession de l'Artois. Il considéra que la succession féminine était la coutume la plus générale des fiefs, et qu'elle était aussi celle des apanages, quand il n'y avait pas été dérogé expressément dans les actes constitutifs. Il prononça en 1318 un second arrêt entièrement semblable au premier.

La question avait deux intérêts, l'un juridique, l'autre politique, et il n'est pas douteux que le second dominât le premier. La coutume de la succession féminine avait déjà valu à la maison capétienne l'acquisition de provinces importantes, comme l'Artois, le comté de Toulouse, la Provence, réunies successivement au domaine royal. Depuis leur réunion, ces provinces avaient été détachées à titre d'apanages, mais elles n'étaient détachées qu'imparfaitement et sous condition. Il importait que la loi salique ne fût pas pour les apanages ce qu'elle était pour la monarchie, c'est-à-dire un élément de perpétuité. Autrement l'unité française eût été compromise. Les maisons princières de France auraient pu perpétuer leur souveraineté territoriale, comme celles d'Allemagne le firent plus tard. Ainsi la décision qui repoussa la loi salique pour les grands fiefs n'eut guère moins d'importance que celle qui l'établit pour la couronne. Ce furent deux décisions contraires en apparence et tendant au même but en réalité [1].

En 1329, Robert fit une nouvelle demande en révision; il espérait obtenir une décision plus favorable grâce à l'appui du roi son beau-frère. Le parlement admit la demande, mais à la

[1] La maison capétienne a grandi par des mariages comme la maison d'Autriche, qui est après elle la plus ancienne de l'Europe. Ce qu'on a dit de l'une peut donc s'appliquer à l'autre, à cela près que la première réunit des provinces et la seconde des royaumes.

condition qu'il pût produire un acte ou un titre écrit qui n'eût pas été connu des premiers juges.

Robert et sa femme Jeanne de Valois se servirent d'une demoiselle de Divion, qui était mariée à un gentilhomme d'Artois et avait été mêlée de plusieurs manières aux intrigues de la cour d'Arras. L'évêque d'Arras, principal ministre de la comtesse Mathilde, venait de mourir. Cette femme présenta un prétendu acte signé de lui, par lequel il confessait avoir soustrait le testament de l'ancien comte Robert II, et dépouillé ainsi le véritable héritier au profit de Mathilde. Des témoins subornés et payés appuyèrent cette fable. Les juges exigèrent que le testament de Robert II leur fût représenté. La Divion fabriqua ce testament et y appendit un sceau de l'ancien comte, qu'elle avait réussi à se procurer exprès.

La fausseté de ces pièces n'eut pas de peine à être démontrée. On obtint des aveux complets de la Divion et de ceux qui l'avaient aidée. Ces aveux furent arrachés par la torture, alors le moyen ordinaire d'information ; mais ils étaient si concordants et si précis, qu'aucun doute ne resta dans l'esprit des juges. La Divion fut brûlée. Robert d'Artois s'enfuit à Bruxelles. La cour des pairs, devant laquelle il avait été cité à comparaître, le jugea par contumace. Le procureur du roi requit une sentence de mort contre lui ; les pairs se contentèrent de prononcer un arrêt de bannissement emportant la confiscation des biens.

Sur ces entrefaites, la comtesse Mathilde et sa fille Jeanne, veuve de Philippe V, moururent presque coup sur coup. Le bruit se répandit que ces morts n'étaient pas naturelles, et que les deux princesses avaient été *enherbées*, c'est-à-dire empoisonnées. Une enquête eut lieu ; Robert fut convaincu d'avoir usé de sortilége, d'avoir écrit des billets magiques, baptisé des figures de cire à l'image de plusieurs personnes, entre autres de la reine et du prince royal, enfin, d'avoir piqué ces figures au cœur pour faire mourir les personnes qu'elles représentaient. Les *envoûtements,* comme on disait alors, étaient une des charges le plus communément imposées aux criminels d'État. L'extradition du coupable fut demandée au comte de Brabant, chez lequel il s'était réfugié. Robert chercha un autre asile en Provence, puis en Angleterre. Sa femme, Jeanne de Valois, complice de tous ses actes, fut enfermée dans un château, où elle demeura gardée à vue ; les biens qui lui appartenaient personnellement furent séquestrés.

Le procès de Robert d'Artois est un des exemples les plus frappants de la puissance des institutions judiciaires créées ou fortifiées par les rois. Le parlement empêcha une guerre civile, constata la coutume des successions apanagères de manière à lui donner force de loi, fixa une des règles politiques les plus importantes pour l'avenir de la monarchie, et frappa un prince du sang.

Robert fut accueilli et honoré à la cour d'Angleterre, où il laissa même des souvenirs chevaleresques. Il poussa Édouard III à déclarer la guerre à la France. S'il fallait croire une légende répétée par un poëme de ce siècle, il aurait rapporté de la chasse un héron, symbole de la lâcheté. Le héron fut présenté au roi d'Angleterre sur un plat d'argent. Édouard comprit l'allusion, jura de passer la mer, et fit prêter le même serment à la reine et aux courtisans. Vraie ou non, cette tradition semble indiquer que les scandales du procès du comte d'Artois n'avaient attaché à son nom aucune flétrissure. La moralité publique n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui; on n'envisageait pas certains actes de la même manière. L'honnête Froissart lui-même raconte, avec une impassibilité naïve, les péripéties et les différentes scènes d'une affaire où sa curiosité surtout semble intéressée.

III. — Pendant que la cour de France à Vincennes faisait faire, au dire de Froissart, « tournois, joutes et ébattements à grand plenté[1], » Avignon, résidence des papes, devenait une sorte de capitale du Midi.

Jean XXII s'y était fixé. Ce fut lui qui posa, au haut de la roche des Doms, les premiers fondements du célèbre château des papes, achevé par Clément VI. Les cardinaux, dont la plupart étaient Français, préféraient ce séjour à celui de Rome. Le comtat était un territoire neutre, propriété du saint-siége[2], et Avignon une place forte où la cour pontificale, si souvent chassée de la Ville éternelle, espérait mieux braver les révolutions. Elle y trouvait une sécurité plus grande qu'ailleurs. Quelques troubles, survenus après la mort de Clément V, avaient été promptement calmés. Un seigneur, parent du pape,

[1] Froissart, c. XLIX.

[2] Les papes n'eurent pourtant la pleine propriété d'Avignon qu'après la cession que Jeanne de Naples, comtesse de Provence, leur en fit à prix d'argent, en 1348.

s'était emparé du château où était déposé le trésor pontifical. Jean XXII, aussitôt élu, l'obligea à faire une amende honorable et une restitution.

La cour pontificale voyait presque partout ailleurs dominer les Gibelins, ses ennemis. Ils étaient maîtres de l'Allemagne et de la plupart des gouvernements italiens. Dans le nord et dans le centre de la Péninsule, les Guelfes, hors d'état de relever seuls leur drapeau, demandaient sans cesse à la France ou à Naples des secours impuissants. Philippe de Valois avait entrepris, en 1320, quand il n'était encore que prince du sang, d'enlever Milan aux Gibelins et n'y avait pas réussi.

L'indépendance politique de la papauté était comme aujourd'hui le vœu de l'Église, et la réalisation de ce vœu, poursuivie de différentes manières, ne présentait guère de moindres difficultés. Quoi qu'aient pu dire les chroniqueurs italiens, si les papes se tinrent longtemps à proximité de la France, amie des Guelfes, ce fut par le désir de mieux assurer leur liberté, et s'ils penchèrent quelquefois de son côté, ce fut pour échapper à des dangers plus réels ou à une servitude plus fâcheuse.

On ne croyait d'ailleurs pas en ce temps-là que les papes dussent être nécessairement des Italiens. Cette manière de voir est beaucoup plus moderne. Elle ne date que de l'époque où la rivalité des maisons de France et d'Autriche a divisé politiquement l'Europe catholique en deux partis hostiles. Depuis lors, c'est-à-dire depuis la fin du seizième siècle, on s'est habitué à l'idée que le Pape devait appartenir, même par sa naissance, à un pays neutre. Au moyen âge, il n'en était pas ainsi. Des pontifes de toute nation s'étaient succédé sur la chaire de saint Pierre; la France avait été largement représentée dans le sacré collége, et plusieurs Français avaient porté la tiare; enfin, les plus grandes écoles ecclésiastiques étaient en France. Toutes ces raisons expliquent comment la cour pontificale s'établit à Avignon, en dépit du mécontentement de Rome et de la péninsule.

Le saint-siége avait aussi un besoin d'autant plus grand d'obtenir l'appui de la France, au moins son appui moral, qu'il était rentré en lutte avec l'Empire. Cette lutte, moins sanglante peut-être, ne fut ni moins vive ni moins longue que celle d'autrefois. Louis de Bavière, élu empereur irrégulièrement, ne put obtenir que son élection fût validée ni par Jean XXII ni par les papes qui le suivirent. Jean XXII se montra aussi inflexible

qu'avait pu l'être dans des circonstances semblables aucun de ses prédécesseurs. Il résista aux prières et aux sollicitations, aux attaques et aux menaces. Il laissa Louis de Bavière publier une proclamation qui le traitait d'hérétique et de faux pape, et appeler des sentences de Jacques de Cahors à un futur concile, comme Philippe le Bel avait fait à l'égard de Boniface VIII. Il le laissa prononcer sa déposition et donner la tiare à un antipape, le moine franciscain Pierre de Corbière. Il laissa les Romains exprimer par l'enthousiasme avec lequel ils proclamèrent cet antipape, leur mécontentement de la translation de la cour pontificale à Avignon. Il se contenta de protester et de maintenir son droit. Au bout de peu de temps, une réaction se fit dans toute l'Italie contre les podestats gibelins, dont l'Empereur avait soutenu et fortifié la tyrannie. Les Guelfes redevinrent les maîtres. Pierre de Corbière, abandonné de tout le monde et réduit à se cacher, finit par se repentir du rôle qu'il avait joué, et vint, en 1330, déposer lui-même aux pieds de Jean XXII les marques de son usurpation.

Louis de Bavière dut s'avouer vaincu. Il céda à ce vieillard désarmé qui présentait toujours, à Avignon comme à Rome, le singulier contraste de l'extrême puissance unie à l'extrême faiblesse. Il lui envoya plusieurs ambassades, lui présentant des satisfactions pour le passé, et pour l'avenir la soumission la plus entière; il consentait à tout, pourvu que le Pape validât son titre impérial. Jean XXII persista dans son refus de confirmer un pouvoir illégitime. Louis de Bavière offrit d'accumuler sacrifices sur sacrifices; tout fut en vain. Les anathèmes pontificaux le poursuivirent longtemps encore; il ne put fixer la couronne impériale dans sa maison, et après lui elle passa sur la tête d'un des princes de Luxembourg, qui avait pris le parti du saint-siége.

Il n'est pas possible d'apprécier ici toutes les circonstances d'une lutte dont il suffit d'avoir indiqué les résultats généraux. Ce qu'il importe de constater, c'est que la papauté demeurait au palais des Doms ce qu'elle avait été au Vatican; qu'elle y défendait ses droits avec la même inflexibilité; qu'elle y résistait également à l'hérésie et au schisme; qu'enfin ses adversaires n'employaient pas contre elle d'autres armes que celles dont ils s'étaient toujours servis et dont Philippe le Bel avait menacé Boniface VIII.

Philippe de Valois fut peu mêlé à cette lutte; cependant les

partisans de Louis de Bavière, les Gibelins d'Allemagne ou d'Italie, ne manquèrent pas de l'accuser d'avoir exercé une grande influence sur la cour d'un pape français établi aux portes de la France, et sur un sacré collége où les Français étaient en majorité; car ils avaient obtenu neuf places sur dix dans la première promotion faite par Jean XXII. On attribuait naturellement au roi l'ambition de la couronne impériale, ambition que Philippe le Bel avait eue pour son frère et Charles IV pour lui-même, mais Philippe de Valois paraît y avoir été tout à fait étranger.

IV. — Indépendamment des débats théologiques qui tenaient alors une grande place dans l'histoire de l'Église, on agitait à Avignon et à Paris une question intéressante, celle des limites, indécises jusque-là, de la juridiction laïque et de la juridiction d'Église.

Cette question n'était pas neuve; il y avait au moins cent ans que la juridiction ecclésiastique était l'objet d'attaques continuelles et de restrictions nombreuses; il y en avait au moins cinquante que les conciles provinciaux faisaient des plaintes annuelles sur ces restrictions [1]. Seulement ce n'étaient plus les seigneurs, c'était le roi qui prétendait la limiter. Comme le roi s'était subordonné les tribunaux seigneuriaux et avait donné la plus grande extension à sa propre justice, il voyait défavorablement le nombre des tribunaux d'Église, leur indépendance et leur compétence étendue souvent d'une manière arbitraire. Il ne manquait pas de raisons pour réduire leur importance et leur rôle. Il vantait la régularité nouvelle de ses propres tribunaux et les garanties qu'ils offraient. On avait emprunté à la justice cléricale ses meilleures institutions, par exemple celle des notaires pour la conservation des actes; saint Louis et Philippe le Bel avaient institué des notaires royaux en titre d'office, à l'imitation des notaires ecclésiastiques. Enfin, le roi et ses agents reprochaient aux tribunaux d'Église leur insuffisance, l'inefficacité des peines qu'ils prononçaient, l'abus qu'ils faisaient des excommunications, et la nécessité où ils étaient de chercher

1 Particulièrement le concile de Bourges, de 1276. Depuis ce concile jusqu'à celui d'Avignon en 1326, il n'y eut presque pas d'années où les conciles provinciaux ne se plaignissent des empiétements commis par les juges royaux et ne prissent des mesures pour défendre la juridiction des églises.

aux peines religieuses une sanction dans l'appui du bras séculier[1].

Aux fêtes de Noël 1329, Philippe de Valois ouvrit sur ce sujet une sorte de conférence à laquelle assistèrent les plus grands personnages de la magistrature et du clergé. Pierre de Cugnières, avocat général au parlement, y soutint les prétentions de la justice royale, énuméra plus de soixante cas de conflit, et éleva contre la justice ecclésiastique tout autant de griefs. Celle-ci eut pour défenseurs les archevêques de Sens et d'Autun, Pierre de Roger et Pierre Bertrandi. La conférence n'aboutit pas à des conclusions assez formelles et à une délimitation rigoureuse des frontières sur tous les points; on se contenta d'une sorte de compromis. Toutefois, le résultat fut plus favorable à l'État qu'à l'Église. Celle-ci perdit la connaissance d'un certain nombre de causes, et ses jugemens furent déclarés susceptibles d'être réformés par le parlement. Le parlement dans ce cas recevait un *appel comme d'abus*[2]. Le fait n'était pas sans précédents; il y avait eu des jugements ecclésiastiques réformés sous le règne de Philippe le Bel, et probablement déjà sous celui de saint Louis. On se fondait sur ce qu'il appartenait aux juges laïques ou au bras séculier d'exécuter les sentences des tribunaux d'Église.

Cette question éminemment pratique des juridictions se rattachait à d'autres plus générales dont retentissaient alors les écoles. On y discutait beaucoup sur l'origine et l'étendue des pouvoirs spirituel et temporel. L'indépendance absolue des gouvernements temporels avait des défenseurs et des champions, quelques-uns d'un grand talent, comme le franciscain Occam et le jurisconsulte Marsile de Padoue. Toutefois, ce dernier débat agita moins la France que l'Italie et l'Allemagne, où les passions politiques l'envenimèrent et lui donnèrent un caractère particulier.

V. — La cour de Philippe de Valois, animée et brillante, était disposée à de grandes entreprises. Certains esprits chimériques rêvaient pour la France une sorte de monarchie universelle renouvelée des Romains; d'autres se contentaient de vou-

[1] Ces raisons sont exposées dans un opuscule anonyme du temps de Philippe le Bel, qui a fourni à M. de Wailly le sujet d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, mars 1847.

[2] Boutaric, *Philippe le Bel*, liv. IV, c. II.

loir créer en Europe l'unité du gouvernement politique à son profit, comme la papauté y avait créé celle du gouvernement religieux. Ces ambitions, trop vagues pour être réalisables, montrent du moins quel esprit animait la nation et plus particulièrement la noblesse, après l'avénement du premier des Valois.

Le moment semblait opportun pour exécuter les projets de croisade ajournés par Charles le Bel. La croisade était d'ailleurs ce qu'elle avait toujours été : pour la noblesse une dette d'honneur, pour les princes l'accomplissement de vœux formés depuis vingt ans, pour le pape un moyen de délivrer les chrétiens d'Orient et de propager le christianisme. Tous les esprits généreux continuaient de s'associer à cette grande idée, trouvant pour elle un nouvel enthousiasme et se préoccupant des moyens d'en assurer la réalisation. Pétrarque lui consacrait, en ce temps même, une de ses plus belles *canzone*.

Seulement chaque époque apportait quelques changements à la manière de l'envisager. Ainsi le Vénitien Jean Sanudo, auteur d'un livre intitulé : *le Secret des fidèles de la croix,* et adressé à Jean XXII, proposait un nouveau genre de guerre. Selon lui, pour reconquérir infailliblement les lieux saints, il fallait interdire tout commerce avec l'Égypte, c'est-à-dire ruiner ce pays et rendre ses califes incapables de défendre Jérusalem. L'Europe, qui tirait de l'Égypte les produits de l'Orient, le coton, la soie, le sucre et les épices, devait se les procurer ailleurs : le coton, le sucre et la soie sur les marchés de l'Arménie et de l'empire grec, les épices en les faisant venir de l'Inde directement par Bagdad et le Tigre.

Philippe de Valois visita en 1330 la cour d'Avignon, dans le but de régler avec le Pape les mesures nécessaires pour la croisade, que Jean XXII ordonna de prêcher de nouveau dans tous les États chrétiens. Le roi et le pontife s'entendirent pour décréter des levées d'argent, outre celles qui avaient eu lieu déjà.

Philippe créa des impôts, obligea les nobles à porter le tiers de leur vaisselle aux hôtels des monnaies, et perçut plusieurs décimes. Ces décimes, imposés sur le clergé, n'étaient jamais payés sans murmures. Le continuateur de Nangis, moine de Saint-Denis, mécontent de l'accord trop complet qui régnait sur ce point entre les deux cours, se plaint que l'Église de France fût tondue d'un côté et écorchée de l'autre.

Philippe invita tous les chevaliers de l'Europe à s'enrôler

sous ses bannières. On fit plusieurs plans de campagne. Un de ces plans consistait à chasser d'abord les Maures de l'Espagne, pour marcher ensuite avec les rois espagnols dans la Terre sainte.

Mais les préparatifs furent longs, et pendant ce temps le roi adressa au Pape, l'an 1332, vingt-sept demandes, dont les principales étaient le rétablissement du royaume d'Arles pour son fils Jean, duc de Normandie, qui venait d'épouser Bonne de Luxembourg, la couronne d'Italie pour son frère, et dix ans de décimes sur le clergé. Il prétendait aussi que la nomination aux bénéfices ecclésiastiques lui fût abandonnée pour trois ans. De telles exigences effrayèrent Jean XXII; il chercha des délais et se contenta d'accorder six ans de décimes sur le clergé. Il s'effraya surtout de la demande de rétablir le royaume d'Arles. Sans doute les provinces qui le composaient étaient françaises, et ne faisaient que nominalement partie de l'Empire; mais ce n'en était pas moins d'un démembrement de l'Empire qu'il s'agissait; le Pape, outre la gravité de l'affaire, craignit de justifier les défiances et les imputations de ses ennemis s'il déférait trop ouvertement aux vues ambitieuses du roi de France.

On négocia donc longtemps sans rien conclure. Les négociations duraient encore quand Jean XXII mourut presque nonagénaire, au mois de décembre 1334. Il aurait laissé, suivant Villani, dont le frère était trésorier de la cour pontificale, un trésor de 25 millions de florins, destiné à la croisade; ce trésor avait été formé au moyen de retenues faites sur les revenus d'un grand nombre de bénéfices, et grâce à la perception de ces mêmes revenus pendant les vacances que l'on prolongeait à dessein, car Jean XXII avait suivi l'usage de ne pourvoir aux siéges vacants qu'après une année écoulée.

Le consistoire, où les cardinaux français étaient en majorité, élut un religieux, Jacques Fournier, qui prit le nom de Benoît XII, et qui, étranger aux luttes passées, était libre d'engagements à l'égard de tous les souverains.

On attendait du nouveau Pape qu'il terminât la lutte avec Louis de Bavière. Elle durait depuis vingt ans. Cependant la réconciliation n'eut pas lieu. Louis de Bavière, dont toutes les satisfactions étaient repoussées, ne manqua pas d'attribuer les refus de Benoît XII comme ceux de Jean XXII à une condescendance excessive pour les volontés de la France. Il en conçut un ressentiment violent contre Philippe, et s'empressa d'entrer,

à peu de temps de là, dans la coalition que le roi d'Angleterre forma contre lui.

Philippe, uni aux princes allemands de la maison de Luxembourg et aux États guelfes de l'Italie, s'efforça d'encourager le Pape dans cette résistance. Cependant, ou il avait renoncé à ses exigences, ou il éprouva un refus de la cour d'Avignon, car aucune de ses demandes précédentes ne fut suivie d'effet. Il n'en visita pas moins la cour pontificale une seconde fois en 1336; il séjourna quelque temps à Villeneuve-lez-Avignon, avec les rois d'Aragon, de Bohême et de Navarre. Il y renouvela sa prise de croix. Les apprêts de l'expédition d'outre-mer prirent une extrême activité. On réunit des bâtiments de transport et des approvisionnements sur tout le littoral de la Méditerranée. Le roi de Hongrie, qui descendait de la branche française de Naples, assura le libre passage par ses États aux croisés qui suivraient la voie de terre. On fit des traités avec Gênes, Venise, les rois de Sicile et de Chypre, le grand maître des Hospitaliers de Rhodes. Froissart estime ces préparatifs supérieurs à ceux de la croisade de Godefroi de Bouillon. La rupture qui éclata entre la France et l'Angleterre les fit tout à coup abandonner.

VI. — Si Philippe exerça quelque influence sur Benoît XII, ce fut pour le dissuader de la pensée d'un retour à Rome ou en Italie. Au reste, les cardinaux français y étaient opposés. La France méridionale désirait la prolongation du séjour des papes; car elle en tirait de grands avantages. Avignon, recevant la visite des prélats, des princes et des seigneurs de toute la chrétienté, voyait arriver à leur suite des banquiers, des artistes et le cortége ordinaire des cours ou des aristocraties. Rebâtie en partie [1], la ville se remplissait d'églises et de palais. Elle avait une université depuis l'an 1303. Des basiliques, des maisons de plaisance s'élevaient dans tout le comtat. Avignon devint une des cités les plus riches et les plus brillantes de l'Europe. Elle fut beaucoup moins peuplée que ne l'étaient Paris ou Londres; mais ces dernières villes devaient plus encore leur importance à leur commerce qu'au séjour des cours de France ou d'Angleterre, qui habitaient de préférence les châteaux de Vincennes et de Windsor. Quant à Rome, appauvrie et déshéritée depuis

[1] L'enceinte qui subsiste encore date du pontificat de Clément VI.

la retraite des pontifes, elle les redemandait à grands cris. Les étrangers ne la visitaient plus. Bientôt Clément VI, afin de les y attirer de nouveau, dut lui accorder un jubilé pour l'année qui partageait le siècle. On n'avait célébré jusque-là que des jubilés séculaires.

La plupart des papes d'Avignon conservèrent personnellement la simplicité traditionnelle de leurs prédécesseurs, mais une cour brillante les entourait, avec les vices comme les qualités de l'opulence. Ces vices frappèrent les yeux des Italiens, devenus plus sévères depuis que le saint-siége ne résidait plus au milieu d'eux. Malheureusement nous avons sur ce sujet d'autres témoignages moins hostiles et moins passionnés, comme ceux d'Alvar Pélage, un des conseillers de Jean XXII, et ceux des docteurs de l'université de Paris.

Les papes s'étaient efforcés de concentrer entre leurs mains la disposition du plus grand nombre possible de bénéfices dans tous les États de l'Europe. Cette circonstance attirait à Avignon une armée de solliciteurs; on prétend qu'il en vint cent mille après la mort de Benoît XII et l'élection de Clément VI. Mais un abus plus grave, c'est que ces bénéfices furent publiquement mis en vente. On les vendit pour grossir les trésors de la croisade, et parce que la vénalité des charges était alors pour les gouvernements une des ressources les plus ordinaires et du plus facile emploi. Le gouvernement pontifical avait à peu près le même système financier que celui de la France; il battait monnaie de la même manière. Des conditions eussent écarté les postulants; on les supprima presque toutes, même celles de l'habit ou de la résidence. Benoît XII, ayant voulu imposer des preuves de capacité, empêcher le cumul, rendre la résidence obligatoire, rencontra des obstacles qu'il ne put surmonter, et se contenta de protester par ses choix personnels contre les abus que ses prédécesseurs avaient laissé enraciner. Sous le règne de l'indulgent Clément VI, les abus gagnèrent le haut clergé et jusqu'au consistoire. Le besoin de réforme devint plus impérieux; mais les intéressés le combattirent de leur côté avec plus de force. En 1352, après la mort de Clément VI, un des cardinaux proposa d'élire le général des frères Prêcheurs, l'homme le plus sévère et le plus ferme que l'Église eût dans son sein. Le cardinal de Talleyrand-Périgord décida le conclave à le repousser précisément par cette raison.

Mais en dépit d'une corruption trop réelle, suite naturelle

de la puissance, de la richesse et du luxe, aggravée d'ailleurs par les vices d'un système financier pire encore pour le gouvernement de l'Église que pour tout autre, la cour d'Avignon exerça un rayonnement puissant sur le midi de la France, privé de capitale depuis la ruine des anciens comtes de Toulouse. Autour des papes se groupait une aristocratie de princes de l'Église, riche, vouée à la paix, amie des arts et des lumières. Le quatorzième siècle a laissé des monuments nombreux dans tout le Midi. Les arts y ont jeté un certain éclat, auquel les lettres ont aussi participé.

L'étude des modèles antiques avait déjà recommencé en Italie. Des artistes italiens vinrent embellir de leurs peintures murales les églises et les palais d'Avignon ou du comtat Venaissin. Le palais des papes, élevé sur la roche des Doms, montre encore, au milieu des ruines bien effacées de son ancienne magnificence, quelques restes des fresques attribuées à Giotto. Mais la sculpture était alors supérieure à la peinture. On prodiguait partout les statues de pierres ou de bois, dans les cathédrales, sur les mausolées, même dans les demeures particulières. En général, l'ornementation des édifices fut plus savante et plus riche à cette époque que dans les siècles précédents.

Si la présence de la cour pontificale attira en France les arts de l'Italie, elle y servit plus particulièrement le progrès des lettres; car, malgré la vénalité des bénéfices, les lettres furent toujours auprès de cette cour une recommandation puissante et un moyen de parvenir aux honneurs. Le Pape et les cardinaux s'attachèrent à les couvrir de leur patronage. C'est la cour d'Avignon qui a produit Pétrarque. Pétrarque, Italien, est revendiqué avec raison par l'Italie, tant à cause du service qu'il lui rendit de fixer sa langue que pour avoir été l'écho sonore et brillant de ses aspirations les plus généreuses [1]; mais il appartient aussi à la France du midi par le long séjour qu'il y fit et par l'inspiration qu'il y chercha. Héritier du génie des troubadours, il devait les surpasser tous en conduisant leur genre de poésie au dernier degré de la perfection.

Il eut encore un autre mérite, que ses contemporains apprécièrent peut-être mieux, ce fut de donner, avant Boccace et

[1] Je ne parle ici de Pétrarque qu'au point de vue de la France. Au point de vue de l'Italie, il y aurait une autre appréciation à faire de son rôle littéraire et politique.

d'autres Italiens célèbres qui s'empressèrent de la suivre dans cette voie, le signal de la restauration des études antiques. On avait déjà retrouvé, au moins en grande partie, l'antiquité juridique, philosophique et même scientique. On était loin d'avoir retrouvé le goût dont les anciens avaient laissé tant de modèles. On s'aperçut de la nécessité de revenir à l'imitation littéraire ou artistique de ces modèles. Pétrarque entreprit de rendre à la langue latine, dans laquelle il écrivit une partie de ses ouvrages, sa pureté classique, en même temps qu'il donnait une pureté nouvelle à sa langue maternelle, l'italien.

Pour arriver là, il rechercha les manuscrits; il les copia, les corrigea, découvrit des auteurs inconnus jusqu'alors. Le goût de ces recherches se répandit; les collections de livres devinrent plus communes, plus nombreuses et plus riches; il n'y eut pas de cardinal qui ne mît son principal luxe dans sa bibliothèque. Les livres cessèrent d'être assez rares pour que leur transmission se fît par actes notariés [1]. On les multiplia de tous les côtés. En même temps l'écriture à la main prit une forme plus régulière, qui préparait déjà les formes de l'imprimerie, et il s'établit, à côté des ateliers de copistes, des écoles d'imagiers, pour dessiner et enluminer ces miniatures précieuses devenues pour nous une sorte de musée figuré du moyen âge. Rééditer, c'est-à-dire recopier des ouvrages anciens, était le préliminaire obligé de toute renaissance avant qu'on connût l'imprimerie.

Cette restauration intelligente, qui tendait à perfectionner les langues pour épurer le goût, commença dans l'Italie et le midi de la France. Elle ne gagna qu'un peu plus tard la France du nord. Celle-ci, avec sa chevalerie, son université scolastique et ses communes, avait mieux conservé l'aspect du moyen âge et se modifia plus lentement.

VII. — Les préparatifs déjà très-avancés de la croisade furent interrompus par la gravité que prirent tout à coup les démêlés de la France avec l'Angleterre.

Ces démêlés étaient anciens, ils remontaient pour le moins au commencement des règnes de Philippe et d'Édouard. Cependant, les deux princes avaient paru d'abord animés d'un égal désir de la paix, Édouard surtout, car il était en guerre avec les Écossais, et rencontrait en Angleterre même une forte

[1] Monteil, *Histoire des Français de divers États*, t. Ier.

opposition. On avait donc réglé à l'amiable les difficultés journalières qui s'élevaient sur la frontière de Guyenne entre les officiers français et anglais. Édouard était venu en France deux fois : en 1329, pour y faire hommage comme duc de Guyenne, et en 1331, pour déterminer le caractère de cet hommage, qu'il reconnut être un hommage lige, c'est-à-dire entraînant les obligations les plus étendues.

Ces difficultés écartées ou résolues, il s'en présenta d'autres au sujet de l'Écosse. Les Anglais remportèrent dans ce pays des succès éclatants, mais ils reprochèrent à Philippe de Valois d'avoir violé la neutralité, en envoyant aux Écossais des secours d'hommes et d'argent, et en ravitaillant Berwick qu'ils assiégeaient. Édouard déclara même que s'il ne faisait pas de cette atteinte à la neutralité un sujet de rupture, c'était parce que les secours de la France avaient en partie péri en mer et n'avaient pu beaucoup servir à ses ennemis. Philippe dut renoncer à soutenir l'Écosse autrement que par les moyens diplomatiques. Il s'unit au pape Benoît XII pour obtenir d'Édouard, en 1335, une trêve d'un an en sa faveur.

En 1336, la trêve ayant expiré, les hostilités recommencèrent. Les Anglais se plaignirent de nouveau que la France fournît aux Écossais une assistance secrète. Les contestations sur les fiefs de Guyenne prenaient plus de gravité. Édouard affecta aussi de s'effrayer des préparatifs de la croisade. Il s'inquiéta d'armements maritimes qui pouvaient servir à une attaque de l'Angleterre ou de la Guyenne anglaise. Le grief tiré de l'assistance fournie aux Écossais était probablement fondé. Outre qu'il n'y a pas de raison de croire à des scrupules excessifs de la part du gouvernement français, les entreprises maritimes, étant le fait des ports de mer et des armateurs particuliers, offraient l'avantage de pouvoir toujours être désavouées. Les autres craintes d'Édouard III étaient moins sérieuses. Il voulait la guerre et cherchait des prétextes. Il était jeune, ardent, belliqueux, fier des succès obtenus en Écosse, entouré de chevaliers qui ne cessaient d'aiguillonner son ambition et d'exciter sa jalousie contre Philippe, son rival et son suzerain. Froissart n'hésite pas à le regarder comme l'agresseur, et le témoignage du chapelain de la reine d'Angleterre ne saurait être suspect. Le pape Benoît XII en porta aussi le même jugement, et essaya, d'ailleurs inutilement, de le détourner de ses projets.

Cependant les Anglais n'avaient pas de forces militaires suffisantes pour entreprendre seuls une pareille guerre. La France s'était d'ailleurs reposée et enrichie par un certain nombre d'années de paix. « Le royaume, dit Froissart, étoit alors plein et dru, et les gens riches et puissants de grand avoir[1]. » Il n'y avait pour Édouard III qu'un moyen d'entrer en lutte, c'était de former une coalition, comme autrefois Édouard Ier. Les éléments de cette coalition se trouvaient toujours dans la Flandre et les Pays-Bas.

Il se passait en Flandre des événements importants. Le comte Louis y était peu populaire, surtout dans la partie occidentale, à Bruges, à Ypres, à Courtray, toutes villes qu'il avait châtiées sévèrement après la bataille de Cassel et où depuis il n'avait rien fait pour regagner les esprits. Ses sujets lui reprochaient de vivre constamment à la cour de France et d'en épouser les intérêts d'une manière aveugle. Au lieu de répondre à ces reproches, il sembla prendre à tâche de les autoriser et de les justifier. Dès les premières manifestations d'Édouard III, en 1336, il expulsa tous les Anglais qui se trouvaient dans ses États. Édouard répondit à cette mesure par l'expulsion des Flamands qui étaient dans les siens. Le commerce cessant entre les deux pays, les métiers des grosses villes de Flandre, comme Bruges et Gand, qui tiraient leurs laines de l'Angleterre, furent obligés de chômer. « Car, dit Froissart, toute Flandre étoit fondée sur draperie, et sans laine on ne pouvoit draper. »

Les Anglais, ne vendant plus leurs matières premières, entreprirent de les travailler eux-mêmes, ce qu'ils n'avaient guère essayé jusque-là, et attirèrent chez eux des ouvriers drapiers. Mais en atténuant ainsi les effets de la crise pour leur compte, ils les aggravèrent pour le compte des villes flamandes. Ces villes, condamnées à un chômage subit et menacées pour l'avenir par la concurrence des fabriques anglaises, s'agitèrent et manifestèrent le désir de rester neutres dans le conflit qui allait s'engager. Il leur importait de sauvegarder leurs relations commerciales avec tous leurs voisins. Le comte, qui voulait leur donner une satisfaction et cependant soutenir la France, imagina de conclure une alliance étroite avec Jean, duc de Brabant, et Guillaume, comte de Hainaut, Hollande et Frise. Le 1er avril 1337, un traité fut signé, auquel prirent part les nobles

[1] Froissart, c. LX.

et les communes de tous ces pays, et les trois princes convinrent de ne faire de paix ou de guerre que d'un commun accord.

L'évêque de Lincoln vint alors offrir aux Flamands le rétablissement du commerce avec l'Angleterre, et aux princes des Pays-Bas une solde ou un subside de quinze florins par mois pour chaque cavalier armé de fer, s'ils embrassaient la cause de son maître. Le comte de Hainaut, dont Édouard III avait épousé la fille, Philippine, se laissa gagner. Le duc de Brabant, le comte de Gueldre, le marquis de Juliers, tous princes belliqueux et avides, se laissèrent entraîner par l'exemple et mirent leurs chevaliers et leurs hommes d'armes à la disposition du roi d'Angleterre.

Le comte de Flandre s'y refusa, malgré l'isolement auquel ses sujets allaient être réduits. Il prétendit rester « bon Français et loyal ». Non-seulement il résista à toutes les avances d'Édouard III, mais il fit arrêter comme traître un chevalier flamand qui avait introduit les chevaliers anglais près de la commune de Gand. Il disposa des troupes dans la petite île de Cadsand pour arrêter ces envoyés au moment où ils se rembarqueraient, et il les obligea de faire, pour lui échapper, un détour par la Hollande. Édouard, voulant tirer vengeance de cette agression, envoya un corps d'armée dans l'île de Cadsand, où les troupes flamandes furent mises en déroute. La guerre se trouva ainsi engagée. Les Flamands étaient entraînés hors de la neutralité malgré eux. Le comte n'épargna ni les prières ni les menaces pour les rattacher activement à la cause de la France. Philippe de Valois leur remit de son côté d'anciennes dettes arriérées, leur accorda ou leur rendit différents priviléges, et permit à quelques-unes de leurs villes, à Bruges entre autres, de relever leurs fortifications [1].

Le 7 octobre 1337, peu de jours avant l'affaire de Cadsand, Édouard III abjura solennellement à Westminster son hommage à Philippe de Valois. Il allégua qu'il était mineur quand il avait prêté ce serment, et que sa majorité l'annulait. Il fit sur ce sujet une proclamation qu'il ordonna de lire dans toutes les églises de son royaume et dans les assises des comtés. Il voulait que la guerre fût nationale en Angleterre. Il obtint du parlement un vote de subsides, et employa l'hiver à des préparatifs financiers que l'absence du crédit public rendait alors très-

[1] Kervyn, livre XI.

difficiles et très-lents. Une de ses principales ressources fut de vendre de grandes quantités de laines en Allemagne.

Philippe de son côté altéra les monnaies, leva des taxes nouvelles et imposa aux marchands italiens des emprunts forcés. Il disposait déjà des décimes accordés pour la croisade, et il ferma l'oreille aux représentations que le Pape lui adressa sur leur emploi. Il voulait empêcher les Anglais de s'appuyer sur la Bretagne et le Languedoc, comme ils l'avaient fait au siècle précédent en de semblables circonstances ; il s'assura, dans ce but, du duc de Bretagne par une alliance de famille, du comte de Foix et de la noblesse de Languedoc par différentes concessions. Il essaya aussi de détacher les princes des Pays-Bas de l'alliance anglaise. S'il y était parvenu, comme Philippe le Bel l'avait fait quarante ans plus tôt, la guerre serait devenue impossible ; il réussit du moins à refroidir leur zèle.

Malheureusement la Flandre lui échappa. Le parti qui voulait la neutralité trouva un chef dans Jacques Arteveld, doyen des métiers de Gand, homme riche et puissant, qui tenait par des alliances aux grandes familles du pays, et qu'on croit avoir été lui-même chevalier. Arteveld soutenait que la Flandre était assez forte pour n'obéir qu'à elle-même et à ses propres intérêts, pourvu qu'elle eût l'appui des communes voisines du Brabant, du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande. Il était éloquent, habile, et flattait le vœu des gens de métier. Les Gantois se livrèrent à lui, organisèrent leur milice, le nommèrent un de leurs capitaines, et prirent des chaperons blancs, comme c'était leur usage chaque fois qu'ils arboraient leurs bannières (janvier 1338).

Ni les efforts du comte ni ceux de Philippe ne purent ramener les esprits. Les avances dont les Flamands se virent également l'objet de la part des rois d'Angleterre et de France ne servirent qu'à les mieux convaincre de leur propre importance. D'ailleurs, ils souffraient beaucoup. Les métiers chômaient. Le 1er février, deux échevins de Gand se rendirent à Louvain près d'un agent d'Édouard III, pour obtenir qu'on leur livrât des laines de l'entrepôt anglais qui avait été transporté à Dordrecht.

Le comte ne réussit ni à empêcher ces démonstrations ni à diviser le pays. Philippe de Valois vint à Tournay, et proposa de reconnaître la neutralité des villes flamandes sous condition. Les Flamands repoussèrent ses offres, et déclarèrent qu'ils ne

voulaient pas de conditions. Arteveld forma une ligue à la tête de laquelle se placèrent Gand, Bruges et Ypres; il constitua une députation permanente des *trois membres de Flandre* pour veiller aux intérêts généraux, et il obtint en peu de temps l'adhésion de toutes les communes et châtellenies voisines. Il prit à ses gages une troupe de gens armés, pour faire, comme dit Froissart, tous ses commandements, et agit en véritable maître du pays. Il signa au mois de juin avec Édouard III un traité qui rétablissait le commerce et garantissait la neutralité des villes flamandes, tant que la guerre aurait lieu hors du comté; quelques jours après il obtint de Philippe de Valois des avantages à peu près semblables et la reconnaissance de la neutralité dans les mêmes conditions. Philippe céda, pour l'empêcher de se jeter dans l'alliance anglaise.

Dès qu'Édouard eut traité avec Arteveld, il vint à Anvers s'entendre avec les princes des Pays Bas; mais il fut loin de les trouver aussi résolus qu'il l'avait pensé. Ces princes, au dire de Froissart, n'avaient convoité autre chose que les florins d'Angleterre[1]. Ils étaient peu disposés à une guerre contre la France, où plusieurs d'entre eux possédaient des fiefs, où quelques-uns même entretenaient des intelligences. Avant de marcher avec leurs troupes ils présentèrent des conditions. Ils voulurent qu'on stipulât le maintien ou le rétablissement des droits de l'Empire partout où la France les avait violés ou méconnus. Ils déclarèrent aussi qu'il leur fallait l'aveu de l'Empereur et son entrée dans la coalition.

Édouard se rendit à Coblentz et y vit Louis de Bavière au sortir de la diète de Rhensée, où les électeurs de son parti venaient de confirmer ses titres à l'Empire. Louis de Bavière attribuait à la France l'hostilité qu'il continuait de trouver à la cour d'Avignon, et surtout le refus récent que Benoît XII avait fait de le reconnaître. Il s'empressa de déclarer la guerre à Philippe de Valois; il saisit pour prétexte le fait de garnisons françaises établies dans deux châteaux du Cambrésis, alors terre d'Empire. Enfin, il donna au roi d'Angleterre le titre de vicaire impérial, titre qui conférait une lieutenance ou un commandement général dans tous les Pays-Bas depuis le Rhin jusqu'à la mer.

Édouard III revint triomphalement recevoir dans la petite ville de Herck le serment que les princes coalisés lui prêtèrent

[1] Froissart, c. LXVI.

en sa nouvelle qualité. Froissart a peint avec sa vivacité ordinaire la mise en scène et la pompe un peu théâtrale de ces réunions. Cependant la saison propre à la guerre était passée. Il fallut ajourner à l'année suivante la convocation des princes des Pays-Bas sous le drapeau de l'Empire pour reprendre le Cambrésis. Édouard établit son séjour à Anvers, y passa l'hiver entier avec la reine Philippine de Hainaut, y tint une cour brillante, et prodigua l'or pour empêcher la coalition de se dissoudre, ce dont elle eût couru un danger à peu près certain s'il fût retourné en Angleterre.

VIII. — Philippe profita de l'inaction de ses ennemis pour commencer les hostilités dans l'Aquitaine, où ses troupes occupaient quelques châteaux. Il prit aussi l'initiative de la guerre maritime. Il avait cette année une flotte, qui porte dans les actes le nom de *la navire du roi.* Elle était composée de bâtiments de l'État, de bâtiments génois auxiliaires, et de vaisseaux particuliers ou nefs fournis par les provinces maritimes, entre autres par la Normandie. Les bâtiments de l'État comprenaient de simples transports et des galères ou vaisseaux de combat. Les préparatifs eurent lieu à l'embouchure de la Seine, dans les ports de Harfleur et de Leure, auxquels les rois faisaient travailler depuis longtemps. Cette force navale était, suivant toute probabilité, la plus considérable qu'on eût jamais vue en France. Les amiraux Quériet et Béhuchet, assistés du Génois Barbavara, occupèrent la Manche. Ils obtinrent des succès importants; ils pillèrent la ville de Hantonne (Southampton), et enlevèrent le plus gros des vaisseaux construits par les Anglais.

Philippe de Valois espérait toujours dissoudre la coalition formée par ses adversaires, et qui était assez incohérente. Benoît XII le seconda en menaçant des sentences ecclésiastiques Louis de Bavière et les Flamands, le premier s'il persistait dans l'alliance anglaise, les seconds s'ils y entraient. Arteveld eût voulu maintenir la neutralité, mais c'était chose difficile; car le comte humilié cherchait à rétablir son gouvernement, et les Anglais ne négligeaient rien pour entraîner le pays dans leur alliance. Louis de Nevers, profitant de la présence des garnisons françaises à Tournay, à Lille et à Saint-Omer, fit une tentative à main armée sur Bruges au mois de février 1339, et y rentra à la tête de ceux de ses chevaliers

qu'on appelait les *leliaerts* ou partisans des lis. Toutefois, Arteveld le chassa et le réduisit à chercher un asile dans l'armée de Philippe de Valois. Quant aux Anglais, il repoussa également leurs offres et refusa d'embrasser leur cause.

Édouard III ne put réunir qu'au mois de septembre 1339 ses troupes, qu'il avait compté avoir prêtes au mois de juillet. Il se mit alors en campagne avec quarante ou cinquante mille hommes, Anglais, Allemands, Hennuyers et Brabançons. Il traversa le Cambrésis, terre d'Empire, et laissant sur sa droite Cambrai, gardé par une garnison française, puis Saint-Quentin, où Philippe avait établi son quartier général, il entra dans la Thiérache ou pays de Vervins, et s'avança en brûlant les villages sur les bords de l'Oise.

Philippe était campé à Saint-Quentin, où il avait de son côté réuni quatre rois, six ducs, trente-six comtes, plus de quatre mille chevaliers, et soixante mille hommes des communes de France. Quoique toutes ces troupes fussent soldées, leur solde coûtait beaucoup moins que celle des alliés d'Édouard. Les Français se placèrent en avant de l'Oise, à Vironfosse ou Buironfosse, près de la Capelle, dans une position avantageuse, car ils s'appuyaient à la chaîne de coteaux qui sépare les eaux de l'Oise de celles de la Sambre, et ils étaient couverts par des marais. Le roi d'Angleterre demanda une bataille et le choix d'une plaine pour la livrer. On croyait Philippe impatient d'en venir à une action décisive; mais après avoir tenu plusieurs jours son rival et ses propres troupes dans l'incertitude de ce qu'il ferait, il finit par prendre, sur l'avis de ses maréchaux, la résolution de n'accepter aucun engagement, de barrer simplement le chemin à l'ennemi, de le laisser user ses forces, et d'attendre que la division se mît dans ses rangs. Ses prévisions se vérifièrent. Édouard dut se replier sur Avesnes et de là sur Bruxelles. Il y fut obligé par l'abandon où le laissèrent les princes des Pays-Bas, qui jugeaient l'expédition manquée. Froissart se contente de dire négligemment : « Ils prirent tous congé l'un de l'autre, et s'en ralla chacun en son lieu. » Philippe, victorieux sans avoir combattu, garnit de troupes les places fortes qui avoisinaient l'Empire, comme Lille, Douai et Tournay, puis licencia son armée. « Ainsi, ajoute Froissart, se défit et se rompit cette grosse chevauchée. » Dans le même temps, les Français occupèrent en Guyenne les châteaux de Bourg et de Blaye.

Cependant, après avoir dissous la ligue et chassé les Anglais, Philippe voulut punir les seigneurs des Pays-Bas, qui jouaient presque tous un rôle double. Le comte de Hainaut, ayant accueilli Édouard un des premiers et reçu des subsides d'Angleterre, avait cru se mettre en règle avec l'Empire et la France dont il était également vassal, en servant tour à tour dans les deux armées. Il avait marché avec les Anglais dans le Cambrésis et avec Philippe dans le Vermandois. Philippe donna ordre aux gouverneurs de Lille, de Douai, de Tournay, d'entreprendre dans le Hainaut des courses ou *chevauchées*, et d'y faire le dégât. Ces courses se renouvelèrent tout l'hiver; le prince royal Jean de Normandie voulut les conduire lui-même. Le comte commença par demander merci, puis offrit une bataille et défia le roi; enfin, las de voir brûler ses villages et ravager ses campagnes, sans pouvoir l'empêcher ni par sa soumission, ni par sa résistance, il perdit patience et se jeta, cette fois sans réserve, dans les bras des Anglais.

Jusque-là les Flamands, malgré leur sympathie intéressée pour l'Angleterre, avaient persisté dans leur circonspection, gardé la neutralité, et même pris vis-à-vis du Pape l'engagement de ne jamais obéir qu'à leur souverain légitime, le roi de France. Arteveld, fidèle à son plan, les avait maintenus dans cette attitude prudente; cependant la crainte des intrigues du comte ou de ses partisans et le voisinage peu sûr des garnisons françaises, le faisaient pencher du côté des Anglais. Il sollicita Édouard de prendre le titre de roi de France. Édouard, après avoir hésité longtemps, se laissa persuader par le besoin qu'il avait des milices flamandes; elles seules lui permettaient d'opposer une masse suffisante d'infanterie aux communes françaises. Au mois de janvier 1340, il mit les fleurs de lis sur ses armes et écrivit sur sa devise *Dieu et mon droit*. Les Flamands crurent ou feignirent de croire qu'il était le roi de France légitime; un simple doute sur les titres de Philippe de Valois leur parut suffire pour que la lettre, sinon l'esprit, de leurs obligations et de leurs serments fût remplie.

Édouard leur octroya immédiatement des priviléges, promit de mettre l'étape des laines à Bruges pour quinze ans, de leur accorder toutes les facilités nécessaires à leur commerce, et de faire garder la mer par une flotte de guerre composée de marins des deux nations. Il jura de ne pas altérer la monnaie, renonça au droit de faire prononcer des interdits en Flandre, droit que

la couronne de France avait obtenu du saint-siége; enfin, déclara réunis au comté non-seulement les villes que Philippe le Bel en avait détachées, c'est-à-dire Lille, Douai, Béthune et Orchies, mais encore Tournay et l'Artois, qui en avaient dépendu plus anciennement. Il adressa en même temps aux Français des proclamations où il réclamait l'héritage de saint Louis. Cette comédie lui valut, avec l'hommage des Flamands, celui de quelques seigneurs des Pays-Bas qui, possédant des fiefs en France, avaient jusque-là refusé de le servir.

Le comte de Hainaut, dont les garnisons françaises ruinaient le pays, n'attendit pas son retour pour appeler aux armes les seigneurs des Pays-Bas, les Anglais demeurés sur le continent et les communes de Flandre. Cet appel fut entendu; d'ailleurs les communes de Flandre, confédérées étroitement avec celles du Brabant et du Hainaut, se croyaient arbitres de la paix et de la guerre.

Édouard III revint au mois de juin 1340 secourir son beau-père. Il franchit le détroit. Arrivé le 24 en vue du port de Lécluse, il rencontra, abritée dans une anse de la côte, la flotte française, forte, suivant Froissart, de plus de cent quarante gros bâtiments et de quarante mille hommes. Les Anglais, quoique en nombre un peu inférieur, engagèrent le combat sans hésiter. Il leur fallait une victoire pour opérer leur descente. Ils étaient irrités par les désastres qu'ils avaient éprouvés dernièrement dans la Manche. Enfin, ils avaient le vent favorable et l'avantage de la position, tandis que les vaisseaux ennemis, serrés contre la côte, ne pouvaient se mouvoir facilement. L'amiral génois, Barbavara, vit le péril et gagna la haute mer avec son escadre pour y être plus libre; mais les amiraux français ne voulurent pas le suivre, et s'obstinèrent à garder leur position, quelque dangereuse qu'elle fût.

L'engagement commença entre les gens de trait des deux flottes, les arbalétriers génois et les archers d'Angleterre. Ensuite les bâtiments se rapprochèrent et l'on vint à l'abordage. « Il y eut là, dit Froissard, une très-dure et forte bataille et maintes apertises d'armes, mainte lutte, mainte prise, mainte rescousse[1]. » Enfin, après six heures d'un véritable carnage, car les pertes furent grandes des deux côtés, l'avantage demeura aux Anglais, qui avaient manœuvré plus habilement. L'amiral

[1] Froissart, c. CXXI.

Français Béhuchet fut tué; une circonstance inattendue, l'arrivée des Flamands sur la plage, vint achever le désastre de son escadre. Les Français ne purent débarquer sur la côte où ils étaient poussés par les vaisseaux anglais; une partie de leurs navires fut coulée bas avec les équipages. L'escadre auxiliaire génoise échappa presque seule.

Édouard gagna à cette victoire des communications assurées entre l'Angleterre et le continent. Mais la bataille de Lécluse eut pour nous un résultat autrement funeste et qui fut d'autrement longue durée. Elle replongea dans l'ombre la marine française, qui venait de faire un déploiement de forces inusité. Au contraire, la marine anglaise, fière de ce premier et glorieux triomphe, éleva la prétention de dominer dans la Manche et la mer du Nord.

Édouard III joignit ses troupes à celles du comte de Hainaut, du duc de Brabant et des Flamands. Comme il se voyait beaucoup plus fort que l'année précédente, surtout en infanterie, il s'empressa d'offrir encore une bataille, mais il ne put décider le prince royal Jean à l'accepter. Il entreprit alors le siége de Tournay, qu'il avait promis de donner aux Flamands. Ces derniers brûlaient de se rendre maîtres d'une ville qu'ils regardaient comme une citadelle française élevée à leurs portes. Ils étaient d'ailleurs pleins d'une confiance naturelle; jamais en aucune des guerres précédentes ils n'avaient eu de pareils alliés. Arteveld n'eut pas de peine à leur démontrer « quelle puissance les trois pays avoient, c'est à savoir Flandre, Hainaut et Brabant, quand ils étoient d'un accord et d'une alliance ensemble. »

Tournay résista pendant onze semaines. Philippe de Valois vint s'établir à peu de distance des assiégeants avec une armée de secours et d'observation. Il était accompagné d'une foule de seigneurs de la Lorraine, du comté de Bourgogne et de la Savoie, vassaux de l'Empire, mais habitués à servir sous les bannières françaises. On avait fait de part et d'autre les plus grands efforts, et suivant des calculs probables, près de deux cent mille hommes se trouvèrent en présence. Philippe resta fidèle au système de prudence et de temporisation qui lui avait si bien réussi l'année précédente; il laissa l'ennemi user ses forces et continua d'éviter une bataille. Édouard lui proposa de vider leur querelle par un combat singulier ou par un combat de cent chevaliers anglais contre cent chevaliers français. Phi-

lippe refusa le cartel, en répondant qu'il y avait tout à perdre et rien à gagner.

Cependant les ressources du roi d'Angleterre s'épuisèrent. La régence qu'il avait constituée à Londres cessa de lui envoyer de l'argent; les Anglais se lassaient vite des guerres du continent, depuis longtemps peu heureuses pour eux, et pour lesquelles ils s'imposaient des taxes fort lourdes. Or, dès que la solde cessa d'être payée, les alliés murmurèrent, surtout les Flamands, peu dociles de leur nature, déçus dans leur espérance d'un prompt succès, et d'ailleurs frappés récemment d'un interdit par le pape Benoît XII.

De mauvaises nouvelles reçues en même temps de l'Écosse et de la Guyenne achevèrent de décourager les Anglais. Édouard demanda une suspension d'armes. Jeanne de Valois, comtesse douairière de Hainaut, servit de médiatrice; elle était sœur de Philippe et mère du comte de Hainaut alors régnant, ainsi que de la reine d'Angleterre. Des conférences ayant eu lieu dans la petite église d'Esplechin, on signa une trêve de six mois, et il fut convenu qu'un congrès se tiendrait à Arras, sous la présidence de légats pontificaux, pour négocier un traité de paix. Les armées se retirèrent aussitôt. Édouard repassa la mer. Philippe, pour récompenser les habitants de Tournay de leur belle défense, leur rendit *leur loi*, c'est-à-dire l'indépendance de leur gouvernement communal.

Si les Anglais avaient eu l'honneur et le profit de la guerre maritime, leur impuissance était avérée pour la guerre continentale, au moins telle qu'ils l'avaient entreprise, c'est-à-dire pour la guerre de coalition. La coalition anglo-germanique avait à peine entamé la frontière française; elle s'était dissipée elle-même sans qu'on eût été obligé de la combattre, comme au temps de Philippe-Auguste. Rien ne faisait prévoir la prochaine supériorité que devaient prendre les armes anglaises.

La trêve signée, Jeanne de Valois acheva l'œuvre de pacification. Elle réconcilia son frère avec Louis de Bavière. Ce dernier prince, hors d'état de continuer seul la guerre contre la France, consentit à retirer à Édouard III le titre de vicaire de l'Empire. Il demanda seulement l'appui de Philippe auprès de la cour d'Avignon pour obtenir la levée de l'excommunication qui ne cessait de peser sur lui. Philippe le lui promit. Mais Benoît XII prouva qu'il n'avait pas été dans cette circonstance, comme on l'en accusait, l'instrument aveugle de la politique

française, car il se pressa peu de réconcilier l'Empereur avec l'Église, mit à l'absolution des conditions de toute espèce, et mourut en 1342 avant de l'avoir prononcée.

Comme le congrès ne put se réunir dans le délai fixé, on tint lors de l'expiration de la trêve de nouvelles conférences à Anthoin, et elle fut prorogée d'un an d'un commun accord. Mais une circonstance imprévue, une querelle de succession qui éclata en Bretagne, ramena presque aussitôt les Français et les Anglais en présence les uns des autres. Le théâtre seul fut différent.

IX.—Jean III, duc de Bretagne, mourut au mois d'avril 1341, en revenant de la guerre de Hainaut. Il ne laissait pas d'héritier direct. Il avait eu deux frères. L'aîné, mort avant lui, était représenté par une fille, Jeanne de Penthièvre, mariée récemment à Charles de Blois, un des neveux du roi de France. L'autre, Jean, comte de Montfort, encore vivant, se présenta comme héritier du duché, et soutint que le droit de représentation n'existait pas en Bretagne à l'égard des filles, quand il y avait des héritiers mâles. Jeanne de Penthièvre repoussa cette prétention, en se fondant sur la coutume du pays qui admettait la succession féminine, et sur un testament prétendu de Jean III en sa faveur. La plus grande partie de la noblesse bretonne se prononça pour elle.

Le comte de Montfort, vivement pressé par sa femme Marguerite, sœur du comte de Flandre, princesse ardente et ambitieuse, dont Froissart a dit qu'elle avait cœur d'homme et courage de lion, entreprit de conquérir le duché. Il s'empara du château de Nantes et du trésor de l'ancien duc; il obtint que sur les sept évêques bretons cinq se prononçassent pour lui; il fit appel au vieil esprit d'indépendance que le pays avait conservé, même sous le gouvernement de princes d'origine capétienne, et malgré la résistance qu'il trouva chez la plupart des seigneurs, il occupa en peu de temps les places principales, Brest, Rennes, Hennebon, Vannes et Auray. Il se rendit ensuite en Angleterre, où, suivant Froissart, il fit hommage à Édouard III. Édouard portait toujours le titre de roi de France. Il calcula que les Bretons du parti de Montfort seraient pour lui d'utiles auxiliaires, moins coûteux et plus ardents que les seigneurs des Pays-Bas; en dépit de la trêve qu'il avait signée avec Philippe de Valois, il accepta l'hommage de Jean de Montfort, et lui

promit son appui, « regardant et imaginant, dit Froissart, que sa guerre de France en seroit embellie et qu'il ne pouvoit avoir plus belle entrée au royaume que par Bretagne[1]. »

Cependant Philippe convoquait la cour des pairs à Paris pour juger le procès d'après la coutume de Bretagne, les précédents et le testament de Jean III. Le comte de Montfort y fut cité. Après avoir hésité quelque temps, il comparut bien accompagné. Mais dès qu'il eut pressenti les dispositions de la cour contraires à ses prétentions, il prit la fuite. La cour rendit, le 7 septembre 1341, un arrêt qui déclarait Charles de Blois et sa femme, Jeanne de Penthièvre, héritiers légitimes du duché. Elle ajouta que si le comte de Montfort avait eu des droits, il les aurait perdus : 1° pour avoir fait hommage de la Bretagne au roi d'Angleterre ; 2° pour avoir refusé d'attendre l'arrêt des pairs et du parlement.

On doit remarquer que la question de succession fut jugée pour la Bretagne comme elle l'avait été naguère pour l'Artois. L'hérédité féminine existait presque dans tous les grands fiefs. Le roi, en soutenant la maison de Blois, prétendit faire exécuter une ancienne loi de la monarchie, déjà reconnue et confirmée par un arrêt de la cour suprême. Quant à Édouard III, il ne pouvait se porter comme le champion du comte de Montfort sans inconséquence ; car c'en était une de soutenir le droit de la succession féminine pour la couronne de France, c'est-à-dire là où il était plus que contestable, et de le contester pour les grands fiefs où il était reconnu depuis longtemps.

Le prince royal Jean, duc de Normandie, fut chargé d'exécuter l'arrêt des pairs. Il partit avec le connétable, deux maréchaux, la plupart des princes du sang et des princes ou rois étrangers qui faisaient leur séjour ordinaire à la cour de Vincennes ; il réunit à Angers une armée qui comptait cinq mille armures de fer, et il entra en Bretagne, où il fit le siége de Nantes. Les bourgeois livrèrent la ville. Le comte de Montfort fut pris et envoyé dans la prison du Louvre ; trente seigneurs bretons qui l'avaient défendu furent déclarés rebelles et décapités.

La comtesse de Montfort était alors à Rennes. Elle y rallia les chevaliers de son parti. « Et combien qu'elle eût grand deuil au cœur, si ne fit-elle mie comme femme déconfortée, mais comme homme fier et hardi, en reconfortant vaillamment

[1] Froissart, c. CLI.

ses amis et ses soudoyers. Et leur montroit un petit-fils qu'elle avoit, qu'on appeloit Jean, ainsi que le père, et leur disoit : « Ha, seigneurs, ne vous déconfortez mie, ni ébahissez pour « monseigneur que nous avons perdu ; ce n'estoit que un seul « homme : véez ci mon petit enfant, qui sera, si Dieu platt, son « restorier, et qui vous fera des biens assez....... » Elle alla par toutes ses bonnes villes et forteresses, « et menoit son jeune fils avec elle, et les sermonnoit et réconfortoit, en telle manière qu'elle avoit fait ceux de Rennes......., et paya largement partout, et donna assez abondamment partout où elle pensoit qu'il seroit bien employé[1]. »

Les Français, qui étaient entrés en campagne dans l'arrière-saison, se retirèrent et laissèrent au comte de Blois le soin d'achever la conquête de ses États. Celui-ci, assisté de son cousin Charles de la Cerda, qu'on appelait Charles d'Espagne, entreprit au printemps suivant, 1342, le siége de Rennes, qui se passa comme celui de Nantes. Au bout de peu de jours les habitants voulurent obliger le gouverneur, Guillaume de Cadoudal, à se rendre ; comme il résistait, ils s'emparèrent de lui, l'emprisonnèrent, et ouvrirent eux-mêmes leurs portes.

La comtesse de Montfort, enfermée dans le château d'Hennebon, voisin de la mer, y attendait les auxiliaires anglais qu'un de ses chevaliers, Amaury de Clisson, était allé demander à Édouard III. Charles de Blois marcha de Rennes sur Hennebon. La comtesse fit une défense héroïque. Froissart la représente « armée de corps, montée sur un bon coursier », et conduisant les sorties comme une autre Clorinde. Dans une de ces sorties, elle brûla une partie des tentes des assiégeants. Mal secondée par ses chevaliers, exposée au danger d'être trahie et livrée par les habitants, elle tint bon jusqu'à l'arrivée des Anglais. Un jour enfin qu'elle « regardoit aval la mer par une fenêtre du châtel, commença à crier et à faire grande joie, et disoit tant comme elle pouvoit : « Je vois venir le secours que tant ai désiré[2]. »

C'était Amaury de Clisson qui débarquait avec les Anglais auxiliaires, commandés par un chevalier du Hainaut, Gautier de Mauny. Leur navigation, retardée par les mauvais temps, avait duré soixante jours. Le parti de Montfort put rentrer en lice et tenir la campagne, « et là put-on voir d'une part et

[1] Froissart, c. CLVIII.
[2] *Id.*, c. CLXXVI.

d'autre, dit l'inimitable historien du temps, belles envayes, belles rescousses, beaux faits d'armes et belles prouesses grand' foison. »

Charles de Blois et Louis d'Espagne abandonnèrent le siége d'Hennebon pour enlever Auray, Vannes et d'autres châteaux voisins. Jeanne de Montfort courut à leur poursuite, et les deux partis se livrèrent au milieu des landes et des halliers du Morbihan une foule de petits combats qui ont trouvé dans Froissart un narrateur ou plutôt un peintre admirable. Froissart raconte avec une prédilection marquée les événements d'une guerre peu importante au fond, mais qui *renlumine grandement son histoire*. Il excelle à faire le tableau de ces luttes de partisans, qui renierment des traits d'audace surprenants et des aventures presque merveilleuses. On a dit de ses chroniques qu'elles sont un roman de chevalerie; il a donné en effet un tour romanesque à la réalité, mais il l'a fait naturellement, à son insu, parant des brillantes couleurs de son style des scènes dont il n'a pas songé à altérer le caractère. Chroniqueur ou romancier, il n'omet rien, ni des ravages commis par les armées, ni des massacres qui souillent les victoires. Il poétise la guerre sans en dissimuler les horreurs, témoin ce sac épouvantable de Guérande, où les soldats de Louis d'Espagne pillèrent, brûlèrent tout et détruisirent cinq églises, malgré leur chef. Froissart montre d'ailleurs dans les questions de droit ou de nationalité une impartialité très-voisine de l'indifférence. On a prétendu qu'il s'était fait en cela l'écho des idées de son temps. La chose n'est pas bien sûre. Il était du Hainaut, pays neutre ou plutôt amphibie, dont les comtes et les seigneurs servirent tour à tour la France et l'Angleterre. Si la guerre n'était pour lui qu'un spectacle animé et un jeu sanglant, on aurait tort d'en conclure qu'il n'y eût aucuns sentiments nationaux chez les chevaliers français ou anglais.

Cependant ces sentiments n'avaient pas alors la vivacité qu'ils eurent depuis. Ils furent bien plutôt l'effet que la cause de la lutte engagée entre les deux nations. L'Angleterre s'enivra de ses victoires, se crut engagée d'honneur à les soutenir par de grands sacrifices, et finit par s'associer tout entière à la politique d'Édouard III. La France puisa de son côté un vif sentiment patriotique dans ses revers, dans les maux qui en furent la suite, et dans les efforts qu'elle fit pour les réparer. Cent ans de guerre développèrent ainsi chez les deux peuples une animo-

sité nationale qui aboutit à une séparation plus complète de leur existence, de leurs intérêts et de leur génie.

Quant à la Bretagne, elle se montra généralement française. La maison de Blois eut pour elle, suivant Froissart, les cinq septièmes de la noblesse, toute la partie de la péninsule qui était de langue française et que Froissart appelle *Bretagne Gallot,* enfin la bourgeoisie des villes. Le parti de Montfort dut se concentrer dans la Bretagne bretonnante, qui avait conservé un caractère à part et un esprit d'indépendance mieux marqué.

Louis d'Espagne, envoyé dans ce dernier pays par Charles de Blois, s'y rendit par mer et y débarqua près de Quimperlé; mais il fut aussitôt battu et mis en déroute; les paysans armés de pioches et de faux se jetèrent sur ses soldats dispersés qu'ils poursuivirent et massacrèrent. Échappé lui-même au danger de tomber dans leurs mains, il en courut un autre pendant le retour; une flottille anglaise lui donna la chasse, et il n'eut que le temps de gagner en hâte le port de Redon.

Charles de Blois ouvrit la campagne de 1343 en recommençant le siége du château d'Hennebon. Il comptait sur le nombre sans cesse grossissant de ses troupes et surtout des chevaliers volontaires qui offraient de partager sa fortune. « Grand'foison de seigneurs de France, dit Froissart, revenoient de jour en jour du roi d'Espagne qui faisoit guerre adonc au roi de Grenade et aux Sarrasins, si que quand ils passoient par Poitou et ils oyoient nouvelles des guerres qui estoient en Bretagne, ils s'en alloient cette part. »

Jeanne de Montfort implora de nouveau le secours des Anglais, sans lesquels elle était perdue. Édouard voulut la sauver et rompit ouvertement avec la France. Il envoya en Bretagne une première escadre commandée par Robert d'Artois. Cette escadre rencontra dans la Manche une flotte espagnole et génoise au service de Philippe de Valois. Un combat naval s'engagea en vue de Guernesey, mais une tempête sépara les combattants, qui furent jetés à de grandes distances les uns des autres. Robert d'Artois finit par gagner le Morbihan et joindre ses troupes à celles de la comtesse de Montfort. A peine débarqué, il reçut une blessure mortelle sous les murs de Vannes.

Édouard III arriva peu après en personne à la tête d'une seconde escadre et avec des forces supérieures. Il se proposa d'enlever les trois principales villes de la Bretagne Gallot, Vannes, Nantes et Rennes. La présence d'une armée anglaise

appelait naturellement celle d'une armée française. Jean de Normandie vint soutenir le parti de Blois, et obligea les Anglais à se replier sur le Morbihan. Mais la saison était avancée; de grandes pluies survinrent et arrêtèrent les hostilités. Deux cardinaux légats envoyés par Clément VI profitèrent de cette circonstance et firent conclure une trêve à Malestroit, au mois de janvier 1344. Les Anglais et les Français se retirèrent: les partis de Blois et de Montfort gardèrent chacun ce dont ils étaient maîtres, sauf à recommencer bientôt plus obscurément une lutte qui devait durer encore vingt ans.

X. — La cessation des hostilités dans la Bretagne ne faisait que suspendre la guerre. En Angleterre et en France on se tint également prêt à rentrer en lice.

Édouard avait gagné dans la dernière campagne plusieurs seigneurs de la Bretagne et de la Normandie. Philippe le sut et en fit saisir une quinzaine, qui furent emprisonnés à Paris, puis jugés militairement, et décapités aux halles. Olivier de Clisson était du nombre. « De quoi, dit Froissart, tous ceux qui parler en oyoient, furent moult esmerveillés [1]. »

Édouard qualifia d'iniquité cet acte de justice sévère, affecta d'y voir une injure personnelle, et pensant que les mécontents n'en seraient que plus nombreux, fit de nouveaux efforts pour les attirer à lui. Il annonça des fêtes solennelles à Windsor; il eut soin que l'annonce en fût répandue dans la France entière, et il promit des saufs-conduits à tous les chevaliers étrangers qui s'y rendraient. Ces grandes réunions, pour l'éclat desquelles il ne négligeait rien, avaient un but politique; il institua pour le même motif l'ordre de la Jarretière, dont il s'attacha les membres par des engagements personnels. Les Anglais se firent aussi une arme des traditions bretonnes, poétisées et popularisées par les romans de la Table ronde. Il s'en étaient servis déjà pour se rattacher le pays de Galles; ils les invoquèrent pour rallier à eux la petite nationalité celtique de l'Armorique.

Les deux rois mirent la trêve à profit pour réparer le désordre de leurs finances. Celles de Philippe étaient particulièrement embarrassées, parce qu'il n'avait pas, comme Édouard, la ressource d'accaparer dans ses États le monopole des laines. Il était obligé de recourir à l'établissement de nouveaux impôts et à l'accroissement des anciens, ce qui n'était pas toujours aisé;

[1] Froissart, c. CCXII.

les provinces marchandaient leurs concessions; les seigneurs contestaient la légalité des nouvelles taxes et empêchaient que la *maltôte* fût levée sur leurs terres[1]. Pour le crédit, les altérations de monnaies et autres artifices financiers ordinaires, on n'en pouvait faire qu'un emploi très-limité.

La trêve fut rompue en Bretagne, dès 1344, par Charles de Blois, qui assiégea Quimper. Mais les hostilités, au fond de ce pays à peu près isolé, n'engageaient pas nécessairement la guerre générale. Celle-ci ne recommença qu'en 1345.

Édouard III fut encore l'agresseur. Après trois expéditions sans succès sur le continent, il résolut d'en faire cette année une quatrième, et de prendre l'offensive sur trois points à la fois, dans la Guyenne, la Bretagne et la Flandre.

Il commença par envoyer en Guyenne le comte de Derby, son cousin, qui, assisté de Gautier de Mauny, rallia les milices de Bordeaux et de Bayonne, se jeta sur la frontière française, y fit une série de prouesses dignement célébrées par Froissart, et enleva une à une les places du Périgord et de l'Agénois. Les Anglais obtinrent des succès faciles, grâce à la rapidité de leurs mouvements, à l'habileté avec laquelle leurs archers manœuvraient des arcs de dimension gigantesque, et au peu de résistance qu'ils rencontrèrent dès le début. Les vassaux français du Midi, convoqués tard, mirent beaucoup de temps à se réunir sous les ordres de Bertrand de l'Ile-Jourdain. Enfin quand ils entrèrent en campagne, et entreprirent le siége du château d'Auberoche en Périgord, Derby et Gautier de Mauny, avec un corps dix fois moins nombreux, tombèrent sur eux à l'improviste, les mirent en déroute, et enlevèrent les chevaliers des premières familles du Languedoc, dont ils tirèrent de grosses rançons. Cette journée livra aux vainqueurs tout le pays entre la Garonne et la Charente. Angoulême, n'étant pas secourue, capitula.

Très-peu de temps après l'envoi de Derby en Guyenne, Édouard fit en personne une descente sur les côtes de Flandre. Il débarqua au mois de juillet à Lécluse. Il comptait que Gand, Bruges, Ypres, se donneraient définitivement à lui, et qu'Arteveld serait obligé de les lui livrer. La position de ce dernier devenait tous les jours plus difficile, car il était obligé de lutter contre le comte, dont l'autorité se rétablissait; et, dans la seule partie du pays dont il disposât réellement, les rivalités des corps de métiers, la jalousie des villes les unes contre les autres, les

[1] *Chronique des quatre premiers Valois*, publiée par M. Luce, p. 8.

priviléges dont elles jouissaient aux dépens de leurs faubourgs et des campagnes environnantes, engendraient des troubles continuels. Sous un pouvoir issu de la rébellion, les exigences populaires étaient excessives. Arteveld ne les domina qu'avec une main de fer : sa police impitoyable frappait sans jugement et au moindre signe; ce qui n'empêchait pas que la place du marché du vendredi, à Gand, ne fût chaque semaine un champ de bataille.

Les Anglais demeuraient son unique ressource. Froissart et Villani racontent qu'il offrit le titre de comte de Flandre à un des fils d'Édouard III. Cette détermination forcée, mais désespérée, le perdit. Déjà les Flamands avaient fait en 1340 un essai peu heureux de l'alliance anglaise; la crainte des interdits, celle des armes de Louis de Nevers et de Philippe de Valois, les retenaient. Arteveld, avec sa dictature irresponsable et violente, avait soulevé contre lui des haines terribles. Ses ennemis crurent le moment venu de l'attaquer en face. Ils publièrent partout qu'il vendait la Flandre et qu'il en avait livré le trésor au roi d'Angleterre. Un chef du métier des tisserands de Gand, Gérard Denys, ameuta le peuple de la ville. On se porta sur sa maison, qui fut assaillie et forcée. Après avoir essayé inutilement de se défendre, il voulut fuir. Il fut poursuivi, atteint et tué sans merci. « Pauvres gens, dit Froissart, l'amontèrent premièrement, et méchantes gens le tuèrent en la parfin[1]. » Élevé par le peuple, il périt par le peuple, comme à Rome un démagogue du même temps, Colà Rienzi.

La mort d'Arteveld força Édouard III de se rembarquer. Il dut renoncer pour cette année à attaquer la France par le Nord, quoique les villes de Gand, Ypres et Bruges lui offrissent le renouvellement des anciennes alliances. Il perdit aussi un autre allié dans les Pays-Bas, son beau-frère Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, qui périt en combattant

[1] Froissart, c. CCXLVIII. — Il met dans la bouche d'Arteveld le discours suivant : « Seigneurs, tel que je suis vous m'avez fait, et me jurâtes jadis que contre tous hommes vous me défendriez et garderiez; et maintenant vous me voulez occire et sans raison. Faire le pouvez si vous voulez, car je ne suis que un seul homme contre vous tous à (avec) point de défense. Avisez pour Dieu et retournez au temps passé. Si considérez les grâces et les grands courtoisies que jadis vous ai faites. Vous me voulez rendre petit guerredon des grands biens que au temps passé je vous ai faits. Ne savez-vous comment toute marchandise étoit périe en ce pays? Je la vous recouvrai. En après, je vous ai

les Frisons. Ce prince ne laissait pas d'enfants, mais des neveux nés de ses trois sœurs, dont l'aînée était mariée à l'empereur Louis de Bavière. L'Empereur, appelé à régler la succession en qualité de suzerain, disposa du Hainaut en faveur de Guillaume de Bavière, son propre fils. Le second prétendant, Jean, comte de Beaumont, protesta contre cet arrêt, prit les armes et sollicita l'appui de la France, que Philippe de Valois, très-intéressé à diviser les Pays-Bas, s'empressa de lui promettre.

XI. — Édouard III, ne pouvant plus compter sur la Flandre et le Hainaut, résolut de conduire, en 1346, ses forces dans la Guyenne, où d'ailleurs les succès de ses lieutenants étaient compromis. Le duc de Normandie venait d'y entrer avec une armée levée dans toutes les provinces de France. Il avait repris Angoulême, refoulé les Anglais jusque sur les bords du Lot, et obligé le comte de Derby à s'enfermer dans la place ou le château d'Aiguillon. Derby demandait de prompts secours. Édouard réunit une armée d'invasion forte de plus de trente mille hommes et composée pour la plus grande partie d'archers et de coutiliers irlandais ou gallois. Il s'embarqua au mois de juillet à Southampton, et mit à la voile pour la Guyenne.

Mais des vents contraires l'assaillirent dans la Manche. Godefroy d'Harcourt, un des seigneurs normands dont Philippe VI avait confisqué les terres pour trahison, lui conseilla de descendre dans le Cotentin. « Sire, fait dire Froissard à Godefroy d'Harcourt, le pays de Normandie est l'un des plus gras du monde, et vous promets, sur l'abandon de ma tête, que si vous arrivez là, vous prendrez terre à votre volonté : ni jà nul ne vous viendra au-devant qui rien vous dure ; car ce sont gens en Normandie qui oncques ne furent armés, et toute la fleur de la chevalerie qui y peut être gît maintenant devant Aiguillon avec le duc... Et pour certain vous et nous tous en vaudrons mieux ;

gouvernés en si grand'paix, que vous avez eu, du temps de mon gouvernement, toutes choses à volonté, blés, laines, avoir, et toutes marchandises, dont vous êtes recouvrés et en bon point. »

Arteveld a été diversement jugé. M. Kervyn de Lettenhove (*Histoire de Flandre*, t. III, et *Mémoires de l'Académie de Belgique*, 1856) a réussi à le disculper de plusieurs accusations portées contre lui, et a montré qu'il avait eu un fort parti dans la haute bourgeoisie de Gand et la noblesse flamande. Mais son rôle politique est bien celui que Froissart lui attribue. Voir dans le même volume un discours de M. de Gerlache.

car nous y trouverons or, argent, vivres, et tous autres biens à grand' plenté[1]. »

Édouard se laissa persuader et débarqua le 12 juillet près de la Hogue. Godefroy d'Harcourt, nommé maréchal de l'armée, le conduisit sans obstacle dans le Cotentin, où les Anglais vécurent dans l'abondance. « Si trouvèrent le pays gras et plantureux de toutes choses, les granges pleines de blé, les maisons pleines de toutes richesses, riches bourgeois, chars, charrettes et chevaux, pourceaux, brebis, moutons, et les plus beaux bœufs du monde que on nourrit en ce pays. Si en prirent à leur volonté[2]. » La Normandie avait joui d'une paix profonde pendant plus d'un siècle; elle avait pu ainsi développer en toute liberté les germes de sa fertilité et de sa richesse naturelles. D'autres témoignages, plus positifs encore, attestent l'accroissement que la population, la culture et le bien-être avaient pris dans ses campagnes depuis le temps de saint Louis[3]. Si ce progrès s'était ralenti par l'effet des mesures fiscales de Philippe le Bel et des calamités qui marquèrent le règne de ses fils, on voit du moins qu'il ne s'était pas arrêté.

Édouard envoya des détachements prendre Cherbourg et Barfleur et brûler les vaisseaux de guerre qui s'y trouvaient. Pendant ce temps, le gros de l'armée s'avança par Carentan, Saint-Lô et Bayeux, toutes villes ouvertes, et dont les faubourgs populeux s'étendaient hors de leurs murs. Les Anglais n'y éprouvèrent aucune résistance. Ils arrivèrent sans coup férir en vue de Caen, qui n'était guère mieux en mesure de se défendre. Les bourgeois l'essayèrent pourtant et demandèrent des secours au roi. Philippe surpris ne put ne leur en envoyer que d'insuffisants, sous les ordres du connétable. Presque toutes ses forces se trouvaient réunies dans la Guyenne. Édouard enleva Caen sans difficulté en quelques jours. Il prétendit y avoir trouvé un projet de conquête de l'Angleterre par les Normands, projet qui devait renouveler l'entreprise de Guillaume le Conquérant. Le fait n'a rien d'étrange, quand on songe à la rivalité qui existait entre la marine normande et la marine anglaise.

Édouard, après avoir essayé en vain d'empêcher le pillage de Caen et des autres villes où logèrent ses soldats, suivit la

1 Froissart, c. CCXLIV.

2 Froissart, c. CCXLVIII.

3 Delisle, *Condition agricole de la Normandie au moyen âge.*

rive gauche de la Seine jusqu'à Poissy; il eût voulu traverser le fleuve, mais il trouva tous les ponts coupés. De Poissy il s'avança jusqu'aux portes de Paris, en brûlant sur la route Saint-Germain, Saint-Cloud et d'autres villages. Les Parisiens furent dans le plus grand effroi; ils croyaient déjà voir les Anglais dans la ville. Le roi, qui réunissait des troupes à Saint-Denis, monta à cheval pour se mettre à leur tête; « les habitants, dit Froissart, furent plus effrayés que devant et vinrent à lui en eux jetant à genoux, et dirent : — Ha, cher sire et noble roi, que voulez-vous faire? Voulez-vous ainsi laisser et guerpir la bonne cité de Paris? Et si sont vos ennemis à deux lieues près; tantôt seront en cette ville, quand ils sauront que vous en serez parti, et nous n'avons ni n'aurons qui nous défende contre eux. Sire, veuillez demeurer et aider à garder votre bonne cité. Donc répondit le roi et dit : — Ma bonne gent, ne vous doutez (craignez) de rien. Jà les Anglais ne vous approcheront de plus près. Je m'en vais jusques à Saint-Denys devers mes gens d'armes, car je veuil chevaucher contre les Anglois et les combattre, comment qu'il soit[1]. »

On avait rappelé une partie de l'armée du Midi et rassemblé plusieurs corps de troupes entre la Seine et la Somme. Philippe alla les joindre, accompagné des princes qui formaient son cortége ordinaire; parmi ces princes étaient le roi Jean de Bohême, de la maison de Luxembourg, et son fils Charles, couronné empereur le mois précédent par les électeurs ennemis de Louis de Bavière, mais chassé presque aussitôt après son couronnement. On y voyait aussi le duc de Lorraine, les comtes de Flandre et de Blois. Dans les campagnes précédentes, on avait usé les forces des Anglais par le temps; cette tactique n'était plus de saison. Il fallait absolument combattre et délivrer Paris par une victoire. Le roi était impatient de répondre aux alarmes populaires; il craignait aussi les trahisons. Godefroy d'Harcourt pouvait trouver des imitateurs, et Édouard III des partisans qui reconnussent de plus ou moins bonne foi ses prétentions à la couronne.

Édouard, de son côté, se sentait mal à l'aise, engagé ainsi au cœur de la France, au milieu de populations irritées et prêtes à l'accabler s'il éprouvait un désastre. Il voulait se diriger vers le nord, pour occuper le Ponthieu, qu'il réclamait comme héritage de sa mère, et pour se rapprocher des Flamands. Ces der-

[1] Froissart, c. CCLXXIII.

niers avaient fini par se déclarer pour lui, parce qu'ils étaient toujours en guerre avec leur comte; ils venaient d'entrer en campagne et d'assiéger Béthune. Le roi d'Angleterre trompa les Français par une fausse manœuvre, parvint à rétablir le pont de Poissy, et passa la Seine le 16 août. Après plusieurs petits combats, il atteignit la Somme, mais il en trouva encore les passages gardés. Comme ses ressources diminuaient et que son armée avait déjà de la peine à vivre, il témoigna de l'inquiétude, et fut, dit Froissard, *moult mérencolieux*. Il chercha un gué; un garçon de moulin que les Anglais avaient pris leur indiqua celui de la Blanchetache près de l'embouchure du fleuve, où des hommes d'armes pouvaient passer à la marée basse. Douze mille Français, commandés par Godemar du Fay, le défenseur de Tournay, campaient sur la rive opposée. Édouard tenta le passage le 24 et l'emporta, malgré une vive résistance. C'était presque pour lui un effort désespéré. Philippe de Valois, averti trop tard, fut obligé de rentrer dans Abbeville où était son quartier général, et autour de laquelle ses troupes, alors fort nombreuses, étaient groupées.

Dès que les Anglais eurent mis le pied dans le Ponthieu, ils s'occupèrent de choisir un champ de bataille avantageux, car ils ne pouvaient éviter de combattre, ne fût-ce que pour se frayer un passage. Ils firent halte près de Crécy. Leurs forces n'étaient guère que de seize mille hommes. Le roi les rangea sur une colline et les partagea en trois batailles ou divisions. Il donna le commandement de la première, placée en avant, à son jeune fils Édouard, prince de Galles, qu'on appelait le prince Noir, à cause de la couleur de son armure. Il se réserva le commandement de la troisième, qui formait l'arrière-garde et occupait le sommet de la colline. Tout en avant et sur le front de la première bataille on détacha des archers gallois et irlandais, soldats aguerris, pleins d'ardeur, et passant pour les meilleurs tireurs de l'Europe. On disposa aussi sur quelques points des bombardes, sorte de canons qui lançaient des pierres avec de la poudre, mais qui se manœuvraient avec beaucoup de peine, et dont on ne se servait ordinairement que pour la défense des places. Quand les Anglais eurent fait ainsi leurs préparatifs de combat, ils se reposèrent et attendirent l'ennemi. On était au 26 août.

L'armée française, au moins trois fois plus nombreuse[1],

[1] Suivant Villani, dont l'estimation est la moins élevée. Froissart augmente

avait son centre à Abbeville, à six lieues de Crécy. Il fut décidé qu'on irait chercher l'ennemi, et l'on se mit en marche. On plaça en tête plusieurs milliers d'archers et d'arbalétriers génois, qu'on voulait opposer aux archers anglais; c'étaient ces mêmes mercenaires qui avaient déjà combattu sur mer à la solde de la France. La chevalerie vint ensuite, mais assez confusément, « sans arroy ni ordonnance ». Dans son impatience, elle refusa de s'arrêter au signal qui lui fut donné, et elle obligea d'engager l'action, que les plus prudents voulaient différer jusqu'au lendemain, pour laisser prendre aux gens de pied un repos nécessaire. Les milices communales fermaient la marche; elles arrivaient en foule des villages voisins et couvraient la campagne. « Là y avoit sur les champs si grand peuple de communauté que sans nombre, et en étoient les chemins tout couverts entre Abbeville et Crécy. »

La bataille, engagée par l'impatience de la noblesse, fut livrée au hasard, sans plan arrêté, et sans qu'aucun des assistants pût, suivant l'expression de Froissart, « aviser et imaginer toute la besogne, ainsi qu'elle alla ». Les Génois attaquèrent les premiers, mais ils étaient fatigués de six lieues de marche, et la pluie avait détendu les cordes de leurs arcs. Au contraire, les archers anglais étaient dispos; ils avaient pour eux l'avantage du terrain, et ils étaient soutenus par les bombardes; aussi l'issue de ce premier engagement ne fut-elle pas longtemps douteuse. La supériorité de leur tir, ou, comme on disait alors, de leur *trait*, paraît, de l'aveu même des Anglais, avoir décidé le sort de la journée. Les Génois reculèrent. A cette vue, les chevaliers français crièrent à la trahison et s'élancèrent la lance au poing, d'abord pour ramener les fuyards en avant, puis pour charger l'ennemi. Les charges s'exécutèrent sans ordre au milieu des flèches qui volaient et tombaient *comme neige*. Elles n'en furent pas moins bien conduites avec la résolution et la vigueur ordinaires. Le comte d'Alençon, frère du roi, et le comte de Flandre, portèrent leurs bannières jusque dans les rangs de la chevalerie anglaise, qui fut ébranlée. Les comtes de Blois, de Savoie, de Saint-Pol, de Namur, d'Auxerre, d'Harcourt, chargèrent à la suite des princes pour les soutenir avec leurs divisions. Mais malgré leur valeur, à laquelle Froissart rend un hommage éclatant, ils ne purent briser les lignes enne-

la différence. Il la porte à huit fois le chiffre de l'armée anglaise, ce qui prouve la difficulté de toutes ces évaluations.

mies, et demeurèrent sur la place, avec presque tous les leurs. Le roi de Bohême, Jean l'Aveugle, jugeant la bataille perdue, fit attacher son cheval à ceux de quatre de ses chevaliers, puis se lança ainsi au milieu des Anglais, où les cinq corps furent retrouvés le lendemain sous des monceaux de morts. Édouard avait donné l'ordre de ne faire aucun quartier aux seigneurs. Il menait à la suite de ses troupes des aventuriers de Galles et de Cornouailles qu'on appelait *ribauds* ou pillards. Ces ribauds, armés de grands couteaux, s'ouvraient un passage entre les gendarmes et les archers « qui leur faisoient voie », et se jetant sur les seigneurs ennemis blessés ou jetés par terre, les tuaient sans pitié, quels qu'ils fussent. Nul comte, baron ni chevalier n'obtenait d'eux d'être mis à rançon.

Le roi de France se retira lui cinquième à une heure avancée de la nuit; il chevaucha jusqu'au château de Broye, où il s'arrêta quelques instants[1], puis courut à Amiens, abandonnant ce triste champ de bataille, où les vainqueurs détruisirent encore le lendemain plusieurs corps des milices communales de Picardie et de Normandie.

Édouard donna sur le lieu même l'ordre de chevalerie au prince de Galles, son fils. «L'enfant, dit-il, a bien gagné ses éperons.» Il écrivit en même temps aux villes et aux communes d'Angleterre une lettre détaillée, pour leur faire part d'un succès dont l'étendue dépassait beaucoup ce qu'il lui était permis d'espérer. On peut voir dans Villani combien le résultat de la journée de Crécy surprit les contemporains. Villani ne trouve moyen de l'expliquer que par un jugement de Dieu et un châtiment infligé à Philippe de Valois, pour n'avoir pas accompli son vœu de délivrer la Terre sainte.

Courtray avait été la première défaite de la chevalerie française en bataille rangée, Crécy fut la seconde, et ne fut malheureusement pas la dernière. Tous ces revers eurent la même cause, une bravoure inconsidérée en face d'ennemis qui savaient choisir leur champ de bataille. La noblesse ne connaissait d'autre genre de combat que des charges successives, où chaque escadron se lançait à son rang. Elle ne tenait pas assez de compte de nos gens de pied ni de ceux de l'ennemi. L'infanterie française, composée de mercenaires étrangers et de mi-

[1] Il étoit tard, et le châtelain refusoit d'abaisser le pont-levis. « Ouvrez, dit Philippe, c'est l'infortuné roi de France. » (Froissart.) La tradition a altéré le mot et l'a fait beaucoup plus beau : « C'est la fortune de la France. »

lices communales, avait pour elle les souvenirs de Bouvines; cependant il ne paraît pas qu'elle valût au quatorzième siècle celle des Flamands et des Anglais. Les Anglais surtout n'avaient pas encore eu de gens de pied comparables à leurs archers et leurs coutiliers irlandais et gallois, soldats de profession, exercés d'une manière toute particulière.

Leur entreprise, jugée téméraire au début, était couronnée d'un plein succès. Après avoir menacé Paris de très-près, ils avaient fait éprouver à la France une défaite comme elle n'en comptait pas depuis plusieurs siècles dans ses annales. Ils en conçurent un orgueil d'autant plus naturel, qu'ils avaient éprouvé jusque-là le sentiment de leur infériorité. Quand Édouard avait pris le titre de roi de France, le parlement avait craint que si les deux couronnes venaient à être un jour réunies réellement, l'Angleterre ne fût sacrifiée, et il avait demandé que dans ce cas son indépendance fût garantie. Après la journée de Crécy, les Anglais n'eurent plus de craintes de ce genre.

XII. — Cependant, quel que fût l'effet moral obtenu, Édouard n'avait pas gagné un pouce de terrain sur le continent. Pour tirer de sa victoire un profit matériel, il marcha de Crécy sur Calais, dont il entreprit le siége le 3 septembre. Les Anglais regardaient Calais comme un repaire de corsaires qui tenait leur commerce en échec et gênait le passage du détroit. Ils le bloquèrent par terre et par mer. Sur la terre ferme, ils construisirent un vaste camp pour faire hiverner leur troupes, et ils fermèrent le port au moyen d'une flotte que leurs villes maritimes se chargèrent avec empressement d'armer et d'entretenir.

Jean de Vienne, gouverneur de la place, eut le temps d'éloigner les bouches inutiles et d'introduire des convois avant que le port fût entièrement bloqué. Il put de cette manière tenir onze mois. Telle était alors la longueur des siéges que la durée de celui-ci ne surprit personne.

Philippe de Valois était hors d'état de secourir Calais avant la campagne suivante. Ses troupes étaient débandées ou démoralisées. Battu à Crécy, il avait encore perdu tous les avantages obtenus en Guyenne; car, en rappelant du Midi le duc de Normandie, il avait non-seulement renoncé à prendre le château d'Aiguillon, mais livré la Saintonge et le Poitou au comte Derby.

Chaque année la France était obligée de se refaire une armée et de se créer de nouvelles ressources. Cette fois les apprêts

devaient être d'autant plus lents que le désastre avait été plus complet. Il fallut réunir les états généraux pour leur demander des subsides. Toutes ces lenteurs causèrent de grands murmures; on les attribuait aux conseils timides et aux craintes exagérées de la reine Jeanne de Navarre[1]. Le sentiment national était d'ailleurs très-froissé, et ne pouvait s'expliquer la malheureuse issue de la journée de Crécy.

L'armée de secours ne fut prête qu'au mois de juillet 1347. Philippe la conduisit sous les murs de Calais, mais trouva Édouard établi devant la place dans des retranchements inexpugnables. Les Anglais, maîtres de la mer, recevaient de leur île des vivres et des renforts, et interceptaient toutes les communications des assiégés.

Philippe de Valois demeura inutilement trois semaines en leur présence. Il employa ce temps à négocier avec les Flamands, qui s'étaient joints au roi d'Angleterre et qu'il eût voulu ramener à lui. Mais il les trouva sourds à toutes les offres qu'on put leur faire. Les meneurs de Gand et des grandes villes craignaient la vengeance du jeune Louis de Mâle, fils et successeur de Louis de Nevers, tué à Crécy. Philippe, n'ayant rien obtenu d'eux, fit deux tentatives sans succès sur Cassel et sur Ypres; après quoi il se retira et licencia son armée, le 2 août.

Sa retraite entraînait la capitulation de Calais. La garnison avait épuisé ses vivres. Jean de Vienne écrivit au roi qu'elle avait mangé les chevaux, les chiens et les chats, et qu'il ne lui restait plus qu'à se manger elle-même. Il offrit aux Anglais de leur remettre la place à des conditions honorables. Édouard exigea qu'elle se rendît sans conditions, et ne voulut accorder la vie sauve aux débris de la garnison qu'autant que six des plus notables bourgeois viendraient la hart au col, la tête et les pieds nus, lui apporter les clefs de la ville et du château. Jean de Vienne assembla au son de la cloche ceux des habitants qui ne s'étaient pas retirés avant le siége, et leur communiqua la réponse du roi d'Angleterre.

« Un espace après se leva en pied le plus riche bourgeois de la ville, que on appeloit sire Eustache de Saint-Pierre, et dit devant tous ainsi : Seigneurs, grand'pitié et grand meschef seroit de laisser mourir un tel peuple que ici a, par famine ou autrement, quand on y peut trouver aucun moyen; et si seroit

[1] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 17.

grand'aumône et grand'grace envers nostre seigneur, qui de tel meschef le pourroit garder. Je en droit moi ai si grand'espérance d'avoir grâce et pardon envers nostre seigneur, si je muir (meurs) pour ce peuple sauver, que je veuil estre le premier, et me mettrai volontiers en pur ma chemise, à nud chef et la hart au col, en la merci du roi d'Angleterre. Quand sire Eustache de Saint-Pierre eut dit cette parole, chacun alla l'aourer (adorer) de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetoient à ses pieds pleurant tendrement; et estoit grand'pitié de là être, et eux ouïr, écouter et regarder[1]. »

Cinq autres bourgeois s'étant offerts pour l'accompagner, ils furent conduits en présence du roi d'Angleterre. Édouard « les regarda moult fellement, car moult héoit les habitants de Calais, pour les grands dommages et contraires que au temps passé sur mer lui avoient faits[2]. » Toutefois il accorda leur grâce aux prières de Gautier de Mauny et de la reine Philippine, et il consentit à laisser les habitants se retirer où ils voudraient, à la condition de ne rien emporter. Cette convention acceptée, les Anglais, dit Froissart, « chevauchèrent à grand'gloire devers Calais, et entrèrent en la ville à si grand'foison de menestrandies (musique), de trompes, de tambours, de nacaires, de chalemies (chalumeaux) et de muses (musettes), que ce seroit merveilles à recorder ». Le roi partagea les propriétés entre les principaux seigneurs de son armée et une colonie de bourgeois anglais qu'il fit venir de Londres. Les anciens habitants se retirèrent dans les villes de France les plus voisines; ils y furent recueillis et secourus par Philippe de Valois. Plus tard, quelques-uns d'eux rentrèrent à Calais, entre autres Eustache de Saint-Pierre, qu'Édouard rappela à cause de sa grande influence dans le pays. Il lui rendit ses biens moyennant un serment de fidélité.

Calais assura aux Anglais le commerce et le passage libre du détroit; ce fut une tête de pont qui pendant un peu plus de deux siècles leur ouvrit l'entrée du continent. Ils en firent un entrepôt pour les laines, les cuirs, l'étain, le plomb et leurs autres marchandises. Un instant, en 1349, ils faillirent perdre leur conquête. Un Italien, Aimerigo de Pavie, à qui Édouard en avait donné le commandement, se laissa gagner à prix d'argent par Geoffroy de Charni, gouverneur de Saint-Omer. Mais

[1] Froissart, c. CCCXX.
[2] Froissart, c. CCCXXI.

le complot fut découvert, et Calais demeura ville anglaise jusqu'au temps de François de Guise.

L'année 1347 fut, comme la précédente, malheureuse pour la France sur tous les points. Au mois de juin, Charles de Blois, attaquant en Bretagne le château de la Roche-Derrien, fut battu par l'Anglais Agworth et le Breton Tanneguy Duchâtel. Il perdit un grand nombre de ses chevaliers et tomba lui-même aux mains de l'ennemi; on le conduisit en Angleterre, où il demeura prisonnier plusieurs années. Jeanne de Penthièvre, sa femme, se mit alors à la tête du parti de Blois, qu'elle dirigea d'ailleurs avec une activité et un courage remarquables, stimulée par l'exemple de Jeanne de Montfort. La Bretagne continua d'être un champ clos pour la rivalité des deux héroïnes.

Enfin, après deux années de guerre dont le résultat avait été très-différent pour l'Angleterre et pour la France, mais qui avaient coûté aux deux pays des sacrifices égaux, Édouard et Philippe consentirent à signer le 28 septembre 1347 une trêve de dix mois, sous la médiation des légats pontificaux. Cette trêve fut prolongée et renouvelée à plusieurs reprises, sans que le pape Clément VI pût la changer en une paix définitive. Il rencontra les mêmes refus chez les Anglais, que leurs succès exaltaient et chez les Français, qui n'abandonnaient pas l'espérance de réparer leurs revers.

On avait compris dans les trêves la Bretagne et la Flandre. Mais elles furent mal observées dans le premier de ces deux pays, où la lutte était moins entre les Français et les Anglais qu'entre les partis de Blois et de Montfort. Pour les Flamands, ils ne tardèrent pas à rentrer dans la neutralité, par la crainte des anathèmes pontificaux. Louis de Mâle, leur nouveau comte, rétablit peu à peu son autorité; il traita d'abord avec Bruges, moyennant la reconnaissance des arrangements commerciaux pris avec les Anglais, et en s'engageant à sauvegarder les intérêts « de la marchandise ». Il obtint ensuite la soumission des autres villes, non toutefois sans une résistance énergique de la part des tisserands d'Ypres et de Gand.

Peu de jours après la signature de la trêve de 1347, Louis de Bavière mourut, sans avoir obtenu du saint-siége la réconciliation qu'il sollicitait depuis si longtemps. Sa mort livra l'Empire à Charles de Luxembourg, son compétiteur, qui, rentrant en Allemagne avec l'appui du Pape, y fut reconnu par presque tous les princes. Le parti bavarois résista encore deux ans,

chercha un nouveau candidat à la couronne impériale, et fit même dans ce but des avances au roi d'Angleterre; mais Édouard III montra peu d'empressement à y répondre, et finit par refuser de s'engager dans une entreprise dont il comprenait les périls. On se réjouit en France du triomphe de Charles IV et de l'élévation au trône impérial d'un prince qui avait combattu sous la bannière française à Crécy.

XIII. — Ce qui frappe le plus dans l'histoire des guerres de Philippe IV et d'Édouard III, c'est la lenteur extrême des préparatifs et des opérations militaires. On a beau se reporter aux difficultés de la levée des armées et des impôts extraordinaires destinés à leur entretien, on a peine à comprendre que le Midi, que la Normandie, que Calais aient été défendus si tardivement et si mal. Il faut que l'état financier de la France ait été des plus critiques. Édouard, en accaparant le monopole des laines, put négocier un emprunt chez des banquiers de Florence. Philippe VI ne trouva aucune ressource de ce genre; il fut obligé de recourir aux impôts de guerre extraordinaires, aux emprunts intérieurs, qui étaient la plupart du temps des emprunts forcés, aux altérations de monnaies, entraînant le même cortége de mesures complémentaires qu'au temps de Philippe le Bel; enfin, aux confiscations de marchandises pour cause ou sous prétexte d'usure. Les marchands lombards furent frappés de cette manière plusieurs fois dans le cours de l'année 1347. Cependant ce dernier genre de ressource devint, ce semble, d'un emploi un peu plus rare, parce qu'on sentait le besoin d'attirer en France le commerce étranger.

L'impôt extraordinaire se négociait avec les états de chaque province ou avec ceux du domaine royal. Ces états votaient un certain chiffre d'*aides*[1], qu'ils se chargeaient d'asseoir et de faire percevoir eux-mêmes, à moins qu'ils n'aimassent mieux en abandonner l'assiette et la perception aux officiers royaux. L'aide ainsi établie n'était généralement payée que par les roturiers, le clergé contribuant par des décimes et les nobles servant de leur personne. L'usage le plus commun était d'en faire un impôt territorial réparti par *feux*, c'est-à-dire par familles.

[1] Les expressions de *taille*, *aide* et même *gabelle*, sont souvent employées indistinctement pour désigner toute espèce d'impôts. On a fini cependant par les réserver spécialement, celle de *taille* aux impôts territoriaux ou directs, celle d'*aide* aux impôts indirects, et celle de *gabelle* à l'mpôt du sel.

composées d'un certain nombre de têtes et ayant une habitation particulière. L'aide territoriale s'appelait *fouage*, *aide par feux*, ou *aide par forme de taille*. Ceux qui ne pouvaient être imposés à raison de la terre payaient une taxe personnelle ou professionnelle. Quelquefois l'aide était convertie en impôt indirect et perçue à la vente de certaines marchandises; mais cette forme était moins employée, parce que l'impôt indirect était plus difficile à percevoir et plus impopulaire.

En général, le gouvernement trouvait simple de ne pas prendre sur lui la répartition et la levée des taxes de guerre, mais de les faire administrer par les pouvoirs locaux, c'est-à-dire par les seigneurs et le clergé, ou par les villes. Ce système offrait plusieurs avantages; c'était une satisfaction accordée aux pouvoirs locaux, et un moyen de les associer à l'impopularité des mesures fiscales.

Parmi les impôts de circonstance alors établis, il y en eut un qui devait être de courte durée et qui devint permanent, ce fut la *gabelle du sel*[1]. L'exploitation des salines était un monopole naturel entre les mains des seigneurs ou celles du roi, suivant que les salines appartenaient aux particuliers ou au domaine. Elle était déjà par ce motif une source de revenus pour l'État, qui l'avait soumise à des règles déterminées, afin que les salines seigneuriales ne pussent lui faire une concurrence ruineuse. En 1342, le système reçut un plus grand développement. Le roi acheta dans toutes les provinces incorporées au domaine les salines des particuliers, et créa un nombre déterminé de greniers, où le sel se vendit d'après un tarif qui assurait un revenu au trésor. En même temps, pour que ce revenu eût une certaine fixité, on rendit la consommation obligatoire, et l'on détermina la quantité de sel que chaque famille devrait acheter, suivant le nombre de têtes qui la composaient. Cependant, on ne put donner à ce genre d'impôt l'uniformité complète que l'on semblait poursuivre. Les états du Languedoc préférèrent remplacer dans leur province la vente au compte du gouvernement par un droit établi à la fabrication. Les grands fiefs qui avaient une administration séparée adoptèrent de leur côté d'autres systèmes. Il en résulta une contrebande

[1] Dans une ordonnance rendue le 13 février 1345, c'est-à-dire 1346, le roi déclare qu'il ne veut pas que la gabelle « dure à toujours », et qu'il l'ôterait s'il trouvait à la place « bonne voie et convenable, par laquelle on mît bonne provision sur le fait de la guerre ».

active entre les provinces. La gabelle fut non-seulement un impôt forcé, mais encore un impôt inégal et impopulaire à tous les titres. Elle souleva des plaintes continuelles jusqu'au règne de Henri II, qui essaya d'en changer les bases et de la faire mieux accepter en la rendant plus uniforme et plus juste.

Philippe de Valois laissa en mourant un déficit considérable, le payement des gages des officiers publics, et celui des intérêts des différentes dettes du trésor, arriérés de plusieurs années. Il légua à son fils une banqueroute partielle. L'Angleterre n'avait pas contracté des charges moindres; mais elle les supporta mieux parce qu'elle était victorieuse, et qu'en ce temps même elle développait son commerce extérieur.

Ces dix ans de guerre eurent pour la France des suites malheureuses d'un autre genre. Elle fut infestée de partisans et de soldats de fortune qui, les trêves conclues, continuèrent à vivre par bandes armées aux dépens du pays. L'État ne se chargeait pas des anciens soldats; ils ne pouvaient retourner tous aux métiers dont on les avait tirés, et attendaient toujours, en l'absence des traités définitifs, que la guerre vînt à recommencer. Quand les chefs de ces bandes étaient braves et habiles, ils ne laissaient pas que d'acquérir du renom et même de la popularité. On en peut juger par les récits de Froissart, qui s'est attaché à célébrer les aventures ou les exploits de plusieurs d'entre eux.

Un fléau plus terrible encore fut celui de la peste noire, qui ravagea en 1347 la Provence et le Languedoc, sévit à Avignon avec une violence inouïe, puis, remontant vers le nord, atteignit Paris et Rouen dans l'été de l'année suivante. D'après Froissart, « la tierce partie du monde mourut ». Ce fut une des plus épouvantables épidémies dont l'histoire ait gardé le souvenir. Elle est connue sous le nom de peste de Florence, soit que la France l'ait reçue directement de la Toscane, soit à cause des descriptions qu'en ont laissées Boccace et les auteurs florentins. En France, la mortalité fut effrayante; les terreurs populaires ne connurent aucune borne. Le peuple se déchaîna violemment contre les juifs, sur lesquels ses préjugés faisaient tomber la responsabilité de l'épidémie[1]. On les brûla dans plusieurs villes, entre autres à Avignon, où pourtant le pape Clément VI intervint et parvint à sauver quelques victimes. Le Dauphiné et la Provence se signalèrent par la persécu-

[1] Continuateur de Guillaume de Nangis.

tion de ces malheureux, destinés à expier les calamités publiques. Il faut ajouter qu'en regard de ces sombres tableaux, les chroniques en présentent d'une autre nature, par exemple celui du dévouement que montrèrent à Paris les frères des ordres mineurs et les sœurs de charité de l'Hôtel-Dieu.

XIV. — En 1349, Philippe de Valois fit deux acquisitions importantes qui servirent jusqu'à un certain point de compensation à ses revers.

Il acheta d'abord les seigneuries de Montpellier et de Lattes [1] au dernier roi de Majorque, qui, dépouillé déjà de Majorque et du Roussillon par le roi d'Aragon son cousin, préféra un revenu certain aux débris d'une royauté devenue nominale [2]. Quelque temps après, il acheta de la même manière, pour deux cent mille florins, la souveraineté du Dauphiné au dauphin Humbert II.

Humbert était veuf, sans enfants, et voyait s'éteindre en lui la ligne directe des anciens dauphins. Jamais prince n'avait régné avec autant d'imprévoyance; il s'était livré à des dépenses folles, avait aggravé les impôts, altéré les monnaies, ruiné et mécontenté ses peuples. Par un premier traité signé en 1343, il assura son héritage au roi, moyennant une somme une fois payée et quelques pensions viagères. Il voulait alors réaliser le projet de croisade formé depuis longtemps en France et resté sans exécution. Il alla jusqu'à Smyrne, mais le nombre de chevaliers soldés qu'il menait avec lui était insuffisant pour obtenir des résultats sérieux; aussi, malgré l'appui qu'il trouva chez les Hospitaliers de Rhodes, fit-il une campagne inutile. Ruiné une seconde fois par cette entreprise au-dessus de ses forces, il signa, le 16 juillet 1349, un second traité avec Philippe de Valois. Il abdiqua et renonça au Dauphiné en faveur du jeune Charles de France, fils du prince royal. Pour lui, il prit l'habit de dominicain, devint administrateur de l'archevêché de Reims et peu après archevêque de Lyon [3].

[1] Lattes, petite seigneurie très-proche de Montpellier.

[2] Il mourut presque aussitôt après dans une attaque contre Majorque, qu'il voulait reconquérir. Il avait aussi la suzeraineté de la vicomté de Carlat en Auvergne; elle fut réunie à la couronne.

[3] Il se réserva cependant les biens particuliers de sa maison.

Le Dauphiné fut réuni à la couronne. On déclara seulement dans l'acte d'annexion que la province conserverait sa condition et ses lois, fixées par un statut de cette année même, qu'on appela le Statut delphinal. Elle garda sa cour de justice et sa chambre de finances indépendantes comme par le passé. Le statut de 1349 maintint dans le Dauphiné une sorte de nationalité provinciale qui dura environ trois cents ans ; car sa constitution n'éprouva de changements notables que sous Richelieu et Louis XIV.

Cette annexion ne pouvait être valable qu'avec l'autorisation de l'Empire, toujours suzerain des anciennes provinces du royaume d'Arles. Il semble que d'abord on s'en soit passé. On finit cependant par l'obtenir. L'empereur Charles IV consentit, au bout de sept ans, à donner l'investiture du Dauphiné au prince Charles, d'ailleurs fils de sa sœur Bonne de Luxembourg.

Charles IV avait confirmé déjà, en 1348, une autre cession, celle de la suzeraineté d'Avignon, ville d'Empire, au pape Clément VI. La cession ou plutôt la vente de cette suzeraineté fut faite par Jeanne, reine de Naples, héritière des comtes de Provence de la maison d'Anjou. Les papes possédaient le comtat Venaissin depuis l'an 1273, mais Avignon avait continué de demeurer sous la suzeraineté du comte de Provence.

Philippe de Valois signa, au printemps de 1350, une prolongation de trêve avec l'Angleterre, et mourut peu de mois après, le 22 août. Il venait de se remarier en troisièmes noces à la jeune Blanche de Navarre, fille de Philippe d'Évreux. Il eut pour successeur son fils aîné Jean, duc de Normandie.

LIVRE TREIZIÈME.

JEAN.

I. — Jean inaugura son règne en altérant les monnaies pour subvenir aux frais du sacre qui fut célébré à Reims le 26 septembre 1350, avec l'éclat accoutumé. Jeanne de Boulogne, sa seconde femme, fut couronnée en même temps que lui, et il arma chevaliers, suivant l'usage, un grand nombre des princes et de seigneurs. Les princes étaient : son frère, le duc d'Orléans, ses deux fils aînés, Charles, dauphin de Vienne, et Louis, plus tard duc d'Anjou, le duc de Bourgogne, son beau-fils, et les comtes d'Alençon, d'Étampes et d'Artois, de la maison de France [1]. Les fêtes, commencées à Reims, continuèrent à Paris lorsque le cortége royal y rentra. Jean, formé à l'école du roi de Bohême, père de sa première femme, était « frisque, gai, amoureux et chevalereux durement », pour emprunter les expressions de Froissart. Malheureusement il joignait à ces qualités de grands défauts : il était léger, irréfléchi, violent, et ne s'astreignait à aucune règle ni aucune loi.

La trahison était partout. Déjà Philippe de Valois l'avait frappée, sans s'assujettir aux formes judiciaires. Le nouveau roi agit de même. Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, obtint d'Édouard III, dont il était prisonnier, la liberté sur parole, et revint à Paris se présenter à la cour. Jean le fit arrêter par des sergents d'armes et enfermer au Louvre. Peu de jours après, le connétable fut décapité dans l'hôtel de Nesle, et ses biens furent donnés à Jean d'Artois, qui prit le titre de comte d'Eu. « Nul, dit une chronique, n'osa parler de la cause de cette mort [2]. » On crut que cette cause était un engagement signé de remettre le château de Guines aux Anglais ; et ce qui rend cette explication très-probable, c'est qu'en effet la garnison de ce château leur en ouvrit les portes presque aussitôt.

[1] Jean et Charles d'Artois, fils de Robert, furent tirés de prison et recouvrèrent leurs biens.

[2] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 19.

Il faut dire, pour expliquer ces trahisons, que si le sentiment de l'honneur national condamnait les traîtres, celui de l'honneur féodal pouvait les absoudre, attendu que le vassal était libre d'apprécier la conduite de son suzerain à son égard; suivant un ancien adage, il n'y avait entre eux d'autre juge que Dieu. Il faut dire aussi, pour expliquer cette justice sans jugement, que c'était un autre principe admis de tout temps, que le roi était au-dessus des lois, quand il s'agissait de défendre la nation et les droits de sa couronne. Cependant l'absence de jugement et de preuves publiques causa des murmures et laissa des doutes sur la réalité du crime.

La connétablie fut donnée à un la Cerda, Charles d'Espagne, frère de ce Louis d'Espagne qui avait soutenu en Bretagne le parti de Blois et reçu naguère du pape Clément VI le royaume titulaire des Canaries ou îles Fortunées. Le nouveau connétable, étant le favori personnel du roi, trouva des rivaux à la cour, et ces rivalités causèrent bientôt de nouveaux troubles.

Jean imagina peu après, précisément pour prévenir les trahisons et fortifier le dévouement des seigneurs les plus puissants, de se les attacher par la création d'un ordre de chevalerie, ou, comme dit Froissart, « d'une belle compagnie, grande et noble, sur la manière de la Table ronde, qui fut jadis au temps du roi Artus[1]. » Il avait sous les yeux un autre modèle, celui de l'ordre de la Jarretière, créé récemment par Édouard III. Il institua donc l'ordre de l'*Étoile*, dont l'insigne était une étoile d'or, d'argent doré ou de perles, et il le donna à trois cents chevaliers qui devaient être « les plus vaillants ès armes et les plus suffisans du royaume ». Il leur imposa le serment de ne jamais fuir devant l'ennemi à une distance de plus de quatre arpents. Pour la première fois, le roi désignait les récipiendaires; plus tard il devait faire les choix d'accord avec la majorité des membres. Il fit bâtir à Saint-Ouen, près de Saint-Denis, une *noble maison*, destinée à tenir le chapitre annuel et à servir de retraite aux chevaliers vieux ou infirmes. Enfin, il voulut que les hauts faits des membres de l'ordre fussent recueillis et mis dans un livre.

C'était la première fois qu'un ordre de chevalerie de cour était créé en France. La nouvelle institution eut d'ailleurs peu de durée; la captivité de son fondateur entraîna sa dissolution.

[1] Froissart, t. III, XII[e] addition. L'ordonnance d'institution est du 19 décembre 1351.

On se préparait au renouvellement de la guerre avec les Anglais. Dans cette attente, Jean déploya une grande activité. Il visita la Bourgogne, qu'il administrait comme tuteur du jeune duc, son beau-fils; Avignon, où Clément VI et les cardinaux le reçurent magnifiquement; le Languedoc, dont il tint les états à Montpellier, récente acquisition de son père. Enfin, après un brillant tournoi célébré à Villeneuve-lez-Avignon, au milieu des seigneurs du Midi, il revint à Paris traiter avec les représentants de plusieurs provinces du domaine. Il obtint des aides qui furent votées par le Vermandois, la Normandie, la ville de Paris et le bailliage d'Amiens; ces aides étaient indirectes et devaient être perçues sur la vente des boissons et des marchandises. Les assemblées qui les votaient stipulèrent en échange des confirmations de priviléges et la suppression de différents abus, entre autres des droits de gîte et de prise en vertu desquels le roi se faisait défrayer à volonté, lui et sa maison, partout où il logeait.

On peut se représenter le déplorable état des finances par ce seul fait que, dans le cours de l'an 1351, Jean rendit dix-huit ordonnances pour changer la valeur des monnaies, sans que le bénéfice de ces opérations ni les subsides votés par les provinces équilibrassent les recettes et les dépenses. Le trésor continuait, comme sous le dernier règne, de ne payer annuellement qu'une partie des gages des officiers et des intérêts de la dette. Les ordonnances réglaient aussi l'ordre successif dans lequel les dépenses devaient être acquittées, comme on règle aujourd'hui dans les faillites l'ordre d'après lequel les créanciers seront payés. Pour certaines dépenses, le gouvernement prenait des délais et ajournait ses payements. Il s'autorisait de ce qu'un privilége semblable était accordé à la noblesse. « Et ne s'en doit aucun, disait le roi Jean, merveiller ni tenir mal content; car nous tenons état, répit et délai de leurs dettes payer aux nobles et autres qui entendent au fait de nos guerres; si ne devons être de pire condition que autres. »

Les trêves, quoique prorogées d'année en année, s'observaient mal. On continuait à se battre sur plusieurs points, et il ne se passait pas de campagne sans engagements livrés entre des partis de chevaliers français et anglais. Il y eut des escarmouches continuelles, en 1351, autour de Saint-Jean-d'Angély, et en 1352, entre Guines et Saint-Omer. Le plus

célèbre de ces petits combats est celui qui fut livré en Bretagne sur la lande de Mi-Voie entre Jósselin et Ploërmel; trente chevaliers français, commandés par Robert de Beaumanoir, luttèrent tout un jour contre trente chevaliers anglais et bretons dont le chef était l'Anglais Bemborough. « Vous pouvez bien croire qu'ils firent entre eux mainte belle appertise d'armes, gens pour gens, corps à corps et mains à mains. On n'avoit point en devant, passé avoit cent ans, ouï recorder la chose pareille[1]. »

On raconte que Beaumanoir, épuisé de fatigue et affaibli par ses blessures, demanda à boire. Un de ses compagnons lui aurait répondu : « Bois ton sang, Beaumanoir, ta soif se passera. » A la fin de la journée, les Français restèrent maîtres du champ. Ce serait pourtant, d'après le récit de Froissart, à une supercherie qu'ils auraient dû leur victoire.

II. — Aux dangers extérieurs qui menaçaient la France, se joignirent ceux d'une guerre civile. La cause en fut dans les prétentions du roi de Navarre et la jalousie qu'il conçut contre le nouveau connétable, Charles d'Espagne. Ce roi de Navarre était Charles le Mauvais, ainsi nommé pour la rigueur avec laquelle il avait réprimé une sédition à Pampelune. Prince de la maison de France par son père, Philippe d'Evreux, il venait de lui succéder, en 1349, non-seulement dans son royaume des Pyrénées, mais encore dans le comté d'Évreux et la possession de fiefs considérables en Normandie. Il était jeune, entreprenant, ambitieux; ses deux frères, Philippe et Louis, ne l'étaient pas moins. Jean, pour se l'attacher plus étroitement, lui fiança une de ses filles, alors enfant, à qui il donna pour dot une rente assignée sur les comtés d'Angoulême et de Mortain. Comme ces comtés avaient été ravagés par les Anglais, Charles de Navarre demanda un autre douaire; il réclama aussi une indemnité pour la Champagne et la Brie, anciennes propriétés de sa mère, réunies à la couronne sous le règne précédent, mais par un traité dont toutes les clauses n'avaient pas reçu d'exécution régulière. Jean refusa d'accueillir ces prétentions ou du moins ne se pressa pas de les satisfaire, et donna Angoulême et Mortain à Charles d'Espagne.

Le roi de Navarre s'en prit au connétable de ce déni de justice vrai ou prétendu; ils eurent ensemble une altercation

[1] Froissart, t. III, addition VII[e].

très-vive en présence de Jean. Philippe de Navarre, comte de Longueville, était avec son frère; il reçut du connétable un démenti dont il jura de se venger; en le quittant il le défia et l'avertit de bien se garder des enfants de Navarre[1]. Charles d'Espagne tint peu de compte de ces menaces; il alla, mal accompagné, s'établir à Laigle, nouveau don de la munificence royale, à six lieues d'Évreux, où se trouvaient ses ennemis. Dès que le comte de Longueville le sut, il partit une nuit, avec une troupe d'hommes d'armes, qui surprirent son hôtel et le tuèrent dans son lit.

Les enfants de Navarre écrivirent pour leur justification des lettres à plusieurs des bonnes villes de France et au conseil du roi. En même temps ils garnirent leurs châteaux, assemblèrent leur noblesse et nouèrent des intelligences avec les Anglais; ceux-ci étaient trop heureux de trouver un point d'appui en Normandie. Jean, très-résolu à ne pas laisser impuni un acte de vengeance personnelle qui portait atteinte à sa propre autorité, marcha contre Évreux, et chargea le comte d'Armagnac, son lieutenant à Toulouse, d'occuper la Navarre avec les forces du Midi.

Cette guerre civile, éclatant à l'improviste, ramenait infailliblement la guerre étrangère, car elle offrait aux Anglais une occasion admirable de rentrer en lice. Sous l'influence de ces appréhensions, les princes et les princesses de la maison de France, aidés du légat cardinal de Boulogne, interposèrent leur médiation et réussirent à faire conclure un arrangement à Mantes, le 22 février 1354. On assura au roi de Navarre le payement de tout ce qui lui était dû et la satisfaction de ses réclamations légitimes, à la condition qu'il viendrait s'humilier et demander en plein parlement le pardon du roi. Il y vint, après avoir toutefois exigé des otages. « Et en la présence de tous pria au roi qu'il lui voulût pardonner ledit fait dudit connétable; car il avoit eu bonne cause et juste, laquelle il étoit près de dire au roi, lors ou autrefois. Et outre, dit et jura que il ne l'avoit fait en contempt du roi ni de son office de connétable, et qu'il ne seroit de rien si courroucé comme d'être en l'indignation du roi. » Jean accepta l'amende honorable et le reçut à merci.

Ce traité retarda les hostilités, mais peu de temps. Jean, qui avait ignoré les intelligences nouées avec les Anglais ou

[1] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 26.

qui n'en avait pas la preuve, ne tarda pas à l'obtenir[1]. Charles le Mauvais craignit alors pour sa sûreté et se retira près d'Avignon, en sollicitant la protection du Pape. Au mois de novembre Jean entra dans la Normandie, s'empara des terres du roi de Navarre, les mit sous le séquestre, et somma les officiers qui commandaient dans les châteaux de les lui livrer. Six d'entre eux s'y refusèrent, entre autres les commandants des châteaux de Cherbourg et d'Évreux.

La cour d'Avignon n'avait pas cessé de négocier la conclusion d'un traité entre l'Angleterre et la France. Elle voulait que ce traité fût définitif, et, par conséquent, que le roi de Navarre y fût compris; c'était par cette raison qu'elle avait pris ce prince sous sa garantie. Les négociations furent très-actives pendant l'hiver de 1354 à 1355, mais finirent par échouer comme les précédentes et furent définitivement rompues au printemps. Édouard demandait qu'on lui reconnût la souveraineté pleine et entière de la Guyenne et du Ponthieu; il exigeait que ces provinces fussent détachées du royaume, il refusait désormais d'en faire hommage à la France; il prétendait encore stipuler une demi-indépendance pour la Bretagne. Jean repoussa de pareilles conditions comme injurieuses, et par un sentiment légitime d'honneur national, résolut d'affronter de nouveau les chances des batailles.

On se prépara donc de part et d'autre à la guerre. Le roi de Navarre, ayant passé par Pampelune et la Guyenne anglaise, alla débarquer au mois de juillet 1355 à Cherbourg, dont il se proposait d'ouvrir le port à Édouard III. Celui-ci arma une escadre pour descendre dans le nord de la France; il en prit lui-même le commandement: mais les vents contraires le retinrent dans la Manche, l'arrêtèrent longtemps en vue de Jersey, et finirent par l'obliger de rentrer à Portsmouth.

Malgré ce contre-temps, les Anglais étaient pleins d'ardeur et fondaient de grandes espérances sur le concours des Navarrais. Les conseillers de Jean lui représentèrent qu'il ne pouvait sans imprudence laisser à ses ennemis d'aussi puissants alliés, et qu'il devait détacher à tout prix Charles le Mauvais de l'alliance d'Édouard III. Il consentit donc, malgré ses répu-

[1] Ces intelligences remontaient à 1351. Il y avait eu cette année un traité signé à Ypres entre Charles de Navarre et Édouard III. (Rymer, III, I.) Charles de Navarre y reconnaissait Édouard pour roi de France.

gnances, à donner quelques satisfactions au roi de Navarre qui les accepta. Un second traité fut signé à Valognes. Charles le Mauvais fut réintégré dans ses biens de France, à la condition qu'il s'excuserait de s'être allié aux ennemis du royaume (10 septembre). Il s'empressa de remplir cet engagement, et vint demander une seconde fois, au Louvre même, le pardon du roi. Cependant son frère ne suivit pas son exemple et resta dans le parti anglais.

En ôtant à l'Angleterre l'alliance des Navarrais, on la privait de son principal appui et on l'obligeait à changer son plan de campagne. Édouard III alla débarquer à Calais et fit au mois d'octobre plusieurs incursions dans l'Artois; mais Jean marcha en personne contre lui, l'empêcha d'entamer la frontière française et paralysa tous ses efforts.

Les Anglais furent plus heureux dans le Midi; ils y avaient envoyé une seconde armée que commandait le prince de Galles, assisté du fameux Jean Chandos. Cette armée fit dans le Languedoc une chevauchée rapide et fructueuse. Elle pilla Castelnaudary, Carcassonne et nombre de villes et de châteaux, jusqu'aux portes mêmes de Montpellier, sans trouver la moindre résistance. Ces villes étaient tout ouvertes; le pays, un des plus riches de la France, fut traité comme la Normandie l'avait été en 1346. Les Anglais revinrent avec cinq mille prisonniers et mille chariots chargés d'argent, d'objets de prix et de marchandises, particulièrement de draps et de velours enlevés à Narbonne et à Limoux. Pour ramener tout ce butin en Guyenne, ils durent passer la Garonne à trois lieues de Toulouse. Le comte d'Armagnac, commandant du Languedoc, était enfermé dans cette ville avec des forces plus considérables que les leurs; il refusa pourtant d'en sortir et de les arrêter au passage, malgré les ordres que lui apportait le nouveau connétable Jacques de Bourbon, successeur de Charles d'Espagne.

Pour subvenir aux nécessités de la guerre et préparer un développement de forces plus considérable dans la campagne suivante, Jean dut recourir à des expédients financiers. Il ordonna à ses trésoriers d'ajourner tous les payements du trésor, quels qu'ils fussent; il fit des traités de subsides avec plusieurs provinces, l'Auvergne, la Normandie, le Maine et l'Anjou; enfin, il convoqua les états généraux pour le 30 novembre à Paris.

III. — Les états généraux de 1355 furent les premiers qui en votant un subside, rédigèrent un cahier de doléances. Ils se distinguèrent encore d'une autre manière. Les représentants des villes ou du tiers état ne se bornèrent pas à répondre aux questions sur lesquelles on les consultait, et prétendirent diriger le gouvernement. Ils manifestèrent même, comme il arrive aux pouvoirs nouveaux et inexpérimentés, des exigences excessives. Cette attitude du tiers état s'explique par les révolutions qu'il avait traversées et surtout par le progrès de sa fortune.

Deux ou trois siècles plus tôt, la France avait vu s'accomplir dans son sein un grand mouvement qu'on a appelé la révolution communale. La plupart des villes avaient acquis, soit pacifiquement, soit au prix de luttes contre les seigneurs ou de dissensions et de guerres intestines, des libertés municipales étendues avec une juridiction particulière; quelques-unes avaient été dotées d'une véritable souveraineté. Maintenant, sous le roi Jean, la souveraineté n'existait plus. Les villes étaient rentrées peu à peu sous la main de l'administration royale, et quoiqu'elles continuassent d'avoir chacune leur charte, on peut dire d'une manière générale qu'elles étaient redevenues dépendantes depuis saint Louis sous le rapport des finances, depuis Philippe le Bel sous celui des tribunaux, et pour les levées de milices depuis Philippe le Long. Mais, en dépit de ce changement qui leur ôtait le caractère de républiques particulières pour en faire les membres d'un grand État, elles avaient conservé beaucoup de liberté et d'activité. Leurs bourgeois formaient un tiers ordre, ayant comme le clergé ou la noblesse des priviléges propres et des obligations corrélatives. Ils jouissaient d'une large et féconde initiative pour leurs intérêts de commerce et d'industrie. Ils prétendirent exercer une influence légale sur le gouvernement, et les états généraux leur en offrirent un moyen naturel.

La bourgeoisie n'était pas hostile à l'aristocratie seigneuriale, comme plusieurs historiens l'ont représentée; mais elle avait des intérêts différents et des vues différentes, car elle devait sa fortune et sa puissance aux progrès de l'industrie et du commerce.

Pour l'industrie, on sait que les corporations de métiers assuraient à leurs membres un monopole plus ou moins étendu, des revenus à peu près réguliers et la perpétuité d'une influence héréditaire. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que le déve-

loppement de ces corporations était gêné par leurs propres lois, et que s'il y en avait déjà de très-riches, comme celle des bouchers de Paris, c'était l'exception. L'industrie était bornée de sa nature tant qu'elle était réduite aux métiers usuels, et ce cas était le plus général. Elle n'employait que les matières premières produites dans le pays, comme le lin, les laines ou les cuirs. Elle travaillait le fer et les métaux, mais ne connaissait pas encore les grandes machines et employait très-peu le principal instrument de la production métallique, le charbon[1]. Généralement aussi elle ne fournissait qu'à la consommation intérieure. Les exportations se bornaient à peu près aux draps du Midi, qui avaient un débouché dans le Levant, aux lainages, serges et tapis d'Arras, et aux toiles de Reims et de la Picardie. Grâce à cette circonstance, les villes de cette dernière province commençaient à rivaliser avec les grandes cités industrielles des Pays-Bas.

Le progrès de l'industrie était réel, mais ne faisait que suivre celui du commerce. Or, c'est principalement le progrès du commerce qui frappe au quatorzième siècle.

L'usage de la boussole, dont on ne trouve pas de traces avant saint Louis, établit, en permettant de tenir la mer plus longtemps, des relations plus suivies que par le passé entre les côtes de la Méditerranée et celles de l'Océan ou de la Manche. Le commerce des deux mers par le détroit de Gibraltar, assez rare jusqu'à l'an 1300, prit à partir de cette époque un accroissement rapide. D'un autre côté, le triomphe du christianisme et de la civilisation dans les pays du nord riverains de la Baltique, accompagné de l'établissement de colons allemands sur les côtes de cette mer dans la Prusse et la Livonie, ouvrit aux marchands l'Europe septentrionale, longtemps infestée de pirates et difficilement accessible. On commençait donc à échanger régulièrement les produits du Nord et du Midi. Paris, Rouen, Amiens, dont les relations ordinaires s'étaient longtemps bornés à la Flandre, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, étendaient maintenant le cercle de leurs affaires aux pays et aux villes hanséatiques, aux royaumes scandinaves et à ceux de la péninsule espagnole. Toutes ces villes prospérèrent, et suivirent de près ou de loin le mouvement des cités flamandes,

[1] La plus ancienne exploitation connue de mines de houille est celle du bassin de Liége. On sait qu'elle existait en 1198, mais sur une petite échelle, et l'on n'a pas de documents antérieurs en ce qui la concerne.

devenues l'entrepôt des produits de l'Europe septentrionale ou méridionale et même des marchandises de l'Orient.

Bruges, Anvers étaient à cette époque des marchés d'une grande puissance. Le monde entier semblait s'y être donné rendez-vous; l'affluence des étrangers y était perpétuelle; les Hanséates, les Vénitiens, les Génois, s'y pressaient à côté des Anglais et des marchands de tous les États du continent. C'est à la faveur de ce mouvement commercial, commencé au treizième siècle et considérablement accru dans les premières années du quatorzième, que l'industrie drapière de la Flandre prit un essor rapide et devint assez puissante pour faire la loi aux gouvernements, ce qui ne s'était guère vu jusque-là. En effet, elle y gagna des débouchés nombreux pour la vente de ses produits et des capitaux abondants pour alimenter ses travaux. Ce n'est pas une exagération que d'attribuer aux manufactures de drap de ce temps-là pour les Pays-Bas une importance relativement égale à celle que les manufactures d'étoffes de coton ont aujourd'hui pour l'Angleterre.

Le mouvement commercial qui avait son centre dans la Flandre s'étendait à une certaine distance, et se faisait sentir dans les villes du nord de la France. Toutes ces villes avaient des traités avec les cités flamandes. Paris était même affilié à la ligue hanséatique, dont Bruges était le principal entrepôt.

La sécurité de la navigation et du commerce maritime préoccupe le gouvernement français au quatorzième siècle. Pour que la propriété des cargaisons soit garantie aux armateurs, Philippe le Bel crée des tribunaux spéciaux de *commissaires examinateurs*, chargés de juger les questions de bris et d'échouement sur les côtes; ces tribunaux furent l'origine des amirautés[1]. On entreprend de combattre la piraterie et de restreindre l'usage des lettres de marque. C'était l'usage que les propriétaires d'un vaisseau pillé par un pirate, s'ils n'obtenaient pas satisfaction de la ville à laquelle le pirate appartenait, fissent vendre à leur profit, pour s'indemniser, les biens d'étrangers de la même nation établis dans le royaume. Des conventions internationales pouvaient seules détruire cette coutume barbare. Les guerres maritimes contre les Anglais furent loin d'être favorables à sa suppression; mais on parvint à la restreindre et à en soumettre l'exercice à des règles. Il y eut des traités signés dans ce but avec plusieurs souverains étrangers. Un concile, assemblé à

[1] Fréville, *Mémoire sur le commerce de Rouen*, c. XII.

Paris en 1314, proscrivit les lettres de marque comme contraires à la religion et à la morale[1].

Certains ports furent ouverts aux étrangers. Harfleur le fut aux marchands d'Aragon, de Majorque, de Castille et de Portugal, qui eurent ainsi l'entrée libre de la Seine; le Crotoy et Abbeville le furent à ceux de la Castille, qui eurent l'entrée de la Somme. Philippe de Valois prit l'engagement d'entretenir ces ports, y supprima les taxes qui gênaient le commerce, et y accorda aux étrangers divers priviléges, entre autres celui d'avoir des consuls et des juges de leur nation. A Harfleur, les Espagnols furent assimilés aux habitants et participèrent aux droits de bourgeoisie. A Rouen, ils occupèrent un quartier particulier. Les Italiens reçurent de Louis X, en 1315, des priviléges déterminés dans quatre villes, Paris, Saint-Omer. la Rochelle et Nîmes. La flotte vénitienne, qui se rendait chaque année au port de Bruges s'arrêtait ordinairement à Dieppe; les Vénitiens obtinrent du roi Jean, en 1352, la liberté de circulation dans tout le royaume.

Le quatorzième siècle est l'époque de la prospérité des grandes foires. Les foires étaient alors, pour les villes considérables et pour certaines parties de la France, ce qu'elles sont restées aujourd'hui pour les villages. On y achetait, on y vendait tous les objets qui n'étaient pas tout à fait usuels; ces achats et ces ventes ne se faisaient que là et se renouvelaient seulement à certaines époques de l'année. Comme le commerce individuel offrait beaucoup de difficulté et manquait des éléments de sécurité les plus indispensables, il fallait que les marchands s'entendissent pour le transport de leurs marchandises, et qu'ils s'unissent pour assurer la loyauté, souvent même la simple possibilité des transactions. Les foires les plus considérables, au quatorzième siècle, furent celles de Saint-Denis et du Lendit, dont l'origine remontait à l'époque mérovingienne; celles de Champagne, qui se tenaient à Troyes, Provins, Lagny, Reims et Bar-sur-Aube, protégées par des règlements de Philippe le Bel et de Philippe de Valois; celles de Beaucaire, dans le Midi. Elles servirent d'entrepôts pour les principaux produits de l'étranger, le lin de la Hollande, qui était encore un objet de luxe, les laines d'Angleterre, les soieries d'Italie, les cuirs et cordouans de l'Espagne, les draps de la Flandre dont la supériorité était reconnue partout, les étoffes italiennes ornées

[1] Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, liv. XI, p. 359.

de broderies et brochées d'or, les vins d'Espagne, de Portugal et de Grèce. A Troyes, on rencontrait les marchands de l'Allemagne et des contrées du Nord. A Beaucaire, affluaient ceux des pays méridionaux, Italiens, Espagnols, Portugais, Grecs, Barbaresques, Égyptiens. Les Génois venaient acheter à Beaucaire les draps fabriqués à Narbonne, Carcassonne, Perpignan et Toulouse, et destinés à l'exportation. Ordinairement les commerçants d'une même nation, quelquefois ceux d'une même ville, formaient un syndicat. A la foire du Lendit, chaque ville avait pour ses négociants sa place particulière, comme aujourd'hui dans nos grandes expositions.

Tous les rois, à partir de Philippe le Hardi, s'efforcèrent d'attirer les marchands étrangers, en leur accordant de nouveaux priviléges, c'est-à-dire en multipliant les garanties dont ils avaient besoin. On les exempta de divers droits de péage. On fit aussi des traités internationaux pour assurer le libre passage par terre des marchandises transportées d'un royaume à un autre. Nous avons un exemple remarquable de ce genre de traités; c'est une convention signée l'an 1327 entre les rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Aragon, de Sicile et de Majorque[1].

Les foires de Champagne furent l'objet de règlements que l'on s'efforça de rendre aussi précis et aussi favorables que possible. On dressa des tarifs pour les taxes qui s'y percevaient. On nomma des commissaires royaux pour la police, des courtiers, des notaires pour assurer la sincérité des transactions, des gardes pour certifier la bonté des marchandises vendues. On reconnut aux marchands de chaque nation le droit d'élire des juges nationaux et de soumettre à ces juges le règlement de leurs contestations, sauf l'appel qui pouvait être porté au tribunal des foires en premier ressort, et en second ressort au parlement ou à la chambre des comptes. On accorda encore aux étrangers des garanties contre les altérations des monnaies et contre les confiscations arbitraires[2]. Afin de définir le point où commençait l'usure, que les lois continuaient de poursuivre, on fixa l'intérêt en matière commerciale à quinze pour cent, et l'on toléra jusqu'à concurrence de ce taux les stipulations des particuliers.

[1] Continuateur de Guillaume de Nangis, Dom Bouquet, t. XX, p. 664.

[2] M. Boutaric a réuni à l'appui de ces assertions quelques faits intéressants, liv. XI, c. II et III.

L'importance des foires et le soin que le gouvernement mit à les favoriser ne purent être que favorables au développement de la fortune publique. Une bourgeoisie riche et éclairée se forma dans les grandes villes, à Rouen, à Amiens, à Reims, à Troyes, à Orléans, qui prirent, ainsi que Paris, une part active aux délibérations des états généraux sous le roi Jean. Toutes ces villes et d'autres encore agrandirent leurs enceintes, élevèrent dans leurs principales rues des façades en pierres de taille, construisirent des arcades, des galeries, des portiques, des maisons communes; mais Paris déjà dominait tout. Sa population s'élevait à deux ou trois cent mille âmes [1].

Ce qui prouve son importance croissante, c'est qu'il lui fallait une loi de police spéciale et différente de celle des autres villes. Ainsi le roi Jean rendit, l'an 1350, une longue ordonnance destinée à y régler la voirie ou l'exercice des différents métiers, et à y faciliter les approvisionnements, tant en denrées qu'en matières premières pour certaines industries. Paris possédait déjà une sorte de monopole pour la fabrication des objets de luxe [2].

Paris avait grandi avec la monarchie. A l'avantage d'un commerce plus considérable, d'une industrie étendue et spéciale, il en joignait d'autres non moins importants. Il était un centre ecclésiastique et littéraire. Il avait tout un quartier occupé par la population des écoles. Son université, à la fois française et européenne, ne pouvait manquer de jouer un rôle considérable dans les révolutions du pays et dans la discussion des grands intérêts de l'Église. Enfin, Paris était le siége du Parlement, celui de la haute administration, le centre du gouvernement, le séjour de la cour. La plupart des princes y possédaient, dans le quartier du Louvre ou le quartier Saint-Paul, des hôtels où ils vivaient entourés de gardes et de serviteurs nombreux, et qui occupaient souvent, avec les jardins et les dépendances, de vastes espaces. Dès lors les marchands de l'intérieur ou de l'étranger, les artisans habiles, les clercs, les lettrés, la noblesse, affluaient dans la grande capitale. Les bourgeois de Paris avaient plus d'instruction, plus de richesse, et aussi plus de

[1] Géraud, *Paris sous Philippe le Bel.* En 1313, la ville mit sur pied vingt mille cavaliers et trente mille archers pour fêter le roi d'Angleterre.

[2] Dès le treizième siècle les comtes de Savoie achetaient à Paris la plupart des objets de luxe, comme les trousseaux de mariage, les livres d'heures richement enluminés et reliés. (Cibrario, *Économie politique du moyen âge*, t. II.)

prétentions que ceux des autres villes. Leur chef et leur représentant naturel, le prévôt des marchands, était une des puissances de l'État[1].

L'idée d'une représentation nationale avec des conditions et des attributions déterminées, est une idée moderne qui était à peu près étrangère au moyen âge. Il n'existait alors aucune constitution écrite, sauf les chartes urbaines, qui avaient purement un caractère local. De son côté le gouvernement, sans être absolu, n'admettait aucun contrôle obligatoire. Cependant on commençait à consulter l'opinion, parce qu'il fallait compter avec elle et avec les libertés qui étaient partout. Au treizième siècle on avait convoqué et consulté isolément les députés des villes. Au quatorzième on les réunit à ceux du clergé ou de la noblesse dans les états provinciaux ou généraux. Mais on ne suivait encore aucune règle fixe. C'étaient le roi ou ses officiers qui déterminaient chaque fois les conditions et les formes de l'élection. Les députés du tiers état étaient simplement considérés comme représentant la bourgeoisie, et même celle de quelques villes privilégiées.

Les états n'avaient pas non plus la popularité qu'on serait tenté de leur supposer; on les réunissait ordinairement pour obtenir d'eux un vote de subsides, et quand ils l'avaient accordé, la couronne se déchargeait sur eux du soin de la répartition et de la perception. Aussi arrivait-il souvent que des villes se plaignissent d'être obligées de défrayer des députés.

Toutes ces réserves, nécessaires aujourd'hui pour prévenir les méprises, n'empêchent pas que l'intervention de la bourgeoisie dans la discussion des affaires publiques fût devenue inévitable. Des circonstances d'une gravité exceptionnelle allaient donner un nouveau rôle aux états généraux convoqués par le roi Jean.

IV. — L'assemblée, réunie le jour de saint André, 30 novembre 1355, comprenait seulement les députés des prélats, des barons et des bonnes villes de la langue d'oil, car le Midi avait lui aussi ses états généraux, qu'on assemblait séparément. Le chancelier ayant présenté une demande de subsides, les députés répondirent par la bouche de l'archevêque de Reims, de Gau-

1 Le prévôt des marchands n'était à l'origine que le directeur de la hanse parisienne; mais ses attributions, ainsi que celles de ses quatre échevins, s'étaient étendues de jour en jour.

thier de Brienne, duc d'Athènes, et d'Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, orateurs des trois ordres « qu'ils étoient tous prêts de vivre, de mourir avec le roi, et de mettre corps et avoir à son service ». Ils prièrent qu'on leur permît de délibérer, et après délibération, ils accordèrent pour l'entretien de trente mille hommes un impôt de huit deniers pour livre sur toutes les choses vendues et une gabelle sur le sel. Nul, pas même le roi, n'était exempté de ces taxes. Les députés nommèrent des commissaires, suivant l'usage, pour les répartir et les percevoir. Ils présentèrent ensuite des doléances, se plaignirent des changements de monnaie, des emprunts forcés, et demandèrent quelques réformes, entre autres celle de la comptabilité, qui offrait par différentes raisons plus de difficulté qu'aujourd'hui[1].

Jean répondit à ces doléances par une grande ordonnance de réforme rendue le 28 décembre. Il prit, entre autres engagements, ceux de faire de la bonne monnaie, de renoncer aux emprunts forcés, de s'interdire la poursuite des Lombards, de ne plus exercer les droits de gîte et de prise, en vertu desquels il se faisait héberger, lui et sa suite, par les vassaux, les églises ou les villes, et requérait d'autorité pendant ses voyages tout ce qui était nécessaire aux consommations de la cour. Il établit quelques règles pour déterminer les juridictions et la manière dont les seigneurs devaient exercer leurs droits. Enfin il prit des mesures pour empêcher les pillages des gens de guerre, et il réforma les milices urbaines.

Les états, après une courte session, s'ajournèrent au 1er mars 1356, époque où ils devaient recevoir les rapports et les comptes de leurs agents. On convint en outre qu'ils seraient convoqués de nouveau, le 30 novembre, pour aviser à la situation des finances et aux nécessités de la guerre.

A la session de mars, on apprit que les nouveaux impôts étaient mal accueillis, et que plusieurs provinces refusaient de s'y soumettre. Une sédition venait d'éclater à Arras. En Normandie la perception était empêchée par les seigneurs, entre autres par le roi de Navarre et le comte d'Harcourt, frère de celui qui avait conduit Édouard III à Crécy. Plusieurs députés de la Normandie et de la Picardie ne voulaient plus se rendre

[1] Ainsi, pour en citer seulement quelques-unes, l'affectation spéciale de chaque nature de recette à une nature de dépense, le partage des dépenses locales et des dépenses générales, l'emploi des chiffres romains.

aux états. L'assemblée, frappée de ces résistances, changea la forme du subside. Elle remplaça les taxes indirectes par une taxe sur le revenu, impôt qu'elle éprouva d'ailleurs un grand embarras à asseoir équitablement et à proportionner à la fortune des contribuables.

Le roi envoya des troupes à Arras, où une vingtaine de rebelles eurent la tête tranchée. Il venait de donner à son fils, le dauphin Charles, le titre de duc de Normandie en le chargeant de pacifier la province. Le dauphin, arrivé à Rouen, fut immédiatement circonvenu par le roi de Navarre, le comte d'Harcourt et d'autres seigneurs qui s'étaient rendus populaires dans le pays, en se portant pour les champions de ses libertés contre les entreprises de la couronne. Jean résolut de leur infliger un châtiment exemplaire. Il déclara qu'il ne voulait en France nul autre maître que lui, et le 16 avril il arriva à Rouen sans y être attendu. Il entra aussitôt avec sa suite dans le château où le duc de Normandie traitait le roi de Navarre, le comte d'Harcourt et d'autres seigneurs opposants

« Si entra ens le chatel de Rouen, ainsi que cils seigneurs séoient à table, et monta les degrés de la salle, et messire Arnoul d'Audeneham (maréchal de France) devant lui, qui traist (tenait) une épée et dit : Nul ne se meuve, pour chose qu'il voie, si il ne veut estre mort de cette épée.

« Vous devez savoir que le duc de Normandie, le comte de Harcourt et ceux qui séoient à table, furent bien émerveillés et ébahis, quand ils virent le roi de France entrer en la salle et faire telle contenance, et voulussent bien être autre part..... Le roi s'avança parmi la table et lança son bras dessus le roi de Navarre, et le prit par la kuene (peau) et le tira moult roide contre lui, en disant : Or sus, traître, tu n'es pas digne de seoir à la table de mon fils. Par l'âme de mon père, je ne pense jamais à boire et à manger tant comme tu vives. Maciers et sergens d'armes saillirent tantôt avant et mirent les mains sur le roi de Navarre[1]. » Le Dauphin conjura vainement son père en faveur de ses hôtes. Jean appela le roi des ribauds qui commandait sa garde ; il lui remit le comte d'Harcourt avec trois autres seigneurs qui furent *décollés* hors de la ville. Charles le Mauvais et deux de ses écuyers furent envoyés au château Gaillard, où on les enferma comme prisonniers d'État ; on les

[1] Froissart, t. III, xx[e] addition.

transporta ensuite successivement dans d'autres forteresses, où ils furent traités avec la dernière rigueur.

Ces exécutions sans jugement produisirent un fâcheux effet dans la Normandie [1]. Dès que les vassaux de Charles le Mauvais apprirent son arrestation, ils s'armèrent sous la conduite de son frère Philippe, qui défia le roi et appela les Anglais. Derby, devenu duc de Lancastre, quitta la Bretagne où il guerroyait, et accourut à son aide. Les Navarrais et les Anglais entreprirent de défendre les places et les fiefs des seigneurs captifs. Mais leurs forces réunies n'étaient pas capables de tenir contre celles du roi. D'ailleurs les Navarrais étaient la plupart des aventuriers mal disciplinés et gens de rapine. Jean, s'étant rendu maître d'Évreux, occupa sans peine la plus grande partie de la Normandie, et fit reculer ses adversaires dans le Cotentin, où ils s'enfermèrent. Il réduisit à capituler les deux seuls châteaux qui lui résistèrent, ceux de Pont-Audemer et de Breteuil. Puis, libre de ce côté, il convoqua la noblesse à Chartres pour le mois d'août, afin de marcher dans le Midi contre le prince de Galles.

V. — Le prince de Galles parcourait alors et ravageait le Limousin, l'Auvergne, le Berry et le Poitou, comme il avait parcouru et ravagé le Languedoc l'année précédente. Il conduisait avec lui dix ou douze mille hommes, cavaliers ou archers, dont une moitié étaient de la Gascogne. Il pillait les bourgs ouverts, en s'attachant à éviter les villes fermées et les châteaux. Aussi ne rencontra-t-il guère de résistance, sinon à Vierzon et à Romorantin. Quand il apprit que l'armée royale s'assemblait à Chartres pour le poursuivre, il résolut de rentrer à Bordeaux avec son butin. Mais comme il reprenait la route de la Guyenne, les Français, qui s'étaient divisés en plusieurs corps pour traverser la Loire et ses affluents, l'atteignirent aux environs de Poitiers. Jean menait avec lui ses quatre fils, vingt-six ducs ou comtes, et presque tout le baronnage de France. Il avait plus de cent quarante bannières. Ses forces, très-supérieures à celles de son adversaire, devaient monter à quarante ou cinquante mille hommes. Encore avait-il, en passant la Loire,

[1] *Chronique des quatre premiers Valois*. On croit que l'auteur était Normand : « Moult fut blâmé le roi Jehan de l'occision desdits seigneurs et moult en fut en la malivolence des nobles et de son peuple et par espécial de ceulx de Normandie. » P. 37.

renvoyé les milices des communes, ce qui fut regardé comme une faute grave[1].

Les Anglais, obligés de combattre malgré eux, se logèrent à peu près comme à Crécy, sur le penchant d'un coteau, entre haies, vignes et buissons. Quatre mille archers de Galles, formant environ le tiers de leur armée, furent postés en avant pour défendre l'abord du coteau. Les Français brûlaient d'en venir aux mains et de punir l'ennemi des ravages qu'il avait commis. Le duc d'Orléans, frère du roi, le duc de Bourbon, le comte de Ponthieu, le duc d'Athènes, connétable; les comtes d'Eu, de Tancarville, de Saarbruck, de Dammartin, de Ventadour, les Châtillon, les Sully, les Nesle, les Duras, développèrent leurs bannières et se mirent en ordonnance de bataille. « Adoncques s'armèrent toutes gens et montèrent à cheval et vinrent sur les champs là où les bannières du roi ventilloient et étoient arrêtées, et par spécial, l'oriflambe, que messire Geoffroy de Charny portoit. Là put-on voir grand'noblesse de belles armures, de riches armoiries, de bannières, de pennons, de belle chevalerie et écuyerie; car là estoit toute la fleur de France[2]. »

L'impatience de l'armée ne souffrant pas de délai, il fut d'abord décidé qu'on engagerait l'action. La décision était périlleuse, car la position choisie par l'ennemi réparait pour lui l'infériorité du nombre. Eustache de Ribeaumont, chargé de la reconnaître, jugea le terrain défavorable pour les chevaux. Il donna le conseil de placer seulement en tête d'attaque trois cents armures de fer bien choisies, « montées sur fleur de coursiers » et commandées par les maréchaux, afin de rompre les lignes des archers anglais, puis de faire suivre immédiatement les gens d'armes à pied, qui combattraient à l'arme blanche. Ce plan ayant été adopté, la plus grande partie des chevaliers mirent pied à terre, ôtèrent leurs éperons et retaillèrent leurs lances, qu'ils raccourcirent à la longueur de cinq pieds.

Au moment où les Français allaient s'ébranler, le cardinal de Périgord, légat du Pape, parut à cheval entre les deux armées, obtint un sursis jusqu'au lendemain et tenta un dernier effort pour rétablir la paix. Le prince de Galles offrit de rendre tout ce qu'il avait pris, d'abandonner ses captifs, son butin, et

[1] *Chronique des quatre premiers Valois.* — « Dont ce fut folie à lui et à ceux qui conseil lui en donnèrent, se disoient plusieurs. » P. 46.

[2] Froissart, c. CCCL.

de s'engager à ne pas porter les armes contre la France pendant sept ans entiers, si on lui laissait la retraite libre. Jean et son conseil exigèrent de plus qu'il vînt se livrer avec cent de ses chevaliers. Le prince refusa.

La bataille s'engagea donc le 19 septembre au matin. Les Anglais avaient profité du répit pour se fortifier de fossés et de haies. Leurs archers tiraient à couvert, circonstance qui leur permit de mettre en déroute le premier corps d'attaque commandé par les maréchaux de France, et même les premières lignes de la gendarmerie, qui suivait à pied. « Ils tiroient, dit Froissart, si épaissement que les François ne savoient de quel côté entendre... Et toujours s'avançoient les Anglois et petit à petit conquéroient terre [1]. » Les Français avaient partagé leur armée en quatre batailles ou divisions. Les deux premières, qui marchaient l'une après l'autre, furent rompues et taillées en pièces. On fit alors avancer les deux dernières, qui assaillirent l'ennemi ensemble, et le roi se porta en personne au plus fort de la mêlée; qui fut, dit la chronique, « merveilleuse, horrible et épouvantable » [2].

Quand le prince de Galles vit que les siens avaient le dessus, il donna, par le conseil de Jean Chandos, l'ordre d'avancer sa bannière; un détachement de chevaliers anglais et gascons chargea, et descendant la côte au galop, se jeta par côté sur les lignes ennemies, déjà fortement ébranlées. Les cavaliers allemands auxiliaires, qui étaient en tête des divisions françaises, furent culbutés et mis en déroute. « Il y eut là, dit Froissart, *grand froissis et grand boutis* »; cette charge décida le sort de la journée. Celle des quatre divisions françaises que le roi commandait en personne fit tous ses efforts pour rétablir le combat. Elle rallia les débris des autres, qui avaient été coupées ou entamées, et tint tête aux Anglais pendant plusieurs heures. Les cris de Montjoie Saint-Denis! et de Saint-George Guyenne! retentirent longtemps des deux parts. Mais le seul résultat de cet effort suprême fut de vendre la victoire à l'ennemi plus chèrement qu'il ne l'avait payée à Crécy. La gendarmerie anglaise, ayant reçu l'ordre d'avancer toujours sans faire de prisonniers, acheva de rompre les bataillons qui s'étaient reformés. On vit les bannières françaises trébucher, puis reculer. Ce fut le signal de la déroute. Déjà les jeunes fils du roi avaient été emmenés par

[1] Froissart, c. CCCLVII.
[2] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 55.

leurs gouverneurs, à l'exception de Philippe, le dernier, qui n'avait que douze ans. Le roi résistait à tous les conseils et refusait de quitter la mêlée. Il fallut enfin se retirer, en laissant la place jonchée de morts. La noblesse avait été particulièrement décimée. Les fugitifs se replièrent sans ordre et furent poursuivis jusque sous les murs de Poitiers, où il y eut encore «grande occision et grand abattis d'armes et de chevaux». La ville ferma ses portes, ce qui acheva la déroute. Comme on ne trouvait d'asile nulle part, chacun, homme d'armes ou soldat, ne songea plus qu'à se rendre aux Anglais. Ils firent tant de prisonniers que de simples archers en eurent jusqu'à cinq ou six pour leur compte[1].

Jean resta des derniers sur ce champ de mort. Il vit tomber à ses côtés ses plus fidèles serviteurs, entre autres Geoffroy de Charny, qui portait l'oriflamme. A la fin il fut cerné par un gros d'ennemis, et il dut se rendre avec son jeune fils Philippe, qui, n'ayant pas voulu le quitter, dut à cette circonstance d'être appelé Philippe le Hardi. Il remit son gant à un chevalier de l'Artois, Denis de Morbecque, qui servait dans l'armée anglaise.

On s'était battu pendant huit heures, quand le prince de Galles fit corner ses ménestrels et planter sa bannière sur un buisson pour rallier ses troupes. Froissart estime que les Français perdirent de cinq cents à sept cents hommes d'armes des compagnies de noblesse et six mille hommes des autres corps. Il ne sait pas le chiffre des captifs, mais il le croit très-considérable; car les Anglais prirent «avec le roi et son jeune fils monseigneur Philippe, dix-sept comtes, sans les barons, chevaliers et écuyers». Quant aux pertes des Anglais, elles furent trois fois moindres.

Les vainqueurs se trouvèrent embarrassés de leurs prisonniers. Comme chacun suivant l'usage pouvait librement disposer des siens, ils en relâchèrent un certain nombre qu'ils mirent en liberté sur parole en leur imposant de grosses rançons. Le soir venu, le prince de Galles donna à souper dans

[1] Froissart, c. CCCLXIV. — La supériorité des archers anglais est un fait incontestable. Il n'en est pas de même de l'explication un peu trop anglaise qu'en donne Macaulay, lorsqu'il voit dans cette supériorité militaire un effet de la constitution politique de la Grande-Bretagne, qui assurait déjà, selon lui, aux *yeomen* et aux cultivateurs des droits et des garanties supérieurs aux droits et aux garanties dont la masse des populations jouissait en France. On peut contester la justesse de cette comparaison politique des deux pays, et à plus forte raison les conséquences qu'il en tire.

sa tente au roi Jean, à son fils et à une grande partie des comtes et des barons captifs. « Ni oncques ne se voulut seoir à la table du roi, pour prière que le roi lui sçut faire, ains disoit toujours qu'il n'étoit mie si suffisant qu'il appartenist de lui seoir à la table d'un si haut prince et de si vaillant homme que le corps de lui étoit, et que montré avoit en la journée[1]. » Jean avait remporté le prix de la chevalerie, au dire des meilleurs juges des deux nations. Le prince de Galles s'honora par sa courtoisie à l'égard d'un ennemi vaincu. Il était d'ailleurs intéressé à le traiter en vrai et légitime roi de France, nonobstant les prétentions de son père Édouard III, pour ne pas diminuer l'importance de sa capture.

Les Anglais, « riches d'honneur et d'avoir », n'entreprirent rien contre Poitiers, défendue par une forte garnison. Ils ne se préoccupèrent que de mettre leurs captifs et leur butin en sûreté, et se retirèrent vers Bordeaux. Dès que le prince y fut arrivé, il fit embarquer le roi pour l'Angleterre, malgré les barons de Gascogne, qui prétendaient le garder et soutenaient avoir autant de droits sur lui que les Anglais. On les désintéressa en leur payant cinq mille florins. Jean fut conduit à Londres. Édouard III lui fit une réception brillante, le logea au château de Windsor, et l'y laissa jouir d'une assez grande liberté. Pendant ce temps, les cardinaux de Périgord et d'Urgel entreprirent de négocier sa rançon et un traité de paix; mais ce traité ne fut conclu que trois ans plus tard.

VI. — La nouvelle que la bataille de Poitiers était perdue, l'armée détruite et le roi captif, fut accueillie dans la France entière avec autant d'effroi que de surprise. Le Dauphin, qui revint à Paris prendre le titre de *lieutenant du roi,* était fort jeune, et n'avait donné encore aucune preuve de ces qualités solides et sérieuses qui lui valurent plus tard le surnom de *Sage*. On l'accusait même d'être léger et inconsidéré. On prévoyait de grands embarras, peut-être de grands maux. En effet, des troubles éclatèrent aussitôt dans les provinces; les Anglais et les Navarrais s'emparèrent du Cotentin, que leur livra Godefroy d'Harcourt, et s'apprêtèrent à recommencer la guerre pour reprendre les fiefs de Charles le Mauvais. L'étonnement et l'alarme furent tels que le peuple, ne s'expliquant pas un pareil revers, en conçut une vive irritation contre ceux qui

[1] Froissart, c. CCCLXIX.

s'étaient fait battre. Il y avait eu déjà tant de trahisons particulières, que le bruit s'accrédita sans peine d'une prétendue trahison générale de la noblesse. L'opinion se répandit, à Paris surtout, que les nobles avaient perdu et déshonoré le royaume. Ces sentiments, répétés dans un grand nombre de pièces et d'écrits du temps, furent accueillis avec faveur par les préventions populaires avant d'être exploités par les intéressés[1].

Le Dauphin revint à Paris et avança de six semaines la convocation des États; car il était urgent de lever de nouvelles troupes et de se procurer l'argent nécessaire. L'assemblée se réunit le 17 octobre; elle compta huit cents députés environ. Ceux du tiers étaient les plus nombreux; ceux de la noblesse l'étaient moins, à cause des prisonniers faits par les Anglais.

L'archevêque de Rouen, remplissant les fonctions de chancelier, exposa les besoins du gouvernement. L'assemblée répondit en demandant les comptes de la levée et de l'emploi du dernier subside, et en nommant une commission pour faire une enquête sur la situation du pays et sur l'administration. Deux grandes défaites comme celles de Crécy et de Poitiers, les désordres financiers, le malaise public, les pilleries commises par les soldats dans plusieurs provinces, avaient convaincu tout le monde que le gouvernement avait besoin d'une réforme. « Regardèrent et avisèrent, dit Froissart, plusieurs des sages hommes que cette chose ne pouvoit longuement durer ni demeurer en tel état qu'on n'y mît remède. » C'étaient surtout les abus en matière de finance qui frappaient les yeux. D'ailleurs les députés du tiers avaient été pour la plupart à la tête des administrations municipales, qui se distinguaient précisément par leur régularité, leur esprit d'économie, leur respect de la légalité; ils se crurent la mission de réformer l'administration royale dans le même sens.

Les commissaires nommés par les trois ordres présentèrent au régent une longue série de requêtes, dont les principales furent les suivantes : 1° la mise en jugement de plusieurs officiers royaux, surtout de trésoriers, accusés de prévarications. Ces procès de trésoriers prévaricateurs étaient chose alors aussi

[1] Ils sont partagés et exprimés par le moine continuateur de Guillaume de Nangis, qui était à Paris pendant la révolution communale. Voir surtout une complainte sur la bataille de Poitiers, curieuse quoiqu'elle soit un factum de parti et très-injuste. *Bibliothèque de l'École des chartes* (janv. 1851).

commune que la dilapidation des finances. 2° L'institution d'un conseil pris dans les trois ordres pour assister le Dauphin dans les intervalles des sessions et pour exercer une surveillance active et générale sur tous les fonctionnaires publics. Ce conseil devait entreprendre lui-même la réforme de la chambre des comptes et du parlement, et désigner des réformateurs particuliers pour les provinces, où les choses allaient « très-mauvaisement et désordonnément ». 3° La création d'un comité militaire, composé de « certaines personnes des trois états, sages et suffisants en faits d'armes », qui seraient chargées « d'ordonner pour le fait des guerres et réponses aux connétable, maréchaux, amiral, châtelains, etc. » 4° La mise en liberté du roi de Navarre, dont l'arrestation illégale avait causé une guerre civile. Cette proposition, qu'on peut supposer faite par les partisans du prince, fut présentée comme la réparation d'une injustice et un moyen de réconcilier les partis. Charles le Mauvais était d'ailleurs populaire chez les hommes d'armes, et il avait des amis nombreux, en dépit de ses trahisons.

Ainsi l'assemblée, dans son désir de réforme, voulut prendre par ses comités une part à la gestion des finances et à la direction de la guerre, en même temps qu'elle voulut contrôler l'administration. Seulement, comme elle était disposée, sous l'impression des malheurs publics, à s'exagérer les fautes commises et l'importance que lui donnait à elle-même la gravité de circonstances exceptionnelles, elle ne ménagea pas son langage, qui fut empreint d'une amertume et d'une rudesse singulières. Les députés firent la leçon au prince... « Premièrement ils lui dirent que le royaume de France avoit été mal gouverné au temps passé; qu'il étoit gâté et en péril d'être perdu[1]. » Et comme il a toujours fallu qu'il y eût de manière ou d'autre une responsabilité, ils attaquèrent avec force les conseillers du roi, demandèrent leur mise en jugement, et leur destitution dans tous les cas, même celui où on les reconnaîtrait innocents des accusations dirigées contre eux.

L'assemblée offrit à ces conditions une aide destinée à l'entretien de trente mille hommes. Les nobles et le clergé devaient payer un dixième et demi de leur revenu, le clergé toutefois avec l'autorisation du Pape. Les bonnes villes devaient fournir un homme d'armes par cent feux et les campagnes par deux cents feux. Le Dauphin éprouva un grand embarras; ses con-

[1] *Chroniques de Saint-Denis.*

seillers, peu favorables aux états qui les incriminaient, soutinrent que l'aide serait insuffisante et que l'assemblée empiétait sur l'autorité royale. Il fit attendre sa réponse. Il finit par déclarer que les décisions qu'on lui demandait étaient trop graves pour qu'il les prît seul sans avoir consulté son père; il annonça qu'il en référerait au roi Jean, et il ajourna les états à trois mois, alléguant, outre cette raison, l'obligation où il se trouvait d'aller recevoir à Metz l'empereur Charles IV, son oncle maternel, qui venait en France. Provisoirement il chargea ses propres officiers de se rendre en son nom dans les bailliages «pour requérir ladite aide aux bonnes villes». Il avait d'ailleurs obtenu une levée de dix mille hommes votée par les états du Languedoc, qui se réunissaient toujours en même temps que ceux de Paris, et il en obtint au mois de décembre une autre de cinq mille hommes des états d'Auvergne. L'enthousiasme patriotique était très-grand dans le Midi. Les états du Languedoc défendirent que ni homme ni femme dans la province ne portassent d'ornements d'or, d'argent ou de perles jusqu'à la délivrance du roi.

L'Empereur venait alors à Metz à la sollicitation du pape Innocent VI, et se présentait comme médiateur pour le rétablissement de la paix. Il trouva dans la ville des légats pontificaux et des plénipotentiaires anglais. Mais ces derniers montrèrent des prétentions inacceptables, et rien ne put être conclu. Le Dauphin ne tira qu'un avantage de son voyage à Metz; il y reçut de l'Empereur l'investiture du Dauphiné. Quand il rentra dans Paris, la situation s'était aggravée en son absence.

Les Parisiens s'agitaient et murmuraient, parce qu'ils sentaient leur sécurité menacée. Tout autour d'eux le pays était ouvert et sans défense. Les aventuriers anglo-navarrais pillaient la Normandie et menaçaient l'Ile de-France. La nouvelle que Godefroy d'Harcourt avait été tué le 11 novembre dans un petit combat près de Valognes ne rassura nullement; car on manquait de troupes suffisantes, aussi bien pour empêcher les pilleries commises par les soldats débandés que pour repousser un corps ennemi. On pouvait, il est vrai, garantir la ville. Le prévôt des marchands, Étienne Marcel, fit réparer les murs, creuser des fossés et abattre les hôtels construits hors de l'ancienne enceinte. Mais les campagnes étaient abandonnées. Elles ne pouvaient plus compter sur les nobles qui les défen-

daient ordinairement; les chevaliers étaient les uns prisonniers des Anglais, les autres ruinés par les rançons qu'ils avaient dû payer; ceux qui étaient en état de prendre les armes demeuraient suspects, isolés et sans commandement. On se mit à élever de nouveaux remparts ou à réparer ceux qui existaient déjà autour des bourgs, des maisons fortes, des abbayes. Les habitants du plat pays se retirèrent partout où ils crurent trouver des moyens de défense; on voyait tous les jours des paysans, des moines, des religieuses se réfugier à Paris, comme dans un asile.

Une altération de monnaie avait failli causer en l'absence du Dauphin une émeute dans les halles; quand il fut de retour, le prévôt des marchands et les échevins obtinrent de lui qu'il retirât la monnaie nouvelle. Au mois de janvier 1357, il voulut la rétablir; aussitôt le travail s'arrêta, et les gens de métiers menacèrent d'une prise d'armes. Le Dauphin céda devant la foule armée; il alla jusqu'à promettre la mise en jugement de sept de ses conseillers, et il rappela les états, qui eurent une nouvelle session le 5 février.

Cette session fut moins nombreuse que les précédentes. Les députés de plusieurs villes ou même de provinces entières, comme la Bourgogne et la Flandre, n'y parurent pas, et donnèrent pour prétexte ou pour raison le danger des routes. En effet, les bandes armées couraient la campagne. Les Navarrais rentraient en ce moment même à Évreux, sous les ordres du comte de Longueville. Mais les députés qui revinrent étaient en général les plus déterminés et les plus ardents. D'ailleurs ils sentaient leur force.

L'évêque de Laon, Robert le Coq, personnage éloquent et habile au maniement des affaires, renouvela au nom de l'assemblée l'offre de l'aide qui devait servir à mettre sur pied trente mille hommes, et y ajouta la promesse d'un subside additionnel, dans le cas où elle serait démontrée insuffisante. Il demanda en même temps que le Dauphin réunît les états deux fois dans l'année, qu'il agréât la nomination d'une commission de réforme composée de trente-six membres, douze de chaque ordre, enfin que le nombre des conseillers dont la destitution était promise fût porté de sept à vingt-deux.

Le Dauphin consentit à ces exigences. Plusieurs de ses officiers « firent que sages », dit Froissart, et se retirèrent. Les vingt-deux conseillers incriminés, tant du parlement que du

grand conseil ou de la chambre des comptes, furent destitués comme *moins suffisants*. On travailla ensuite à la réforme.

Le gouvernement promulgua au mois de mars une longue ordonnance, rédigée d'après les doléances qui lui avaient été présentées. On ne devait plus en aucun cas autoriser les nobles à sortir de France pendant la guerre, ni accorder des lettres de rémission aux violateurs de la paix publique. Pour les agents du roi ou les fonctionnaires, si l'anachronisme de l'expression est permis, on interdisait le cumul; on renouvelait les anciennes règles administratives mal exécutées; on prenait des mesures sévères destinées à prévenir ou à punir les prévarications. Le Dauphin s'engageait encore à ne rien détourner des sommes votées, à suivre l'ordre établi pour ses dépenses privées et pour celles du gouvernement, à faire de la bonne monnaie, à renoncer au droit de prise. Une disposition toute de circonstance autorisa les députés à porter des armes pour leur sûreté personnelle.

Cette ordonnance de réforme, un peu confuse et touchant aux matières les plus divergentes, n'en a pas moins été admirée avec raison par les historiens modernes comme une preuve éclatante du progrès qu'avaient fait en France les idées de régularité, de justice et de bon gouvernement. Il n'est guère douteux que ces idées appartinssent à la bourgeoisie de Paris ou aux députés qui avaient administré de grandes communes; il est également certain que le développement de l'administration royale avait servi à les mûrir et à les fortifier. Quant au contrôle que l'assemblée voulut exercer sur les agents du gouvernement, c'était chose naturelle, bien que la prétention pût être considérée comme nouvelle, et que le principe offrît de sérieuses difficultés d'application.

VII. — Les cardinaux médiateurs réussirent à faire signer, le 23 mars, une trêve aux deux rois Jean et Édouard. L'Angleterre, épuisée par ses victoires mêmes, se sentait peu en état de faire immédiatement de nouveaux efforts.

Jean écrivit à Paris pour suspendre la levée de l'aide que les états avaient votée, et pour interdire à l'assemblée de tenir une session, comme elle comptait le faire, dans la quinzaine de Pâques. Le 6 avril, le Dauphin publia ces défenses et les fit crier dans la ville. Elles causèrent une agitation extrême. Le peuple fut sur le point de se soulever. Le prévôt des mar-

chands et l'évêque de Laon assiégèrent le prince et obtinrent de lui, au bout de deux jours, qu'il se rétractât.

La France se divisa immédiatement en deux partis. D'un côté les gens d'Église, le plus grand nombre des nobles, beaucoup même de bourgeois, qui refusèrent de payer l'aide. Plusieurs députés quittèrent les états en protestant contre un acte qu'ils qualifiaient d'usurpation sur les droits de la couronne. D'un autre côté le prévôt des marchands, encouragé par les ennemis de la cour et appuyé par la majorité de la population parisienne. Marcel tint bon, décidé à ne pas s'arrêter dans la voie où il était entré. Il exerçait à Paris une sorte de dictature. Il avait la milice urbaine sous son commandement; il se sentait fort des passions populaires et des craintes qui régnaient dans la ville. La conclusion de la trêve, loin de faire disparaître les bandes de brigands ou d'aventuriers, ne pouvait sur le moment qu'en augmenter le nombre; car ceux qui étaient à la solde du prince de Galles, une fois congédiés, se répandirent de tous côtés en pillant pour vivre. Griffith, Robert Knolles et d'autres chefs de partisans se mirent à parcourir les provinces du Nord, pendant que le plus célèbre et le plus redouté de tous, Arnaud de Cervolles, ravagea la Provence et la Bourgogne. Marcel trouva dans les fugitifs qui accouraient de tous côtés à Paris des adhérents et des recrues.

Le Dauphin se rendit dans les villes voisines pour y rallier ses partisans. De retour à Paris au mois d'août, il licencia la commission des trente-six, abandonnée déjà par plusieurs de ses membres. Il recommença aussi à affermer les prévôtés, parce que la suppression des fermes, demandée par les états, avait diminué le revenu.

Toutefois, il ne put se dispenser de convoquer une nouvelle session pour le 7 novembre, conformément à la promesse qu'il en avait faite. L'assemblée se réunit au jour indiqué. Le lendemain, dans la nuit du 8 au 9, Jean de Picquigny, gouverneur de l'Artois et naguère orateur de la noblesse aux états, courut à la tête d'une trentaine d'hommes d'armes au château d'Arleux en Cambrésis, et délivra le roi de Navarre, qui y était enfermé. Ce coup de main donna au parti des états et de la bourgeoisie parisienne un chef militaire et lui assura une armée, celle des Navarrais; il avait été préparé de concert avec le comte de Longueville. Ce dernier avait écrit aux trois états qu'à cette condition il serait « en leur commande-

ment et obéissance[1]. » Charles le Mauvais, mis en liberté, demanda au Dauphin un sauf-conduit pour se rendre à Paris; le Dauphin fut obligé de le lui accorder. Il passa par Amiens, dont il se fit reconnaître bourgeois, et dans toutes les villes qu'il traversa, il harangua les habitants. Arrivé le 29 novembre à Paris, il y *prêcha* le peuple, du haut d'une estrade élevée au Pré aux Clercs. Il exposa dans un long discours, en forme de sermon et entremêlé de citations de l'Écriture, les injures qu'il avait reçues et les services qu'il pouvait rendre. Il se dit *bon Français,* aimant la *bonne ville* de Paris et prêt à la défendre. Il rappela d'ailleurs que, si le droit de sa mère eût été admis, il eût porté la couronne de France. Mot que ses ennemis interprétèrent comme une pensée d'usurpation.

Ce fut le signal du désordre. La division se mit au sein des états. Plusieurs députés des villes de Bourgogne et de Champagne se retirèrent, pour n'être pas tenus d'*avouer* la délivrance du roi de Navarre, c'est-à-dire pour décliner toute complicité d'une conspiration. Une lutte fut sur le point de s'engager entre les deux princes; l'évêque de Laon la conjura, du moins pour le moment. Il obtint ou il exigea que le Dauphin fît droit à toutes les requêtes de Charles le Mauvais, qu'il lui rendît ses dignités, ses terres, ses châteaux, qu'il consentît même à laisser célébrer à Rouen, à titre de réparation solennelle, l'enterrement public des seigneurs décapités et pendus deux ans auparavant. Les reines douairières, Jeanne et Blanche de Navarre, l'une mère, l'autre sœur de Charles le Mauvais, unirent leurs efforts à ceux de l'évêque de Laon pour prévenir un éclat entre les deux princes; elles obtinrent qu'ils se vissent et qu'ils mangeassent plusieurs jours au même hôtel.

Cependant la guerre civile ne fut suspendue que peu de temps. Les commandants des châteaux de Normandie que Jean avait enlevés à Charles le Mauvais refusèrent de les remettre à ce prince sans un ordre personnel du roi. Charles déclara qu'il y rentrerait par la force; il rassembla des troupes qu'il joignit à celles de son frère le comte de Longueville, et il prit à son service les bandes anglaises de Knolles et de Griffith.

L'inquiétude et l'agitation augmentèrent à Paris. Les bourgeois du parti de Marcel, craignant que la guerre n'attirât sur eux les armes des Anglais ou celles du Dauphin, s'enrôlèrent

[1] *Chronique des quatre premiers Valois,* p. 60.

pour la défense de la ville et prirent des chaperons rouges et bleus en signe de ralliement. Quelques ordonnances sur les monnaies aggravèrent le mécontentement. Le Dauphin entreprit de prêcher aux halles, comme avait fait son rival; il déclara qu'il était prêt à défendre Paris contre toute attaque; il expliqua sa conduite et se plaignit de n'avoir, depuis la bataille de Poitiers, rien touché des subsides votés par les états; mais il fut peu écouté, tandis que le prévôt des marchands et Charles Toussac, un des échevins, parlant à leur tour le soir avec un grand succès populaire dans des conférences tenues à Saint-Jacques de l'Hôpital, y disculpèrent les états et plaidèrent en faveur du roi de Navare.

La guerre avait commencé hors de Paris; déjà les Anglais, unis au comte de Longueville, occupaient la basse Seine. A Paris, un trésorier du roi fut assassiné en plein jour. Les gardes poursuivirent le meurtrier et le tuèrent; mais en le poursuivant, ils violèrent un des asiles privilégiés de la ville. Le Dauphin et ses officiers assistèrent à l'enterrement du trésorier; le prévôt des marchands alla avec les échevins assister à celui du coupable.

L'hiver se passa ainsi dans l'anarchie. Les états tinrent leurs dernières séances et votèrent une aide le 11 février 1358. Leurs bancs étaient alors entièrement dégarnis. Il n'y restait plus que la députation de Paris, quelques membres du tiers et quelques autres, plus rares encore, du clergé. Arrivée là par des défections successives, l'assemblée n'avait plus la même autorité qu'à ses débuts. On contestait sa légitimité; on lui reprochait d'être uniquement dirigée « par le prévôt des marchands et aucuns des bourgeois de Paris[1] », et de s'être mise au service d'une faction.

Cependant l'Université, le clergé et tous les corps de la ville, envoyaient des députations au Dauphin, pour obtenir de lui qu'il se rapprochât du roi de Navarre. Les plus pacifiques manifestaient l'intention de se déclarer contre celui des deux princes qui prendrait les armes le premier.

A la fin, le 22 février, Marcel se présenta au Louvre, accompagné d'une foule qui portait des chaperons aux couleurs de la ville; il avait disposé des compagnies de gens de métiers dans les rues environnant le palais. Il « entra en la chambre

[1] Froissart, c. CCCLXXXII.

du duc de Normandie et lui requit moult aigrement qu'il voulût entreprendre les faits des besognes du royaume et y mettre conseil, afin que le royaume qui devait lui parvenir fût si bien gardé que tels manières de compagnie qui régnoient n'allassent mie gâtant ni robant le pays. Le duc répondit que tout ce feroit-il volontiers si il avoit la mise par quoi il le pût faire; mais celui qui faisoit lever les profits et les droitures appartenants au royaume, le devoit faire, si le fit. Je ne sais pourquoi ni comment, mais les paroles multiplièrent tant et si haut que là endroit furent, en la présence du duc de Normandie, occis trois des grands de son conseil si près de lui que sa robe en fut ensanglantée[1]. »

Suivant d'autres récits, il n'y aurait eu que deux victimes dans la chambre du Dauphin, les deux maréchaux de Champagne et de Normandie; mais un avocat général au parlement aurait été assassiné par la foule hors du palais. Le Dauphin lui-même fut en danger. Marcel, pour le sauver, lui mit sur la tête son propre chaperon rouge et bleu aux couleurs de la ville. De là le prévôt se rendit sur la place de Grève, y harangua le peuple, et déclara que tout s'était fait par son ordre, attendu que les victimes étaient des traîtres. Il retourna ensuite au palais, annonça au Dauphin que la *volonté* du peuple était d'avouer le châtiment de ses officiers, et l'obligea de faire prendre à toute sa maison les couleurs de la ville. Le lendemain, il le requit au nom de la municipalité de tenir les ordonnances faites par les trois états, et de « mettre en son grand conseil trois ou quatre bourgeois que l'on lui nommeroit. Toutes lesquelles choses monseigneur le duc octroia[2]. »

Quatre jours après, le 26, le roi de Navarre rentra. Marcel lui ouvrit une seconde fois les portes de Paris, et les reines allèrent souper avec lui chez le Dauphin. Le prévôt des marchands rechercha l'appui des villes voisines; il aurait voulu les faire entrer dans une ligue destinée à soutenir la révolution parisienne. Il leur écrivit pour les inviter à prendre les couleurs rouge et bleu, que portaient le duc de Normandie et plusieurs des fils de France. Mais trois ou quatre villes seulement arborèrent ces couleurs; les autres ne répondirent pas ou protestèrent. Bientôt même un cri général s'éleva contre les

[1] Froissart, c. CCCLXXXII.
[2] *Chroniques de Saint-Denis.*

hommes qui avaient attenté à l'autorité du Dauphin et tué ses officiers.

Les gentilshommes témoignaient hautement leur indignation. Le Dauphin, ayant atteint ses dix-huit ans révolus, prit le titre de régent, et voulut sortir de la captivité où il était tenu. Ayant trouvé un moyen de fuir, il se rendit dans la Champagne, dont il tint les états particuliers à Provins et à Vertus. La noblesse y courut en foule. Elle demanda par l'organe du comte de Braine, son sénéchal, si le maréchal de la province, une des victimes du 22 février, était coupable de trahison. Sur la réponse du régent que ses officiers l'avaient toujours bien servi, les assistants déclarèrent tous qu'ils voulaient justice. Le régent alla tenir ensuite à Compiègne une autre assemblée, celle des états de la langue d'oil. Une partie des députés qui avaient quitté les états de Paris, vinrent à cette nouvelle assemblée et y votèrent les aides nécessaires pour la formation d'une armée, tout en mettant à leur vote la condition d'une ordonnance de réforme. L'ordonnance fut rendue à Compiègne même.

Dès que le régent eut obtenu ainsi de l'argent et des troupes, il se vit en mesure d'attaquer les Parisiens et leur fantôme d'états généraux. Il les somma de lui livrer plusieurs de leurs chefs, occupa le cours de la Marne et de la haute Seine, de façon à leur couper les arrivages et les approvisionnements, se porta au marché de Meaux, et fit avancer quelques soldats jusqu'à Charenton.

Marcel n'avait pas attendu ce moment pour réparer les fortifications de Paris, exercer les bourgeois au maniement des armes, occuper le Louvre qui renfermait un véritable arsenal, et barrer la rivière avec des chaînes de fer. Décidé à ne pas reculer devant la guerre civile, il envoya un des siens à Avignon pour louer des brigands. Il pressa le roi de Navarre de se déclarer et de lui prêter l'assistance de ses compagnies d'aventuriers. Paris était au comble de l'effervescence; quelques partisans du Dauphin y furent assassinés.

VIII. — La guerre éclata tout à coup à la fin de mai par un soulèvement des paysans dans les campagnes voisines. Ceux de la Picardie, de la Champagne et de l'Ile-de-France, rançonnés par les brigands, n'osaient plus cultiver la terre; ils étaient exaspérés et réduits à se défendre eux-mêmes, en s'assemblant par cri public, ce à quoi d'ailleurs les ordonnances royales les

autorisaient. Ils trouvaient peu d'assistance chez les seigneurs ; même les hommes de plusieurs seigneuries étaient imposés extraordinairement pour payer les rançons promises aux Anglais. Aussi continuait-on de répéter partout, avec sincérité ou perfidie, que la noblesse trahissait la France. Dans cette situation violente, les Jacques, c'était le nom ou le sobriquet qu'on donnait aux gens des campagnes, n'eurent pas plutôt appris qu'on s'armait à Paris pour faire la guerre au Dauphin et à la noblesse, qu'ils coururent aux armes de leur côté. Le régent ayant donné l'ordre aux commandants des châteaux voisins de Paris d'approvisionner ces châteaux au moyen de réquisitions forcées, cette circonstance détermina l'explosion.

« Advint, dit Froissart, une grand' merveilleuse tribulation en plusieurs parties du royaume de France, si comme en Beauvaisis, en Brie et sur la rivière de Marne, en Valois, en Laonnois, en la terre de Coucy et entour Soissons. Car aucunes gens des villes champêtres, sans chef, s'assemblèrent en Beauvaisis, et ne furent mie cent hommes les premiers, et dirent que tous les nobles du royaume de France, chevaliers et écuyers, honnissoient et trahissoient le royaume, et que ce seroit grand bien qui tous les détruiroit. Et chacun d'eux dit : Il dit voir ; honni soit celui par qui il demeurera que tous les gentilshommes ne soient détruits. Lors se assemblèrent et s'en allèrent, sans autre conseil et sans nulles armures, fors que de bâtons ferrés et de couteaux, en la maison d'un chevalier qui près de là demeuroit. Si brisèrent la maison et tuèrent le chevalier, la dame et les enfants, petits et grands, et ardirent la maison. Secondement ils s'en allèrent à un autre fort châtel et firent pis assez [1]. »

Soixante châteaux ou maisons nobles furent brûlés dans le Beauvaisis et l'Amiénois. L'insurrection s'étendit avec une grande rapidité dans le Valois, la Brie, le Perthois, le Vermandois, les évêchés de Laon, de Soissons et de Noyon, où plus de cent châteaux furent également assaillis ou détruits. Aucun excès ne fut omis. Femmes, enfants, rien n'échappait à la cruauté et aux fureurs des Jacques. Ils ne connaissaient ni loi ni pitié, et les horreurs qu'ils commirent répandirent une épouvante universelle [2]. La noblesse surprise courut s'enfermer dans

[1] Froissart, c. CCCLXXXV.

[2] M. Luce, *Histoire de la Jacquerie,* 1859, 2e partie, a recueilli avec soin tout ce qu'on peut savoir des excès commis par les Jacques.

les villes ou les places fortes. On abandonna les châteaux isolés. Un grand nombre de dames nobles cherchèrent un asile à Meaux dans la forteresse du marché. Cependant peu à peu les gentilshommes se rallièrent; ils reçurent des secours de la Flandre, du Hainaut, du Brabant et du Hasbain, et se préparèrent à détruire les bandes incendiaires.

Étienne Marcel, nullement arrêté par les actes de barbarie que les Jacques venaient de commettre, vit en eux d'utiles auxiliaires. Il avait à tout prix besoin de soldats, et il s'empressa de s'entendre avec plusieurs de leurs chefs[1]. Il détruisit d'abord par leur moyen dans tout le Parisis les châteaux des nobles qui tenaient pour le régent. Puis, le 9 juin, il les réunit au nombre de plusieurs milliers, les fit soutenir par un corps de milices parisiennes que commandaient deux commissaires de la municipalité, Pierre Gilles et Jean Vaillant, et les dirigea sur Meaux, où il s'était assuré des intelligences. Les Jacques entrèrent en effet dans la ville sans coup férir. Mais ils furent arrêtés par les remparts du marché. Ce marché était une véritable forteresse, située dans une île entre la Marne et un canal. La femme, la fille et la sœur du Dauphin s'y trouvaient enfermées avec une foule de dames nobles. Quelques chevaliers les gardaient, mais en nombre insuffisant pour faire une longue défense. Heureusement pour elles, le comte de Foix et le captal de Buch, gentilhomme gascon, sujet du roi d'Angleterre, revenaient ensemble avec une quarantaine de lances d'une croisade entreprise dans la Prusse. Ils passaient à Châlons quand ils apprirent le danger que couraient les princesses, et ils volèrent à leur secours. Ils arrivèrent à temps pour se joindre à la garnison ; dès que les Jacques parurent, ils firent une vigoureuse sortie, occupèrent le pont de la Marne, poursuivirent les assaillants dans les rues de la ville, les mirent en déroute et les défirent si complétement qu'ils ne revinrent plus à la charge.

Les habitants de Meaux expièrent leur trahison par les plus sévères châtiments.

De son côté le roi de Navarre, cédant aux sollicitations des seigneurs de Picardie dont plusieurs avaient été victimes du

[1] Tous les auteurs contemporains, sans exception, à quelque parti qu'ils appartiennent, attestent cette alliance. Voir surtout Augustin Thierry, *Essai sur le tiers état*, I, 60, et Luce, *Histoire de la Jacquerie*. Le seul point douteux est celui de savoir si Marcel mit les armes aux mains des Jacques, ou s'il se servit d'eux après qu'ils les eurent prises d'eux-mêmes.

soulèvement des paysans, prit le parti de marcher contre les Jacques. Il écrasa près de Clermont en Beauvaisis un de leurs corps composé de trois ou quatre mille hommes, et tua leur chef, Guillaume Cale ou Callet, surnommé Jacques Bonhomme. Il en détruisit encore d'autres bandes à Montdidier, à Poix, à Roye et à Gaillefontaine.

Enfin le régent, ayant réuni plusieurs escadrons de gentilshommes, les envoya parcourir la vallée de la Marne jusqu'à Reims et le pays qui s'étend entre la Marne et l'Oise. Si le soulèvement avait été terrible, la vengeance ne le fut pas moins. On ne fit point de quartier. Le sang coula à flots, les villages furent ravagés et rançonnés impitoyablement. On cite Enguerrand, sire de Coucy, parmi ceux qui se distinguèrent dans cette chasse donnée aux paysans. Avec une troupe d'hommes d'armes, il les poursuivit et tua de tout côté sans merci. Ainsi cette guerre barbare, qui avait promené dans plusieurs provinces le fer et le feu, fut apaisée rapidement; mais la répression ne fut à son tour ni moins cruelle ni moins sanglante.

La déroute éprouvée au marché de Meaux affaiblit beaucoup les Parisiens. Marcel sentit le danger, et résolut de s'assurer à tout prix le concours du roi de Navarre. Sans s'arrêter aux résistances qu'il trouvait parmi les siens, ni à cette considération que Charles le Mauvais avait pris parti contre les Jacques et contribué à les détruire, il lui décerna six jours après le combat de Meaux le titre de capitaine général de Paris. Les Chroniques de Saint-Denis prétendent qu'il voulut obliger les villes voisines à lui donner également le commandement de leurs troupes et à le nommer *capitaine universel par le royaume de France*. Il traita enfin avec les bandits d'une *grande compagnie,* qui avait son quartier général à Épernon, sur la route de Chartres, et avec des soudoyers anglais, qu'il fit entrer dans les murs de Paris. Le nom d'Anglais se donnait indifféremment, abstraction faite de la nationalité, à tous les soldats des bandes qui avaient servi le roi d'Angleterre. Marcel ne pouvait rien sans ces alliances, mais elles avaient aussi leurs dangers. La première devait peu lui servir, la sconde devait le perdre.

Vers la fin de juin le régent vint se loger sous les murs de Paris, entre Charenton, Vincennes et la porte Saint-Antoine. La ville s'approvisionnait déjà difficilement; elle fut menacée d'une disette. Le roi de Navarre s'en approcha et s'avança jusqu'à Saint-Denis, mais malgré le titre que Marcel lui avait

31.

déféré, il n'agissait qu'en son nom, et il entra en négociations avec le régent. Tout ce que les Parisiens purent obtenir de lui, ce fut d'être représentés aux conférences. Ces conférences se prolongèrent pendant une partie du mois de juillet. La conclusion fut que Charles le Mauvais poserait les armes dès qu'il aurait été payé du montant de ses réclamations. Quant aux Parisiens, il promettait de servir de médiateur pour les réconcilier avec le régent, moyennant une vague stipulation de pardon pour leurs chefs.

Les Parisiens, abandonnés par le prince sur lequel ils avaient placé leur dernière espérance, ne pouvaient plus songer à soutenir une lutte. D'ailleurs l'entrée des Anglais et des gens de la grande compagnie avait excité le plus vif mécontentement dans la ville. Il s'était élevé des querelles à la suite desquelles on avait dû éloigner les étrangers et les loger dans les environs. Comme ils commettaient force dégâts et pillages dans la banlieue, il fallut diriger contre eux une sortie. On les repoussa jusqu'à Saint-Cloud, mais au retour un détachement de la milice parisienne tomba dans une embuscade que les Anglais avaient préparée et y fut taillé en pièces.

A partir de ce moment on cria tout haut à la trahison. Comme on était pris entre deux armées et que déjà les vivres manquaient, les partisans du régent se montrèrent, et la réaction marcha avec une rapidité extrême. Marcel fut abandonné de tout le monde; il ne garda auprès de lui que les échevins et le petit nombre d'hommes qui s'étaient compromis en assumant la responsabilité de la mort des maréchaux, en armant la milice, et en recherchant l'alliance des Jacques ou des bandits. Ceux-là ne pouvaient espérer de pardon, le régent annonçant l'intention de faire justice du meurtre de ses officiers. Dans cette extrémité, Marcel crut que sa dernière ressource était de se jeter entre les bras du roi de Navarre, de lui livrer Paris et de le lui laisser occuper militairement. Quelques historiens ajoutent qu'il prépara l'arrestation de tous les membres influents du parti royaliste, et qu'il voulut donner la couronne à Charles le Mauvais.

Quoi qu'il en soit, Paris était placé entre deux complots. Il s'agissait uniquement de savoir lequel des deux partis conjurés l'emporterait de vitesse. Marcel alla lui-même le soir du 13 juillet, vers minuit, changer les gardes à la porte de la Bastille Saint-Antoine, par où il devait faire entrer le roi de

Navarre. Au même moment Jean Maillart, un des principaux bourgeois royalistes, y arrivait de son côté accompagné des deux chefs les plus influents de son parti, Pepin des Essarts et messire de Charny, et d'une troupe d'hommes armés qui venaient de parcourir la ville avec la bannière royale. Une dispute s'éleva ; on tira les épées ; Marcel fut frappé à mort avec six des siens [1]. Le jour venu, on traîna leurs corps sur les degrés d'une église où ils demeurèrent exposés quelque temps aux yeux du peuple. Dans la même nuit, les conjurés royalistes arrêtèrent les principaux amis ou partisans du prévôt.

Maillart envoya en toute hâte des députés au régent pour lui annoncer que Paris était à lui. Le régent désigna une commission qui devait juger les prisonniers sur-le-champ et sans désemparer. Dix d'entre eux furent décapités le jour même, comme coupables du meurtre des maréchaux. Les Parisiens acceptèrent avec leur mobilité ordinaire cette révolution qui les tirait d'un sérieux danger. Le peuple céda à l'entraînement des partisans du régent et salua de ses acclamations le prince, qui fit son entrée le 3 août à la tête de sa chevalerie. On cria sur son passage : « Montjoye Saint-Denis au duc de Normandie,

[1] « Et s'en vinrent Jean et Simon Maillart, pourvus d'armures et de bons compagnons bien avisés pour savoir quelle chose ils devoient faire, un petit devant mi-nuit à la porte Saint-Antoine, et trouvèrent ledit prévôt des marchands, les clefs de la porte en ses mains. Le premier parler que Jean Maillart lui dit, ce fut que il lui demanda par son nom : « Étienne, Étienne, que faites-vous ci à cette heure? » Le prévôt lui répondit : « Jean, à vous qu'en monte de savoir? Je suis ci pour prendre garde de la ville dont j'ai le gouvernement. — Par Dieu, répondit Jean Maillart, il ne va mie ainsi; mais n'êtes ci à cette heure pour nul bien; et je le vous montre, dit-il à ceux qui estoient de lèz lui, comment il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la ville. » Le prévôt des marchands s'avança et dit : « Vous mentez. — Par Dieu, répondit Jean Maillart, traître, mais vous mentez. » Et tantôt férit à lui et dit à ses gens : « A la mort, à la mort, tout homme de son côté, car ils sont traîtres. » Là eut grand hutin et dur; et s'en fût volontiers le prévôt des marchands fui, s'il eût pu. Mais il fut si hâté qu'il ne put. Car Jean Maillart le férit d'une hache sur la tête et l'abattit à terre, quoique ce fût son compère, ni ne se partit de lui jusqu'à ce qu'il fut occis et six de ceux qui là étoient, et le demeurant pris et envoyé en prison; et puis commencèrent à estourmir ensemble et à éveiller les gens parmi les rues de Paris. » Tel est le récit que renferme un des textes de Froissart. — La *Chronique des quatre premiers Valois* ajoute : « Et comme on assailloit le prévôt, il disoit : « Pourquoi me voulez-vous faire mal? Ce que je faisoye, je faisoye pour votre bien comme pour le mien. Et ains (avant) que j'emprise riens, vous me fites jurer que l'ordonnance que les trois états avoient ordonnée, je maintiendroye de mon povoir. » Ainsi fina ledit prévôtz. » — P. 85.

notre souverain seigneur. » Les chroniques de Saint-Denis ajoutent qu'on s'empressa de faire partout disparaître les bonnets aux couleurs de la ville, et que les plus chauds soutiens du prévôt des marchands furent précisément ceux qui accueillirent le régent de la manière la plus bruyante.

Marcel finit comme Arteveld et Rienzi, ses contemporains. Après avoir été l'un des chefs du parti qui demandait dans les états la réforme du gouvernement et qui voulait cette réforme par un concours des assemblées plus régulier et plus étendu, il la vit compromise tout à coup par la trêve signée entre les deux rois de France et d'Angleterre. Il n'en résolut pas moins de la poursuivre, et il fut abandonné par la plus grande partie de l'assemblée. Compromis personnellement et menacé par une réaction redoutable, il arma Paris, entreprit de faire la loi au Dauphin, et de chef d'un grand parti de gouvernement il devint le chef d'une simple insurrection. Tombé de l'opposition dans la révolte, il commença par le meurtre des maréchaux, et il finit par l'alliance des Jacques et des bandes anglaises. Il mourut comme un conspirateur vulgaire, laissant une mémoire équivoque, dont la réhabilitation n'aurait sans doute pas été essayée de nos jours, si son nom n'était demeuré attaché à la première grande tentative de contrôle du gouvernement par les états généraux.

IX. — Les bandes ou compagnies d'aventuriers traitaient la France en pays conquis. Il y en avait alors partout. Dans la Bretagne, elles continuaient une guerre de partisans que de courtes trêves interrompaient à peine. Près de Paris, le Gallois Griffith, établi à Épernon depuis la trêve de 1357, enlevait, pillait les bourgs et les châteaux jusqu'à Chartres et Orléans. L'Anglais Robert Knolles parcourait la Normandie. Un aventurier français, Arnaud ou Regnault de Cervolles, qu'on appelait l'*archiprêtre,* parce qu'il possédait un archiprêtré, commandait une compagnie qu'il promenait dans le comtat Venaissin, la Provence et la Bourgogne. Le pape Innocent VI avait été obligé de lui compter quarante mille écus pour l'éloigner des environs d'Avignon; après quoi il s'était empressé de garantir sa capitale du retour d'un péril semblable en terminant la ceinture de murailles commencée par ses prédécesseurs.

Ces compagnies avaient l'avantage d'être à peu près les

seules milices permanentes qu'il y eût alors. Elles formaient de petits corps d'armée où les nobles s'enrôlaient pour servir à cheval et les roturiers pour servir à pied comme gens de trait. Elles étaient ordinairement commandées par des chevaliers. Elles s'organisaient pour se mettre à la solde d'un roi ou d'un prince; mais après l'expiration du temps pour lequel elles s'étaient engagées, elles ne se débandaient pas et cherchaient un autre emploi; car elles étaient composées d'hommes qui avaient choisi la guerre comme un métier, qui voulaient en vivre et la rendre lucrative, et qui demeuraient sous les armes en toute saison, hiver ou été.

Les nobles y étaient assez nombreux, par la seule raison qu'ils ne connaissaient d'autre profession que la guerre, et que depuis un certain temps les compagnies soldées par les princes étaient devenues la ressource des vassaux pauvres, ruinés ou sans emploi. Le peu d'éducation intellectuelle que la noblesse recevait favorisait ses instincts belliqueux; la chevalerie, telle qu'on la comprenait à cette époque, ennoblissait la guerre sous quelque forme que ce fût. Froissart a peint ces mœurs et ces sentiments avec une vivacité d'expression trop saisissante pour n'être pas profondément vraie. Or, les compagnies d'*aventures* passaient pour les meilleures écoles de guerre. On pouvait aussi par leur moyen *s'avancer,* c'est-à-dire faire fortune. Des vassaux d'un rang inférieur pouvaient devenir chevaliers; les roturiers eux-mêmes pouvaient, avec du courage et de l'habileté, s'élever à de hauts grades et au besoin gagner la noblesse; car la distinction des rangs n'était pas bien rigoureuse entre soldats de fortune. De pauvres compagnons, des gens de petit état, enrôlés dans les compagnies, avaient fini quelquefois par conquérir un trésor, un château, voire une province.

La plupart des compagnies qui tenaient la campagne en 1358 avaient été au service du roi Jean ou du prince de Galles. Plusieurs étaient anglaises, ou plutôt composées de Gascons et de mercenaires de divers pays qui avaient fait partie des armées anglaises. D'ailleurs elles commençaient, par un effet naturel de la continuité de la guerre, à se recruter indifféremment d'anciens soldats de tous les partis. Dès lors elles n'avaient plus ni patrie ni nationalité.

Ce n'est pas que le sentiment national n'existât pas. Les excès commis par les compagnies lui donnèrent même l'occasion de se manifester avec une force particulière. Mais

outre qu'il y avait dans les bandes un certain nombre d'étrangers, la guerre qui se faisait partout était une guerre civile. C'étaient des guerres civiles que celles de Bretagne, de Normandie, où les compagnies s'avouaient des enfants de Navarre, celles de la Lorraine ou du Midi. Les aventuriers du nord de la France furent désignés communément sous le nom de Navarrais.

Depuis la trêve ils vivaient comme ils pouvaient, c'est-à-dire de pillages. « Et toujours, dit Froissart, gagnoient pauvres brigands [1] à piller villes et châteaux... Ils épioient une bonne ville ou châtel, une journée ou deux loin, et puis s'assembloient et entroient dans cette ville droit sur le point du jour, et boutoient le feu en une maison ou deux; et ceux de la ville cuidoient que ce fussent mille armures de fer,.., si s'enfuyoient, et ces brigands brisoient maisons, coffres et écrins... Et gagnèrent ainsi plusieurs châteaux et les revendirent. »

Le butin était partagé avec une justice rigoureuse par une sorte de conseil des prises, ou vendu au profit de la compagnie. Celle-ci ressemblait alors à une association de contrebandiers; pour trouver un bon prix de ses valeurs, elle donnait aux acheteurs des sûretés et des garanties. Ainsi la manière dont ces bandes se recrutaient, la discipline qu'elles observaient, l'appât du gain qui les aiguillonnait, tout contribuait à leur donner une supériorité constante sur les autres milices. Elles n'avaient surtout point de rivales pour les surprises et pour la guerre de partisans, celle qui leur plaisait le mieux.

Après tout, ces bandes étaient peu nombreuses et n'auraient pas tenu contre des forces régulières. Mais le régent, n'ayant ni l'argent ni les troupes nécessaires pour leur faire une guerre systématique, s'occupa d'abord d'organiser contre elles des résistances locales. Il donna l'ordre à l'évêque de Noyon d'assembler les milices de Picardie et de Normandie pour combattre une des plus puissantes, celle de Jean de Picquigny. Le 14 août, Picquigny battit ces milices à Mauconseil, après quoi les soldats des compagnies se crurent maîtres de ces deux provinces. Paysans, bourgeois des villes, nobles, ils mettaient tout à rançon; ils les obligeaient à se racheter en livrant les uns des grains et du bétail, les autres des armes ou des objets d'habillement, les derniers des chevaux et de l'argent. Quand les gens étaient trop pauvres pour payer une rançon, on les

[1] Le mot n'avait pas encore le sens qu'il a reçu depuis. Il désignait simplement des soldats armés de corselets ou *brigandines*.

condamnait à marcher à la suite des compagnies et à les servir un temps convenu. Personne ne pouvait plus entrer dans les villes sans un sauf-conduit, que les brigands faisaient chèrement payer. Les paysans renonçaient à cultiver; les villes manquaient d'approvisionnements, les marchands n'osaient sortir et s'aventurer. On souffrait de la cherté et de la disette, sinon de la famine. « Étoit, dit Froissart, le pays foulé et désolé de tous lez, on ne savoit auquel entendre [1] ».

Quoique les brigands cherchassent surtout à faire des prisonniers et du butin, ils commettaient aussi des actes de cruauté qui répandaient la terreur dans les campagnes. On a conservé les litanies et les complaintes latines qui se chantaient dans les églises au milieu de ces dangers. Les populations des bords de la Loire se retiraient dans les îles du fleuve et s'y fortifiaient. Celles de la Picardie cherchaient un asile dans les souterrains qui passaient pour avoir été creusés au temps des Normands. Ailleurs on élevait des remparts autour des villages, on entassait les récoltes dans les églises et on faisait le guet du haut des clochers, comme les Russes ont fait longtemps sur la frontière des Tartares [2]. Quelquefois les gens de la campagne s'armaient et opposaient aux brigands une résistance désespérée. Témoin ces deux paysans des environs de Compiègne, Guillaume Lalouette et le Grand Ferré, qui défirent héroïquement près de Creil un parti de Navarrais et d'Anglais, et dont le continuateur de Guillaume de Nangis nous a conservé l'admirable histoire, semblable à une légende [3]. Mais le plus ordinairement les populations composaient et payaient rançon.

Le régent aida les gens d'Amiens et de Laon à se défendre et à déjouer des complots tramés dans leurs murs en faveur du roi de Navarre. Charles le Mauvais perdait sa popularité depuis que les brigands s'avouaient de lui; la bourgeoisie, après l'avoir regardé comme un défenseur de ses libertés, ne voyait plus en lui qu'un ennemi public. Les seigneurs et les milices commu-

1 Froissart, c. CCCCI.

2 Suivant Monteil, *Histoire des Français des divers états*, t. Ier, la plupart des bourgs se seraient fortifiés au quatorzième siècle.

3 Le Grand Ferré, malade de la fièvre, se couche, la hache au pied du lit. Douze Anglais se présentent pour l'assassiner. Il saisit sa hache, en tue cinq et fait fuir les sept autres. Puis il boit de l'eau froide, et la fièvre qui redouble l'emporte. Les gens du village le pleurent : « car s'il eût vécu, les Anglais n'auroient jamais osé en approcher. » C'est une des plus belles scènes des guerres de ce siècle.

nales de la Picardie entreprirent le siége de Saint-Valery, où était le quartier général des Anglo-Navarrais; le régent leur envoya des troupes sous les ordres du connétable de Fiennes; les assiégeants passèrent l'hiver devant la place et l'enlevèrent au printemps. Les brigands, chassés de Saint-Valery, se rejetèrent sur la Champagne et la Bourgogne, où ils occupèrent Épernay, Château-Thierry et Auxerre.

X. — C'était le moment où expirait la trêve de deux ans avec les Anglais. Édouard III envoya au régent un projet de traité que le roi Jean ne voulut pas signer de sa seule autorité, ne pouvant, disait-il, engager la France sans son aveu. Les Anglais demandaient qu'on leur abandonnât en toute souveraineté et sans réserve le Ponthieu, la Normandie, le Maine, l'Anjou, et tout ce que les Plantagenets avaient possédé autrefois au sud de la Loire. C'était un démembrement de la monarchie, et ce démembrement aurait placé la France bien au-dessous de l'Angleterre, sa rivale. Le régent convoqua une nouvelle assemblée d'états au mois de mai 1359. Les députés, peu nombreux en raison des circonstances, se montrèrent unanimes à repousser de pareilles propositions, et s'exprimèrent avec un patriotisme plein de fierté.

« Et répondirent d'une voix auxdits messagers que ils auroient plus cher à endurer et porter encore le grand meschef et misère où ils étoient, que le royaume de France fût ainsi amoindri ni deffraudé, et que le roi Jean demeurât encore en Angleterre, et quand il plerroit à Dieu, il y pourvoiroit de remède et mettroit attrempance [1]. »

Les états, pour mettre leurs actes d'accord avec un pareil langage, durent accorder des subsides au régent et celui-ci poursuivre les compagnies. Les gentilshommes de la Champagne et de la Bourgogne s'étaient ligués contre celle du sire Eustache d'Aubrecicourt, alors la plus redoutée de toutes. Ils avaient à leur tête l'évêque de Troyes et un chevalier lorrain, appelé Broquart de Fenestrange. Le régent leur envoya des brigands ou gens de pied. La compagnie les attendit de pied ferme près de Nogent-sur-Seine, dans une position à peu près pareille à celle du prince de Galles à Poitiers; les archers étaient placés en avant. Les brigands envoyés par le régent rompirent les rangs de ces archers, et le passage ouvert, les gens d'armes

[1] Froissart, c. CCCCIX.

champenois chargèrent l'ennemi, qu'ils mirent en déroute. La plupart des chefs aventuriers abandonnèrent les châteaux qu'ils occupaient ou s'efforcèrent d'en traiter. « Quand il leur sembloit, dit Froissart, qu'ils ne les pouvoient plus tenir, ils les vendoient aux François pour avoir plus grand'somme de florins. »

Froissart ajoute à son récit un fait caractéristique. Messire Broquart de Fenestrange, tardant à recevoir les gages que le régent lui avait promis pour ses hommes d'armes, le défia lui et toute la France, se jeta sur la ville de Bar-sur-Seine dont il rançonna les habitants, puis se retira tranquillement dans la Lorraine en emportant les dépouilles de la Champagne.

Cependant les milices locales, soutenues par les troupes du régent, finirent par triompher sur tous les points des aventuriers navarrais. Le régent s'empara en personne du château de Melun, qui nuisait aux approvisionnements de Paris. Enfin, Charles le Mauvais, las d'une guerre qui le faisait passer pour un ennemi public, demanda la paix. Il voulait un certain nombre de fiefs, de places et de garnisons. On lui accorda sans grande difficulté presque tout ce qu'il exigeait, tant on avait hâte de terminer la guerre civile, à quelque prix que ce fût. L'annaliste contemporain croit que ce traité fut inspiré par le Saint-Esprit, car on était à la veille d'une nouvelle invasion anglaise, et il importait extrêmement que le roi de Navarre se dît et se montrât *bon Français*.

Le régent songeait alors à s'allier au roi de Danemark, qui possédait une marine et qui était l'ennemi des Anglais. Les Français et les Danois se seraient entendus pour faire, chacun de leur côté, une descente en Angleterre et tenter la délivrance du roi Jean. Des négociations entamées à cet effet n'aboutirent pas; mais elles montrent qu'on n'avait pas oublié les plans formés sous Philippe Auguste, ni les anciennes conquêtes de Canut et de Guillaume le Conquérant. Tout se réduisit à un coup de main exécuté par des compagnies de Picards et de Normands qui traversèrent la Manche et occupèrent quelques jours la ville de Winchelsea.

Édouard III se préparait dès le printemps à passer sur le continent, espérant imposer de force à la France le traité qu'elle avait refusé d'accepter. Après avoir entouré son royal captif d'une surveillance plus sévère, il débarqua au mois d'octobre à Calais avec une armée nombreuse et bien pourvue. La ville

se trouvait remplie de chevaliers de fortune qui venaient des Pays-Bas, de l'Allemagne, et même de contrées plus éloignées, s'enrôler comme mercenaires sous les bannières anglaises. Édouard n'était pas assez riche pour les prendre à ses gages; il offrit à ceux qui voudraient retourner chez eux de leur avancer l'argent nécessaire; à ceux qui l'accompagneraient, une part du butin et de la conquête. Beaucoup acceptèrent ce dernier parti, quoiqu'ils en fussent peu satisfaits, « car blâme leur eût été de retourner sans autre chose faire [1]. »

Le nord de la France était tellement ruiné que les Anglais avaient dû transporter sur le continent des milliers de chariots chargés d'approvisionnements, avec des moulins, des fours, et tout ce qu'il fallait pour la subsistance d'une armée. Ils comptaient d'ailleurs tenir la campagne tout l'hiver. Plusieurs de leurs seigneurs étaient venus en grand équipage, amenant leurs meutes et leurs faucons, dans la prévision d'un long séjour hors de chez eux.

Édouard voulut d'abord s'emparer d'Amiens; mais il trouva la place trop bien défendue, et se dirigea sur Reims, qu'il assiégea sept semaines. On disait qu'il prétendait s'y faire couronner roi de France. Après un assaut très-meurtrier qui dura tout un jour et n'eut pas de résultat, il leva encore son camp, et se dirigea par Troyes vers la Bourgogne. Au mois de février 1360, il pilla les environs de Tonnerre et de Flavigny. En mars, le duc de Bourgogne lui paya une rançon pour sauver la province de ses ravages. Les Anglais tournèrent alors par le Gâtinais et l'Orléanais vers l'Ile-de-France, et arrivèrent le 7 avril sous les murs de Paris.

Édouard espérait convaincre la France que le régent ne pouvait s'opposer au succès de ses armes. Il comptait aussi enlever ou se faire livrer quelques villes qui lui auraient servi de gages pour assurer le succès de ses prétentions. Il voulait, dit Froissart, « si tanner et fouler les bonnes villes que de leur volonté elles s'accorderoient à lui. » Mais ces espérances furent déçues. Excepté dans la Bourgogne qui paya rançon, il trouva partout un esprit de résistance qu'il ne put vaincre. Partout le ressentiment des défaites de Crécy et de Poitiers, les troubles récents et les pillages des aventuriers avaient surexcité le sentiment national. La présence du roi d'Angleterre au cœur du royaume, dans des provinces où jamais jusqu'alors armée anglaise

[1] Froissart, c. CCCCXXIX.

n'avait paru, contribuait à augmenter l'irritation et l'hostilité populaires.

Arrivé sur la plaine inclinée qui descend vers Paris, il y établit son camp sur une ligne qui s'étendait de Châtillon à Gentilly, et lança quelques détachements contre les faubourgs. Le régent avait eu soin de mettre le feu partout où les Anglais auraient pu loger. Quoique hors d'état de tenir la campagne, Charles était en mesure de soutenir un siége dans Paris, qui avait déjà une enceinte étendue, était muni de bons remparts et suffisamment garni de troupes. Édouard, ayant échoué devant Amiens et Reims, ne pouvait songer à faire sur Paris qu'une simple démonstration. Il arrivait d'ailleurs après une campagne d'hiver de cinq mois, avec des troupes déjà fatiguées, et désirait attirer les Français à une bataille. Mais le régent, qui connaissait la situation de l'armée anglaise, et savait qu'elle « n'avoit plus rien à manger [1], » n'eut garde de sortir de Paris.

Le roi d'Angleterre se retira le cinquième jour, et prit la route de Chartres. Il gagna la Beauce, où les aventuriers, ses alliés, tenaient encore plusieurs forteresses, et où il comptait se ravitailler et refaire ses troupes; car le pays, naturellement riche, avait éprouvé moins de ravages que les autres.

Cependant, comme il avait épuisé ses ressources, et qu'une armée aussi considérable ne pouvait vivre des hasards de la guerre, il commençait à désirer la paix. Les Français n'étaient guère moins empressés de mettre un terme à la désolation de leurs plus belles provinces. Deux légats, profitant de ces dispositions, se présentèrent comme médiateurs. Un ouragan terrible dont l'armée anglaise fut assaillie et souffrit beaucoup, décida, dit-on, Édouard à ne pas prolonger davantage une guerre inutile, qu'il ne pouvait poursuivre sans s'exposer à un désastre. Il convint lui-même qu'il risquait « de plus perdre en un jour qu'il n'avoit gagné en vingt ans ». Il modifia ses premières prétention, et le 8 avril il signa, à Brétigny, près de Chartres, le traité si longtemps attendu.

Le régent accorda que le duché d'Aquitaine cessât d'être un fief de la France, et fût érigé en souveraineté indépendante avec les provinces annexes de Poitou, Saintonge, Aunis, Agénois, Périgord, Limousin, Quercy, Bigorre, Angoumois et Rouergue. Les comtes de Foix, d'Armagnac et quelques autres

[1] *Chronique des quatre premiers Valois.*

seigneurs du Midi, durent transporter leur hommage direct au roi d'Angleterre. On céda également à Édouard, en pleine et indépendante souveraineté, les petites seigneuries de Guines, de Ponthieu et de Montreuil, sur lesquelles il faisait valoir des droits personnels du chef de sa mère. Moyennant ces concessions, l'Angleterre renonça de son côté à toutes ses prétentions sur la Normandie et le Maine, et sur la partie de la Touraine et de l'Anjou située au nord de la Loire.

La rançon du roi Jean fut fixée à trois millions d'écus d'or, payables en six ans. Deux de ses fils, il en avait quatre, plusieurs barons et deux bourgeois de chacune des grandes villes de France, durent être remis en otage aux mains des Anglais, jusqu'à l'achèvement du payement intégral. Le premier terme fut acquitté avec la dot que donna un Visconti, seigneur de Milan, pour fiancer son frère à Isabelle, une des plus jeunes filles de France.

La Bretagne resta en dehors du traité; on ajourna le règlement de sa succession, sur laquelle on ne pouvait s'entendre. On ne stipula également rien au sujet du roi de Navarre, qui avait encore pris les armes et élevé des difficultés sur l'exécution du traité de 1359; ces dernières difficultés ne furent réglées qu'au mois d'octobre.

Les Anglais se retirèrent sur-le-champ et rendirent les forteresses qu'ils tenaient en France. Jean revint à Paris avant la fin de l'année. Son retour y fut célébré par des fêtes. On était convenu d'une double renonciation qui devait se faire en grande solennité, Jean déclarant abandonner la suzeraineté de la Guyenne, pendant qu'Édouard III abdiquerait toute prétention à la couronne des fleurs de lis. Mais cette double renonciation, ajournée jusqu'à l'entier accomplissement de toutes les autres stipulations, n'eut jamais lieu [1].

Tel fut ce célèbre traité de Brétigny, que Paris et la France accueillirent dans le premier moment avec un empressement et une joie faciles à comprendre, parce que le roi était délivré et la paix obtenue enfin après vingt-trois années de guerres ruineuses, interrompues seulement par des trêves mal observées. Cependant ces avantages furent payés cher, et les concessions faites aux Anglais parurent généralement exorbitantes [2]. Le sentiment national se manifesta d'une manière

[1] Continuateur de Guillaume de Nangis.
[2] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 116 et 117.

remarquable dans les provinces cédées à l'Angleterre. La Rochelle exprima hautement ses regrets de n'être plus française. « Nous avouerons les Anglois des lèvres, disaient les notables de la ville, mais nous ne serons jamais à eux de cœur [1]. » Dans le Rouergue, les Anglais ne purent s'établir que par la force des armes. Au fond, le traité de Brétigny fut regardé comme une nouvelle trêve, d'une durée indéterminée, mais nullement définitive.

XI. — L'état de la France continuait d'être déplorable. Les compagnies d'aventures, quoique ayant reçu du roi de Navarre ou d'Édouard III l'ordre de se débander, n'obéirent pas toutes; quelques-unes poursuivirent leurs brigandages. La misère et la famine désolaient une partie du royaume. La peste était devenue endémique dans plusieurs provinces. Elle sévit en 1361 à Paris et à Avignon. En 1362, elle dépeupla l'Anjou, le Poitou et la Bourgogne, et en 1363 elle reparut dans l'Ile-de-France et autour de Paris. Cette époque est, à tous les points de vue, une des plus malheureuses de notre histoire.

Pourtant la France se releva, et même assez rapidement. Vingt-trois ans de guerre contre les Anglais, deux grandes batailles perdues, quatre ans de guerre civile, avaient causé d'immenses désastres. Le calme et la paix devaient bientôt les effacer. On en avait pour gage la prospérité de l'époque précédente [2]. Il faut ajouter que le mal n'était pas ressenti partout également. Les ruines d'une ville, les ravages d'une province, étaient souvent chose indifférente aux villes ou aux provinces voisines. Si les famines étaient fréquentes, elles sévissaient ordinairement dans un rayon circonscrit, et comme elles avaient le manque de communications et de commerce pour cause première, cette même cause les empêchait de s'étendre. Souvent la raison qui facilitait un désastre en facilitait aussi la réparation. Par exemple, les constructions en bois, qui offraient dans beaucoup de villes un aliment puissant aux incendies, se relevaient plus vite et à moins de frais. Enfin les ravages des compagnies ne s'étendaient heureusement pas à toutes les provinces; celles du centre avaient été à peu près épargnées.

Le premier soin du roi et de son fils après le traité de Bré-

[1] Froissart, c. CCCCXLI.

[2] On a souvent exagéré l'un ou l'autre de ces tableaux, ce qui ne peut que donner une idée fausse de l'état de l'ancienne France.

tigny, fut d'achever la destruction des aventuriers. Le roi établit une aide dans ce but, de sa propre autorité et sans réunir les états généraux; d'ailleurs ces réunions étaient moins une obligation qu'un usage, et l'expérience qu'on venait d'en faire ne semblait pas à renouveler. On prétexta l'urgence. L'aide consistait en un impôt extraordinaire d'un vingtième sur toutes les ventes, d'un cinquième sur le sel, et d'un treizième sur le vin et les boissons. Le roi nomma lui-même les élus chargés de la perception. On permit aux sénéchaussées de Beaucaire et de Nîmes de se racheter par une contribution équivalente, attendu que de tout temps les taxes y avaient été assises autrement que dans le nord et le centre de la France. Ce supplément d'impôt devait être temporaire, mais il fut maintenu pendant tout le règne suivant, par la nécessité où l'on se trouva de solder des troupes régulières. On se procura encore une autre ressource, en vendant aux juifs, à raison de quatorze florins par tête l'autorisation de séjourner en France vingt ans; le roi les prenait sous sa sauvegarde pendant tout ce temps et leur accordait divers priviléges.

L'argent ainsi obtenu, on fit aux derniers chefs d'aventuriers des conditions qu'ils furent obligés d'accepter. Ils se soumirent les uns après les autres, traitèrent de la restitution des châteaux qu'ils occupaient, et licencièrent leurs hommes.

Mais c'était peu de gagner les chefs. Les soldats licenciés ne tardaient pas à reformer de nouvelles bandes et continuaient leur vie de pillage. Il s'en organisa ainsi deux, qui furent nombreuses et comptèrent chacune plusieurs milliers d'hommes. L'une, celle des Tard-venus, s'assembla sur les frontières de Champagne du côté de la Lorraine; l'autre, la plus forte, qu'on appela la grande compagnie, pilla en 1361 les environs de Dijon et de Beaune, avec une partie de la Franche-Comté, puis descendit en 1362 dans la vallée de la Saône qu'elle dévasta jusqu'à Lyon, et dans la plaine du Forez. Ces provinces étaient précisément celles que la guerre avait jusque-là le plus épargnées.

Le connétable Jacques de Bourbon, comte de la Marche, ayant été chargé par le roi de mettre les Anglais en possession de la Guyenne et de pacifier le Languedoc, reçut encore la mission de rassembler la noblesse du Lyonnais et des pays voisins, de s'opposer au passage de la grande compagnie, et de défendre les États du jeune comte de Forez, son propre

neveu. Un combat très-vif fut livré le 2 avril 1362 à Brignais, près de Lyon. Malheureusement le connétable se laissa tromper sur les forces de l'ennemi; il engagea l'attaque d'une manière imprudente, et ses troupes furent tournées par un gros d'aventuriers qu'il n'avait pas aperçus cachés derrière un monticule. Il éprouva de grandes pertes et fut lui-même blessé mortellement. Les vainqueurs, ne trouvant plus d'obstacle, étendirent librement leurs ravages, d'un côté jusqu'à Brioude en Auvergne, de l'autre le long du Rhône jusqu'aux portes d'Avignon, « pour tâter, dit Froissart, de l'argent du Pape et des cardinaux ». Innocent VI avait été rançonné plusieurs années auparavant par Arnaud de Cervolles; effrayé de voir les brigands reparaître, il lança contre eux un anathème, et offrit les avantages de la croisade aux chevaliers qui s'armeraient pour le secourir. Le marquis de Montferrat vint le tirer de ce danger; il offrit aux aventuriers de les prendre à sa solde pour faire la guerre au duc de Milan, et comme la solde était forte, plus de six mille d'entre eux acceptèrent. Il les emmena en Italie; les autres, réduits à un petit nombre, se débandèrent.

Jean se rendit peu de temps après à Dijon, pour y prendre possession du duché de Bourgogne. Le dernier duc, Philippe de Rouvre, son beau-fils, était mort sans enfants en 1361. Le roi était incontestablement le plus proche héritier: il n'eut pas de peine à faire établir et reconnaître ses droits sur le duché, qui fut réuni à la couronne. Philippe de Rouvre laissait beaucoup d'autres seigneuries. Cette seconde partie de sa succession fut divisée. Sa veuve, Marguerite de Flandre, eut la Franche-Comté et l'Artois; un de ses oncles eut l'Auvergne et le comté de Boulogne. Ainsi Jean termina son règne en acquérant au domaine royal une province importante, la Bourgogne, comme son père en avait acquis une autre qui ne l'était pas moins, le Dauphiné. Malheureusement il l'en détacha presque aussitôt; il la donna en apanage par son testament au plus jeune de ses fils, Philippe le Hardi, qui avait été prisonnier avec lui en Angleterre. La constitution de cet apanage devait être funeste à la monarchie, mais c'était là un danger difficile à prévoir.

Le roi alla ensuite passer l'hiver à la cour d'Avignon, près du nouveau pape Urbain V, successeur d'Innocent VI[1]. Le

[1] Guillaume Grimoard, abbé de Saint-Victor de Marseille, élu en 1362.

Saint-Siége revenait aux projets de croisade formés trente ans plus tôt, avant la guerre contre les Anglais. Le Pape y voyait un moyen de consolider la paix de Brétigny, dont la durée inspirait plus d'un doute. On pensait enrôler facilement les hommes qui avaient sévi dans les compagnies, ce qui devait empêcher qu'il s'en formât de nouvelles et assurer l'ordre public. Le roi de Chypre vint à Avignon au mois de février 1363; il y exposa les besoins des chrétiens d'Orient, séduisit les princes et les prélats qui s'y trouvaient assemblés, et se déclara prêt à visiter les différentes cours de l'Europe pour y faire agréer le plan de la guerre sainte. Il tint parole; car il se rendit bientôt après en Flandre, en Normandie, en Bretagne, puis à Londres auprès d'Édouard III, et à Prague auprès de l'Empereur. On convint que le roi de France aurait le commandement en chef. Urbain V fixa le départ des croisés au mois de juin 1365.

On fit d'avance les préparatifs, qui exigeaient beaucoup de temps et qui furent poussés assez loin. Plusieurs cardinaux, deux maréchaux de France, Audreneham et Boucicaut, prirent la croix. Le roi de Chypre alla trouver lui-même le roi de Navarre, pour obtenir de lui l'assurance qu'il ne troublerait pas la paix du royaume. Un certain nombre de seigneurs qui avaient servi dans le parti navarrais s'engagèrent « au saint voyage ». Jean contracta différentes alliances en vue de la croisade. Il eut l'idée d'épouser ou de faire épouser à son fils Jeanne Ire, reine de Naples, alors veuve pour la seconde fois, quoiqu'elle eût une réputation détestable et fût accusée généralement de la mort de son premier mari, André de Hongrie. Mais cette alliance devait rattacher Naples à la France d'une manière plus étroite.

Jean, qui était un roi chevalier, regardait la croisade comme un moyen de relever son honneur et celui de son royaume. Le grand obstacle était la pénurie d'argent après l'épuisement causé par les guerres précédentes. On réunit dans ce but en 1363 les états du Languedoc à Beaucaire, et ceux de la langue d'oil à Amiens.

Le roi fit ensuite au mois de janvier 1364 un voyage à Londres, voyage dont le motif a été diversement interprété. On a prétendu qu'il avait voulu réparer le manque de foi de son second fils le duc d'Anjou. Ce jeune prince, prisonnier sur parole à Calais, s'était échappé et enfui en France. Jean aurait dit alors

ce mot admirable : que la bonne foi, quand elle serait exilée de la terre, devrait se retrouver dans le cœur des rois. Des historiens l'ont accusé d'avoir été attiré par les fêtes et les plaisirs de la cour d'Angleterre. Outre ces raisons, il en avait une autre encore. Il allait assister à un congrès de princes dont la croisade était l'objet. L'idée de l'entreprise était favorablement accueillie à Londres ; les seigneurs anglais, gascons ou autres, qui entouraient Édouard III, convenaient « que c'étoit voirement un voyage où toutes gens d'honneur et de bien devoient s'entendre ». Mais pendant son nouveau séjour en Angleterre, Jean fut saisi d'une fièvre maligne qui l'emporta le 8 avril 1364, à l'hôtel de Savoie. Cette mort inattendue changea le cours des événements. Pendant qu'Édouard faisait au roi de France, son hôte, des funérailles splendides dans la cathédrale de Saint-Paul, l'entreprise, privée de son chef, se désorganisait. Le roi de Chypre, retournant en Orient, ne put entraîner avec lui que quelques centaines d'hommes d'armes, secours utile peut-être pour la défense du royaume des Lusignans, mais incapable de relever le christianisme en Asie ou même d'y opposer une barrière aux progrès des Turcs.

LIVRE QUATORZIÈME.

CHARLES V.

I. — Charles V monta sur le trône dans des circonstances difficiles, et laissa quand il mourut la France maîtresse d'elle-même et plus florissante que jamais. On l'a surnommé le Sage, ce qui veut dire l'habile. Son mérite fut d'abandonner la conduite aventureuse de ses prédécesseurs, pour calculer et réaliser froidement une politique qui ne laissait rien au hasard. Il eut un succès complet. L'Anglais était dans le royaume, il le chassa. Les compagnies tuaient, pillaient, incendiaient; il rétablit l'ordre. Les finances étaient ruinées, il les releva. Enfin la France avait vu son *honneur* compromis par les journées funestes de Crécy et de Poitiers et par le traité non moins funeste de Brétigny; il lui rendit son rang de première puissance européenne. Cependant toutes ces grandes choses s'accomplirent presque sans éclat et sans bruit. Charles V, de complexion maladive, se montrait peu, et quittait rarement son hôtel de Saint Paul, où il vivait entouré de livres, d'artistes et de savants. Aussi ne tient-il pas dans les histoires contemporaines, particulièrement dans celle de Froissart, la place réservée aux princes qui se distinguaient par leurs prouesses et leurs batailles. Chose singulière, l'histoire de nos revers a été l'objet de récits beaucoup plus brillants que celle des efforts heureux, mais souvent pénibles, auxquels la France dut son rétablissement.

Les contemporains ont d'ailleurs apprécié Charles V d'une manière caractéristique, quoique brève et un peu rude d'expression. « Le roi Charles de France, dit Froissart, fut durement sage et subtil, car tout coi étoit en ses chambres et en déduits : si reconquéroit ce que ses prédécesseurs avoient perdu sur le champ, la tête armée et l'épée au poing. » Et Christine de Pisan : « Le roy Charles... avoit à la fois des déconfitures, son pays ars et mal mis, de ses gens amis et familiers qu'il aimoit de grant amour, pris et occis, dont lui, plein de toute pitié et compassion, avoit au cœur de grandes pointures; mais pourtant, quelque adversité qu'il eût, la com-

mune semblance de sa chair ne fut jà muée, ne fléchissoit contre la constance de son juste et ferme propos;... aussi comme droit fort, ne s'enorgueillissoit point, ne se surhaussoit en arrogance pour quelconques prospérités.... »

Il eut pour bras droit du Guesclin, dont le nom est resté inséparable du sien dans les souvenirs nationaux. Mais la figure de du Guesclin a été plus populaire, parce que le *bon connétable*, indépendamment de sa force corporelle, de sa valeur chevaleresque et de ses talents de commandement, fut l'expression sensible, vivante, d'une politique dont le peuple ne voyait pas les ressorts. Il fut l'homme d'action, quand le roi était l'homme de conseil. Du Guesclin eut encore un autre mérite : après avoir fait la guerre comme on la faisait alors, par goût, par métier, par point d'honneur, par désir de fortune ou pour rançonner des ennemis, il la fit non plus en soldat ou en capitaine, mais en chef d'armée, avec science et calcul, pour atteindre un but qu'il atteignit, et pour accomplir une grande pensée politique et nationale. Il est un des hommes de guerre les plus complets qu'ait eus le moyen âge. Sa vie a été écrite peu après lui dans un long récit en vers qu'on a publié de nos jours. Rien de plus saisissant et en même temps rien de plus vrai que ce poëme du trouvère Cuvelier, ou plutôt cette histoire populaire rimée. Rien de moins imaginaire et de plus naturel que la peinture de cette époque, mêlée d'héroïsme et de barbarie, où la réalité avait un caractère romanesque souvent, et quelquefois épique. Le trouvère, fidèle au souvenir des paladins de Charlemagne et frappé des grands résultats obtenus par son héros, a pu dire avec vérité :

Oncques ne fit autant Olivier ni Roland.

Du Guesclin, né près de Rennes, à la Motte de Brons, était fils d'un gentilhomme sans fortune. Le roman et la tradition racontent de curieuses scènes de sa jeunesse, comment toujours battant et battu, à demi chassé de la maison paternelle, ne vivant qu'avec de mauvais garçons, il vint à Rennes, où pour premier exploit il gagna publiquement le prix de la lutte sur la grande place, en attendant qu'un jour il empruntât le cheval d'un écuyer pour désarçonner successivement plusieurs chevaliers dans un tournoi. Il était laid, petit, trapu, mais d'une grande force de corps, à laquelle il joignait un esprit

querelleur, entreprenant, et un vif désir de *s'avancer*. Ayant réussi à s'équiper avec les joyaux de sa mère, il s'enrôla dans les bandes qui combattaient en Bretagne pour Charles de Blois contre la maison de Montfort et les Anglais; il devint un de leurs chefs les plus renommés, et fit avec succès dans les landes, les ajoncs et les halliers, une guerre de stratagèmes et d'embuscades, où il déploya toutes les ressources d'un génie fécond et acquit une précieuse expérience. Plusieurs villes lui confièrent le soin de leur défense. Dans le poëme de Cuvelier, dont les détails, quelquefois contestables, présentent du moins la vraie physionomie du temps, on est étonné du singulier mélange de générosité chevaleresque et de brutalité qui composaient alors le droit des gens et les mœurs militaires. On y voit à côté de traits illustres d'héroïsme, des trahisons, des félonies, des conventions mal respectées, la ruse, même déloyale, employée comme moyen de succès.

Ce fut au siége de Melun en 1359 que le capitaine breton, déjà célèbre, vint avec la bande qu'il commandait servir Charles V, alors régent. Depuis ce moment il s'attacha entièrement à lui et lui gagna plusieurs autres chefs d'aventuriers. En 1364, il étrenna le nouveau règne par une victoire signalée.

Les Navarrais occupaient encore un certain nombre de châteaux en Normandie. Charles le Mauvais, ayant vu repousser quelques prétentions qu'il élevait à la succession de Bourgogne, venait de soudoyer de nouveau des brigands et même une compagnie anglaise qu'Édouard III avait autorisée à recommencer les hostilités après la fuite du duc d'Anjou. Plusieurs places sur la basse Seine étaient dans ses mains. Charles V confia au maréchal Boucicaut et à la compagnie bretonne de du Guesclin le soin de le déloger de ces positions. Boucicaut et du Guesclin chassèrent les Navarrais le 7 et le 8 avril de Mantes et de Meulan; après quoi ils allèrent rallier à Rouen la noblesse de la Normandie et de la Picardie. Les Navarrais se replièrent sur Évreux, où ils furent renforcés par la compagnie anglaise et par un corps de Gascons sous les ordres de Jean de Grailly, captal de Buch, lieutenant de Charles le Mauvais. On craignit qu'ils ne marchassent sur Reims, où ils auraient pu empêcher le couronnement du roi. L'armée royale quitta Rouen en toute hâte, se mit à leur poursuite, les atteignit le 16 mai à Cocherel, près d'Évreux, et les força d'accepter le combat. Elle avait à sa tête le comte d'Auxerre, qui céda le

commandement à du Guesclin. Celui-ci, général improvisé, eut le talent de faire sortir l'ennemi d'une position où il ne pouvait l'attaquer avec avantage, l'obligea de descendre en plaine, et le chargea avec ses gens d'armes. « La bataille fut forte et âpre, et s'entreféroient de glaives tant efforciément que c'étoit merveilles. Et ceux à qui les glaives failloient, ils se combattoient de haches. » Enfin un corps de Bretons, tenu en réserve, tourna les Navarrais, les prit en queue et les mit en déroute. L'ordre avait été donné de s'emparer du captal de Buch; il résista des derniers avec une poignée d'hommes d'armes, mais fut porté à terre et pris par un soldat breton.

La nouvelle de la victoire de Cocherel arriva le surlendemain 18 à Reims. Le 19, Charles V fut sacré avec la reine Jeanne de Bourbon, en présence des princes du sang, des grands vassaux et de plusieurs seigneurs étrangers. Du Guesclin fut investi d'un héritage princier; il reçut en récompense du service qu'il avait rendu le comté de Longueville, dont le possesseur, Philippe de Navarre, était mort l'année précédente.

La bataille de Cocherel, bien que livrée entre deux petites armées, parut relever l'honneur des armes françaises. Elle avait été gagnée sur les Anglais aussi bien que sur les Navarrais. Elle eut d'ailleurs des résultats immédiats et importants. Du Guesclin, Boucicaut, le favori Jean de la Rivière et plusieurs chefs de partisans qui, comme l'archiprêtre, s'étaient mis au service du roi, poursuivirent et traquèrent les bandes et les garnisons navarraises dans la Normandie, la Beauce, et au delà de la Loire. Le dernier des enfants de Navarre, Louis, frère de Charles le Mauvais, tint encore la campagne en 1365; mais le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, le plus jeune des frères de Charles V, l'assiégea dans la Charité-sur-Loire et le força de poser les armes. Alors les soldats d'aventure se présentèrent en foule pour changer de drapeau et entrer dans les troupes royales. On les y admit facilement; on ne se montra sévère que pour les chefs, dont plusieurs furent décapités comme coupables de trahison.

Le roi de Navarre, qui s'était retiré à Pampelune loin du théâtre de la guerre, ne tarda pas à accepter les conditions du vainqueur, conditions plus favorables qu'il ne devait les espérer, car Charles V avait hâte de rétablir la paix. On lui retira

les seigneuries de Mantes, de Meulan et de Longueville; on lui promit en échange celle de Montpellier[1], qui ne lui permettait pas de troubler le royaume aussi aisément, et qui d'ailleurs ne lui fut livrée que plus tard, après l'exécution de toutes les autres clauses du traité. Le jugement de ses prétentions sur la succession de Bourgogne fut remis à l'arbitrage du Pape (6 mars 1365).

II — Cette guerre civile n'était pas encore terminée qu'on en vit finir une autre, celle de Bretagne. La guerre de Bretagne durait déjà depuis vingt-deux ans, au grand préjudice de la France; car elle attirait les soldats anglais sur le continent, entretenait les bandes d'aventuriers, et passait pour être l'école des compagnies.

Jean de Montfort avait profité des troubles de la France à l'avénement du roi pour faire un effort décisif. Avec les Bretons de son parti, quelques Navarrais et un corps d'Anglais sous le commandement du fameux Jean Chandos, il assiégea Auray, que défendit Charles de Blois. Ce dernier demanda le secours de la France.

On lui envoya mille lances sous les ordres de du Guesclin, que sa victoire de Cocherel avait mis au-dessus de tous les vieux capitaines. Quand les deux armées furent en présence, un traité de partage fut proposé; le duché serait resté au comte de Blois, moyennant la cession du comté de Dol et de trente mille livres de rente en terre au comte de Montfort. Les deux compétiteurs parurent disposés à le signer, mais, suivant les historiens du temps, Chandos, du Guesclin et Jeanne de Blois en empêchèrent la conclusion.

L'accord rejeté, le jugement du débat fut remis au sort des armes; car des deux côtés on voulait une action décisive; la Bretagne n'avait pas vu depuis plusieurs années un pareil nombre de chevaliers et de soldats en présence. Le comte de Blois surtout avait avec lui des troupes d'élite, et suivant l'expression de Froissart, « toute fleur d'honneur et de chevalerie[2] ».

La bataille se livra le 29 septembre 1364, près d'Auray. Les chevaliers des deux camps mirent pied à terre, et l'on

[1] La seigneurie de Montpellier avait été achetée par Philippe de Valois au roi de Majorque en 1349.

[2] Froissart, c. DIV.

s'attaqua, comme à Cocherel, à l'arme blanche. Le sort fut d'abord indécis, mais il y eut des trahisons dans le parti de Blois. D'un autre côté Montfort fut vaillamment secondé. Chandos avait organisé sous les ordres d'Hugues de Calverly un corps de cavaliers de réserve. Ces cavaliers, courant derrière les troupes anglaises, les ramenaient au combat partout où elles faiblissaient. Clisson décida le gain de la journée en rompant la bataille ou division de Charles de Blois, qui fut séparé du gros de son armée et tué dans la mêlée. La plupart des bannerets de Bretagne restèrent avec lui sur la place ou tombèrent aux mains de l'ennemi. Du Guesclin tint plus longtemps avec les auxiliaires français; sa bannière finit pourtant par être abattue; il fut pris avec beaucoup de chevaliers et d'écuyers, et assigné comme captif à Chandos. Charles V paya ensuite une partie de sa rançon.

Jean de Montfort se trouva maître de la Bretagne. Auray, Dinan, Jugon, Quimper, et les derniers châteaux dont ses adversaires étaient encore en possession, se rendirent immédiatement à lui. La guerre de succession était terminée. La bataille d'Auray fut regardée comme le jugement de Dieu. Charles V n'hésita pas à l'accepter comme telle, malgré la défaite du parti qu'il avait soutenu. Il envoya le maréchal Boucicaut et l'archevêque de Reims faire l'office de médiateurs, et négocier un traité entre les deux maisons rivales. Il obligea Jeanne de Penthièvre, la veuve de Charles de Blois, à se contenter du comté de Penthièvre, de la vicomté de Limoges et d'une somme d'argent. La Péninsule entière appelait la paix à grands cris; les églises retentissaient de prières faites pour l'obtenir[1]. Le traité, débattu cinq mois, finit par être signé à Guérande le 11 avril 1365. Jean de Montfort fut reconnu légitime possesseur du duché, sous la condition de faire hommage à la couronne de France, condition qu'il remplit l'année suivante. On lui rendit alors les fiefs que son père avait possédés dans le royaume. Cette paix, saluée avec empressement par les Bretons, ne fut guère accueillie en France moins favorablement,

[1] Lors se prit le peuple à crier
Et humblement à supplier
Qu'ils eussent paix dorénavant.
Car la guerre, trop longuement
Avoit duré par mauvaistié
Vingt et trois ans. — C'estoit pitié!

Chronique de Jean de Montfort, à la suite du poëme de Cuvelier.

tant il importait que la Bretagne cessât d'attirer les Anglais sur le continent et d'entretenir les bandes d'aventuriers.

III. — On n'avait plus maintenant à craindre qu'il se formât de nouvelles compagnies. Pour les anciennes, le roi les avait prises la plupart à sa solde. Il traitait avec les capitaines, il les obligeait à s'avouer de lui ou des princes du sang, leur imposait un serment de fidélité, et leur donnait en retour ou leur faisait espérer des commandements, des dignités, voire même des comtés.

Toutes ces mesures n'en demeuraient pas moins insuffisantes. Quand on avait obtenu que les aventuriers devinssent soldats du roi, ils n'en étaient pas mieux disciplinés pour cela; ils continuaient à vivre à leur guise, de rapine et de pillage. « Considéroient, dit Froissart, les sages hommes du royaume de France, que si on n'y mettoit remède et conseil, ou que on les combattît, ou que on les envoyât hors par grand'mise d'argent, ils détruiroient le noble royaume de France et sainte chrestienté. »

On avait abandonné le projet de la croisade. On y revint, non pour le roi, mais pour les compagnies, dont on voulait délivrer le pays. On obtint de l'Empereur qu'il assurât aux croisés le passage libre par ses États et par la Hongrie. Il offrit même d'en prendre une partie à sa solde, pour s'en servir contre les Turcs qui venaient de faire leur première apparition sur le continent européen. Arnaud de Cervolles accepta ses offres et partit à la tête d'un premier corps; mais arrivé en Alsace, il fut mal reçu par les habitants. Sa compagnie se débanda, et il périt de la main d'un des siens. Depuis lors, les aventuriers, capitaines ou soldats, demeurèrent sourds à toutes les sollicitations qu'on leur adressa, et refusèrent de s'engager dans un genre d'entreprises où les risques n'étaient nullement proportionnés aux gains. Ils préféraient le séjour de la France, où ils se trouvaient si bien qu'ils l'appelaient leur *chambre*.

Sur ces entrefaites, Henri de Transtamare, frère naturel du roi de Castille Pierre le Cruel, offrit de conduire les compagnies en Espagne. Il avait été banni de son pays et il voulait y rentrer. Il brûlait de tirer vengeance de Pierre le Cruel, auteur de la mort de sa mère, et il espérait détrôner sans peine un prince que ses barbaries avaient rendu odieux à tous les Castillans. La cour de France et celle d'Avignon se montrèrent

également prêtes à seconder ses projets; toutes les deux se plaignaient d'injures dont elles n'obtenaient aucune satisfaction. En France, on reprochait au roi de Castille la mort de sa première femme, Blanche de Bourbon, qu'il avait fait périr sans jugement, et qui était belle-sœur de Charles V.

Les propositions du prétendant espagnol furent accueillies avec empressement. Le roi refusa d'entreprendre la guerre en son nom, mais laissa former une armée qui devait passer les Pyrénées et dont le chef fut Jean de Bourbon, comte de la Marche, fils de celui qui avait été tué à Brignais, et cousin de la malheureuse reine de Castille. L'entreprise fut populaire. On allait combattre non dans des pays reculés, mais dans une contrée voisine, où depuis longtemps des croisés français étaient habitués à faire la guerre au Maures de Grenade, où de plus on pouvait espérer honneur et profit. Plusieurs des barons de Gascogne voulurent prendre part à cette guerre, malgré les efforts qu'Édouard III, leur suzerain, fit pour les retenir. Du Guesclin, racheté des mains de Chandos, fut donné pour second au comte de la Marche. Les compagnies séjournaient dans la Bourgogne, autour de Châlons. Il courut les trouver. Accueilli par leurs chefs avec l'enthousiasme que son nom seul inspirait, il leur vanta les richesses de l'Espagne, et leur offrit deux cent mille florins au nom de Charles V. Il leur garantit l'absolution du Pape s'ils voulaient faire honneur à Dieu et renoncer au diable, et promit à ceux qui marcheraient contre les païens la fortune dans ce monde et le paradis dans l'autre[1].

Avec de tels arguments, il n'eut pas de peine à les entraîner. Il prit avec eux la route du Midi. Arrivé près d'Avignon, il obtint du pape Urbain V, malgré ses résistances, la levée de l'excommunication prononcée contre les brigands, et une avance de deux cent mille francs en or sur un décime que l'Église devait payer pour la guerre d'Espagne. Continuant ensuite sa route, il rallia de nouveaux corps à Montpellier, franchit les Pyrénées en plein hiver, et fit, le 1er janvier 1366, son entrée à Barcelone, dont le roi d'Aragon, favorable aux prétentions de Henri de Transtamare, lui ouvrit les portes.

1 Seigneurs, ce dit Bertrand, savez ce que ferons.
Faisons à Dieu honneur, et le diable laissons.
Je nous ferai tous riches, si mon conseil créons,
Et aurons paradis aussi, quand nous mourrons.
Cuvelier, *Roman de Duguesclin*.

L'Espagne présentait au quatorzième siècle un aspect particulier et assez étrange. Les Maures, relégués à Grenade, dans la vallée du Xenil et derrière la sierra d'Antequera, étaient moins redoutables que par le passé; aussi la croisade n'était-elle plus l'unique et constante préoccupation du pays. Autrefois la nécessité avait rallié les seigneurs autour des rois et créé des liens plus ou moins étroits entre les différents royaumes de la Péninsule. Mais depuis que le danger commun avait diminué, ces liens s'étaient relâchés; l'esprit d'indépendance et même d'isolement gagnait partout. Les seigneurs, les églises, les villes, prétendaient exercer des libertés souvent contradictoires. Les rois avaient peu d'autorité; les guerres civiles étaient fréquentes et favorisées par la division de l'Espagne chrétienne en quatre royaumes, car chaque parti trouvait un facile appui dans l'un des royaumes voisins.

Pierre le Cruel employa, pour défendre ou relever l'autorité royale dans la Castille, des moyens qui n'étaient pas sans exemple à cette époque, même en d'autres pays que l'Espagne; il fit périr ses ennemis sans jugement. Mais si c'était là une prérogative reconnue de la couronne, on pouvait en contester l'usage et surtout l'abus. Or ses victimes furent nombreuses; après ses frères naturels, il frappa des nobles de tout rang, un évêque, un grand maître de Saint-Jacques, plusieurs représentants des villes. On raconte qu'il s'entourait de sicaires, et qu'il se fit plusieurs fois justice de ses propres mains. Il inspirait partout une aversion profonde, que contribuaient à fortifier ses relations avec les juifs dont l'Espagne était pleine, et ses alliances avec les rois maures de Grenade et d'Afrique.

Les Français demandèrent qu'on leur ouvrît le passage de la Castille pour marcher contre Grenade. Sur le refus de don Pèdre, ils entrèrent de vive force à Calahorra et y proclamèrent don Enrique. Ils prirent ensuite la route de Burgos, enlevant les places qui hésitaient à reconnaître le nouveau roi. Les Castillans, quoique aimant peu les étrangers, n'opposèrent point de résistance, en haine de don Pèdre; celui-ci, se voyant abandonné et incapable de défendre Burgos, sa capitale, s'enfuit avec sa garde de cavaliers maures, c'étaient les seuls hommes dont il fût sûr, courut à Séville et essaya, sans succès, de soulever l'Andalousie en sa faveur. Il se vit réduit à chercher un asile à Lisbonne, et sollicita vainement l'appui des Portugais. Après une tentative aussi infructueuse sur la Galice, il s'em-

barqua pour Bayonne et alla remettre sa cause aux mains du prince Noir. Ces révolutions, cette fuite, tous ces événements enfin, se passèrent avec une rapidité extrême.

Don Enrique reçut ou plutôt acheta la soumission des villes et des châteaux de la Castille, se fit couronner à Burgos, créa du Guesclin comte de Transtamare et le prit pour connétable. Il combla de dignités les principaux chefs des compagnies, et distribua aux soldats le trésor du royaume; mais il n'en retint qu'un petit nombre près de lui, et s'empressa de renvoyer les autres, dont l'avidité l'effrayait. Les aventuriers de leur côté abandonnèrent sans regret les montagnes arides et pauvres du nord de l'Espagne. Jean de Bourbon repassa les Pyrénées à leur tête et les ramena dans les sénéchaussées du Midi, où leur arrivée causa aux habitants un effroi très-naturel.

A peine étaient-ils de retour, qu'ils reçurent de nouvelles offres; le prince de Galles leur proposa de les enrôler sous ses bannières pour rétablir Pierre le Cruel, qu'ils venaient de renverser. Les chefs rejetèrent presque tous ces ouvertures. Mais les soldats, qui n'avaient pas l'habitude de se lier à la fortune d'un prince et servaient indifféremment sous chaque drapeau, furent séduits par la renommée et les promesses du vainqueur de Poitiers, comme ils l'avaient été naguère par celles de du Guesclin. Beaucoup d'entre eux se mirent au service du fils d'Édouard III.

Le prince Noir gouvernait l'Aquitaine, érigée en principauté l'an 1362, et tenait sa cour à Bordeaux. Il était infatué de ses anciens triomphes et jaloux des succès que les armes françaises venaient d'obtenir en Espagne. D'ailleurs, en entreprenant de rétablir Pierre le Cruel, il eut soin de se faire céder éventuellement, par le roi détrôné, les ports de la Biscaye, dont les Anglais convoitaient la possession. Quant à la cause ou à la personne de ce prince sanguinaire, elles inspiraient à peu près partout la même aversion; Français et Anglais s'accordaient pour regarder l'Espagne comme un pays peu policé, assez étranger aux lois de la chevalerie et de la courtoisie. On voit dans le poëme de Cuvelier que les soldats de du Guesclin s'attribuaient, à tort ou à raison, une supériorité morale sur les Castillans. Le prince Noir fut obligé de se justifier auprès de son conseil du parti qu'il prenait de soutenir don Pèdre; il déclara que don Pèdre était le roi légitime et don Enrique un bâtard. Cette raison était si puissante, que les partisans de Henri de

Transtamare s'attachaient à contester sa bâtardise et à lui forger une légitimité.

Le prince assembla les États d'Aquitaine à Bordeaux, et leur fit approuver sa résolution, agréée déjà par son père Édouard III. Toutefois les Gascons exigèrent une solde; car ils n'étaient tenus de servir gratuitement que pour une guerre défensive, et ils voulurent que le prince se portât garant des promesses peu sûres que don Pèdre leur prodiguait. Les Anglais rallièrent les compagnies, que les sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire essayèrent inutilement d'arrêter au passage, puis ils franchirent les Pyrénées en plein hiver. L'entrée de la Navarre leur fut livrée par Charles le Mauvais, naguère partisan de don Enrique, gagné maintenant par les promesses et les concessions de don Pèdre.

L'armée anglo-gasconne, forte de vingt-sept mille hommes, bien ordonnée et composée pour la plus grande partie de troupes d'élite, s'avança sous les ordres de lord Chandos jusqu'aux bords de l'Èbre, où elle rencontra l'armée espagnole, deux fois plus nombreuse, mais inférieure à tous les égards. Heuri de Transtamare avait beaucoup de milices communales, belliqueuses comme étaient alors toutes les milices de Castille, mais mal exercées, et des génétaires ou cavaliers armés à la légère et montés sur les petits chevaux du pays; sa force principale consistait dans un corps d'auxiliaires français et bretons, que commandait du Guesclin. L'avis de ce dernier était d'observer l'ennemi, et de le tenir enfermé dans les montagnes jusqu'à ce qu'il eût épuisé ses ressources, ce qui n'eût pas été long, car la contrée ne lui en offrait à peu près aucune. Mais don Enrique craignait les défections, et croyait ne pouvoir assurer son règne que par une prompte victoire. Il livra bataille au prince Noir le 3 avril 1367, entre Najara et Navarette. Le choc des deux armées fut des plus violents; la journée rappela celles de Crécy et de Poitiers. A la fin les Espagnols plièrent, malgré leur supériorité numérique; leurs génétaires ne purent résister à la chevalerie pesamment armée d'Angleterre et de Gascogne; leurs milices de pied furent rejetées sur l'Èbre et à demi détruites en repassant le fleuve. Don Enrique, voyant la bataille perdue, craignit de tomber aux mains de l'ennemi et d'être livré à la vengeance de son frère; il s'enfuit de toute la vitesse de son cheval et ne s'arrêta qu'après avoir gagné le territoire de l'Aragon. Du Guesclin soutint longtemps le combat

avec le corps des Français auxiliaires; mais en s'opiniâtrant à rester des derniers sur le terrain, comme à Auray, il fut pris de la même manière et amené de nouveau à Chandos, qui, couronnant par une troisième grande victoire ses succès de Crécy et de Poitiers, mit le sceau à sa renommée de premier général du siècle.

La bataille de Najara rendit la Castille à Pierre le Cruel. Burgos et les principales villes du royaume le reconnurent aussi facilement qu'elles l'avaient abandonné l'année précédente. Quant aux Anglais, ils tirèrent peu de profit de leurs succès. Ils eurent beaucoup de peine à empêcher le roi qu'ils avaient rétabli d'exercer des vengeances, et à obtenir qu'il exécutât les promesses faites aux Gascons et aux aventuriers. Leur armée, cantonnée plusieurs mois dans la Castille, se consuma rapidement sous un climat nouveau; elle fut décimée par les chaleurs de l'été et la mauvaise nourriture. Une mortalité effrayante l'avait sensiblement réduite lorsqu'elle repassa les Pyrénées. Le prince Noir, qui en ramena les débris en Guyenne, rentra à Bordeaux atteint d'une maladie de langueur qui ne le quitta plus.

Du Guesclin fut au nombre des prisonniers ramenés par les Anglais. Les circonstances de sa libération sont diversement racontées par les historiens. Suivant la version la plus accréditée bien que la plus romanesque, le prince Noir, accusé de le retenir parce qu'il le craignait, lui dit de fixer lui-même sa rançon. Du Guesclin fixa ce prix à cent mille francs. Comme le prince s'en étonnait, il déclara que le roi de France en payerait bien une moitié et Henri de Transtamare l'autre; que dans tous les cas, il n'y avait pas de femme en France qui ne filât pour le tirer de prison. Le prince le prit au mot, et la princesse de Galles se joignit à quelques chevaliers anglais pour avancer une partie de la somme nécessaire à sa mise en liberté.

Les révolutions de la Castille n'étaient pas encore terminées. Aussitôt après la retraite des troupes anglaises au mois de septembre 1367, Pierre le Cruel continuant d'être détesté et cessant d'être craint, Henri de Transtamare quitta l'Aragon et reparut à Calahorra. Des mouvements éclatèrent partout en sa faveur. Burgos lui ouvrit ses portes. Il assiégea Léon, qu'il prit presque sans résistance, et marcha sur Tolède. Il était sous les murs de cette ville, quand il reçut de Charles V, qui se préparait à recommencer la guerre contre les Anglais,

l'offre de signer un traité d'alliance. Le traité fut signé, et du Guesclin envoyé une seconde fois en Espagne. Il venait d'aider le duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, à soumettre Tarascon et Arles, qui appartenaient à la reine de Naples, comtesse de Provence. Il s'empressa d'abandonner cette guerre insignifiante pour rejoindre Henri de Transtamare, avec quelques bandes tirées des compagnies.

Pierre le Cruel, déjà dépouillé de la moitié de ses États et retiré dans l'Andalousie, y réunit de nouvelles troupes, formées en partie d'auxiliaires maures, et marcha au devant de son frère. Les deux armées se rencontrèrent, le 14 mars 1369, près de Montiel, à vingt lieues de Tolède; celle de Pierre le Cruel fut mise en déroute. Il essaya de se défendre encore dans le château de Montiel, mais pendant une sortie il tomba aux mains d'un chevalier français, appelé le Besgue de Vilaines, et se rendit à lui à condition d'avoir la vie sauve. Amené au camp des Français, il s'y trouva en présence de don Enrique. Les deux frères ne purent se rencontrer sans que leur vieille haine se réveillât; ils se précipitèrent l'un sur l'autre et roulèrent à terre. Un des serviteurs de don Enrique accourut à l'aide de son maître, et don Pèdre fut poignardé. « Alors, dit le poëte espagnol, sortit du corps du malheureux prince l'âme la plus noire qui eût jamais vécu. » Tel fut le digne dénoûment de cette tragédie, qui rappelle les luttes fratricides de l'antiquité grecque.

La branche de Transtamare, restée maîtresse du trône de Castille, s'y affermit en peu de temps, et ce fut elle qui fonda les bases de ce puissant gouvernement espagnol destiné à jeter tant d'éclat deux siècles plus tard sous Charles-Quint et Philippe II. Pour du Guesclin et les chevaliers ou aventuriers français qui avaient soutenu don Enrique, ils restèrent encore une année à sa solde, contribuèrent à consolider son gouvernement, et reçurent à la cour de Burgos force dignités et récompenses. Quand ils revinrent en 1370, la France les salua comme ayant deux fois conquis la Castille. D'ailleurs la guerre venait de recommencer avec les Anglais, et c'était du Guesclin que la voix publique appelait à la diriger.

IV. — Quelque nécessaire qu'eût été le traité de Brétigny, il était difficile qu'il fût de longue durée. La France ne l'avait accepté que par lassitude et comme une trêve. Elle sentait

qu'elle avait des revers à réparer, son prestige à rétablir. Vingt-trois années de lutte avaient développé partout, et quelquefois jusqu'à l'excès, d'un côté les haines nationales, de l'autre les sentiments et les passions militaires. D'ailleurs la guerre n'avait pas cessé; quoiqu'il n'y eût point d'hostilités déclarées entre les deux couronnes, Français et Anglais s'étaient rencontrés face à face à Cocherel, à Auray, à Najara. Il était donc naturel que Charles V fût dirigé dans tous ses actes par la prévision d'une rupture avec Édouard III. On le voit dès le principe multiplier les ordonnances et les règlements militaires. Tout en éloignant par des expéditions étrangères celles des compagnies qui pillent le pays ou qu'il ne peut prendre à sa solde, il s'en attache d'autres qu'il entreprend de convertir en une armée régulière, disciplinée et nationale. « Il attira à soi, dit Christine de Pisan, vaillans capitaines dont finer put, estranges et privés, donna de beaux dons; les reçut joyeusement et moult honora, fit pourvéance de riches armures, beaux destriers d'Allemagne, de Pouille, coursiers, haubergeons.......... A Paris toutes pièces de harnois, et de tout ce donna largement aux compagnons d'armes, aux riches gentilshommes les choses belles et jolies, aux pauvres les profitables et fortes. »

La juridiction des maréchaux de France fut réglée et étendue; on multiplia les inspections, on assura l'exécution sévère des ordonnances par les prévôts. Après avoir fortifié la justice militaire, il fallait assurer la solde et l'entretien des troupes, ou plutôt déterminer les réquisitions qu'on leur donnait le droit d'exiger; car les fournitures directes étaient rares. Ce système de réquisitions forcées était précisément la cause des pillages dont on se plaignait partout, et que les villes craignaient tant que dans tous leurs traités avec la couronne elles commençaient par stipuler comme le plus important de leurs priviléges celui de ne pas loger les gens de guerre [1]. Les règlements de Charles V ne furent pas toujours observés; l'histoire montrera plus tard leur inefficacité en bien des circonstances; cependant ils ne furent pas non plus une lettre morte, et ils étaient assez complets pour qu'on ait pu à peu près se contenter sous les règnes suivants de les renouveler et de les remettre en vigueur, chaque fois qu'ils parurent oubliés ou inexécutés.

[1] Les villes défendaient au besoin ce privilége à main armée. Ainsi sous Charles V le Mans mit hors de ses murs les troupes du comte de Dammartin en 1368, et Albi refusa en 1376 de recevoir celles du maréchal d'Audreneham.

Les usages suivis pour l'entretien et la défense des châteaux remontant à une époque déjà ancienne où le pouvoir était morcelé et la féodalité souveraine, de nouvelles mesures étaient nécessaires. Philippe de Valois, non content d'obliger les seigneurs à entretenir dans ces châteaux des sergents et des garnisons, s'était attribué le droit de les y placer et de les y entretenir lui-même au besoin, par exemple sur la frontière anglaise. Jean et Charles V ordonnèrent à plusieurs reprises de détruire les châteaux qui ne pouvaient être utilement défendus [1]. En 1367, après une assemblée d'états tenus à Chartres, Charles V fit sur ce sujet une ordonnance générale. Il décida que chaque bailli de ses provinces de Champagne, Berry, Bourgogne, Bourbonnais et Nivernais, visiterait avec deux chevaliers les forteresses de son bailliage, que des garnisons seraient mises aux frais des seigneurs propriétaires dans celles qu'on jugerait à propos de défendre, et que ces garnisons seraient composées de gens d'armes levés et commandés par les capitaines royaux. Le même règlement fut appliqué aux villes.

Charles V signa, toujours en prévision de la guerre, un certain nombre de traités particuliers avec les seigneurs ou les communes du Midi, pour les rattacher plus étroitement à la cause de la France. Il gagna plusieurs des seigneurs que le traité de Brétigny avait rendus vassaux du prince de Galles. Sachant le sire d'Albret, dont la maison était maîtresse d'une partie des landes de Gascogne, irrité de quelques procédés du prince à son égard, il le reçut à sa cour avec de grands honneurs et lui donna en mariage une sœur de la reine. Il prit à son service le Breton Olivier de Clisson, dont le père avait été décapité sous Philippe de Valois. Il acquit ainsi dans la Guyenne et la Bretagne d'utiles alliés, capables de préparer ou de diriger un mouvement de réaction nationale contre les Anglais. Cette réaction eut lieu en 1368 d'une manière éclatante.

C'était le moment où le prince de Galles revenait d'Espagne, et se voyait obligé d'acquitter envers les hommes d'armes qui l'avaient suivi les promesses de Pierre le Cruel, promesses dont il s'était rendu garant. Pour trouver l'argent nécessaire, il dut réunir successivement les états des différentes parties de l'Aquitaine à Niort, à Angoulême, à Poitiers, à Bordeaux et à Bergerac. Il leur demanda de voter un *fouage* ou impôt territorial par feux. Il aurait voulu que l'impôt portât sur toutes les terres,

[1] Ordonnances de 1358, de 1367.

même celles des nobles. Or, les habitants des provinces cédées par la France à Brétigny témoignaient aux Anglais beaucoup de mauvais vouloir; le prince avait eu déjà beaucoup de peine à obtenir de certaines villes qu'elles missent sur leurs portes les armes d'Angleterre. Ses nouvelles exigences comblèrent l'irritation. Les nobles déclarèrent que c'était une violation de leurs franchises qu'ils disaient remonter à Charlemagne. Le prince, malgré les avis de lord Chandos, qui pressentait une révolte, tint bon et décréta l'impôt. Le 30 juin 1368, les seigneurs de Comminges, de Périgord, d'Albret et d'Armagnac, appelèrent de sa décision à la cour des pairs et au parlement de Paris.

Comme le traité de Brétigny portait une renonciation de la France à la suzeraineté de la Guyenne, accepter l'appel équivalait pour Charles V à une rupture immédiate. Il déclara donc, avant de se prononcer, qu'il ferait examiner les clauses du traité. Mais les sentiments de la France n'étaient pas douteux. Les prélats et les barons du conseil poussaient vivement le roi à la guerre. « Sachez, lui disaient-ils, que sitôt que vous l'aurez entreprise, vous verrez et trouverez que les trois quarts du pays de la duché d'Aquitaine se tourneront devers vous, prélats, comtes, barons, chevaliers et écuyers et bourgeois de bonnes villes... Et sont ceux de Poitou, de Saintonge, de Quercy, de Limosin, de Rouergue, de telle nature qu'ils ne peuvent aimer les Anglois, quelque semblant qu'ils leur montrent. Et les Anglois aussi qui sont orgueilleux et présomptueux, ne les peuvent aimer, ni ne firent-ils oncques, et encore maintenant moins que oncques, mais les tiennent en grand dépit et vileté..... Avec ce, tous les gentilshommes du pays ne peuvent venir à nul office; car tout emportent les Anglois et les chevaliers du prince [1]. » Telle était alors l'antipathie des deux nations. Les Aquitains n'attendirent pas que l'appel eût été reçu. Dès le 14 septembre, la ville de Rodez, entraînée par un de ses consuls, chassa les Anglais; plusieurs autres places suivirent cet exemple, du mois de novembre 1368 au mois de mai 1369 [2].

Le traité de Brétigny fut soumis à un examen minutieux. Charles V consulta les universités et les docteurs en droit, aussi bien de l'étranger que de la France. La conclusion de ces déli-

[1] Froissart, c. DLXXIV.

[2] De Gaujal, *Histoire du Rouergue*, cite un certain nombre de faits qui prouvent que l'enthousiasme partiotique était général dans la province.

bérations fut qu'il fallait admettre l'appel, attendu que le traité n'avait pas été observé par les Anglais, et que les renonciations, invalides de soi, avaient été encore invalidées par les actes postérieurs. Ces arguments furent développés dans plusieurs manifestes que Charles V fit rédiger cette année et la suivante. Le premier grief était fondé; car les Anglais n'avaient pas licencié leurs troupes aussitôt après le traité, et elles avaient continué à exercer des ravages. Même en 1368, des brigands, portant le nom d'Anglais pour avoir été au service du prince de Galles, avaient encore parcouru et pillé le Berry et la Champagne. Le prince se contentait de répondre qu'on ne devait pas lui imputer ces derniers désordres, commis par des soldats qui ne lui appartenaient plus. Quant aux renonciations, on disait en France qu'elles s'étaient faites sans le concours de la nation et surtout des intéressés. Les Gascons se plaignaient qu'on ne les eût pas consultés; ils soutenaient que leur pays n'avait été réuni autrefois par Charlemagne à la couronne de France qu'à la condition de n'en être jamais détaché. Les Anglais répondaient à ces allégations, que les princes du sang, les seigneurs et les bourgeois des grandes villes qui s'étaient rendus à Londres en qualité d'otages et de garants des stipulations de Brétigny, avaient par cela même engagé la nation aussi bien que le roi. Enfin le troisième argument des Français, plus sérieux, ce semble, c'est qu'on avait stipulé que les deux rois renonceraient à leurs droits d'une manière expresse et solennelle. Or, ces renonciations ne s'étaient jamais faites. Charles V avait eu le soin d'insérer dans tous ses actes les réserves nécessaires, et les mêmes réserves se retrouvaient dans les actes signés par les seigneurs des provinces cédées à l'Angleterre[1].

Au fond, il suffisait que le traité de Brétigny fût, soit en lui-même, soit dans son exécution, la matière d'un débat, pour que la France saisît l'occasion de le rompre. Christine de Pisan, qui néglige la question de droit, dit qu'il y allait de l'honneur du pays. On doit rappeler aussi que la première agression d'Édouard III, trente-deux ans plus tôt, avait été appuyée sur des raisons moins fortes et moins solides.

Au mois de janvier 1369, Charles V envoya au prince de Galles à Bordeaux un clerc et un chevalier, qui lui remirent une citation de comparaître en personne et sans délai devant la

[1] Voyez l'*Histoire du Rouergue* par de Gaujal.

chambre des pairs, pour « ouïr droit » sur les plaintes des Gascons. Quand le prince eut reçu la citation, « si fut émerveillé et crola (remua) la tête et regarda de côté sur les dessusdits François, et quand il eut un petit pensé, il répondit par telle manière : Nous irons volontiers à notre ajour à Paris, puisque mandé nous est du roi de France, mais ce sera bassinet en la tête et soixante mille hommes en notre compagnie[1]. » Il ajouta qu'il en coûterait cent mille vies.

V. — Le gant était jeté. Cependant Charles V continua d'entretenir des agents à Londres, comme s'il eût voulu détacher Édouard III de la cause de son fils. Les Anglais avaient de leur côté peine à croire qu'un roi aussi pacifique affrontât les hasards d'une nouvelle lutte. Charles V attendit trois mois, à l'expiration desquels le prince Noir n'ayant pas comparu, il envoya au roi d'Angleterre une lettre de défi, et donna l'ordre à ses troupes d'occuper Abbeville et le Ponthieu, dont il savait les habitants animés de sentiments favorables à la France. Au mois de mai, qui était le suivant, il tint des états où la guerre fut déclarée tout d'une voix juste et légitime. Il fit ensuite marcher deux armées sur les provinces anglaises de l'Ouest et du Midi. Ces armées, composées en partie d'anciens soldats des compagnies, étaient commandées par ses deux frères, les ducs de Berry et d'Anjou, dont le dernier possédait le gouvernement du Languedoc depuis 1364.

Édouard III réunit au mois de juin le parlement anglais, y obtint à l'unanimité le vote de subsides destinés à soutenir la guerre, et se fit délier par les prélats des serments qu'il avait prêtés à Brétigny. Il recommença même à porter la couronne de France, à laquelle il avait renoncé en 1360. Les historiens anglais modernes ont remarqué qu'après avoir pris cette couronne par droit de naissance, il avait prétendu aussi la porter par droit de conquête[2]. Ceci avait une signification. Les Anglais avaient craint d'abord que la réunion des deux couronnes sur la tête de leur roi n'eût pour effet de subordonner plus ou moins leur pays à la France; rassurés par leurs victoires, ils en étaient venus à espérer le contraire, et ils regardaient les provinces du continent acquises ou à acquérir comme de simples annexes de leur île. Ce sentiment des Anglais, réel quoique

[1] Froissart, c, DLXXVII.
[2] Entre autres Macaulay.

exagéré peut-être par leurs historiens modernes, explique comment les sentiments de leurs provinces du continent durent se modifier en sens inverse, et comment ces provinces, oubliant l'origine doublement française des Plantagenets, durent finir par ne plus voir en eux que des conquérants étrangers.

La guerre s'annonçait d'ailleurs sous d'autres auspices que celles qui avaient précédé, et ces auspices ne furent pas démentis. Le prince de Galles, malade de langueur, était condamné à l'inaction. Édouard III, vieilli, ne montrait plus la même énergie. L'Angleterre, obérée, fit avec peine à l'époque de ses revers les sacrifices qu'elle avait faits plus volontiers au temps de ses victoires. Elle n'avait plus aucun point d'appui sur le continent. Impopulaire dans les provinces qui lui appartenaient, elle ne pouvait plus compter sur les princes des Pays-Bas, ses anciens alliés. La France, au contraire, possédait des troupes régulières et des ressources financières assurées. Les états s'empressèrent de voter sans condition des aides plus considérables que par le passé; chacun contribua de ses deniers; le roi lui-même ordonna de porter sa vaisselle à la Monnaie[1]. Charles V trouva chez les étrangers l'appui qui faisait défaut à ses ennemis. Le Pape et l'Empereur se prononcèrent en sa faveur. Le roi de Castille, Henri de Transtamare, s'unit à lui par un traité d'alliance offensive et défensive, et lui prêta bientôt le secours utile de sa marine. Charles V s'assura la neutralité de la plupart des princes des Pays-Bas, et le concours de quelques-uns d'entre eux. Il *charpenta et ouvra* des traités avec le Hainaut et le Brabant. Enfin il gagna la Flandre. Il fit épouser à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, son plus jeune frère, la fille du comte Louis de Mâle, Marguerite, qui devait posséder un jour du chef de son père la Flandre, Nevers et Rethel, et de celui de sa mère l'Artois et la Franche-Comté. La main de Marguerite avait été recherchée par un fils d'Édouard III. Charles V, pour arriver à conclure cet important mariage, n'hésita pas à rendre aux Flamands, au moins pour un temps déterminé, les trois villes de Lille, Douai et Orchies, qu'ils redemandaient depuis le règne de Philippe le Bel. L'appui de la Flandre était alors très-important, bien que l'agrandissement de la maison de Bourgogne dût un jour devenir funeste à la monarchie.

[1] Au mois de décembre 1369, les états votèrent une aide de douze deniers pour livre sur les ventes, la gabelle du sel et un fouage.

Les ducs de Berry et d'Anjou, attaquant l'Aquitaine, l'un par le Poitou, l'autre par la vallée de la Garonne, ne trouvèrent que des résistances partielles et locales; ils enlevèrent sans peine un bon nombre de places. Le prince de Galles avait confié la défense des châteaux les plus considérables à quelques chefs de compagnies, mis sous les ordres des sénéchaux de Bordeaux et de Poitiers. Mais le pays leur échappait. Les prélats se déclaraient pour la France. L'évêque de Cahors contribua à chasser les Anglais du Quercy; l'archevêque de Toulouse fit *tourner français* plus de soixante villes ou bourgs. Des prêtres et des docteurs en droit parcouraient les villes, y haranguaient le peuple et *prêchaient* en faveur de Charles V. Édouard III entreprit de faire aussi haranguer pour soutenir ses prétentions; il n'eut pas le même succès. Les sentiments des populations, sentiments dont le clergé se rendait l'interprète, éclataient tous les jours avec une nouvelle force. En général les seigneurs et les magistrats municipaux des villes ou des communes, liés aux Plantagenets par les conditions de l'hommage et de la loyauté féodale, gardèrent leur fidélité mieux que le clergé et le peuple, le devoir et le serment de la vassalité luttant en eux contre le sentiment du patriotisme. Mais la défection ne tarda pas à les gagner également, et la plupart d'entre eux, en combattant pour l'Angleterre comme ils y étaient tenus, se renfermèrent dans les limites de leurs obligations, dont ils n'attendaient que l'occasion d'être déliés. Ceux qui possédaient des fiefs dans les deux royaumes cherchèrent à s'abstenir. Froissart en cite plusieurs qui, pour mieux demeurer neutres, entreprirent des expéditions lointaines jusqu'au Saint-Sépulcre. Les Anglais ne pouvaient garder aucune illusion. Lord Chandos, fort *mérencolieux*, et voyant pour comble de malheur ses conseils méconnus par le fils d'Édouard III, ne songeait plus guère qu'à sauver l'honneur de ses armes. Il se borna, lui et Robert Knolles, à harceler les Français, comme auraient fait de simples chefs de partisans.

Charles V, non content de prendre l'offensive dans le Midi, réunit dans le Nord une autre armée dont il donna le commandement au duc de Bourgogne, mariée à l'héritière de Flandre. Il fit aussi à Rouen et sur la basse Seine les préparatifs d'une descente en Angleterre, où l'on croit qu'il voulait soulever les Gallois et les Écossais. L'Angleterre s'en émut, se mit en état de défense, arma et exerça ses milices sur les côtes. Mais

Olivier de Clisson, qu'un long séjour dans l'île avait éclairé sur les difficultés d'exécution d'un pareil projet, le combattit, et le roi finit par y renoncer.

Les Anglais, s'étant laissé surprendre dans la Guyenne, n'attendirent pas d'être prévenus dans la Picardie et portèrent leurs principales forces de ce côté. Le troisième fils d'Édouard III, Jean de Gand, duc de Lancastre, sortit de Calais avec une nombreuse armée. Le duc de Bourgogne s'empressa de couvrir l'Artois et le comté de Saint-Pol, en se plaçant à Tournehen, près d'Ardres, où il campa longtemps. Les Anglais lui offrirent plusieurs fois le combat; il le refusa, malgré ses soldats qui accusaient son inaction; fidèle aux instructions de Charles V, il tint bon contre les bravades et les murmures, et il usa par ses lenteurs les forces du duc de Lancastre. Tout ce que les Anglais purent faire se réduisit à quelques courses de pillage dans la Picardie et le pays de Caux. L'ordre exprès de Charles V était d'éviter à tout prix les batailles rangées, afin de laisser l'ennemi se consumer en efforts inutiles sur un terrain qui n'était pas le sien.

Ce fut ainsi que la campagne de 1369, sans être marquée par une seule action décisive, eut les résultats les plus favorables à la France. Au mois de novembre, le roi réunit la cour des pairs, qui jugea le prince de Galles par défaut et le condamna. Un peu plus tard, des lettres patentes prononcèrent, en vertu de cette condamnation, la confiscation de l'Aquitaine et sa réunion à la couronne. Des états tenus au mois de décembre votèrent avec empressement les subsides nécessaires à la continuation de la guerre, tandis qu'Édouard III se voyait au contraire forcé de remettre aux Aquitains la levée du fouage, pour lequel ils avaient interjeté appel à Paris.

Les engagements continuèrent pendant l'hiver. Un parti d'aventuriers anglais surprit en Bourbonnais le château de Belleperche, où la duchesse de Bourbon, mère de la reine, faisait son séjour. Cette princesse fut enlevée et emmenée prisonnière dans une forteresse du Limousin, sans que le duc de Bourbon, son fils, qui avait rassemblé des troupes pour la délivrer, pût y réussir. Mais ce n'était là qu'un avantage isolé. Il fut compensé par la perte que les Anglais firent vers le même temps de leur chef le plus illustre, le fameux lord Chandos, tué le 31 décembre 1369 dans un engagement au pont de Lussac, sur la Vienne.

VI. — La campagne de 1370 ressembla beaucoup à la précédente. Les Français ne changèrent rien au plan de guerre qu'ils avaient adopté. Les deux corps d'armée des duc d'Anjou et de Berry entamèrent de nouveau la principauté, appuyés par un troisième qui leur servait de réserve et que commandait le duc de Bourgogne. Du Guesclin, rappelé d'Espagne avec ses vieilles bandes, fut alternativement le conseil des ducs d'Anjou et de Berry. L'ancien général de fortune était devenu un tacticien exercé. Il entreprit systématiquement l'attaque des châteaux, qu'il enleva et démolit les uns après les autres, par la supériorité de ses machines et l'emploi des canons de siége. Sa marche victorieuse et le prestige de ses succès d'Espagne, grossis encore par la renommée, achevèrent de soulever contre les Anglais les pays qu'il traversa. Au cri de Notre-Dame Guesclin! l'Agénois, l'Armagnac, le Rouergue, le Limousin, relevèrent le drapeau français. Limoges, une des places les plus fortes que possédât le prince de Galles, ouvrit ses portes, à la persuasion de son évêque.

Les Anglais, refoulés peu à peu sur la Dordogne, assemblèrent toutes leurs troupes pour réparer ce dernier désastre. Le prince de Galles résolut de rentrer à tout prix dans une place dont la possession ou la perte entraînait celle de toute une province, et il jura l'âme de son père qu'il tirerait vengeance des traîtres. Limoges qu'il assiégea se défendit; mais le duc de Berry ne la secourut pas, soit pour éviter d'être forcé à livrer une bataille, soit par l'obligation où il se vit d'envoyer des renforts à l'armée du Nord, contre laquelle marchait Robert Knolles. Après un mois de siége, les canons anglais firent brèche dans la muraille, le prince Noir enleva la ville, et pour infliger à la défection un châtiment éclatant, donna l'ordre de la brûler et d'en décimer les habitants (octobre 1370.) Les vainqueurs exécutèrent cet ordre sans merci; femmes, enfants, rien ne fut épargné. Froissart porte à trois mille le nombre des victimes, qu'il appelle des martyrs et dont il recommande les âmes à Dieu [1]. Il semble ici n'avoir été que l'écho du cri d'horreur qui retentit dans la France entière.

Ces cruautés qui souillèrent la carrière brillante du prince de Galles furent l'adieu sanglant qu'il fit au continent; il retourna bientôt en Angleterre pour y languir et y mourir à la

[1] Froissart, c. DCXXXVI.

fleur de l'âge. De pareilles vengeances, loin d'éteindre le patriotisme des villes qui étaient françaises de cœur, ne servirent qu'à le rendre plus implacable et plus ardent.

Charles V donna à du Guesclin l'épée de connétable, qu'il lui destinait depuis son retour d'Espagne. La connétablie était jusque-là réservée aux princes du sang ou aux seigneurs de la plus haute noblesse. Ce fut la première fois qu'on vit un simple gentilhomme élevé à un si haut rang; mais les princes désignèrent eux-mêmes celui dont le choix fut ratifié par la voix publique. L'histoire lui a conservé le nom populaire de *Bon connétable*.

Du Guesclin, à peine investi de sa nouvelle dignité, se mit à la poursuite de Robert Knolles, autre capitaine d'aventuriers devenu comme lui le chef d'une grande armée. Knolles venait de parcourir la Picardie, le Vermandois, la Champagne et l'Ile-de-France, rançonnant les campagnes et défiant les garnisons des villes. L'ordre était donné de ne pas répondre à ces bravades, et partout les gouverneurs des places l'exécutèrent. Les Anglais passant sous les murs de Paris, on put voir de l'hôtel Saint-Paul le feu et la fumée des villages qu'ils brûlaient; mais Clisson disait à Charles V : « Sire, vous n'avez que faire d'employer vos gens en ces forcenés; laissés-les aller et eux fouler; ils ne vous peuvent tollir votre héritage, ni bouter hors par fumières [1]. » A la fin, quand ils eurent usé leurs forces, du Guesclin les poursuivit, les surprit à Pontvalain dans le Maine et les mit en pleine déroute. Robert Knolles fut obligé de fuir en Bretagne; il y possédait le château de Derval, où il s'enferma, avec le très-petit nombre d'hommes qui avaient échappé au désastre.

Quelque cruels sacrifices qu'une pareille guerre imposât au pays, le résultat en était assuré : on peut suivre pas à pas le progrès des armes françaises dans la série des chartes qui furent données aux places reconquises, à Rodez, Montauban, Figeac, Milhau, Cahors, Sarlat, aux villes de l'Agénois, du Limousin, du Périgord, de l'Angoumois, du Poitou. A mesure que ces villes revenaient à la France, on confirmait leurs anciens priviléges et leurs constitutions municipales. Souvent aussi on les gratifiait d'une diminution de feux pour l'assiette des tailles, c'est-à-dire d'une réduction de l'impôt foncier destinée à les indemniser des maux de la guerre. Quelques-unes

[1] Froissart, c. DCXXXVI.

prirent soin de stipuler qu'étant réunies à la couronne de France, elles en seraient inséparables désormais [1].

En 1371, la guerre se fit avec moins d'activité; les hostilités continuèrent sur plusieurs points sans efforts sérieux, car les ressources financières commençaient également à s'épuiser. Les deux rois cherchèrent des alliés; mais ici l'avantage fut encore pour Charles V. Tout ce qu'Édouard III put obtenir fut la neutralité des Flamands, toujours dépendants de l'Angleterre pour l'exercice de leur industrie, et le concours personnel du duc de Bretagne. Jean de Montfort, qu'un démêlé particulier avec la couronne rejeta dans l'alliance anglaise, ne put entraîner avec lui ses vassaux, qui étaient tous Français de cœur. Pendant ce temps, Charles V traitait avec le roi d'Écosse, s'assurait, moyennant la cession de Montpellier, l'appui ou tout au moins la neutralité du roi de Navarre, enfin entraînait la Castille et la décidait à prendre à la guerre une part active et utile. Édouard III avait fait épouser à deux de ses fils, les ducs de Lancastre et de Cambridge, deux filles de Pierre le Cruel; il avait même voulu que le duc de Lancastre prît le titre de roi de Castille, du chef de sa femme, l'aînée des deux sœurs. Henri de Transtamare, menacé par cette bravade, resserra ses liens avec Charles V, et unit ses forces à celles de la France.

Les Castillans possédaient une marine importante. Ils mirent en mer, au printemps de 1372, une flotte de quarante gros vaisseaux, sans compter les navires plus petits. Cette flotte surprit en vue de la Rochelle, au mois de juin, les bâtiments anglais qui menaient à Bordeaux le comte de Pembroke, gendre d'Édouard III, avec des troupes. Les Castillans avaient pour eux le nombre, et leurs vaisseaux, plus grands, plus élevés surtout que ceux de leurs adversaires, donnaient aux gens de trait qui les montaient un avantage marqué. Ils entourèrent les navires anglais, puis les attaquèrent à l'abordage. Les marins de la Rochelle accoururent à cette vue, en dépit du sénéchal anglais qui commandait la ville, et aidèrent les Castillans à achever leur victoire. Le comte de Pembroke tomba aux mains des vainqueurs; la plupart de ses vaisseaux furent capturés ou coulés bas.

Dès que le résultat de ce combat fut connu, Charles V donna l'ordre à son frère, le duc de Berry, et à du Guesclin, qui avaient des troupes prêtes sur le bord de la Loire, d'entrer en Aquitaine

[1] Traité de 1369 avec Abbeville et les villes du Ponthieu.

par le Poitou et d'y faire une nouvelle campagne pareille à celles de 1369 et de 1370. L'Aquitaine était alors défendue par le captal de Buch, lieutenant du duc de Lancastre, qui avait remplacé le prince de Galles. Les Français enlevèrent rapidement plusieurs petites places, Montmorillon, Chauvigny, Lussac, Moncontour et le château fort de Saint-Sévère, qui dominait une partie du Berry. Partout les habitants leur ouvraient les portes. Du Guesclin, ayant des intelligences à Poitiers, se présenta devant la ville à l'improviste, accompagné de trois cents lances. Les bourgeois se prononcèrent aussitôt ; ils déclarèrent qu'ils n'étaient pas vrais Anglais ; ils stipulèrent le maintien de leurs priviléges et demandèrent qu'on leur assurât les coutumes du bon roi saint Louis. Ces conditions obtenues, ils admirent dans leurs murs le connétable, les ducs de Berry et d'Alençon, et saluèrent avec un empressement patriotique le retour des fleurs de lis [1]. Les Anglais ne purent arriver assez à temps pour empêcher la perte d'une des villes les plus considérables de l'Aquitaine ; ils furent obligés de se retirer sur Niort, qui leur ferma ses portes ; ils y pénétrèrent de force et se vengèrent par un pillage. Rejetés de là sur la Charente, ils furent battus à Soubise par un parti de Français et de Gallois ; ces derniers avaient à leur tête un descendant de leurs princes nationaux, le chevalier Yvain de Galles, qui était venu se ranger sous les bannières de Charles V. Les vainqueurs se rendirent maîtres du captal de Buch, et refusèrent de le mettre à rançon. Après ce combat, Soubise, Saint-Jean d'Angély, Angoulême, Taillebourg, Saintes, se rendirent sans résistance. Les habitants de la Rochelle désarmèrent, par un habile stratagème, l'officier anglais qui commandait dans leurs murs, et y reçurent du Guesclin. Les châteaux de Benon, de Marans, de Surgères, de Fontenay-le-Comte, furent enlevés. Les barons du Poitou, enfermés par les Français dans les murs de Thouars, promirent de se rendre, s'ils n'étaient pas secourus dans un délai donné par leur suzerain le roi d'Angleterre, et tinrent parole au jour fixé. Le Poitou retourna presque tout entier à la France. Il ne restait plus aux Anglais que Niort, Mortagne, et quelques petits châteaux qui succombèrent au début de la campagne suivante.

Charles V accorda des priviléges nombreux aux villes de la

[1] Cuvelier, *Poëme de du Guesclin*. « Pour ce, leur fait-il dire, n'étions-nous pas Anglois de vrai advis? » — Et un peu plus loin il ajoute : « On auroit en leurs cœurs la fleur de lys trouvé. »

province, comme il avait déjà fait pour celles du Quercy, du Rouergue et de l'Agénois. Voulant récompenser les magistrats de Poitiers et de la Rochelle qui avaient donné ces deux places à la France, il déclara que désormais l'exercice des charges municipales y serait un titre de noblesse. L'usage des anoblissements commençait à devenir ordinaire. Ils étaient la récompense politique des roturiers, comme les dignités et les commandements militaires celle des nobles de naissance. Un privilége du même genre fut celui qu'obtinrent les bourgeois de plusieurs villes d'être exempts des droits de *franc fief*, c'est-à-dire de l'impôt que les roturiers payaient quand ils achetaient des terres nobles.

La Rochelle, en retournant à la France, stipula des conditions particulières : que le château qui la dominait serait rasé ; qu'elle aurait juridiction à une certaine distance sur le pays environnant, et qu'elle serait affranchie de toutes taxes ou douanes nuisibles à son commerce. On assura des avantages semblables à la plupart des villes maritimes ou frontières.

Édouard III prépara pour défendre le Poitou une grande expédition qu'il voulait conduire lui-même ; mais ses préparatifs commencés tard, après la bataille navale perdue contre les Castillans, traînèrent en longueur ; les vents contraires le retinrent ensuite plusieurs semaines dans la Manche, et il finit par remettre l'exécution de ses projets à l'année suivante. Il était réduit à déplorer ses revers sans les réparer. « Il n'y eut oncques roi en France, disait-il en parlant de Charles V, qui moins s'armât, et si n'y eut oncques roi qui tant me donnât à faire [1]. »

Du Guesclin ouvrit la campagne de 1373 par la prise des châteaux de Chizé, de Niort et de Lusignan en Poitou. La guerre fut ensuite portée dans la Bretagne, où le duc avait attiré un corps de troupes anglaises. Jean de Montfort cherchait toujours à soulever ses vassaux ; mais ceux-ci, les Clisson, les Laval, les Rohan, étaient tous indistinctement du parti de la France. Le peuple, se souvenant des maux de l'ancienne guerre, détestait les soldats anglais, qu'il en regardait comme les auteurs. Le duc persista, quoique abandonné d'un grand nombre de seigneurs. Du Guesclin reçut l'ordre de quitter le Poitou pour la Bretagne. Il y marcha, accompagné d'un corps de petite noblesse bretonne, qui se grossit rapidement ; car les Bretons, d'après l'ex-

[1] Froissart, c. DCLXXII.

pression de Christine de Pisan, le suivaient comme les poussins suivent la poule. Jean de Montfort s'enfuit en Angleterre. Le connétable entra dans toutes les villes, tous les châteaux, à l'exception de quatre où les Anglais firent une longue résistance, Brest qui avait déjà une certaine importance maritime, bien moindre cependant qu'aujourd'hui, la Roche-sur-Yon, Bécherel et Derval, l'asile de Robert Knolles.

La destruction des châteaux de la Guyenne, du Poitou, de la Bretagne, n'eut pas seulement pour effet d'entraîner la soumission de ces provinces. Elle y prépara la ruine matérielle de la féodalité. Du Guesclin, instrument de Charles V, fut encore le précurseur éloigné de Louis XI et de Richelieu.

VII. — Les Anglais, pour qui la guerre de Bretagne était une simple diversion, résolurent de faire une dernière tentative au cœur de la France, en suivant la route déjà prise par Édouard III en 1359 et par Robert Knolles en 1370. Le duc de Lancastre, qui était lieutenant général de la Guyenne et portait le titre de roi de Léon et de Castille, sortit de Calais au mois de juin 1373, avec une armée de trente mille hommes environ, dont un tiers de gendarmes accompagnés de leurs écuyers et coutiliers, un tiers d'archers anglais et un tiers de mercenaires étrangers. Jean de Montfort était avec lui, mais sans commandement, et ils ne purent demeurer longtemps d'intelligence. Le duc de Lancastre espérait forcer les Français à une bataille; or le conseil du roi, se rappelant toujours Crécy et Poitiers, avait décidé qu'on n'en livrerait pas. On laissa les Anglais passer sans combat à travers la Picardie et la Champagne; on se contenta de leur fermer les places, de les observer, de les suivre à distance, et de tomber sur les traînards ou sur ceux qui s'écartaient pour piller. On ne s'émut pas plus qu'en 1370 de leurs ravages et de leurs incendies. « Car le conseil du roi disait ainsi : Laissez-les aller; par fumières ne peuvent-ils venir à votre héritage: il leur ennuiera, et iront tous à néant. Quoiqu'un orage et une tempête se appert à la fois en un pays, si se départ depuis et dégâte de soi-même. Ainsi adviendra-t-il de ces gens anglois. »

Lancastre était aux environs de Troyes, quand du Guesclin vint prendre le commandement des troupes françaises d'observation. Les Anglais traversèrent la Bourgogne, l'Auvergne et

[1] Froissart; c. DCLXXXIV.

le Limousin en se dirigeant vers Bordeaux; mais du Guesclin les poursuivit et leur tua beaucoup de monde au passage de la Loire ou dans les montagnes du centre. Ils arrivèrent à Bordeaux au bout de cinq mois seulement, dans la mauvaise saison, n'ayant plus de chevaux, décimés par la faim, par les maladies, et réduits à un chiffre qui ne dépassait guère six mille hommes. Loin d'être d'aucune utilité à la Guyenne, ils venaient prouver leur impuissance aux populations du Midi. Épuisés par cet inutile effort, ils n'envoyèrent pas un soldat sur le continent l'année suivante.

Dans la campagne de 1374, le duc d'Anjou et du Guesclin eurent toute liberté pour occuper les dernières places de la Garonne et de la Dordogne. Ils s'avancèrent jusqu'à une petite distance de Bordeaux. Les seigneurs des Pyrénées mirent leur fidélité à couvert en déclarant qu'ils attendraient l'issue du premier combat livré entre les ducs d'Anjou et de Lancastre; mais ne voyant pas les Anglais paraître, ils se regardèrent comme déliés de leurs serments, et transportèrent leur allégeance à la France.

En 1375, Édouard III ne conservait plus sur le continent que trois places, Calais, Bordeaux et Bayonne, plus quelques petits châteaux [1] ou des bourgs sans importance. Il était vieux, affaibli, et las d'une guerre malheureuse, il voyait avec peine les revers s'accumuler et ternir l'éclat de ses anciennes victoires. Il finit par accepter la médiation que les légats du Pape lui proposaient depuis quatre ans, et qu'il avait repoussée jusque-là. On signa au mois de juin, à Bruges, une trêve d'un an, préliminaire obligé d'une paix définitive. Cependant les négociations n'aboutirent pas encore à un traité; car la France devenait plus exigeante; elle ne se contentait plus de recouvrer la suzeraineté de la Guyenne; elle redemandait Calais, qu'Édouard III et les Anglais refusèrent absolument de restituer.

Dans l'impossibilité de s'entendre, on se contenta, la trêve expirée, de la prolonger encore pour une année. On avait eu soin d'ailleurs de l'étendre à la Bretagne et à tous les pays belligérants. La France mit ces délais à profit et put respirer. On licencia une partie des compagnies. Enguerrand, sire de Coucy, prit le reste à sa solde pour conquérir le comté de Férette, entre l'Alsace et la Suisse, qu'il revendiquait du chef de sa

[1] Il possédait encore Bergerac, Bazas, Dax, Blaye et quelques châteaux entre Bordeaux et Bayonne.

mère. L'entreprise n'eut d'ailleurs aucun succès. Le sire de Coucy faillit être victime de ses propres troupes, rebutées par la pauvreté du pays et par les difficultés qu'elles rencontrèrent.

Si l'on ne signa pas le traité définitif, les résultats de la guerre n'en furent pas moins assurés ni moins éclatants. Les Anglais, irrités de leurs pertes, étaient incapables de les réparer. Ils perdirent le prince de Galles en 1376, et en 1377 le vieil Édouard III, qui avait régné cinquante ans. Ils ne pouvaient s'expliquer leurs revers. Un évêque, prenant la parole au parlement, y prêcha sur ce texte : *Deus quos diligit castigat.* Le parlement fit une enquête sur les malversations des trésoriers, et les communes mirent en accusation le duc de Lancastre, auteur de la perte d'une armée anglaise. Le jeune Richard II, fils du prince de Galles, avait treize ans quand il arriva au trône sous l'impression de ces désastres, et les rivalités de ses oncles vinrent encore troubler sa minorité.

Charles V put jouir au contraire des résultats de son habile politique. Tandis qu'enfermé dans l'hôtel Saint-Paul, il y rédigeait avec les hommes de loi ses belles ordonnances sur toutes les parties du gouvernement, il sentait que la France se relevait aux yeux du monde. Le soudan de Bagdad lui envoyait une ambassade « comme au solennel prince des chrétiens ».

Les seigneurs des Pyrénées, les comtes de Foix et d'Armagnac se réconciliaient pour lui faire hommage. Son frère, le duc d'Anjou, achetait au marquis de Saluces et au dernier roi de Majorque leurs droits prétendus sur l'Italie et l'Aragon. En l'an 1378, l'empereur Charles IV, son oncle maternel, qui n'avait pas cessé d'être pour lui un allié fidèle, vint le visiter avec Venceslas, son fils, roi des Romains et roi de Bohême.

VIII. — Christine de Pisan, faisant l'éloge de Charles V, prétend qu'il fut le modèle de la chevalerie. Elle énumère les quatre grâces nécessaires à la chevalerie, et qui sont, suivant elle, « sens, avec l'aide de Dieu qui donne bonne fortune ; diligence et force de soutenir les adversités. » Elle prouve ensuite qu'il n'y eut point de roi aussi sensé, aussi heureux dans ses entreprises, aussi actif ni surtout aussi impassible dans les succès comme dans les revers. Ce type idéal du prince nous reporte loin des conditions ordinaires de la chevalerie, telle que la comprenaient encore les contemporains de Froissart. Mais quelque réserve qu'on fasse sur la singularité avec laquelle Christine

s'exprime, son jugement est vrai au fond. En rappelant les conquêtes de Charles V, ses richesses, ses alliances, la force de ses armes, la magnificence de *son état*, et le bon ordre de son gouvernement, comparé à celui des règnes précédents, elle n'a pas de peine à le mettre au-dessus des anciens rois[1]. Elle a su démêler mieux que Froissart le signe distinctif de sa grandeur, l'habileté calculée qui sait ce qu'elle veut, et obtient les succès parce qu'elle les prépare.

Elle nous a laissé un tableau intéressant, malgré une certaine enflure de style et quelques exagérations de panégyriste, du roi, de sa cour, de sa retraite à l'hôtel Saint-Paul et de la vie bien ordonnée qu'il y menait au milieu de ses conseillers et des gens d'étude.

« L'eure de son descouchier à matin estoit rigléement comme de six à sept heures.....Après lui pigné, vestu et ordonné, selon les jours, on lui apportoit son breviaire; le chappelain, personne notable et honeste, prest qui lui aidoit à dire ses heures chascuns jours canoniaux.... Environ huit heures du jour alloit à sa messe... A l'issue de sa chapelle toutes manières de gens, riches ou povres, dames ou damoiselles, femmes veuves ou autres, qui eussent à faire, pouvoient là bailler leurs requestes... Après ce, aux jours députés à ce, aloit au conseil, après lequel, avec lui aucuns barons de son sang ou prélats; environ dix heures, asséoit à table. Son mangier n'estoit mie long, et moult ne se chargeoit de diverses viandes; car il disoit que les qualités de viandes diverses troublent l'estomac et empêchent la mémoire; vin clair et sain, sans grand'fumée, buvoit bien trempé et non foison, ne de divers... Et, à l'exemple de David, instrumens bas, por resjoyr les esperis, si doulcement jouez comme la musique peut mesurer son, oyoit volontiers à la fin de ses mangiers.

« Luy levé de table... vers luy povoient aler toutes manières d'estrangers ou autres venus pour besongnier. La trouva-t-on souvent maintes manières d'ambassadeurs d'estranges pays et seigneurs, divers princes estranges, chevaliers de diverses contrées, dont souvent y avoit tel presse de baronnie et chevalerie, que d'étrangers, que de ceux de son royaume, que, en ses chambres et sales grandes et magnificens à peine se pouvoit-on tourner... Là lui estoient apportées nouvelles

[1] Christine de Pisan, *Livre des faits et bonnes mœurs du saye roi Charles V*, partie II, c. x.

de toutes manières de pays ou des aventures et faits de ses guerres, ou d'autres batailles, et ainsi de diverses choses; là ordonnoit ce qui estoit à faire, selon les cas que on luy proposoit, ou commettoit à en déterminer au conseil, défendoit le contraire de raison, passoit graces, signoit lettres de sa main, donnoit dons raisonnables, octroyoit offices vacans ou licites requestes.

« Et ainsi en telles ou semblables occupations exercitoit comme l'espace de deux heures; après lesquelles il estoit retrait et aloit reposer, qui duroit comme une heure. Après son dormir estoit un espace avec ses plus privés en esbatement de choses agréables, visitant joyaux ou autres richesses... Puis aloit à vespres, après lesquelles, se c'estoit en esté temps, aucunes fois entroit en ses jardins, esquels, se en son hotel de Saint-Paul estoit, aucune fois venoit la reine vers lui, ou on lui apportoit ses enfans...Aucune fois lui présentoit-on là dons estranges de divers pays, artillerie ou autre harnois de guerre et diverses autres choses; ou marchans venoient apportans velous, draps d'or ou autres choses, et toutes autres manières de belles choses estranges ou joyauls, qu'il faisoit visiter aux connoisseurs de teles choses, dont il y avoit de sa famille.

« En yver, par especial, s'occupoit souvent à oyr lire de diverses belles ystoires, de la sainte Écriture ou des fais des Romains ou moralités des philosophes et d'autres sciences jusqu'à heure de soupper, auquel s'asséoit d'assez bonne heure, et estoit légièrement pris; après lequel une pièce s'esbatoit, puis se retrayoit et aloit reposer. Et ainsi, par continuel ordre, le sage roi bien morigéné usoit le cours de sa vie[1]. »

Christine décrit encore l'intérieur de l'hôtel Saint-Paul, puis l'ordre que le roi tenait quand il se rendait aux châteaux royaux qu'il avait bâtis ou réparés, tels que ceux du Louvre. de Melun, de Montargis, de Creil, de Saint-Germain en Laye, du bois de Vincennes, de Beauté-sur-Marne. Il faut rappeler que ce fut au quatorzième siècle que les grands feudataires et les princes du sang commencèrent à bâtir à Paris des hôtels qui y attirèrent peu à peu la plus haute noblesse du royaume.

Ces châteaux, ces hôtels étaient construits dans le style gothique, avec les ogives et cette profusion d'ornements dont l'architecture commençait alors à charger les édifices; mais la recherche la plus grande était ordinairement celle de l'inté-

[1] Christine de Pisan, partie I, c. XVI.

rieur. De vastes salles avec des lambris de bois sculpté[1], des voûtes semblables à celles des églises ou des plafonds fleurdelisés, des fenêtres étroites décorées de vitraux à figures ou à scènes coloriées, un pavage ou carrelage en mosaïque ou en terre émaillée, des lits et des cheminées gigantesques, tel était l'aspect intérieur dont les restaurations de l'hôtel de Cluny pourraient aujourd'hui donner une idée. La décoration était complétée par des tapisseries d'Arras, des étoffes somptueuses, des coffres et des siéges recouverts de cuir, des meubles en bois sculpté, des ivoires sculptés également, des ornements en émail incrusté et surtout de riches pièces d'orfévrerie. Ce dernier luxe serait inintelligible aujourd'hui, si l'on ne rappelait que les princes trouvaient difficilement des ressources à un jour donné, et devaient avoir chez eux un trésor prêt à servir de gage pour contracter des emprunts. Dès lors il était naturel qu'ils fissent de ce gage un objet de luxe[2].

Le goût des travaux et des jouissances intellectuelles se développait avec celui des choses de luxe et des objets d'art. Les livres se multipliaient; la bibliothèque ou *librairie* de Charles V, qui comprenait plus de neuf cents beaux manuscrits, a été le premier fonds de la Bibliothèque royale. La plus grande partie de ces manuscrits étaient écrits sur parchemin; cependant on commençait depuis le siècle précédent à se servir du papier fait avec les chiffons de toile, au lieu de celui fait avec les chiffons de soie et de coton, dont les Arabes avaient plus anciennement introduit l'emploi. Grâce à cette nouvelle industrie, les livres baissaient de prix et leur usage devenait plus commun. Charles V entretint des ateliers de libraires, de copistes, d'imagiers, et fit traduire quelques-uns des grands ouvrages de l'antiquité. Ainsi la France suivait l'impulsion que Pétrarque avait donnée un peu auparavant à la cour d'Avignon et à l'Italie.

Charles V aimait à s'entourer d'hommes instruits; il recherchait les prélats éminents, les docteurs en droit canonique et en droit civil, même les poëtes et les savants, que Christine appelle « *les philosophes fondés ès sciences mathématiques et spéculatives.* » Elle lui prête ce mot: « Tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité, mais

[1] La sculpture sur bois est un art qui a atteint sa perfection au quatorzième siècle.

[2] Les établissements religieux, comme Saint-Denis et Notre-Dame de Paris, avaient des trésors semblables.

quand déboutée elle sera, il décherra. » Cette cour occupée de politique, de discussions de jurisprudence, d'arts et de sciences frappe par un caractère de pédantisme dont les écrits contemporains, ceux de Christine surtout, portent la trop fidèle empreinte; il s'y faisait pourtant, en dépit du faux goût qui choque justement aujourd'hui, un travail utile et sérieux.

Charles V, roi pacifique et réfléchi, appréciait les services que les hommes de sciences pouvaient rendre. Pendant qu'il faisait traduire des livres anciens, et qu'il fondait à Paris un collége d'astronomie et de médecine[1], ses principaux conseillers, les Raoul de Presle, les Nicolas d'Oresme, les Philippe de Maizières, composaient des ouvrages qui n'étaient pas étrangers à la politique du règne, et où ils traitaient les plus importantes questions du temps. L'un de ces ouvrages, *Le Songe du verger*, est une sorte de manifeste des légistes royaux à l'endroit des prétentions ecclésiastiques. Un autre, *Le livre du bon berger*, écrit par l'ordre exprès du roi, a pour but d'enseigner aux sujets, sous une allégorie transparente et facilement populaire, la modération, la docilité et l'amour de l'ordre. On a qualifié, non sans quelque raison, cette littérature de littérature d'Etat. On a dit que Charles V avait entrepris d'agir directement sur l'opinion publique; il est certain qu'il comptait avec cette opinion, qu'il cherchait, non sans succès, à s'appuyer sur la bourgeoisie éclairée de Paris, sur les légistes qui avaient fait école, sur les familles parlementaires, qui étaient déjà une puissance sérieuse. Quoiqu'on eût cessé de réunir les états généraux, la haute bourgeoisie continuait à se préoccuper des affaires et de la conduite du gouvernement. Très-attachée au roi et au nouvel ordre qu'il avait créé, très-influente dans ses conseils, elle n'en avait pas moins conservé le sentiment de sa force, avec une grande liberté d'appréciation et de paroles. Charles V la flatta et la consulta souvent; il eut le talent de la gagner et de l'associer à son œuvre politique. Il avait les qualités qui devaient le mieux lui plaire; il était rangé, patient, calculateur; elle lui prêta son concours. Il trouva même

[1] Thomas de Pisan, père de Christine, était astrologue de Charles V. L'astrologie jouissait d'une grande faveur, et cette faveur tenait aux progrès qu'avait faits la connaissance du ciel; le pouvoir de prédire certains phénomènes célestes à heure fixe faisait croire à la possibilité de prédire aussi des événements d'un autre ordre, ou tout au moins de deviner les conjonctions des astres favorables à tels ou tels actes particuliers.

chez elle des poëtes qui chantèrent ses louanges, et quelles louanges ! Eustache Deschamps, son huissier d'armes, l'un des auteurs les plus féconds et les plus populaires de ce temps, rima *sur l'administration de l'hôtel du prince* des vers extrêmement curieux, sinon au point de vue poétique, du moins comme expression des sentiments de la bourgeoisie.

La cour de Charles V se distingue par cet aspect de celle de ses prédécesseurs. Elle ne manquait pourtant pas, malgré ses allures laborieuses, de cet éclat auquel la France était habituée, et qui était d'autant plus nécessaire qu'on sentait le besoin de grouper les seigneurs et les gens de guerre autour du roi. D'ailleurs les fêtes et les magnificences ordinaires se retrouvaient dans les hôtels des autres princes, et surtout dans les palais brillants du duc de Bourgogne.

IX. On espéra quelque temps que la mort d'Édouard III aiderait à la conclusion de la paix; mais Charles V refusa de traiter sur aucune autre base que la restitution immédiate de Calais, et l'orgueil britannique ne put se plier à cette restitution, regardée en France comme une exigence légitime de l'honneur national. Elle était le mot d'ordre des patriotes, dont Eustache Deschamps se faisait l'écho, en donnant pour refrain à l'une de ses chansons les plus populaires: « Paix n'aurez jà, s'ils ne rendent Calais. » En conséquence, les négociations furent rompues et l'on recommença les hostilités. Jean de Vienne, amiral de France, et Fernand Sanchez, amiral de Castille, allèrent piller de concert les côtes méridionales de l'Angleterre, où ils brûlèrent Rye et l'île de Wight. Dans la Picardie le duc de Bourgogne s'empara de la ville d'Ardres, et dans la Guyenne le duc d'Anjou, assisté de du Guesclin, enleva Bergerac, Blaye et de nombreux châteaux (1377).

La campagne de 1378 fut moins heureuse; les succès y furent partagés, et les Anglais remportèrent à leur tour quelques avantages; cependant Charles VII en obtint de son côté un fort important; il dépouilla le roi de Navarre de ses fiefs et de ses châteaux de Normandie.

Charles le Mauvais n'avait depuis longtemps qu'une politique, celle de ménager les deux grandes puissances qui recherchaient son concours. Il ménageait ostensiblement la France à cause de ses fiefs de Normandie dont il craignait la confiscation, et plus secrètement l'Angleterre, à laquelle il offrait son

alliance, en demandant pour prix la cession de Bayonne, la lieutenance générale de Bordeaux et des mariages princiers pour ses enfants. Sa politique était double et tortueuse comme toujours, et il s'en cachait peu, car il prétendait concilier ses devoirs de prince français avec ses droits de roi indépendant.

Envoyant son fils aîné à Paris près de Charles V, il chargea son secrétaire du Rue, qui accompagnait le jeune prince, d'entretenir des intelligences avec les Anglais. Charles V acquit les preuves de cette trahison. Il fit saisir du Rue, le traduisit devant un tribunal de commissaires et mit le séquestre sur les fiefs de Normandie, en déclarant toutefois qu'il les tiendrait en réserve pour les enfants de Navarre. A l'accusation de trahison on joignit celle d'une tentative d'empoisonnement sur le roi, la reine et les princes de France. Pierre du Tertre, gouverneur d'Évreux, fut impliqué dans le procès. Les deux accusés se défendirent de la même manière, en repoussant l'inculpation d'empoisonnement et en soutenant que leur maître, souverain indépendant, avait pu agir comme il avait fait. Ils n'en furent pas moins condamnés et subirent le supplice des traîtres. Le duc d'Anjou reçut l'ordre d'occuper Montpellier qui appartenait à Charles le Mauvais; du Guesclin et le duc de Bourgogne s'emparèrent des places de la Normandie, à l'exception de Cherbourg, qui leur résista avec succès. Charles V voulut que les murailles des villes fussent rasées et les châteaux démantelés, afin d'ôter aux Anglais un des appuis sur lesquels ils comptaient le plus.

Ainsi la France fut délivrée d'un ennemi intérieur dont l'ambition et la duplicité avaient causé des troubles continuels et puissamment servi l'étranger. Charles le Mauvais, dépouillé de son héritage et menacé dans la Navarre même par une armée que commandait l'infant de Castille, n'avait plus qu'une ressource, celle de se jeter dans les bras des Anglais. Il s'engagea à leur livrer Cherbourg et à laisser la place entre leurs mains pendant trois ans; mais cette dernière trahison ne put le sauver.

Les Anglais avaient un autre allié qui s'était déclaré pour eux beaucoup plus ouvertement; c'était le duc de Bretagne. Jean de Montfort leur avait ouvert en 1373, malgré ses barons, les portes de son duché, et avait accompagné le duc de Lancastre dans sa chevauchée de Calais à Bordeaux. Les Anglais entrés en Bretagne n'avaient pu tenir contre du Guesclin et le

baronnage du pays; mais ils occupaient Brest, une des clefs de la France. En 1378, Jean de Montfort, réfugié à Londres depuis quatre ans, obtint de Richard II le secours qu'Édouard III lui avait longtemps marchandé. Douze mille hommes descendirent près de Saint-Malo, sous le commandement du duc de Lancastre; du Guesclin courut au secours de la place menacée et les empêcha de s'en rendre maîtres. Charles V agit alors à l'égard du duc de Bretagne comme il avait fait à l'égard du prince de Galles, et comme il faisait à l'égard du roi de Navarre; il lui envoya un ajournement pour comparaître devant le parlement de Paris garni de pairs de France. Le parlement le déclara par contumace coupable de trahison et de lèse-majesté, confisqua son duché avec le comté de Montfort, et les réunit à la couronne (décembre 1378).

Cette confiscation, conforme aux lois de la France, l'était aussi à la politique du roi et à ses actes antérieurs. Elle n'eut pourtant pas le même succès. Les Bretons l'accueillirent mal. Ils n'aimaient pas les Anglais et l'avaient prouvé; ils s'étaient armés pour la France, en dépit de leur duc, et ils avaient pris depuis plusieurs années une part brillante au réveil national. Mais ils n'avaient pas cessé d'être Bretons. Ils avaient deux nationalités, et ne voulaient pas que la petite fût sacrifiée à la grande. Ils n'admettaient pas que le roi pût disposer de leur duché à son gré. Quarante seigneurs, ayant à leur tête le célèbre Beaumanoir, signèrent à Rennes, au mois d'avril 1379, une ligue pour la défense des droits de la maison de Montfort et de leurs libertés compromises.

Charles V s'empressa pour les rassurer de confirmer les priviléges et les franchises de la Bretagne, mais il ne put empêcher les vassaux et les habitants de la province de courir de tous côtés au devant de Jean IV, quand ils le virent arriver à l'embouchure de la Rance sur une flotte qui portait des troupes anglaises (août 1379). Le duc retrouva son ancienne popularité et fut encouragé dans sa résistance au roi par la péninsule entière, même par les anciens serviteurs de Charles de Blois et par Jeanne de Penthièvre, la vieille ennemie des Montfort, la veuve de son rival de vingt ans. Le roi fut abandonné par les cadets et les aventuriers bretons qui étaient à son servicc.

Les paysans du pays embrassèrent la même cause que leurs seigneurs, dont ils étaient habitués à suivre les bannières. La Bretagne était demeurée fidèle aux traditions patriarcales des

temps celtiques, bien que sa noblesse eût adopté les usages de la féodalité française. On n'y trouvait rien de semblable à cet antagonisme, qui, éclatant dans plusieurs autres provinces entre les gentilshommes et les roturiers des campagnes, avait pu produire la Jacquerie.

Du Guesclin, placé entre le roi et ses compatriotes, refusa, dit-on, de prendre part aux événements, et s'abstint. Une chronique rimée lui fait dire que s'il touchait la Bretagne, l'aigle perdrait ses ailes, et ne pourrait les retrouver qu'ailleurs. Suivant une tradition qui n'est pas prouvée, il aurait remis au roi l'épée de connétable. Quoi qu'il en soit, ce fut le duc de Bourbon, cousin de Charles V, qui conduisit les troupes françaises contre Jean de Montfort.

Pendant que les Bretons s'agitaient pour conserver leur nationalité, le duc d'Anjou gouvernait militairement le Languedoc, où il était investi de pouvoirs illimités, et y levait, sans tenir compte des priviléges du pays, les taxes que la guerre rendait nécessaires. En 1378, Nîmes refusa le vote d'un impôt; le duc chassa les consuls et leur nomma lui-même des successeurs plus dociles. En 1379 il établit de sa seule autorité un fouage de cinq francs, qui fut suivi d'un second de douze francs par feu. L'énormité de la somme causa un mécontentement général à Montpellier, le conseil de ville protesta; le peuple ameuté se jeta sur les percepteurs et se porta aux dernières violences: quatre-vingts personnes furent tuées. A Clermont-de-Lodève, on massacra les commissaires et les officiers du duc. Celui-ci se trouvait absent; il rentra dans la province au mois de janvier 1380 avec des troupes et menaça Montpellier d'un châtiment terrible. Il consentit à se modérer sur la prière d'un légat du Pape qui offrait sa médiation; mais il fit exécuter les principaux coupables, et rendant les bourgeois responsables des désordres qu'ils avaient laissé commettre, il les frappa de grosses amendes.

Le Languedoc parut pacifié. Il ne l'était qu'à la surface. Irrité comme beaucoup d'autres provinces par des contributions et des levées de milices multipliées, il avait de plus conservé comme la Bretagne, en dépit de sa réunion à la France et de ses sentiments incontestablement français, ses traditions propres et son esprit d'indépendance. Il craignait la suppression de ses assemblées d'états, auxquels il était très-attaché. Charles V n'avait pas convoqué, depuis 1369, les états des provinces du

domaine royal, et y avait depuis lors établi et levé les impôts de sa seule autorité, en profitant de la popularité de la guerre contre les Anglais. Les provinces éloignées de Paris et réunies les dernières à la couronne, redoutaient le même sort et l'invasion de l'arbitraire contre lequel leurs priviléges les avaient jusque-là défendues. Le roi finit par céder aux prières du Languedoc; il en ôta le gouvernement à son frère, et y envoya des commissaires réformateurs pour corriger les abus de l'administration.

Le même attachement aux libertés locales se manifesta encore à une autre extrémité du royaume. La Flandre était toujours agitée et en proie à de grands désordres. On prétend qu'il y eut quatorze cents meurtres commis en une seule année dans la ville et sur le territoire de Gand[1]. Le comte Louis de Mâle ayant fait de nouveaux règlements au sujet des canaux et destitué le doyen des bateliers de Gand, celui-ci rallia les mécontents et organisa une société de gens de métier, qui prirent, comme au temps d'Arteveld, des chaperons blancs en signe de reconnaissance. Le bailli fut tué dans l'émeute avec plusieurs chevaliers (septembre 1379). Les *chaperons blancs* coururent à un château que le comte possédait près de la ville, y mirent le feu et le pillèrent. Le soulèvement gagna en peu de temps Bruges, Damme, Courtray et Ypres. Le petit peuple se prononça partout pour les Gantois, et força la bourgeoisie à faire de même. Enhardis par leurs succès, les gens des communes allèrent assiéger la forteresse d'Audenarde, qui, par sa situation sur l'Escaut, dominait le pays, et où le comte s'était enfermé avec des troupes. Le duc de Bourgogne, gendre de Louis de Mâle et futur souverain de la Flandre, parvint à faire accepter sa médiation aux deux partis, qui mirent bas les armes. Les Gantois s'engagèrent, moyennant l'oubli du passé, à réparer le château qu'ils avaient détruit. Mais l'effervescence ne se calma pas; les chaperons blancs ne furent pas dissous ou ne tardèrent pas à se reformer, et la guerre recommença presque aussitôt entre les gens des communes et les nobles qui avaient pris le parti du comte.

Ainsi toutes les provinces éloignées s'agitaient à la fois; présage funeste pour le prochain règne. Il y a même lieu de s'étonner que Charles V, ayant refait une armée, repris les places

[1] Le territoire de Gand comprenait le pays de Waës, les quatre métiers et la châtellenie de Courtrai. — Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. III, liv. XII.

fortes, chassé les Anglais de la plus grande partie du royaume et laissé la France maîtresse d'elle-même, n'ait pas légué à son successeur un ordre intérieur mieux assuré.

Sa grande préoccupation était l'affaire de Bretagne. Il cherchait à ménager les Bretons ; mais il voulait que la sentence de confiscation fût exécutée et l'Anglais entièrement expulsé de la péninsule. Vers la fin de 1379, l'armée royale, sous les ordres des ducs de Bourbon et d'Anjou, s'avança jusqu'aux limites de la Normandie, moins pour agir militairement que pour appuyer les négociations entamées avec les seigneurs du duché. Or, on ne put arriver à une entente. Les Anglais profitèrent de ces divisions. Au printemps de 1380, le duc de Buckingham, un des oncles du jeune Richard II, sortit de Calais avec une nouvelle armée, et fit dans le cœur de la France une chevauchée pareille à celles de 1360, de 1370 et de 1373. Il passa la Seine à Troyes, tourna autour de Paris, pilla tout sur son passage, et gagna la Bretagne avec une partie de ses troupes pour y joindre les partisans de Montfort, pendant que l'autre partie atteignait la Guyenne.

Du Guesclin, qui ne voulait pas combattre en Bretagne, fut envoyé dans le Midi. On le chargea d'enlever dans les Cévennes la place de Châteauneuf de Randan, dont le capitaine était Anglais ou s'avouait du roi d'Angleterre. Ce capitaine, sommé de se rendre, promit de le faire s'il n'était secouru dans un délai donné. Avant que le délai eût expiré, le connétable se sentit atteint d'une fièvre violente qui l'enleva en peu de jours. Il mourut le 13 juillet. Les clefs du château n'en furent pas moins apportées fidèlement et placées sur sa tombe. Le deuil de cette mort fut général. Les poëtes, comme Eustache Deschamps, pleurèrent la perte de celui qu'ils appelèrent la *fleur des preux et la gloire de France,* parce qu'il avait appris aux Français à être *vainqueurs et conquérants*[1]. Les restes mortels de du Guesclin furent déposés plus tard à Saint-Denis, à côté de ceux du roi qu'il avait servi. On lui fit dans la vieille abbaye royale, en présence des princes et des maréchaux, les plus magnifiques funérailles ; l'évêque d'Auxerre prononça une oraison funèbre, et ses chevaux de bataille, tout harnachés de deuil, furent présentés à la bénédiction de l'officiant.

La mort de du Guesclin marque la fin d'une période de con-

[1] « Vainqueur de gens et conquéreur de terres », dit Eustache Deschamps. (Voir la *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 283.)

quêtes. Celle de Charles V, qui lui survécut deux mois seulement, devait être la fin d'une période de bon gouvernement. La guerre n'était pas terminée; l'agitation durait ou allait recommencer dans la Bretagne, le Languedoc et la Flandre. Le royaume n'était sorti de l'abîme que pour y retomber sous le règne suivant, et pour éprouver de nouveaux et de plus grands désastres.

Charles V souffrait depuis longtemps d'un état maladif, attribué à un empoisonnement dont il avait été, dit-on, victime pendant sa jeunesse. Il avait prévu qu'il mourrait de bonne heure et voulu régler d'avance toutes les questions de minorité, de régence et de tutelle. Dès l'an 1374, n'ayant qu'un fils enfant, dont la raison ne parut jamais solide, et craignant l'ambition et la jalousie de ses propres frères, il avait décidé, pour parer à l'incertitude des anciennes lois, que la majorité des princes commencerait au premier jour de leur quatorzième année. Il décida également que la tutelle du jeune Charles VI appartiendrait aux ducs de Bourgogne et de Bourbon.

Ces mesures ne purent malheureusement prévenir les troubles du règne suivant. Sous son successeur, enfant et faible d'esprit, dont la folie vint ensuite prolonger la minorité, les princes du sang se disputèrent le pouvoir et divisèrent le royaume. La France fut livrée à une nouvelle féodalité, celle des princes apanagistes, différente sans doute de la première, mais qui eut pourtant avec elle plusieurs traits de ressemblance, et qui comme elle ébranla la monarchie.

La même révolution avait éclaté en Angleterre après la mort d'Édouard III. Mais l'Angleterre fut assez heureuse pour sortir la première de cette crise.

X. — Charles V vit encore avant de mourir le commencement du grand schisme, qui fut une suite sinon une conséquence du séjour des Papes à Avignon, et qui, divisant l'Église et l'Europe, agita la chrétienté pendant quarante ans.

Depuis Clément VI, trois prélats français avaient ceint la tiare successivement, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI[1]. Comme les Papes faisaient entrer un grand nombre de Français dans le sacré collége, il était naturel que le siége de saint Pierre fût occupé souvent par des pontifes de la même nation. Le séjour d'Avignon, tout en offrant à la papauté d'incontes-

[1] Innocent VI en 1352, Urbain V en 1362, Grégoire XI en 1370.

tables avantages et en la laissant beaucoup plus libre qu'on ne l'a souvent prétendu, avait le tort de lui créer avec la France des liens plus étroits qu'avec les autres pays, et par cette raison suspects au reste de l'Europe.

Aussi, quoique le saint-siége, fidèle à sa mission de paix, se portât sans cesse comme médiateur entre les puissances belligérantes, quoique ses légats eussent négocié toutes les trêves entre les Français et les Anglais, et pris une part active à la conclusion du traité de Brétigny, les Anglais se plaignirent-ils constamment de la faveur prétendue que la cour d'Avignon témoignait à leurs ennemis.

C'était d'ailleurs pour les rois de France un avantage évident que de tenir le saint-siége aux portes du royaume. Il leur était plus facile de s'entendre avec les Papes pour la collation des évêchés ou des bénéfices, et l'établissement des contributions qu'on imposait au clergé. Le clergé et la noblesse de France profitaient également de ce voisinage, le clergé parce que les hautes dignités de l'Église devenaient plus ou moins son apanage, la noblesse parce qu'elle pouvait briguer et obtenir plus aisément pour ses cadets les bénéfices qui venaient à vaquer dans toutes les parties de la chrétienté. On sait que les bénéficiers n'étaient soumis à aucune obligation sérieuse de résidence: l'absentéisme était tellement entré dans les mœurs que les Papes avaient presque renoncé à le combattre.

Ces influences de la royauté, du clergé et de la noblesse de France, exercées directement sur la cour pontificale, y entretinrent des abus que les Italiens mécontents ont beaucoup exagérés, mais qui résistaient à tous les essais de réaction.

Innocent VI voulut entreprendre des réformes, obliger surtout les bénéficiers à la résidence, et rencontra une opposition générale. Il pensa qu'il aurait plus d'indépendance et d'autorité s'il retournait à Rome, et s'il se rattachait plus étroitement à la tradition des grands papes des siècles précédents. Il crut que sa voix serait mieux écoutée du haut de la chaire de saint Pierre. Mais comme la Romagne, partagée entre des feudataires à peu près indépendants ou des populations révoltées, ne lui offrait pas un asile sûr, il chargea le légat Albornoz, Espagnol de naissance et aussi habile homme de guerre que savant décrétiste, de lever des troupes pour la reconquérir et la pacifier.

Urbain V, son successeur, annonça publiquement le même

désir et en eut encore d'autres raisons. Avignon venait d'être attaqué deux fois par les grandes compagnies, contre lesquelles il avait fallu armer toutes les milices du comtat. Ni la présence de ces milices, ni la puissance des anathèmes, n'avaient empêché le saint-siége de payer tribut. Ainsi Avignon ne pouvait plus invoquer en sa faveur l'argument de la sécurité. D'un autre côté, Rome et l'Italie, avec Pétrarque pour organe, demandaient le retour des papes à grands cris. Dès qu'Urbain V apprit que le cardinal Albornoz avait pacifié le nord et le centre de la Péninsule, obtenu la soumission des feudataires romagnols, et rétabli une autorité protectrice dans les villes plus immédiatement dépendantes ; qu'enfin les condottieri, les chefs d'aventuriers et de mercenaires étaient écrasés, il s'embarqua pour l'Italie, et fit à Rome un séjour de deux ans, de 1367 à 1369. Toutefois, le désir d'exercer une médiation utile entre la France et l'Angleterre et d'empêcher la rupture alors imminente du traité de Brétigny, le rappela en 1369 au palais des Doms. La mort ensuite l'empêcha d'achever la restauration du saint-siége dans la Ville éternelle.

Ce fut Grégoire XI, un des plus beaux et des plus nobles caractères de ce siècle, qui accomplit le projet formé par ses prédécesseurs. Il rentra à Rome en 1377, avec le sacré collége et tous les officiers de la cour apostolique, aux bruyants applaudissements des Italiens, qui saluèrent son retour comme une résurrection ou une délivrance. Charles V et les Français essayèrent inutilement de retenir le gouvernement pontifical auprès d'eux. Ils eurent beau vanter le séjour du comtat, la sécurité rétablie par les nouvelles ordonnances militaires, l'avantage qu'offraient le voisinage de l'Église de France et celui de l'université cosmopolite de Paris, la position plus centrale d'Avignon en Europe, ces arguments eurent peu de poids, quoique ceux dont se servaient les Italiens ne fussent pas toujours plus solides ni moins intéressés. Mais Grégoire XI et les politiques de l'Église ne voyaient là que des considérations secondaires, et se guidaient par des raisons d'un ordre plus élevé. Ce qu'ils demandaient au séjour de Rome, c'était une indépendance plus réelle et surtout un plus grand respect. Ils prétendaient devenir plus libres vis-à-vis des grandes puissances, et ils comptaient profiter de cette liberté pour réformer les instituts religieux et poursuivre des abus graves, enracinés surtout en France. Ces vues sont exposées au long dans les

lettres de Catherine de Sienne, dont nous avons encore la correspondance avec plusieurs papes et que Sa Sainteté faisait considérer comme l'oracle de l'Église.

Malheureusement l'Église n'échappa aux périls de la captivité d'Avignon que pour tomber aussitôt dans ceux du grand schisme, et ces derniers furent autrement graves. Grégoire XI, d'une constitution faible et maladive, ne put résister aux atteintes du climat d'Italie; il mourut dans l'année qui suivit son retour au palais de Latran, le 28 mars 1378. Les cardinaux, dont la plupart étaient Français, s'enfermèrent au château Saint-Ange pour lui donner un successeur. La populace de Rome prit alors les armes, entoura le conclave avec de grands cris et demanda un pape romain ou au moins italien. Des brigands entrèrent dans la ville; le château Saint-Ange, mal défendu, fut forcé; plusieurs maisons furent pillées, des menaces de mort proférées. Le sacré collége élut à la hâte, au milieu du tumulte, l'archevêque de Bari, Italien et sujet de la reine de Naples. Avant que ce choix eût été annoncé aux Romains, ceux-ci envahissaient le conclave et mettaient en fuite les assistants. Quatre cardinaux seulement restèrent pour proclamer le nouvel élu, qui prit le nom d'Urbain VI (8 avril 1378). Il n'en fut pas moins intronisé; les cardinaux qui s'étaient cachés ou qui avaient fui revinrent auprès de lui les uns après les autres, et concoururent à annoncer son élection aux différentes Églises de la chrétienté.

Au bout de quelques semaines, la plus grande partie de ces mêmes cardinaux se retirèrent à Anagni, et adressèrent à l'Europe un manifeste où ils déclaraient l'élection nulle comme entachée de violence. On pouvait leur reprocher de l'avoir validée en revenant à la cour du nouveau pontife et en s'associant aux premiers actes de son gouvernement; ils prévinrent l'objection en soutenant que jusqu'à leur retraite ils n'avaient pas été libres un seul instant, et qu'ils s'étaient trouvés sous la pression et la menace continuelle des émeutes. Ils se plaignirent qu'Urbain VI n'eût pas abdiqué, comme c'était son devoir et comme ils le lui avaient demandé. Ils repoussèrent la proposition que ce dernier leur adressa de soumettre la question à un concile, et ils annoncèrent qu'ils étaient résolus de procéder à un autre choix.

Urbain VI, convaincu de son droit, refusa de céder, et répondit par une promotion de vingt-neuf cardinaux nouveaux

pour remplacer les dissidents; il fut encouragé dans sa résistance par Catherine de Sienne, qui lui conseilla la fermeté dans les épreuves. Les cardinaux dissidents exécutèrent alors leur menace; ils élurent le 20 septembre un autre pape, et donnèrent la tiare à un Français, Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII.

Toute cette affaire est pleine d'obscurité; les contemporains, qui l'ont mal éclaircie, ne nous ont laissé aucun moyen de l'éclaircir davantage. L'élection d'Urbain VI avait eu lieu d'une manière irrégulière, au milieu du plus violent tumulte. Mais les cardinaux dissidents n'étaient-ils pas liés par la reconnaissance qu'ils en avaient faite? Jusqu'où était allée cette reconnaissance? Urbain VI était-il tenu d'abdiquer? Les cardinaux devaient- ils refuser le concile qu'il leur proposait? Sur tous ces points chaque parti eut son système d'appréciations particulières, qu'on peut aujourd'hui encore accepter ou combattre. Ce qu'il faut dire, c'est que l'Église catholique paraît avoir tranché la question de la manière la plus sage. Elle a regardé Urbain VI comme le pontife légitime et pensé que son élection avait été sinon valide, du moins suffisamment validée. Elle a considéré qu'il était dans son droit en refusant d'abdiquer et en acceptant simplement le jugement d'un concile. Elle a confirmé les actes des pontifes d'Avignon et leur a donné force légale; mais elle ne reconnaît aujourd'hui encore comme ayant exercé légitimement le pontificat que les papes qui ont régné à Rome. Et c'est à cette opinion que les historiens se seraient arrêtés généralement, si beaucoup d'auteurs français, même postérieurs à l'époque du grand schisme, n'avaient cru devoir, par excès de sentiment national, se prononcer en faveur des papes pour lesquelles la France s'était déclarée.

Ce schisme, qui éclata inopinément, fut en partie la suite de la lutte d'Avignon contre Rome et de la France contre l'Italie. Les cardinaux français craignaient de perdre la prépondérance qu'ils avaient exercée à la cour pontificale, et qu'Urbain VI annonçait déjà l'intention de leur enlever[1]. Ils ne se sentaient pas en sûreté à Rome, où le peuple les tenait pour suspects et les détestait. Ils pouvaient, en se retirant, se regarder comme les défenseurs de la liberté et de l'Église.

Une lutte armée entre les deux papes était inévitable.

[1] Christophe, *Histoire de la papauté au quatorzième siècle*, t. III, p. 19.

Clément VII prit à sa solde une compagnie d'aventuriers, commandée par un capitaine ou *condottiere* breton. Urbain VI excommunia son rival, prononça la déposition des cardinaux dissidents, loua de son côté des compagnies de *condottieri* et déclara la guerre aux Clémentins. Ceux-ci, ayant des forces moindres, et désespérant d'enlever Rome aux Urbanistes, renoncèrent à se maintenir dans la Péninsule, et s'embarquèrent pour Avignon, où ils trouvèrent une capitale, un palais et une cour.

L'Europe ne prit aucune part à cette première guerre; mais le schisme la divisa, car il fallait que chaque pays se prononçât pour un des deux papes. Urbain VI fut reconnu par l'Italie, l'Empire, l'Angleterre, et les nations alliées à ces grands États ou appartenant à leur système politique. La France et ses alliés, c'est-à-dire l'Écosse, Naples, puis un peu plus tard la Castille, se déclarèrent pour Clément VII. Charles V ne prit cette décision qu'après avoir consulté les prélats du royaume, qui eurent une assemblée à Vincennes, et les docteurs de l'université de Paris, qui mirent quatre mois à examiner la question. Mais comme la décision fut prise en faveur du pape français et des cardinaux français, elle parut justifier les accusations que l'Europe avait portées contre les papes d'Avignon. En France même, Urbain VI trouva des partisans nombreux et très-convaincus [1]. Les malveillants firent courir le bruit que Charles V, étant veuf, avait reçu des cardinaux dissidents l'offre de la tiare.

Si le schisme de 1378 n'était pas le premier qui eût divisé la chrétienté, il fut le plus considérable de tous et le plus long; car il dura trente-cinq ans jusqu'au concile de Constance. L'unité catholique étant brisée pendant tout ce temps, le grand pouvoir de conciliation qui appartenait au saint-siége ne s'exerça plus. La légitimité des prélats et des dignitaires de l'Église, celle des bénéficiers et des juges ecclésiastiques fut bientôt contestée, suivant qu'ils avaient reçu l'investiture de tel ou tel pape. On contesta aussi celle des gouvernements qui étaient, comme le gouvernement de Naples, feudataires de l'Église. Il n'y eut pas de terrain sur lequel des conflits ne s'élevassent entre les deux cours pontificales.

Pendant ce temps, la papauté devint le but commun d'at-

[1] Voir la *Chronique des quatre premiers Valois.*

taques multipliées ; on contesta tous ses droits, tous ses pouvoirs, quant à la politique, les affaires temporelles, l'administration ecclésiastique, la disposition des bénéfices ; et il était difficile qu'il en fût autrement, tant il y avait de personnes intéressées à ces attaques. En France le gouvernement s'éleva contre le système qui attribuait au saint-siége la disposition des bénéfices vacants et la faculté d'établir de sa seule autorité certaines taxes sur le clergé. Laïques ou ecclésiastiques, tous ceux qui prétendaient, à un titre ou à un autre, avoir une part à la collation des bénéfices, soutinrent le gouvernement. L'université de Paris et les autres universités françaises se signalèrent par l'ardeur de leurs protestations et la vivacité de leur polémique. Dans d'autres États, les attaques furent plus violentes encore, et le schisme fit naître des hérésies. Toute autorité était ébranlée, toute obéissance rendue incertaine, par la raison que le pouvoir religieux était considéré comme le fondement de tous les autres, et le premier principe de l'ordre européen. Les peuples, qui n'étaient pas toujours indifférents à la discussion des institutions et des questions politiques, ne l'étaient jamais à celle des institutions et des questions religieuses. Toutes les universités de l'Europe retentirent des débats causés par le schisme. Celle de Paris, qui fut arbitre un instant entre les compétiteurs au trône de saint Pierre, fut de toutes la plus agitée, et fit partager à tout ce qui l'entourait ses agitations et ses passions.

Ainsi le gouvernement religieux éprouva, à la fin du quatorzième siècle, une crise terrible dont il ne fut tiré que par les conciles du siècle suivant. Le moyen âge, loin d'être pour la puissance immatérielle des papes un temps de triomphe absolu, a été, peut-être plus encore que l'époque moderne, un temps de combats, de luttes et d'épreuves dont elle n'est sortie victorieuse qu'après des vicissitudes infinies.

LIVRE QUINZIÈME.

CHARLES VI.

I. — Charles VI n'avait que onze ans quand il monta sur le trône, et il devait rester longtemps mineur de fait, bien que son père eût avancé à dessein l'âge de la majorité légale des rois. Une contestation s'éleva entre ses trois oncles paternels, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, et son oncle maternel le duc de Bourbon. Le premier revendiqua la régence, qui devait lui appartenir en sa qualité d'aîné des princes du sang; les ducs de Bourgogne et de Bourbon prétendirent garder, en vertu du testament de Charles V, la tutelle du roi et l'administration des finances. Les princes avaient tous avec eux des compagnies d'hommes d'armes; ces compagnies menaçaient d'en venir aux mains, et le danger était d'autant plus grand que l'agitation régnait dans plusieurs provinces, qu'en Bretagne même la guerre n'était pas terminée.

Le chancelier Pierre d'Orgemont convoqua une assemblée composée des principaux personnages du royaume, seigneurs, prélats, gens du parlement et de la chambre des comptes, et obtint des princes la promesse de se soumettre à l'arbitrage de quatre personnes que l'assemblée désignerait. Les quatre arbitres décidèrent que le roi serait couronné immédiatement, que le duc d'Anjou garderait le titre de régent jusqu'au jour du couronnement, et qu'à partir de ce jour il partagerait avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon la garde et la tutelle de Charles VI jusqu'à sa majorité.

Cette transaction, en donnant au duc d'Anjou une satisfaction apparente, équivalait au rejet de ses prétentions. Cependant il l'accepta; car il avait en tête d'autres projets. Il préparait une expédition dans le royaume de Naples. Désigné par la reine Jeanne comme son héritier futur, il cherchait à se procurer l'argent et les troupes nécessaires pour s'assurer un héritage que les Hongrois devaient lui disputer. En abandonnant ses droits, il y mit pour condition qu'il serait autorisé à prendre dans les joyaux, la vaisselle et l'argent de la couronne, réservé ce qui était nécessaire à l'entretien du roi, de quoi

subvenir aux frais de son entreprise. Il apprit que Charles V avait laissé des lingots d'or cachés dans le château de Melun; il y courut et obligea par des menaces de mort le trésorier Savoisy à les lui livrer. Il continua aussi de rassembler des hommes d'armes, puis il les licencia, sur les plaintes des autres ducs, à cause des désordres et des pillages qu'ils commettaient, mais qui ne cessèrent pas pour cela.

La question de régence une fois réglée, Charles VI partit de Paris, « bien accompagné, dit Froissart, de noblesse, de hauts seigneurs et de menestrandies », et il se rendit à Reims où il fut couronné le 4 novembre, avec les solennités accoutumées au sacre des rois. L'épée de connétable fut portée par Olivier de Clisson, à qui Charles V l'avait destinée.

Au moment où le cortége royal rentra dans Paris, les fêtes qui accompagnaient ordinairement le retour du sacre furent troublées par une émeute. Le peuple demanda la suppression des impôts établis par le dernier roi. La jeunesse de Charles VI, l'impopularité du duc d'Anjou, l'éloignement de quelques-uns des anciens conseillers, la désunion des princes exagérée par l'incertitude publique, encouragèrent la sédition. On disait que Charles V avait exprimé au lit de mort la volonté de supprimer ces impôts. Déjà les habitants de la Picardie refusaient de les payer, quand le petit peuple de Paris obligea Jean Culdoë, prévôt des marchands, à se faire l'organe de ses plaintes auprès des princes. Une assemblée populaire se réunit dans le « parloir aux bourgeois ». Elle força le prévôt, malgré sa résistance, à se rendre au Palais, où plus de trois cents hommes armés entrèrent avec lui.

Le duc d'Anjou et le chancelier de Dormans, successeurs de d'Orgemont, étant montés sur la table de marbre, reçurent la requête qui leur était présentée et s'engagèrent à la prendre en considération. Cette promesse ne satisfit pas les mécontents. L'agitation s'accrut; l'émeute gronda de plusieurs côtés. Le conseil résolut de céder. Il déclara, par lettres patentes du 16 novembre 1380, abolis au nom du roi les impôts directs et indirects, les fouages, les aides et les gabelles, et ne laissa subsister que les traites ou douanes des frontières. Les mécontents demandèrent aussi qu'on éloignât les juifs, car c'étaient eux qui portaient aux yeux du peuple la responsabilité de toutes les vexations financières. Éternels objets des haines populaires, ils en devenaient infailliblement victimes dans les moments de

troubles. On cria partout : « Aux juifs, aux juifs ! » Une troupe de gens armés, parmi lesquels étaient des nobles, courut piller leurs maisons et brûler leurs titres de créances, pendant qu'une autre se jeta sur les bureaux des receveurs d'impôts et y mit le feu après avoir déchiré les registres. Le duc de Bourbon rétablit l'ordre ; il fit rentrer les juifs dans leurs maisons ; puis le conseil déclara que le roi les prenait sous sa sauvegarde et qu'on les indemniserait des pertes qu'ils auraient éprouvées.

Les quatre oncles de Charles VI, formant avec douze personnages qu'ils s'étaient adjoints à titre d'assistants, un conseil de régence présidé par le duc d'Anjou, se partagèrent les gouvernements. Le duc de Bourgogne fut investi de ceux de Normandie et de Picardie. Le duc de Berry, n'ayant pas d'attributions particulières dans le conseil, se fit donner celui du Languedoc, avec les pouvoirs les plus étendus et le droit de disposer des revenus de la province sans en rendre compte. Il possédait déjà le Berry, l'Auvergne et le Poitou en apanage, ce qui constitua pour lui une véritable vice-royauté du Midi.

Le conseil s'occupa ensuite de mettre fin à la guerre de Bretagne, ce qui présenta peu de difficultés. Charles V avait déjà paru abandonner l'idée de réunir le duché à la couronne ; il avait offert de soumettre ses démêlés avec Jean de Montfort à l'arbitrage du comte de Flandre. Les Bretons, de leur côté, toujours Français de cœur, voyaient de mauvais œil les auxiliaires anglais qui venaient soutenir leur duc ; c'était à regret qu'ils leur avaient ouvert quelques places pour passer l'hiver. Jean de Montfort se laissa persuader qu'il ne devait pas conserver pour le nouveau roi les sentiments hostiles qu'il avait eus pour son père. Quatre de ses barons signèrent en son nom un traité à Paris, le 15 janvier 1581. Il rentra sous la suzeraineté de la France, abandonna l'alliance anglaise, et obtint l'annulation de l'arrêt qui l'avait frappé. La seule difficulté sérieuse fut au sujet des termes de l'hommage, que les ducs de Bretagne avaient toujours prétendu faire avec des réserves traditionnelles ; sur ce point Charles VI céda.

C'était un résultat important que d'avoir pacifié la Bretagne ; on fermait ainsi aux Anglais une des portes de la France. Mais on continuait d'être en guerre avec eux, et quoique les hostilités fussent à peu près interrompues, il était nécessaire de se créer des ressources pour les continuer ou les reprendre. Or, avec l'agitation qui régnait dans les esprits, des résistances

éclatèrent partout dès qu'on voulut lever de nouveaux impôts.

Dans le Languedoc, la venue du duc de Berry ne fut pas plutôt annoncée que les habitants se soulevèrent; ils se souvenaient de la répression violente exercée par le duc d'Anjou, et ils craignaient pour leurs libertés. Les états, réunis à Toulouse, envoyèrent une députation au jeune roi, le suppliant de laisser à la tête de la province le comte de Foix, dans lequel les méridionaux voyaient un compatriote. Sur le refus de Charles VI. ils résolurent de passer outre et de s'opposer à ce que le duc de Berry prît possession de son gouvernement. Le duc fut obligé de le conquérir les armes à la main; il tint la campagne près d'une année, et même éprouva un échec assez grave dans un combat livré au comte de Foix, à Revel, près de Toulouse (juillet 1381). Il ne triompha que grâce à l'assistance du comte d'Armagnac, ennemi de la maison de Foix, et à la médiation du pape d'Avignon, Clément VII, sous l'obédience duquel la France s'était placée.

Dans le Nord, même résistance. La Normandie avait commencé par refuser le vote d'un subside; on ne put obtenir d'elle qu'une seule chose, l'envoi de députés à Paris, et la promesse de faire comme les autres provinces. Le duc d'Anjou assembla à Paris, au mois de janvier 1381, des gens d'Église, des nobles, des bourgeois, qui votèrent un subside, mais insuffisant, et y mirent pour condition le rétablissement de toutes les libertés, immunités et franchises anciennes. Le duc sollicita sans beaucoup plus de succès le concours des principaux bourgeois, auprès desquels il fit sept tentatives consécutives. Les états de l'Artois et ceux du Boulonnais, provinces plus directement menacées par les Anglais, accordèrent une aide. Mais Rouen et Amiens mirent dans leur refus, comme Paris, une persistance invincible. On disait que la guerre était fort avancée, que l'Anglais était en grande partie chassé de France, que le nouveau roi devait se contenter des revenus domaniaux; qu'il pouvait d'ailleurs disposer du trésor considérable laissé par Charles V [1]. On accusait la prodigalité et la rapacité du duc d'Anjou. Les concessions obtenues l'année précédente par l'émeute de Paris enhardissaient partout les opposants, et les grandes villes étaient gagnées par l'effervescence révolutionnaire qui, née dans les communes de

[1] Les auteurs contemporains l'estiment à dix-sept millions.

Flandre, s'étendait de proche en proche avec autant de puissance que de rapidité[1].

Au mois d'octobre 1381, le duc d'Anjou ordonna de percevoir à Rouen un droit sur les boissons et sur les draps. Aussitôt des bandes d'hommes armés se formèrent, parcoururent la ville et sonnèrent les cloches des églises. Ce fut le signal de l'insurrection. Un marchand drapier fut proclamé roi et promené en triomphe; il prononça contre les collecteurs une sentence de mort qui fut exécutée sur-le-champ. Les insurgés pillèrent les maisons de quelques bourgeois notables, forcèrent les autres de s'assembler à Saint-Ouen pour y brûler les chartes des redevances que la ville payait à l'Église, et coururent assiéger le château, dont le gouverneur fut tué en les repoussant.

Le duc d'Anjou réunit des troupes, mit le jeune roi à leur tête, et l'accompagna en Normandie avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon, pour infliger aux rebelles un châtiment exemplaire. Charles VI entra sans résistance à Rouen par une porte qu'il ordonna de raser, abolit les priviléges municipaux, fit mettre à mort les principaux auteurs du soulèvement, et rétablit l'impôt qui en avait été cause (2 février 1382).

Pendant son absence, une émeute plus dangereuse éclata à Paris. Le duc d'Anjou avait, en partant, promulgué à huis clos au Châtelet, de concert avec quelques hauts personnages et bourgeois notables, une ordonnance qui rétablissait l'impôt perçu anciennement sur les ventes dans les marchés. L'ordonnance fut à peine criée dans les halles, que des hommes armés parurent et appelèrent le peuple à la vengeance. Il y eut un moment de panique où beaucoup de personnes prirent la fuite, l'évêque un des premiers. Les insurgés forcèrent les portes de l'Arsenal, s'emparèrent des poignards, des épées, des maillets de fer qui y étaient entassés, ouvrirent les prisons et rendirent la liberté à une partie des détenus, puis allèrent piller les maisons des collecteurs et celles des juifs. Ils poursuivirent les fugitifs jusque dans les églises, et pénétrèrent en armes dans celle de Saint-Germain des Prés. Comme le roi n'avait pas laissé de troupes dans la ville, la bourgeoisie, effrayée, assista d'abord passivement à ces scènes. Cependant les cinquanteniers et les dizainiers convoquèrent la milice urbaine, la réunirent au nombre de dix mille hommes, et empêchèrent de plus grands excès.

[1] Religieux de Saint-Denis, *Chronique*, liv. II.

Le duc d'Anjou et le roi revinrent en hâte à Vincennes; ils y reçurent des députations de l'université et de la bourgeoisie; les députés désavouèrent les émeutiers, que l'on appelait *maillotins*, eurent soin de les distinguer du *vrai peuple*, et offrirent de payer une taxe annuelle qui remplacerait les aides. Le conseil du roi accepta l'offre, en se réservant de punir ceux qui avaient commis des meurtres et brisé les prisons. Seulement, l'effervescence des esprits était telle qu'on craignit l'effet que pourraient produire des châtiments publics. On aima mieux ordonner des exécutions secrètes. On jetait les condamnés à la rivière pendant la nuit, dans des sacs sur lesquels étaient écrits ces mots : « Laissez passer la justice du roi. »

Le duc d'Anjou convoqua de nouveau les états à Compiègne pour leur faire voter le rétablissement des aides; mais ces états persistèrent à faire le même refus que les assemblées précédentes; ils alléguèrent l'irritation des esprits contre ce genre de taxes, et l'insuffisance de leurs propres mandats, qui ne leur permettaient pas d'engager leurs mandataires. Les princes, n'obtenant à peu près rien de ce côté[1], se décidèrent à négocier avec la ville de Paris, sur les bases qu'elle avait elle-même proposées. La négociation eut lieu par l'entremise de l'avocat général Jean Desmarets, personnage populaire, quoique attaché au duc d'Anjou. La ville se taxa à cent mille francs d'or. Charles VI y fit sa rentrée au mois de mai. Les princes se contentèrent d'autant mieux de cet arrangement, que le duc d'Anjou avait hâte de partir pour l'Italie, afin d'arrêter les succès de son rival Charles de Duras, qui lui disputait la couronne de Naples.

Il ne faut pas s'étonner de la violente opposition que le petit peuple des villes faisait au système financier suivi par Charles V; c'était sur lui que pesaient les principaux impôts de guerre. Les mouvements insurrectionnels eurent un caractère remarquable de généralité. « Ces choses, dit Juvénal des Ursins, se faisoient presque par toutes les villes du royaume. « Les villes s'entendaient et se soutenaient. Paris entretenait des correspondances avec d'autres cités, et particulièrement avec la grande commune de Gand, révoltée contre le comte de Flandre.

[1] Ils obtinrent séparément de quelques députés ce que l'assemblée prise en masse refusait, par exemple des députés de Sens. La *Chronique des quatre premiers Valois* dit aussi que « aucuns des bonnes villes de Picardie accordèrent l'imposition. »

Les corporations des métiers de Gand étaient en relation avec les corporations analogues des métiers parisiens. Cependant ce n'était pas la haute bourgeoisie, c'était partout le *commun peuple* qui dirigeait le mouvement et prenait les armes. La haute bourgeoisie montrait beaucoup d'hésitation; elle se sentait poussée par la classe inférieure à refuser les taxes et à défendre les anciens priviléges; d'un autre côté, elle craignait que les gens de métier ne fissent des émeutes dont elle devait être victime et dont elle ne pouvait guère éviter le châtiment.

II. — Les oncles du roi jugèrent que pour détruire cet esprit d'insubordination qui gagnait de proche en proche, il fallait frapper la ville de Gand, qui en était le foyer depuis trois ans. En conséquence, tandis que le duc d'Anjou allait chercher fortune en Italie, le duc de Bourgogne, de l'avis du conseil de régence, entreprit de mener le jeune Charles VI châtier les Flamands, sujets révoltés de son beau-père.

« Or regardez, dit Froissart, la grand'diablerie qui se commençoit à élever en France, et tous prenoient pied et ordonnance sur les Gantois; et disoient adonc les communautés par tout le monde, que les Gantois étaient bonnes gens, et que vaillamment ils se soutenoient en leurs franchises, dont ils devoient de toutes gens être aimés et honorés. »

La révolte de Gand contre le comte de Flandre avait commencé en 1379, et avait paru d'abord apaisée par un traité de paix dû à la médiation du duc de Bourgogne. Mais les hostilités s'étaient renouvelées en 1380 entre les gens de métiers ou *chaperons blancs*, qui étaient les auteurs de la première insurrection, et la chevalerie de la campagne, que le duc soutenait plus ou moins ouvertement. La guerre était même devenue plus vive et plus cruelle; car elle avait pris le caractère d'une lutte de castes entre la classe ouvrière et la noblesse. On ne se faisait de part et d'autre à peu près aucun quartier. Jean Hyons étant mort, les Gantois l'avaient remplacé par quatre capitaines dont le principal était Pierre Dubois, ou van der Bosche, un de ses anciens valets. Ce Pierre Dubois pillait, renversait les châteaux, et armait partout le menu peuple. La noblesse, à qui toute la chevalerie des Pays-Bas venait prêter main-forte, se vengeait par des représailles. Pour l'aristocratie bourgeoise, composée de gros marchands, ou de nobles habitant la ville et tenant à honneur d'appartenir aux corporations,

les chaperons blancs avaient commencé par la traiter de suspecte, puis s'étaient mis à l'opprimer et à la rançonner. Les chevaliers trouvaient qu'elle avait mérité ce traitement, n'étant pas restée fidèle au comte ou n'ayant rien fait pour empêcher la rébellion. « Et au voir dire, prétend Froissart, si les riches et les nobles de la ville de Gand étaient battus de telles verges, on ne les en devoit ou doit-on point plaindre[1]. »

A Bruges les choses se passèrent autrement. Bruges, où avaient éclaté autrefois les grandes insurrections des gens de métier, était devenue cosmopolite autant que flamande. La haute bourgeoisie, un instant dominée par le parti populaire, y reprit assez vite le pouvoir, grâce à l'appui des marchands étrangers qui formaient une colonie nombreuse, influente et surtout pacifique. Les portes furent ouvertes au comte. Louis de Mâle vint s'y établir, enleva Ypres et Courtray qui tenaient pour les Gantois, et traita sévèrement les gens d'Ypres; il ordonna que les principaux auteurs de la rébellion eussent la tête tranchée. Vers les derniers jours du mois d'août il entreprit avec une puissante armée le siége de Gand.

Mais il ne pouvait garder avec lui que pendant un temps limité ses chevaliers, dont le service était gratuit, et ses milices communales, qu'il était hors d'état de payer. La ville avait une étendue considérable; elle communiquait avec la plus grande partie des Pays-Bas par l'Escaut, la Lys et de nombreux canaux. Elle était soutenue par Liége et d'autres cités, même éloignées, qui lui envoyaient des vivres. La saison se passa sans que Louis de Mâle pût arriver à ses fins; il signa une trêve à l'entrée de l'hiver.

Il convertit ensuite le siége en blocus, s'empara de tous les abords de Gand, par terre ou par les canaux, et essaya de couper les vivres aux habitants. Pierre Dubois, voyant la confiance des siens s'ébranler et ne se trouvant plus une autorité suffisante, imagina de donner le pouvoir à un fils du grand Jacques Arteveld, dont le nom, populaire à Gand, était associé aux souvenirs d'une guerre d'indépendance. Philippe Arteveld fut nommé capitaine général et investi d'une espèce de dictature, dans l'exercice de laquelle il se montra énergique et impitoyable. « Saurez-vous bien, lui dit Dubois au rapport de Froissart, faire le cruel et le hautain? Car un sire entre commun peuple, et par espécial à ce que nous avons à faire, ne

[1] Froissart, c. c.

vaut rien si il n'est cremu et redouté et renommé à la fois de cruauté. Ainsi veulent Flamands être menés, ni on ne doit tenir entre eux compte de vie d'hommes, ni avoir pitié non plus que d'arrondeaulx (hirondelles) ou d'alouettes qu'on prend en la saison pour manger. — Par ma foi, dit Philippe, je saurai bien tout ce faire[1]. »

Une partie des bourgeois désirant la paix, Arteveld et Dubois commencèrent par négocier, et des conférences s'ouvrirent dans la petite ville d'Harlebecque. Deux bourgeois y furent envoyés ; ils rapportèrent les propositions que faisait le comte ; il exigeait pour traiter qu'on lui livrât deux cents personnes. Arteveld et Dubois firent décapiter les négociateurs. A partir de ce jour, ils ne souffrirent plus qu'on s'opposât à leur volonté ; ils changèrent tous les magistrats, tous les doyens des métiers, publièrent des ordonnances d'une sévérité extrême et frappèrent sans pitié et sans jugement quiconque leur parut suspect. Ils réussirent par ces moyens à se maintenir tout l'hiver de 1381 à 1382, pendant que la ville était bloquée et menacée de la famine.

Les vivres commencèrent à manquer vers le carême. Les assiégés s'en procurèrent par des sorties heureuses, mais cela ne dura qu'un temps, et ils se virent bientôt réduits à l'extrémité. Il fallut songer à se rendre. Arteveld offrit de s'exiler avec ses principaux lieutenants, si le comte promettait la vie sauve à ceux qui resteraient dans la ville. Le comte exigea qu'ils se remissent à sa merci.

Or, les Gantois se souvenaient du châtiment infligé aux rebelles d'Ypres. Sûrs d'en éprouver un semblable s'ils se livraient sans garanties, ils prirent la résolution désespérée de tenter un dernier effort. Cinq mille hommes bien armés marchèrent sur Bruges, où se trouvait Louis de Mâle. On assembla en hâte la milice de Bruges pour aller au-devant d'eux. Elle était beaucoup plus nombreuse, mais dans sa précipitation elle s'avança sans ordre, et arrivée aux bruyères de Beverhout, elle fut culbutée en un instant par les Gantois marchant en colonne serrée. La chevalerie qui devait la soutenir fut surprise de son côté, entraînée dans cette déroute précipitée et ramenée jusqu'à Bruges même. A peine eut-elle le temps de se rallier aux portes de la ville, où elle essaya sans succès d'arrêter l'ennemi. On s'était battu le matin à Beverhout ; le soir les

[1] Froissart, c. CI.

Gantois, maîtres de Bruges, campaient sur le grand marché. Le comte faillit être pris ; il fut obligé de fuir seul et déguisé ; il finit par trouver un cheval sur la route de Lille et rejoignit quelques bandes de son parti qui battaient en retraite (3 mai 1382).

Arteveld arrêta par son énergie la fureur des siens, se contenta d'emmener cinq cents otages pour s'assurer de la fidélité des gens de Bruges, et s'empressa d'envoyer à Gand les vivres dont les habitants ne pouvaient plus se passer. Les villes voisines, Ypres, Courtray, Bergues, Cassel, Poperinghe, Bourbourg, se prononcèrent en sa faveur, et lui remirent les clefs de leurs portes. Il prit alors le titre de *régent* ou *ruwaert* de Flandre, et s'entoura de toutes les marques extérieures de la puissance. « Tant que il fut à Bruges, dit Froissart, il tint estat de prince, car tous les jours par ses ménestrels il faisoit sonner et corner devant son hôtel à ses dîners et à ses soupers, et se faisoit servir en vaisselle couverte d'argent, ainsi comme si il fût comte de Flandre ; et bien pouvoit tenir cet état, car il avoit toute la vaisselle du comte d'or et d'argent, et tous les joyaux, chambres et sommiers qui avoient été trouvés en l'hôtel du comte à Bruges, ni rien on ne avoit sauvé[1]. »

III. — Louis de Mâle gardait Lille, Douai et la plus grande partie de la Flandre française. Ses chevaliers tenaient bon dans Audenarde, forteresse puissante qui arrêtait les Gantois. Cependant la guerre menaçait de se prolonger. Le duc de Bourgogne, son gendre et son héritier futur, fit décider par le conseil que Charles VI prendrait l'oriflamme et marcherait en personne contre les communes flamandes. Le ban royal fut proclamé, et le rendez-vous marqué à Arras pour la mi-octobre. Non-seulement la noblesse de France, mais celle des pays voisins, répondit à l'appel. Arteveld, un instant effrayé, essaya de prévenir le danger en adressant au conseil des propositions pacifiques. Elles furent rejetées. Il implora sans plus de succès l'alliance de l'Angleterre, troublée par des révolutions intérieures.

L'armée réunie par Charles VI était nombreuse et composée de troupes exercées. La plupart des soldats et des chefs s'étaient formés à l'école des guerres contre les Anglais. Le jeune roi, dont la fougue inexpérimentée ne connaissait pas d'obstacle, avait le commandement nominal ; mais le commandement réel

[1] Froissart, c. CLX.

appartenait au connétable de Clisson, qu'assistait le maréchal Louis de Sancerre. Nul ne doutait du succès, et l'on se montrait pressé de l'obtenir, afin de détruire le foyer d'où soufflait l'esprit de rébellion qui agitait une partie des villes de France.

On partit d'Arras dans la seconde moitié d'octobre, en se dirigeant vers Lille et la Lys, aux environs de Comines. Les Flamands avaient rompu depuis Aire jusqu'à Courtrai tous les ponts de la rivière, fort grosse en cette saison et dont le passage présentait de grandes difficultés. Les Français y furent arrêtés quelque temps; ils avaient pourtant hâte de franchir l'obstacle pour empêcher les communications entre Gand et Calais; ils craignaient que les Anglais ne cédassent aux sollicitations d'Arteveld et ne vinssent se jeter sur leurs flancs. Quelques seigneurs, conduits par un chevalier du Hainaut, s'aventurèrent une nuit sur des barques, réussirent à passer la Lys à une certaine distance des troupes gantoises postées au pont de Comines, et une fois maîtres de la rive opposée, donnèrent au connétable de Clisson et au maréchal de Sancerre le moyen d'opérer le passage du reste de l'armée.

Les Gantois furent obligés de se replier, et l'armée française occupa sans coup férir la plus grande partie de la Flandre orientale. Ypres capitula, exemple qui fut promptement suivi par les autres villes. Il y avait alors dans toutes les places secondaires deux partis qui s'observaient, et dont les chefs étaient également prêts à faire une manifestation en temps opportun, au risque de payer de leur tête, si la fortune venait à changer, la jouissance d'une autorité précaire. Les Français se préparèrent à marcher sur Bruges, dont il leur importait de s'assurer. Mais il fut difficile de faire observer les capitulations, l'armée comprenant une foule d'aventuriers qui se livraient à tous les excès. Les Bretons particulièrement étaient habitués à vivre de pillage, et rien n'échappait à leur avidité.

Arteveld, pour répondre à l'impatience des siens et arrêter la défection des petites villes, rassembla toutes les troupes dont il pouvait disposer, et vint camper le 26 novembre à Rosebecque, en interceptant la route qui menait d'Ypres à Bruges. Il avait résolu de livrer une bataille décisive. Le 27 au matin, les Gantois s'ébranlèrent par un brouillard humide et épais, et se précipitèrent contre l'ennemi en phalange serrée. Ils pouvaient compter quarante mille hommes, tout compris; les combattants, armés de piques et garantis par des chapeaux de

fer et des hoquetons de cuir de baleine, s'étaient liés étroitement les uns aux autres pour éviter d'être rompus. Semblables, disent les auteurs du temps, à des sangliers forcenés, ils ébranlèrent de leur choc les premières lignes françaises et les firent reculer ; mais, tandis que le gros de la chevalerie se ralliait et tenait bon, grâce à la supériorité de sa discipline et à la trempe supérieure de ses armes, deux corps que Clisson avait placés sur les deux ailes se déployèrent, prirent l'ennemi en flanc de droite et de gauche, l'enveloppèrent et le refoulèrent de tous côtés sur lui-même. Les Gantois, resserrés dans un espace de plus en plus étroit, furent taillés en pièces ; un grand nombre de ceux qui se trouvaient au centre périrent étouffés sans pouvoir se défendre. La bataille s'était engagée au milieu d'un brouillard épais ; tout à coup le soleil se leva, comme pour saluer la victoire de l'armée française. L'action ne dura guère plus de deux henres. Les Gantois laissèrent près de la moitié des leurs sur ce champ de mort ; les vainqueurs ne leur firent point de quartier. La chevalerie française montra autant d'acharnement dans la poursuite que d'ardeur dans le combat. On avait vu le jeune Charles VI, revêtu de l'armure dorée que portaient les rois, s'exposer des premiers au danger. Pour Arteveld, il disparut ; son corps fut retrouvé le lendemain au milieu de ceux des Gantois qui avaient été étouffés.

Charles VI éprouva quelque peine à refréner l'avidité de ses troupes victorieuses. Bruges obtint, par l'entremise du comte de Flandre, la faveur de se racheter du pillage au prix de cent vingt mille francs d'or. En revanche, on abandonna aux soldats, malgré les prières de Louis de Mâle, la ville de Courtray, qui fut mise à sac, parce qu'elle avait conservé dans sa cathédrale les éperons des chevaliers français tués quatre-vingts ans auparavant sous ses murs. Peut-être eût-on enlevé Gand, si l'on eût tenté une brusque surprise immédiatement après Rosebecque ; mais comme la saison était avancée, que les marais qui entouraient la ville se trouvaient déjà impraticables et que Pierre Dubois s'apprêtait à soutenir un siége, le roi se contenta de sa victoire pour le moment, satisfait d'avoir rétabli en un jour l'autorité du comte dans le reste de la Flandre. Les Gantois offrirent de se soumettre directement à la couronne ; l'offre fut refusée ; car on ne pouvait l'admettre sans reconnaître implicitement la légitimité de leur révolte. Charles VI mit des garnisons dans les places, et rentra en France avec le gros de

l'armée, dont une partie fut licenciée pour l'hiver. Il arriva le 10 janvier 1383 à Saint-Denis.

VI. — Il avait un autre motif de hâter son retour, il était rappelé par l'état de Paris, où un nouveau soulèvement se préparait. Le *commun peuple* avait déjà voulu se jeter sur les châteaux royaux et les maisons fortes des environs; le projet eût été exécuté si l'on eût appris un succès des Gantois. « Ils se tenoient à Paris, dit Froissart, pourvus de toutes armures aussi bonnes et aussi riches comme si ce fussent grands seigneurs, et se trouvèrent armés de pied en cap comme droites gens d'armes plus de soixante mille, et plus de cinquante mille maillets et autres gens, comme arbalétriers et archers, et faisoient ouvrer les Parisiens nuit et jour les haulmiers, et achetoient les harnois de toute pièces tout ce que on leur vouloit vendre. »

« Or regardez, continue-t-il, la grand'diablerie que c'eût été si le roi de France eût été déconfit en Flandre, et la noble chevalerie qui étoit avec lui en ce voyage. On peut bien croire et imaginer que toute gentillesse et noblesse eût été morte et perdue en France et aussi bien ès autres pays; ni la Jacquerie ne fut onques si grande ni si horrible qu'elle eût été, car pareillement à Reims, à Châlons en Champagne et sur la rivière de Marne, les vilains se rebelloient et menaçoient jà les gentilshommes et dames et enfans qui étoient demeurés derrière; aussi bien à Orléans, à Blois, à Rouen en Normandie et en Beauvaisis leur étoit le diable entré en la tête pour tout occire, si Dieu proprement n'y eût pourvu de remède[1]. »

Il est difficile de dire jusqu'à quel point étaient fondées les craintes de Froissart, peu sympathique aux gens des communes, mais le mouvement insurrectionnel était général. Il avait éclaté dans le Midi comme dans le Nord. Des bandes de brigands, connus sous le nom de Tuchins, ravageaient l'Auvergne et le Languedoc. Il s'étendait même aux pays étrangers. Londres et l'Angleterre s'étaient vues l'année précédente à la merci d'une insurrection.

Comme Charles VI revenait de Rosebecque avec ses troupes victorieuses, vingt mille hommes armés de maillets sortirent de Paris au devant de lui, et se placèrent en ordre de bataille sous les hauteurs de Montmartre. Froissart estime qu'ils pouvaient être soutenus par soixante mille arbalétriers et autres

[1] Froissart, c. CLXXXVII.

gens de pied. On leur dépécha le connétable, l'amiral et quelques seigneurs pour apprendre leurs intentions. Ils déclarèrent qu'ils étaient venus pacifiquement, et qu'ils voulaient faire honneur au roi. Malgré cette soumission, on les obligea de quitter leurs armes et de se retirer. Les députés qu'ils chargèrent de présenter leurs conditions à Charles VI et à ses oncles furent mal reçus, et les troupes royales eurent l'ordre d'entrer dans Paris comme dans une ville prise, en enlevant les portes et les barrières. Elles entrèrent en effet « les glaives aux poings, en ordonnance, comme pour combattre ». L'armée occupa tous les postes et fut logée chez les bourgeois. On désarma ces derniers également, et on enleva les chaînes de fer qu'ils tendaient la nuit dans les rues. On décida, pour prévenir de nouveaux soulèvements, l'achèvement de la Bastille, commencée sous Charles V, et la construction d'une nouvelle tour, à l'autre extrémité de la ville, entre le Louvre et la Seine.

Quelques-uns des chefs de la dernière insurrection furent exécutés comme criminels de lèse-majesté. La vieille duchesse d'Orléans, le recteur de l'uiversité, des députations de bourgeois et de bourgeoises en deuil, vinrent successivement implorer la clémence royale; mais ces prières eurent peu d'effet. On continua d'arrêter les auteurs ou les complices de la rébellion, qui furent jugés militairemeut au Châtelet, et pendant quelque temps il ne se passa presque pas de jour sans exécutions. Une des principales victimes fut l'avocat général Jean Desmarets, vieillard septuagénaire, coupable d'avoir joué un rôle incertain en voulant se faire médiateur entre les Parisiens et le roi. On l'accusa d'avoir encouragé par sa faiblesse le mouvement populaire, qu'il aurait dû combattre. Mais il fut condamné sans qu'on lui permît de se défendre, et comme il avait beaucoup de réputation et de popularité, il fut, dit une chronique du temps, « plaint merveilleusement de tout le peuple, tant à Paris qu'ailleurs, pour le bien de sa personne. » Son supplice fut attribué à la haine que lui portaient les ducs de Bourgogne et de Berry.

Les impôts furent rétablis. Quelques-uns des conseillers du roi étaient d'avis qu'on les déclarât partie intégrante du domaine, mais on se contenta de les remettre sur le pied où ils étaient avant que le duc d'Anjou eût prononcé leur abolition.

La prévôté des marchands et l'échevinage furent supprimés. Le roi en confia les attributions et la juridiction à un prévôt

royal, qu'il se réserva le droit de nommer. On supprima aussi beaucoup de corporations et de confréries, accusées d'avoir contribué aux désordres. C'est ici le lieu de remarquer que l'organisation des corps de métiers, qui enrégimentait les ouvriers des villes, était, comme l'organisation féodale qui enrégimentait la petite noblesse des campagnes, un moyen d'ordre et de police ou de trouble et de révolte tour à tour et suivant les temps.

Enfin, le 1er février, trois semaines après sa rentrée, le roi convoqua le peuple de Paris dans la grande cour du palais. Il lui fit déclarer par le chancelier Pierre d'Orgemont que, sur la supplique des princes, il arrêtait les exécutions militaires, et que les peines criminelles seraient commuées en peines civiles, c'est-à-dire en amendes. Les bourgeois furent taxés en raison de leur culpabilité ou de leur fortune. Les taxes furent d'ailleurs considérables. Elles pesèrent principalement sur la haute bourgeoisie, qui paya cher la mollesse qu'elle avait montrée. Comme le produit des amendes eut pour premier objet d'indemniser les grands et de payer les gens de guerre, il n'en entra pas un tiers dans l'épargne du roi.

Tel fut le châtiment infligé à la ville de Paris, tant pour la sédition des Maillotins que pour son attitude pendant la campagne de Flandre. Le châtiment s'étendit à Rouen, quoique cette dernière ville n'eût pas remué depuis le départ de Charles VI. Le commissaire royal, Jean Pastourel, y rechercha ceux des habitants qui ne s'étaient pas opposés aux rebelles, et y fit trois catégories de coupables, dont les uns furent exécutés, les autres privés de leurs biens, les troisièmes simplement *rançonnés*. Rouen conserva longtemps le souvenir de ces rigueurs, qui eurent des suites fâcheuses pour son commerce et son industrie.

Des troubles avaient encore éclaté à Reims, à Orléans, à Troyes, à Sens et à Châlons. Les habitants de Sens avaient refusé d'y laisser percevoir l'impôt, quoique voté par leurs députés. Des commissaires royaux furent envoyés dans toutes ces villes, où ils rétablirent l'ordre par les mêmes moyens qu'à Paris et à Rouen.

Deux choses frappent également dans l'histoire des révolutions communales qui éclatèrent au début du règne de Charles VI. D'une part, le désir que les villes manifestèrent de sauvegarder leur droit de voter l'impôt, droit violé en fait, sinon nié en

principe, sous le règne précédent; de l'autre, la trop grande influence que la bourgeoisie avait laissé prendre aux gens de métier et au *commun peuple*. La bourgeoisie montra presque partout, à Rouen, à Gand, à Paris, une hésitation et une faiblesse dont elle fut victime. Elle entrava l'action du gouvernement et favorisa ou laissa éclater des émeutes populaires qu'elle n'eut pas le talent ou le pouvoir de diriger. Les émeutes, accompagnées de violences publiques ou privées, aboutissaient infailliblement à des dictatures tyranniques ou à une répression rigoureuse. De toute manière, il coulait des flots de sang. Le rétablissement de l'autorité gouvernementale dans sa plénitude était inévitable. Toutefois, la réaction qui s'opéra dans ce sens ne put porter qu'une atteinte passagère à la puissance politique des villes et de la bourgeoisie; car cette puissance était le résultat nécessaire de l'importance que les populations urbaines avaient acquise par un progrès pacifique et par le travail du temps. Les révolutions communales de 1380 à 1383 furent même un symptôme éclatant du développement que prenait le tiers état. Un historien moderne a pu dire ingénieusement que dans un temps où il n'existait en France rien de fixe et de régulier, le progrès de la civilisation y fut attesté par l'introduction d'un nouvel élément de troubles [1].

Le principe en vertu desquels les impôts devaient être consentis, principe aussi ancien que la monarchie, continua de subsister. On s'en écartait souvent, on y revenait toujours. Le conseil de Charles VI, placé en face de refus obstinés, décréta plusieurs fois des impôts de guerre, soit de sa propre autorité, soit avec le concours de notables qu'il s'adjoignit suivant les circonstances; il n'en montra pas moins un certain empressement à rentrer dans la légalité dès qu'il le put. On convoqua des assemblées d'états particuliers dès l'an 1383 à Lyon, à Vienne et dans plusieurs autres villes. Charles VI en réunit une à Paris en 1387. Il prit aussi à tâche d'associer à ses mesures et à ses ordonnances quelques personnes tirées des principaux corps de la bourgeoisie et de la justice. C'était, si l'on veut, éluder le principe; c'était en même temps lui rendre hommage.

D'ailleurs si le principe était incontestable, il n'y avait jamais rien eu de plus vague que son application. Les états de France n'étaient pas une institution régulière. La liberté des contri-

[1] M. de Barante, préface de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*.

buables existait, sans être garantie par des formes déterminées. C'est là ce qui explique ces brusques revirements d'autorité dont quelques historiens se sont un peu trop hâtés de s'emparer pour accuser les rois d'un parti pris d'absolutisme. L'absolutisme a pu exister de fait, à de certains moments, en vertu de circonstances exceptionnelles et temporaires; il n'a jamais été établi plus régulièrement que la liberté.

Ainsi le gouvernement de Charles VI ne tarda pas à redevenir ce qu'il était auparavant, à compter avec l'opinion publique et surtout avec celle de Paris. Le pays ne cessa pas d'intervenir dans ses propres affaires; mais cette intervention, qu'aucune loi ne réglait, fut désordonnée et à peu près abandonnée au hasard. Sous ce règne même, les corporations, le parlement, l'université, que la force des choses ou des circonstances particulières conduisirent à jouer un rôle politique, prétendirent tour à tour, avec plus ou moins de fondement, exprimer vis-à-vis de la couronne l'opinion et le jugement du pays.

V. — Charles VI avait vaincu la Flandre; il ne l'avait pas pacifiée. Gand tenait encore. L'indomptable Pierre Dubois, assisté d'un autre capitaine non moins énergique, François Ackermann, continuait de s'y défendre avec succès. Des poursuites intempestives que le comte ordonna contre des marchands anglais établis à Bruges décidèrent les tuteurs du jeune Richard II à exercer des représailles, en envoyant aux Gantois des secours jusque-là marchandés et refusés. Cette intervention de l'Angleterre ranima les espérances des Flamands. Une autre circonstance rendit encore la guerre plus sérieuse. Les Français voulurent obliger les Flamands, qui avaient reconnu le pape Urbain VI, à passer sous l'obédience de Clément VII. Les Anglais, partisans d'Urbain VI, donnèrent le commandement de leurs troupes à l'évêque de Norwich, qu'Urbain nomma légat du saint-siége, et l'évêque descendit en Flandre, prêt à employer les armes spirituelles aussi bien que les armes temporelles.

Les Anglais enlevèrent Gravelines, prirent Dunkerque, Mardyck, et battirent les milices des villes maritimes de la Flandre qui tenaient pour le comte; ils allèrent ensuite mettre le siége devant Ypres, où ils joignirent leurs forces à celles des Gantois. Charles VI, pour ne pas perdre les fruits de la campagne précédente, dut marcher encore une fois au secours de Louis

de Mâle. Il convoqua de nouveau, le 15 août, à Arras, les vassaux de la couronne, et il rentra en Flandre avec une armée aussi nombreuse que celle de Rosebecque. Il faisait porter devant lui l'oriflamme ou l'étendard des guerres saintes. Un marchand de Paris, appelé Colin Boulart, s'était chargé de fournir les vivres nécessaires à cette expédition; c'est un des plus anciens traités de ce genre que l'histoire mentionne[1]. Le roi n'eut qu'à paraître pour obliger les Anglais à battre en retraite. Ils levèrent le siége d'Ypres qui les avait arrêtés deux mois, abandonnèrent Bergues et capitulèrent à Bourbourg et à Gravelines. Toutefois ils obtinrent, par l'entremise du duc de Bretagne, des conditions honorables, et ils se retirèrent à Calais. Charles VI, satisfait de ce succès, quitta la Flandre au mois de septembre, sans entreprendre le siége de Gand. Les Anglais paraissaient disposés à négocier; si l'on parvenait à conclure un traité avec eux, la Flandre devait y être comprise. Mais comme on leur demandait toujours de rendre Calais, Brest et la Guyenne, propositions inacceptables pour eux, les négociations aboutirent à une simple trêve, qui fut signée à Lelinghen, le 26 janvier 1384.

Sur ces entrefaites, Louis de Mâle mourut, laissant à sa fille et au duc de Bourgogne son gendre tout son héritage, c'est-à-dire la Flandre, les comtés de Nevers et de Réthel, l'Artois et la Franche-Comté de Bourgogne. Philippe le Hardi devint un des plus puissants princes de l'Europe. Il augmenta peu après les espérances de sa maison, en mariant ses enfants avec les enfants d'une branche de la maison de Bavière, à laquelle appartenaient le Hainaut, la Hollande et la Zélande. Ce double mariage fut négocié par la duchesse de Brabant, qui était tante de la duchesse de Bourgogne et devait lui laisser son propre héritage. Ainsi la maison de Bourgogne acquit la certitude de gouverner, dans un délai prochain, la plus grande partie des Pays-Bas.

La duchesse de Brabant, auteur de ces mariages, eut aussi l'idée de marier le jeune roi avec une princesse de Bavière. Ce fut par ses soins qu'Isabeau de Bavière, à peine âgée de qua-

1 « Difficulté y eut grande, comme un si grand ost pourroit avoir vivres. Et fut mandé un marchand et bourgeois de Paris, nommé Colin Boulart, lequel se fit fort de trouver du blé et mener à l'ost pour cent mille hommes quatre mois. Et lui fut ordonné, afin qu'il le fît, et ainsi qu'il seroit bien payé, lequel fit ses diligences. » Juvénal des Ursins.

torze ans, fut amenée à Amiens et présentée à Charles VI, qui l'épousa, pour le malheur de la France.

La trêve signée à Lelinghen avec l'Angleterre et les Gantois fut prolongée et dura jusqu'au 1er mai 1385. On mit ce temps à profit pour achever de rétablir l'ordre en France. Les brigands qui ravageaient l'Auvergne, le Poitou et le Limousin, furent poursuivis par le duc de Berry.

Philippe le Hardi voulut pourtant en finir avec les Gantois. En 1385, dès que la saison le permit, il entreprit d'occuper le pays des Quatre métiers situé entre Gand et la mer, pour empêcher la ville de communiquer avec les Anglais : ces derniers ne cachaient pas leur mécontentement de voir la Flandre aux mains d'un prince de la maison de France, et ne cessaient d'envoyer à leurs alliés des chevaliers et des hommes d'armes. Ackermann, capitaine de Gand, porta de son côté ses forces sur Damme, qui était comme la citadelle de Bruges, et sur l'Écluse, qui en était le port. Il s'empara de Damme; s'il eût également pris l'Écluse, il eût détourné au profit des Gantois le grand commerce que leurs voisins ou leurs rivaux faisaient avec l'étranger. C'eût été la ruine de la ville de Bruges, ruine dont la Flandre n'eût pas été seule à se ressentir; les intérêts français y étaient aussi très-engagés.

Charles VI se trouvait à Amiens; aussitôt qu'il apprit l'occupation de Damme par Ackermann, il résolut de marcher en Flandre une troisième fois.

Il se procura l'argent nécessaire au moyen d'une altération des monnaies et d'un emprunt fait en partie sur le clergé. On remarqua que cet emprunt fut remboursé aux époques convenues ; chose, dit le religieux annaliste de Saint-Denis, presque incroyable à cause de sa rareté[1]. Le roi partit d'Amiens le 19 juillet; le 1er août, il était sous les murs de Damme. Ackermann y résista trois semaines, attendant le secours d'Angleterre. Le 22, comme ce secours n'arrivait pas, il fit une sortie audacieuse à la tête des siens, s'ouvrit un passage et parvint à rentrer à Gand. Les Francais brûlèrent Damme, puis ravagèrent le pays des Quatre métiers, afin d'ôter aux Gantois leurs communications avec la mer et les moyens de s'approvisionner. Charles VI donna l'ordre de bâtir à l'Écluse un château et une

[1] *Chronique du religieux de Saint-Denis.* « Quam (pecuniam) postmodum, ut promiserat, persolvit, quod tunc, quia non solitum, vulgaribus incredibile videbatur. » (Anno 1385.)

citadelle pour défendre la place contre les débarquements des Anglais.

Les Gantois, cernés de tous côtés, privés de leurs communications extérieures, et à peu près abandonnés par les Anglais, étaient réduits à un état déplorable. Leurs souffrances étaient extrêmes, et la prolongation de la guerre ne pouvait plus qu'aggraver leurs maux. Continuer la lutte était se condamner en pure perte aux derniers sacrifices. Des voix s'élevèrent pour demander une paix devenue nécessaire. Les dispositions pacifiques se manifestèrent avec plus de vigueur dans le reste de la Flandre, où le commerce était presque entièrement interrompu depuis six ans; or le commerce était la vie d'un pays qui recevait dans ses ports les marchandises de dix-sept royaumes.

Jamais la misère n'était arrivée à un tel degré; le petit peuple ne trouvait plus de moyens d'existence. Bruges et Ypres proposèrent leur médiation. Les villes des pays voisins, Brabant, Hollande et Zélande, solidaires des malheurs de la Flandre, n'étaient pas moins atteintes de leur côté et souhaitaient aussi ardemment que la paix fût rétablie.

Dans ces conditions, la réaction était forcée et le parti pacifique n'eut pas de peine à l'emporter à Gand. Il chargea deux de ses membres, « sages et prud'hommes », le premier, un des principaux *navieurs* ou armateurs de la ville, le second, « boucher le plus grand de la boucherie », d'aller à Tournay trouver le duc de Bourgogne et lui demander un traité. Le duc accueillit les envoyés favorablement, car il avait autant qu'eux le désir de terminer la guerre. Il en avait même une raison de plus; il voulait unir ses forces à celles de la France contre les Anglais. Il n'était pas non plus homme à se laisser égarer par la passion, et sa prudence égalait sa décision. « Il étoit, dit Froissart, sage, froid et imaginatif, et sur ses besongnes il véoit au long. »

Les négociateurs gantois provoquèrent une manifestation pacifique des métiers de la ville, désarmèrent Pierre Dubois, et finirent par signer, le 18 décembre 1385, le traité dont les bases étaient convenues avec le duc. Philippe accorda presque tout ce qu'on lui demandait. Il jura de maintenir la constitution et les priviléges tant de la commune de Gand que des autres villes ses alliées; il promit de rendre au commerce toute sa liberté, de ne choisir que des officiers « nés du pays » et de laisser les Flamands vivre sous l'obéissance d'Urbain VI, jus-

qu'à ce que l'Église eût rendu dans l'affaire du schisme un arrêt définitif. Aucune forfaiture ne fut prononcée, les prisonniers furent délivrés de part et d'autre, les bannis rappelés et réintégrés dans leurs biens. Les Gantois, en revanche, renoncèrent à toute alliance conclue sans l'aveu de leur légitime seigneur, particulièrement à celle des Anglais. La plupart des princes et des villes des Pays-Bas apposèrent leurs sceaux au traité. François Ackermann y adhéra, mais il périt peu après, victime d'une vengeance privée. Pierre Dubois se retira en Angleterre.

VI. — La France était si peu épuisée par les troubles intérieurs, que le duc d'Anjou avait entrepris en Italie dans ce temps même une diversion fâcheuse en soi et plus fâcheuse encore par ses résultats. Profitant de la facilité que présentait la levée de gens d'armes et d'aventuriers, il avait réuni en 1382 trente mille hommes pour conquérir le royaume de Naples, et consacré des sommes énormes à la levée et à l'entretien de cette armée.

Il invoquait deux titres en sa faveur, la volonté de la reine Jeanne Ire, qui l'avait désigné comme son héritier, et la confirmation de ce choix par le pape Clément VII, suzerain de la couronne de Naples. Urbain VI soutenait son compétiteur, Charles de Duras ou Charles de la Paix, prince hongrois de la branche angevine, et le plus proche héritier du sang, puisqu'il descendait du frère de saint Louis. Une conséquence inévitable du schisme était de compliquer toutes les guerres de questions religieuses, qui semblaient en faire des croisades.

Charles de Duras ayant commencé par s'emparer de Naples, le duc d'Anjou partit en 1382 pour l'en chasser. Sa marche en Italie fut brillante jusque dans les Abruzzes, où les barons napolitains de son parti vinrent s'unir à lui. Comptant sur la supériorité de ses troupes, il cherchait l'occasion de livrer une bataille, dans la pensée qu'une victoire lui assurerait la soumission du royaume, comme autrefois au frère de saint Louis. Mais l'ennemi eut soin de refuser partout le combat, et s'efforça d'enfermer les Français dans les Abruzzes ou dans la Pouille, pour user leurs forces, comme on usait celles des Anglais en France. L'armée se consuma deux ans en efforts stériles; elle finit par tomber dans une détresse affreuse, perdit tous ses chevaux et fut décimée par les maladies. Elle lutta tant que le duc

d'Anjou vécut; mais la mort de ce prince, qui succomba le 30 septembre 1384 aux fatigues incessantes de deux années, fut le signal de la dispersion de ses derniers soldats. Ils regagnèrent la France couverts de lambeaux et mendiant leur pain. Comme on voulait trouver une explication pour un pareil désastre, on en rejeta la responsabilité sur Pierre de Craon, qui, chargé de porter des sommes importantes à l'armée d'Italie, s'était arrêté à Venise et y en avait dissipé une partie follement.

VII. — La Flandre définitivement pacifiée et l'ordre régnant à l'intérieur, rien ne détournait plus Charles VI d'achever l'œuvre commencée par son père, c'est-à-dire l'expulsion des Anglais. Jeune, *léger d'esprit* et plein de fougue, il ne rêvait que batailles depuis sa victoire de Rosebecque. Ses goûts belliqueux étaient excités ou partagés par ceux qui l'entouraient. La noblesse enrégimentée et payée cherchait à occuper son activité guerrière. Il en était de même des aventuriers de tout rang. Plus d'une compagnie restait encore, surtout aux frontières de la Guyenne. D'ailleurs un sentiment dominait partout, la haine de l'Anglais. Aussi les hostilités furent-elles saluées avec un grand enthousiasme national et populaire, quand elles recommencèrent à l'expiration de la trêve de Lelinghen.

On entra en campagne sur plusieurs points à la fois. Le roi surveilla autour de Calais les troupes anglaises menaçant la Flandre. Pendant ce temps, le duc de Bourbon détruisit les garnisons de la Saintonge qui pillaient les provinces de l'Ouest, et l'amiral Jean de Vienne alla prêter main-forte aux Écossais, à qui on s'était contenté jusque-là de fournir des armes ou de l'argent. Il leur conduisit un corps auxiliaire et entra avec eux dans le Northumberland.

Le succès obtenu par l'amiral encouragea dans la pensée de faire avec toutes les forces de la France une tentative sérieuse sur l'Angleterre même. Charles VI prétendit recommencer l'entreprise de Guillaume le Conquérant.

Ce projet, déjà formé plusieurs fois sous Philippe de Valois et sous Charles V, avait toujours été abandonné à cause de sa difficulté; car l'Angleterre était plus puissante que sous les rois saxons, et ses moyens de défense étaient autrement redoutables, Mais la France disposait aussi de forces plus grandes que n'étaient autrefois celles de la Normandie. La pacification de la Flandre et l'incurie du gouvernement anglais semblaient des

circonstances exceptionnelles dont il fallait profiter. Si l'expédition ne devait pas aboutir à la conquête de l'île, on n'en attendait pas moins de grands avantages. On voulait vaincre les Anglais chez eux, pour leur faire la loi, les forcer à abandonner tout ce qu'ils possédaient encore sur nos côtes, les mettre hors d'état d'y entreprendre de nouvelles descentes et d'y soutenir, suivant leur usage, les insurrections de la Flandre. Philippe le Hardi, menacé du côté de ce dernier pays, dont il s'était occupé de fortifier les villes maritimes aussitôt la paix signée avec les Gantois, avait un intérêt particulier à l'expédition d'Angleterre, et s'en montrait un des promoteurs les plus ardents.

En 1386, les Anglais firent diversion en dirigeant une expédition sur la Castille, alliée de la France. Le duc de Lancastre, qui avait épousé une fille de Pierre le Cruel, prétendait détrôner la branche de Transtamare. Il profita du crédit que lui donnaient la jeunesse et la faiblesse de son neveu Richard II, leva vingt mille hommes de troupes, et opéra un débarquement en Espagne, sans tenir compte des projets formés en France pour envahir l'Angleterre, soit qu'il les dédaignât, soit qu'il crût les empêcher, ou qu'il sacrifiât à son ambition personnelle l'intérêt de la défense de son pays.

Charles VI commença par envoyer au delà des Pyrénées Olivier du Guesclin, frère du connétable, avec un corps d'aventuriers pour soutenir les Castillans. Mais il n'abandonna pas son plan principal, et hâta ses préparatifs. Une flotte fut équipée sur la Seine, au *clos des Galées*, arsenal qui existait à peu de distance de Rouen, à couvert des surprises de l'ennemi, et où Charles V avait déjà exécuté de grands travaux. Des armements plus considérables eurent lieu sur les côtes de Flandre et de Picardie. Tous les bâtiments marchands français qui tenaient la mer depuis la Prusse jusqu'au Portugal, furent mis en réquisition pour être armés en guerre ou servir aux transports.

Le ban et l'arrière-ban furent convoqués; le rendez-vous fut assigné sur les côtes de Flandre. L'armée devait compter plus de cent mille hommes, et marcher sous les chefs que du Guesclin avait formés. Les Anglais, troublés et divisés chez eux, furent saisis d'effroi. Ils s'empressèrent de fortifier leurs châteaux, de couper les ponts sur les rivières, et de mettre à l'abri dans l'intérieur de leur île tout ce qui semblait devoir tenter l'avidité des envahisseurs.

Déjà les hommes d'armes des différentes provinces de France arrivaient en Flandre, principalement au port de l'Écluse, où plus de treize cents navires étaient rassemblés. Les seigneurs rivalisaient de luxe et d'éclat dans la décoration de leurs bâtiments, qu'ils couvraient d'armoiries et de bannières. On faisait des approvisionnements; on empruntait aux églises, on levait des tailles dans tout le royaume, rien que pour nourrir l'immense quantité de valets et de suivants d'armes qui remplissaient la Flandre, le Tournaisis et l'Artois. Chaque jour, pendant les trois mois que les apprêts durèrent, on voyait arriver des chevaliers et des volontaires de tout rang qui s'estimaient heureux « de faire avec le roi de France un voyage en Angleterre et disoient : « Or irons-nous sur les malheureuses gens anglais, qui ont fait tant de maux et de persécutions en France. A ce coup en aurons-nous honorable vengeance de nos pères, de nos mères, de nos frères qu'il nous ont mis à mort et de nos amis aussi. — Ha, disaient les autres, un jour vient qui tout paie. Nous sommes nés à bonne heure quand nous voyons le voyage que nous désirons le plus à voir. »

Au mois d'août, Charles VI quitta Paris. Il fut rejoint en Flandre par les ducs de Bourbon et de Bourgogne. Tout le baronnage de France s'y trouva, sans compter les seigneurs étrangers, tels que le duc de Lorraine, les comtes de Genève et de Savoie. Froissart estime qu'il y eut autour de l'Écluse vingt mille chevaliers et écuyers, vingt mille arbalétriers génois et vingt mille gros valets. Les Bretons devaient s'embarquer de leur côté à Tréguier, sous la conduite du connétable de Clisson, Clisson faisait charger sur des bâtiments de transport une ville de bois, afin que l'armée d'invasion ne restât pas, lors du débarquement, exposée aux hasards et aux dangers d'un campement en rase campagne.

Le roi d'Arménie, exilé de ses États qui étaient alors au pouvoir des Turcs et réfugié à la cour de Charles VI, offrit sa médiation; il eût voulu réconcilier les rois de France et d'Angleterre pour les unir dans le projet d'une croisade commune. Mais avec la disposition où étaient les esprits, surtout en France, ses sollicitations ne devaient pas être écoutées.

Le malheur fut que les armements ne purent être prêts avant le mois de septembre, c'est-à-dire avant l'époque où les vents de l'équinoxe soufflent dans la Manche et le détroit. La division

que commandait le connétable fut assaillie par une forte tempête au moment où elle entra dans la mer du Nord; les bâtiments qui la composaient furent dispersés et jetés les uns sur la côte de Margate, les autres sur celle de Flandre. Quant à la flotte royale, elle fut retenue au port par les vents contraires. Cependant les ressources s'épuisaient, les dépenses dépassaient toutes les prévisions; on ne pouvait déjà plus payer les gages des hommes d'armes. Le duc de Berry, qu'on attendait pour mettre à la voile, tarda longtemps et n'arriva qu'au mois de novembre, quand déjà les nuits étaient longues, la saison mauvaise, une campagne presque impossible. On l'accusa d'avoir fait échouer à dessein une expédition à laquelle il ne s'était pas montré favorable. Les princes se querellèrent. Le duc de Bourgogne exprima tout haut son irritation de voir qu'on eût dépensé tant d'argent et en pure perte. Le duc de Berry répondit qu'après tout l'argent levé en France avait été dépensé en France. Force était d'ajourner le passage; on le remit au mois de juin de l'année suivante. Les approvisionnements furent revendus à perte. Les seigneurs, les hommes d'armes se retirèrent, la plupart en murmurant. Le peuple murmura aussi et crut à une trahison.

Les Anglais trouvèrent pendant l'hiver le moyen de tirer vengeance du duc de Bourgogne. Leur flotte, placée en croisière dans la Manche, surprit et pilla une flotte flamande qui portait au port de l'Écluse une forte cargaison de vins de la Saintonge et du Poitou.

Quant à leur entreprise d'Espagne, elle avait complétement échoué. Le duc de Lancastre s'était vu en peu de temps enfermé dans les montagnes de la Castille, comme naguère le duc d'Anjou dans celles du royaume de Naples. Son armée s'était peu à peu consumée faute de ressources. Les maladies engendrées par un mauvais régime et par le climat l'obligèrent de battre en retraite. Un nouveau corps de troupes auxiliaires françaises, envoyé aux Castillans sous les ordres du duc de Bourbon, trouva lors de son arrivée les Anglais déjà prêts à quitter la péninsule.

L'abandon ou l'insuccès des grands armements de 1386 parut généralement inexplicable. On l'interpréta partout d'une manière différente. Les uns l'attribuèrent à une trahison du duc de Berry; les autres prétendirent que la démonstration n'avait pas été sérieuse, mais feinte, dans le seul but de délivrer la

Castille. C'était là sans doute un intérêt de premier ordre; mais c'était aussi un résultat négatif dont on ne pouvait se contenter, et qui n'était pas en rapport avec l'immensité des préparatifs. Le duc de Bourgogne insista pour que le printemps venu on recommençât les armements, à Tréguier et à Honfleur. On les recommença en effet, toutefois sur une moindre échelle. On décida qu'on embarquerait seulement des troupes d'élite, dont on donnerait le commandement au connétable de Clisson, à l'amiral Jean de Vienne et au sire de Coucy. On convint aussi que ni le roi ni les princes ne prendraient part à l'expédition.

Réduit à ces termes, le projet de descente dans l'île ne put encore s'exécuter, mais par des motifs différents de ceux de l'année précédente.

VIII. — Le duc de Bretagne s'était vu obligé en 1381 par ses principaux vassaux, les seigneurs de Rohan, de Beaumanoir, de Retz, de Laval, qui étaient tous Français de cœur, d'abandonner l'alliance anglaise. Il avait donc traité avec les oncles de Charles VI et s'était rapproché de la France. Mais cette paix, dont la Bretagne était heureuse de jouir, ajoutait peu à la sécurité personnelle de Jean de Montfort. On le traitait à Paris d'ancien ennemi, à Londres d'allié ingrat; il était suspect à ses barons et plein de soupçons à leur égard. Il craignait toujours la maison de Blois et ses partisans. Ses craintes redoublèrent quand il apprit que l'héritier de cette maison, prisonnier en Angleterre, allait être racheté et épouser une fille du connétable de Clisson. Il détestait Clisson, qui après avoir eu une grande part au triomphe du parti de Monfort, s'était laissé gagner par Charles V et avait depuis lors servi avec une fidélité aveugle la politique française. Jean vit dans ce projet d'alliance une conspiration tramée contre sa propre autorité, et il s'en alarma d'autant plus qu'on l'accusait à la cour de Charles VI d'être Anglais de cœur, malgré une tentative, d'ailleurs sans succès, qu'il venait de faire pour enlever Brest aux lieutenants de Richard II.

En 1387, pendant que Clisson était à Tréguier, où il surveillait les nouveaux armements contre l'Angleterre, Jean de Montfort réunit les états de Bretagne à Vannes et l'invita à s'y rendre avec les principaux seigneurs du pays. Le connétable s'y rendit. Le duc, aussitôt après la tenue des États, le mena

visiter le château de l'Hermine, qu'il faisait bâtir à quelque distance de la ville. Dès qu'il y fut arrivé, il donna l'ordre de le charger de fers, lui et le sire de Beaumanoir qui l'accompagnait, et de les enfermer dans la maîtresse tour; il déclara qu'ils avaient conspiré pour lui enlever le duché, et qu'ils mourraient de la mort des traîtres. Sur les instances du sire de Laval, qui intercéda pour le connétable son beau-frère, Jean V se radoucit et consentit à rendre au prisonnier sa liberté, mais à la condition que Clisson s'engagerait à lui payer cent mille francs d'or et lui céderait la ville de Jugon avec les trois châteaux de Bron, de Josselin et de Lamballe qui lui appartenaient. Le connétable, délivré de ses fers, courut sur-le-champ à Paris demander justice. Il représenta que le tort et l'insulte étaient pour le roi; le tort, puisque le duc de Bretagne avait arrêté et empêché l'expédition d'Angleterre; l'insulte, puisqu'un pareil attentat s'était commis sur un des grands officiers de la couronne. Charles VI manda au duc de justifier sa conduite et lui ordonna de comparaître à Orléans devant le parlement garni de pairs. Mais il fallut renoncer à l'expédition d'Angleterre, et abandonner les préparatifs commencés à Tréguier et à Harfleur. On ne pouvait pas plus agir avec l'hostilité de la Bretagne qu'avec celle de la Flandre.

On ne doutait pas que les Anglais n'eussent excité la jalousie et les défiances de Jean de Montfort. Ils ne cessaient de chercher contre la France des appuis dans la France même. Ils avaient déjà obtenu celui du nouveau roi de Navarre, Charles II, fils de Charles le Mauvais, auquel ils faisaient espérer de recouvrer par leur moyen ses fiefs de France, confisqués depuis plusieurs années. Charles le Mauvais était mort dans de tels sentiments de haine contre les Valois qu'on lui avait encore imputé une tentative d'empoisonnement, dirigée cette fois contre les ducs de Berry et de Bourgogne. Enfin les Anglais continuaient de solliciter les seigneurs des Pays-Bas à reformer une coalition, comme au temps d'Édouard III.

Une querelle du duc de Gueldre avec la maison de Brabant pour la possession litigieuse de quelques châteaux leur en fournit l'occasion. Philippe le Hardi soutenait la maison de Brabant, dont l'héritage devait appartenir un jour à ses fils. Le duc de Gueldre déclara audacieusement la guerre à la Bourgogne et à la France. Les Anglais lui promirent un subside; il fit hommage à Richard II, et leva en Allemagne une armée

d'aventuriers. En France, on regarda comme injurieux le défi qu'un si petit prince osait adresser au roi; Charles VI voulut en châtier l'auteur. La plupart de ses conseillers, le duc de Bourgogne entre autres, l'encouragèrent dans cette pensée, quoiqu'on commençât à murmurer de voir recommencer tous les ans des expéditions nouvelles ou des préparatifs sans résultats. Comme on apprit que les Brabançons avaient été battus et que l'ennemi était entré par leur territoire, la guerre fut immédiatement décidée et l'armée royale convoquée pour une campagne dans les Pays-Bas.

Cependant Clisson ne cessait de demander justice; il accusait le duc de Bretagne d'être « faux et mauvais envers le roi et la couronne de France. » Le duc ne répondant pas à la sommation de comparaître devant le parlement, il le défia; mais le gant qu'il jeta comme gage de bataille ne fut pas relevé. Jean de Montfort prétendit qu'il avait eu le droit de punir la trahison d'un de ses vassaux.

Les ducs de Berry et de Bourgogne s'interposèrent alors pour empêcher une rupture entre la Bretagne et la France. Ils eurent une entrevue à Blois avec Jean de Montfort; ils obtinrent de lui qu'il remît en main tierce l'argent et les châteaux du connétable, et ils le décidèrent à se rendre en personne à Paris, où l'affaire fut jugée au conseil. Charles VI, d'après leur avis, se déclara satisfait de la soumission du duc de Bretagne et de ses protestations de fidélité. Il abandonna la poursuite criminelle et se contenta de prononcer une peine civile, c'est-à-dire la restitution des châteaux et de l'argent avec des dommages-intérêts. On apaisa ainsi pour le moment une querelle qui avait failli amener une guerre intérieure. Toutefois cette guerre ne fut qu'ajournée; car ni le connétable ni les amis nombreux qu'il avait dans la noblesse de Bretagne ou de France ne jugèrent la réparation suffisante. Clisson, dit Juvénal des Ursins, « fut fort à émouvoir de s'y consentir ».

Le roi voulait simplement être libre d'appréhensions du côté de la Bretagne, et dès qu'il le fut, il tourna ses forces contre le duc de Gueldre.

Son armée, aussi nombreuse que celle qu'il avait conduite en 1382 contre les Flamands, ou celle qu'il avait réunie en 1386 pour l'expédition manquée d'Angleterre, s'élevait à cent mille hommes, tirés surtout des provinces du Sud et de l'Est. Toute la chevalerie de Champagne, de Lorraine, de Bourgogne

et de Savoie s'y trouvait. Mais les Brabançons, craignant pour leur pays des pillages pareils à ceux que Charles VI n'avait pu empêcher en Flandre, refusèrent de livrer passage sur leur territoire, quoiqu'on vînt combattre pour eux. Il fallut que l'armée prît pour aller dans la Gueldre la route la plus longue, celle de la Champagne, du Luxembourg et du marquisat de Juliers.

Elle franchit la Meuse à Mouzon et entra dans l'Ardenne, contrée pauvre et montueuse, remplie de forêts et de marécages, où l'on ne trouvait point de routes ni de ressources d'aucune espèce. Des pionniers durent frayer un chemin pour les charrois, à mesure qu'on avançait. La marche était arrêtée à chaque pas. Malgré un traité passé avec le grand fournisseur des armées, Colin Boulart, les soldats manquaient souvent du nécessaire. Arrivés dans le pays de Juliers, quoique ce fût un pays ami, ils se mirent à piller pour vivre, en dépit des ordres sévères du roi et du duc de Bourgogne. Le duc de Gueldre était, malgré sa présomption, malgré le subside que lui payaient les Anglais, et malgré la ceinture de marais qui défendait l'abord de son duché, incapable de lutter contre des forces très-supérieures aux siennes. Le margrave de Juliers, son beau-père, s'unit à l'archevêque de Cologne et à l'évêque de Liége, pour offrir une médiation et négocier un accord. Le duc abandonna aux Brabançons la place de Grave, principal objet de la contestation, et fit sa soumission à des conditions d'ailleurs honorables pour lui.

Mais la France paya cher la satisfaction qu'elle obtint. Le retour de l'armée à travers un pays que la saison mauvaise rendait de moins en moins praticable, fut désastreux. Presque tous les chevaux périrent. Un certain nombre de chevaliers tombèrent entre les mains d'aventuriers allemands qui leur dressèrent des embuscades pour les mettre à rançon. On perdit au passage de la Meuse et de ses affluents ce qui restait des voitures, des bagages et des bêtes de somme. Jamais expédition si considérable n'avait été entreprise pour un si mince résultat, et n'avait eu de suites si funestes. Les hommes d'armes revenaient murmurant tout haut contre le duc de Bourgogne, son imprévoyance et sa politique intéressée. C'était à qui se plaindrait de cette série de guerres, les unes abandonnées après de grands armements, les autres mal conduites, toutes ruineuses et sans profit pour le royaume. Il n'y eut qu'un cri contre les

oncles du roi, leur ambition démesurée, leurs entreprises folles, leurs dépenses qui ne l'étaient pas moins, et l'impopularité de leur gouvernement.

IX. — Charles VI entrait dans sa vingt et unième année. Clisson et de vieux conseillers de son père l'engagèrent à s'affranchir de tutelle et à gouverner désormais par lui-même. Il s'y montra tout porté. On prépara en secret une sorte de coup d'État. Le roi tint à Reims, aux fêtes de la Toussaint, une assemblée des princes et des membres de son conseil, à laquelle il appela des prélats et autres gens d'Église. L'état du gouvernement fut mis en délibération. Le cardinal-évêque de Laon, ayant à s'exprimer le premier, donna au roi l'avis de prendre en main toute l'autorité et de l'exercer seul désormais. Cet avis étant appuyé par plusieurs des assistants, Charles VI, à la grande surprise de ses oncles, déclara qu'il y était décidé. Il ne garda près de lui qu'un seul d'entre eux, le duc de Bourbon, moins impopulaire que les deux autres, et renvoya ces derniers, le duc de Berry dans son gouvernement du Languedoc, et le duc de Bourgogne dans ses terres et seigneuries.

Il se composa un nouveau conseil de douze personnes, dont firent partie le connétable de Clisson, le sire de la Rivière, ancien ministre de Charles V, et quelques personnages plus jeunes, comme les sires de Nogent et de Montaigu. Ces nouveaux conseillers devaient adopter une politique différente de celle des princes auxquels ils succédaient. Ils commencèrent par négocier avec l'Angleterre. La même impossibilité de conclure un traité durait toujours; car la situation n'ayant changé ni d'un côté ni de l'autre, les exigences réciproques étaient les mêmes, et aucun des deux gouvernements ne voulait faire de concession. On signa du moins, en 1389, une trêve de plus longue durée que les précédentes; elle devait être de trente-huit mois. Clisson et la Rivière renoncèrent aux entreprises contre l'étranger ou les ajournèrent. Ils retranchèrent divers impôts, dont une politique pacifique permettait de se passer. Ils firent deux grandes ordonnances, l'une sur la levée des aides, l'autre sur l'ordre du service de la chambre des comptes. L'ordonnance du 1er mars 1389 sur la chambre des comptes régla la forme dans laquelle les budgets de dépenses seraient arrêtés, et l'ordre dans lequel les dépenses seraient acquittées, dans les recettes des provinces comme dans celle de Paris. C'est le

code le plus complet que nous ayons de la comptabilité sous l'ancienne monarchie.

Les nouveaux conseillers du roi ne se bornèrent pas à prendre ainsi le contre-pied du système que ses oncles avaient suivi ; ils changèrent la plupart des hommes auxquels ces derniers avaient confié les fonctions publiques. Ils rétablirent à Paris la prévôté des marchands, quoiqu'en diminuant son ancienne autorité. L'office en fut donné à l'un des personnages les plus considérés de la ville, Juvénal des Ursins, père de l'historien de ce nom et avocat général au parlement. Ils annoncèrent enfin l'intention d'être économes des deniers publics, de réformer l'administration des provinces, et de chasser les bandes de partisans qui continuaient d'exercer des ravages dans le Centre et dans le Midi.

Mais Charles VI était ami du plaisir, et la paix amena des prodigalités d'un autre genre. La cour se lança dans les divertissements et les fêtes, dont la magnificence alla au delà de toutes les bornes connues. Aux fêtes de la cour vinrent se joindre les fêtes publiques, dont les historiens contemporains font à l'envi de pompeuses descriptions. Il y en eut de très-brillantes à Paris en 1389, pour une entrée de la reine. D'autres eurent lieu à Saint-Denis presque aussitôt après, au sujet de l'ordre de chevalerie que le roi conféra à ses jeunes cousins les princes d'Anjou ; il voulut qu'on remît en vigueur, à cette occasion, l'ancien cérémonial, depuis longtemps abandonné. Le goût des réjouissances, des processions, des cavalcades, des mystères qu'on représentait en plein vent dans les grandes solennités, semble avoir été général. On eût dit que les parades fussent un moyen de gouvernement. Un voyage que Charles VI fit dans le Midi, à Lyon, à Avignon, à Montpellier, à Toulouse, entraîna une succession de prodigalités que les plus sages ministres essayèrent vainement de modérer. Le sire de Nogent imagina de faire fondre l'or du trésor royal sous la forme d'un grand cerf, pour empêcher qu'on ne touchât à la réserve ; c'était alors l'usage de conserver un fonds considérable en lingots, et le cerf était un des emblèmes que le roi s'était choisis.

Cependant le voyage du Midi ne fut pas uniquement consacré aux plaisirs. Charles VI y recueillit les plaintes des populations. Le Languedoc, que le duc de Berry gouvernait depuis huit ans, était accablé de tailles et de charges extraordinaires; l'irritation y était au comble. On s'en prenait au sire de Bétizac,

un des trésoriers du duc. Bétizac comparut devant les juges royaux : aucun des différents crimes que lui attribuait l'imagination autant que la haine populaire ne put être prouvé ; quant à sa gestion financière, il s'était contenté d'exécuter les ordres de son maître, investi des droits régaliens, et le duc de Berry l'avouait pour le tout. Mais on voulait le perdre ; on lui persuada de s'accuser lui-même d'hérésie, ce qui le rendait justiciable d'un tribunal ecclésiastique, et au lieu d'être absous par ce tribunal, comme il l'espérait, il fut condamné et brûlé. D'autres agents financiers furent privés de leurs charges. On nomma trois commissaires réformateurs pour visiter, avec les pouvoirs les plus étendus, les provinces du Midi et y corriger les abus de l'administration. Enfin, le roi enleva au duc de Berry son gouvernement l'année suivante.

Un des grands sujets de plainte dans le Midi était la persistance des pillages que commettaient les soldats de fortune, encouragés par le voisinage des Anglais et par la facilité que leur offraient les monts d'Auvergne et les Cévennes pour échapper aux poursuites. Froissart raconte longuement comment un chef de bande, appelé Perrot le Béarnais, surprit un jour, en 1387, la ville de Montferrand en Auvergne, la pilla et emmena les habitants en captivité, à trente lieues de là, sur terre d'Angleterre. Ces brigandages, qui détruisaient toute sécurité sur les frontières, s'étendaient fort loin jusque vers le Poitou et la Bretagne. On accusait le duc de Berry de ne pas les avoir combattus avec la vigueur nécessaire. Il fallait travailler résolûment à les faire disparaître. Le roi donna l'ordre à ses sénéchaux et à ses autres lieutenants de déclarer une guerre ouverte aux aventuriers. On leur reprit tous les châteaux dont ils étaient maîtres ; on dissipa leurs bandes ; plusieurs d'entre eux furent écartelés à Paris aux yeux du peuple. Ces exemples, qui éclairent d'un jour assez sombre l'état d'une partie du royaume, montrent combien la paix avec les Anglais était nécessaire.

X. — Cependant, malgré cette nécessité, malgré la lassitude populaire et le caractère pacifique des nouveaux ministres, les entraînements belliqueux de la noblesse étaient loin de cesser ; ils avaient reçu dans les derniers temps une impulsion trop vive pour s'arrêter tout à coup. Dans les joutes, les tour-

nois et les grandes fêtes militaires de la cour, il suffisait qu'on vît paraître des ambassadeurs étrangers sollicitant les armes de la France, ou qu'un prétendant vînt arborer une bannière, pour qu'il se formât aussitôt une armée pleine de grands noms.

Froissart, qui reproduit avec un art si naïf et ingénieux les récits des anciens chefs dans les veillées, a tracé une admirable peinture de ces dispositions de la noblesse militaire, nourrie des romans de chevalerie, jugeant le passé par des traditions plus voisines de l'épopée que de l'histoire, impatiente de combattre les Anglais ou les infidèles, et à défaut de guerres nationales ou religieuses, prête à s'engager dans toute entreprise qui fournît un aliment à son besoin d'activité. Aussi observe-t-il qu'il y eut plus d'événements militaires dans l'époque dont il a écrit les annales qu'il ne s'en était passé dans les trois siècles précédents. Seulement beaucoup des guerres d'alors furent de simples aventures, où les jeunes seigneurs se jetaient sans autre but que celui d'*avancer leur corps,* pour employer leur propre langage.

On vit d'abord le jeune Louis II d'Anjou prendre à Avignon, des mains de Clément VII, un étendard bénit, et partir en 1390 avec une armée et une suite de gentilshommes pour relever à Naples le parti de son père. Naples s'étant déclarée pour lui, il l'occupa et la garda dix ans. Mais il ne put chasser du royaume son compétiteur Ladislas de Hongrie, fils de Charles de la Paix.

La même année, une sorte de croisade fut entreprise en Afrique pour répondre à un appel des Génois en guerre avec le roi de Tunis. Le duc de Bourbon en fut le chef; le sire de Coucy et bon nombre de seigneurs français y prirent part. Ils assiégèrent une ville appelée Africa, près des ruines de Carthage. Les difficultés de ce siége, l'ardeur du climat, la perfidie des Génois qui cherchaient simplement à détruire un nid de pirates, empêchèrent que l'expédition réussît. Mais le récit que Froissart en a laissé montre que l'esprit des croisades était vivant encore, que les seigneurs français, ramenés sur la plage qui avait vu mourir saint Louis, continuaient de rêver la destruction de l'islamisme, et n'avaient pas perdu l'espérance de dresser un jour leurs tentes sous les murs de Jérusalem. Quand ils repassèrent la Méditerranée, c'était avec le projet arrêté de revenir l'année suivante. Charles VI eut la pensée de se mettre

lui-même à leur tête, pour accomplir le vœu héréditaire que ses prédécesseurs lui avaient légué.

Les expéditions étrangères servirent aussi à délivrer la France des aventuriers. En 1391, le comte d'Armagnac, ayant reçu des Florentins et des Bolonais une somme de cinquante mille florins pour combattre le duc de Milan, emmena de l'autre côté des Alpes un corps de volontaires et plusieurs compagnies de soldats de fortune. Le roi favorisa l'expédition, et leva même une taille pour la solder. Le comte périt au siége d'Alexandrie, et les bandes qu'il conduisait furent en partie détruites.

XI. — Jean de Montfort, tout en affectant de se conformer au traité signé avec Charles VI, persistait dans ses méfiances et ses allures indépendantes. Le roi, mécontent de son attitude, lui adressa plusieurs plaintes. Il voulait l'empêcher de frapper de la monnaie d'or ou d'argent, et l'obliger à reconnaître l'exercice de la juridiction du parlement dans son duché. Il envoya le duc de Berry lui demander satisfaction sur ces griefs et d'autres encore. Jean V contesta d'abord les prétentions de la couronne, que la plupart des Bretons jugeaient mal fondées. Il se rendit avec la pompe et le cortége d'un souverain à Tours, où le roi lui offrait une entrevue. Il se décida enfin, par les conseils de sa femme, princesse de Navarre, à accorder ce qu'on exigeait de lui, mais moyennant la promesse qu'une fille de Charles VI serait fiancée à son propre fils, et que Jean de Blois, devenu gendre de Clisson, renouvellerait sa renonciation à la couronne ducale de Bretagne (janvier 1392). Charles VI se prêta d'autant mieux à cet arrangement qu'il ne pouvait espérer aucun résultat de la négociation d'un traité définitif avec les Anglais.

Jean de Montfort n'en garda pas moins une haine extrême contre le connétable. Tous les ennemis de ce dernier étaient sûrs de trouver chez lui un accueil favorable et même empressé. Un des parents et des vassaux du duc de Bretagne, le sire de Craon, personnage riche et magnifique, mais malfamé, résolut de se venger d'une disgrâce qu'il avait éprouvée et qu'il imputait à Clisson. Serviteur du premier duc d'Anjou, il passait pour avoir détourné une partie des sommes consacrées à l'expédition de Naples. Admis ensuite dans l'entourage intime du roi et de son frère le comte de Touraine, il avait fini par être chassé de la cour. Il attribua cet outrage au

connétable, et lui reprocha d'éloigner du roi les amis de Jean de Montfort.

Paris était alors une ville ouverte. Ses portes, enlevées après l'émeute de 1383, n'avaient pas été replacées. Craon y entra secrètement avec des hommes à lui, et le 14 juin 1392, il alla s'embusquer avec des sicaires près de l'hôtel de Touraine, guettant le moment où le connétable devait en sortir peu accompagné. Clisson, assailli sans s'en douter, reçut plusieurs blessures; heureusement aucune d'elles ne fut mortelle. La rue était étroite; il put se jeter dans une boutique dont la porte se trouvait entre-bâillée, et ce hasard le sauva. Pierre de Craon et ses hommes, le croyant mort, gagnèrent la campagne et s'enfuirent à toute bride du côté de l'Anjou. Le roi envoya des cavaliers à leur poursuite. On s'empara de quelques-uns d'eux qui s'étaient attardés; Craon échappa et atteignit la Bretagne. Un arrêt du parlement le déclara coupable de lèse-majesté; l'hôtel qu'il avait à Paris fut rasé; on confisqua ses biens, entre autres le château de la Ferté-Bernard dans le Maine.

Charles VI demanda l'extradition du fugitif au duc de Bretagne. Les amis de Clisson soutinrent que Jean de Montfort avait ordonné l'assassinat. Le duc s'en défendit, mais refusa d'en livrer l'auteur. Le roi résolut de tirer de ce refus et du crime commis contre son autorité un châtiment exemplaire. Il fit les apprêts d'une expédition en Bretagne et convoqua ses oncles pour l'accompagner. Ceux-ci obéirent, quoique à regret, car ils ne perdaient aucune occasion de montrer leur ressentiment contre les conseillers qui leur avaient enlevé le pouvoir, et contre Clisson en particulier. Ils ne cachaient pas leur sympathie pour le duc de Bretagne. La duchesse de Bourgogne était cousine de Jean V et entièrement dans ses intérêts. Le duc de Berry, négociateur de l'entrevue de Tours, se plaignit d'être arrêté dans la guerre qu'il faisait aux Anglais sur la frontière de Guyenne, au moment où il allait leur enlever plusieurs châteaux.

Le roi avait eu pendant l'hiver une fièvre chaude, dont il ne se sentait pas bien remis. Faible de constitution et faible d'esprit, il était usé à vingt-trois ans par une activité dévorante, et par une vie de plaisirs et d'excès. Son mauvais état de santé l'obligea de s'arrêter quelques jours au Mans; mais dans son impatience de punir le duc de Bretagne, il abrégea le temps du repos qu'on lui conseillait de prendre, et voulut poursuivre

sa marche. Comme il traversait la forêt du Mans par une brûlante matinée d'août, un homme à demi nu parut tout à coup, se jeta à la bride de son cheval et lui cria : « Noble roi, tu es trahi. » Charles VI fut saisi d'un violent accès de fureur ; il s'empara de l'épée d'un de ses pages et en frappa quatre des personnes qui l'accompagnaient. Il fallut employer la force pour se rendre maître de lui ; on le ramena au Mans, où il demeura trois jours avant de recouvrer une ombre de raison.

Comme cette folie subite avait jeté le trouble dans tout l'entourage royal, les ducs de Berry et de Bourgogne profitèrent de la circonstance pour reprendre l'autorité. Ils renvoyèrent du conseil les hommes qu'ils regardaient comme leurs ennemis, firent abandonner la guerre de Bretagne, ordonnèrent de conduire Charles VI au château de Creil-sur-Oise, renommé pour la salubrité de l'air, et revinrent en hâte à Paris. A peine arrivés, ils se firent confirmer leurs nouveaux pouvoirs, d'abord par une assemblée de notables et hauts personnages, puis par le roi lui-même, qui donna son consentement dans un moment lucide.

XII. — Ce changement s'accomplit avec facilité, car la dernière administration n'était plus populaire. Les impôts, d'abord supprimés ou diminués, avaient été rétablis ou augmentés de nouveau. Plusieurs fois les bourgeois de Paris avaient fait de riches cadeaux au roi ou à son frère dans l'espérance d'obtenir un allégement des tailles, et cette espérance avait été trompée. On avait même affaibli la monnaie, ce qui était la chose du monde la plus propre à exciter des murmures. Enfin il s'était fait des fortunes énormes en peu de temps. Celle de Clisson montait, outre ses héritages, à un million sept cent mille francs, dont le duc de Bourgogne contestait l'origine légitime. Le bruit courait que la *finance* des nouveaux impôts s'en allait toute *en bourses particulières* [1].

L'université et l'Église avaient aussi leurs griefs. Elles s'élevaient contre la manière dont les bénéfices étaient conférés ; elles se plaignaient d'atteintes portées à la juridiction ecclésiastique, et du peu de cas qu'on faisait de leurs remontrances. Tout récemment le recteur de l'université était allé porter des plaintes au roi, qui séjournait à Saint-Germain ; il n'avait pas

[1] Juvénal des Ursins.

été reçu ; le chancelier s'était contenté de répondre vaguement qu'on observerait les anciens priviléges.

Les ducs de Berry et de Bourgogne surent exploiter ces griefs pour reprendre le pouvoir. Ils n'avaient à redouter qu'un compétiteur ; c'était le frère du roi, Louis, qui s'était fait donner l'année précédente le duché d'Orléans à titre d'apanage au lieu de la Touraine, et qui venait d'y ajouter le comté de Blois par un achat. Mais le duc d'Orléans était encore trop jeune et surtout trop inconsidéré pour porter ombrage à ses oncles. D'ailleurs la maladie de Charles VI s'aggrava. Son état de *frénésie* devint habituel et inspira des craintes pour sa vie. On fit des processions, des vœux, des offrandes aux saints pour obtenir sa guérison. Des bruits étranges coururent dans le peuple, qui le crut sous l'influence de charmes et de maléfices. Outre que le sentiment monarchique était alors très-puissant, on redoutait vaguement les dangers qui menaçaient la France ; on pressentait des déchirements prochains, qui ne pouvaient profiter qu'aux Anglais.

Les ducs de Berry et de Bourgogne commencèrent par renvoyer les favoris, qu'on appelait les *Marmousets*. Clisson, s'étant présenté à la cour, y fut mal reçu, et dut se retirer dans ses fiefs de Bretagne. On lui envoya un ajournement devant le parlement de Paris, pour répondre sur les extorsions de deniers qu'on lui imputait. Il ne comparut pas ; on le condamna par contumace au bannissement et à diverses restitutions. L'arrêt fut blâmé par les uns, approuvé par les autres ; le connétable avait beaucoup d'ennemis, et depuis longtemps la cour était divisée à son sujet. On acheva de le frapper l'année suivante, en arrachant au roi un consentement exprès pour lui enlever la connétablie, qui fut donnée à un prince du sang, le comte d'Eu.

La réaction fut complète et se fit avec l'animosité ordinaire. Car les changements de gouvernement ou de ministres étaient des victoires de partis, et les partis triomphaient sans mesure. Les auteurs de la révolution de 1388 furent ou exilés ou emprisonnés. Nogent fut mis à la bastille Saint-Antoine, où l'on envoya également La Rivière, arrêté dans son château d'Auneau. On les accusa de malversations, et on leur imputa tous les malheurs publics. Ils se crurent en péril de mort ; on se contenta pourtant, grâce à l'intervention de Juvénal des Ursins, de les reléguèr à quinze lieues de distance de la cour, et de

confisquer leurs biens. Juvénal, épargné d'abord, subit aussi des poursuites ; mais le roi les arrêta dans un des instants où il reprenait sa raison, et déclara que son prévôt des marchands l'avait toujours bien servi.

Charles VI parut revenir à la santé et eut des intervalles lucides, quoique suivis de fréquentes rechutes. Un accident arrivé au milieu d'une fête acheva de troubler sa raison et de développer sa folie. Dans une mascarade il s'était déguisé en sauvage avec quatre jeunes seigneurs ; le feu prit aux étoupes dont ils étaient couverts ; ses trois compagnons périrent dans des souffrances horribles ; lui-même ne fut sauvé qu'à grand' peine. La peur et l'horreur qu'il avait éprouvées lui ôtèrent longtemps toute connaissance ; il ne savait plus qui il était, ne distinguait plus les personnes qui l'entouraient, pas même la reine. Sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, Valentine Visconti, fut la seule personne qui conservât sur lui un certain empire ; le peuple ne manqua pas d'attribuer cette influence à des sortiléges prétendus dont elle aurait apporté le secret d'Italie. La médecine avouant son impuissance, on essaya de tout pour atténuer les égarements du malheureux prince ou pour adoucir ses souffrances. Tout fut inutile. On lui fit entreprendre des pèlerinages ; car son mal était regardé comme une punition que le ciel infligeait à la France à cause du grand schisme. On s'adressa aux sorciers, malgré l'opposition de quelques prélats. On essaya de l'occuper et de l'amuser, tantôt avec des cartes, qui étaient une invention nouvelle, tantôt avec des représentations théâtrales. Ces représentations, alors à la mode, commençaient à devenir moins grossières qu'autrefois. C'est en ce temps que se formèrent les premières confréries de comédiens [1], destinées, il est vrai, à jouer les pièces religieuses qu'on appelait des *mystères*.

Jamais la paix avec les Anglais n'avait paru plus nécessaire. On obtint d'eux qu'ils restituassent au roi de Navarre Cherbourg, que Charles le Mauvais leur avait donné en gage. De nouvelles conférences eurent lieu à Lelinghen, sur la frontière de Picardie, en 1394. Cependant elles n'aboutirent qu'à une prolongation de trêve pour quatre ans. Comme il fallait être prêt pour le renouvellement de la guerre, et qu'on ne voulait plus être obligé d'employer des compagnies d'aventuriers, on établit des confréries d'archers et d'arbalétriers dans chaque

[1] Lettres patentes de 1402.

ville ou village du royaume. On institua partout des exercices publics, qu'on appela jeux de l'arc et de l'arbalète. On défendit même tous les jeux de hasard pour favoriser ces exercices, dont le but était de former une infanterie nationale et des archers capables de lutter contre ceux d'Angleterre. Toutefois l'essai fut abandonné presque aussitôt; dans un temps où les désordres étaient si communs, on craignit de trop aguerrir le peuple et de créer un nouvel élément de troubles.

Les Anglais finirent aussi par se montrer plus traitables. On leur persuada de s'unir à la France pour travailler en commun à l'extinction du schisme. La prolongation successive des trèves, qui duraient déjà depuis plusieurs années, avait amorti les sentiments belliqueux des deux nations, et Richard II éprouvait les mêmes difficultés que les ducs de Berry et de Bourgogne pour assurer l'ordre intérieur dans ses États. Il envoya en 1395 une ambassade à Paris, et demanda la main d'une fille de Charles VI. On lui fiança la princesse Isabelle, encore enfant. Le contrat fut signé en 1396. Les deux rois eurent une entrevue entre Guines et Ardres, et la trêve fut renouvelée pour vingt-huit ans. Ce n'était pas une paix définitive, que des prétentions contradictoires rendaient impossible pour le moment, mais un ajournement indéfini de la guerre et l'espérance que dans l'intervalle d'un quart de siècle on arriverait à régler d'un commun accord les questions qui divisaient les deux couronnes.

La paix fut en réalité assurée dans toute la France, même en Bretagne. Clisson, retiré dans ses fiefs, y avait d'abord armé ses vassaux et guerroyé contre Jean de Montfort; mais le duc de Bourgogne s'était rendu en personne à Ancenis, y avait imposé son arbitrage aux deux partis, et leur avait fait signer une promesse réciproque de poser les armes (janvier 1395). Jean V assista, peu à près le traité d'Ancenis, à l'entrevue de Charles VI et de Richard II, et obtint des Anglais la restitution de Brest, qu'il leur avait seulement engagé.

La signature de la trêve de 1395 marque la fin d'une guerre étrangère qui durait depuis plus de vingt-cinq ans, si on la fait commencer à Charles V, et depuis près de soixante, si on remonte à Philippe de Valois. Elle marque également la fin des troubles intérieurs qui avaient été la conséquence nécessaire de cette guerre. La France, tranquille pour quelque temps au dedans et au dehors, put dès lors s'occuper d'une manière plus particulière des deux grandes questions qui agi-

taient l'Europe, celle du schisme, dont toute la chrétienté désirait la fin, et celle de la croisade, ou plutôt de la barrière qu'on sentait le besoin d'opposer aux conquêtes des Turcs Ottomans dans les provinces européennes de l'empire grec.

XIII. — Le schisme avait commencé en 1378. Depuis ce temps la papauté de Rome et celle d'Avignon se combattaient avec des anathèmes, et se partageaient l'obédience des nations européennes. On a vu plus haut l'origine et les caractères de ce grand événement, qui fut à certains égards un effet de l'antagonisme de l'Italie et de la France.

Le schisme une fois accompli, le clergé, les gouvernements et les peuples se préoccupèrent des moyens de rétablir l'unité de l'Église, dont ils sentirent mieux de jour en jour la nécessité. Des princes, des prélats, des moines, poursuivirent ce rétablissement. Mais pendant les premières années, tous les efforts furent isolés, et ceux qui les tentèrent s'y prirent invariablement de la même manière; ils essayèrent de gagner de nouvelles adhésions à celui des deux papes qu'ils regardaient comme légitime. C'étaient là également l'ambition et l'espérance des partisans de Rome et de ceux d'Avignon; les uns et les autres comptaient obtenir un jour la reconnaissance de l'Europe entière. La France eut d'autant plus de raison de marcher dans cette voie qu'elle entraîna en effet plusieurs princes étrangers à se prononcer en faveur du pape d'Avignon, Clément VII, dont elle étendit peu à peu l'obédience.

Au milieu des maux et des divisions de toute nature que le grand schisme entraîna, deux faits importants doivent être signalés. Le premier, c'est que le principe de l'unité religieuse et catholique de l'Europe ne fut jamais enseigné et proclamé plus haut qu'au moment où il était le plus compromis en réalité. Non-seulement le siége de Rome et celui d'Avignon, mais les princes, les Églises particulières et les universités s'accordèrent à soutenir ce principe comme fondamental et indestructible. L'unité ne fut pas perdue de vue un seul instant, quels que fussent les moyens ou les difficultés de la rétablir. Personne n'a mieux exprimé ce sentiment que Froissart dans son langage naïf et même un peu profane. « Comme il n'est, dit-il, qu'un seul Dieu ès cieux, il ne peut et ne doit être de droit qu'un seul Dieu en terre. »

Le second fait, c'est que malgré la difficulté que pouvait présenter le choix entre les deux papes, chacun des États de l'Europe se crut dans l'obligation de reconnaître l'un des deux. Il fallait qu'il y eût partout un pouvoir religieux établi et obéi. Pendant les premières années, la neutralité fut à peine jugée chose possible, parce qu'elle entraînait un interrègne, une sorte d'anarchie temporaire. Elle ne fut embrassée d'abord que par un seul petit prince, le roi de Navarre; si plus tard la France se trouva elle-même amenée à se déclarer neutre, ce fut à la suite d'événements nouveaux et particuliers.

Cependant le schisme avait les résultats les plus fâcheux pour l'Église et pour l'Europe, et le temps les aggrava au lieu de les atténuer. Si l'un des plus difficiles problèmes du moyen âge avait été de maintenir la papauté dans l'indépendance nécessaire à sa dignité, le partage de l'Église y ajoutait une difficulté de plus. Non-seulement le saint-siége n'était vraiment libre ni à Rome ni à Avignon, mais les deux cours pontificales étaient maintenant obligées de lutter de concessions, soit pour garder dans leur obédience les princes qui les avaient reconnues, soit pour en gagner de nouveaux.

Aussi désarmée que par le passé, et placée dans une situation plus fausse vis-à-vis des gouvernements laïques, chacune des deux cours pontificales se trouvait encore ne disposer que d'une moitié des ressources ordinaires du saint-siége. Il fallut donc que chacune d'elles, en dépit de la simplicité ou du bon vouloir des deux papes, trafiquât des bénéfices ou augmentât les taxes des Églises. Il fallut que Clément VII levât continuellement des décimes sur le clergé de France. Il fallut qu'il mît en 1389 sept cent cinquante bénéfices à la libre disposition de Charles VI et du duc de Berry, malgré les plaintes de l'université de Paris qui demandait qu'on réservât les droits de ses docteurs. Ainsi l'Église devint de plus en plus dépendante des couronnes.

Enfin ses chefs se sentirent par les mêmes raisons tout aussi faibles pour combattre la corruption et le désordre intérieur, que pour résister aux exigences des gouvernements; c'est le temps où Nicolas de Clémenges écrivit le livre célèbre *De corruptione Ecclesiæ,* livre dont le langage est empreint de l'exagération ordinaire du style ecclésiastique au moyen âge, mais qui n'en révèle pas moins un mal profond. Il était à craindre que, l'autorité suprême étant contestée, les pouvoirs qui en dé-

rivaient ne le fussent aussi, que les règles ne cessassent peu à peu d'être observées, que la foi elle-même ne fût atteinte, qu'enfin la force de l'Église et le respect qu'elle inspirait aux peuples ne fussent ébranlés.

Si les résultats étaient déplorables à ces différents points de vue, ils ne l'étaient guère moins au point de vue de la paix européenne. Non-seulement le saint-siége n'exerçait plus sa médiation ordinaire entre les États belligérants, mais toute guerre politique finissait par être compliquée d'une guerre de religion, comme on l'avait vu en Flandre, où les Anglais et les Flamands étaient urbanistes, tandis que les Français étaient clémentins.

On put espérer d'abord que le schisme finirait par la mort d'un des deux papes, comme avaient fini plusieurs schismes plus anciens. Mais en 1389, Innocent VI ayant cessé de vivre, les cardinaux de son obédience s'empressèrent de lui donner un successeur et d'élever sur le siége de Rome un autre Italien, qui prit le nom de Boniface IX. On craignit alors que la division ne se perpétuât indéfiniment, et cela au moment où il eût été nécessaire que la chrétienté fût unie pour repousser les progrès des Turcs.

L'université de Paris, comprenant les besoins de l'Europe et les périls de l'Église, convaincue d'ailleurs de l'impuissance de tous les efforts particuliers tentés pour arriver à la fin du schisme, prit une initiative que ni Rome ni Avignon ne pouvaient prendre.

On sait que cette grande université était depuis trois siècles la pépinière féconde d'où sortaient la plupart des docteurs de l'Église. On ne pouvait lui comparer aucune des universités étrangères de Bologne ou de Salamanque, de Cologne ou d'Oxford, encore moins les autres universités françaises et d'ailleurs secondaires de Toulouse, d'Angers et d'Orléans. Dans un temps où la théologie, plus étendue que jamais, continuait d'embrasser la politique et les sciences morales, l'école de Paris formait des théologiens qui étaient à la fois des écrivains exercés, des orateurs éloquents, et de véritables hommes d'État. Elle avait à sa tête Nicolas de Clémenges et l'orateur Gilles Deschamps, Pierre d'Ailly, successivement chancelier de l'Église de Paris et évêque de Cambrai, enfin le célèbre Jean Charlier de Gerson, qui remplaça Pierre d'Ailly comme chancelier, fut l'orateur des conciles, et mérita que

l'*Imitation de Jésus-Christ* lui fût attribuée [1]. On comprendra mieux la puissance que ces illustres docteurs exercèrent, si l'on songe qu'il n'existait alors ni enseignement laïque, ni presse, ni barreau digne de ce nom, que l'éloquence judiciaire était presque inconnue, qu'il n'y avait de tribunes et d'hommes de parole que dans l'École et dans l'Église [2].

En 1392, l'université de Paris se plaignit à Charles VI des abus qui se multipliaient dans la collation des bénéfices, abus qui tendaient à ruiner les études. Elle représenta que les juges royaux et le parlement portaient partout atteinte aux juridictions ecclésiastiques. Elle protesta contre l'asservissement des institutions religieuses à l'État; on diminuait leurs pouvoirs, on cessait de respecter leurs droits. Le chancelier s'étant contenté de répondre vaguement au nom du roi que les priviléges seraient maintenus, l'université témoigna son mécontentement en cessant ses leçons. Cette mesure produisit un grand effet. Quand les ducs de Berry et de Bourgogne furent redevenus maîtres du gouvernement, ils s'efforcèrent de calmer les mécontentements de l'université et de tenir compte de ses remontrances.

L'année suivante, 1393, elle entreprit de couper le mal dans sa racine. Après avoir essayé de s'entendre sur les moyens de terminer le schisme avec les universités étrangères, qui étaient en général urbanistes, elle invita ses docteurs à rédiger des mémoires sur ce sujet; elle ouvrit ensuite un scrutin où chacun de ses membres déposa une cédule ou billet portant son avis. On recueillit environ dix mille cédules. Quand on les eut dépouillées, il se trouva que tous les moyens proposés se réduisaient à trois, la cession qui devait être faite également par les deux papes, le compromis avec désignation d'arbitres pour conclure une transaction, ou un concile général. La cession, c'est-à-dire la renonciation simultanée des deux papes à leur dignité, semblait la voie la plus simple; ce fut celle que la majorité préféra. Clémenges fut chargé de faire sur les mémoires présentés et sur les avantages ou les inconvénients de chaque système un rapport qui eut une grande célébrité [3]. Il conclut pour la voie de cession.

[1] Elle est antérieure de plus d'un siècle.

[2] Les moines qui abordaient la chaire étaient eux-mêmes docteurs pour la plupart et affiliés à l'université.

[3] Ce rapport remarquable est reproduit au tome II de la *Chronique du religieux de Saint-Denis*.

Boniface IX reçut favorablement l'expression des vœux de l'université. Mais il n'en fut pas de même de son compétiteur. Clément VII, jusque-là soutenu par la France et ne trouvant guère d'appui solide que chez elle, craignit qu'elle ne l'abandonnât. Il chargea son légat à Paris, le cardinal Pierre de Luna, de s'opposer à ce que l'entreprise commencée fût poursuivie. Le légat gagna le duc de Berry. L'université trouva dès lors chez les princes un mauvais vouloir marqué ; elle dut menacer de suspendre ses leçons une seconde fois, pour obtenir qu'on lui permît d'envoyer à Avignon le résultat de ses délibérations. Quand elle eut gagné ce point, elle adressa des lettres à Clément VII pour lui représenter au long les conséquences du schisme dans le présent et dans l'avenir. Un des dangers qu'elle signalait, danger nullement improbable, était la création d'autant d'Églises distinctes qu'il existait en Europe d'États particuliers.

Clément VII, non content d'avoir gagné le duc de Berry, s'était efforcé de gagner également d'Ailly, Clémenges et les orateurs principaux de l'université ; mais ces derniers ne se laissèrent ni ébranler dans leurs convictions, ni arrêter dans leur entreprise. Le pape fut à la fois irrité et alarmé du message qu'il reçut ; ses alarmes augmentèrent quand il le vit approuvé par plusieurs de ses cardinaux. Il en ressentit même un si vif chagrin qu'il tomba gravement malade et mourut. Tous les historiens s'accordent à dire que la douleur abrégea ses jours ; il n'avait que cinquante-deux ans. Dès que Charles VI fut instruit de sa mort, il envoya des ambassadeurs aux cardinaux d'Avignon pour les inviter à ne point faire d'élection nouvelle. Mais ces cardinaux étaient pressés de nommer un pape ; il leur sembla qu'agir autrement serait douter de leur droit et de leur légitimité ; ils craignirent de se placer dans une position fausse et une infériorité réelle vis-à-vis des cardinaux romains. Ils élurent par ce motif le cardinal de Luna, avant d'avoir ouvert les lettres du roi de France. Seulement chacun d'eux, au moment de l'élection, prit l'engagement de travailler à l'extinction du schisme, et s'il était élu, celui d'abdiquer la tiare, le jour où cette abdication serait jugée utile pour la pacification de l'Église. Le nouveau pape, qui s'appela Benoît XIII, avait signé l'engagement.

L'université, dès qu'elle eut appris cette élection, sollicita auprès du roi l'autorisation de négocier directement avec les

deux papes et les autres universités françaises ou étrangères. Elle demanda aussi la convocation d'une assemblée du clergé. Le roi ou plutôt les princes accueillirent ces demandes. L'assemblée du clergé se réunit au mois de février 1395. Elle fut très-nombreuse ; il y assista deux patriarches, sept archevêques, quarante-six évêques, neuf abbés, sans compter les doyens et les docteurs. Une grande majorité s'y étant prononcée pour la voie de cession, on décida qu'une ambassade solennelle serait envoyée à Benoît XIII, et le supplierait de se rendre au vœu général. Les trois ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans voulurent conduire eux-mêmes l'ambassade, et partirent pour Avignon avec un grand nombre d'évêques et de docteurs. Maître Gilles Deschamps exposa au Pape les vues et les propositions de l'université. Mais Benoît XIII eut soin de déclarer, avant de les entendre, qu'il refusait la voie de cession, et qu'il n'en accepterait qu'une seule, celle du compromis. Il ne voulait se prêter qu'à une conférence directe avec Boniface IX. Toutes les sollicitations des princes et des autres envoyés échouèrent devant son inflexible détermination. Il résista même à ses cardinaux, dont un seul se trouva de son avis.

Des contemporains, et l'histoire après eux, ont jugé diversement cette déclaration. Benoît XIII avait pris avant son élection l'engagement d'abdiquer. Toutefois cet engagement n'avait rien d'absolu, et le vœu de l'université ne pouvait être impératif. La cession ou l'abdication présentait aussi, quels que fussent ses avantages, un inconvénient grave pour le pape qui l'acceptait : on pouvait la regarder comme l'aveu d'un doute sur sa propre légitimité.

Charles VI sollicita les princes étrangers d'unir leurs efforts aux siens ; les rois d'Angleterre et de Castille adressèrent des instances pressantes à Benoît XIII ; ils le menacèrent même de procéder sans lui au rétablissement de la paix de l'Église, s'il persistait dans son refus. L'empereur Venceslas, qui était de l'obédience du pape romain, fit à l'instigation de la France des démarches semblables auprès de Boniface IX. L'université de Paris engagea plusieurs universités étrangères qui étaient urbanistes à entrer dans la même voie. L'empereur vint à Reims s'entendre en personne avec les princes français, et quelques cardinaux des deux partis s'associèrent à ces tentatives communes.

En dépit de tous ces efforts, on ne put obtenir des avis una-

nimes dans toute la chrétienté sur l'opportunité de la voie de cession. L'université d'Oxford et celle de Toulouse soutinrent l'opinion contraire. Boniface IX finit par exprimer le même refus que Benoît XIII. Les deux papes semblèrent même s'accorder pour rendre par leurs exigences toute conférence, tout compromis impossible. L'espoir de terminer le schisme par aucun de ces moyens s'affaiblit de jour en jour.

L'université de Paris, irritée à son tour de l'opiniâtreté de Benoît XIII, qui d'ailleurs la ménageait peu, ne tarda pas à lui témoigner une hostilité assez vive. Elle soutint plusieurs propositions manifestement dirigées contre lui. Elle en appela deux fois au pape futur des mesures que pourrait prendre Benoît de Luna. Enfin elle le menaça d'une soustraction d'obédience. Dès que ce parti eut été proposé, il trouva partout des approbateurs ; on se flatta d'obtenir de l'Europe entière qu'elle déclarât sa neutralité. Puisqu'on ne pouvait rétablir l'union par le moyen des deux papes, on pensa qu'il était plus simple de l'entreprendre malgré eux. Le gouvernement français, voyant le projet accueilli avec une faveur générale, convoqua une nouvelle assemblée du clergé au mois de mai 1398. Les députés des différentes universités et les ambassadeurs d'une partie des princes de l'Europe y assistèrent. La soustraction y fut votée, après un débat solennel, à la majorité de 247 voix sur 283. Un décret royal la prononça. La première conséquence de cet acte fut d'enlever à Benoît XIII la collation des bénéfices, pour laquelle on fit un règlement provisoire, et de le priver des taxes qu'il levait en France. Le roi défendit d'avoir aucun égard aux censures ou procédures de la cour d'Avignon.

Les cardinaux qui entouraient Benoît XIII désespérèrent de sa cause et furent d'avis qu'il déposât la tiare. La papauté d'Avignon, privée de la plus grande partie de son obédience et de ses ressources, se voyait en danger de perdre ce qui lui restait. Mais Benoît XIII ne partagea ni ces sentiments ni ces craintes. Lorsque Pierre d'Ailly, qu'il avait élevé à l'évêché de Cambrai, lui apporta le vote de l'université de Paris et les actes du gouvernement français, il en parut très-offensé et nullement abattu. Sa fermeté ou son opiniâtreté ne se démentirent pas ; il déclara qu'il n'abdiquerait devant aucune puissance humaine. Dix-sept cardinaux l'abandonnèrent ; la Castille se retira de son obédience ; rien ne l'ébranla.

Le maréchal Boucicaut, qui avait accompagné l'évêque

d'Amiens, reçut l'ordre d'employer la force. Il réunit les chevaliers bannerets des provinces voisines avec leurs gens d'armes, et se présenta devant Avignon, où il entra sans coup férir; les habitants s'empressèrent de lui ouvrir leurs portes. Benoît XIII s'enferma dans le château, bien résolu à lutter jusqu'à la dernière extrémité, quoiqu'il fût réduit à la compagnie d'un aventurier aragonais pour sa défense personnelle. Les Français le tinrent bloqué plusieurs mois sans rien obtenir de lui. Ils finirent par comprendre qu'ils jouaient un rôle inutile et odieux, qu'on ne pouvait imposer de force une cession à Benoît XIII, et qu'une cession ainsi arrachée serait sans valeur. Ni Benoît, ni les cardinaux, ni l'Europe ne l'eussent acceptée. Les hostilités furent arrêtées sur l'ordre du roi; on se contenta de laisser une garnison française pour garder à vue le palais des Doms, où le vieux Pape, à demi captif, ne cessa de protester.

Rien n'annonçait que le schisme fût près de sa fin. La France et l'université de Paris pouvaient se convaincre qu'aucun des moyens employés n'était propre à hâter le retour de l'unité dans l'Église, qu'au contraire ils envenimaient les passions et aggravaient le mal. Il fallut alors tenter d'autres voies, et l'histoire du schisme entra dans une nouvelle phase.

XIV. — Les conquêtes des Turcs partageaient avec le schisme l'attention de la chrétienté. L'apparition des Ottomans sur les bords du Danube causait la même émotion qu'avait produite cent cinquante ans plus tôt celle des Tartares. Tous les bruits de l'Orient trouvaient d'ailleurs un écho en France. Malgré l'éloignement, le peu de rapports suivis avec l'empire grec et l'imperfection des renseignements, on y savait la triste condition à laquelle les chrétiens orientaux étaient réduits. Tantôt c'était un roi d'Arménie qui, dépouillé de ses États, venait à Paris exciter la pitié et la curiosité des seigneurs par de lamentables récits et la description qu'il faisait des forces militaires de l'*Amorabaquin* (le sultan Amurat-Bey); tantôt c'étaient des réfugiés de Chypre ou de Constantinople sollicitant des secours ou implorant un asile. La vue, les malheurs, les prières de ces étrangers frappaient les imaginations et réveillaient tous les sentiments qui avaient donné naissance aux croisades.

On avait longtemps abandonné l'Orient à lui-même, quoiqu'il y fût resté quelques principautés chrétiennes, grecques

ou latines. Pendant cet abandon s'était élevée dans l'Asie Mineure, au milieu de petits États morcelés et sans force, la puissance formidable des Turcs Ottomans ou Osmanlis, destinés à devenir en moins de deux cents ans les maîtres de l'ancien empire grec, tel qu'il avait existé au temps de Justinien et de Bélisaire.

Dans l'origine, ils n'occupaient qu'un coin de l'Anatolie et n'avaient pour toute armée que quelques bandes de cavaliers à qui le pillage servait de solde. Orkhan et Amurat, fils et petit-fils d'Osman, créèrent des corps réguliers, qu'ils soldèrent en assignant aux cavaliers et aux fantassins le revenu des terres conquises; ces terres furent partagées en lots ou fiefs militaires, dont les sultans se réservèrent la libre disposition. Depuis ce jour, la supériorité militaire de la nation turque sur les principautés qui l'entouraient fut assurée, et la guerre nourrissant la guerre, elle marcha de conquête en conquête. Elle l'emportait par le nombre de ses soldats, très-supérieur à celui des États voisins, et la discipline de ses armées. Au premier rang des corps réguliers, on distinguait celui des janissaires, composé d'esclaves chrétiens arrachés dès l'enfance à leur famille, à leur pays et à leur religion, et élevés ensemble pour former la garde des sultans, le noyau de l'armée, et la pépinière des dignitaires futurs de l'Empire.

Les Turcs durent encore leurs succès à la division de leurs ennemis.

Quand on jette les yeux sur la carte de l'Orient telle qu'elle était alors, on y voit la souveraineté morcelée partout, sur quelques points même réduite en poussière. Dans l'Anatolie, une foule de petits États, les uns grecs, les autres turcomans; en Europe, l'empire de Constantinople presque borné à la Roumélie et obligé de réduire sa défense aux murs de sa capitale; autour de lui une multitude de principautés grecques ou latines, indépendantes ou vassales, mais vassales de nom seulement; enfin, des villes, des territoires, engagés par les derniers empereurs aux marchands de Gênes ou de Venise, comme garantie d'emprunts qui ne devaient jamais être remboursés.

La première résistance sérieuse qu'Amurat Ier rencontra fut dans la vallée du Danube, lorsque, maître d'Andrinople, d'une partie de la Grèce et de la Roumélie, il fit descendre ses troupes des hauteurs du Balkan dans le pays des Serbes et des

Bulgares, peuples pauvres, à demi barbares, presque étrangers à l'Europe qui les ignorait, mais moins abâtardis que les Grecs, avec lesquels ils ne s'étaient jamais confondus. Ils refusèrent le tribut que le sultan leur demandait, et engagèrent contre lui, pour défendre leur nationalité et leur religion, une lutte aussi héroïque qu'inégale. Les Turcs eurent à livrer de nombreux combats pour occuper un à un les défilés des montagnes de la Servie ou enlever les forteresses échelonnées sur le Danube. Enfin, en 1389, les Serbes furent écrasés sous la supériorité du nombre à Cassovo, où Lazare, leur *despote,* périt avec l'élite des guerriers de la nation.

Ce fut alors aux Hongrois de couvrir la chrétienté en défendant leur propre indépendance. Ils s'étaient déjà mesurés plusieurs fois avec les Turcs dans les provinces danubiennes. Mais quand ils virent leur territoire menacé, ils ne se crurent pas assez forts pour soutenir seuls une lutte disproportionnée; et comme ils n'attendaient aucun secours efficace de la politique mercantile de Venise, quoique la république fût intéressée autant qu'eux à arrêter les progrès du sultan, ils s'adressèrent aux princes occidentaux et à la cour de Rome. Celle-ci prêcha une croisade.

En 1394, le comte d'Eu, de la maison de France, connétable depuis la disgrâce de Clisson, se rendit avec cinq cents lances à l'appel du roi Sigismond; on attendait pour cette année la venue des Turcs dans la Hongrie; mais ils n'y parurent pas.

En 1395, une ambassade hongroise, dont le chef était le primat du royaume, vint demander à Charles VI un concours plus actif. Le roi témoigna la plus grande faveur aux envoyés, et la jeune noblesse, qui n'avait pas fait de guerre depuis quelque temps, embrassa ardemment l'idée d'une croisade. Les esprits étaient pleins d'une confiance présomptueuse, due en partie à des idées fausses sur la situation de l'Orient. Il fut décidé qu'on irait, comme dit Froissart, « voir la puissance de l'Amorabaquin », et qu'ensuite on passerait en Asie pour y soutenir les chrétiens et délivrer le Saint-Sépulcre. Jean de Nevers, fils du duc de Bourgogne, fut mis à la tête de l'expédition; on lui donna pour conseil le sire de Coucy, le comte d'Eu, connétable, et l'amiral Jean de Vienne. Les fils des plus grandes familles de France et de Bourgogne tinrent à honneur de l'accompagner. Il partit au mois de mars 1396, avec une

armée qu'on croit avoir été de mille chevaliers, mille hommes d'armes et quatre mille sergents. Si ces forces étaient peu considérables, on avait rarement vu des troupes mieux équipées. Le comte de Nevers emportait un énorme trésor de guerre et déployait la plus grande magnificence.

Chemin faisant, on rallia des croisés d'Autriche, de Bavière et de Styrie, puis les grands maîtres de Prusse et de Rhodes. On joignit à Bude l'armée très-nombreuse des Hongrois; on longea le Danube, sur lequel une flottille portait les approvisionnements nécessaires, puis l'armée coalisée se divisa, et pendant que les Hongrois reprenaient Orsowa et Widdin, les Français allèrent assiéger Nicopolis.

Comme on ne voyait pas arriver l'ennemi, les chrétiens se flattèrent un instant de reprendre la ligne entière des forts du Danube. Tout à coup le sultan Bajazet, successeur d'Amurat, parut à la tête d'une armée que les contemporains portent vaguement au chiffre de deux cent mille hommes, et où il avait réuni, au dire de Froissart, « tous les seigneurs de sa loi pour détruire sainte chrétienté ». Une bataille devint inévitable. Les croisés d'ailleurs la désiraient.

Sigismond résolut d'opposer aux milices irrégulières de l'ennemi des troupes légères hongroises, serbes ou bulgares, et de réserver la chevalerie bardée de fer pour résister aux janissaires et aux corps réguliers de Bajazet. Mais les Français, obéissant à un entraînement irréfléchi, refusèrent de céder leur place à l'avant-garde, car ils voulaient avoir l'honneur de la journée. Au lieu de se conformer aux dispositions du roi de Hongrie, ils engagèrent l'action témérairement, sans même écouter le sire de Coucy et l'amiral de Vienne. Le comte d'Eu avait fait porter sa bannière en avant. Les chevaliers, qui étaient presque tous jeunes et ardents, se précipitèrent à sa suite, et se jetèrent impétueusement sur les Turcs, dont ils mirent les premiers rangs en déroute. Quand ils eurent pénétré jusqu'aux cavaliers réguliers et aux janissaires, ils s'aperçurent de leur faute, mais trop tard. En peu d'instants ils se virent enveloppés à droite et à gauche, succombèrent sous le nombre, et furent taillés en pièces. Coucy, la Trémouille, l'amiral de Vienne restèrent sur la place. Le comte de Nevers fut pris avec trois cents chevaliers, que Bajazet fit le lendemain décapiter en sa présence, par vengeance, ou en représailles du sort pareil que les chrétiens avaient infligé à quelques prisonniers turcs devant Nicopolis.

Sur les trois cents, vingt-huit seulement furent épargnés; c'étaient ceux dont le sultan espérait tirer une riche rançon. Dans le nombre se trouvèrent le comte de Nevers et Boucicaut.

Quoique l'armée hongroise fût plus nombreuse qu'aucune de celles qui avaient osé jusque-là se mesurer aux Turcs, les fautes et le désastre des Français entraînèrent sa déroute. Le prince des Valaques fit défection et passa dans le camp du sultan. Les fugitifs traversèrent le Danube à la hâte, et se dispersèrent dans la Valachie ou la Transylvanie. Sigismond étant monté sur une barque, lui second, avec le grand maître de Rhodes, descendit le cours du fleuve jusqu'à son embouchure, et reçut asile à bord d'une galère vénitienne qui stationnait dans la mer Noire.

Bajazet mit en liberté un de ses prisonniers, le sire Jacques de Helly, qui comprenait la langue turque, et le chargea de porter la nouvelle de la journée de Nicopolis en France, où déjà une vague rumeur l'avait annoncée. La consternation fut générale. La première alarme passée, on établit des taxes pour racheter les captifs. La Bourgogne et la Flandre durent fournir la rançon du comte de Nevers. Cette rançon fut négociée au moyen d'engagements dont le sire de Mételin (Mitylène) et des marchands génois se rendirent caution auprès du sultan. Mais avant que la délivrance des prisonniers eût pu se faire, plusieurs d'entre eux, entre autres le connétable, succombèrent aux mauvais traitements dont on les accablait. Le comte de Nevers revint par Rhodes et par Venise; il ne rentra en France qu'au bout de deux ans, en 1398.

S'il faut en croire Froissart, Bajazet aurait, en lui rendant la liberté, dédaigné de lui faire jurer qu'il ne s'armerait jamais contre lui; il lui aurait au contraire déclaré, par une sorte de défi, qu'il serait toujours prêt à le recevoir sur un champ de bataille lui et les siens, la destinée des Turcs étant de « faire armes toujours et de conquester avant sans redouter aucun ennemi ».

Le duc d'Orléans offrit au conseil de prendre le commandement d'une expédition destinée à venger le désastre de Nicopolis; mais le conseil ne fut pas d'avis d'engager la France dans une nouvelle aventure. On se contenta d'envoyer quelques chevaliers à Constantinople, dont Bajazet menaçait de faire le siége. En 1399 Boucicaut se retira d'Avignon, où il avait tenu Benoît XIII bloqué plusieurs mois, et conduisit

quinze cents lances au secours des Grecs. L'année suivante, il ramena l'empereur de Constantinople, Manuel Paléologue, qui voulait visiter en personne les cours de l'Occident et leur exposer les périls de ses sujets.

Ce prince fut accueilli à Paris avec une curiosité empressée; il y séjourna plus de deux ans, et « y tint son état aux dépens du roi ». Mais il n'obtint rien de l'Allemagne ni de l'Angleterre, déchirées par des guerres civiles; la France lui donna en tout deux cents hommes d'armes, sous les ordres du sire de Châteaumorant. L'empire grec ne dut son salut qu'à un événement imprévu; encore sa chute ne fut-elle retardée que d'un demi-siècle.

Manuel Paléologue apprit à Paris, en 1402, que les troupes de Bajazet avaient été détruites à Ancyre par l'armée innombrable de Timour ou Tamerlan, grand khan des Tartares. Les Tartares parurent des vengeurs. Ils étaient d'ailleurs plus éloignés de l'Europe que les Turcs, et n'inspiraient pas les mêmes craintes. On se souvint que saint Louis avait eu des relations avec eux. C'est un fait curieux que Charles VI ait conclu avec Tamerlan, précisément en 1403, l'année qui suivit la bataille d'Ancyre, un des plus anciens traités de commerce qui portent la signature d'un roi de France.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE HUITIÈME. — La croisade, Louis VI et Louis VII.

LIVRE NEUVIÈME. — Philippe Auguste.

LIVRE DIXIÈME. — LOUIS VIII. — SAINT LOUIS.

LIVRE ONZIÈME. — LES SUCCESSEURS DE SAINT LOUIS.

LIVRE DOUZIÈME. — PHILIPPE DE VALOIS.

LIVRE TREIZIÈME. — JEAN.

LIVRE QUATORZIÈME. — CHARLES V.

LIVRE QUINZIEME. — CHARLES VI.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

